

Territoires de la migration, territoires de la protection. Parcours et expériences des mineurs isolés étrangers accueillis en France.

Sarah Przybyl

▶ **To cite this version:**

Sarah Przybyl. Territoires de la migration, territoires de la protection. Parcours et expériences des mineurs isolés étrangers accueillis en France.. Géographie. Université de Poitiers (France), 2016. Français. NNT : . tel-01429926

HAL Id: tel-01429926
https://theses.hal.science/tel-01429926

Submitted on 9 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Université de Poitiers
U.F.R. Sciences humaines et arts, Département de géographie
Laboratoire MIGRINTER

Thèse pour l'obtention du Doctorat de géographie

Territoires de la migration, territoires de la protection

Parcours et expériences des mineurs isolés étrangers accueillis en France



Sarah Przybyl

Sous la direction de William Berthomière et Daniel Senovilla Hernández

12 décembre 2016

Membres du jury :

William Berthomière, Directeur de recherche CNRS, Université de Poitiers
Angelina Etiemble, Maître de Conférences, Université du Maine
Constance de Gourcy, Maître de Conférences, Université Aix-Marseille
Daniel Senovilla Hernández, Ingénieur de recherche CNRS, Université de Poitiers
Gilles Séraphin, Directeur de l'Observatoire national de la protection de l'enfance, Paris
Serge Weber, Professeur, Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Université de Poitiers
U.F.R. Sciences humaines et arts, Département de géographie
Laboratoire MIGRINTER

Thèse pour l'obtention du Doctorat de géographie

Territoires de la migration, territoires de la protection

Parcours et expériences des mineurs isolés étrangers accueillis en France

Sarah Przybyl

Sous la direction de William Berthomière et Daniel Senovilla Hernández

Membres du jury :

William Berthomière, Directeur de recherche CNRS, Université de Poitiers
Angelina Etiemble, Maître de Conférences, Université du Maine
Constance de Gourcy, Maître de Conférences, Université Aix-Marseille
Daniel Senovilla Hernández, Ingénieur de recherche CNRS, Université de Poitiers
Gilles Séraphin, Directeur de l'Observatoire national de la protection de l'enfance, Paris
Serge Weber, Professeur, Université Paris-Est Marne-la-Vallée

REMERCIEMENTS

À William et Daniel,
pour votre accompagnement en duo tout au long de ce parcours scientifique. Vos regards affutés et bienveillants m'ont permis de mener à bien cette recherche. Merci pour la confiance que vous m'avez accordée et la richesse de nos échanges.

Aux équipes de professionnels des différents établissements qui ont accepté de participer à cette recherche : Les Gavroches (Neuilly-sur-Marne), l'Institut protestant (Saverdun), l'association RAIH (Montpellier), l'ADDAP13 (Marseille), le LAO (Taverny) le Centre des Monédières (Treignac). Merci de m'avoir ouvert vos portes, de m'avoir chaleureusement accueillie et accordée votre confiance.

Aux jeunes rencontrés au cours de cette recherche ou suivis au fil des années,
pour avoir livré une partie de votre vie et d'en vivre une autre petite partie à mes côtés. Merci pour vos encouragements et la richesse de nos échanges.

À Fred Soupa,
pour avoir accepté de se lancer dans le projet Démineurs. Merci pour ta bonne humeur et ton engagement.

Aux membres du laboratoire Migrinter,
pour les collaborations académiques, scientifiques, ou parfois plus administratives et logistiques. Merci pour ces échanges simples et bienveillants qui font la force d'une équipe.

Aux doctorant-e-s,
pour l'aventure aussi éprouvante que stimulante vécue ensemble. Les liens que nous avons tissés et la force de ce qui s'est construit chaque jour sont les preuves de ce qui peut naître de l'échange et de la confiance.

À mes ami(e)s,
pour leur soutien, leur patience, leur présence physique ou à distance.

À Marie-France et Éric,
pour vos encouragements et votre générosité.

À mes parents, Nathalie et Patrick,
À ma grande soeur Christelle,
pour votre soutien enveloppant et de votre fierté rassurante. Merci d'avoir toujours cru en moi.

À Antoine,
Merci pour tout ce qui ne peut être dit mais seulement vécu.
Cette thèse est aussi la tienne, je te la dédie entièrement.

Image de couverture :
Mains dessinées par cinq mineurs auteurs de courts-métrages
lors de la réalisation des ateliers du projet Démineurs.
www.demineurs.com

Sauf mention contraire,
toutes les ressources iconographiques sont des documents personnels.

Avertissement :
Les données présentées dans cette recherche ne tiennent pas compte du dernier rapport rendu par le ministère de la Justice au cours du mois d'octobre 2016.

Sommaire

Introduction générale 1

Partie 1. Orgines de la migration 25

Chapitre un. Les origines 29
Chapitre deux. Le départ 69
Chapitre trois. Routes et expériences 127

Partie 2. Parcours et expériences dans les territoires de la protection 177

Chapitre quatre. Frontières et enjeux territoriaux de la prise en charge 181
Chapitre cinq. Dans les lieux de la protection 239
Chapitre six. La prise en charge dans des communes rurales : une protection méconnue 293

Partie 3. L'autre départ 355

Chapitre sept. Vers un autre départ 359
Chapitre huit. Avenir et devenir 411

Conclusion générale 459

Introduction générale

Les femmes et les hommes migrants traversent le monde, habitent les frontières, reconfigurent les relations entre les États. À leur côté, des individus au profil inattendu suivent aussi le chemin de la migration : les mineurs. Ces jeunes incarnent le visage d'une mobilité qui touche désormais toutes les classes d'âge. Parfois accompagnés de leurs parents, d'autres entreprennent en solitaire le chemin de la migration. Ces dernières années, l'actualité migratoire a tragiquement mis en lumière l'existence de ces jeunes qui traversent le monde pour rejoindre l'Europe. Pourtant, depuis le début des années quatre-vingt-dix, des milliers de mineurs qualifiés de non accompagnés, séparés ou de mineurs isolés étrangers, se présentent aux portes des pays européens sans leur représentant légal. Si le phénomène existait sans doute auparavant, ce n'est qu'à cette période qu'il a commencé à susciter un réel intérêt médiatique. La vie dans leur pays d'origine, leur migration, leur isolement, leur situation familiale ou encore leur âge sont autant d'arguments en faveur de leur protection. Dans un contexte où la gestion de l'immigration constitue le cœur de certains débats politiques, ces éléments constituent également le terreau fertile au développement de discours soupçonneux qui remettent en question la légitimité de ces futurs candidats à la régularisation à bénéficier d'une aide spéciale de l'État français.

Dans un rapport publié en 2015, l'International organization for migration (IOM)[1] et l'United Nations international children's emergency fund (UNICEF) indiquent qu'en Europe pour l'année 2014, 23 000 demandeurs d'asile étaient des mineurs non accompagnés (IOM et UNICEF, 2015). Depuis, leur nombre a augmenté. Selon l'agence Eurostat (2016), le nombre de mineurs non accompagnés demandeurs d'asile s'élèverait à 88 300 pour l'année 2015 dans les pays membres de l'Union européenne. Parmi les États qui accueillent le plus de mineurs non accompagnés, la Suède comptabilise près de 35 300 demandes d'asile au cours de cette même année (Eurostat, 2016). Les mineurs qui migrent en Europe ne disposent pas du même profil que les adultes. À la différence des réfugiés provenant essentiellement d'une Syrie ravagée par la guerre, les mineurs non accompagnés demandant l'asile sont pour près de la moitié d'entre eux originaires d'Afghanistan (*ibid.*).

La situation de ces jeunes ne constitue pas un phénomène strictement européen, mais s'affirme comme une réalité à l'échelle internationale. À ce titre, les mineurs non accompagnés qui traversent la frontière entre les États-Unis et le Mexique sont de plus en plus nombreux. Entre 2014 et 2015, près de 102 000 mineurs non accompagnés avaient

[1] L'annexe 1 de cette recherche recense l'ensemble des acronymes mobilisés.

été approchés à la frontière par les services de protection (Pierce, 2015 : 1). Ces mineurs proviennent majoritairement des pays d'Amérique centrale (Salvador, Guatemala, Honduras) et sont en quête d'une vie meilleure aux États-Unis (*ibid.*). Avant de tenter la traversée de l'ultime frontière qui les sépare du voisin étasunien, ces jeunes s'exposent aux nombreux risques de la migration. L'image de ces adolescents qui voyagent sur les toits des trains de marchandises compte parmi les plus médiatisées (photographie 1). En plus des dangers liés à ce mode de déplacement (électrocution, chute mortelle, *etc.*), ces mineurs sont soumis à de nombreux risques tout au long de leur voyage vers les États-Unis (maltraitance, traite, esclavage, vie de rue, drogue, *etc.*).



Photographie 1 : Un train pour l'avenir
Chaque mois, des milliers de mineurs en provenance d'Amérique centrale tentent de rejoindre les États-Unis dans l'espoir d'une vie meilleure
Source : www.reuters.com

Les mineurs : des individus à protéger

À la fois mineurs et étrangers au territoire où ils se trouvent, le regard des autorités nationales est en tension entre la protection de l'enfance et la gestion des migrations. En tant que mineurs en danger, ce sont avant tout les normes légales liées à la protection de l'enfance qui prévalent. Ce droit est défini par la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) (1989) considérée comme le texte de référence pour envisager les parcours de ces mineurs sur les chemins de la migration et de la protection. À l'exception des États-Unis[2] qui ont seulement signé le texte, tous les pays du monde ont aujourd'hui ratifié cette convention internationale[3] (www.unicef.org). Ce sont aujourd'hui, 197 pays qui sont donc engagés à transposer dans leur législation interne les fondements énoncés par la CIDE. Ses 54 articles garantissent aux mineurs un ensemble de droits fondamentaux résumés selon quatre grands principes : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie à la survie et au développement, et le droit de l'enfant à exprimer son opinion. Après un premier article définissant les enfants comme tout individu âgé de moins de 18 ans, le second article de la CIDE promulgue la portée universelle des droits contenus dans le texte à tous les enfants.

[2] À ce jour, les États-Unis n'ont pas ratifié la CIDE car des peines d'emprisonnement ainsi que des condamnations à la peine de mort continuent d'être prononcées à l'égard des mineurs dans certains États américains.
[3] La signature d'un texte international par un État signifie qu'il approuve l'esprit du texte concerné. Avant toute ratification, les États signent donc le texte pour signifier leur engagement moral. La ratification est l'étape qui suit logiquement la signature. En ratifiant, l'État s'engage à transposer les articles dans son droit interne. Dès lors, il est juridiquement lié au texte.

> « Article 2 : Les États partis s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation. »
>
> CIDE, 1989

La CIDE a opéré un changement fondamental dans le traitement réservé aux enfants et les représentations qui leur sont associées. L'article 3 impose de prendre en considération l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les décisions prises. Par cette disposition, le texte a contribué à une évolution majeure dans l'appréciation de la situation des enfants. Les mineurs sont devenus des sujets de droits spécifiques (Youf, 2002 : 158) que chaque État se doit de respecter dans toutes les décisions prises à leur sujet.

> « Article 3 : Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. »
>
> CIDE, 1989

La CIDE entend garantir un ensemble de droits à tous les enfants du monde. Aussi, en dépit de leur migration, les mineurs concernés par cette recherche sont d'abord des enfants dont les droits fondamentaux doivent être respectés. Afin que les différentes ratifications se transforment en actes et que les États honorent leurs engagements à l'égard des mineurs sur leur territoire, le Comité des droits de l'enfant a été créé en 1991. Cette institution veille au respect des principes de la CIDE dans les 197 États ayant ratifié le texte. Tous les cinq ans, les pays sont évalués par le biais d'un rapport qu'ils transmettent au Comité. Ce dernier apprécie les éléments fournis et rend ses conclusions dans des observations finales. En outre, depuis avril 2016, l'entrée en vigueur en France d'un protocole facultatif à la CIDE permet aux mineurs de porter plainte (en leur nom ou par l'intermédiaire d'un représentant) devant le Comité des droits de l'enfant quand ils considèrent que leurs droits fondamentaux n'ont pas été respectés. Pour autant, le protocole ne prévoit pas un système de sanctions.

Au fil de ses articles, la CIDE n'évoque pas expressément la situation des mineurs qui migrent de manière autonome. Le texte y fait implicitement référence lorsqu'il est rappelé la vigilance plus particulière dont les États doivent faire preuve à l'égard des enfants en situation de précarité et de ceux qui seraient les plus vulnérables. Un article fait néanmoins écho à la situation des mineurs concernés par cette recherche et à la protection nécessaire que les nations doivent leur fournir. En effet, l'article 20 indique très clairement l'obligation des États à protéger spécifiquement les mineurs privés de leur milieu familial. Si cet article n'associe pas l'origine de cette privation à un phénomène migratoire, force est de constater que les éléments évoqués ont une résonnance particulière avec les configurations dans lesquelles se trouvent les mineurs concernés par cette recherche.

> « Article 20 : Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'État. »
>
> CIDE, 1989

La Convention est un texte international porteur d'un idéal. La perspective holistique qu'elle emprunte vise à dépasser les singularités dont sont porteurs les mineurs pour mieux les considérer comme un ensemble devant bénéficier d'une même protection. La CIDE fournit un cadre de référence aux États en matière de protection de l'enfance et de droits fondamentaux pour les mineurs. Sorte de « garde-fou » elle n'est pourtant pas un outil juridique mobilisé dans la mise en place d'une protection au quotidien des mineurs enquêtés (Derville et Rabin-Costy, 2009 : 23). Sans nommer les mineurs concernés par cette recherche, la CIDE réaffirme toutefois un principe clair : leur origine étrangère ne doit pas être considérée, seules leur minorité et leur privation du milieu familial doivent constituer des arguments à leur protection. Issue d'une campagne de sensibilisation de l'UNICEF, la photographie 2 vient ici illustrer cette vision prônée à l'égard des mineurs en migration.



Photographie 2 : Des enfants avant tout
Dans le contexte d'une « crise migratoire » où les enfants sont également touchés, l'UNICEF rappelle sur cette image que les mineurs, réfugiés ou migrants, sont avant toute chose des enfants à protéger.
Source : www.unicef.com

Les « mineurs non accompagnés » ou « séparés » : vers une précision du contenu des catégories

La CIDE ne fournit pas de définition juridique à la situation des mineurs en migration à l'échelle internationale. Le texte promulgue seulement le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, mais aussi celui d'une protection comme principe universel et prioritaire à toutes les décisions qui concernent les mineurs. Dans le vocabulaire juridique et des migrations, l'appellation de « mineur non accompagné » (*unaccompanied minors*) s'est largement démocratisée pour désigner ces mineurs d'origine étrangère privés de leur milieu familial à la suite d'une migration internationale. Cette expression a été remarquée pour la première fois dans une résolution[4] rendue par le Conseil de l'Union européenne[5] en juin 1997. Les contours de cette nouvelle figure sont élaborés autour de deux caractéristiques principales : l'absence d'un responsable légal et l'extranéité aux États membres de l'Europe où ils sont appréhendés.

> « Article premier : La présente résolution concerne les ressortissants de pays tiers âgés de moins de 18 ans qui entrent sur le territoire d'un État membre sans être accompagnés d'un adulte qui soit responsable d'eux, de par la loi ou la coutume, et tant qu'ils ne sont pas effectivement pris en charge par une telle personne. La présente résolution peut également

[4] Une résolution est un acte non contraignant adopté par le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen. Une résolution n'implique pas d'obligations juridiques pour les États membres. Elle vise à exprimer le point de vue des institutions sur une thématique ciblée.
[5] Le Conseil de l'Union européenne est une institution où se regroupent des ministres de chaque pays de l'Union européenne (UE) en fonction de leur domaine de compétence. Le Conseil examine, modifie et adopte des lois de l'UE. Comme le Parlement européen, il est chargé de la coordination des activités et constitue à ce titre un des principaux organes de décision de l'Union européenne. Il ne faut pas confondre le Conseil de l'Union européenne avec le Conseil européen ou le Conseil de l'Europe. (www.europa.eu et www.touteleurope.eu)

> s'appliquer à des mineurs ressortissants de pays tiers qui ont été laissés seuls après être rentrés sur le territoire des États membres. Les personnes auxquelles s'appliquent les deux alinéas précédents sont dénommées ci-après " mineurs non accompagnés ". »
>
> Conseil de l'UE, 1997

La publication de cette résolution s'inscrit dans une période d'arrivée croissante des mineurs dans les pays membres de l'Europe dans le courant des années quatre-vingt-dix. À ce moment-là « l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Belgique, la France, et bien d'autres États membres, enregistrent des demandes d'asile de personnes de moins de dix-huit ans qui se présentent à leurs frontières " non accompagnées "de leurs parents ou de représentants légaux » (Senovilla Hernández, 2014 : 17). Dès lors, les mineurs incarnent une nouvelle réalité migratoire inattendue à laquelle les autorités doivent répondre en accord avec leurs engagements internationaux en matière de protection de l'enfance (CIDE). Avec cette définition, le Conseil de l'Union européenne reconnaît ainsi l'existence d'une population spécifique dans les flux migratoires. La résolution attire l'attention des États sur ces jeunes qui doivent faire l'objet d'un traitement différencié de celui des adultes. Le fait qu'un organe européen, pourtant habitué à légiférer en matière de gestion des migrations, se prononce sur des questions relatives à la protection de l'enfance souligne bien l'idée que ces mineurs représentent un nouveau « type » de migrants (et non d'enfants) pour lequel un traitement spécifique doit être envisagé.

Progressivement, les formes de cette migration sont mieux appréhendées. En adéquation avec les réalités du terrain, en 2004, le Separated children in Europe programme (SCEP) délaisse l'expression de « mineur non accompagné » en faveur de celle de « mineur séparé ».

> « The Separated Children in Europe Programme uses the word " separated " rather than " unaccompanied " because it better defines the essential problem that such children face. Namely, that they are without the care and protection of their parents or legal guardian and as a consequence suffer socially and psychologically from this separation. While some separated children appear to be " accompanied " when they arrive in Europe, the accompanying adults are not necessarily able or suitable to assume responsibility for their care. »
>
> SCEP, 2004 : 2

Témoin de l'ampleur internationale prise par la migration des mineurs et de la validité accordée à l'expression de « mineur séparé », en 2005, le Comité des droits de l'enfant (2005 : 18) publie l'observation générale n°6, un instrument proposant une interprétation de la CIDE et de son application à la situation des enfants " non accompagnés " et " séparés ". Cette observation fournit des lignes directrices guidant les États dans le traitement de ces mineurs qui ont émergé depuis plusieurs années sur la scène internationale. Pour montrer la pluralité des situations de ces mineurs, le Comité retient les deux appellations de « mineur non accompagné » et d'« enfant séparé » pour les qualifier. En les nommant, cet organe contribue à affirmer l'existence de cette réalité sociale sur la scène internationale.

> « Par " enfant non accompagné " (également appelé mineur non accompagné), on entend un enfant, au sens de l'article premier de la Convention, qui a été séparé de ses deux parents et d'autres membres proches de sa famille et n'est pas pris en charge par un adulte investi de cette responsabilité par la loi ou la coutume. »
>
> Comité des droits de l'enfant, 2005

À l'appellation de « mineur non accompagné », le Comité ajoute celle d'« enfant séparé ».

> « Par " enfant séparé ", on entend un enfant, au sens de l'article premier de la Convention, qui a été séparé de ses deux parents ou des personnes qui en avaient la charge à titre principal auparavant en vertu de la loi ou de la coutume, mais pas nécessairement d'autres membres de sa famille. Un enfant séparé peut donc être accompagné par un autre membre adulte de sa famille. »
>
> Comité des droits de l'enfant, 2005

Cette précision à l'égard des « enfants séparés » introduite par le SCEP, puis confirmée par le Comité, fait référence aux mineurs qui migrent accompagnés par les membres de leur famille sans pour autant être leurs responsables légaux. Si le Comité atteste de l'importance de cette nuance, c'est pour mieux rappeler que l'accompagnement d'un adulte ou d'un membre de la famille ne peut constituer un argument suffisant pour refuser l'accès à la protection des mineurs. Malgré l'intérêt qu'elle représente, l'appellation de « mineur séparé » n'a jamais fait l'objet d'une mobilisation de la part des acteurs politiques ou institutionnels.

Les différentes définitions produites témoignent d'une reconnaissance de l'existence d'une nouvelle population. À l'échelle internationale, les deux catégories de « mineur non accompagné » ou « mineur séparé » ne font jamais mention de la variable migratoire comme étant la cause principale du non-accompagnement ou de la séparation. Dans l'esprit de non-discrimination porté par la CIDE, ces différentes définitions mettent surtout l'accent sur la privation du milieu familial et la minorité. Pourtant, progressivement, l'expression de « mineur non accompagné » s'est imposée comme une catégorie utilisée pour faire référence presque exclusivement aux mineurs en migration. En outre, si être séparé de son responsable légal et avoir moins de 18 ans constituent les fondements des catégories de « mineur non accompagné » et « mineur séparé » à l'échelle internationale, en Europe la définition introduit une distinction d'appartenance ou de non-appartenance à un territoire. Le fait qu'ils soient originaires de pays tiers à l'Union européenne insère une première différenciation. Elle reconnaît l'extranéité de ces mineurs comme une caractéristique centrale de leur profil.

Les mineurs isolés étrangers : l'exception française

Enfant séparé, mineur non accompagné, mineur isolé étranger, représentent les différentes appellations utilisées pour définir ou désigner ces jeunes. Leur utilisation respective atteste d'une évolution du traitement de leur situation selon une échelle d'analyse qui s'étend de l'international au national. Ainsi, en France, l'emploi de l'expression de mineur isolé étranger[6] illustre avant tout les préoccupations – incompatibles – en matière de protection de l'enfance en danger et de contrôle de l'immigration. Plus qu'une volonté de se distinguer de ses voisins européens, le changement de terminologie est davantage le révélateur de nouveaux enjeux qui se jouent à l'échelle nationale. La sociologue Angelina Etiemble, dans les premières pages d'un rapport pionnier rendu sur le

[6] Depuis mars 2016, le ministère de la Justice délaisse cette appellation au profit de celle de « mineur non accompagné ». Au cours de cette recherche (2012-2016), l'expression de « mineur isolé étranger » était celle qui prévalait. Comme une confirmation de son ancrage et malgré les recommandations du ministère, cette expression continue d'être utilisée.

sujet (2002 : 19), retrace l'apparition de ces termes dans le contexte français. Elle explique notamment que le qualificatif d'« isolé » a été préféré dans la mesure où il englobe, traduit et qualifie les formes du « non-accompagnement » avec plus d'adéquation.

> « Cependant, l'expression " non accompagné " s'est révélée peu adéquate dans la mesure où elle ne couvrait pas toutes les situations d'arrivée des mineurs sur un territoire national : certains étaient de fait " accompagnés ", même provisoirement. De plus ; elle laissait entière la question de la responsabilité juridique. Depuis la fin de la décennie [1990], le terme " isolé " est d'un usage plus courant, bien que " l'isolement " ne soit pas toujours compris comme une situation juridique, c'est-à-dire celle du mineur étranger sans représentant légal sur le territoire. »
>
> Etiemble, 2002 : 19

En France, le choix de la notion d'isolement met l'accent sur l'absence de représentants légaux et insiste ainsi sur l'incapacité juridique des mineurs. Néanmoins, l'absence de définition de la notion d'isolement de la part des autorités a conduit à des interprétations abusives pour certaines situations de mineurs qui se présentaient sur le territoire. Encore aujourd'hui, des jeunes se retrouvent écartés de tout accès à la protection car suspectés de ne pas être réellement « isolés ». Un communiqué de l'association pour l'Accompagnement et la défense des jeunes isolés étrangers (ADJIE) (2013) révèle le type d'argument qui peut ainsi être opposé aux mineurs lors de l'évaluation de leur situation sur laquelle repose l'accès aux services de protection.

> « B. S., 16 ans, évalué par F. S. le 27/12/2012 : " doute sur son isolement vu la fréquence de ses appels téléphoniques durant l'évaluation ". »
>
> ADJIE, 2013

Pour la juriste Bénédicte Masson, l'appellation se trouve d'autant plus inappropriée qu'elle n'intègre à aucun moment les situations de vulnérabilité auxquelles les jeunes sont exposées.

> « À ce titre, le choix de la formule " mineur étranger isolé " en France est révélateur d'une approche purement formaliste, juridique, du phénomène. Il s'agit de qualifier un étranger mineur qui se trouve sans représentant légal sur le territoire français. Le fait qu'il soit accompagné ou non, d'un tiers pouvant et souhaitant le prendre en charge ou au contraire d'une personne susceptible de l'exploiter n'est ainsi pas véritablement pris en considération, à la différence de la terminologie non accompagné/séparé utilisée par les instances européennes. »
>
> Masson, 2008 : 7

Outre cette première évolution dans les termes employés, le passage de l'échelle internationale et européenne à l'échelle française s'accompagne de l'introduction de la notion d'« étranger ». Cette perspective nationale a invité les autorités à considérer avec davantage d'attention la question de l'extranéité. De fait, ce regard invite à mieux distinguer ceux qui appartiennent et ceux qui n'appartiennent pas à la nation à travers une forme de différence inédite incarnée par ces jeunes. La terminologie de « mineur isolé étranger » rend bien compte de la double réalité qui entoure ces jeunes, considérés à la fois comme des enfants, mais aussi perçus comme une nouvelle figure de l'extranéité. L'introduction du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) (2005) souligne explicitement que c'est justement cette double appartenance qui préoccupe particulièrement les autorités françaises. Le document atteste de toute l'ambiguïté qui entoure ces mineurs dans le cas français et du traitement différencié qui en découle.

> « Les mineurs étrangers mettent en question les institutions françaises. Selon que domine la conscience de leur minorité ou celle de leur nationalité étrangère, la vision du sort à réserver à ces jeunes étrangers diffère ».
>
> IGAS, 2005 : 3

Retrouver dans la même expression les termes de « mineur » et d'« étranger » est un non-sens. Alors qu'ils ne peuvent faire l'objet de discrimination en raison de leur condition d'étrangers (article 2 de la CIDE), l'introduction de ce terme indique bien qu'ils restent pourtant considérés comme tels par les autorités. L'appellation de « mineur isolé étranger » balaie en quelque sorte toutes les précautions posées par les textes internationaux en différenciant ces mineurs. Preuve supplémentaire de cette particularité française à leur égard, la sénatrice Isabelle Debré (2010 : 15) concède dans son rapport rendu au Premier ministre que cette appellation a été modulée selon que le mineur était plus isolé qu'étranger et vice versa.

> « Depuis la fin des années quatre-vingt-dix, la France retient les dénominations " mineur étranger isolé " ou " mineur isolé étranger " selon l'importance donnée à l'un ou l'autre des qualificatifs : étranger/isolé. Parce que c'est d'abord l'isolement qui est pris en compte, la dénomination " mineur isolé étranger " (MIE) est utilisée par la plupart des acteurs. »
>
> Debré, 2010 : 15

Pour le juriste Daniel Senovilla Hernández (2014(a) : 20), qu'ils soient désignés comme « mineurs non accompagnés », « mineurs séparés » ou « mineurs isolés étrangers », il faut retenir ce que les différentes terminologies posent comme critères communs : « la minorité d'âge ; la condition d'étranger ; la potentielle situation de danger ou de délaissement liée à l'absence des parents ou des représentants légaux du mineur ».

En France, en dépit de ses limites et de son inconsistance juridique, l'expression a perduré et s'est imposée dans le langage courant comme une catégorie à part entière. Elle est aujourd'hui mobilisée dans les rapports institutionnels, les débats politiques et les médias. Confirmant l'ancrage de cette terminologie, des travaux de recherche se consacrent aujourd'hui entièrement aux mineurs dits isolés et étrangers. Tout se passe comme si l'expression était devenue une catégorie administrative, un statut à part entière comme pourrait l'être celui de « réfugié ». Or, en France, l'expression de « mineur isolé étranger » n'a jamais eu et n'a aucune valeur légale (*ibid.*). Aucun passage de la loi française ne mentionne l'existence de ces jeunes ou ne fait référence au traitement spécifique qu'ils devraient donc recevoir au titre de leur statut de « mineur isolé étranger ». Comme une confirmation de son ancrage et malgré les recommandations récentes du ministère de la Justice pour l'emploi du terme de « mineur non accompagné » (Ministère de la Justice, 2016(b)), l'expression de mineur isolé étranger continue d'être utilisée.

Au regard de la combinaison de ces trois caractéristiques (âge, isolement, condition d'étranger) et compte tenu de l'inexistence d'un statut à part entière, quelles sont les dispositions légales françaises qui permettent donc à ces jeunes d'être protégés ? Sont-ils considérés comme des étrangers ? Quel cadre juridique entre en vigueur ?

Les mineurs isolés en France, des étrangers pas comme les autres

La France aurait pu se distinguer en se limitant à l'expression « mineur isolé » ; or, parce qu'ils n'ont pas la nationalité française et ne sont pas les ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne, la notion d'« étranger » est venue compléter la

terminologie. Toutefois, compte tenu de leur âge et de la ratification de la CIDE par l'État français, les mineurs ne répondent pas aux mêmes dispositions légales que les adultes étrangers. À ce titre, le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) est le texte de référence pour toute personne de nationalité étrangère arrivant en France. Datant de 1945, ce texte est central tant il oriente les parcours de vie des personnes d'origine étrangère. Dans la version actuellement consolidée, il fixe les conditions d'entrée et de séjour sur le territoire, dicte l'ensemble des procédures légales et indique les droits spécifiques liés à certaines situations (personne malade, demandeur d'asile, regroupement familial, *etc.*). Parmi les cas singuliers recensés dans ce Code, les mineurs sont cités plusieurs fois. Deux articles indiquent l'impossibilité de les expulser ou de les reconduire à la frontière.

> « Ne peuvent faire l'objet d'une obligation de quitter le territoire français : l'étranger mineur de dix-huit ans […] »
>
> Article L 511-4, CESEDA

> « L'étranger mineur de dix-huit ans ne peut faire l'objet d'une mesure d'expulsion. »
>
> Article L 521-4, CESEDA
> www.legifrance.fr

Qu'ils entrent légalement ou non sur le territoire (article L 212-1 du CESEDA), indifféremment de leur nationalité, l'arrivée des mineurs en France n'est donc pas officiellement traitée sous l'angle de l'immigration classique. Ne pouvant être reconduits à la frontière ou expulsés compte tenu de leur âge, les mineurs représentent un public à part des autres étrangers. En dehors du traitement particulier qui leur est attribué, ce n'est pas le CESEDA qui régit les modalités de leur accueil. Mineurs privés de leur environnement familial, ces jeunes (une fois reconnus mineurs par les autorités) répondent aux dispositions légales prévues dans le droit commun[7]. Comme bon nombre d'autres jeunes, les mineurs dits isolés étrangers sont privés de leur famille et sont avant tout considérés comme des personnes en danger (article 20 de la CIDE ; article 375 du Code civil). Dans un arrêt rendu par la Cour d'appel de Poitiers le 7 novembre 2002 faisant alors jurisprudence, le lien est directement établi : les mineurs isolés étrangers sont des enfants en danger à protéger.

> « [Un mineur isolé étranger] '' est à raison de la défaillance supposée de l'autorité parentale et en toute hypothèse de son isolement, la proie potentielle de réseaux divers, de sorte qu'il convient de le protéger [et] de le mettre à l'abri '' [il] '' est en réel danger, que sa sécurité comme sa moralité sont du fait même de son absence de famille ou de représentant légal gravement compromises. »
>
> Cour d'appel de Poitiers
> Arrêt n°02/184
> www.defenseurdesdroits.fr

La protection des mineurs isolés étrangers repose sur le Code civil et le Code de l'action sociale et des familles (CASF). L'article 375 du Code civil est central dans ce dispositif de protection puisqu'il prévoit une prise en charge éducative immédiate pour garantir le bon développement des mineurs en situation de danger.

[7] « Le droit commun désigne toutes les règles juridiques applicables à toutes les situations qui ne font pas l'objet de règles spéciales ou particulières. » (www.vie-publique.fr)

> « Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice à la requête des père et mère conjointement, ou de l'un d'eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public. […] »
>
> Article 375, Code civil
> www.legifrance.fr

L'accès à une protection sociale pour les mineurs dits isolés étrangers est plus qu'un droit, c'est une obligation légale qui incombe aux services de l'État (article L 112-3 du CASF). Au titre de la protection de l'enfance en danger, ces dispositions sont donc censées garantir un accueil et une protection à tous les mineurs. Le principe fondamental de non-discrimination (article 2 de la CIDE) à l'égard des bénéficiaires mineurs est lui aussi rappelé dans le CASF.

> « Les personnes de nationalité étrangère bénéficient dans les conditions propres à chacune de ces prestations : Des prestations d'aide sociale à l'enfance […] »
>
> Article L 111-2 du CASF
> www.legifrance.fr

En danger, les mineurs dits isolés étrangers doivent être protégés au même titre que d'autres individus de moins de 18 ans qui se trouveraient dans une situation similaire. Qu'ils soient étrangers ou nationaux, tous doivent bénéficier de la même protection. Selon les textes, les mineurs bangladais, maliens, pakistanais ou algériens devraient donc bénéficier de la même prise en charge que les mineurs français. Sur le terrain, pourtant, les pratiques à leur égard mettent au jour une tout autre réalité comme en témoigne la saisine adressée au Défenseur des droits en 2012. Le collectif d'associations à l'origine de cette procédure y dénonce publiquement la dégradation de la prise en charge des mineurs isolés étrangers dans la ville de Paris. Le texte compare l'accès à la protection des mineurs à un « parcours du combattant » et regrette que « ces jeunes sont de plus en plus considérés comme étrangers avant d'être considérés comme des mineurs en danger qu'il faut protéger » (www.gisti.fr). Si la minorité et l'isolement sont des situations qui devraient garantir l'octroi inconditionnel d'une protection, dans le cas des mineurs isolés étrangers ces caractéristiques remettent pourtant en cause leur accès à la protection. Avant de pouvoir bénéficier d'une prise en charge, les mineurs doivent fournir les preuves de leur minorité et de leur isolement pour prétendre à ce statut auprès des autorités. Leur situation fait l'objet d'une vérification minutieuse, leur prise en charge est de plus en plus mise en sursis.

Le tournant de la circulaire[8] du 31 mai 2013

Les mineurs isolés étrangers devraient bénéficier logiquement des dispositions prévues dans le droit commun français. Cette forme d'automatisme générée par la minorité et l'isolement semble être devenue problématique à mesure que ces jeunes sont de plus

[8] « La circulaire est un texte qui permet aux autorités administratives (ministre, recteur, préfet *etc.*) d'informer leurs services. Il peut s'agir par exemple de faire circuler l'information entre les différents services d'un ministère ou du ministère vers ses services déconcentrés sur le terrain. Le plus souvent, la circulaire est prise à l'occasion de la parution d'un texte (loi, décret, *etc.*) afin de le présenter aux agents qui vont devoir l'appliquer. Mais, la circulaire doit se contenter de l'expliquer, et ne peut rien ajouter au texte. » (www.vie-publique.fr)

en plus perçus comme des étrangers. Plus cette migration s'est confirmée et plus le parcours pour prétendre à une protection s'est complexifié.

Si officiellement l'évolution des dispositifs d'accueil et des procédures vise à faciliter l'accès à la protection des mineurs isolés étrangers, officieusement, elle cherche à distinguer les « faux mineurs » des « vrais mineurs » afin de débusquer d'éventuels fraudeurs qui tenteraient d'emprunter la voie de la protection de l'enfance comme nouvelle porte d'entrée en France. Ancrées dans une logique du soupçon (Bricaud, 2012), bien loin des logiques de protection inconditionnelle, ces procédures s'articulent autour de techniques d'évaluation de la minorité et de l'isolement de plus en plus subjectives et arbitraires (Bailleul et Senovilla Hernández, 2016). Le cas de ces mineurs isolés étrangers à mi-chemin entre protection de l'enfance et gestion de la migration suscite un vif intérêt dans la sphère politique. Lors de débats sur les conditions de leur accueil, certains élus semblent avoir déjà un avis tranché sur le sujet. Alors sénateur et président du conseil départemental de la Mayenne, Jean Arthuis compte parmi ces personnalités ayant suspendu l'accueil des mineurs isolés étrangers dans son département. Selon cet élu, la réponse quant à leur minorité est toute trouvée : « […] en vérité, la plupart de ces jeunes sont majeurs […] Ce sont de faux mineurs ! » (Sénat, 2014).

Mais puisque la loi française contient les dispositions légales nécessaires à la protection des mineurs et s'oppose à tout principe de discrimination, c'est donc en amont de cette prise en charge que tout se joue désormais. Lorsqu'ils arrivent en France, il n'y a donc rien d'automatique, la déclaration de la minorité et de l'isolement ne suffisent pas. Les jeunes doivent désormais en fournir la preuve lors d'une évaluation. Le 31 mai 2013, la circulaire relative aux modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers explicite le déroulement de cette vérification qui vise à « s'assurer de la minorité et de l'isolement des jeunes se présentant comme mineurs isolés étrangers » (Ministère de la Justice, 2013(a) : 2).

Cette circulaire marque un tournant dans le traitement de cette population. En effet, c'est la première fois qu'un texte officiel émanant du ministère de la Justice organise une procédure d'accueil spécifique pour les « mineurs isolés étrangers » à l'échelle nationale. Puisque de l'établissement de la minorité dépend l'octroi d'une protection jusqu'à l'âge de la majorité, l'épreuve de la vérification du récit et de sa cohérence se présente comme un « filtre » à toute forme de prise en charge (Senovilla Hernández, 2014(a) : 22 et 25). En amont d'une protection bien établie par les différentes normes de rang légal, la circulaire instaure à l'échelle nationale une voie déviée dans l'accès aux droits. Si elle ne constitue initialement qu'une norme destinée aux membres d'une administration, cette circulaire avait pourtant vocation à être appliquée et à produire des conséquences bien réelles sur le terrain[9].

Les mineurs qui se présentent sur le sol français doivent alors passer un ensemble de tests et de vérifications destinés à savoir s'ils sont bien mineurs et isolés. Contrôle des papiers d'identité, entretiens dits sociaux ou encore tests médico-légaux forment les fondements d'un arsenal visant à sélectionner les mineurs isolés lors de l'accès à la protection. S'il fera l'objet d'un approfondissement au cours de cette recherche, ce dispositif se présente ici comme un moyen de saisir l'application d'un contrôle a posteriori de la migration de la part des autorités. Là où les dispositions légales empêchent l'État français de renvoyer des mineurs et de les considérer comme des étrangers, ces procédures permettent aux autorités de contrôler par un moyen détourné les individus qui seront autorisés à rester sur le territoire. Dans ce contexte, un tri des mineurs est effectué.

[9] La plupart du contenu de la circulaire a été validé au niveau législatif par la modification de l'article L221-2-2 du CASF opérée par la Loi du 14 mars 2016 et, par le Décret 2016-840 du 24 juin 2016.

Les sujets d'un droit inconditionnel à la protection deviennent les candidats à un casting arbitraire pour l'octroi d'une protection.

Profil des mineurs isolés étrangers en France

En France, le phénomène des mineurs qui se trouvent sur le territoire sans leur représentant légal après leur migration reste délicat à cerner. Certains jeunes en situation de transit avant de rejoindre un nouveau pays ne sont jamais en contact avec les dispositifs de prise en charge. Des mineurs se trouvent également exclus des dispositifs et d'autres, peu informés de leurs droits, ne connaissent pas cette option. Ces différentes situations contribuent à ce que le nombre de mineurs dit isolés étrangers présents sur le territoire français soit encore aujourd'hui difficilement mesurable. La dernière estimation la plus crédible fournie par la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) fait état de près de 9 000 mineurs isolés étrangers sur le territoire français pour le mois d'avril 2013 (DPJJ, 2013). En l'absence de centralisation nationale de chiffres recensés à l'échelle départementale, l'effectif exact de mineurs reconnus isolés et étrangers a longtemps été approximatif. Depuis l'introduction de la circulaire de 2013, ce flou numérique s'est dissipé. La mise en place d'une cellule nationale gérée par le ministère de la Justice a permis l'instauration d'un recensement automatisé de chaque nouveau mineur isolé étranger.

Ainsi, les données publiées par le ministère de la Justice (2016(a)) par le biais de la Mission mineurs isolés étrangers (MIMIE) permettent de dresser un portrait de cette migration en France. Alors qu'ils étaient 5 033 jeunes en 2014 ; en 2015, 5 990 nouveaux individus ont été désignés mineurs isolés étrangers et admis par les services de la protection de l'enfance (Ministère de la Justice, 2016(a) : 5). Les origines géographiques de ces flux migratoires diffèrent de celles évoquées à l'échelle de l'Union européenne. En effet, alors que pour l'année 2015 les mineurs non accompagnés afghans comptent parmi les plus nombreux recensés par Eurostat (2016) ; en France, pour cette même période, les pays d'origine des mineurs les plus représentés sont le Mali (1528), la Guinée (679) et la Côte d'Ivoire (416). Cette migration en provenance des pays d'Afrique subsaharienne ne doit pas pour autant minimiser la présence importante des mineurs pakistanais (378), afghans (311) et bangladais (203) (*ibid.*). Pour la grande majorité d'entre eux, ces mineurs sont âgés de 16 ans. Cette migration se conjugue principalement au masculin puisque 94% de l'effectif est composé par des garçons.

Ces chiffres permettent de donner un ordre d'idée sur l'ampleur du phénomène. Pour autant, ils ne rendent pas compte de la présence de nombreux autres mineurs qui pourraient répondre à cette protection mais, qui de par la situation de mobilité et de transit dans laquelle ils se trouvent, ne sont jamais appréhendés et enregistrés. En plus de la situation de mobilité de certains mineurs, les lacunes des dispositifs de protection et de repérage de ces jeunes sont aussi en cause dans la sous-représentation et la méconnaissance de la situation de ces mineurs en France. Ces difficultés de recensement ont toujours été une difficulté pour cerner avec exactitude les réalités de cette population. Aujourd'hui, les données ne rendent compte que des mineurs reconnus isolés et étrangers qui ont fait l'objet d'une prise en charge par les services de protection. Elles ne permettent pas d'appréhender la situation des mineurs en transit, de ceux ayant tenté à plusieurs reprises d'être pris en charge, ni de ceux ayant bénéficié d'une prise en charge après avoir fait recours d'une notification de refus de protection. Il existe aujourd'hui un nombre important de décisions de refus du bénéfice de la protection de l'enfance lors de la phase

d'évaluation. Selon le rapport du ministère de la Justice (DPJJ, 2014 : 14), près 50 % des jeunes ne sont pas acceptés par les services de protection après avoir été évalués.

Les mineurs isolés étrangers, une thématique pour un traitement multidisciplinaire ?

Comme le révèle la teneur de cette introduction générale, la thématique des mineurs isolés étrangers impose de faire un détour constant par les dispositifs légaux et juridiques qui encadrent leur accueil. Les évolutions juridiques dans le champ de la protection de l'enfance et les considérations politiques en matière de gestion des migrations impactent fortement les parcours de vie des mineurs. À l'échelle européenne et internationale (Senovilla Hernández, 2013 ; Bailleul et Senovilla Hernández, 2016, Human Rights Watch, 2016, UNICEF, 2016), le financement de programmes de recherche a contribué à saisir les réalités plurielles en matière d'accueil de ces mineurs. À partir d'enquêtes qualitatives, ces études ont révélé les écarts existant entre les principes juridiques internationaux, les normes réglementaires nationales, et les réalités de leur application sur le terrain. Par l'identification de bonnes ou de mauvaises pratiques, ces recherches proposent un ensemble de recommandations pour le respect de l'accès et de l'application des droits fondamentaux des mineurs. Au gré des publications, ces jeunes, au profil encore méconnu il y a quelques années, ont été progressivement appréhendés. L'écho rencontré par certaines de ces études dévoile le rapport que les autorités construisent à l'égard d'un nouveau phénomène social incarné par la figure de l'enfant étranger. En médiatisant des situations de violation et de non-respect de droits fondamentaux, les conclusions de ces recherches ont mis, et continuent de mettre sur le devant de la scène les dynamiques qui se nouent autour de cet enjeu de société. Ces productions ont été également nourries des nombreux apports de la société civile décrivant ces réalités dans le cadre de la production d'un nombre croissant de rapports associatifs. Ces connaissances ont été étayées par la prise de parole d'acteurs comme Jean-Pierre Rosenczveig, président du tribunal pour enfants de Bobigny, qui n'a cessé d'user de son mandat pour alerter les autorités sur les réalités de l'accueil des mineurs isolés étrangers.

Témoignant de l'impossibilité d'étudier l'arrivée des mineurs isolés étrangers par la dimension strictement juridique, les sciences sociales se sont progressivement appropriées le sujet. Ces recherches ont montré l'importance de s'intéresser aux acteurs, aux jeunes, et à leur parcours individuel. Dès lors, la prise en charge des mineurs se présente comme une donnée non seulement dictée par des considérations légales, mais s'éclaire également grâce aux profils du public concerné. Ainsi, en France, le premier rapport utilisant cette focale d'analyse a été rédigé par Angelina Etiemble (2002). Dans cette recherche en sociologie, elle propose un premier panorama des profils qui composent cette migration. Dans la continuité de ces réflexions, Émilie Duvivier (2012) s'est consacrée dans sa thèse aux parcours des mineurs isolés étrangers accueillis dans un foyer de l'enfance à Lille. Par ses recherches, elle a contribué à étayer la connaissance sur ces jeunes et à mieux comprendre leurs parcours de prise en charge par les autorités. Dans ses travaux, Olivier Peyroux (2013) a quant à lui évoqué les parcours de vie bien spécifiques des jeunes roumains arrivés en France. Dans son travail novateur, Julien Bricaud (2012) a changé de prisme d'analyse pour s'intéresser aux logiques singulières de la prise en charge et du travail social à destination des mineurs isolés étrangers. Alors que les approches qui entourent les jeunes tendent à être de plus nombreuses, la voix des praticiens de santé

vient consolider la pluralité de ces regards en soulignant la diversité des problématiques liées au voyage des jeunes. Les prises de parole de psychocliniciens ou de pédiatres (Gernet, 2016 ; Radjack et *al.*, 2016, ; Dutertre, 2012) éclairent les problématiques de vie de ces jeunes. Leurs points de vue dévoilent notamment la place du silence et du corps comme des révélateurs des traumatismes subis au cours de la migration.

Dans cette multiplication d'approches, la migration des jeunes ainsi que leur prise en charge n'est que peu investie par la géographie. Comme en témoigne le titre du numéro spécial de la Revue européenne des migrations internationales intitulé *Mineurs en migrations : enjeux politiques, juridiques et sociaux* paru en 2014, l'enjeu géographique est absent de l'intérêt porté à ces jeunes. Les dimensions spatiales de leur migration, de leur accès à la protection et de leur prise en charge restent encore peu explorées. L'absence des géographes n'est pas liée à la spécificité des mineurs, mais reflète plus largement une timide mobilisation de la géographie française sur le sujet des enfants, des adolescents et des jeunes.

> « Les rapports des enfants et des jeunes au territoire constituent un domaine de recherche encore sous-exploré dans les sciences sociales francophones aujourd'hui. »
>
> Lehman-Frisch et Vivet, 2011 : 2

Le choix de réaliser une thèse en géographie humaine et sociale s'inscrit donc dans cette volonté de puiser dans les apports multidisciplinaires pour mieux contribuer à la construction d'un regard géographique sur ces mineurs. Par la complexité de leur situation de vie et la diversité de leurs parcours migratoires, les mineurs isolés étrangers appellent à un croisement des approches et des disciplines. Outre les dispositifs institutionnels qui les accueillent, considérer ces mineurs comme des acteurs sociaux et spatiaux élargit le spectre d'analyse de leurs parcours. Le choix d'approcher les mineurs par les concepts et notions de la géographie humaine et sociale permet de contribuer d'une part aux travaux réalisés dans le champ des migrations internationales, et d'enrichir d'autre part les réflexions sur la jeunesse. La géographie constitue une discipline fondamentale pour révéler le rapport que les jeunes entretiennent avec les lieux au cours de leur parcours migratoire et leur parcours de protection.

Une contribution géographique à l'analyse de la situation des mineurs isolés étrangers

Alors que le droit et la sociologie se sont imposés comme les deux disciplines phares de l'étude des mineurs isolés étrangers, à la croisée de ces différentes productions, ma recherche géographique analyse les parcours et expériences des jeunes. À la lumière des territoires qu'ils traversent et des dispositifs légaux qui dictent les principes de leur protection, mon approche dévoile les contours des réalités vécues par les jeunes et les professionnels de l'accueil. Le parcours migratoire de ces jeunes, leur immersion dans un nouvel espace de vie et leur prise en charge par des institutions de protection participent à la construction des territoires de la migration et de la protection. Cette dimension spatiale des parcours a jusqu'à présent été délaissée voire peu explorée par les recherches conduites en sociologie ou en droit. À ma connaissance, seuls les travaux menés par Daniel Senovilla Hernández (2013) et plus spécialement ceux conduits dans le cadre du projet MINAS (Bailleul et Senovilla Hernández, 2016) ont tenté de tisser le lien entre droit et géographie pour évoquer les enjeux spatiaux liés à l'arrivée des jeunes sur le territoire français. Les travaux développés par la géographe Nelly Robin (2014) dans les pays d'Afrique de l'Ouest ont également permis de mettre en dialogue les parcours migratoires des mineurs avec les dispositions législatives de protection dans chaque pays. Confrontée à ce manque de repères scientifiques, ma recherche doctorale s'est construite sur un terrain aussi instable que fécond pour envisager de nouvelles pistes de réflexion. Pour mieux cerner le sujet des mineurs isolés étrangers, les approches subdivisent ce phénomène pour apprécier les conditions de départ depuis les pays d'origine d'une part, ou pour décrypter les dispositifs de leur accueil dans les pays d'arrivée d'autre part. Cette recherche entend dépasser cette partition pour mieux envisager le parcours et l'expérience du départ des mineurs depuis le pays d'origine jusqu'à leur majorité, en passant par leur prise en charge en France. Ma thèse est née de la volonté de mettre en lien toutes les étapes du parcours pour mieux les comprendre.

Ma recherche entend apporter de nouvelles connaissances relatives au fait migratoire des mineurs isolés étrangers, mais ambitionne aussi de proposer une étude géographique du parcours d'une jeunesse aux origines spatiales et sociales diverses. Afin de relever ce double défi et pour ancrer spatialement ma recherche, j'ai mobilisé la notion de territoire. Fidèle à une conception issue de la géographie sociale, j'apprécie le territoire dans ses deux dimensions fondamentales. Il se présente tout d'abord comme un support, un espace délimité où s'exerce un contrôle des frontières et une maîtrise de l'espace (Lévy et Lussault, 2003 : 903). Cette première orientation permet d'approcher et d'identifier la migration des mineurs à travers les logiques des États-nations, mais aussi les espaces d'accueil des mineurs isolés étrangers. Puis, le territoire est considéré dans sa dimension plus sociale à travers l'expression des jeux sociaux entre acteurs nouant des rapports différenciés (*ibid.* : 903).

À la lumière de ces éléments, les enjeux de mon sujet mobilisent ces deux dimensions pour aller explorer les contours des territoires de la migration et des territoires de la protection. Ma recherche propose d'envisager la migration des mineurs à travers les différents États dans lesquels elle se déroule. Les territoires de départ, ceux du voyage et ceux de l'arrivée sont compris dans un continuum pour mieux décloisonner l'approche des mineurs isolés étrangers. Indissociable de la réflexion portée au territoire, ma thèse se propose d'étudier les différents rapports sociaux qui rythment la progression des mineurs vers la France. À l'issue de ce voyage et dans le contexte français, ma recherche

appréhende plus spécifiquement les différents espaces de la prise en charge comme le théâtre de l'expression des rapports sociaux et spatiaux qui se tissent entre des jeunes, des professionnels et des institutions publiques. Il s'agit d'entrevoir la multiplicité de ces relations, les concurrences entre des ambitions parfois politisées et leur traduction dans les mécanismes de la prise en charge. Afin de mieux comprendre ces enjeux, j'ai choisi d'adopter la perspective des mineurs isolés étrangers comme les acteurs au cœur de ce système. La compréhension de ces relations, orientées par des réglementations juridiques et les expériences individuelles de chaque acteur, m'a invité à mobiliser la notion de territoire de la protection. Adapter ces réflexions à l'étude de la prise en charge de jeunes migrants invite à comprendre l'ensemble des relations sociales qui font le territoire. Ces relations prennent la forme d'échanges sociaux mais aussi de relations plus institutionnelles façonnées par le cadre législatif.

Animée par la volonté d'appréhender les formes plurielles des territoires de la migration et de la protection dans leur composante spatiale et sociale, mes réflexions s'inspirent des réflexions de Guy Di Méo (1999) pour qui le territoire est multidimensionnel (matériel, social, émotionnel) et « reste résolument ouvert, prêt à épouser toutes les combinaisons spatiales que tissent les acteurs des collectivités humaines dans l'étendue terrestre » (*ibid.* : 77). Ma recherche n'ambitionne pas de dessiner les contours figés des territoires de la migration et de la protection, mais plutôt de montrer la façon dont ils évoluent sous l'action des acteurs et des relations sociales qu'ils tissent. La compréhension de ces logiques explore ainsi les différents niveaux du territoire : l'échelle nationale (la France), locale (les départements) et l'échelle micro-locale (les lieux d'accueil et de protection). Plus que des supports matériels à l'action sociale, les territoires sont mobilisés comme une ressource, représentant parfois une opportunité ou d'autres fois une contrainte. Ils constituent ainsi des repères identitaires pour les mineurs, des leviers de l'action éducative ou des arguments du débat pour les collectivités et les politiques.

Pour mieux comprendre l'intensité des relations socio-spatiales sur le territoire à travers le regard des jeunes, j'ai mobilisé la notion de parcours. Cette notion permet d'envisager l'itinéraire géographique des mineurs, de s'arrêter sur les étapes qui les mènent vers un nouvel état, un statut, une situation. En ce sens, les parcours permettent d'appréhender ces changements selon un dialogue permanent entre le déplacement géographique et les multiples changements de statuts expérimentés par les jeunes. Parcours migratoire, parcours d'accès à la protection et parcours vers l'avenir forment les bases d'un triptyque permettant d'appréhender toute la diversité des figures qui façonnent ces jeunes à la fois migrants, enfants en danger, et adultes en devenir.

L'identification de ces parcours individuels retracés au fil de la recherche est une invitation à appréhender les expériences des mineurs dans les différentes étapes de leur migration. La notion d'expérience permet à la fois de s'intéresser aux actions des individus et au capital expérientiel qu'ils en retirent, c'est-à-dire les connaissances accumulées et la capacité à les remobiliser ultérieurement au cours de leur existence (Zeitler et Barbier, 2012). Pour teinter cette notion d'une teneur plus géographique, ma thèse envisage l'expérience sociale pour la mettre en perspective avec l'expérience plus spatiale des jeunes dans les lieux de leur parcours migratoire et de leur parcours de protection. Ainsi, ma recherche envisage l'expérience comme une notion clé pour mieux désigner « le rapport des acteurs à l'espace afin d'éclairer leur capacité à s'approprier et à faire les lieux » (Delmas, 2014 : 12). Plus que la description de ces expériences, ma thèse se propose de les décrypter pour mieux montrer comment les jeunes sont des producteurs des territoires qu'ils traversent.

Interroger les parcours et les expériences des mineurs isolés étrangers

Ma thèse dépasse les cloisonnements habituels pour envisager l'itinéraire des jeunes dans sa globalité. En considérant les parcours migratoires, les parcours de protection et les parcours jusqu'à l'âge de la majorité et l'entrée dans la vie adulte, ma recherche a été rythmée par un ensemble d'interrogations. Parmi ces différentes questions ayant permis à l'analyse de se construire, certaines se sont élucidées rapidement sur les terrains, d'autres ont été abandonnées au fil de la réflexion. Des interrogations ont toutefois été plus prégnantes et n'ont finalement jamais cessé d'orienter mon approche. Comme une synthèse finale de ces questionnements, ma thèse s'articule autour d'une problématique principale.

Comment les expériences sociales et spatiales des parcours des mineurs isolés étrangers construisent les territoires de la migration et de la protection ?

Cette problématique se positionne au carrefour d'une appréciation sociale et géographique des parcours migratoires et de protection des mineurs isolés étrangers. Elle entend comprendre comment l'inscription des jeunes dans les flux migratoires dévoile de nouvelles dimensions sociales et spatiales de la migration. Mon questionnement adopte le point de vue des mineurs à travers les différentes expériences socio-spatiales qu'ils décrivent et les systèmes de relations dans lesquels ils s'inscrivent. L'intérêt porté aux différents parcours qu'ils empruntent au fil de leur déplacement géographique souligne les logiques de construction des territoires de la migration et de la protection.

En mettant cette problématique à l'épreuve des résultats du terrain, ma recherche suppose que les mineurs sont les producteurs des réalités spatiales et sociales d'un fait migratoire qui se distingue de celui des adultes. Par un intérêt porté aux différents parcours et aux expériences, je soutiens la thèse que les mineurs sont toujours inscrits dans un processus de déplacement social et de migration géographique dans des territoires multiples qu'ils choisissent ou auxquels ils sont assignés. Depuis les pays dont ils sont originaires jusqu'au pays d'arrivée, du statut de mineurs isolés étrangers jusqu'à leur majorité, les jeunes sont dans une migration, à la fois géographique et sociale, permanente. Dès lors, les parcours de leur migration et ceux de la protection les conduisent à changer d'État-nation, d'état social, *etc.* Ma thèse considère ces jeunes comme des acteurs de leur déplacement et non comme des agents soumis aux contraintes extérieures. Les mineurs font partie d'une réalité migratoire en mouvement, ils en sont des acteurs à part entière.

Pour répondre à ce questionnement principal, trois objectifs ont nourri ma réflexion et guidé sa progression. Le premier objectif entend dépasser la vision stéréotypée qui voudrait que la minorité empêche ces jeunes d'être acteurs des parcours migratoires et des parcours de leur protection. À travers les expériences sociales et spatiales des jeunes, j'ambitionne de montrer que les différentes situations relatées ou observées offrent des possibilités différentes aux mineurs d'exprimer leur capacité à agir. Plus que des fins connaisseurs des enjeux d'un cadre de l'accueil qu'ils maîtriseraient totalement, l'action des mineurs est envisagée ici pour saisir les logiques d'appropriation des lieux et des espaces dans un ensemble de relations sociales. Avec ce premier objectif, je souhaite montrer que les jeunes sont des acteurs de leur parcours, qu'ils sont en mesure de s'adapter aux contraintes et aux opportunités des divers environnements qu'ils traversent.

Le deuxième objectif de ma recherche entend montrer les logiques de construction des territoires de la protection. Par les évolutions des dispositifs d'accueil, ou certains rebondissements dans l'actualité médiatique, le sujet des mineurs isolés étrangers constitue un enjeu de société en mouvement perpétuel. Cette prégnance de l'événement ancre les regards portés aux mineurs dans le temps court. Ces derniers semblent être un sujet sans cesse redécouvert qui nécessite la mise en place des solutions politiques et institutionnelles présentées comme étant toujours novatrices. Pour dépasser la nouveauté apparente de certaines de ces décisions, j'entends éclairer sous un nouvel angle les dispositifs de prise en charge des mineurs isolés étrangers et les types de difficultés qu'ils poseraient aux autorités. En considérant les politiques de décentralisation à l'échelle nationale, je souhaite montrer que les mineurs isolés étrangers n'ont fait que révéler certaines défaillances de la gestion de la protection de l'enfance. Après avoir adopté le point de vue politique et institutionnel, c'est à partir d'une approche micro-géographique, centrée sur les lieux d'accueil et les expériences des acteurs, que j'aspire démontrer l'importance des micro-territoires dans la construction des territoires de la protection. Avec ce second objectif, j'ambitionne de souligner que la protection n'est pas que le fait des institutions mais est aussi celui des acteurs qui vivent et construisent l'accueil au quotidien.

Le troisième objectif de ma thèse se joue sur un terrain plus méthodologique. Au regard des parcours migratoires vécus par les jeunes, les méthodes d'enquête doivent s'adapter à ce public. Avec ma recherche, j'entends vérifier l'adéquation de certains outils d'enquête pour révéler les barrières qu'ils suscitent et mieux envisager certaines pistes de solutions. À travers mes terrains, j'aspire à démontrer que la parole des mineurs n'est pas problématique. Puisque les jeunes sont en mesure d'adopter une posture réflexive, ce sont davantage les précautions prises en amont et la négociation des terrains qui permettent à ces paroles d'être recueillies. Dès lors, plus que des outils de plus en plus élaborés, j'ambitionne de montrer que le principal obstacle à la recherche résiderait dans les attentes de l'enquêteur.

Afin d'approfondir ces trois objectifs, plusieurs périodes d'investigation ont été menées en France comme à l'étranger. Les présenter dans le point suivant permet de dévoiler le fil d'un itinéraire, celui de ma recherche géographique.

Des méthodes d'enquête adaptées aux terrains

Depuis la mise en place de la cellule « mineurs isolés étrangers » par la circulaire de 2013, le ministère de la Justice tente d'accumuler davantage d'informations sur les mineurs isolés étrangers. Pourtant, ces chiffres et données rendues publiques depuis deux ans restent trop parcellaires pour permettre d'envisager un traitement purement statistique de cette migration. De plus, comme l'illustre le dernier rapport publié par le ministère de la Justice (2016), les données tendent à être de plus en plus parcellaires et évasives, comme c'est le cas pour le nombre de mineurs n'ayant pas été acceptés au bénéfice de la protection de l'enfance. Dans cette perspective, l'approche quantitative ne semble pouvoir donner que certaines clés de compréhension de ce phénomène migratoire. Les variables chiffrées viennent aujourd'hui fournir un cadre général pour contextualiser à l'échelle nationale les contours de ce phénomène.

Pour aborder les expériences des mineurs au fil de leurs routes migratoires et de leur parcours de protection, j'ai choisi de mettre en place un dispositif méthodologique qualitatif. Ce dernier vise à recueillir d'une part les impressions croisées des acteurs

(mineurs, travailleurs sociaux, éducateurs, *etc.*) et d'autre part à cerner les réalités du fonctionnement des différents lieux d'accueil. Plus qu'une présentation méthodologique, ce temps vise davantage à évoquer le cadre de cette recherche. L'infographie présentée en figure 1 récapitule visuellement les différentes expériences de recherche menées pendant l'année de terrain de cette thèse.

Après un premier terrain exploratoire mené à Tanger en 2013 pour enquêter le voyage des mineurs qui quittent clandestinement le Maroc, les périodes de recherche en France ont eu lieu entre février 2014 et février 2015. Avant le début de cette thèse, un premier contact au terrain avait été réalisé à Paris dans le cadre de ma recherche de master 2. Cette expérience a été considérée comme un terrain à part entière et les informations récoltées ont été intégrées à cette thèse. En dehors de la période d'investigation réalisée au Maroc, l'ensemble des mineurs isolés étrangers enquêtés ont été rencontrés dans le cadre de structures d'accueil spécialisées dans la prise en charge de ce public. Ma recherche s'est déployée au sein de plusieurs types d'institutions qui ont accepté de m'ouvrir leur porte. En me concentrant sur les parcours des jeunes, ma recherche emprunte elle aussi un itinéraire à travers les différents lieux de la protection de l'enfance. Alors que de plus en plus de travaux sont menés sur le sujet des mineurs isolés étrangers, les études se placent surtout depuis le point de vue de systèmes de protection inadaptés. Parmi eux, la Permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers (PAOMIE) est un modèle très connu ayant fait l'objet d'une attention particulière (Bailleul et Senovilla Hernández, 2016). À l'image de ce lieu qui cristallise les tensions, certaines villes attirent plus particulièrement le regard au gré d'une actualité migratoire intense. Tout en considérant son impact, ma recherche s'éloigne de cette actualité pour aller voir les réalités propres à d'autres espaces d'évaluation et d'accueil des mineurs isolés étrangers.

Ainsi, dans un premier temps, j'ai été amenée à enquêter dans des lieux qui évaluent la situation des mineurs et les accueillent alors qu'ils sont arrivés sur le sol depuis quelques jours ou quelques heures seulement. Le travail d'enquête mené auprès de ces structures associatives situées dans des grandes agglomérations françaises (Paris, Marseille et Montpellier) m'a permis de comprendre les conditions du premier accueil réservé aux mineurs isolés étrangers. Dans un deuxième temps, j'ai pu entrer dans le huis clos de foyers de l'enfance qui prennent en charge plus durablement les mineurs reconnus isolés étrangers jusqu'à leur majorité et leur sortie des dispositifs de la protection de l'enfance. Outre le fait que ces foyers comptent parmi les rares institutions à s'être exclusivement spécialisées dans l'accueil de mineurs isolés étrangers, l'autre spécificité de ces lieux réside dans leur localisation au sein de communes rurales (Saverdun en Ariège, et Treignac en Corrèze). De surcroit, ces établissements accueillent près d'une cinquantaine de mineurs isolés étrangers toute l'année. Cette donnée confère toute la singularité à ces espaces. Les périodes de recherche d'un mois dans ces foyers ont permis de s'éloigner des espaces soumis à l'urgence et d'aller appréhender les formes d'un accueil plus durable.

Le choix d'aborder le sujet des mineurs isolés étrangers en entrant par la porte des institutions qui les accueillent suppose de se concentrer seulement sur les jeunes reconnus mineurs isolés étrangers et pris en charge par les services de protection. Le périmètre de ma recherche exclut donc de l'analyse les réalités vécues par les jeunes en amont du contact avec les institutions de protection en France, et n'appréhende pas la condition des mineurs qui ne sont pas accueillis ou encore de ceux qui repartent vers d'autres horizons et d'autres pays. Comprendre l'accueil par ce prisme et entrer dans ces lieux d'accueil a

toutefois permis à cette recherche de bénéficier d'un cadre supplémentaire à celui de la démarche scientifique. En étant acceptée dans les lieux de la protection comme observatrice, j'ai pu bénéficier d'une caution à l'égard de différents acteurs (mineurs et professionnels). Plus qu'un confort méthodologique, cette considération est directement liée à la spécificité des mineurs isolés étrangers dont la situation nécessite un certain nombre de précautions.

Enquêter auprès de mineurs isolés étrangers constitue un défi méthodologique puisqu'ils ne peuvent faire l'objet de la mise en place des mêmes méthodes d'enquête que pour des adultes. Plusieurs raisons viennent expliquer cette singularité et conduisent à envisager les réponses méthodologiques apportées sur les terrains. Tout d'abord, au regard de leur âge et des expériences migratoires qu'ils ont vécu, les mineurs isolés étrangers n'ont pas toujours le recul nécessaire pour analyser leur parcours. De plus, leur parole, déjà fortement évaluée par les dispositifs de contrôle de la minorité et de l'isolement, est difficilement libérée face à un enquêteur inconnu. Pour parvenir à s'extraire de ces difficultés dans l'échange, la construction d'une relation de confiance s'est imposée comme un préalable nécessaire. Dans cet objectif, l'immersion de longue durée de près d'un mois dans plusieurs structures d'accueil a constitué un outil clé à l'élaboration de ces liens. Grâce à des relations privilégiées nouées avec les jeunes, il a été possible de conduire des entretiens semi-directifs dont la trame était adaptée et modulée en fonction de mes interlocuteurs. Le choix de l'immersion a aussi permis de pointer avec plus d'acuité certaines dimensions du quotidien vécu et de revenir avec les mineurs sur certaines scènes observées. À ces entretiens semi-directifs, s'ajoute toute une série d'échanges informels ayant permis de faire connaissance avec les jeunes comme autant de temps qui ont contribué à la construction d'un climat propice à l'échange et à l'acceptation de la démarche d'enquête. Pour étayer le corpus d'informations, et pour éviter d'évoquer le sujet encore sensible du voyage directement avec eux, j'ai eu l'opportunité de récupérer à Montpellier et Treignac les dossiers individuels des mineurs rencontrés. Cette source d'informations m'a permis de recueillir de manière détournée le détail de certaines histoires de vie et d'appréhender dans le même temps le registre avec lequel les professionnels les retranscrivent.

Parmi les méthodes qualitatives, cette recherche a été l'occasion d'intégrer l'outil audiovisuel comme une méthode d'enquête à part entière. La conduite du projet Démineurs (en collaboration avec le réalisateur Fred Soupa), visant à la réalisation de courts-métrages avec et pour des mineurs isolés étrangers, a ainsi été un moment d'immersion complémentaire dans les structures spécialisées. Ce dispositif a également été mobilisé auprès de professionnels et d'éducateurs. En dehors du recueil de la parole, les courts-métrages ont aussi été utilisés comme des supports pour susciter les réactions d'autres mineurs. Des séances de projection avec quelques jeunes ont été organisées afin de recueillir leur point de vue sur des sujets directement évoqués par leur semblable et non imposés par l'enquêteur. Enfin, l'originalité de cette recherche réside dans le suivi effectué depuis 2012 du parcours d'une dizaine de mineurs isolés étrangers devenus majeurs au cours de la thèse. Avec eux, j'ai pu suivre les différentes étapes qui les ont conduits vers la majorité et recueillir leurs impressions quant aux réalités de leur nouvelle vie d'adultes en France. Le suivi longitudinal de ces jeunes pendant près de quatre ans a permis d'apprécier le devenir de ces bénéficiaires de la protection de l'enfance et d'avoir une certaine hauteur de vue à l'égard de leur parcours. Ces témoignages ont éclairé sur un temps long le processus d'accueil des jeunes.

Si la parole des mineurs est délivrée au fil de cette recherche, le recueil de celle des professionnels en charge de l'accueil (éducateurs, chefs de service, enseignants de français, *etc.*) a également constitué une part non négligeable des enquêtes conduites. Les points de vue de ces acteurs de l'accueil, couplés à ceux des jeunes, ont permis de croiser les expériences de et dans ces lieux pour mieux les dessiner à la lumière de plusieurs enjeux. Si l'immersion, l'observation, les entretiens semi-directifs ont été les méthodes qualitatives employées, chaque lieu a fait l'objet de sa propre combinaison de méthodes d'enquête. L'infographie présentée dans la figure 1 récapitule visuellement les contours méthodologiques de ma recherche doctorale.

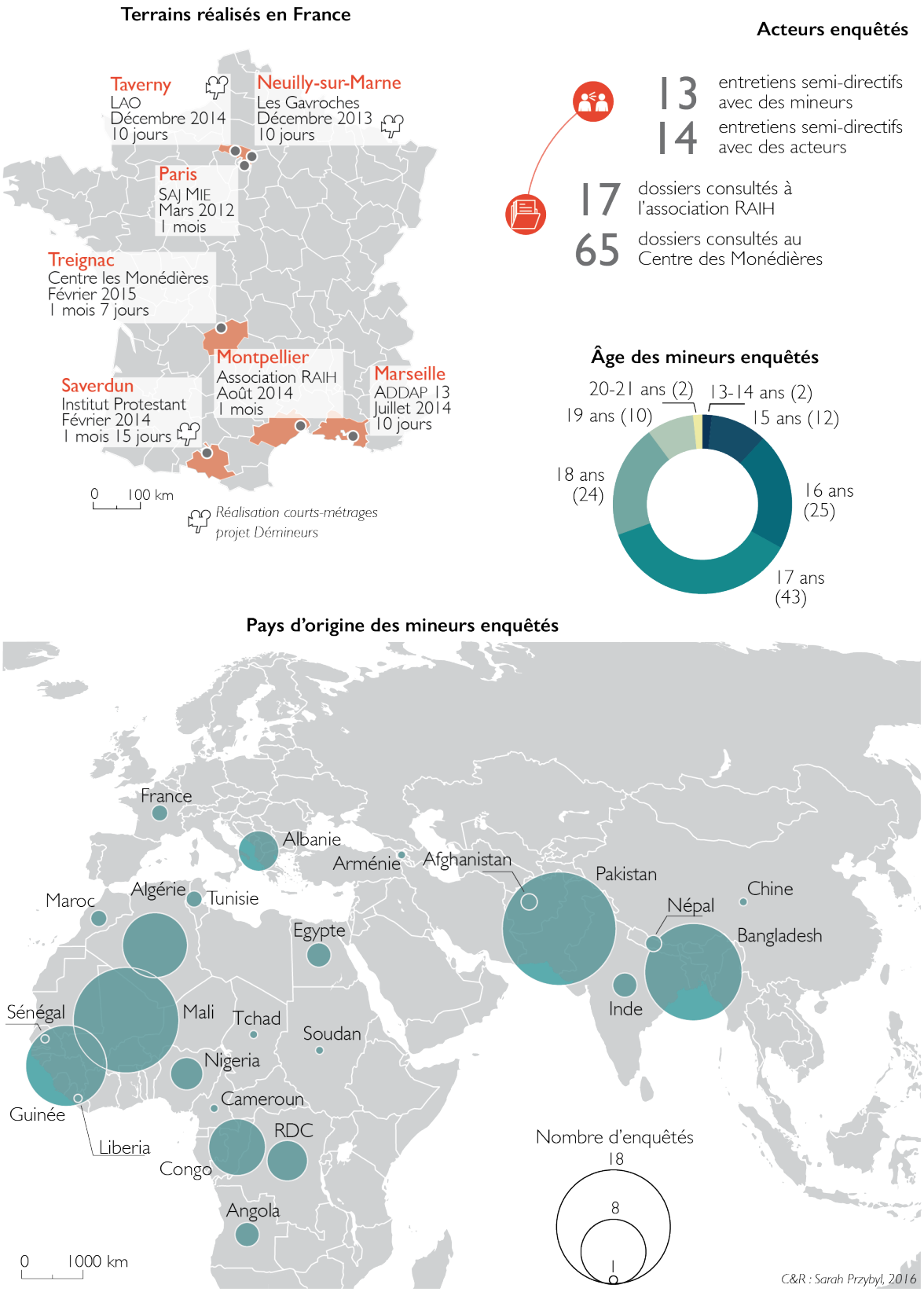


Figure 1 : Terrains et enquêtés d'une recherche

De 2012 à 2015, ma recherche s'est déployée au sein de plusieurs espaces et a permis d'aller à la rencontre d'acteurs multiples.

Une recherche géographique avec les mineurs isolés étrangers

Ma recherche interroge les expériences sociales et spatiales du parcours des mineurs isolés étrangers dans la construction des territoires de la migration et de la protection. Animée par le souci de rendre compte de l'expérience sociale et spatiale des jeunes, la structuration de ma thèse aborde les réalités du monde tel que les mineurs l'ont parcouru. En me positionnant depuis la perspective du vécu des acteurs, mon analyse considère les lieux de l'espace migratoire et ceux de l'accueil pour saisir la façon dont les individus les transforment au fil de leur parcours.

Pour entamer cet itinéraire géographique à travers les lieux du parcours, la première partie de cette thèse se concentre sur le départ des mineurs. Depuis les pays d'origine des jeunes, mon analyse porte un intérêt aux mineurs avant qu'ils ne soient reconnus comme isolés et étrangers. À l'écart des nombreux enjeux politiques soulevés par ces jeunes en France, le point de départ de cette thèse se concentre sur les origines des mineurs pour révéler le visage plus ordinaire de ces acteurs. Alors que le recensement de la nationalité sert à les identifier, c'est au plus près des mineurs et de leurs réalités spatiales que l'approche géographique se situe. Après avoir élucidé les contextes de vie pluriels pour démontrer la pluralité des origines, l'analyse aborde le sujet de l'émigration pour identifier les raisons du départ des jeunes. La construction du projet migratoire et l'imaginaire associé montrent comment l'avenir européen s'invite dans les pays d'origine comme une donnée qui reconfigure l'espace, le temps et les relations sociales. La réflexion et la préparation du départ se concrétisent avec l'analyse de la réalisation de la migration des mineurs. La combinaison des routes maritimes, terrestres ou aériennes décrit les modalités plurielles d'accès au territoire français. En plus des déplacements qu'ils dessinent, ces itinéraires permettent d'apprécier les expériences sociales et spatiales des mineurs au cours de leur migration.

Après avoir fait connaissance avec les jeunes pour mieux mettre en lumière les conditions du départ, la deuxième partie de la recherche explore le temps de l'arrivée des mineurs en France. Si cette thématique appelle à changer logiquement de continent et à entrer en Europe, les expériences des mineurs bouleversent cette progression géographique attendue. Des côtes du littoral de Tanger au Maroc aux premiers contacts avec les services de la protection en France, le voyage des mineurs isolés étrangers introduit un dialogue entre le parcours géographique et le parcours de protection. En changeant de territoire, les formes des frontières géographiques du parcours migratoire évoluent et se transforment en frontières plus immatérielles aux enjeux politiques nouveaux. Dès lors, ma recherche propose une plongée dans les réalités de ces épreuves du parcours d'accès à la protection en suivant les premiers jours de prise en charge au sein des structures associatives. Dans ces établissements situés dans des agglomérations, la précarité des dispositifs d'accueil et les conditions du travail social révèlent une expérience de l'arrivée partagée entre indécision et rêve d'avenir. Là, dans ces établissements, seulement quelques jours après la fin de leur voyage, les mineurs passent l'épreuve de l'évaluation de leur situation. Pour les plus chanceux, la reconnaissance de la minorité et de l'isolement se traduit par l'octroi d'une protection et par la prise en charge dans les foyers de l'enfance. Dans des communes situées en milieu rural, cette nouvelle étape du parcours est abordée grâce à une micro-géographie de deux foyers de l'enfance spécialisés dans la prise en charge des mineurs isolés étrangers. Dans ces environnements éloignés des symboles d'une modernité espérée par les jeunes, la dimension atypique des lieux en révèle toutes les spécificités de fonctionnement social et spatial.

Ma recherche soutient la thèse selon laquelle la migration et le déplacement des mineurs perdurent au fil des lieux de leurs parcours. Ainsi, la troisième partie de la démonstration révèle un autre départ des mineurs à la lumière de leur sortie des dispositifs de la protection. Loin d'impulser une nouvelle migration internationale, ce départ est envisagé dans une dimension plus sociale comme un mouvement vers un statut de majeurs et d'adultes. Le septième chapitre s'attarde sur le temps de la préparation de cette nouvelle étape dans le huis clos des institutions. Le regard porté à l'autonomie et à la construction du projet de vie des mineurs montre que ce changement de statut se négocie dans un ensemble de contraintes et d'opportunités. Rattrapés par leur condition d'étranger à l'approche de leurs 18 ans, les mineurs doivent trouver un équilibre entre leurs aspirations, les exigences de l'institution de placement et les impératifs des autorités pour prétendre à un titre de séjour. Dans la poursuite de la négociation de cette sortie des dispositifs de protection, le huitième chapitre se propose d'appréhender le devenir des jeunes majeurs. Entre échec et réussite, les itinéraires de vie révèlent toute la fragilité de ces parcours de protection. Outre le regard porté aux mineurs, cette perspective est l'occasion d'envisager le devenir des dispositifs de protection de l'enfance à la lumière d'un équilibre menacé entre protection et contrôle de l'immigration. Le regard des professionnels sur leurs propres pratiques éducatives se dévoile comme le témoin privilégié de cet avenir en suspens.

Partie 1. Origines d'une migration

Introduction de la première partie

Comparée avec celle des adultes, comprise par le seul prisme de la vulnérabilité ou encore reléguée au second plan compte tenu de sa faible importance numérique, la migration internationale des mineurs reste encore méconnue. Résumés à des nationalités, des chiffres ou à l'appellation de « mineur isolé étranger », les jeunes qui composent ces flux migratoires sont très peu connus. Depuis les pays d'accueil où ils font l'objet d'une attention médiatique et académique croissante, les jeunes ne sont présentés qu'à travers cette incarnation inédite de l'étranger adolescent. Si l'intérêt pour un fait migratoire débute bien souvent là où il prend racine, la vie des individus, elle, ne se limite pourtant pas à cette seule séquence de la migration internationale.

Commencer à comprendre un phénomène en entrant par une catégorie posée par les administrations françaises pourrait faire courir le risque de restreindre l'analyse aux seuls critères fixés par les institutions. Sans se circonscrire à ces intérêts institutionnels et en se distançant d'une finalité de vérification, il convient pourtant d'intégrer ces variables tant elles renseignent sur un mode de perception et de traitement de la migration. Cette première partie reprend à son compte les premières informations demandées aux jeunes par les institutions pour procéder à l'évaluation de leur minorité et de leur isolement à leur arrivée en France : l'identité civile, les raisons du départ et le parcours migratoire. La démarche scientifique invite néanmoins à délaisser les preuves classiquement attendues par les institutions pour laisser place aux expériences des jeunes rencontrés lors des terrains de cette recherche. Cette première partie dresse le portrait d'une migration juvénile depuis le point de vue des mineurs, considérés ici comme les acteurs et les protagonistes de leur parcours migratoire. À la lumière de leur âge et de leur position sociale, c'est également toute la singularité de cette migration que cette première partie entend dévoiler. Il s'agit de voir comment ce phénomène révèle les nouvelles dimensions sociales et spatiales des migrations internationales.

L'analyse du parcours des jeunes débute par un premier chapitre consacré aux origines telles qu'elles sont définies par les institutions, et celles, plus individuelles et subjectives dont sont porteurs les mineurs enquêtés. Pour dresser un portrait des jeunes, ce premier chapitre présente leur lieu de vie pour saisir, à travers la banalité du quotidien qu'ils décrivent, les contextes différenciés de construction de cette jeunesse venue d'ailleurs. Le deuxième chapitre ambitionne de saisir quant à lui les raisons du départ pour éclairer le choix de l'émigration. Après un approfondissement des données déjà disponibles, il dévoile les raisons évoquées par les jeunes pour justifier leur départ. Plus qu'une projection vers l'avenir, le départ révèle un présent devenu problématique. Enfin, un troisième chapitre retrace les routes migratoires, montre la pluralité des acteurs investis dans cette entreprise et révèle les ressources matérielles et immatérielles des jeunes au moment de leur émigration. Dans ce chapitre, la migration des mineurs apparaît comme un moyen de revoir des limites de la géographie ainsi que la spécificité de leur projet migratoire.

Chapitre un. Les origines

> « Les traits qui caractérisent les gens sont si nombreux qu'une partie seulement est retenue pour définir l'identité - ce qui veut dire qu'à partir de la même situation, d'autres conceptualisations seraient possibles. Mais l'identité, une fois définie, contribue à figer la constellation des traits qu'elle a retenus et à les soustraire aux dérives du temps. »
>
> Claval, 1995 : 6

Dans la lignée des propos du géographe Paul Claval (1995) au sujet de la définition des identités, les autorités des pays qui accueillent des mineurs sur leur territoire consultent et vérifient l'état civil des individus pour caractériser les origines. Leur sexe, leur âge et leur pays de provenance sont les premières informations qui permettent d'établir les contours de leur identité. Cette appréciation institutionnelle et administrative des origines permet de disposer d'informations générales sur les profils des mineurs. Outre ces informations relatives à l'identité civile, la poursuite de la connaissance des origines de ces jeunes se limite le plus souvent à une recherche des déterminants de leur départ en migration. Ainsi, tout ce qui a trait à la vie des mineurs avant leur émigration reste méconnu. Comme le souligne Paul Claval (1995 : 6), à trop vouloir comprendre ces jeunes par le prisme de leur migration et des critères dictés par le pays d'accueil, ce sont tous les autres traits qui fondent leur identité qui sont minimisés. Dans le champ d'études des migrations internationales, les origines des individus se confondent bien souvent avec le moment où débute leur migration. Ainsi, les éléments qui précèdent la période du départ peuvent être flous.

Ce premier chapitre est né de la volonté de présenter les origines géographiques et sociales de mineurs venus d'ailleurs avant qu'ils n'empruntent les routes migratoires. Il vise à inclure le temps précédant la migration pour découvrir des individus dont la particularité ne réside pas dans la catégorie de « mineur isolé étranger », mais bien dans la pluralité des origines géographiques et sociales qu'ils représentent. Comme le souligne le sociologue Olivier Galland (2007), tout l'intérêt de la jeunesse réside en effet dans la pluralité de ses formes et l'addition des singularités de chaque profil individuel. C'est le portrait de cette jeunesse venue d'ailleurs et les contextes de sa construction que ce chapitre entend brosser. Outre les informations officielles qui permettent d'intégrer des données objectives à l'analyse, le travail de terrain et la mise au premier plan du point de vue des jeunes ouvrent la voie à une appréciation des origines au plus près des acteurs.

Ce chapitre est organisé autour de trois principaux points. Un premier revient sur les origines géographiques des mineurs pour débusquer ce que le terme d'« étranger »

signifie. En plus de la diversification des pays de provenance de cette migration, la dimension subjective des territoires vient renforcer cette pluralité des origines. Un deuxième point revient sur le terme de « mineur » pour aborder l'âge des jeunes et montrer toute la diversité des réalités sociales que la minorité revêt dans les différents pays d'origine. Enfin, un troisième point part à la découverte du quotidien ordinaire des mineurs en parcourant, à travers leurs récits, les sphères de socialisation dans lesquelles ils ont évolué avant leur migration. Prenant en quelque sorte le contre-pied de la notion d'« isolé », ce dernier moment de l'analyse dévoile les multiples relations sociales entretenues par les jeunes dans leur pays d'origine.

1. Des mineurs venus d'ailleurs : contours géographiques d'une migration

Dans le champ des migrations internationales, le recours à l'espace peut venir satisfaire ce que le géographe Gildas Simon (2006 : 9) évoque être un « souci ordinaire de localisation ». Situer un phénomène, le localiser ou reconnaître ses incidences spatiales constitue bien plus qu'une ambition géographique, c'est proposer une première lecture des dynamiques. Le début de ce chapitre interroge les origines géographiques des mineurs isolés étrangers accueillis en France. Il vise à faire découvrir d'où viennent ces jeunes sans pour autant ambitionner de fournir un éclairage aux raisons de leur départ. En effet, ce premier point dissocie les origines géographiques des jeunes de leur migration pour mieux caractériser et comprendre l'ailleurs d'où ils viennent. Une première sous-partie propose un cadrage géographie et numérique de ce phénomène en retraçant l'émergence de ce sujet de société dans le débat public et sa visibilité croissante. Une deuxième sous-partie met en résonnance la polysémie du terme de territoire en géographie avec l'expérience vécue par les jeunes pour mieux souligner leurs origines plurielles. Une troisième sous-partie propose de caractériser davantage ces origines en dévoilant les milieux de vie où ont partiellement grandi et évolué les mineurs avant leur départ.

1.1. *Temps, chiffres et géographie d'une migration juvénile*

En France, si la minorité et l'isolement des jeunes sont régulièrement discutés, le fait qu'ils soient étrangers ne fait quant à lui l'objet d'aucun débat tant il forme un des seuls terrains d'entente. Des premiers jeunes accueillis en France dans les années quatre-vingt-dix à ceux des années deux mille, les pays de provenance ont évolué à mesure que le nombre de mineurs a augmenté. Depuis 2002, la publication de six rapports institutionnels permet aujourd'hui de retracer l'évolution géographique et numérique de cette migration. Seules sources d'information disponibles, ces documents donnent à voir la préoccupation croissante des autorités qui ont fait d'un phénomène flou et méconnu, une réalité comptée et étudiée.

1.1.1. De la naissance à la confirmation d'une migration de mineurs

L'actualité de la question des mineurs isolés étrangers dans le débat public ne doit pas occulter l'existence de flux remontant au XIX^{ème} siècle. Dans son travail doctoral, Émilie Duvivier (2012) dévoile le visage de cette migration juvénile qui se dessine alors

exclusivement à l'échelle européenne. Originaires d'Allemagne, de Suisse ou d'Italie les jeunes recrutés par des réseaux d'exploitation terminent leur voyage en France comme employés domestiques ou ouvriers industriels. Un siècle plus tard, au début des années quatre-vingt, la présence de mineurs isolés étrangers européens se résume à quelques jeunes albanais, roumains, roms et tziganes originaires de Bosnie et de Serbie (Debré, 2010 : 11). Progressivement les flux migratoires ont évolué de l'échelle européenne à l'échelle mondiale. Les foyers d'émigration se sont diversifiés et se sont internationalisés.

Face aux arrivées croissantes de jeunes migrants sur le territoire français, l'État initie les premières investigations au début des années deux mille. Commandée par la Direction de la population et des migrations (DPM), la première publication est établie en 2002 par la sociologue Angelina Etiemble. À partir des données fournies par l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA), la Police aux frontières (PAF) et celles collectées auprès des conseils départementaux, Angelina Etiemble propose le premier décompte statistique des mineurs isolés étrangers en France entre 1999 et 2001. Au début de la période d'étude, 609 mineurs reconnus isolés et étrangers se répartissent dans 31 départements du territoire français[10]. Pour autant Paris, la Seine-Saint-Denis et le Nord concentrent 71 % d'entre eux. À cette date et selon les données disponibles, les mineurs originaires de Roumanie sont les plus nombreux, ils représentent 27 % des effectifs (*ibid.* : 36). Accompagnés par un membre de leur famille ou de leur communauté, leur isolement est remis en cause par les autorités. La présence d'une tierce personne ne ferait pas d'eux des mineurs isolés étrangers. À leur côté, de jeunes Marocains et d'autres originaires des pays de l'Europe de l'Est constituent le deuxième ensemble de nationalités les plus représentées. Quelques autres mineurs proviennent plus rarement d'Afrique subsaharienne et d'Asie ; ils préfigurent de la future diversification des foyers de départ.

En 2001, l'arrivée de mineurs n'est plus un épiphénomène en France. Leur nombre a été multiplié par trois, passant de 609 à 1 974 en trois ans (*ibid.* : 35). Cette croissance s'accompagne également d'une dispersion de leur présence sur le territoire ; désormais 46 départements sont concernés. Paris, la Seine-Saint-Denis et le Nord, toujours très impliqués, connaissent une baisse de leurs taux d'accueil. Ils concentrent maintenant 65 % des effectifs nationaux. En 2001, les jeunes en provenance d'Europe de l'Est et plus particulièrement de Roumanie sont toujours les plus nombreux. Ils représentent alors 20 % de l'effectif global des mineurs isolés étrangers recensés. Leur arrivée, déjà source d'interrogations dans les années quatre-vingt-dix, fait l'objet d'une attention particulière à mesure que ces mineurs entrent dans le champ de la protection de l'enfance par le biais d'un parcours judiciaire d'ordre pénal. Les mineurs roumains sont alors désignés comme une population « à part » des autres mineurs isolés étrangers et sont de plus en plus traités par le prisme de la délinquance juvénile.

> « Le prisme des jeunes Roumains donne une image inexacte de la situation des autres mineurs isolés étrangers qui ne sont que très exceptionnellement délinquants. »
>
> Debré, 2010 : 12

Inscrits dans des réseaux de traite, leur migration s'apparenterait à celle des mineurs du XIX^{ème} siècle. Dans son ouvrage consacré à la traite des enfants d'Europe de l'Est en France, le sociologue Olivier Peyroux (2013 : 30) évoque la spécificité de ces mineurs roumains. Il fait notamment état de l'existence d'organisations qui démarchent et recrutent

[10] Les mineurs isolés demandeurs d'asile ne sont pas considérés dans cette partie en raison du traitement différencié de leur situation par les autorités. De plus, ces jeunes n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation récurrente et régulière dans les recherches consacrées aux mineurs isolés étrangers.

auprès de familles prêtes à envoyer leurs enfants pour améliorer leurs conditions de vie au pays. Une fois arrivés en France, ces jeunes se retrouvent dans des réseaux d'exploitation les forçant à commettre des actes de délinquance. Leurs délits dans les rues de la capitale françaises sont alors largement médiatisés ; ils leur vaudront l'appellation de « pilleurs d'horodateurs » (photographie 3). Considérés comme un problème, la France et la Roumanie concluent un accord pour l'organisation du rapatriement de ces jeunes en 2002. Cette mesure politique finit d'instaurer un traitement différencié des Roumains par rapport aux autres mineurs.



Photographie 3 : Extrait du journal Le Parisien
En 2001, sept mineurs roumains sont interpelés pour avoir pillé des parcmètres.
Source : Le Parisien

Le premier rapport d'Angelina Etiemble (2002) confirme la place privilégiée des pays est-européens et d'Afrique subsaharienne sur la liste des foyers de départs des mineurs. Sa recherche atteste également de la diversification de la provenance des flux migratoires à destination de la France en l'espace de trois années. Ainsi, entre 1999 et 2001, le nombre de jeunes angolais identifié a été multiplié par près de douze passant de 4 à 47 mineurs ; et alors qu'il n'y avait qu'un seul mineur afghan, ils étaient près de 39 à être accueillis en 2001. Le début des années deux mille concorde avec une multiplication de profils géographiques des jeunes et confirme toute la place des mineurs dans les flux migratoires à destination de la France.

Encadré 1 : Les limites d'une première étude de référence

À sa publication, le rapport produit par Angelina Etiemble (2002) est la seule source d'information disponible permettant d'appréhender la migration des mineurs isolés étrangers. L'analyse des données publiées dans le rapport se heurte, aujourd'hui comme hier, aux biais et aux difficultés rencontrées par la sociologue. Angelina Etiemble (2002 : 19, 28 et 31) évoque le cas de départements n'ayant pas répondu à son enquête ou d'autres communiquant seulement des données lacunaires. Par exemple, Paris ou la Seine-Saint-Denis, deux départements fortement concernés par l'accueil des mineurs, ont indiqué un nombre d'individus sans renseigner leur nationalité. En outre, au début du phénomène, la collecte a été compliquée par l'inexistence d'une définition commune d'un mineur isolé étranger. La PAF, l'OFPRA et les conseils départementaux disposaient de leurs propres critères d'identification ; une confusion qui a inévitablement abouti à des doubles comptes au sein d'un même département ou à l'inverse, à la non-prise en compte de certains jeunes qui pouvaient être accompagnés par une personne tierce. Du fait de leur manque d'exhaustivité, les chiffres présentés dans le rapport final de 2002 ne reflètent pas pleinement la réalité à l'échelle nationale et sont considérés comme des indices.

1.1.2. Vers une meilleure connaissance des flux

Comme en atteste le rythme de publication des rapports officiels, ces nouveaux migrants suscitent l'attention croissante des autorités. Dans le sillage d'Angelina Etiemble (2002), l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) rédige son premier rapport dédié aux mineurs isolés étrangers en 2005. Suite à la commande du Premier ministre François Fillon, la sénatrice Isabelle Debré rend en 2010 un document ministériel sur la situation des mineurs isolés étrangers en France. À partir de ce document, la fréquence des publications s'accélère. En 2013, la Direction de la protection judiciaire et de la jeunesse (DPJJ) diffuse à son tour un compte-rendu de la prise en charge des mineurs. En 2014, l'IGAS réactualise son travail et publie le dernier des rapports institutionnels en date sur la situation des mineurs isolés étrangers en France (figure 2).

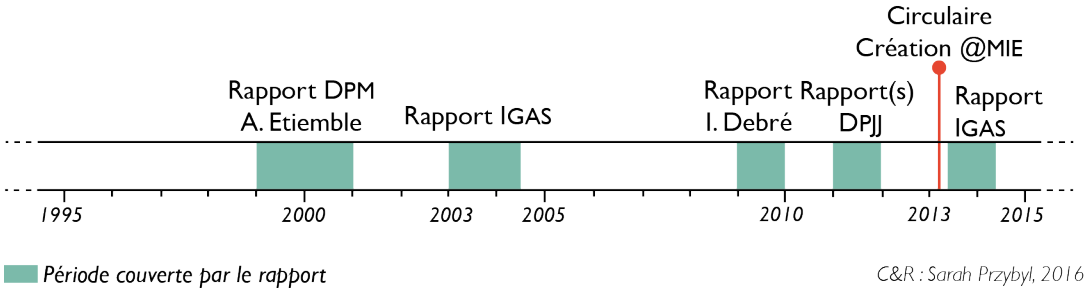


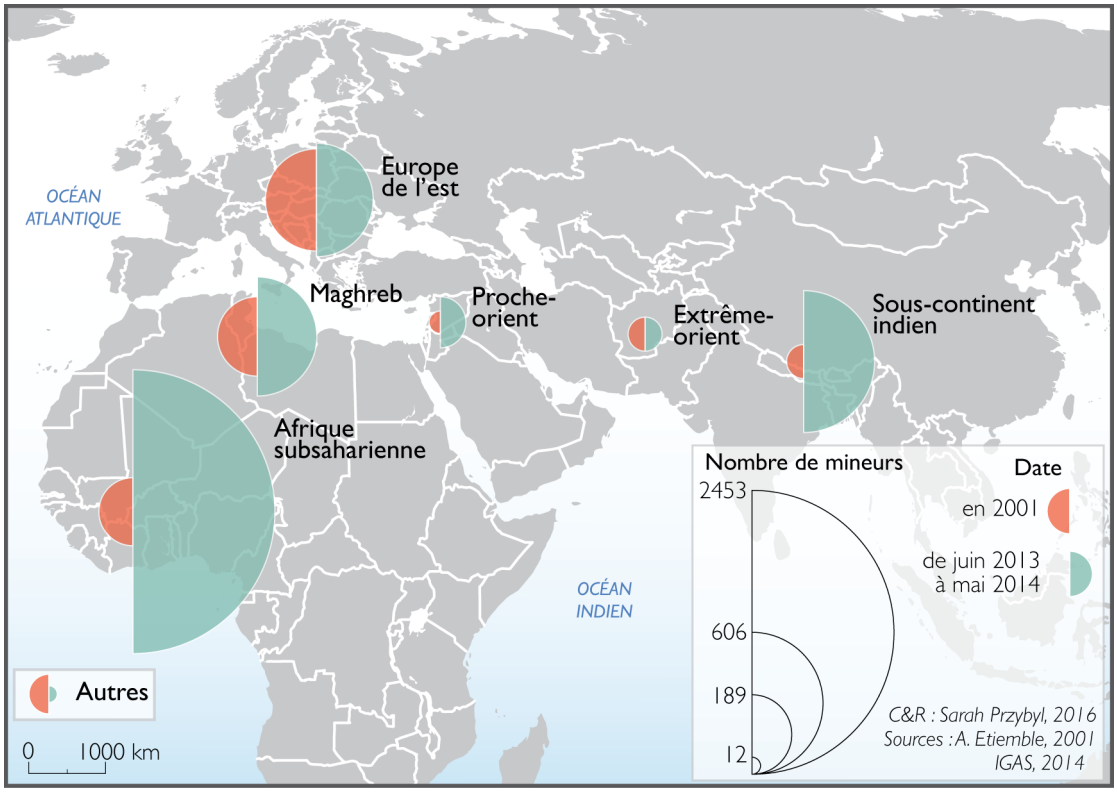
Figure 2 : Périodes couvertes par les rapports institutionnels

Entre les chiffres fournis en 1999 et ceux en 2014, plusieurs pas de temps ne sont pas représentés. L'accélération du rythme des publications illustre une préoccupation croissante de la part des autorités pour un phénomène migratoire qui se pérennise.

Jusqu'en 2013, les documents publiés ont dû s'accommoder d'un manque d'informations homogènes sur l'ensemble du territoire. Il était en effet difficile de recenser avec précision le nombre de jeunes accueillis dans chaque département. Afin de pallier à ce manque d'informations, la circulaire du 31 mai 2013 relative à la prise en charge des mineurs instaure un traitement automatisé des données par la création de l'Administration des mineurs isolés étrangers (@MIE). Cette base de données, à l'accès restreint, regroupe les informations personnelles sur les mineurs reconnus isolés et étrangers et signalés par les autorités juridiques. Pour chaque nouveau mineur identifié par une autorité compétente sur le territoire, un signalement est automatiquement réalisé. Ainsi entre le 1er juin 2013 et le 31 mai 2014, 4 042 jeunes ont été reconnus comme mineurs isolés étrangers en vue

d'une admission à l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Ce degré de précision aujourd'hui atteint ne permet pas de délivrer une évaluation précise du nombre total de jeunes alors déjà présents sur le territoire. L'estimation la plus crédible proposée par la DPJJ comptabilise près de 9 000 mineurs isolés étrangers sur le territoire français en avril 2013 (DPJJ, 2013).

Au début des années deux mille dix, le visage de la migration des mineurs a évolué (carte 1). L'Europe de l'est continue d'être un foyer de départ pour les mineurs accueillis en France. Néanmoins, la présence des jeunes Roumains a chuté sous l'effet d'une évolution des formes de leur migration et donc de l'appréciation de leur situation. En effet, compte tenu d'une migration devenue plus familiale (IGAS, 2014(a) : 22), ces mineurs roumains ne sont alors plus considérés en situation d'isolement. Plus de 10 ans après la publication des premières données, les origines géographiques des jeunes ont changé. Près de 80 % des mineurs isolés étrangers sont désormais originaires d'Afrique subsaharienne et du sous-continent indien. D'après le rapport de l'IGAS (*ibid.* : 21-22), la Guinée, le Congo, le Mali, le Bangladesh et le Pakistan sont aujourd'hui les principaux pays de provenance des mineurs accueillis en France.



Carte 1 : Évolution du nombre de mineurs par région de provenance entre 2011 et 2014

En 2011, l'Europe de l'Est et les pays du Maghreb sont les deux premières régions de provenance des mineurs accueillis en France. En 2014, les pays d'Afrique subsaharienne et du sous-continent indien s'affirment comme les principaux espaces de départ.

1.2. *Les territoires des origines des mineurs isolés étrangers*

Ces premiers éléments de réflexion relatifs aux pays de provenance invitent à approfondir les origines des jeunes à partir de la polysémie accordée au territoire. La notion d'origine fait référence au commencement, à la source d'un fait, à la naissance d'un élément. Selon cette définition, s'intéresser aux origines des mineurs dans le cadre de leur

migration et dans une perspective géographique conduit donc à considérer le lieu du départ des mineurs. Dans l'ouvrage qu'elle consacre aux origines, la sociologue Elsa Ramos souligne pourtant que cette orientation réduit les individus à « une provenance unique » (2006 : 22). Pour aller au-delà du seul pays comme critère de définition des origines, l'auteure privilégie le point de vue des individus qu'elle enquête pour dévoiler la pluralité de leurs origines. Si l'ouvrage d'Elsa Ramos (2006) est guidé par des concepts sociologiques, la dimension spatiale s'invite quant à elle tout au long de sa démonstration comme un support matériel et symbolique à la définition des origines. Sa recherche atteste de la dimension spatiale et sociale des origines ; elle confirme le lien entre identité et territoire. Aussi, ce second point mobilise la notion de territoire pour mettre au jour les origines des mineurs rencontrés au cours de cette recherche. Après avoir dévoilé les limites de la seule référence à la nation, la démonstration s'attache aux contours des territoires plus subjectifs des mineurs.

1.2.1. L'État, une échelle pour définir les origines

Dans le champ d'études des migrations internationales, l'observation des origines des individus qui se déplacent et s'installent s'apprécie davantage au niveau des pays. Cette échelle révèle d'une part les nationalités des individus, et dévoile d'autre part les systèmes mis en place par les États à l'égard de certains ressortissants. Si les migrations se déroulent à l'échelle du monde, elles sont d'abord une préoccupation des nations de par la gestion et les reconfigurations qu'elles imposent. Dans un espace mondialisé, la nationalité est ainsi devenue un des critères par excellence de définition de l'origine des individus. Dans les quelques rapports institutionnels consacrés aux mineurs isolés étrangers et mobilisés jusqu'à présent, les nationalités permettent de cartographier les pays d'origine, de comptabiliser des effectifs par nationalité et d'apprécier l'évolution de cette migration juvénile dans le temps. L'État-nation comme prisme de lecture d'un phénomène migratoire est un outil performant pour délimiter une population sur une aire géographique bornée par des frontières. Il permet de désigner l'appartenance ou l'extranéité des individus. Le territoire se présente dans cette appréciation comme un support matériel à une définition objective des origines. Jacques Lévy et Michel Lussault (2003 : 903) corroborent cette perspective à travers leur définition du territoire comme « espace contrôlé-borné […] correspondant à la logique de l'État, avec son exhaustivité interne et ses frontières ».

Envisager les origines par le prisme de l'État-nation, c'est rendre compte avant toute chose de l'appartenance des mineurs à un territoire délimité par des frontières. Preuve matérielle de cette appartenance, les documents d'identité délivrés dans les pays d'origine permettent aux autorités françaises d'identifier les mineurs à leur arrivée. Ainsi, si l'État constitue l'échelle la plus communément mobilisée pour comprendre les flux migratoires, ce référentiel géographique mobilisé dans les procédures administratives se heurte à certaines limites. En marge des mineurs évoqués dans les recherches, l'état civil d'autres jeunes peut parfois être remis en cause par les autorités françaises. Suite à une vérification de l'authenticité des papiers par les services compétents, la non-reconnaissance de l'état civil des mineurs nie non seulement l'appartenance des individus à leur pays d'origine, mais interroge aussi leur identité. La pertinence de la référence au national dans la définition des origines se retrouve donc ébranlée par cette première limite.

À cette première remise en cause de la définition des origines par le prisme national s'ajoute une limite supplémentaire qui a trait aux réalités géographiques dans les pays de

provenance des mineurs. Si le territoire correspond à la nation dans le contexte français, il apparaît que ce modèle spatial n'est pas toujours transposable à d'autres espaces aux réalités géographiques différentes. Le territoire n'a pas le même sens d'un continent à un autre. Pour apprécier les origines, il est donc nécessaire de s'excentrer des définitions du territoire telles qu'appréciées en Europe pour s'imprégner d'autres réalités géographiques. Pour en attester, la socio-anthropologue Agnès Lambert (1998) aborde à ce sujet les logiques de construction des États ouest-africains. Elle souligne dans son travail la rupture majeure introduite par le modèle de découpage colonial vis-à-vis des réalités sociales et spatiales de cette région. Le calquage de modèles européens d'organisation territoriale basés sur la délimitation et le bornage a été à l'encontre de logiques autochtones ancrées jusqu'alors dans le mouvement et des systèmes de hiérarchie associés au lignage. En adoptant un regard sur le temps long, Agnès Lambert montre que les États d'Afrique de l'Ouest ont été profondément fragilisés par ces découpages venus d'ailleurs. Cet héritage colonial est tel que les ressortissants des nations africaines se réfèrent aujourd'hui davantage à des espaces qui dépassent les frontières des États-nations. Ils s'identifient plutôt à des cadres religieux, communautaires ou de parenté qui ont plus de sens pour eux. Ce que la socio-anthropologue désigne comme une « plasticité sociale » tend ainsi à rendre compte de ces « autres systèmes de références » (Lambert, 1998 : 37) qui permettent aux individus de dépasser les cadres territoriaux, de se distancer du modèle de l'État-nation afin de se rapprocher de modèles d'identification plus signifiants. L'exemple des États ouest-africains illustre la dimension caduque de la référence au territoire national comme seul repère dans la définition des origines. Cette constatation ne se limite pas au continent africain et se retrouve également dans d'autres pays anciennement colonisés où la transformation du territoire a dû épouser la logique de construction de l'État-nation. Pour le géographe Paul Claval (1995), les territoires, entendus comme support de l'identité des individus, sont donc en réalité bien loin d'épouser les contours des frontières étatiques officielles.

> « La généralisation des formes territoriales de l'État-nation est devenue universelle avec la décolonisation. Mais ce triomphe est à la fois trompeur et fragile : trompeur, parce que dans beaucoup de nouveaux États, le territoire n'est qu'une coquille vide et sans valeur symbolique pour la plupart des citoyens ; fragile, parce que les philosophies sociales sur lesquelles reposait la modernité sont aujourd'hui critiquées. »
>
> Claval, 1995 : 13

Les territoires étatiques compris comme les pièces d'une mosaïque de l'espace monde constituent dans leur dimension administrative et matérielle une clé de lecture satisfaisante pour localiser les pays d'origine et recenser les mineurs. Cette réalité résonne avec la définition du géographe Guy Di Méo (1999 : 76) qui souligne la conception traditionnelle du territoire comme un « mode de découpage et de contrôle de l'espace ». Cette citation confirme que dans son acception traditionnelle, le territoire ne permet définitivement pas de connaître les individus. Néanmoins, elle donne à comprendre que les États qui accueillent les migrants mobilisent le territoire à de fins de contrôle de leurs frontières ainsi que des individus qui s'y trouvent ou qui cherchent à le rejoindre. Ces seules dimensions du territoire se révèlent incomplètes au moment d'envisager les origines des individus et de chercher à en faire émerger toute la diversité. Comme le laisse pressentir la citation de Paul Claval (1995 : 13), le territoire et ses autres dimensions peuvent révéler bien d'autres éléments de l'identité et des origines des individus.

1.2.2. La mobilisation d'un territoire subjectif

L'incarnation de l'État-nation se reflète à l'échelle individuelle dans l'identité civile et plus spécialement dans la nationalité des personnes. Sur les terrains d'enquête, les mineurs confirment cette suprématie de la nationalité dans la définition de leur identité. Tout se passe comme s'ils avaient intégré les règles de présentation de leurs origines en les résumant à leur identité civile. Se limiter à cette seule acception du territoire balise un périmètre de l'analyse des origines des jeunes trop circonscrit et ne reflète pas la diversité appréciée sur le terrain au contact des mineurs. Les travaux en géographie qui se sont attachés à l'objet territoire reconnaissent l'importance de la dimension matérielle, mais ont aussi démontré toute sa dimension symbolique. Le territoire n'est pas uniquement un support physique délimité par des frontières qui suffiraient à créer l'uniformité. Il est aussi une entité à laquelle les individus associent des valeurs et des significations qui les définissent en retour. Comme le soulignent les deux propos ci-dessous, les hommes et le territoire sont intimement liés tant la relation de réciprocité entretenue les définit.

> « La prise en compte de la dimension territoriale traduit une mutation profonde dans la démarche géographique : parler de territoire au lieu d'espace, c'est souligner que les lieux dans lesquels s'inscrivent les existences humaines sont construits par les hommes à la fois par leur action technique et par les discours qu'ils tiennent à leur propos. Les relations que les groupes nouent avec le milieu ne sont pas simplement matérielles : elles sont aussi d'ordre symbolique, ce qui les rend réflexives. Les hommes créent leur environnement, qui leur offre en miroir une image d'eux-mêmes et les aide à prendre conscience de ce qu'ils partagent […]. »
>
> Claval, 1995 : 3

> « Territoire : agencement de ressources matérielles et symboliques capable de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer cet individu et ce collectif sur sa propre identité. »
>
> Debardieux in Lévy et Lussault (dir.), 2003 : 910

La dimension idéelle conjointement abordée par le géographe Bernard Debardieux et Paul Claval renvoie directement à ce que Joël Bonnemaison (1981 : 261) qualifie être une part oubliée et insaisissable du territoire. Celle-ci relève du domaine de l'affectif, du sentimental, du subjectif, du rapport intime existant entre l'individu et son espace. Ce lien que les individus entretiennent aux lieux rappelle ainsi que les territoires sont non seulement des découpages étatiques, mais aussi des supports de l'existence humaine. En tant qu'espace vécu, ils sont chargés de sens et de valeurs immatérielles (Frémont, 1976 ; Di Méo, 1999 et Lévy et Lussault, 2003). Inclure cette perspective symbolique des territoires permet d'introduire une certaine souplesse dans le traitement des origines. La seule grille de lecture par l'État-nation en proposait jusqu'alors une vision presque trop concrète voire même figée. Cette nouvelle perspective invite à s'intéresser à la façon dont les mineurs définissent eux-mêmes leurs origines. Cette orientation offerte par l'approche géographique permet de se rapprocher davantage des individus. Elle autorise à procéder à cette « géographie individualisée » préconisée par la sociologue Elsa Ramos (2005 : 35) pour dépasser l'écueil réducteur d'une localisation unique lorsqu'il s'agit de définir les origines des individus.

1.2.3. Quand les mineurs définissent leurs origines

Le passeport, la carte d'identité ou l'acte de naissance sont les supports de l'identité civile des mineurs. Ils attestent officiellement d'une origine géographique, d'un état de provenance, d'un âge, *etc*. Les jeunes enquêtés définissent pourtant leurs origines à partir d'éléments très éloignés des considérations administratives. Les mineurs associent plus aisément leurs origines à leur village, leur ville, leur quartier, aux espaces de leur quotidien, à leur maison, *etc*. qu'à un pays. Ils décrivent ainsi les contours d'un territoire à taille plus humaine. Chacun est, de par ses expériences de vie – et non de par son extranéité –, porteur d'une origine hybride articulée autour de plusieurs lieux. Ce constat de terrain confirme bien que la seule nationalité ne peut constituer l'unique variable à la définition des origines des mineurs. En effet, comme le géographe Philippe Tizon (1996) l'indique, le territoire peut devenir un support subjectif et idéel pour se définir.

> « C'est dans l'affirmation d'un " nous " face aux " autres " que le " moi " exprime son ancrage territorial. […] On ne marquera le territoire, au sens de l'éthologie animale, que pour se démarquer, se protéger de ses congénères, créant ainsi une distance sociale entre ceux d'ici et ceux d'ailleurs. »
>
> Tizon, 1996 : 25

Comme une traduction concrète, sur le terrain, en fonction du nombre d'individus présents lors de l'échange, les jeunes usent des différentes échelles de leurs origines géographiques comme argument fédérateur, ou bien comme levier pour marquer la distinction et faire ainsi valoir leur singularité. Certains se revendiquent par exemple comme des Maghrébins quand l'arabe est la langue qu'ils ont en commun ; d'autres évoquent leur couleur de peau pour se réunir comme les jeunes originaires d'Afrique subsaharienne. Dans le rapport aux autres, les origines individuelles sont gommées et les jeunes font alors valoir un argument identitaire d'ordre collectif. Il s'agit pour eux de trouver le dénominateur commun afin de créer un groupe homogène autour des caractéristiques identitaires les plus fortes. Dans le bouleversement impliqué par la migration, cette réaction résonne comme une recherche de familiarité. Les jeunes s'identifient alors volontiers à une grande communauté faite de valeurs, de coutumes, de langues, de savoir-faire, *etc*. Au quotidien, l'identification à des espaces de provenance permet aux jeunes de créer des espaces de réunion et de retrouvailles identitaires.

> *« En Corrèze, le groupe de filles africaines est composé de multiples nationalités, mais elles revendiquent leur africanité grâce au partage d'éléments, de symboles communs, de valeurs, etc. Pour faire le groupe, le weekend est un temps dédié (entre autres) au tressage des cheveux. Au cours de ces journées, elles recréent l'ambiance du pays. Certaines m'expliquent qu'il est important qu'elles puissent faire ça entre elles, car seules les Africaines savent tresser les Africaines. »*
>
> Extrait carnet de terrain - Treignac (2015)

Derrière cette dimension fédératrice, la référence au territoire d'origine peut aussi être un facteur de distinction. Les jeunes revendiquent leur individualité grâce à des caractères distinctifs et propres à leurs origines. Ils y associent des significations de l'ordre du vécu, de l'intime ou des représentations que les autres membres du groupe ne peuvent connaître. Cette manifestation de la différence se dévoile dans l'intimité d'un groupe afin de ne pas révéler aux yeux de tous des oppositions voire certaines fractures au sein d'un collectif qui apparaît de prime abord homogène. Cette nouvelle situation souligne une fois de plus l'importance de la dimension subjective et symbolique du territoire.

> *« À Montpellier, nous sommes trois à discuter. A. et H. sont guinéens, au moment où l'échange se porte sur la question des origines et de la vie en Guinée, A. qui ne parle pas beaucoup en temps normal prend alors la parole : " Lui, il vient de la Guinée forestière. Là-bas, ils mangent des singes parce qu'ils vivent dans la forêt. Mais ma Guinée à moi, ce n'est pas sa Guinée à lui. " »*
>
> Extrait carnet de terrain - Montpellier (2014)

> *« Je rencontre N. à Poitiers, nous ne nous connaissons pas très bien et je lui parle des autres jeunes du Bangladesh que je connais. Il m'explique " tu sais à la Croix-Rouge on faisait comme si on était copains pour pas créer de problèmes, mais en vrai, les jeunes de Sylhet et de Dhaka c'est pas la même chose. On ne se parle pas. Bon en fait on ne s'aime pas du tout même ". Quelques temps plus tard, je demande confirmation à M. qui m'explique aussi que chaque région de provenance a ses coutumes, assez lucide il me dit qu'il a conscience de ça et qu'une fois sorti des centres et des institutions, chacun reprend sa route. »*
>
> Extrait carnet de terrain - Poitiers (2014)

Ces différents cas observés au cours du terrain confirment toute la subjectivité des origines et attestent de la dimension idéelle et intime du territoire. Pour les mineurs, il est un outil de revendication de leur identité. Cette constatation du terrain confirme les propos du géographe Paul Claval (1995) pour qui le territoire est un outil stratégique et un support opératoire dont se saisissent les individus pour se définir, s'affirmer et faire valoir une identité.

> « Quoique les identités semblent faites d'abord pour soustraire les individus et les groupes aux atteintes du temps, elles ne sont pas figées. Lorsque les gens font partie de plusieurs groupes, il leur est possible de se réclamer, selon les moments et les opportunités, de l'un ou de l'autre d'entre eux. »
>
> Claval, 1995 : 8

Par l'empreinte subjective qu'ils accordent aux territoires, l'ailleurs se teinte de nuances et d'ancrages multiples. Comme en témoignent les propos des jeunes, les origines sont plurielles et derrière une nationalité se cache une pluralité de territoires individuels. Les origines se comprennent donc selon une logique d'échelles emboitées les unes aux autres. Cette appréciation géographique des réalités incarne une forme de résistance des jeunes face à l'uniformisation des origines géographiques basées sur l'unique référence à l'État-nation. Ces appréciations plus individuelles, relevant de l'intime, dessinent une nouvelle cartographie, structurent de nouveaux territoires et abolissent certaines frontières pour en créer de nouvelles. La géographie des origines s'inscrit donc dans cette appréciation du territoire signifiant pour l'individu pour mieux s'émanciper de la prévalence accordée à l'État et à la nationalité.

1.3. *Des milieux de vie contrastés*

Dans sa dimension matérielle et symbolique, le territoire permet d'aborder les origines géographiques des mineurs à travers les micro-appartenances et les identités plurielles revendiquées. À l'image des États-nations dont les frontières ne suffisent pas à créer une homogénéité en leur sein, la nationalité ne reflète pas la diversité des réalités géographiques des territoires de provenance des mineurs. Pour poursuivre cette démonstration de la diversité des origines spatiales, les milieux de vie dépeints lors des échanges avec eux éclairent les environnements de vie d'origine des jeunes enquêtés. Étayer la pluralité des origines n'a pas pour ambition de dénicher dans les détails des milieux de vie les raisons de l'émigration des mineurs vers la France. En effet, dans une

perspective déterministe cette notion géographique a trop longtemps été seulement envisagée dans sa dimension physique comme un élément dictant le développement et le destin des individus.

Adopter une perspective plus interactionniste permet alors de se saisir du rapport des jeunes à ces environnements et dépeindre, à partir de leurs propos, le décor dans lequel ils ont vécu et grandi. Le rapport que les mineurs ont avec ce milieu donne à comprendre comment eux-mêmes se définissent et nous renseigne dans le même temps sur leurs origines. L'intérêt porté au milieu permet d'aborder des systèmes de valeurs différenciés auxquels ont appartenu les mineurs avant d'arriver en France. Compte tenu de la diversité des pays de provenance et pour éclairer des façons de vivre différentes, le milieu urbain d'une part et rural d'autre part constituent deux clés de lecture mobilisées pour décrypter les environnements de vie des jeunes. Pour autant, d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre, d'un enquêté à l'autre, milieu urbain et milieu rural disposent de significations particulières. Un mineur originaire du Bangladesh et un autre venu d'Algérie n'associeront pas au milieu urbain les mêmes paysages, les mêmes expériences et les mêmes valeurs. Sans vouloir les opposer, ces deux milieux sont ici très clairement distingués pour permettre une meilleure lecture des profils des mineurs. En outre, des mineurs ont pu vivre à mi-chemin entre la ville et la campagne au cours de leur minorité. Ils se sont imprégnés et construits dans ces deux réalités. Parmi les jeunes enquêtés, certains ont aussi déménagé dans les agglomérations de leur pays d'origine pour trouver un travail. En s'éloignant et en participant aux revenus économiques de leur foyer ils soulagent ainsi leur famille et changent de statut.

Derrière l'expression de milieu rural ou milieu urbain se trouvent des réalités spatiales et sociales singulières qui viennent renseigner sur les origines des jeunes. Une partie des jeunes enquêtés sont originaires de milieux ruraux où prédominent les activités agricoles. Du Mali au Bangladesh, du Maroc à l'Albanie, la ruralité revêt des réalités géographiques multiples. Mais derrière la diversité des paysages ruraux et les modes de vie, les jeunes leur associent pourtant des caractéristiques semblables et partagent à leur égard des représentations similaires. Un des premiers critères communément évoqués par les enquêtés est d'associer le milieu rural à un environnement traditionnel coupé des symboles liés à la modernité. Éloignés des centres urbains, les mineurs originaires des campagnes considèrent avoir vécu à la marge des sociétés de consommation. Marquée pour beaucoup d'entre eux par la pauvreté et l'absence d'accès à l'éducation, la vie rurale est associée au travail, à la rudesse. Dans le chapitre d'ouvrage consacré à la migration des mineurs albanais issus de milieux ruraux, Aida Orgocka (2010) confirme les difficultés et les conséquences induites par cet environnement de vie. Outre l'identification de ces problématiques, l'auteure aborde également la place centrale que les mineurs occupent en tant que force de travail dans ces familles rurales.

> « It is the most depressed region in the country, with the rural areas having little arable land, poor infrastructure, high unemployment and heavy male migration. Close to 50 per cent of the population receive social aid. Poverty in these areas has directly a ected the living conditions of children, […] While the region's poverty has an undeniable effect on children's lives, children are also part of a local culture that considers them indispensable to the household economy, whose survival requires all of the family's resources to be utilized. As family members, children are part of collective routine activities that keep the household a oat in the conditions of a largely informal economy. »
>
> Orgocka, 2010 : 131

À l'image du cas des mineurs albanais, dans d'autres pays et avant leur départ en migration, une majorité de jeunes ont ainsi travaillé dans l'agriculture afin de subvenir aux besoins vitaux de leur famille.

> *« T. est Indien et vit dans un petit village. Tous les jours, il aide ses parents dans les champs. Il me raconte que ce travail est difficile, mais qu'il doit le faire pour aider à nourrir sa famille. Il aimerait pouvoir aller un peu plus à l'école, mais cela coute trop cher ».*
>
> Extrait carnet de terrain - Saverdun (2014)

> *« M. est Malien, il me raconte que sa mère a une santé fragile et qu'il doit travailler pour l'aider. L'école attendra, il n'a pas assez d'argent pour y aller régulièrement ».*
>
> Extrait carnet de terrain - Saverdun (2014)

Si l'éloignement des symboles de la modernité génère de la frustration, il est aussi à l'origine d'un sentiment de protection. La vie en milieu rural est perçue comme un environnement sécurisant porteur de valeurs. Dans cet environnement préservé, le travail et la famille sont des éléments fondamentaux souvent cités par les jeunes. Interprétée comme un socle solide des valeurs traditionnelles, la vie en milieu rural est également dépeinte par les jeunes comme un lieu d'apprentissage des responsabilités familiales et de l'autonomie. Venus de grandes villes ou des capitales de leur pays, les jeunes originaires des milieux urbains décrivent quant à eux leur vie dans des espaces densément peuplés et bouillonnants d'activités. Loin de vivre la même urbanité d'un pays à l'autre, la plupart d'entre eux dépeignent des villes intégrées aux dynamiques mondialisées. À l'inverse des jeunes originaires des milieux ruraux, ils ont pour la plupart été scolarisés et reconnaissent la présence de symboles qu'ils associent aux sociétés de consommation.

> *« A. est Camerounais, il m'explique venir d'une grande ville de son pays. Quand je lui demande ce qu'il faisait dans son pays, il me raconte qu'il sortait en boite de nuit avec ses amis régulièrement, qu'il pouvait trainer dans la rue avec ses copains et aller acheter des vêtements. »*
>
> Extrait carnet de terrain - Treignac (2015)

Être un jeune de la ville renvoie aussi aux marges qui la composent. Dévoilant une réalité urbaine plus contrastée, d'autres mineurs proviennent des quartiers périphériques des métropoles et grandes agglomérations. Dans ces interstices, les jeunes parlent d'une urbanité expérimentée par le biais de l'exclusion. La pauvreté, l'insalubrité de leur habitat et la débrouille quotidienne sont ici les autres facettes d'une vie urbaine plus rude.

> *« En 2012, lors d'un entretien, A. disait venir de Casablanca et revendiquait cette origine. Lors d'un terrain exploratoire au Maroc, nous partons rencontrer sa famille. Quand A. me disait " il n'y a rien au bled, juste du shit et c'est tout ", en voyant le bidonville où il a grandi je comprends le sens des propos qu'il me livrait quelques années auparavant. »*
>
> Extrait carnet de terrain - Tanger (2013)

Les territoires et les milieux de vie forment la dimension géographique des origines des mineurs rencontrés au cours de cette thèse. Loin de proposer des éléments de réponses aux raisons de leur migration, cette réflexion dévoile la pluralité de ces individus souvent résumés à une nationalité. Si le recours à l'espace permet d'avoir un profil général, sa dimension subjective dresse quant à lui un cadre de la connaissance plus proche des réalités vécues par les mineurs. L'analyse géographique permet de dépasser l'identité figée des mineurs isolés étrangers telle qu'elle est présentée dans les rapports officiels. Derrière

les termes généraux mobilisés pour désigner les origines des mineurs (photographie 4) se trouvent une hétérogénéité et une pluralité de profils et d'origines.


Région

AMIENS Des mineurs africains qui errent dans les rues

PUBLIÉ LE 14/01/2015

Par Chistophe Berger

41 partages PARTAGER TWITTER GOOGLE+ 6

Le journal du jour à partir de 0,75 €

Des mineurs africains sont arrivés à Amiens dans l'espoir de bénéficier de l'aide sociale à l'enfance. Mais leur âge est contesté et ils n'ont droit à rien.

Photographie 4 : Les mineurs africains
Le titre de cet article de presse illustre la simplification des origines des mineurs isolés étrangers en France.
Source : Le courrier Picard, 2015

2. Une minorité, des mineurs

Les mineurs ne viennent pas des mêmes horizons géographiques, ils ne sont pas les mêmes étrangers. Derrière le terme d'étranger existent des origines multiples, une pluralité de territoires et d'environnements de vie. Le terme de mineur dont la définition est en apparence simple et universelle s'entoure lui aussi de la même polysémie. Ainsi, cette partie revient sur la pluralité des sens accordés à la notion de minorité en évoquant d'abord la définition proposée par la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) dans son premier article. Ce texte incontournable dans le traitement des mineurs isolés étrangers voit son universalité renégociée selon les réalités de chaque pays. Cette partie dessine ensuite le portrait des mineurs en utilisant comme clé de lecture leur âge et le temps de vie dans lequel ils se trouvent. La réflexion s'inscrit ici dans le prolongement de la démonstration de la diversité des origines des mineurs. Elle entend confirmer la pluralité des visages qui composent une catégorie réduite aux trois mots de « mineur isolé étranger ».

2.1. *Des minorités et des limites*

En soumettant une limite d'âge pour définir la majorité civile, la CIDE a dû s'accommoder de certaines spécificités nationales. En plus de ces nuances qui délimitent le passage de la minorité à la majorité, d'autres réalités légales, sociales et culturelles émergent dans les différents pays de provenance des jeunes rencontrés. Propres à certains domaines de la vie, ces autres seuils plus immatériels déterminent le passage de l'enfance à

l'âge adulte. Ils permettent d'apprécier les multiples limites qui existent derrière le terme de « mineur » et invitent à considérer les minorités des jeunes qui ont participé à cette recherche.

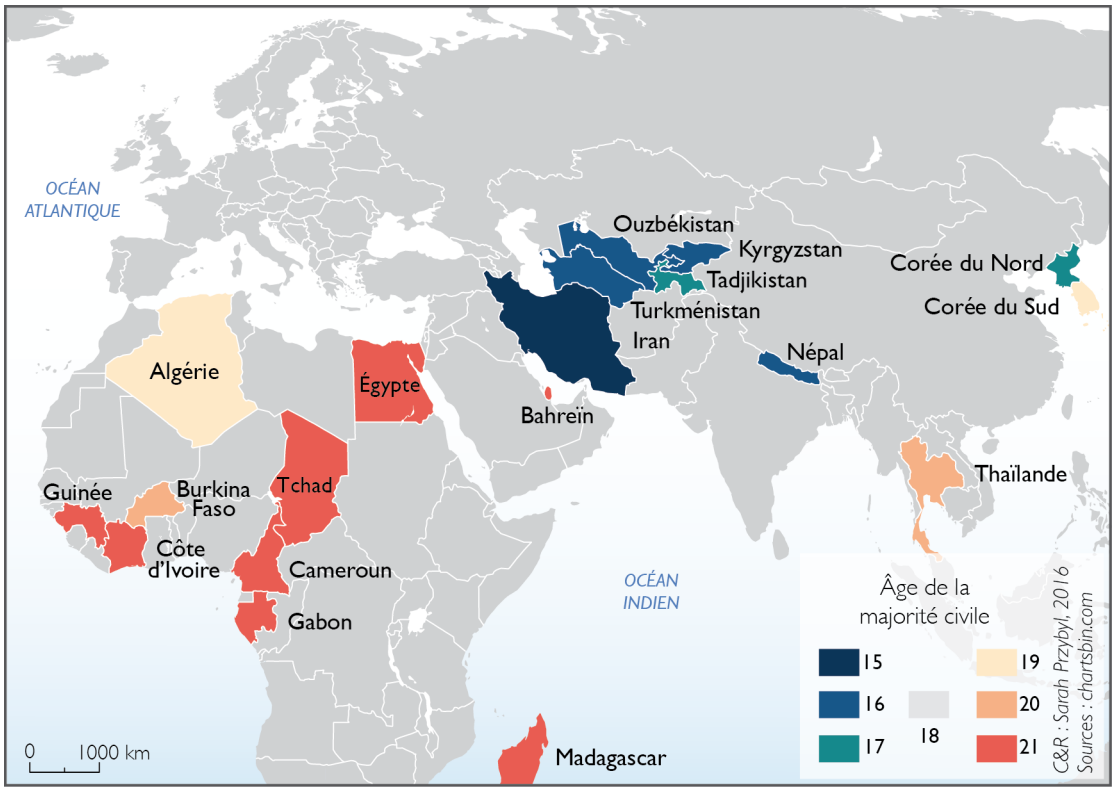
2.1.1. La majorité civile, une réalité protéiforme

Adoptée le 20 novembre 1989 à l'Assemblée générale des Nations Unies, la CIDE a été ratifiée par tous les pays du monde à l'exception des États-Unis[11]. Au fil de ses 54 articles, les États signataires reconnaissent un ensemble de droits et une protection universelle aux mineurs du monde entier. Pour distinguer la minorité de la majorité, différencier l'enfant de l'adulte, l'article 1 de la Convention soumet la limite des 18 ans comme seuil de référence.

> « Au sens de la présente Convention, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable. »
>
> Article 1- CIDE, 1989

La CIDE reste ouverte à tout aménagement de ce seuil pour mieux se conformer aux législations en vigueur dans les pays. En effet, pour des raisons historiques, sociales ou culturelles quelques États utilisent une limite d'âge inférieure ou supérieure aux 18 ans pour marquer l'entrée dans la majorité. Ainsi, un (ou une) citoyen(ne) iranien(ne) est considéré(e) comme majeur(e) dès l'âge de 15 ans quand un (ou une) Guinéen(ne) ne l'est qu'à ses 21 ans (carte 2). La carte ci-dessous représente les différents âges de la majorité civile pratiqués par les législations nationales dans les régions géographiques de provenance des mineurs accueillis en France.

[11] Les États-Unis ont signé mais n'ont pas ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant. En effet, plusieurs États fédéraux condamnent des faits commis par des mineurs par la prononciation d'une peine de mort ou d'une peine de prison à perpétuité. Même si la condamnation est appliquée à la majorité, cet argument suffit à ce que les États-Unis ne ratifient pas ce texte.



Carte 2 : La majorité civile : une réalité, des seuils différents
Plusieurs des pays qui ne retiennent pas l'âge de 18 ans comme seuil de la minorité sont des pays de départ pour les jeunes concernés par cette recherche. Une situation qui nuance l'universalité de la minorité à l'échelle mondiale.

Au-delà des écarts mis en valeur, la carte 2 distingue parmi ces pays des foyers de départ des jeunes pour la France comme la Guinée ou l'Algérie. Aussi, cette représentation montre que des individus accueillis en tant que mineurs sur le territoire français pouvaient déjà être majeurs aux yeux de la loi dans leur pays d'origine. À travers ces variations nationales, cette carte invite à considérer le statut de jeunes qui peuvent être alternativement considérés comme majeurs ou mineurs selon les pays qu'ils traversent ou dans lesquels ils s'installent. Ce changement influera sur le traitement juridique qu'ils connaitront par les autorités. Des jeunes algériens, guinéens ou camerounais ayant quitté leurs pays à l'âge de 18 ans en tant que mineurs, seront considérés à leur arrivée en France comme des personnes majeures. Leur situation ne relèvera pas de l'assistance éducative prévue pour les mineurs en danger (article 375 du Code civil) mais des dispositions du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA).

Le regard porté aux différences entre les pays de départ et la législation française dévoile les écarts existant entre les limites d'âge légal pratiquées pour apprécier la majorité civile. Aussi, des conséquences émergent en termes de protection pour les jeunes concernés. Ce constat est loin d'être exclusivement l'affaire d'un pays de départ et d'un pays d'arrivée. Il s'invite aussi de manière plus transversale tout au long des parcours migratoires des jeunes. Les travaux de la géographe Nelly Robin (2014 : 112) développent la notion de « risque juridique » pour montrer comment les différentes « séquences migratoires » des mineurs en transit dans la zone sahélo-saharienne s'imbriquent dans des réalités juridiques hétérogènes. À travers plusieurs parcours de mineurs, Nelly Robin (*ibid.* : 112) propose une mise en dialogue entre les parcours géographiques et les réalités juridiques pour dévoiler une « territorialité du droit » comme clé de lecture et comme support aux parcours migratoires des mineurs en route vers l'Europe.

> « Cette sorte de correspondance par laquelle la migration et le droit s'impliquent réciproquement propose une autre lecture de la circulation migratoire des mineurs ; les lieux du parcours deviennent événements et s'ordonnent autour d'une matrice de contingence juridique. »
>
> Robin, 2014 : 112

En filigrane de ces discussions de seuil et de territoire, c'est bien l'universalité de la CIDE qui est discutée. Aux mêmes âges, les enfants ne disposent pas des mêmes droits selon les pays. Mais peut-être plus encore que cette réalité juridique, ces différences de seuils dévoilent la pluralité des regards portés sur l'enfant selon les pays et les cultures. En Occident, cette période de la vie est considérée comme celle du développement de l'être. Les enfants dépendent des figures familiales et des détenteurs légaux de l'autorité parentale. Dans d'autres États dont proviennent des mineurs isolés étrangers rencontrés en France, les sens accordés à l'enfance divergent fortement de ces conceptions. De par les recherches qu'elle a conduites en Afghanistan, la sociologue Carole Mann (2008) aborde dans un article les différentes conceptions de l'enfance entre l'Occident et ce pays. Elle dévoile alors toute la dimension culturelle et sociale des catégories d'âge pour mieux apprécier les écarts qui existent entre différentes sociétés. Au regard des nationalités qui composent les flux migratoires de mineurs à destination de la France, son propos invite à davantage considérer ces nuances pour assouplir les contours de la notion de minorité à la lumière des multiples réalités qu'elle peut contenir.

> « Pour l'Occident, l'enfance est définie par une limite légale, un état de dépendance et de préparation à l'âge adulte. Elle est dominée par l'apprentissage (l'école et ses substituts) et certains interdits spécifiques concernant la sexualité, le mariage et le travail rémunéré. En Afghanistan, toutes ces fonctions sont brouillées : l'enfant n'est ni un individu ni un futur citoyen. Il appartient dans tous les sens du terme à sa famille, ou plutôt, son père et sa lignée qui seuls peuvent décider de son éducation, de ses soins, de sa sexualité. »
>
> Mann, 2008 : 168

2.1.2. Être adulte avant sa majorité

Malgré la variabilité du seuil choisi, la majorité civile distingue dans la société les mineurs des majeurs. Pour autant, dans un même pays, le passage de l'enfance à l'âge adulte peut se faire plus précocement dans certains domaines. Aussi, l'âge limite pour être déclaré responsable pénalement, entrer dans le monde professionnel ou se marier se retrouve parfois être bien inférieur à l'âge de 18 ans. Ce décalage complexifie la place du mineur dans la société où dans certaines situations il se trouve socialement considéré comme un adulte avant l'heure de sa majorité légale. Aussi, compte tenu de la diversité légale, sociale et culturelle qui entoure la minorité dans chaque pays signataire, le texte de la CIDE (article 4) préconise que chaque nation mette en œuvre un régime spécifique applicable aux mineurs dans des domaines clés.

Dans le cadre de la justice pénale par exemple, pour les mineurs ayant commis une infraction, la Convention souligne dans son article 40 que les mesures sociales et éducatives doivent primer au moment de considérer les peines à prononcer. L'objectif est de délaisser une vision répressive et punitive majoritairement en vigueur dans certains pays où mineurs et majeurs sont traités de la même façon. En dépit de ces recommandations, au Nigeria, les mineurs ayant commis un acte délictueux sont pourtant pénalement responsables au même titre que les majeurs. Aucune différenciation n'est introduite au moment de l'application de sanctions. Cette anomalie, rapportée dans la 54ème session du

Commitee on the rights of the child (CRC) (2010 : 2), est également évoquée par cette jeune Nigériane lors d'un échange de groupe sur les différences d'appréciation de la minorité. Son témoignage illustre le processus qui conduit certains États à octroyer une sanction pour un acte dont la gravité est socialement jugée comme la démonstration d'une responsabilité adulte.

> *« Par exemple, si tu as 15 ans et que tu fais des choses comme si tu avais 32 ans, alors tu seras traité comme quelqu'un qui a 32 ans. »*
>
> Entretien E., 16 ans, Nigeria - Treignac (2015)

Dans le domaine de l'emploi, l'âge légal autorisant un individu à travailler est très souvent inférieur à celui de la majorité civile. Au même titre que la France autorise le travail des mineurs dès l'âge de 16 ans, le Pakistan (CRC, 2009 : 1) accepte celui des enfants entre 13 ans et 15 ans, le Bangladesh quant à lui le permet dès l'âge de 12 ans (OIT, 2015). Là encore, les Conventions produites par l'Organisation internationale du travail (OIT) constituent un arsenal juridique à la régulation des pratiques à l'échelle mondiale[12]. Elles officialisent notamment certains seuils d'âge infranchissables en matière d'emploi. Au cours de cette recherche, des mineurs enquêtés ont néanmoins témoigné avoir été employés dans des secteurs du travail informel. Comme un signe de leur précarité et de leur vulnérabilité, certains jeunes travaillaient donc bien avant l'âge légal contenu dans les textes de loi à l'échelle nationale ou internationale. En Iran, dès l'âge de 13 ou 14 ans A. travaillait dans le secteur du bâtiment alors que le Code du travail iranien l'autorise seulement à partir de 18 ans pour ce type de travail pénible et physique (OIT, 2015).

> *« - Et en Iran tu faisais quoi ?*
> *- En Iran je suis resté juste un an et après je suis allé à l'école.*
> *- D'accord, juste un an.*
> *- Après j'ai travaillé pendant deux ou trois ans.*
> *- D'accord, alors tu travaillais après, et tu faisais quoi comme travail ?*
> *- Je faisais du béton, je travaillais dans le bâtiment.*
> *- Et tu construisais des maisons ?*
> *- Oui, je construisais des murs avec un professeur.*
> *- Ça devait être difficile pour toi.*
> *- Oui c'était très difficile pour moi.*
> *- Tu avais quel âge quand tu travaillais ?*
> *- Je ne sais plus trop. Ça fait deux ans que je suis ici, donc peut-être que j'avais bien treize ou quatorze ans.*
> *- Tu étais encore petit alors.*
> *- Oui, c'était très difficile. »*
>
> Entretien A., 16 ans, Afghanistan - Paris (2012)

L'écart entre les recommandations internationales et les réalités relatées par les jeunes s'inscrit dans un écueil devenu classique entre théorie et pratique quand il s'agit d'appréhender le respect des droits humains. Si les jeunes qui travaillent avant l'âge légal sont nombreux, leur situation témoigne des responsabilités qu'ils ont endossées dès leur plus jeune âge vis-à-vis de leur famille. Chargés de participer économiquement aux dépenses du foyer, la mise au travail contribue à une forme de socialisation des jeunes dans un univers inadapté. Outre ces observations, en 2015, un rapport élaboré par l'OIT

[12] La Convention de l'OIT n°138 datant de 1973 fixe un âge minimum de 18 ans d'admission à l'emploi afin de garantir le bon développement des enfants et adolescents (article 3). La Convention de l'OIT n°182 datant de 1999 vise à abolir les pires formes du travail des mineurs pour les protéger.

identifie alors plusieurs menaces induites par le travail des mineurs dans le bon déroulement du cycle de vie de l'enfance vers l'âge adulte. Dans le rapport, une des conclusions de l'OIT est sans appel : les mineurs sont non seulement vulnérables au moment où ils travaillent, mais ils sont également grandement fragilisés pour le reste de leur avenir.

> « Children whose education is denied or impeded by child labour enter adolescence much less likely to have the competencies and skills needed for securing decent work, and much more likely to be vulnerable to joblessness or to low paid, or insecure work in hazardous conditions. Their vulnerability is frequently exacerbated by related factors such as health problems stemming from their premature involvement in work. The poor job prospects of former child labourers can continue into adulthood, making it more likely that their work experience as adults will be characterized by low earnings, insecurity and unemployment spells. […] The link between child labour and youth employment outcomes from this simple lifecycle framework is therefore clear: child labour (and resulting low educational levels) leads to increased youth vulnerability and difficulties in accessing decent work. »
>
> ILO, 2015 : 6

La figure 3 synthétise deux représentations réalisées dans le rapport. Elle met en dialogue deux évolutions du cycle de vie. Un premier cycle incarne une sorte de scénario idéal où les jeunes ne sont pas inscrits dans une filière de travail informel et grandissent sereinement au fil des grandes étapes de la vie (couleur bleue). Le second cycle représente quant à lui un scénario plus catastrophique. Il dévoile les impacts du travail dans l'évolution des individus inscrits dès le plus jeune âge sur le marché du travail (couleur rouge). Les multiples conséquences de la présence des enfants dans le secteur du travail dès le plus jeune âge sont ainsi repérées à différentes étapes clés du développement des jeunes.

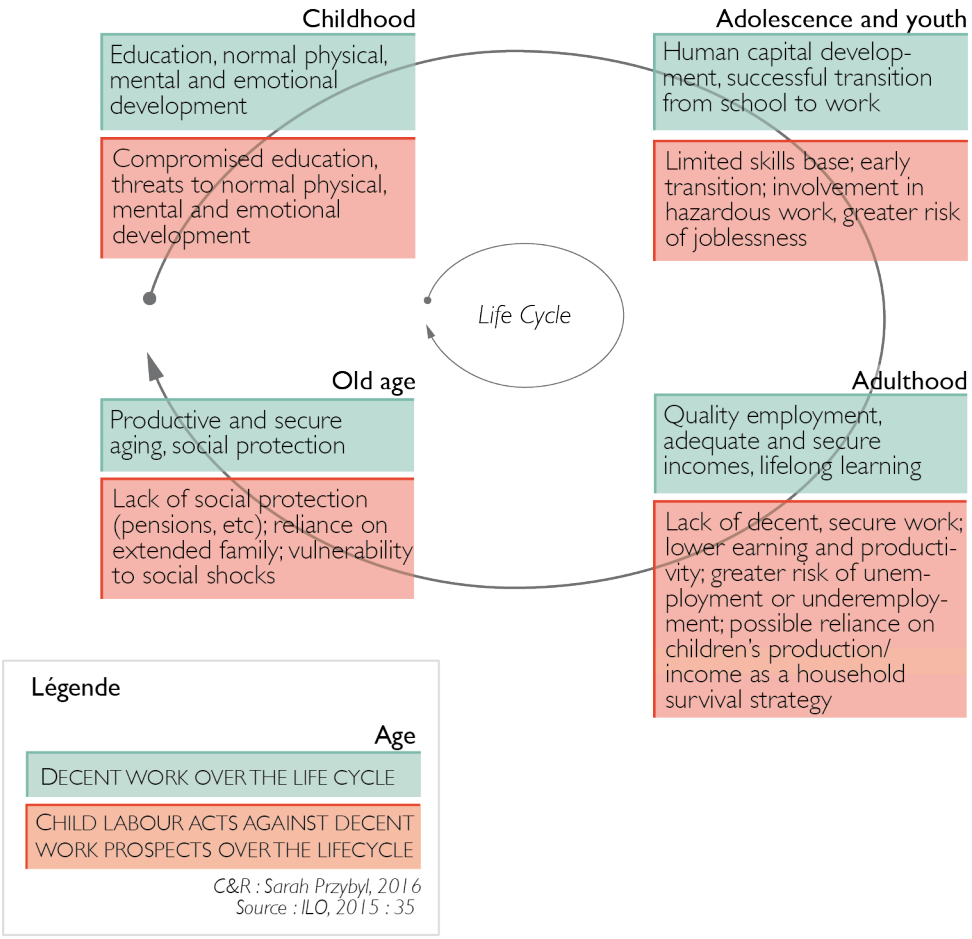


Figure 3 : Quand le travail modifie le cycle de vie
Le rapport proposé par l'OIT en 2015 révèle les impacts du travail sur le développement des enfants et ses conséquences au long terme.

Enfin, en matière matrimoniale, les écarts sont tout aussi importants entre la majorité civile et la nubilité. En Guinée, une jeune fille est officiellement autorisée à se marier à sa majorité civile. Pourtant, la législation interne approuve le mariage précoce en cas de consentement des parents ou des tuteurs légaux (CRC, 2011)[13]. Cette latitude favorise inexorablement la pression sociale exercée sur les jeunes filles pour se marier dès leur première menstruation et ne pas être enceinte en dehors de toute relation officialisée (*ibid.* : 13). L'exemple guinéen montre la façon dont le cadre légal peut s'adapter aux pratiques culturelles et aux règles sociales. Les règlements juridiques dévoilent les conceptions associées aux jeunes filles et révèlent le traitement que la société prévoit pour elles dans la perpétuation de la place des femmes et le maintien de la hiérarchie familiale dans la société guinéenne. Ainsi, comme une confirmation de cette dimension, les dossiers sociaux des jeunes filles consultés au cours de cette recherche révèlent que nombre d'entre elles se sont ainsi retrouvées mariées de force à un homme avant l'âge de la majorité en raison de ces possibles arrangements familiaux inscrits dans la loi. Ces témoignages confirment qu'en dépit du refus des jeunes filles, ces situations se sont déroulées dans un cadre légal qui atteste à nouveau de cette diversité des pratiques nationales, des acceptions à l'égard de la minorité.

[13] Dans d'autres pays, la majorité civile est atteinte sans que l'âge nubile ne le soit. Au Bangladesh ou en Algérie, les hommes ne sont autorisés à se marier qu'à 21 ans, soit respectivement deux ou trois ans après l'obtention de leur majorité civile.

2.1.3. L'adulte, cet enfant responsable

Les nuances légales qui caractérisent la minorité sont redoublées par l'existence de limites plus sociales et culturelles. Définies au sein de chaque société, chaque culture, mais aussi parfois chaque famille, elles assurent le passage du statut social de l'enfant à celui de l'adulte. Ainsi, des jeunes considérés légalement comme mineurs en France comme dans leur pays d'origine peuvent pourtant être socialement et culturellement reconnus comme des individus majeurs et responsables. L'acquisition de la majorité ne relève alors plus de l'âge civil, ni de la loi, mais de règles sociales et de considérations plus symboliques variant selon le sexe, le pays, le statut social, *etc*. Cette conception relie l'acquisition de la majorité à une réalité plus personnelle. Le passage de la minorité à la majorité s'opère lors d'une transition qui responsabilise le jeune devant son entourage. Dès lors, si son état légal ne change pas, son statut social quant à lui est entièrement bouleversé. Cette évolution sans transition tend à minimiser la place de la phase adolescente pour des jeunes propulsés directement de l'enfance vers l'âge adulte. Ainsi, les entretiens réalisés avec les mineurs sur le terrain permettent d'apprécier ces autres considérations qui assurent une transition parfois brutale d'un temps social vers un autre. Lors d'un échange avec le groupe de filles accueillies en Corrèze, une jeune Guinéenne et une jeune Malienne prennent la parole pour expliquer que les menstruations ont un rôle important dans l'évolution de leur statut social. Cet événement physiologique a une portée culturelle qui change subitement ces jeunes filles en femmes. Elles basculent soudainement dans une autre catégorie sociale. Mères potentielles, elles sont désormais considérées comme des femmes matures aptes à assumer des responsabilités.

> *« - D. : La minorité ça n'existe pas vraiment chez nous.*
> *- A. : Chez nous en Guinée, dès que tu as tes règles on considère que tu es une femme.*
> *- D. : Au Mali aussi c'est comme ça.*
> *- Louis : donc quand vous avez vos règles vous êtes considérées comme des futures mamans ?*
> *- A. : Mais non !!*
> *- Louis : alors c'est une question de maturité.*
> *- A. : Voilà c'est ça, on est matures. »*
>
> Entretien A., 16 ans, Guinée ; D., 17 ans, Mali
> & Louis (éducateur) - Treignac (2015)

Dans une autre partie du monde, au Pakistan, c'est la capacité du jeune garçon à travailler et à subvenir aux besoins de sa famille qui définira son aptitude à devenir un adulte aux yeux de son entourage.

> *« Il y a une limite officielle, c'est comme partout dans le monde, mais dès que tu peux aider ton père et ramener un peu d'argent à ta famille, tu deviens un adulte. Tu deviens un homme. »*
>
> Entretien A., 16 ans, Pakistan - Marseille (2014)

Dans un rapport établi par *Save the Children* (2003) au sujet des enfants de Kaboul (Afghanistan), les auteurs montrent que les mineurs garçons deviennent des adultes en quittant le foyer familial et en réalisant des voyages à l'extérieur de la maison. À l'inverse, les jeunes filles se voient progresser vers un statut de femme à mesure qu'elles sont considérées comme étant en capacité de gérer le foyer familial et en restant donc assignées à l'intérieur de la maison.

> « For Kabul boys, growing up starts with life centered on the home, with occasional outside trips to do chores. But, in time, as they go to school regularly or take on paying jobs on the street, boys spend more time away from home. Indeed, both children and parents understood that part of what it is to be a boy or young man is to know about the outside world, to be involved in its problems and to take on responsibility within it. In contrast, for girls, the time they spend outside the home generally decreases as they get older. While they are young, girls also collect water and firewood, play outside and go to school. But, as Kabul girls reach adolescence, there is more emphasis placed on their protection within the home, and it becomes increasingly rare for them to go out. Indeed, there is a high level of social pressure on girls to conduct themselves appropriately and stay within the home. »
>
> Save the Children, 2003 : 15

Ces témoignages montrent la fragilité de l'âge légal au regard des réalités sociales et culturelles qui fondent les sociétés. Les paroles des jeunes sont une invitation à considérer l'âge social des mineurs isolés étrangers au regard des différents pays dont ils proviennent. Cette notion d'« âge social » est développée par Isabelle Danic, *et al.* (2006 : 29) en introduction d'un ouvrage destiné à analyser les pratiques spatiales des jeunes et des enfants. Cette expression met en lumière la « production sociale du groupe d'âge » (*ibid.* : 29). Développée dans le propos initial, la notion d'« âge social » s'inscrit comme un préalable nécessaire et indispensable pour envisager la diversité des sens des âges des mineurs. L'âge n'est pas seulement une donnée numérique, mais une construction sociale et culturelle. L'âge social renvoie donc à ces aspects plus immatériels qui se retrouvent ni dans les conventions internationales, ni dans les textes de loi, ni dans les circulaires. Ces transitions plus sociales et culturelles enrichissent la minorité de nouvelles dimensions. Elles construisent les expériences de vie des individus. Ces réalités illustrent la diversité des valeurs et des représentations que chaque société accorde au domaine de l'enfance, mais aussi de la jeunesse. Ces nuances internes fragilisent une définition universelle de la minorité au profit d'une conception plus malléable renégociée selon les réalités de chaque pays, chaque culture, voire chaque famille. Les propos du jeune B. rencontré à Montpellier résument parfaitement par son expérience que l'âge est à la croisée des dimensions sociales, culturelles et ethniques. Ensemble, elles sont aux origines de la pluralité des sens accordés à la minorité et en font un temps éminemment social.

> *« - Tu vois par exemple un Pakistanais m'a dit qu'au Pakistan tu deviens un adulte quand tu aides ta famille. En Guinée, quand est-ce que tu deviens adulte?*
> *- Tu sais en Guinée, il y a beaucoup d'ethnies. Mais chez nous, les Peuls, un enfant ce n'est pas quand tu as tes 15 ans et que tu commences déjà à te battre pour la vie. D'autres ne sont plus des enfants beaucoup plus tôt même. Il y a des enfants de 14 ans, 13 ans qui peuvent sortir dans la rue, parce que leurs parents n'ont rien. En fait, ça dépend aussi beaucoup de la famille. Mais, moi mon père, il a travaillé pour qu'on ne finisse pas dans la rue. En Guinée, tu peux rencontrer un enfant de 10 ans dans les rues qui vend des choses. Ce sont ses parents au village qui l'envoie pour gagner de l'argent. Chez nous, ça se fait. Ça ne veut pas dire grand-chose enfant. Il n'y a pas de ça chez nous. »*
>
> Extrait entretien B., 16 ans, Guinée - Montpellier (2014)

2.2. *Des jeunes en transition vers l'âge adulte*

La minorité est une expression générale contenant de nombreuses variations légales, sociales et culturelles. Délimitée par des seuils qui s'entremêlent, la minorité est aussi jalonnée d'expériences qui mènent les individus vers la majorité. À travers leurs témoignages, les mineurs font éclater l'homogénéité supposée exister derrière le terme de « mineur ». Désormais, il s'agit de définir les mineurs isolés étrangers rencontrés à la

lumière du temps social dans lequel ils se trouvent. En suivant cette approche, l'enjeu sera d'identifier les éléments communs partagés par les jeunes dans une diversité de réalités sociales. L'objectif est ici d'envisager ces jeunes comme un groupe à la fois unique et profondément hétérogène en mouvement vers un seul temps : l'âge adulte.

2.2.1. Des mineurs aux jeunes isolés étrangers

Le terme de mineur, faisant partie intégrante de la catégorie de mineur isolé étranger, se trouve dénué de sens face à la diversité des situations sociales induites par la minorité. Compte tenu des variations au sein de chaque pays de provenance, parler de mineur revient à tout et ne rien dire à la fois. Afin de rendre compte de la dimension plus dynamique du temps de vie dans lequel se trouvent les mineurs, les termes de jeunes et de mineurs sont depuis le début de ce texte employés comme deux synonymes. Comme l'indique Clémence Hefter (2010), le choix de la notion de jeunesse réside dans le fait qu'elle permet d'introduire et signifier simultanément de la généralité et de la singularité autour d'un même objet. Parler de jeunes revient donc à distinguer les individus concernés par cette recherche comme la partie d'un groupe global où tous sont inscrits dans une phase de maturation vers l'âge adulte. La jeunesse permet aussi d'apprécier toute la singularité des jeunes qui se situent à des étapes différentes de cette phase transitoire de la vie sociale. Parler de jeunesse permet de considérer les spécificités sociales et culturelles de chaque mineur isolé étranger, mais aussi de les envisager dans un groupe plus global transcendé par une progression vers l'âge adulte.

> « […] les jeunes saisis par la sociologie de la jeunesse sont à la fois un groupe social distinct des autres âges de la vie […] dans le même temps, ce groupe est traversé de multiples inégalités qui ont trait au milieu social, au diplôme, au sexe, à l'origine ethnique, au lieu d'habitation […]. »
>
> Hefter, 2010 : 128-129

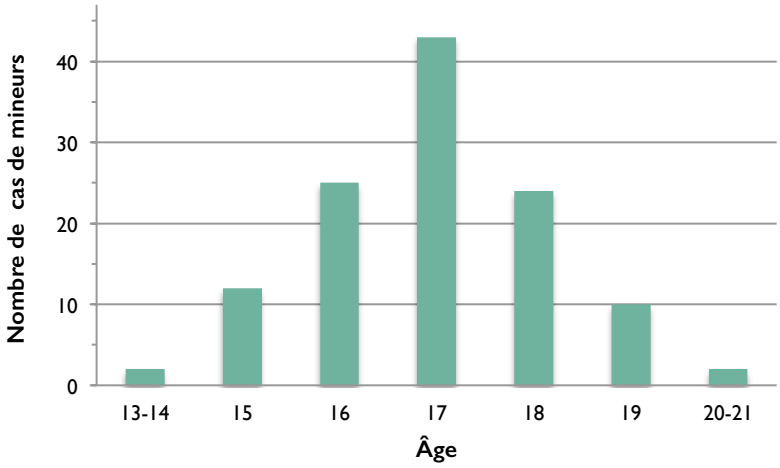
Pour le sociologue Olivier Galland (2007 : 52), l'addition de chaque profil individuel forme la réalité plurielle de la jeunesse et lui confère tout son intérêt. Dans cette recherche, la multiplicité des pays d'origine des jeunes se présente comme un intérêt supplémentaire dans la compréhension de cette diversité. Là où la notion de mineur aurait tendance à ne renvoyer qu'à une limite d'âge légale, celle de jeune souligne l'idée que ces individus expérimentent une période de vie. Être un jeune implique le passage d'étapes successives assurant une transition progressive vers l'âge adulte. Aussi les mineurs isolés étrangers sont non seulement des individus de moins de 18 ans aux yeux de la loi, mais ils sont surtout un groupe de jeunes ayant parcouru des étapes sociales différentes jusqu'à leur arrivée en France et qui en expérimenteront d'autres pour être des adultes dans la société française. Aussi, si certains peuvent être considérés comme des adolescents, d'autres présentent le visage plus mature de jeunes adultes.

Dans le rapport établi par Angelina Etiemble (2002) ou bien celui de la sénatrice Isabelle Debré (2010), les auteures emploient alternativement l'expression de mineurs isolés étrangers et celle de jeunes. Remplacer une appellation officielle par une formule plus usuelle, voire commune, confirme que ces individus sont d'abord des jeunes avant d'être des étrangers. En plus de renseigner sur l'amplitude des âges contenue au sein de la catégorie des mineurs isolés étrangers, ce choix sémantique humanise des documents qui seraient désincarnés sans le recours à une expression plus proche de la réalité sociale des individus. Comme le symbole de la place occupée par la notion de jeune dans le traitement

de cette population en France, la circulaire du 31 mai 2013 légiférant sur la prise en charge délaisse dans le titre officiel de son rapport l'appellation de « mineur isolé étranger » pour employer officiellement celle de « jeune isolé étranger ». Malgré un recours généralisé à l'appellation de « mineur isolé étranger » dans le corps du document, l'apparition de l'expression de « jeune isolé étranger » révèle et confirme l'inconsistance du seul terme de mineur pour désigner les réalités sociales de ces individus. Cette évolution sémantique encore timide et embryonnaire atteste néanmoins de la place croissante prise par la notion et de la crédibilité qui lui est accordée pour définir le profil général de cette population à la lumière du temps social dans lequel elle se trouve.

2.2.2. Profil d'âge d'une migration adolescente

Le recours à l'expression de jeunes dans les différents documents traitant de la situation des mineurs isolés étrangers confirme toute sa crédibilité à la lumière des profils des individus rencontrés sur les terrains de cette thèse. En effet, en accord avec cette appellation, les 118 individus qui constituent l'échantillon de cette recherche avaient entre 13 et 21 ans lors de notre rencontre (graphique 1).



Graphique 1 : Répartition par âge des mineurs isolés étrangers
Parmi les 118 situations de mineurs inventoriées dans cette recherche, plus de la moitié de l'effectif est composé de jeunes adolescents âgés entre 16 et 18 ans.

Dans l'échantillon, les mineurs âgés de 16 à 18 ans sont les plus fréquents, ils constituent 78 % des effectifs. Plus qu'un hasard des rencontres, cette présence est représentative d'une population dont l'âge moyen est de 16 ans et deux mois (IGAS, 2014(a) : 22 et DPJJ, 2014). En France, les plus jeunes sont beaucoup plus rares et ne représentent qu'une infime partie des effectifs pris en charge dans les centres d'accueil. Si le visage de cette migration est celui de jeunes, il est au regard des données peut-être plus encore, celui d'adolescents qui ne sont ni tout à fait des enfants et pas encore tout à fait des adultes. En plus des bouleversements liés à leur migration, ces adolescents connaissent des changements individuels fondamentaux leur assurant le passage de l'enfance à l'âge adulte, d'objet à sujet, d'agent à acteur (Cuin, 2011 : 72). D'ailleurs sur le terrain, les professionnels (éducateurs, chefs de service, directeurs d'établissement, *etc.*) mobilisent davantage l'appellation d'adolescent pour faire référence à l'expression de ces

changements dans les attitudes quotidiennes des mineurs ainsi que la place qu'ils tendent à avoir en France. Alors que les professionnels ont souvent recours à l'expression d'adolescent, cette recherche délaisse cette appellation au profit de celle de jeunes. Cette terminologie a été préférée, car elle est considérée ici comme un moyen de s'extraire d'une certaine norme sociale surtout présente en occident et de rendre compte prioritairement de l'inscription de ces mineurs dans un temps social proche de l'âge adulte.

En marge de ces adolescents, un dernier groupe d'individus âgés de 19 à 21ans apparaît dans l'échantillon représenté. Ces jeunes ayant atteint l'âge de la majorité civile restent malgré tout considérés comme des individus à protéger et à accompagner. Pas encore autonomes et prêts à faire leur entrée dans la vie adulte, ils bénéficient d'une prise en charge prolongée par les services de l'ASE jusqu'à l'âge de 21 ans. Là où la minorité civile s'arrête à 18 ans, la situation de ces jeunes rappelle les limites propres aux seuils d'âge et aux réalités sociales qu'ils contiennent. Si par leur parcours, leur voyage et leurs expériences la plupart des mineurs rencontrés présentent un degré d'autonomie et de responsabilité important, tous n'ont pas fait l'acquisition d'une responsabilité d'adulte telle qu'attendue par la société française. Cette réalité rappelle ainsi les limites poreuses des seuils d'âge évoquées par Florence Dekeuwer-Défossez (2010).

> « Le seuil d'âge n'a rien d'absolu : à certains égards, on cesse d'être enfant plus tôt (par exemple, si l'on est émancipé). Mais on peut aussi le rester plus tard (par exemple, certaines mesures d'assistance éducative peuvent durer jusqu'à l'âge de vingt-et-un ans). »
>
> Dekeuwer-Défossez, 2010 : 3

La catégorie de jeune se présente comme un ensemble global. Chez les mineurs isolés étrangers, plus que des âges il désigne une dynamique universelle de transition sociale que chaque individu appréhende selon des expériences différenciées. La notion d'adolescent quant à elle permet davantage de voir qu'à leur arrivée en France ces mineurs en sont à un moment de leur vie où ils expérimentent des bouleversements individuels majeurs. Dans un corps en changement, la volonté de se recentrer avec des pairs, la renégociation du lien familial *etc.* montre que derrière la pluralité des mineurs, se trouve malgré tout une universalité de l'expérience adolescente et de la jeunesse. Ces expériences permettent d'apprécier chez les mineurs isolés étrangers une certaine universalité dans la diversité des profils.

3. Les sphères du quotidien

La découverte des origines des mineurs isolés étrangers s'est jusqu'à présent articulée autour de l'appréhension de territoires de provenance multiples et du décryptage de la minorité. Pour poursuivre, ce dernier temps du premier chapitre entend mieux cerner les origines en s'intéressant au quotidien de ces mineurs dans leur pays d'origine et avant leur migration. Là encore, l'objectif n'est pas d'identifier les déterminants de la migration, mais plutôt de s'attacher à décrypter les contours d'un quotidien banal à partir des récits des mineurs. En effet, de par sa banalité, cette vie antérieure est rarement abordée dans les recherches alors même qu'elle définit l'identité des mineurs. La présentation des principales sphères de leur socialisation replace non seulement les jeunes au sein de l'environnement où ils ont grandi, mais aussi au cœur des relations sociales dans lesquelles ils ont évolué. Partant du principe qu'une certaine universalité existe chez ces jeunes malgré l'hétérogénéité de leur profil géographique, ce propos est organisé autour de trois sphères

de socialisation identifiées par Isabelle Danic *et al.* (2006 : 29) dans leur ouvrage *Les enfants et les jeunes dans les espaces du quotidien*. Ces trois sphères sont présentées comme des espaces de socialisation essentiels au développement des adolescents. Abordées tour à tour, ces sphères constituent la trame de la découverte du quotidien des mineurs dans leur pays de provenance. Elles permettent d'apporter un nouvel éclairage sur les origines d'adolescents ordinaires.

3.1. *La famille, sphère de socialisation primordiale*

Par ordre d'importance, la famille est la première sphère de socialisation évoquée par les jeunes. Elle occupe une place primordiale dans le quotidien qu'ils décrivent dans leur pays d'origine. Dans les rapports officiels qui analysent la situation des mineurs isolés étrangers, le peu d'informations disponibles sur la thématique de la famille révèle pourtant la place minime que lui accorde la France dans l'appréciation des origines des mineurs. Pour autant, à l'image de la minorité, d'une culture à l'autre, d'une tradition à l'autre, les contours de la sphère familiale sont très différents. Cette première section est articulée en deux points. Elle s'attache tout d'abord à interroger les formes de la famille à partir des témoignages des mineurs ainsi que de l'apport de travaux en anthropologie. Puis, l'analyse se concentre sur les expériences vécues par les mineurs enquêtés dans la sphère familiale pour mieux la caractériser.

3.1.1. Définir la famille à la lumière de contextes géographiques hétérogènes

La famille est une structure sociale composée par un ensemble d'individus réunis entre eux par un lien de parenté ou d'alliance. Elle est une unité de référence qui, de par les relations de solidarité qu'elle suppose, assure le développement des individus. À cet égard, la famille est une réalité universelle de toutes les sociétés humaines. Chaque individu est inscrit dans un lignage donné et des relations familiales. La composition de la famille et les sens qui lui sont accordés varient en fonction des cultures propres à chaque groupe social et à chaque territoire. La prise de distance avec les cadres de références occidentaux permet de replacer les mineurs rencontrés dans la singularité de leurs environnements familiaux. La démarche anthropologique propose une description fine des processus culturels et sociaux pour mieux s'imprégner des contours de la famille au sein des territoires d'origine des jeunes. Aussi, pour comprendre ce que signifie la famille chez les mineurs en provenance d'Afrique de l'Ouest, l'anthropologue Jacqueline Rabain-Jamin (1986) indique qu'il faut abandonner d'emblée toute idée de substitution avec le modèle parental occidental. Selon l'auteure, les systèmes de parenté occidentaux ne peuvent en aucun cas être apparentés aux familles ouest-africaines. Pour étayer son argumentaire d'un exemple, Jacqueline Rabain-Jamin aborde alors la place très différente accordée à l'enfant d'un modèle à l'autre. Plus qu'une appréciation du rôle de chaque individu, son propos invite à reconsidérer plus largement les sens associés aux termes qui désignent les rôles dans la filiation.

> « […] on sait que la famille conjugale monogame, dite nucléaire, ne constitue pas un modèle d'organisation universel. Et l'on ne peut opérer une substitution à terme entre deux images de famille, en l'occurrence la famille occidentale et la famille africaine traditionnelle. C'est ainsi que la transposition des termes tels que " père " ou " mère " – qui paraissent être des données fondamentales de référence et d'adresse à l'intérieur d'un système de parenté – reste, dans la plupart des cas, approximatives. […] dans la société traditionnelle africaine, l'enfant n'est jamais la propriété d'un couple. »
>
> Rabain-Jamin, 1986 : 126-127

Malgré les différents pays d'origine représentés dans l'échantillon, les jeunes associent la famille à un premier cercle de parenté défini par des liens biologiques. Le père et la mère sont les premiers membres associés à l'expression « famille ». Au fil des échanges, d'autres figures s'invitent dans les discours des mineurs. Les oncles, les tantes ou encore les cousins forment alors un deuxième cercle de parenté. Ces figures familiales jouent également un rôle crucial dans le développement des enfants. À plusieurs reprises, les jeunes venus d'Afrique de l'Ouest accordaient ainsi à leur oncle un statut équivalent à celui du père en Occident. En effet, la psychosociologue Danièle Weiss (2010) ainsi que Isabelle Danic *et al.* (2006) indiquent respectivement que les places des individus sont renégociées dans les sociétés non occidentales

> « Dans ces sociétés traditionnelles comme dans les pays en développement, contrairement à nos sociétés modernes, l'enfant n'apparaît pas comme propriété d'un couple, incarnation de son amour, élément constitutif du bonheur familial. Il est un élément du groupe social avant tout et ne réside pas systématiquement dans le foyer parental. Dans beaucoup de ces sociétés, l'installation de l'enfant dans un autre foyer est favorisée voire prescrite. »
>
> Danic, e*t al.*, 2006 : 2

> « Dans les sociétés traditionnelles, non occidentales, la parenté pouvait être confiée à d'autres personnes que les parents biologiques. Le lignage appartient au clan. Dans certaines régions d'Afrique ou d'Asie, l'oncle maternel occupe la place de l'autorité parentale et le géniteur n'est que l'époux de la mère. On est dans une tradition matrilocale. »
>
> Weiss, 2010 : 23

Comme les auteurs le laissent entendre, au-delà de l'Afrique de l'Ouest, ces différences de composition de la famille s'observent dans d'autres territoires. Dans un rapport consacré aux enfants de Kaboul (Afghanistan) établi par l'organisation *Save the children*, les auteurs montrent toute l'étendue du sens accordé à la famille afghane. Les parents biologiques, les grands-parents, mais aussi les membres plus éloignés du cercle familial sont tous considérés comme des pourvoyeurs du développement des enfants.

> « When research participants talked about families, they were first and foremost talking about parents and children. Mothers are especially important for children and general well being, since mothers are seen as children's primary companions in their early years and because a mother is more likely to be at home with her children than a father. However, grandparents also see themselves as very important for children because they have the time to sit with and teach children. Children also said that the protection and assistance they got from older siblings was very important for their well being. Beyond immediate family relations, children and parents also talked about how important family connections are for children's well being. A family with strong family members in good jobs and with good connections is more likely to be able to withstand suffering and economic hardship, to be more hopeful about the future and to be able to develop them a positive manner. »
>
> Save the Children, 2003 : 15

À l'aune des réalités socioculturelles multiples de la famille dans différents pays et d'après les informations récoltées auprès des jeunes, la famille renvoie donc non seulement au duo père-mère mais aussi à un ensemble d'individus qui assument l'autorité parentale sans que des liens de filiation au premier degré existent toujours. Aussi, dans leur pays d'origine, depuis leur plus jeune âge, certains mineurs ont évolué auprès de membres plus ou moins éloignés de leurs deux parents biologiques. Loin d'être un cadre fixe et immuable, les contours de la famille évoluent et se recomposent au cours de la vie des mineurs. Du point de vue du pays qui accueillent ces mineurs venus d'ailleurs, ces informations viennent nuancer une vision de la famille considérée dans les textes juridiques par les seules caractéristiques légales ou biologiques. Pour les jeunes qui arrivent sur le territoire français, parler des membres de la famille ne se résume donc pas toujours au père ou à la mère. Pour établir leur identité civile ou encore apprécier leur isolement, il convient donc d'intégrer cette palette d'individus qui peut être considérée comme une famille par les mineurs. L'ultime référence au modèle nucléaire qui définit les sociétés occidentales se révèle donc bien limitée face à ces réalités contrastées. Outre ces différences culturelles qui existent entre les différents pays, les mineurs enquêtés et les histoires récoltées montrent qu'au-delà d'une composition filiale variante, la famille dans toute sa diversité apparaît tantôt comme une source de stabilité, tantôt comme une source d'insécurité.

3.1.2. La sphère familiale : entre protection et maltraitance

De l'Asie à l'Afrique en passant par le Moyen-Orient et l'Europe de l'Est, la plupart des mineurs enquêtés présente leur famille comme garante d'un environnement de protection et de bienveillance. Grâce à leurs parents – entendus ici au sens large – les jeunes évoluent dans une sphère rassurante sur laquelle ils s'appuient. La famille est alors présentée comme une source de stabilité dans des contextes géopolitiques soumis à des perturbations.

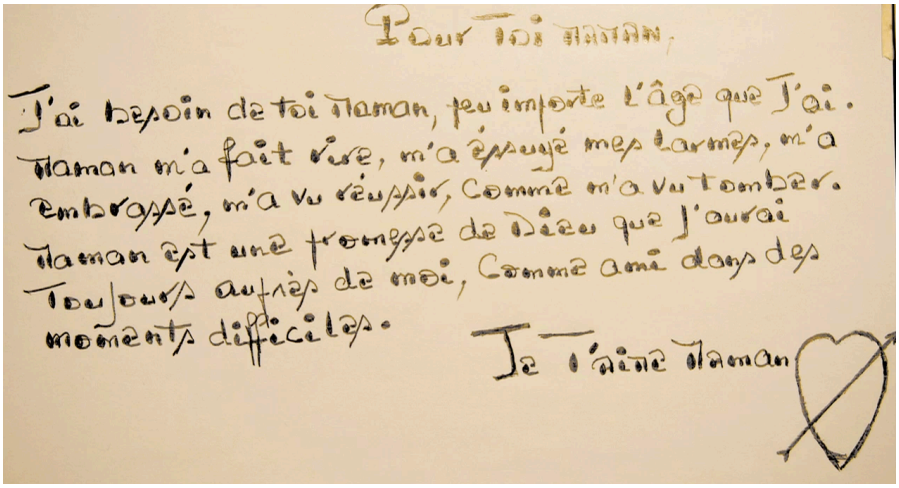
> *« Le jeune Malien avec qui je discute m'explique qu'avec son père et sa mère, il a fui la guerre qui éclate alors dans sa région natale en 2012. Malgré la violence de la situation, il s'est toujours reposé sur ses parents qui se sont efforcés de le maintenir dans le cocon familial rassurant qu'il a toujours connu. Cette sphère de douceur contraste avec sa migration solitaire vers l'Europe. Comme un signe de la violence de ce voyage, son discours change radicalement, il est plus saccadé, irrégulier ; dans ce voyage il est pour la première fois seul face à lui même. »*
>
> Extrait carnet de terrain - Saverdun (2014)

Dans le parcours relaté par J. lors d'un entretien, cette jeune fille de 15 ans me présente sa mère comme un repère dans l'épreuve médicale qu'elle a vécue. Malgré les multiples obstacles qui se dressent devant elle au quotidien, J. s'émeut du regard bienveillant de sa mère.

> *« J. me raconte l'histoire de sa brûlure sur toute une partie de son corps alors qu'elle n'est qu'une petite fille. Après son séjour à l'hôpital, sa mère s'est énormément occupée d'elle. Elle me dépeint alors ce quotidien marqué par la souffrance physique et celle plus pernicieuse que les autres jeunes du quartier lui infligent à coup de moqueries et d'insultes. Confrontée à cette double violence, seule sa mère lui a apporté le soin et l'amour dont elle avait besoin avant que celle-ci organise son voyage pour la France avec l'espoir d'y faire soigner sa fille. »*
>
> Extrait carnet de terrain - Saverdun (2014)

Les familles maintiennent une sphère de protection, elles garantissent une stabilité. En ce sens, elles sont un repère pour les jeunes qui se sentent protégés par les liens de

filiation. La famille, absente à l'arrivée des mineurs en France, est pourtant dans leur pays d'origine une sphère de socialisation essentielle pour les jeunes. Elle pose les jalons du chemin qui conduit les mineurs vers l'âge de la majorité. Elle est la sphère de la transmission des codes sociaux et culturels. C'est également au sein de la famille que les jeunes font l'acquisition d'un ensemble de connaissances jugées nécessaires par leur entourage pour devenir des adultes respectables. La famille est le premier espace de protection des mineurs dans leur pays d'origine. Comme un témoignage de ce lien, Hamed, un jeune Ivoirien, s'adresse à sa mère lors d'un atelier vidéo mené dans le cadre du projet Démineurs[14]. En quelques mots, Hamed déclame toute l'importance que revêt la figure maternelle à ses yeux (photographie 5).



Photographie 5 : Hamed s'adresse à sa mère
Dans le court-métrage qu'il réalise, Hamed fait le choix de s'adresser à sa mère. Ce témoignage d'amour reflète l'importance de la famille et ici, de la figure maternelle, pour les mineurs.

La famille joue un rôle indéniable dans la stabilité affective des mineurs. En France, elle peut pourtant être longtemps cachée par les jeunes. Menaçant leur accès aux dispositifs de prise en charge en raison des liens qu'ils pourraient entretenir avec elle, ils taisent son existence pendant de longues durées. Au regard de son importance sur le plan de la construction individuelle des mineurs, ce mutisme revient à délaisser une partie de ce qu'ils sont. En taisant cette famille pourtant si importante, les mineurs renient une partie de leur identité. D'après les témoignages des jeunes, l'environnement familial est le plus souvent considéré comme protecteur. Pourtant, il apparaît dans d'autres histoires individuelles comme une source d'insécurité quotidienne et de maltraitance. Ces violences subies par les jeunes, qu'elles soient physiques ou morales interviennent le plus souvent à l'issue d'une reconfiguration de la famille. Un divorce, un décès ou un remariage ébranlent la structure en place et transforment cette sphère du quotidien. Les relations sont alors renégociées et la place jusqu'alors occupée par le mineur dans la famille évolue. Les parents délaissent leur fonction de protection pour endosser celle d'un bourreau du quotidien. Les deux récits suivants illustrent la transformation de cette sphère et attestent des différents types de violences subies par les jeunes.

[14] Le terme « Démineurs » a été choisi pour faire référence aux nombreux mineurs qui ont pris la parole lors de ce projet (*des mineurs*) et pour renvoyer au fait que ces jeunes ont pu être comparés à une bombe à retardement dans les débats médiatiques ou politiques. L'objectif du projet étant de montrer une image différente de ces mineurs et déminer ainsi un sujet dit sensible. Les ateliers se déroulent en collaboration avec Fred Soupa (association La Colline). Le déroulement du projet audiovisuel est détaillé dans une partie plus méthodologique du chapitre 3.

> *« À Casablanca, nous discutons avec la mère d'A. rencontrée précédemment à Paris. Après lui avoir donné des nouvelles de son fils, elle nous dit que son départ était la meilleure chose qu'il devait faire. Dans la petite pièce où nous buvons un thé, cette mère fatiguée fixe le sol, sur son visage se lit une profonde tristesse. Elle raconte d'une voix basse que chaque soir, son fils rentrait à la maison et se faisait passer à tabac par son père. Ce dernier ne supportait pas de savoir que son fils n'allait plus à l'école et trainait dans la rue. Les yeux de cette mère ne quitteront que rarement le sol et plus précisément cet endroit précis, juste à droite de là où je suis assise. C'est là, là qu'il se faisait battre. C'est sur ce bout de tapis que le jeune passait ses nuits après avoir reçu une série de coups. Elle marque à nouveau un silence avant d'expliquer qu'elle ne supportait plus ces scènes terribles où son fils perdait souvent connaissance et se retrouver inerte sur le sol du salon. Elle dit préférer ne plus jamais revoir son fils que de le savoir menacé par son mari. »*
>
> Extrait carnet de terrain - Casablanca, Maroc (2013)

> *« Depuis le remariage de sa mère, l'accès aux soins de la jeune J. se dégrade. Son beau-père ne souhaite pas contribuer au financement de ces médicaments. Considéré comme un fardeau financier, J. est progressivement mise à l'écart de cette famille recomposée. »*
>
> Extrait carnet de terrain - Saverdun (2014)

Pour compenser ces situations, les jeunes maltraités recherchent de l'affection et de la considération auprès d'autres membres de leur sphère familiale. Ces relations stabilisées se tissent prioritairement avec leurs oncles, leurs tantes, leurs cousins ou leurs grands-parents. D'autres trouvent quant à eux cette stabilité en dehors du cercle de parenté et se rapprochent de leurs amis ou des parents de ces mêmes amis. Sans recréer une famille avec des liens de parenté biologiques, la constitution de ces nouvelles relations atteste de la capacité des mineurs à agir et à modeler un nouvel environnement. Ces nouveaux éléments extraits du terrain réaffirment ici la nécessité de considérer la pluralité des figures familiales dans l'évaluation de la situation de danger des mineurs qui arrivent en France. Alors que le lien avec la famille peut servir aux autorités à remettre en cause l'isolement des jeunes, les expériences qu'ils relatent confirment la nécessité de considérer d'abord la nature des relations entretenues avec cette famille. Comme pour tout autre mineur en danger, la protection de ces jeunes passe par une évaluation des liens entretenus avec cette sphère familiale au moment d'envisager un contact ou parfois même, un rapatriement si cette solution est considérée dans son intérêt.

3.2. *Les pairs, une sphère structurante de l'identité juvénile*

Toujours par ordre d'importance, c'est après la famille que les jeunes évoquent les pairs comme la deuxième sphère structurante de leur quotidien dans leur pays d'origine. Comme nombre de jeunes et d'adolescents, les amis et les copains occupent une place très importante pour les mineurs isolés étrangers enquêtés. Ce deuxième point aborde la place de ces pairs pour mieux dépeindre les univers sociaux des jeunes et ainsi approfondir les réalités vécues dans leur pays d'origine.

3.2.1. Vivre ses « passions ordinaires »[15]

> « Chez les adolescents, le groupe de pairs est une sphère privilégiée de construction de la personnalité. Il permet au jeune de poursuivre et compléter son processus de socialisation et d'individualisation, qui contribue à la construction identitaire ».
>
> Hernandez, 2012 : 13

Dans sa thèse de doctorat en psychologie et développement, Lucie Hernandez (2012) s'attache aux expériences d'adolescents dans l'espace scolaire. Plus que la dimension d'apprentissage, elle évoque surtout l'importance du groupe des pairs dans la construction individuelle des jeunes. Quand ils ne s'inscrivent pas dans la sphère familiale, c'est donc auprès de leurs pairs, de leurs amis et de leurs camarades que les mineurs se socialisent. Lors d'activités extra-scolaires programmées ou informelles, ils consolident leur réseau relationnel. Cette sphère constituée des pairs joue un rôle important dans le processus de socialisation des jeunes rencontrés au cours de cette thèse. Cette observation réalisée auprès de mineurs étrangers étaye un peu plus encore l'universalité du temps de vie dans lequel ils se trouvent. En ce sens, leur construction sociale ne diffère pas des autres jeunes. Cette sphère rythme autant leur quotidien qu'elle leur offre la possibilité d'une indépendance nécessaire vis-à-vis du milieu familial. Ensemble les mineurs partagent des temps de vie qui contribuent à leur bien-être. L'école et le voisinage sont des tremplins à l'élaboration de ces liens sociaux avec leurs semblables. Comme le soulignent les auteurs du rapport *Save the Children* (2003) consacré aux jeunes de Kaboul, les pairs constituent un espace d'apprentissage de codes et de valeurs.

> « Finally, the children of Kabul have important relationships with friends from their neighborhood, their school and their extended families. One obvious part of being and having a friend is that friends have fun playing with each other. But Kabul children mentioned other qualities in friendship. They noted, for example, that friends influence each other's *tarbia*, since friends learn and copy behavior, whether good or bad, from each other. Friends learn language and attitudes from each other and are influenced to be polite or rude by their peers, especially if their peers tease them about behavior that they (the peers) consider inappropriate. Friends can influence each other to good and moral actions or to immoral and destructive behavior. »
>
> Save the Children, 2003 : 16-17

Dans le discours des jeunes enquêtés au cours de cette recherche, la présence des pairs émerge surtout lorsque les domaines de la récréation, de l'amusement et des loisirs sont abordés. Les rendez-vous récréatifs adolescents occupent une fonction sociale si centrale qu'ils sont reconnus comme une caractéristique partagée par les différentes cultures juvéniles (Galland, 2001). Camarades de classe la journée, c'est à la sortie des établissements qu'ils deviennent partenaires de jeu. Simple occupation après l'école pour certains ou véritable passion pour d'autres, le sport émerge dans les discours comme l'activité préférée des jeunes garçons enquêtés. Lors d'un match ou d'un entrainement, c'est en se confrontant à un collectif avec lequel ils partagent un temps de vie d'adolescent que ces individus construisent leur identité.

[15] L'expression de « passions ordinaires » est utilisée par Christian Bromberger dans un ouvrage de 1998. Il analyse loisirs comme une véritable passion rythmant le quotidien des individus. Selon lui, les individus se définissent par les systèmes de valeurs et les représentations associées à chaque loisir.

> *« - Et quand est-ce que tu y jouais ? Peux-tu m'en dire plus ?*
> *- Oui, on jouait pendant la pause à l'école. Parfois on jouait au cricket et d'autres jouaient au foot, mais moi je n'aime pas le foot, ça fait trop mal. On y jouait pendant une heure et demie. Parfois quand je rentrais à la maison j'allais aussi jouer. Deux jours par semaine, on allait jouer tous ensemble avec les copains.*
> *- D'accord.*
> *- J'aime beaucoup le cricket. »*
>
> Entretien R., 16 ans, Bangladesh - Paris (2012)

Loin d'être de simples passe-temps, ces loisirs ont une signification cruciale dans le quotidien des individus. L'expression de « passions ordinaires » consacrée par l'anthropologue Christian Bromberger (1998) en souligne d'ailleurs toute l'importance et l'intensité. Dans le cas des mineurs, ces activités se révèlent d'autant plus essentielles qu'elles interviennent dans une période bouleversée par la transition vers l'âge adulte. Dans son article consacré à la pratique sportive des mineurs isolés étrangers, la pédopsychiatre et anthropologue de la santé Stéphanie Gernet (2015) aborde l'importance du sport chez les jeunes comme un moyen de s'émanciper des cadres auxquels ils sont assignés et qui exercent une autorité sur eux. L'auteure souligne que ces espaces de loisirs constituent un endroit pour les jeunes et gérés par des règles qui permettent de s'émanciper de certains stigmates. En ce sens, les pratiques de loisirs chez les mineurs permettent d'envisager l'étendue de leurs relations sociales. La nécessité de se construire en dehors des seuls cadres familiaux et scolaires amène alors les jeunes à investir de nouveaux espaces de la réalisation de soi. Au contact de leurs pairs, les jeunes se forgent une réputation, négocient un statut et intègrent par le groupe les normes de la vie sociale. Cet espace du jeu investi par les mineurs et décrit comme un passe-temps important des jeunes dans leur pays d'origine est rapproché par Stéphanie Gernet (*ibid.* : 18) de l'« espace potentiel ». Inspirée des travaux de Donald Winnicott dans les années soixante-dix, Stéphanie Gernet reprend à son compte cette notion pour montrer comment le sport est un médiateur qui, par la rêverie permet aux jeunes de modifier la perception de la réalité. Ainsi, l'importance du sport se mesure davantage pour des mineurs en situation de difficultés économiques et sociales dans leur propre pays. D'ailleurs pour confirmer cette potentialité accordée au sport, les mineurs qui partent vers l'Europe pour devenir des footballeurs professionnels illustrent parfaitement les retombées de ces rêves générés la pratique sportive comme issue possible à un futur peu prometteur. Les rêves de carrière sportive professionnelle des mineurs ont été repris dans les productions filmiques comme le film *Comme un lion* réalisé par Samuel Collardey en 2013 (photographie 6). Ce long-métrage retrace le parcours migratoire d'un mineur sénégalais animé par l'envie de devenir footballeur professionnel. Entre désillusion et conditions de vie précaires, cette fiction s'inspire d'une histoire vraie et reflète le rêve de nombre de mineurs et jeunes qui désirent intégrer une équipe européenne de football.



Photographie 6 : De la réalité à la fiction
Inspiré d'une histoire vraie, *Comme un lion* retrace l'histoire d'un jeune Sénégalais qui rejoint la France avec l'espoir d'intégrer une équipe de football professionnel.

3.2.2. Le groupe de pairs, un rempart contre l'ennui

L'intensité sociale qui émerge de la réalisation de ces « passions ordinaires » (Bromberger, 1998) ne doit pourtant pas occulter les moments d'ennui et les temps de privation partagés aussi avec les pairs. Les origines modestes de certaines familles obligent les jeunes à être exclus de certains lieux de divertissement auxquels d'autres ont pourtant accès.

> *« - Au Bangladesh, tu allais à l'école et chez toi, à l'exception de ces deux lieux, où allais-tu ? Peux-tu me parler des autres endroits que tu aimais, je ne sais pas, par exemple un club de foot, un cinéma ou autre chose ?*
> *- Non, le cinéma dans notre pays, enfin tu sais les gens comme moi, quand ils vont au cinéma, on leur demande ce qu'ils font ici. »*
>
> Entretien R., 16 ans, Bangladesh - Paris (2012)

Les difficultés économiques que rencontrent les jeunes dans leur pays d'origine sont des contraintes majeures dans le processus d'acquisition d'un nouveau statut social. Il en résulte un fatalisme où les mineurs sont résignés à ne pouvoir vivre l'expérience adolescente dans les mêmes conditions que les autres. Assignés à un statut économique contraignant, ils ne disposent d'aucune réelle marge de manœuvre et investissent alors d'autres espaces. Dans cet environnement de privation, c'est le groupe de pairs qui constitue alors un « espace refuge » pour dépasser l'ennui et la restriction. Ensemble, ils affrontent la fatalité du quotidien et renforcent leurs liens. En Algérie, l'expression « tenir le mur » développée par les jeunes rend compte de cette posture physique et sociale passive face à un horizon vidé de toutes perspectives. Adossés aux murs des bâtiments de leur quartier, cette expression signifie avec force l'assignation d'une jeunesse à une place inconfortable et ankylosante. Les jeunes Algériens ne tiennent pas le mur seuls mais le plus souvent en groupe. Ainsi, ils témoignent d'une solidarité dans cette expérience de l'ennui

et de l'absence de perspectives d'avenir. En Afrique de l'ouest aussi les jeunes sont confrontés aux mêmes difficultés. Le jeune A. est originaire du Mali. Lors de notre entretien, il se rappelle lui aussi qu'il n'avait d'autre possibilité que celle de se balader avec ses amis dans les rues de Bamako pour fuir la pauvreté de sa famille.

> *« Je lui demande alors ce qu'il faisait de ces weekends au Mali, je lui pose la question des sorties avec des amis et quels étaient les quartiers qu'il fréquentait. Il me dit qu'il se promenait beaucoup. Je lui demande s'il sortait dans des bars ou bien des endroits festifs. Le garçon est surpris, il m'explique que c'est un jeune pauvre, qu'il n'a rien, et " lorsqu'on n'a rien, on ne peut faire que se balader ou s'assoir au coin d'une maison et attendre ". ».*
>
> Entretien A., 16 ans, Mali - Paris (2012)

À cet âge de la vie, faire groupe est donc un moyen de dépasser les difficultés de son milieu social. Ensemble, les adolescents s'amusent et tissent un réseau relationnel participant à leur socialisation. Selon le pédopsychiatre Jean-Louis Le Run (2006) le regroupement et la construction d'une bande d'amis offre un espace de réalisation individuelle indispensable pour les jeunes.

> « La bande offre une protection, elle rend plus fort. Elle joue un rôle dans la construction psycho-affective de l'adolescent en ce qui concerne son identité, sa socialisation et sa maturation affective. L'un des enjeux de l'adolescence, paradoxal comme les adolescents, est le besoin simultané de " mêmeté " et de différenciation. La bande offre cette opportunité : rassembler des pareils, des pairs et se démarquer des autres. Mais aussi, à l'intérieur même de la bande, par de menus détails, par l'apprentissage de soi au regard de l'autre, elle permet de découvrir sa singularité. Elle offre tout à la fois protection, fusion, miroir identifiant, réassurance, force, mais aussi excitation, licence à transgresser et encore décentrage par rapport aux parents, prise de distance. »
>
> Le Run, 2006 : 60

Dans le cas des mineurs issus de milieux défavorisés, la bande est donc l'occasion de se construire en tant qu'individu à la marge des stigmates de la pauvreté. Elle se présente comme une entité sociale à laquelle les jeunes s'identifient, mais reconnaissent aussi un ensemble de valeurs. Dans cette sphère dont ils construisent les contours, ces adolescents revendiquent le statut de jeunes ordinaires.

3.3. *La sphère scolaire comme espace d'expériences plurielles*

L'école est non seulement considérée comme un élément incontournable de la socialisation des enfants, mais elle est aussi la promesse de l'avenir de ces jeunes générations. En France, le domaine scolaire est surtout abordé pour définir le niveau d'étude des jeunes et établir ainsi un portrait de leurs compétences. Alors, à nouveau, dans les rapports officiels, outre le niveau d'étude, peu d'informations sont disponibles au sujet des expériences vécues dans les écoles par les mineurs dans leur pays d'origine. Le rôle joué par l'école dans les parcours des jeunes devient plus ambigu à mesure que la fréquentation de l'établissement fait l'objet d'expériences différenciées. De plus, au regard du niveau de vie des familles, la durée très inégale de ces cursus contribue à ce que la sphère scolaire ne soit pas toujours investie.

3.3.1. La socialisation différenciée des jeunes scolarisés

La sphère scolaire, en plus de fournir un espace de formation, est un lieu de socialisation où les jeunes tissent leur réseau relationnel. Sur les bancs de l'école, ils rencontrent d'autres élèves et établissent des liens interpersonnels structurants. Néanmoins, cette intensité sociale diffère très largement selon les types d'école. Les mineurs ayant fréquenté des écoles laïques mettent en avant cette dimension fondamentale de leur scolarité. J., jeune angolaise de 15 ans est une fille plutôt solitaire au centre d'accueil. Lors de l'entretien, elle évoque alors avec nostalgie l'étendue de son réseau amical au pays. Elle se rappelle le rôle que ses amis ont joué après son accident. En acceptant la nouvelle apparence de J., ils lui ont en effet permis de continuer l'école malgré ses difficultés.

> *« - D'accord, et en Angola tu avais des amis ?*
> *- Oui !*
> *- Plein ?*
> *- Oui il y avait Blanche, il y avait aussi Joana…et j'avais aussi plein d'autres amis. Ils sont là [elle montre son cœur].*
> *- D'accord, donc tu avais beaucoup de copines ?*
> *- J'en avais beaucoup et on allait à l'école ensemble. Quand j'ai eu mon accident, je ne voulais plus aller à l'école parce que certains élèves ont été méchants, ils se moquaient de moi. Mais mes autres amis, heureusement, ils continuaient à parler avec moi quand même. Comme ça je pouvais continuer à apprendre. »*
>
> Entretien J., 15 ans, Angola - Saverdun (2014)

Pour autant, ces rencontres constituantes ne font pas partie du quotidien des jeunes ayant suivi tout ou une partie de leur cursus dans les établissements religieux. Omniprésents dans les pays les plus croyants, ces écoles combinent l'enseignement des matières fondamentales à celui de la religion. H., jeune congolaise raconte qu'en plus des cours de français et de mathématiques, elle apprend chaque jour les fondements du catholicisme lors de cours dédiés à la Bible. Lors de l'entretien, H. distingue la sphère scolaire de celle formée par son groupe d'amies.

> *« - Et tu faisais quoi ? Tu allais à l'école ?*
> *- Oui*
> *- D'accord, tu faisais quoi comme cours à l'école ?*
> *- Maths.*
> *- Des maths d'accord...*
> *- Français…religion…*
> *- Religion ? Quelle religion ?*
> *- La religion de la Bible.*
> *- De la Bible ?*
> *- Oui on parlait de la Bible…du dessin, de l'écriture, des sciences, de l'histoire et de la géographie. […] Après quand je rentrais de l'école et je retrouvais mes copines. On danse et on joue dans la rue. C'est comme ça ici. »*
>
> Entretien H., Congo, 13 ans - Saverdun (2014)

À l'école coranique, la *madrassa*, les élèves assimilent également les enseignements de la religion musulmane en plus des matières générales. Dans certains de ces établissements, l'apprentissage de la religion y est contraint et physiquement douloureux. B., jeune Guinéen de confession musulmane me raconte l'histoire de ses cicatrices comme autant de souvenirs indélébiles et douloureux de sa scolarité.

> *« Et j'ai des traces sur mes mains, ça c'est des cordes avec lesquelles on m'attachait là-bas dans cette école coranique. Il [son oncle maternel] m'a amené là-bas et je ne peux pas tout dire, parce que j'ai vécu un moment très difficile là-bas. Quand je te parle, j'aurais envie de pleurer tellement j'ai souffert. Alors je suis resté là-bas presque un an. […] Là-bas, c'est une école où on amène les enfants. Tu dois apprendre tout le coran dans ta tête avant qu'on te libère et qu'on ne décide d'un autre sort. Moi, je suis resté là-bas presque un an. »*
>
> Entretien B., 16 ans, Guinée - Montpellier (2014)

Désormais B. tente d'oublier cet apprentissage et ne souhaite plus évoquer ce « là-bas » dont il cherche à s'éloigner un peu plus chaque jour. Cet enseignement violent et les sévices corporels qui y sont associés constituent la destinée de nombre d'élèves fréquentant les lieux de formation religieux d'Afrique occidentale (Penrad, 2003 : 322). Dans ces conditions, les jeunes ne parviennent pas à considérer l'école comme une sphère de socialisation. La rencontre de l'Autre y est comme annihilée par la violence d'une éducation forcée. Tout au long de leur formation, ces élèves apprennent dans une relation de soumission aux enseignants. Une fois en France, ces jeunes ne quittent pas cette posture de servitude vis-à-vis du pédagogue et restent emprisonnés dans leur expérience scolaire antérieure. Cette résonnance du passé dans la situation présente constitue un défi pour les équipes pédagogiques des centres d'accueil comme l'illustre le cas de M., jeune Pakistanais formé à l'école coranique. Dans son dossier personnel, le chef du service pédagogique du centre et le professeur en charge de la classe d'accueil du collège s'inquiètent. En effet la posture de soumission que M. a toujours connu et qu'il continue d'adopter l'empêche d'investir pleinement sa nouvelle scolarité en France. Ces histoires montrent qu'au-delà du niveau d'étude déclaré par les jeunes à leur arrivée en France, il convient de considérer aussi les expériences vécues. Le parcours des mineurs avant leur départ en migration n'est pas linéaire et permet d'éclairer notamment les difficultés rencontrées dans la prise en charge en France. Comme pour la définition de la famille, l'école n'est pas toujours synonyme d'émancipation des jeunes telle qu'elle peut être entendue en Occident.

3.3.2. L'école, un indicateur du niveau de vie

Dans leur pays d'origine, beaucoup de mineurs ont eu un contact avec l'école. Pourtant, peu ont suivi une formation longue et continue. L'accès à la sphère scolaire des jeunes est en effet largement tributaire du niveau de vie de leur famille. Comme le souligne M., l'école dépend « des moyens » dont disposent les parents.

> *« - Tu allais à l'école à Bamako?*
> *- Je n'allais pas trop à l'école, mais c'est normal parce que chez nous ce n'est pas comme en France.*
> *- Ça fonctionne comment l'école au Mali?*
> *- L'école au Mali, si tu as envie tu y pars. Mais après, ça dépend surtout de si tes parents ont les moyens de t'inscrire à l'école. »*
>
> Entretien M., 17 ans, Mali - Saverdun (2014)

En dépit de l'importance de ce facteur économique, certains parents investissent le peu d'argent dont ils disposent pour assurer une éducation de base à leurs enfants. Les jeunes fréquentent l'école quelques années seulement jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de contribuer à la vie économique de la famille ou bien qu'ils n'aient d'autre choix que de travailler pour survivre. Pour ces jeunes la sphère scolaire n'est pas le lieu de leur socialisation. Elle apparaît davantage comme une étape de courte durée précédant une vie

placée sous le signe du travail physique et manuel. Différentes histoires récoltées dans des dossiers individuels ou grâce à des entretiens semi-directifs témoignent de la manière dont les impératifs de vie renégocient la durée de scolarisation des mineurs.

> *« M. est un peu allé à l'école dans son pays. Sa mère est assez pauvre et malade. Il arrête l'école pour pouvoir aider sa mère en travaillant aux champs. »*
>
> Extrait carnet de terrain - Paris (2012)

> *« N. est allé à l'école française de 7 à 10 ans. Il a quitté l'école pour pouvoir aider sa mère dans les tâches ménagères quotidiennes. »*
>
> Dossier individuel de N., 17 ans, Mali - Treignac (2015)

> *« K. vit en Albanie. Il va à l'école, mais se voit forcé d'arrêter pour remplacer son père dans son travail, suite à ses problèmes d'addiction. »*
>
> Dossier individuel de K., 16 ans, Albanie - Treignac (2015)

> *« A. est soudanais, ses parents sont décédés quand il avait 4 ans. Après avoir fréquenté un peu l'école coranique, il a cessé tout apprentissage pour pouvoir aider sa grand-mère dans les champs. »*
>
> Dossier individuel de A., 15 ans, Soudan - Montpellier (2014)

À leur arrivée en France, les mineurs ont des niveaux scolaires très disparates. Parfois certains ne sont même jamais allés à l'école. Analphabètes ou illettrés, ils ne savent ni lire, ni écrire, ni compter. Malgré ces importantes carences éducatives, la plupart d'entre eux ont acquis des savoir-faire seuls, auprès d'autres membres de leur famille ou de leur proche. Une fois arrivés en France, ces jeunes mobilisent ces compétences comme des faire-valoir à la construction de leur projet de vie.

> *« Sans père et après le décès de sa mère, A. a vécu dans les rues de Brazzaville. Elle a rapidement appris les rudiments de la coiffure pour subvenir à ses besoins. Malgré ses carences scolaires, à son arrivée en France elle souhaite rapidement remobiliser ses compétences pour travailler dans le domaine de la coiffure. »*
>
> Extrait carnet de terrain - Treignac (2015)

Si l'école est un passage obligé pour nombre d'enfants, elle constitue un luxe dans certains pays. Les quelques mineurs rencontrés qui ont eu accès à une longue scolarisation sont le plus souvent issus de familles aisées. Inscrits dans des collèges puis des lycées, ces jeunes ayant fréquenté l'école assez longtemps ont atteint des niveaux d'étude suffisants en vue d'intégrer des filières d'enseignement supérieur. M., jeune bangladais rencontré en 2012 à Paris, me raconte quelques années plus tard l'itinéraire de ses amis qui poursuivent leurs études au pays.

> *« M. a eu l'occasion de repartir au Bangladesh pour quelques semaines. Sur son téléphone, M. me montre les photos de sa famille et celles de ses amis restés au pays. En voyant les images de sa bande d'amis, je lui demande ce qu'ils sont devenus après qu'il soit parti du Bangladesh. Tous sont désormais à l'Université et poursuivent des études supérieures dans différentes filières. Une orientation que M. aussi aurait dû embrasser avant que sa migration n'en décide autrement. »*
>
> Extrait carnet de terrain - Paris (2014)

En plus du rôle central de la formation dans le parcours de vie des jeunes, la sphère scolaire apparaît bien ici comme un espace de socialisation. Les jeunes y tissent des relations sociales et des liens d'amitié qui perdurent malgré la distance géographique. Les

anciens camarades de classe continuent d'être présents dans la construction d'une identité parfois bouleversée par la migration.

Une destination, des origines

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, les mineurs s'affirment année après année comme un groupe à part entière des flux migratoires à destination de la France. Les mineurs ayant participé à cette recherche, des garçons principalement âgés entre 16 ans et 17 ans reflètent plus largement le visage de cette migration juvénile. Majoritairement originaires des pays d'Afrique de l'Ouest, du Maghreb et d'Asie, les provenances géographiques de ces jeunes confirment toute la diversité des pays de départ. Ces indicateurs objectifs que sont l'âge, le sexe et la nationalité forment un ensemble de critères appréciés par les autorités des pays d'accueil pour définir l'identité civile des mineurs. Dans cette recherche, ils ont permis de retracer l'évolution d'un phénomène migratoire tant sur le plan numérique que sur un plan plus qualitatif (territoire, sexe, *etc.*)

Pour revenir au propos de Paul Claval (1995 : 6) cité en introduction de ce premier chapitre, ces différentes informations ne peuvent à elles seules définir l'identité des mineurs et semblent n'être mobilisables que dans une perspective de définition globale du phénomène. En effet, en révélant la pluralité des réalités vécues par les mineurs avant leur migration, ce premier chapitre a montré l'intérêt d'aborder les origines selon un angle plus large. Derrière les identités civiles des mineurs il y a une épaisseur du vécu, un sens donné aux lieux et une réalité ancrée dans l'espace et le social. Ce premier temps a montré toute la dimension subjective qu'il est possible d'attribuer à un ensemble de critères administratifs. Plus que le constat de la diversité des sens accordés aux origines sociales et géographiques des jeunes, c'est en se plaçant dans leur pays d'origine, avant qu'ils ne s'engagent sur les routes de l'ailleurs et en privilégiant leurs témoignages, que ce premier chapitre a révélé tout le caractère ordinaire de ces jeunes. Individus quelconques dans leur pays d'origine, leur migration et leur situation à leur arrivée en font alors des jeunes extraordinaires. Ce premier temps a présenté les mineurs avant qu'ils ne partent de leur pays et ne soient compris qu'à travers les mots de la migration. Après avoir dessiné les principaux traits de cette jeunesse, c'est aux origines du phénomène migratoire et donc aux raisons du départ qu'un deuxième chapitre se consacre.

Chapitre deux. Le départ

Une fois les origines détaillées, les identités civiles vérifiées, ce sont les raisons qui ont conduit les individus à partir de leur pays que les institutions cherchent à définir. Deuxième étape des procédures d'accueil, l'appréciation des motifs de l'émigration a toujours suscité des réactions plurielles que ce soit dans la sphère médiatique, politique mais aussi scientifique. Effroi, admiration, curiosité, suspicion, méfiance ou rejet sont autant d'attitudes qui façonnent le regard porté aux motivations des individus à la fois dans les pays d'accueil mais aussi dans les pays de départ. Si elles marquent le début du mouvement vers l'ailleurs, les raisons de l'émigration peuvent aussi jouer un rôle crucial au moment de l'octroi d'un statut administratif dans le pays d'arrivée comme c'est le cas pour les demandeurs d'asile. Aussi, au début des années deux mille, l'arrivée de mineurs en situation d'isolement et de danger en France a ravivé une certaine curiosité à l'égard des raisons les ayant conduit à quitter leur pays d'origine et à risquer leur vie sur les routes. Ce deuxième chapitre propose d'analyser les raisons du départ des mineurs et d'en faire les révélateurs de l'influence des lieux de la production du savoir dans les positionnements scientifiques et les représentations associées aux mineurs. Ce chapitre décrypte ainsi les contextes de construction des regards sur les jeunes et s'attache aux postures adoptées par l'enquêteur. Avec comme objectif de contextualiser le départ des mineurs à la lumière des recherches antérieures et des témoignages récoltés, ce chapitre dresse le portrait d'une émigration faite de raisons plurielles.

Le premier temps de ce chapitre débute par un point théorique où les travaux réalisés éclairent les approches de la thématique du départ. L'analyse commence par un voyage à travers les recherches produites dans différents pays concernés par la migration des mineurs. Qu'ils soient des pays d'arrivée ou d'émigration, la thématique du départ des jeunes n'y fait pas l'objet du même traitement. Outre le constat d'un écart prévisible dans l'appréciation du phénomène migratoire, ce premier temps montre la façon dont en France, le départ est devenu un outil à la définition de profils-types alors qu'il éclaire dans les pays d'origine les réalités du processus social de jeunesse. Dans la continuité, le second temps du chapitre dévoile les stratégies méthodologiques mises en place pour aborder le départ. En montrant comment j'ai moi aussi oscillé entre plusieurs points de vue, ce deuxième temps livre le cadre pratique des enquêtes et fait écho aux enjeux des lieux dans la production du discours sur le départ. Enfin, un dernier temps dévoile le résultat de ces enquêtes en présentant le panorama des différentes raisons du départ évoquées par les jeunes. Le recensement de l'importance respective des causes de l'émigration permet alors

de mieux saisir les dimensions du départ. Plus que des causes, ce troisième temps dissocie raisons du départ et ambitions des jeunes à l'arrivée. Même si l'émigration et l'immigration sont liées, celles-ci ne s'expliquent pas par elles-mêmes dans une relation de causalité.

1. Points de vue sur le départ

Les causes du départ constituent une des grilles de lecture des flux migratoires et des profils des individus. Réfugiés, migrants dits économiques ou déplacés internes, les catégories pensées dans les pays d'accueil témoignent de l'importance accordée à ces motifs dans la définition des individus une fois qu'ils arrivent à destination. La raison du départ des migrants s'invite donc dans les territoires d'arrivée. Dans le cadre de cette recherche, la simple évocation de la terminologie de « mineurs isolés étrangers » ou « non accompagnés » renseigne plus sur l'âge des individus et leur situation de danger que sur les motifs de leur émigration. Dans la lignée de ce constat, le premier point du deuxième chapitre dévoile les raisons qui conduisent les mineurs à quitter leur pays d'origine. En partant de l'hypothèse que les lieux depuis lesquels sont abordés les motifs du départ des jeunes influencent le regard porté sur eux, ce premier point propose de faire dialoguer les productions conduites en France et celles conduites dans les pays d'origine des mineurs. Loin de vouloir opposer trop fermement pays du Nord et pays du Sud, il s'agit plutôt ici de révéler les contextes de la construction de point de vue sur ce sujet, sur les mineurs en tant que tels et de constater l'intérêt d'un tel dialogue dans la compréhension des parcours. Une première section se consacre à l'analyse des catégories produites en France pour appréhender la population des mineurs isolés étrangers. Une seconde change de point de vue et approfondit les productions réalisées dans le pays d'origine pour mieux cerner les motifs du départ à la lumière de contextes de jeunesse multiples et singuliers.

1.1. *Le départ, un outil pour les pays d'immigration*

Connaître et expliciter les raisons du départ des migrants est une préoccupation centrale pour les pays d'accueil. La connaissance des motifs permet de catégoriser les individus, les sélectionner et décider de leur accueil comme de leur renvoi. Les déterminants de l'émigration sont devenus des outils qui permettraient de qualifier les flux migratoires et de connaître les individus. Les différentes productions dans le champ des migrations internationales qui se sont attachées à la compréhension du départ reflètent l'évolution du regard porté aux migrants dans des systèmes migratoires de plus en plus complexes. Cette première section s'attache à rendre compte de l'évolution des approches théoriques dans le champ d'études des migrations internationales pour mieux les faire dialoguer avec les modes de compréhension de l'émigration des mineurs. Construites depuis un pays d'immigration, comme la France, ces productions révèlent également comment les premières catégories de mineurs ont été élaborées et ont façonné l'appréciation de cette population.

1.1.1. Identifier les motifs du départ pour expliquer les migrations internationales

Pourquoi les individus partent de leur pays d'origine ? Cette interrogation a toujours suscité un intérêt certain dans le champ d'études des migrations internationales. Suite à la publication des premières lois de la migration par Ernst Georg Ravenstein (1885), de nombreuses théories ont tenté d'élucider ce que ce pionnier identifiait comme raison première au départ « le désir qu'ont la plupart des hommes à améliorer leur condition matérielle » (Ravenstein, 1889 cité par Lee, 2013). Depuis ces premiers écrits, les productions ont adopté des positionnements et des approches multiples pour élucider les déterminants des migrations internationales. Dans son ouvrage consacré aux théories des migrations, le sociologue Victor Piché (2013) constate ainsi que les mobilités ont toujours été expliquées à travers deux niveaux de lecture. Le premier niveau se place du point de vue de l'individu, le second privilégie l'analyse du contexte de vie et de la société.

> « Une théorie migratoire doit accomplir essentiellement deux choses : (1) pourquoi les gens migrent (les causes), (2) démontrer dans quelle mesure la migration atteint ses objectifs (les effets). Dans le premier cas, du point de vue des individus, on parle des raisons ou des motifs qui suscitent la décision de migrer ; d'un point de vue plus global, on recherche plutôt les facteurs sociaux et économiques qui poussent les gens soit à migrer, soit à rester sur place. Cette distinction individu-société ou micro-macro traverse le champ migratoire jusqu'à aujourd'hui. »
>
> Piché, 2013 : 19

De ces deux postures émergent en filigrane deux conceptions à l'égard des migrants. Tantôt déterminés par un contexte économique, politique et social, les individus quitteraient leur pays en raison de facteurs exogènes sur lesquels ils n'auraient qu'une faible prise. Tantôt fins stratèges, les migrants seraient motivés par un calcul raisonné réalisé dans une subtile opération entre coûts et bénéfices du voyage. Ils élaboreraient ainsi leur parcours migratoire en spéculant sur l'avenir. En 1966, le célèbre modèle du *push and pull* du démographe Everett Lee synthétise cette vision. D'après lui, les facteurs attractifs et répulsifs expliquent les mobilités humaines et plus spécialement les migrations internationales. Pour le géographe Cédric Audebert (2007), réduire la compréhension des migrations aux seuls prismes des logiques comptables ou du poids des sociétés revient à considérer l'individu comme un simple objet.

> « Les approches traditionnelles des migrations se sont avérées peu adéquates pour saisir les implications de ces bouleversements contemporains. Les logiques de circulation et la distinction moins évidente entre espaces de départ, d'arrivée et de transit ont mis à jour les insuffisances du pull et du push. La logique économique de l'offre et de la demande qui la sous-tend a en outre apparenté le migrant au mieux à un travailleur, au pire à une marchandise. »
>
> Audebert, 2007 : 11

En 1997, le sociologue du transnationalisme Thomas Faist (1997 : 195) aborde les migrations selon un modèle multiscalaire. Pour dépasser une vision binaire qui tend à favoriser soit le contexte de la société, soit seulement l'individu, Thomas Faist démontre l'importance d'un niveau intermédiaire pour saisir le choix du départ ainsi que la migration internationale. L'originalité de son travail réside dans la perspective interactionniste et dynamique qu'il adopte pour dépasser une vision trop réductrice du départ qu'il récuse dès les premières lignes de son propos. Thomas Faist (*ibid.* : 196-197) montre alors que le

choix de l'émigration est une conjonction d'éléments en interaction situés à trois niveaux de la vie des individus :

- le niveau macro (« *macro-level structural* ») renvoie aux structures politiques, économiques et aux réalités de chaque région de départ.
- le niveau méso (« *meso-level relational* ») s'attache aux relations sociales tissées par l'individu et entretenues à l'échelle individuelle et collective.
- le niveau micro (« *micro-level individual* ») se concentre quant à lui sur l'individu, la liberté d'action dont il jouit, la capacité à agir, les ressources dont il dispose.

Le propos de Thomas Faist (1997) s'inscrit dans cette évolution générale des angles d'approche dans l'analyse des migrations internationales ouvrant un nouvel horizon d'appréciation des phénomènes migratoires. Outre l'identification des déterminants de la migration, le sociologue démontre la nécessité de s'éloigner des schémas de réflexion déterministes pour mieux intégrer l'individu, ses relations avec son environnement et son entourage. Ce travail reconnaît aussi une capacité à agir de la part des migrants et considère les actions qu'ils entreprennent. En ce sens, l'approche de Thomas Faist renvoie à l'émergence de la notion d'acteur[16] qui s'éloigne du « migrant objet » pour davantage envisager le « migrant acteur ». L'apparition de nouveaux systèmes migratoires, de profils inédits de migrants et la complexification de leur parcours ont conduit à reconsidérer les approches traditionnelles. Si le contexte d'origine reste une donnée incontournable à l'étude des migrations, c'est à travers le regard que les individus portent sur lui et la capacité qu'ils ont à agir sur ces contextes que les mobilités se comprennent désormais. Le retour opéré sur l'individu met au jour le rôle que chacun joue sur la scène des mutations contemporaines et consacre ainsi les migrants comme des acteurs et non comme des objets. L'évolution de la « planète migratoire » (Simon, 2008) et la diversité des profils qu'elle présente ne semblent pas pouvoir faire l'économie d'un regard devenu incontournable porté à l'acteur, au sujet, au protagoniste du voyage. Preuve que ces approches ne sont pas restées cantonnées aux catégories de migrants les plus favorisés (commerçants, élites, *etc.*), les travaux consacrés aux réfugiés, aux individus défavorisés et marginalisés ont également investi cette dimension pour comprendre les migrations depuis le point de vue des individus et par les processus sociaux et spatiaux à l'œuvre. Dans le cadre de cette thèse, ces évolutions scientifiques ont constitué un environnement fécond et dynamique dans l'appréciation générale des migrations internationales[17]. Néanmoins, dans ce mouvement d'intégration de la perspective de l'acteur, la minorité des individus concernés par cette recherche semble quant à elle avoir fait des mineurs isolés étrangers les grands laissés pour compte de ces avancées. Si la migration des adultes est bien envisagée par le prisme de leur capacité d'action, celle des mineurs en revanche peine à bénéficier de ces avancées théoriques. Les propos de l'anthropologue Francesco Vacchiano (2014) trouvent ici un écho particulier à ceux de Cédric Audebert (2007 : 11) concernant le passage du migrant objet à celui du migrant sujet, acteur de sa migration.

[16] Les recherches anglo-saxonnes utilisent le terme *agency* pour faire référence à cette capacité d'action des individus.
[17] Tout au long de ma thèse, les travaux développés par les membres du laboratoire MIGRINTER ont constitué un environnement scientifique particulièrement stimulant de par leur contribution au développement de ces approches.

> « Ces vingt dernières années, les enfants et les adolescents migrants ont cessé d'être des figures secondaires, subordonnées à celles de parents, pour assumer un rôle de premier plan alors qu'ils expérimentaient des nouvelles formes de mobilité relativement indépendantes. »
>
> Vacchiano, 2014 : 59

La géographie s'invite comme un éclairage des raisons de cette mise au second plan des jeunes. En effet, le lieu depuis lequel est envisagé le départ influence la conception de cette migration de par les représentations culturelles associées aux mineurs. En Occident, la minorité est envisagée dans un rapport de dépendance et de subordination aux figures tutélaires de l'autorité. Dans son chapitre consacré à la vulnérabilité des mineurs migrants au Royaume-Uni, Aoife O'Higgins (2012) confirme le poids de cette conception occidentale dans l'étude de la migration des mineurs.

> « However, prevalent Western and traditional conceptualizations of "childhood" mean children and young people are widely assumed to be devoid of any agency, lest they be introduced or manipulated by adults. »
>
> O'Higgins, 2012 : 82

La vulnérabilité constitue une des autres raisons justifiant l'absence de reconnaissance de la capacité à agir des mineurs. Parce qu'ils sont mineurs, les jeunes ne sont pas considérés comme étant en mesure de saisir la portée de leurs actes ou encore de toujours faire les bons choix. Alors, comme s'ils étaient dénués de toute capacité d'initiative, les mineurs sont surtout envisagés par le prisme de leur famille ou des contextes dans lesquels ils grandissent. De par cette relégation au second plan, la parole des mineurs n'a donc plus été entendue ni considérée. La figure de l'enfant incapable de s'exprimer en son nom s'est donc progressivement renforcée (Szulc *et al.*, 2012 : 2). Dans leur article consacré à l'*agency* des mineurs et aux questions éthiques qu'elle pose en terme de méthodologie, Andrea Szulc *et al.* (*ibid.* : 2) soulignent que l'absence de crédit octroyé à la parole des jeunes a concomitamment conduit à les décrédibiliser en tant qu'agents sociaux capables d'adopter une posture réflexive sur leur situation individuelle. Le cadre juridique se présente comme un terrain où ce regard porté aux mineurs s'est transposé. Désignés comme des « incapables » juridiques, en France, les mineurs ne peuvent être leur propre représentant et doivent être accompagnés par un tuteur légal. Certains aménagements légaux permettent aux mineurs de saisir en leur nom des instances juridiques comme c'est le cas du juge des enfants ou du Défenseur des droits en France, de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) à l'échelle européenne. Toutefois, ils ne peuvent se présenter seuls face aux autorités au cours des différentes procédures. Conséquence directe de cette place minime accordée à leur parole, les mineurs n'ont donc que peu d'espace pour s'exprimer et doivent passer par l'intermédiaire d'un adulte.

Compte tenu de leur isolement, les recherches académiques se sont souvent attachées à prouver la grande situation de vulnérabilité des mineurs isolés étrangers afin de mieux affirmer leur besoin de protection. Ainsi, la reconnaissance de leur capacité à agir reste encore timide tant les carences des dispositifs de protection occupent le devant de la scène. De plus, cette affirmation des « mineurs acteurs » peine à se faire clairement entendre au regard du risque qu'elle ferait courir aux jeunes. En effet, dans un contexte politique et institutionnel de suspicion généralisée, une trop grande affirmation de leur capacité à agir, de leur degré de responsabilité ou encore de leur maturité, pourrait conduire à une remise en question de leur protection. Aussi, si les théories des migrations relatives aux adultes oscillent entre le niveau de l'individu et celui des sociétés, les

recherches consacrées aux mineurs isolés étrangers en France ont quant à elles souvent évincé les protagonistes de cette migration. Abandonnant le niveau micro, les premières investigations ont largement cherché à expliquer ces migrations en s'intéressant aux parents ou aux sociétés de provenance des mineurs. Loin des considérations multiscalaires développées par Thomas Faist (1997), la variable de la vulnérabilité et les représentations associées aux mineurs semblent avoir biaisées le regard sur les mineurs isolés étrangers. Alors que le niveau méso devait être réintégré pour les adultes, ici, c'est le niveau micro qui a été complètement mis de côté. Créant un déséquilibre à la compréhension de la migration de ces jeunes, la découverte de cette population en France et l'analyse des raisons du départ en migration révèlent la construction du regard sur ces mineurs isolés étrangers.

1.1.2. Quand les raisons du départ définissent le profil des mineurs

En France, les mineurs dits isolés étrangers constituent les acteurs d'un phénomène migratoire encore mal cerné au début des années deux mille. Alors même que leur arrivée remonte au début des années quatre-vingt-dix, aucune recherche n'a encore été réalisée à l'échelle nationale. De plus en plus nombreux à arriver sur le territoire, ces jeunes interrogent car personne ne connait réellement les raisons de leur départ, leur parcours migratoire ou encore leur profil. En 2002, Angelina Etiemble publie la première étude consacrée aux mineurs isolés étrangers en France et apporte ainsi un éclairage majeur. Au-delà des chiffres qu'elle contient, sa recherche fournit une première typologie déclinée autour de cinq profils types contenus dans la population de mineurs isolés étrangers. Faisant écho à l'intérêt traditionnel suscité par les raisons du départ dans la compréhension des flux et des individus, la sociologue utilise alors les raisons de l'émigration des jeunes comme base à la construction des différents profils (figure 4). La méthodologie déployée témoigne de la primauté alors accordée aux familles, aux adultes (niveau méso) et aux contextes sociétaux (niveau macro) dans la compréhension de la migration des mineurs.

> « À partir des informations recueillies auprès des acteurs de terrain, des mineurs et des sources documentaires, nous dégageons des motivations " types " incarnées par les MIE [Mineur Isolé Étranger]. En fait, ces motivations sont loin d'être des motivations " personnelles " : des adultes les amènent en général à partir. Les contextes politique, familial, économique se mêlent sans qu'il soit toujours facile de discerner une ultime raison. »
>
> Etiemble, 2002 : 60

Preuve d'une proximité établie entre les motivations des mineurs et celles des adultes, les différents profils présentés dans la typologie rappellent des figures plus communément rencontrées dans le cas de la migration des majeurs. Le jeune exilé rappelle la figure du réfugié, celle du mineur mandaté renvoie à celle du migrant dit économique, celle du jeune errant ou fugueur rappelle les formes de vagabondage d'autrefois, *etc.*

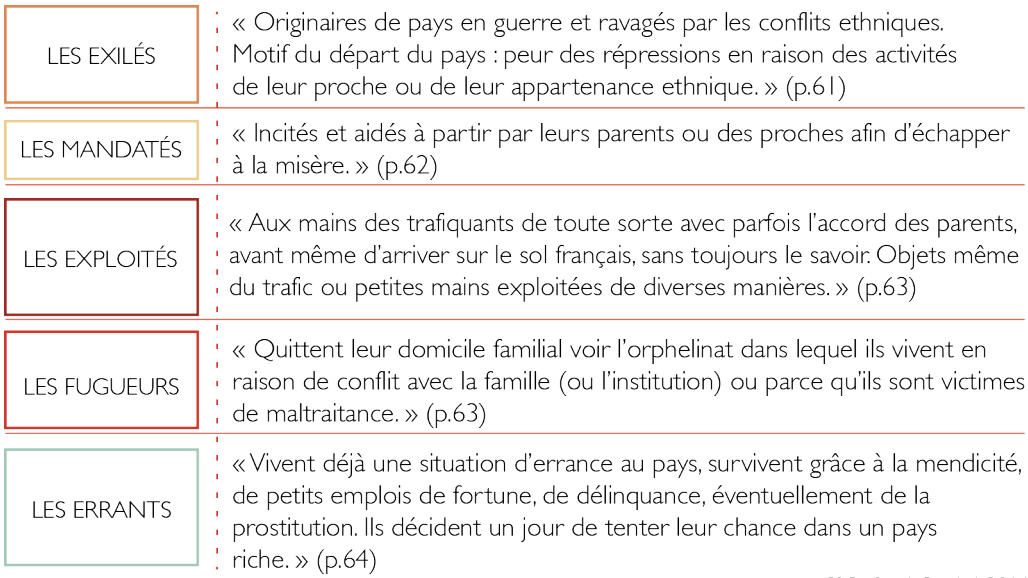


Figure 4 : Les mineurs en cinq profils
La première recherche réalisée en France recense cinq profils types de mineurs. Cette typologie marque un temps fort de la découverte de cette nouvelle population et devient un support pour les travailleurs sociaux, mais aussi les décideurs politiques.

L'éviction du mineur en tant qu'individu (niveau micro) dans la recherche d'Angelina Etiemble illustre l'importance d'un contexte de production occidental dans lequel les mineurs sont d'abord compris par les figures parentales et adultes qui les représentent. Outre l'importance de ce regard adultocentré, la relégation de la parole des mineurs dans cette typologie est aussi justifiée par la découverte des premières limites méthodologiques au recueil des témoignages des jeunes. Ainsi, comme Angelina Etiemble (*ibid.* : 16 et 17) le reconnaît dans la partie méthodologique de son étude, en plus d'un accès aux mineurs freiné par des injonctions institutionnelles, la frilosité des jeunes à parler de leur parcours migratoire au moment des entretiens n'a pas permis d'intégrer réellement leurs récits à l'étude. Dans son étude, Angelina Etiemble se confronte aux premiers défis méthodologiques et théoriques associés à l'étude d'une population désignée comme « atypique » par les professionnels qu'elle enquête. Cette difficulté d'accès direct à la parole des mineurs, et dès lors retranscrite par les adultes, constitue le premier défi méthodologique rencontré par l'auteure et constitue également une limite à cette recherche.

Ce premier état des lieux de la situation des mineurs isolés étrangers en France marque un tournant. Dans un contexte où les solutions concrètes de protection de ces mineurs interpellent professionnels, institutions et politiques, le travail d'Angelina Etiemble apporte alors un premier éclairage très attendu des profils de ces jeunes. Ainsi, la typologie à cinq profils devient avec le temps une grille de lecture incontournable du phénomène migratoire des mineurs isolés étrangers. Témoignant de l'impact de cette publication, la typologie a depuis été citée à de nombreuses reprises comme un référentiel dans les différents rapports officiels produits à ce sujet (Debré, 2010 ; DPJJ, 2014 et IGAS, 2005 et 2014). L'étude d'Angelina Etiemble a non seulement proposé un premier éclairage, mais sa typologie a aussi permis un premier cloisonnement des profils des mineurs. En reprenant année après année ces catégories, les différentes productions institutionnelles ont pérennisé sa validité sans même questionner sa portée vis-à-vis des formes plus contemporaines de cette migration juvénile ou des évolutions théoriques réalisées dans

l'appréciation de cette population. La publication de l'étude d'Angelina Etiemble s'est accompagnée d'effets sur le terrain. En effet, la pertinence accordée à cette première recherche a orienté le regard des professionnels travaillant au contact des mineurs isolés étrangers. Malgré les limites évoquées par la sociologue, et comme une preuve du crédit qui a été rapidement attribué à ces catégories, cette recherche est devenue un référentiel pratique dans les procédures d'évaluation des mineurs. Comme le souligne un éducateur chargé d'effectuer des évaluations de la minorité des jeunes qu'il reçoit dans une permanence d'accueil à Marseille, la typologie lui sert de curseur pour juger de la conformité du parcours migratoire du jeune. Ainsi, près de 10 ans après sa publication, la typologie reste bien considérée comme un repère à la pratique des éducateurs, un guide à la définition des profils des mineurs à leur arrivée. Comme le souligne l'entretien avec cet éducateur spécialisé, le départ est un outil à la définition de l'identité des mineurs.

> *« - Donc quand un jeune arrive, vous parlez de son projet ?*
> *- Alors là, moi j'en reviendrai à la typologie d'Etiemble, moi je n'aborde pas le projet…je vais d'abord chercher à connaitre le comment dire…le parcours migratoire du jeune et la façon dont il est arrivé et donc la relier à une typologie, enfin un type, avant de parler projet…enfin c'est compliqué. »*
>
> Entretien éducateur spécialisé - Marseille (2014)

Cette première étude sur les mineurs isolés étrangers se présente davantage comme une reprise adaptée pour les jeunes des grandes figures connues des migrations internationales. En les rapprochant des adultes, ces types de mineurs renvoient implicitement à des traitements et des rapports différenciés de la part des professionnels. Malgré les limites qu'il contient, le travail d'Angelina Etiemble reste pionnier en la matière. La publication de sa recherche éclaire une thématique alors encore jamais abordée. L'identification des premières difficultés méthodologiques et la révélation des premières informations relatives à cette population ont ouvert la voie à de nombreuses recherches qui ont repris ces travaux comme point de départ.

1.1.3. Une reconnaissance timide de la capacité à agir des mineurs

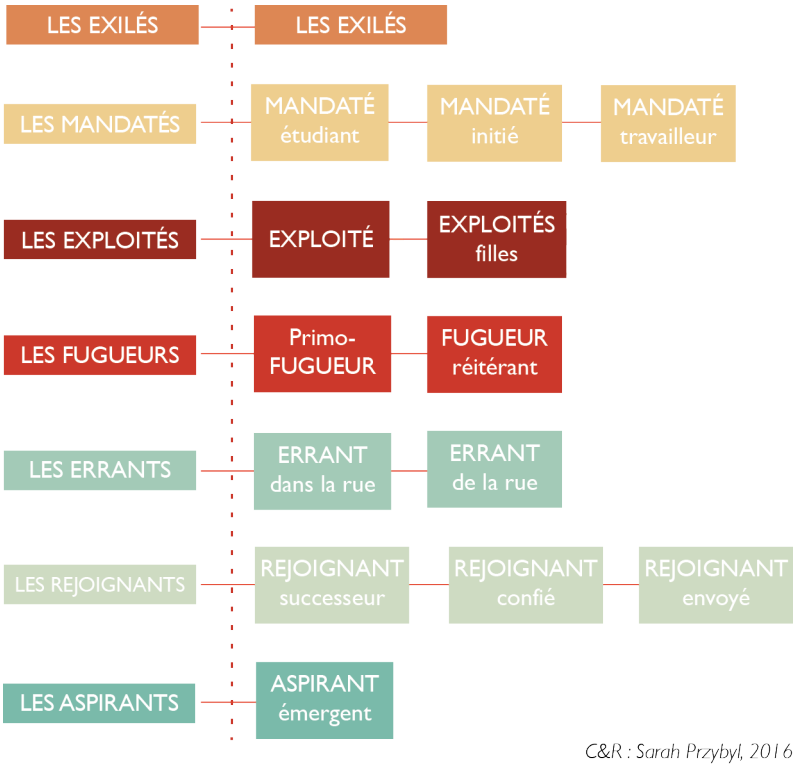
En France, les années deux mille ont été marquées par l'augmentation du nombre de mineurs présents et des difficultés importantes rencontrées par les territoires dans la gestion de l'accueil de ces jeunes. Cette évolution est suivie d'une production croissante d'études scientifiques, d'articles académiques, de rapports associatifs, de colloques internationaux, de films, de fictions, de récits et de témoignages de mineurs, *etc.* Les mineurs isolés étrangers ne sont plus relégués au second plan. Dans ce contexte en mutation où la parole de ces adolescents est enfin écoutée, les recherches s'autorisent alors à intégrer la perspective de la capacité à agir des jeunes tout en rappelant leur nécessité à les voir être protégés par les pays d'accueil où ils se trouvent. À ce titre, les travaux développés par le juriste Daniel Senovilla Hernández (2013 et Bailleul et Senovilla Hernández, 2016) témoignent d'une volonté de donner davantage la parole aux mineurs pour comprendre leur parcours et les contextes juridiques de leur prise en charge. Parallèlement, d'autres productions dans le champ de la pédopsychiatrie (Radjack *et al.*, 2012 ; Gernet, 2013 et 2015) ou du travail social (Kohli, 2011(a) et 2011(b) et Bricaud, 2012) donnent alors à comprendre les formes plurielles d'expression de ces jeunes au regard de leur parcours migratoire. En allant au-delà d'une vulnérabilité reconnue comme un critère de protection qui figeait jusqu'alors les approches, la compréhension du départ des mineurs se trouve progressivement libérée.

Ainsi, aux débuts des années deux mille-dix, les mineurs sont de plus en plus considérés comme des acteurs potentiels de leur parcours migratoire. Dans les productions consacrées à leur situation, ils ne sont plus seulement relégués au second plan, mais sont désormais mis au cœur des processus qui les concernent. La sociologue Émilie Duvivier (2012 : 178) consacre la deuxième partie de sa thèse à la thématique du départ. Selon elle, c'est en analysant le rapport des jeunes à leur environnement d'origine qu'il est possible de trouver des éléments explicatifs de leur émigration. Elle démontre par sa thèse que l'introduction du niveau micro et méso est incontournable dans la compréhension du départ des mineurs. Pour comprendre les jeunes, il faut parler avec eux et mobiliser leur parole. Dans son travail, si elle rappelle la vulnérabilité des mineurs pour ne surtout pas remettre en cause leur besoin de protection, la sociologue indique qu'elle ne peut toutefois constituer le seul prisme de compréhension de leur situation[18].

> « Par ailleurs, bien que leurs récits nous dévoilent les rapports de domination dans lesquels ils se trouvaient, ces jeunes migrants ne sauraient pour autant être considérés comme des acteurs dominés et sans ressource. »
>
> Duvivier, 2012 : 178

Comme l'indicateur d'un contexte en évolution et de la volonté d'accorder une place conséquente à la capacité à agir des mineurs, Angelina Etiemble publie avec le psychologue Omar Zanna (2013) une actualisation de la typologie de 2002. Les productions successives d'Angelina Etiemble se présentent comme un référentiel révélateur d'un regard porté aux mineurs isolés étrangers en France. En 2013, deux nouveaux profils types émergent de cette actualisation : les « mineurs-rejoignants » et les « mineurs-aspirants » (*ibid.* : 8) (figure 5). Les mineurs rejoignants sont décrits comme des jeunes dont la migration se rapproche des formes du regroupement familial. Ces mineurs rejoignent en France un membre de la famille élargie déjà installé avec l'espoir de pouvoir faire venir un jour le reste de la famille. Les mineurs aspirants sont quant à eux considérés comme des individus qui, par la migration, aspirent à changer leur destin, à acquérir un nouveau statut social et à devenir quelqu'un d'autre. Si cette observation conduit les auteurs à créer un nouveau type de mineur, d'autres études tendent à montrer que cette volonté de changement n'est pas le propre d'un type de jeune, mais qu'elle est sous-jacente à bon nombre d'autres situations (Vacchiano, 2014 et Kohli, 2011(a)). Aussi, plus qu'une catégorie, il apparaît que tous les mineurs « aspirent » en réalité à un changement par leur migration. Plus encore, ces changements sont de fait inéluctables en raison du bouleversement induit par la migration. Malgré tout, ces deux nouvelles réalités repérées font évoluer la typologie de cinq à sept grands profils types et les nouvelles nuances introduites pour chacun des profils présentent quant à elles un résultat final de 14 profils (figure 5).

[18] Pour dépasser une catégorisation par profils types, Émilie Duvivier (2012 : 147) comprend le départ en se basant sur une typologie géographique. Elle distingue ainsi trois régions géographiques caractérisées par des dynamiques différentes. Les pays d'Afrique subsaharienne sont marqués par la « pauvreté et l'instabilité politique », les pays du sud de la Méditerranée sont inscrits dans « la modernisation et le développement contrasté », enfin, les pays d'Asie et d'Europe de l'Est connaissent une situation de transition où l'émigration est importante.



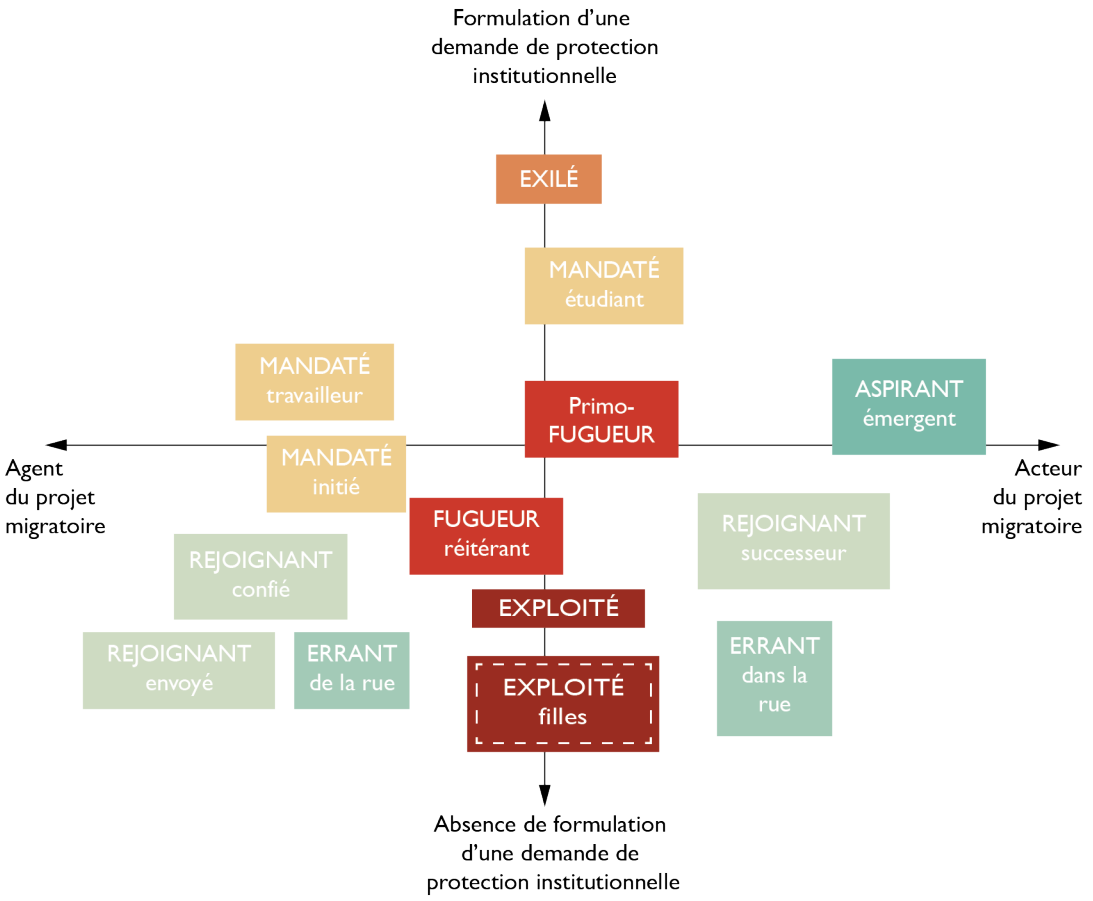
C&R : Sarah Przybyl, 2016
Source : Etiemble et Zanna, 2013

Figure 5 : Une typologie à 14 profils types
En 2013, Angelina Etiemble et Omar Zanna proposent une nouvelle typologie où 14 profils types sont renseignés. Ils dévoilent toute la complexité des raisons du départ des jeunes.

Cette typologie à 14 profils se présente comme une version plus proche des réalités des mineurs. L'appréciation plus fine des raisons de leur migration démultiplie alors les profils et confirme dans le même temps la prégnance de la vision de la position de subordination des cinq profils initiaux. En préambule de cette production, les auteurs réaffirment la vulnérabilité des jeunes comme un critère les privant d'être des acteurs de leur migration.

> « Tout bien considéré, les types de mineurs isolés évoqués jusqu'ici font écho aux migrations des adultes, bien qu'ils soient plus vulnérables et plus agents qu'acteurs dans le processus de la migration. »
>
> Etiemble et Zanna, 2013 : 13

La reconnaissance des deux nouveaux profils de mineurs, et plus spécialement celui du « mineur aspirant » permet d'envisager le fait que certains jeunes puissent aussi être, à l'instar des adultes, des acteurs à part entière de leur parcours. Cette ambiguïté autour de la reconnaissance de la capacité à agir des mineurs souligne toute la difficulté à proposer une approche plus tranchée à l'égard de ce phénomène. Pour rendre compte de cette dichotomie existante entre des mineurs acteurs et d'autres agents, Angelina Etiemble et Omar Zanna (2013) ont alors choisi de réaliser en complément de leur typologie un référentiel normé (figure 6). Les profils des jeunes y sont répartis selon deux axes : un premier axe vertical dévoile l'existence d'une demande de protection institutionnelle, un second axe cette fois-ci horizontal estime si les jeunes ont été plutôt acteurs ou agents de leur projet migratoire. Cette nouvelle publication, présentée comme plus « opératoire » (*ibid.* : 8), vise à être un support de l'action éducative auprès des mineurs isolés étrangers.



C&R : Sarah Przybyl, 2016
Source : Etiemble et Zanna, 2013 : 14

Figure 6 : Agents ou acteurs ? Les mineurs en sept profils
L'actualisation de la première typologie rend compte de l'évolution du regard porté aux mineurs isolés étrangers. En dix ans, leur capacité à agir a été intégrée et ouvre ainsi la voie à une nouvelle compréhension du sujet.

En choisissant d'apprécier par un degré d'intensité la qualité d'acteur des jeunes ou encore la formulation d'une demande de protection, Angelina Etiemble et Omar Zanna proposent une grille de lecture qu'ils veulent opérationnelle pour que les institutions et les professionnels apprécient le parcours des jeunes. Toutefois, en intégrant les considérations institutionnelles, cette recherche fige un peu plus des profils et la compréhension de leur migration pour mieux satisfaire une production de catégories opératoires.

Si l'étude réalisée par Angelina Etiemble et Omar Zanna (2013) atteste d'un contexte en évolution dans le regard porté à la situation des mineurs isolés étrangers, l'analogie aux profils des adultes reste toutefois un frein majeur à l'appréciation de leur profil. Alors, plus que de chercher à rapprocher les formes de la migration des mineurs avec celles des adultes, les limites et apports de ces recherches invitent à davantage intégrer la parole des jeunes pour mieux reconnaitre la singularité de leur migration. Les formes de leur mobilité donne à comprendre les contextes de vie de jeunesse et à appréhender la spécificité d'une migration juvénile internationale. Les différents biais identifiés dans les productions réalisées en France confirment l'influence exercée par le lieu dans l'appréciation d'un phénomène. Pour compléter ces approches, c'est en allant de l'autre côté de la frontière, en changeant de lieu d'observation qu'il s'agit dès à présent de mettre en perspective le départ des jeunes selon de nouveaux horizons.

1.2. *Les raisons de l'émigration des jeunes vues depuis les pays de départ*

Face aux arrivées croissantes de mineurs, les productions réalisées dans les pays d'accueil mobilisent les motivations du départ pour dresser le profil de cette migration inédite. Ce deuxième temps change de lieu d'observation pour éclairer sous un nouvel angle l'émigration des mineurs. C'est désormais depuis les pays de provenance, là où les motivations à l'émigration prennent leurs racines, qu'il s'agit d'appréhender le départ des jeunes à partir des productions réalisées dans les pays de départ. En s'éloignant des représentations occidentales associées à l'enfance et/ou à la migration, ce point vise à interroger la situation des jeunes avant qu'ils ne soient désignés comme de mineurs isolés étrangers. Il entend également montrer l'intérêt de permuter le regard pour apprécier les réalités de ces jeunes venus d'ailleurs.

1.2.1. À la recherche des déterminants de la migration

Au moment de changer d'espace d'analyse des raisons du départ, la diversité des pays de provenance des mineurs constitue un défi. En effet, pas moins de 25 pays d'origine ont été recensés. Pour commencer à aborder ce sujet, c'est par le Maroc que j'ai choisi de débuter ce tour d'horizon. Plus qu'un hasard, ce choix géographique est directement lié au déroulement d'un terrain de recherche d'un mois à Tanger au début de cette thèse. De plus, ce premier regard s'inscrit dans un contexte territorial où les migrations transforment continuellement ce pays. L'émigration des mineurs est devenue un réel enjeu de société pour ce pays si bien que le rapport de l'United nations international children's emergency fund (UNICEF) consacré à l'émigration des mineurs indique qu'après les migrations de main-d'œuvre et celles du regroupement familial, celle des mineurs constituerait une phase inédite de l'histoire migratoire du Maroc (UNICEF, 2005).

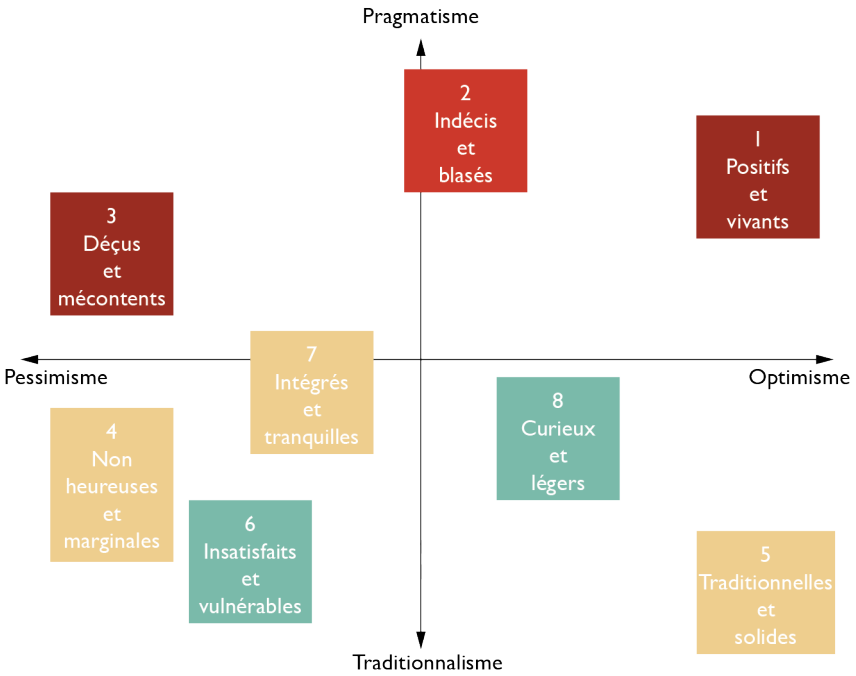
Ainsi, pour préparer ce terrain, la littérature scientifique et institutionnelle consacrée à la migration des mineurs dans ce territoire a plus particulièrement été approfondie. C'est alors qu'une étude produite par l'Organisation internationale pour les migrations Italie (OIM) a plus particulièrement retenu mon attention de par son approche du départ des mineurs (OIM, 2010). Outre une certaine similarité avec l'idée des profils types de la recherche d'Angelina Etiemble et sa typologie de 2002, cette étude propose en effet de calculer la propension des mineurs à quitter leur pays d'origine mêlant une approche qualitative à un traitement statistique. Menée par le sociologue Stefano Volpicelli dans le cadre du projet Solidarité avec les enfants du Maroc (SALEM), l'étude cerne des profils de mineurs qui seraient les plus enclins à quitter leur pays d'origine que d'autres. L'exercice de prospection est ainsi mis au service d'un objectif annoncé clairement : au regard de la situation d'urgence dans laquelle se trouvent les mineurs, il est selon l'auteur « légitime et dans l'intérêt des décideurs de prévoir avec certitude qui, parmi les jeunes, a le désir de se rendre à l'étranger » (2010 : 11). Dans un contexte où l'Italie est un lieu de passage incontournable des migrations internationales et où ce pays se retrouve confronté à une population inédite et nombreuse[19], l'étude commanditée par l'OIM s'inscrit non seulement dans la volonté de mieux renseigner le Maroc mais aussi de lui proposer des pistes

[19] Le rapport comparatif final du projet Promoting unaccompanied children's access to fundamental rights in the european union (PUCAFREU) (Senovilla Hernández, 2013 : 17) indique que l'Italie compte parmi les pays les plus concernés par l'arrivée de mineurs non accompagnés avec des chiffres alors bien supérieurs à ceux connus en France.

d'intervention à l'égard d'une jeunesse tournée vers l'Europe et où les conditions d'accueil en Italie ne semblent pas être en accord avec les impératifs de protection des mineurs en danger. Alors, malgré un changement de lieu, les recherches conduites dans les pays de départ des mineurs ne s'éloignent pas toujours des considérations portées par les pays d'accueil. Pour aider à prévoir l'émigration des mineurs, un nouvel outil appelé Index de la propension à migrer (IPM) est alors élaboré. Compte tenu des bases méthodologiques à sa construction, l'IPM se présente comme un outil transposable à d'autres régions de départ. En effet, dans le protocole d'enquête, ce n'est pas la spécificité du Maroc qui est retenue mais plutôt le rapport que les jeunes enquêtés entretiennent avec leur environnement de vie.

> « L'index de propension fonctionne comme un scanner, un instrument par le biais duquel les caractéristiques des jeunes sont filtrées, analysées, synthétisées et restituées à l'opérateur social, au chercheur ou au décideur sous forme de profils, chacun d'eux étant caractérisé par une probabilité élevée ou faible d'entreprendre, à l'avenir, un projet migratoire. »
>
> OIM, 2010 : 11

Pour construire les profils des mineurs, 1 258 individus âgés entre 12 et 16 ans ont été enquêtés dans plusieurs villes du Maroc. Reposant sur 33 questions fermées, le questionnaire s'articule autour de cinq thèmes principaux : la situation actuelle et future, le Maroc, la migration, les loisirs et enfin les valeurs. La précision apportée dans la partie méthodologique témoigne des nombreux aspects balayés par la recherche et de la place centrale accordée à la parole des mineurs. Le résultat de l'analyse des enquêtes révèle une typologie articulée autour de huit profils (figure 7). Elle met en lumière des attitudes types de jeunes en fonction des raisons qui les pousseraient à quitter leur pays d'origine.



C&R : Sarah Przybyl
Source : OIM, 2010 : 36

Figure 7 : Profils types de mineurs
Les mineurs sont classés en fonction de leurs perceptions du Maroc ainsi que des valeurs qu'ils associent à leur vie. Chaque groupe de mineurs a ainsi une propension à migrer plus ou moins forte en fonction des caractéristiques de son groupe d'appartenance.

Selon les résultats de cette étude et en dépit des conditions de vie difficiles d'une partie de la jeunesse marocaine, la majorité des enquêtés présente une faible propension à l'émigration. De manière générale, la perspective du départ est ainsi peu envisagée. Les groupes numérotés de 4 à 8, positionnés dans la partie inférieure du repère, comptent parmi les individus qui présentent les plus faibles propensions au départ. Ces jeunes perçoivent la migration comme un projet peu attrayant, trop risqué, ou contraire à leurs aspirations de continuer à vivre dans leur pays (*ibid.* : 37 - 42). L'émigration n'est pas considérée comme une opportunité. Ce sont les groupes 1, 2 et 3 situés dans la partie supérieure du graphique et teintés de rouge qui présentent la plus forte propension à migrer. Les mineurs « positifs et vivants » (10,8 % de l'échantillon) correspondent à des individus assez jeunes, âgés entre 12 et 15 ans, jouissant de situations sociales satisfaisantes. Ces mineurs portent un regard optimiste sur leur pays d'origine. Toutefois, c'est parce qu'ils perçoivent l'avenir comme un moyen de se saisir des meilleures opportunités qu'ils envisagent l'émigration. Le départ est pour eux un véritable tremplin à la réalisation de soi, un moyen de continuer sa vie en Europe. À l'inverse, le groupe de jeunes qualifiés de « déçus et mécontents » (11,4 % de l'échantillon) est composé de mineurs entre 16 et 18 ans qui vivent des situations sociales marquées par la pauvreté. Ils n'ont aucune perspective d'avenir et ont une image très négative de leur pays d'origine. Dans leur situation, l'émigration est présentée comme une revendication « du droit à la vie […] une revanche sociale » (*ibid.* : 39). À mi-chemin entre ces deux positions antagonistes, les jeunes « indécis et blasés » (11 % de l'échantillon) sont des garçons principalement âgés entre 16 et 18 ans qui présentent une position qualifiée d'ambiguë vis-à-vis du projet de départ. En effet, malgré un regard critique porté sur les conditions de vie au Maroc, ces jeunes croient en un avenir dans leur pays natal. Option désirée mais redoutée, le départ s'inscrirait dans une quête de ressources introuvables au Maroc.

Cette recherche montre que l'émigration n'est pas seulement réservée aux mineurs précaires et en difficulté, mais concerne également des jeunes qui disposent des meilleures conditions de vie dans leur pays. Ici, l'adoption d'un regard multiscalaire préconisé par Thomas Faist (1997) permet d'aborder de façon beaucoup plus complète les réalités des contextes de vie des jeunes et le rapport qu'ils entretiennent avec l'idée du départ. En déplaçant le regard du côté du pays d'origine et en octroyant une place plus conséquente à la parole des mineurs dans la compréhension de leur réalité, une lecture plus fine du phénomène de l'émigration est alors possible. S'éloignant des catégories des adultes, ces jeunes apparaissent sous un tout autre jour. Comme une preuve de l'importance du lieu de la recherche dans le décalage des points de vue, l'auteur du rapport de l'OIM (2010) montre alors que l'idée d'un changement de situation individuelle, repérée par Angelina Etiemble et Omar Zanna (2013) chez les « mineurs aspirants », se retrouve finalement dans tous les profils, et ce, indifféremment de leur niveau de vie. En enquêtant les mineurs dans leur rapport à l'idée du départ dans un pays historiquement ancré dans la migration internationale, cette étude démontre que la migration s'invite déjà comme une préoccupation du présent et non seulement comme un horizon futur et à venir. Il apparaît donc que la perspective de l'émigration redessine le rapport que les jeunes entretiennent avec leur situation de vie dans leur pays. Elle forme une sorte d'indicateur pour les mineurs. Avant même qu'ils ne partent, l'étude produite par l'OIM (2010) montre que la migration est déjà là pour les jeunes.

Outre cet apport, l'intérêt de cette recherche réside également dans la place centrale qu'elle accorde à la jeunesse dans la compréhension de l'émigration des mineurs. Plus que de les considérer comme des migrants, c'est en allant dans le pays d'origine qu'ils sont

d'abord perçus comme des jeunes. En effet, en plus des résultats concrets qu'elle dévoile, cette recherche invite à apprécier le départ à la lumière d'une jeunesse reconnue par l'auteur du rapport de l'OIM comme le temps d'un basculement majeur dans le positionnement des individus. Selon l'auteur, la transition vers l'âge adulte s'accompagne d'un changement radical dans la posture adoptée et éclaire ainsi le rapport que les jeunes entretiennent avec la possibilité d'un départ vers l'Europe. C'est donc le mouvement de jeunesse qui donne à espérer un changement qui se retrouve pour certains dans le choix de l'émigration, dans d'autres choix de vie pour d'autres.

> « La recherche fait clairement apparaître que la fin de la préadolescence, généralement située autour de 14-15 ans, se révèle pour les jeunes Marocains particulièrement difficile, si ce n'est traumatisant. La satisfaction se mue en insatisfaction, l'optimisme en pessimisme, la joie en inquiétude. »
>
> OIM, 2010 : 50

La construction de l'IPM comme outil de mesure confère toute l'originalité à cette recherche et lui octroie également une de ses principales limites. En effet, la rigidité des outils statistiques empruntés ne saurait faire l'économie d'une approche plus qualitative favorisant l'introduction de nuances dans l'appréciation des profils types. En effet, une fois interrogés et catégorisés, les mineurs semblent répondre immuablement à ces catégories et la perméabilité entre les catégories n'est pas évoquée. Malgré ses limites, cette approche confirme tout l'intérêt de placer les jeunes au centre des dispositifs d'enquête. Protagonistes de leur départ, c'est bien à ces mineurs qu'il convient de s'adresser au moment de comprendre leur émigration. Positionnés comme les informateurs privilégiés de leur déplacement, leur capacité à décrypter leur environnement de vie permet de dépasser le prisme de la vulnérabilité comme seul critère d'appréciation de leur situation. Outre l'originalité de la démarche, cette étude confirme l'importance de donner la parole aux jeunes et non aux adultes dans les démarches d'enquête. Après ce premier détour centré sur les raisons du départ des mineurs marocains, le choix de s'imprégner des productions réalisées dans les pays de départ éclaire d'autres réalités nationales et un autre regard porté sur les raisons du départ.

1.2.2. L'émigration des mineurs : un sujet pour les pays de départ ?

L'hétérogénéité de la répartition du phénomène des migrations à l'échelle mondiale laisse à penser que les lieux les plus concernés par ces flux migratoires soient également ceux qui disposent du plus d'informations. Toutefois concernant l'émigration des mineurs vers l'Europe, un contraste saisissant émerge entre la multitude des espaces de départ des jeunes et le périmètre géographique circonscrit dans lequel se développent les recherches sur le sujet. Loin de traduire un manque d'intérêt, cette observation renvoie à la question de la visibilité même de la jeunesse. Dans les pays de départ, les productions sont dominées par l'actualité de certains sujets qui traversent les sociétés et impactent directement les conditions de vie des jeunes.

> « Ainsi, si en Afrique, le sida, les conflits armés et la délinquance sous toutes ses formes structurent de manière assez ferme la condition des jeunes, en Asie la question de la jeunesse est dominée par la mise au travail des enfants et leur contribution dans les entreprises économiques légales ou illégales (drogue, prostitution), alors qu'en Amérique, les enfants de la rue, de la guerre et de la drogue font l'actualité et l'objet de nombreuses études ethnologiques et sociologiques. »
>
> Diouf et Collignon, 2001 : 10

Alors, dans le corpus scientifique consacré à la jeunesse, les quelques recherches mobilisées dans les pays d'origine des mineurs rencontrés ne traitaient pas ou alors que de manière secondaire de la thématique du départ en migration des mineurs. Ce manque d'informations a toutefois permis de constater que l'émigration n'était donc pas toujours considérée comme un sujet qui conditionne la jeunesse. Pour parvenir à comprendre les motifs d'un tel décalage, dans leur article dédié à la jeunesse au sud, l'historien Mamadou Diouf et l'ethnologue René Collignon (2001) soulignent que l'existence des jeunes sur la scène sociale n'est assurée que si ces derniers perturbent et/ou questionnent l'ordre politique et social établi. Dans le prolongement de ce constat, les regards sur les dynamiques d'émigration dans les pays d'origine des mineurs ne se portent donc pas avec autant d'acuité que ceux concernant la situation des mineurs isolés étrangers en France. L'émigration dans les pays de départ n'est pas toujours considérée comme un sujet qui perturbe ou qui questionne à l'inverse des problématiques rencontrées par les pays qui les accueillent.

Outre ce premier élément d'explication, l'absence de place de l'émigration dans certains pays d'origine est également liée à la visibilité du phénomène migratoire en tant que tel. À ce titre, les recherches scientifiques qui analysent la migration des mineurs se placent depuis des points d'observation privilégiés où les départs des jeunes vers l'Europe sont facilement visibles. Ces lieux sont sur le devant de la scène compte tenu de la visibilité de la question migratoire sur leur territoire. Tel est le cas des jeunes sénégalais qui attendent sur le littoral mauritanien d'embarquer dans une pirogue (Timera , 2001 et Robin, 2014) ou de ceux qui patientent sur le littoral libyen pour aller rejoindre les côtes italiennes. Des travaux ont aussi été conduits au Maroc (Jiménez Alvarez, 2012 ; Péraldi, 2012, 2014 et Vacchiano, 2014) ou en Europe de l'Est (Peyroux, 2013). Toutes ces régions sont des lieux de départ et/ou de transit vers l'Europe et sont d'autant plus scrutées que la présence des mineurs candidats à l'émigration y est visible et questionne les autorités compétentes. En plus de voir les mineurs ressortissants de ces pays partir vers l'Europe, nombre de ces espaces sont devenus des lieux de transit et ont du eux aussi mettre en place des réponses pour prendre en charge des mineurs de passage. Au Maroc par exemple, les actions de répressions des forces de police lors de visites officielles témoignent de la sévérité avec laquelle est considérée la présence de mineurs candidats à l'émigration dans l'espace public (photographie 7). Le cas de Tanger met particulièrement en lumière le lien entre la visibilité des mineurs dans l'espace public et sa constitution en problématique sociétale.

> « À Tanger, les enfants séjournent en général un jour au poste de police avant d'être relâchés. Il arrive qu'on leur demande de verser de l'argent contre leur libération. […] de nombreux enfants rapatriés rapportent avoir subi des violences physiques ou psychologiques de la part de la police. En cas de mise en détention, ils sont également victimes de graves négligences : s'ils sont placés en détention moins de 12 heures, ils reçoivent généralement un seul repas, voire aucun. Les enfants malades ou traumatisés n'ont accès à aucun soin ni assistance. De plus, les enfants ne sont pas séparés des adultes comme l'impose le nouveau Code de procédure pénal. »
>
> UNICEF, 2007 : 20



Photographie 7 : Plasatoro, cacher les indésirables
Plasatoro (*Plaza de toros* en espagnol) est une ancienne arène (photo de gauche). Lors de la venue du *Malik* (le Roi), M. nous raconte que les mendiants, les handicapés et les mineurs errants qui se trouvent dans les rues ou au port sont « ramassés » par la police. M. explique : « Quand le Malik vient, il doit voir un Maroc propre. La police ramasse tout ce qui traine ». Les personnes « ramassées » sont ensuite transférées et enfermées dans une petite pièce (photo de droite) où ils restent en général moins d'une semaine. M. se souvient y avoir été enfermé après avoir été attrapé sur le port de Tanger par la police. Il dit avoir payé 50 dirhams avant de pouvoir en sortir. À l'intérieur, M. explique qu'il n'y a pas de toilettes et dit n'avoir reçu que de l'eau pour se nourrir.

À l'inverse des recherches qui se déroulent sur le continent africain ou européen, certains pays connus pour être des foyers d'émigration des mineurs ne sont que très peu représentés dans les recherches. C'est notamment le cas du continent asiatique pour lequel peu d'études ont été menées sur l'émigration des mineurs depuis le Bangladesh, l'Inde ou encore le Pakistan et l'Afghanistan à destination de l'Europe. Cette sous-représentation est notamment liée au fait qu'avant d'être internationales, les migrations dans certains de ces pays se déploient d'abord dans les États limitrophes. En effet, comme pour beaucoup de familles qui cherchent à améliorer leurs conditions de vie, le coût d'un voyage en Europe ou encore les risques encourus conduisent la majorité des migrations à se dérouler dans les États limitrophes ou au sein de leur propre pays. C'est notamment le cas de l'Inde où pour subvenir à leurs besoins, les mineurs sont forcés de travailler dans les champs de coton aux côtés des membres de leur famille et se retrouvent à circuler dans le pays. Cette migration interne qui suit le rythme des saisons de la récolte du coton concerne environ 400 000 enfants en Inde (Environnmental justice foundation (EJF), 2007 : 13-15). Le rapport produit par le Haut commissariat aux réfugiés pour les Nations-Unies (UNHCR, 2010 : 13) consacré à la migration des mineurs afghans confirme ce périmètre géographique réduit du déploiement des migrations. En Afghanistan, les mineurs partent d'abord en direction de l'Iran et du Pakistan, des pays limitrophes au territoire afghan, avant de rejoindre l'Europe. Cette première migration se déroule le plus souvent avec les parents du mineur et les autres membres de sa famille et s'éloigne ainsi des formes de la migration autonome. Aussi, après un séjour d'une longue durée, au moment où ils quittent ces territoires pour rejoindre l'Europe certains mineurs sont alors devenus majeurs. Les formes de leur migration vers les pays européens sont d'autant plus difficiles à observer qu'elles se déroulent dans des filières clandestines organisées où tout est fait pour que les mineurs soient invisibles. Traversant les montagnes la nuit à pied, transitant entre les différentes villes par bus ou taxis ; le jour, ces jeunes se retrouvent d'autant plus invisibles qu'ils se retrouvent cloitrés dans des ateliers de travail clandestins où ils sont exploités pour payer leur voyage.

Ces quelques éléments apportés par les recherches sur les formes du départ et de la migration confirment l'importance de la visibilité des formes de la migration des mineurs. En plus de ces informations, les enquêtes conduites au cours de cette thèse montre également que la plupart des jeunes en provenance du Bangladesh ou du Pakistan ont effectué leur trajet par voie aérienne. Discutée dans l'intimité du foyer, réalisée en toute discrétion par des voies légales, l'émigration de ces mineurs est d'autant plus difficilement observable. C'est dans les terminaux des aéroports que la majorité des jeunes originaires du Bangladesh ou du Pakistan attendent leur vol pour l'Europe au milieu des autres voyageurs dans l'anonymat le plus total. D'après les derniers chiffres fournis par l'IGAS (2014 (b) : 33) les mineurs du sous-continent indien forment la deuxième région la plus représentée dans les flux à destination de la France (606 mineurs reconnus isolés étrangers), ceux du Proche-Orient (80 mineurs) et de l'Extrême-Orient (40 mineurs) participent également à ces flux migratoires[20]. Dans le cadre de cette recherche, sur les 118 cas d'individus recensés au cours des différents terrains, les mineurs bangladais (18 jeunes) et pakistanais (14 jeunes) sont les deux nationalités les plus représentées parmi tous les pays représentés (figure 1). Ainsi, malgré son importance quantitative en France, le manque de visibilité de cette migration en a fait un phénomène peu documenté.

1.2.3. Une jeunesse en quête de place(s)

Pour éclairer le départ des mineurs en dépit de toute la diversité géographique, c'est en se recentrant sur le moment de vie dans lequel se trouvent les mineurs rencontrés qu'il est possible de mieux appréhender le départ. Moment de vie partagé par la majorité des enquêtés rencontrés, la jeunesse ouvre une nouvelle voie de la compréhension de l'émigration à la lumière d'un passage de ces mineurs vers l'âge adulte. Le temps, l'espace et la société apparaissent comme trois dimensions où les jeunes cherchent à acquérir une place en vue de devenir les adultes de leur société. La notion de place rend compte du processus d'ancrage des individus dans un lieu et dans le temps (Berthomière, 2012). Dans le cas des mineurs, cette définition de la place est cruciale. Elle conditionne leur avenir dans leur pays d'origine. Qu'elles soient sociales, spatiales ou temporelles, ces places n'offrent pas toujours les conditions propices à l'acquisition d'un statut d'adulte par les mineurs. Ensemble, elles fournissent un nouvel éclairage du choix de l'émigration.

C'est d'un point de vue social que la place des jeunes semble tout d'abord difficile à négocier au sein des sociétés d'origine. Les difficultés inhérentes à chacune d'entre elles repoussent les étapes du passage à l'âge adulte. L'âge du premier emploi, l'autonomie financière ou encore le départ du foyer familial peut être retardé. La jeunesse n'est plus un temps de l'entre-deux, mais devient celui de la marginalité (Diouf et Collignon, 2001 : 5). Un ensemble de recherches menées en anthropologie ont permis de renseigner cette phase de la vie dans les pays d'Afrique. C'est par exemple le cas des jeunes des ghettos de Côte d'Ivoire où l'anthropologue et cinéaste Éliane de Latour (2001) souligne que cette position sociale marginale est à l'origine d'un sentiment d'inutilité, d'impuissance et d'injustice chez les jeunes Ivoiriens. Dans les pays du Sahel (Mali, Mauritanie et Sénégal) le sociologue Mahamet Timera (2001) compare la jeunesse à une impasse sociale où la place des jeunes dans la société n'est plus garantie. Pour l'anthropologue et ethnologue Tshikala

[20] L'annexe n°6 du rapport de l'IGAS propose un pourcentage de mineur par région de provenance et ne fournit pas les données de stock. Les chiffres proposés ici ont donc été recalculés sur la base du nombre total de 4042 mineurs reconnus isolés étrangers communiqué par l'IGAS.

K. Biaya (2000) ayant enquêté à Addis-Abeba, Dakar et Kinshasa, les jeunes sont considérés comme une génération sacrifiée, sans avenir. Selon l'auteur, faire l'expérience de la jeunesse dans ces trois villes peut être considéré comme un défi. Enfin, pour les anthropologues Jean et John Comaroff (2000) si les jeunes sont des acteurs du monde moderne, ils vivent également une période morne et sans véritable espoir d'avenir. C'est dans cette expérience juvénile partagée entre un cheminement vers l'âge adulte et une absence de perspective dans la place qu'ils pourront occuper au sein de leur propre société que la migration et le rêve européen se présentent comme des solutions d'avenir prometteuses. Cette proposition des anthropologues montre alors que la jeunesse est une période ancrée dans la difficulté quand elle tend à ne plus être une étape transitoire, mais un état au long terme. Loin d'être une promesse d'avenir, elle devient alors une épreuve de vie. La force des récits anthropologiques conduits sur le continent africain témoigne de la difficulté de la construction d'un statut social pour les jeunes et la négociation d'une place désirée. Loin d'être spécifiques à cet espace, ces problématiques se retrouvent également dans les différents pays d'origine des mineurs isolés étrangers. Ces travaux éclairent le contexte d'une émigration croissante des jeunes vers l'Europe. S'ils sont bien présents dans leur pays d'origine, les jeunes n'y occupent pas pour autant une place sociale qui garantisse l'acquisition d'un statut et d'une reconnaissance individuelle nécessaires à la transition vers l'âge adulte. La promesse d'avenir que ces jeunes attendent ne semble pas pouvoir être tenue dans leur territoire et environnement de vie.

Par conséquent, en plus de faire l'expérience de la marginalité sociale, les jeunes expérimentent également une marginalité plus spatiale. La notion de place revêt ici davantage son sens géographique. Elle fait alors référence à un positionnement dans l'espace, à une localisation donnée, à un lieu de vie, à ce territoire propre aux individus décrit précédemment. Cette marginalité spatiale se retrouve à plusieurs niveaux. À l'échelle d'un quartier par exemple, elle est synonyme d'exclusion pour des jeunes qui évoluent en périphérie des villes connectées. Lors de l'atelier vidéo réalisé à Taverny sur la thématique des frontières, R. et E., deux frères originaires du Congo Kinshasa évoquent leur quartier d'origine. Ils dépeignent alors toute la violence de leur quotidien, mais aussi le fonctionnement marginal de ce lieu (photographie 8).

> *« Nous venons de la commune de Masina, district de Tshangu. Dans ce district, il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup de gens. Dans la commune de Masina, il y a beaucoup de problèmes de sécurité. Il y a beaucoup de gens dans le secteur des bidonvilles. Il y a beaucoup de dégâts, parce que chaque jour des gens sont tués par un groupe qui s'appelle " Courouna ". Ils agissent aussi dans les deux autres communes à côté. Ils volent, tuent et massacrent. […] Tshangu est un district un peu reculé, parce qu'il est peut-être oublié par certaines personnes ; or pour nous, c'est le district où il y a beaucoup de gens doués et qui ont un potentiel immense. Il n'y a pas trop d'activités, il n'y a pas trop de place pour les terrains de foot. […] À Tshangu, pour une majorité de gens, la vie c'est trop trop difficile, parce qu'il n'y a pas de travail, même pour boire ou manger c'est trop difficile. Nous aussi, nous faisons partie de cette pénible souffrance. Maintenant, en France, nous sommes très bien accueillis. »*
>
> Extrait court-métrage R., 15 ans, et E., 16 ans, Congo
> Démineurs, Taverny (2014-2015)



Photographie 8 : La maison dessinée par R. et E.
R. et E. décrivent les conditions difficiles de leur vie au Congo dans la commune de Masina. Entre violence et pauvreté, les deux frères révèlent la dureté de leur quotidien.

À une échelle plus globale, ce mauvais positionnement émerge également puisque les mineurs témoignent de la difficulté à vivre aux marges du monde moderne et à l'écart des dynamiques mondialisées qu'ils situent en Occident. Malgré une vie dans les grandes agglomérations des pays africains ou des capitales du sous-continent asiatique, la modernité vécue n'est pas celle que les jeunes aspirent à expérimenter. Vivre dans un des pays du continent africain par exemple c'est être situé en périphérie de la globalisation, c'est être promis à un avenir à la marge des symboles de la modernité. Francesco Vacchiano (2014) montre ainsi très justement comment le mouvement migratoire des mineurs marocains témoigne de la volonté d'un changement de place, d'une accession au monde contemporain à une « citoyenneté globale » dont les dynamiques sont impulsées en Europe. À la place où ils sont, ces jeunes sont comme privés de ces symboles de la modernité.

> « Dans la plupart des cas rencontrés, la migration " à tout prix " est interprétée comme une exigence et un défi à un ordre social injuste et oppressif, une revendication d'appartenance et une demande de " citoyenneté globale " exprimée à travers le vocabulaire normatif de l'acquisition et du succès. C'est l'affirmation d'un cosmopolitisme matériel qui, venant d'en bas, libère et asservit en même temps : il libère, car il permet de briser les limites socialement imposées, il asservit car il prédispose ses acteurs à des formes de contrôle et d'exploitation que la frontière, et ses projections multiples dans le quotidien, encore une fois, leur imposent. »
>
> Vacchiano, 2014 : 75

Éliane de Latour (2001 : 153) étaye cet argument à travers l'exemple des jeunes des ghettos d'Abidjan qui définissent l'Occident comme « l'épicentre de la modernité ». Cette expression souligne la forte attraction de l'Europe considérée comme une centralité pour une partie de la jeunesse qui aspire à émigrer. De cette mauvaise position spatiale résulte une jeunesse qui, au sein de son propre pays, de son quartier apparaît emmurée par des frontières, coincée et bloquée.

En plus de la marginalité sociale et spatiale, les individus se retrouvent dans une impasse temporelle empêchant toute projection vers l'avenir. Condamnés à vivre au présent (De Boeck *et al.*, 2000), enlisés dans un quotidien où le temps présent passe lentement et atrophie les individus, le futur apparaît bien incertain pour une partie de ces jeunes. La difficile projection vers l'avenir est renforcée par les images d'une réussite

immédiate d'un départ vers l'Europe que les migrants de retours au pays, les médias et les réseaux sociaux peuvent véhiculer. Comme une synthèse de ces trois places difficiles à acquérir, A. décrit sa difficulté à trouver sa place dans la société, l'espace, mais aussi le temps.

> *« - Est-ce que tu connaissais Paris avant de venir ?*
> *- Avant ? Ouais, tous les gens ne parlent que ça l'Europe, l'Europe, l'Europe. Personne ne réfléchit à autre chose qu'à l'Europe, tu vois ? Tout le monde réfléchit comme ça, l'Europe, l'Europe, l'Europe.*
> *- Ils veulent tous partir ?*
> *- Ouais parce qu'au bled c'est la merde là-bas, il n'y a rien.*
> *- Pourquoi tu dis toujours ça quand tu parles du bled ?*
> *- Parce que il y beaucoup de choses qui ne vont pas. Déjà, tu n'as pas de travail. Et puis, ce n'est pas comme ici, les mineurs ils ne restent mineurs jusqu'à 18 ans. Là-bas, il n'y a pas la liberté.*
> *- D'accord.*
> *- Ce n'est pas comme ici en France. Au bled, si tu as de l'argent tu vis comme un roi. Si tu n'as pas l'argent et tu restes là comme une merde. Et pour moi c'était la merde au bled.*
> *- Et comment tu voyais Paris dans ta tête avant de partir ?*
> *- J'imaginais beaucoup de choses. J'allais partir Europe, gagner de l'argent et beaucoup de choses aussi. Mais en fait c'est rien de tout ça maintenant. »*
>
> Entretien A., 16 ans, Maroc - Paris (2012)

La place des jeunes dans le temps, l'espace et la société éclaire le choix de leur émigration. Plus qu'un attrait pour l'ailleurs, leurs situations sont à considérer comme l'écho des « contradictions grandissantes du monde actuel dans ses formes les plus âpres » (Comaroff et Comaroff, 2000 : 94), comme les reflets des grandes dynamiques mondiales et des difficultés qu'elle contient (De Boeck et Honwana, 2005 cité par Vacchiano, 2014 b : 60).

2. Du réel à la construction du vrai : enquêter les motifs du départ des mineurs

Selon l'espace depuis lequel l'analyse du départ des mineurs se construit, les approches divergent, mais n'en sont pas moins complémentaires. Dans la lignée des observations dressées au sujet des postures théoriques, ce deuxième point du second chapitre continue de s'intéresser aux différents angles possibles pour aborder le départ des jeunes. C'est à une plus petite échelle qu'il s'agit de découvrir les enjeux du recueil des motifs du départ des mineurs en parcourant différents espaces de recueil de la parole des jeunes. Cette réflexion présente les méthodes déployées sur les terrains comme autant de cas pratiques révélateurs des biais et des avancées soulevés sur le plan théorique. Elle part de mon expérience personnelle d'enquêteur sur le terrain pour exposer toutes les difficultés à construire une démarche d'enquête dégagée de représentations véhiculées par les contextes de production.

Un premier temps revient sur la construction de mon regard à l'égard des mineurs isolés étrangers. Comme le reflet des limites dénoncées dans la partie précédente, c'est à partir de différentes sources et expériences qu'il s'agit de voir ce qui a contribué à orienter mon regard et à adapter les méthodes. À l'image d'un changement nécessaire de point de vue pour saisir l'émigration des mineurs au-delà du seul prisme du pays d'accueil, un deuxième temps s'arrête sur les enjeux méthodologiques d'un terrain conduit au Maroc. Enfin, un dernier point revient sur les différentes limites posées par les réalités d'un contexte de l'accueil en mouvement dans la conduite d'enquêtes qualitatives centrées sur

la parole des mineurs. Pour l'anthropologue Jean-Pierre Olivier de Sardan (2000) les récits de terrain réalisés à la première personne manquent d'objectivité scientifique. À vouloir trop livrer le récit de sa recherche, le chercheur finirait par se raconter, par dire son expérience plutôt que de rendre intelligible celles des enquêtés. Délibérément conduit à la première personne, ce deuxième temps prend plutôt le parti de livrer une expérience de recherche mêlant engagement personnel et objectivité scientifique. Retracer la genèse des terrains de recherche permet ici d'emprunter une démarche réflexive à l'égard de la posture d'enquête, de l'analyser, d'ausculter les conditions de son élaboration et ses ajustements progressifs (Bertucci, 2009 : 44). Alors qu'un premier point s'est attaché aux productions théoriques sur la thématique du départ, ce deuxième point se présente comme une transition méthodologique. Cette étape apparaît comme un détour nécessaire sur les terrains avant d'aborder dans un troisième point les raisons du départ obtenues.

2.1. *De la théorie aux terrains, des représentations à la réalité*

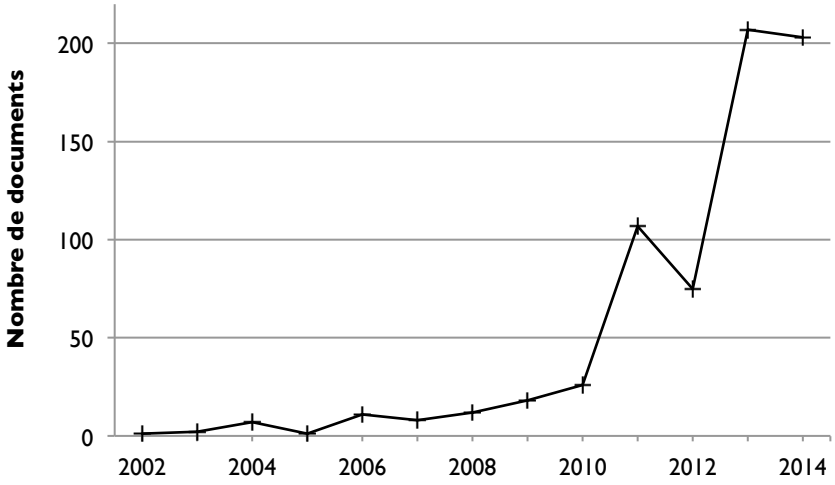
La construction d'un sujet de recherche et des méthodes d'enquête s'ancrent dans un contexte de production situé. Que l'on se trouve dans un pays qui accueille des migrants ou plutôt dans le pays d'où ils partent, les positionnements évoluent et les paradigmes théoriques changent. La première section de ce temps consacré aux méthodes employées vise à montrer le processus d'élaboration de mon regard scientifique sur cette population dans le contexte d'un pays d'accueil (la France). Plus qu'une présentation succincte des outils et leur description, mon propos décrypte les biais qui ont influencé ma posture. Cette démarche rétrospective – voire introspective – respecte une logique chronologique. Elle livre un récit linéaire de l'élaboration et de l'évolution des méthodes d'enquête.

2.1.1. Les sources d'un imaginaire

Qu'ils aient eu une activité professionnelle antérieure en lien avec leur thématique de recherche ou qu'ils entretiennent une relation plus intime avec leur sujet, peu de scientifiques se lancent dans une aventure scientifique sans raison. Pour les sociologues Stéphane Beaud et Florence Weber (1997 : 36), cette proximité au sujet est même considérée comme un prérequis au bon déroulement de la démarche scientifique. Plus qu'une résonnance avec mon histoire personnelle, c'est davantage la curiosité pour un sujet totalement inconnu qui m'a conduite vers cette thématique. Ne disposant d'aucune connaissance particulière sur le sujet des mineurs isolés étrangers, les premières lectures effectuées en 2010 lors de la réalisation de ma première recherche de master (Przybyl, 2011) ont délimité les contours de la situation et m'ont permis de faire connaissance à distance avec ces jeunes. Étape essentielle avant tout départ sur le terrain, ce travail préliminaire a également participé à la construction d'un ensemble de représentations à l'égard de cette population. Les différentes sources d'informations, qu'elles soient médiatiques, scientifiques ou législatives, ont nourri, mais aussi parfois biaisé mon regard sur cette population. C'est en suivant les préconisations posées Stéphane Beaud et Florence Weber qu'il convient de rappeler le contexte dans lequel s'est déroulée la découverte de la thématique des mineurs isolés étrangers.

> « Avant de commencer une enquête, il faut être attentif à ce qui, aujourd'hui, est déjà préconstruit dans son propre regard. »
>
> Beaud et Weber, 1997 : 32

En 2010, l'amorce des premières lectures vise à comprendre la situation des mineurs isolés étrangers à l'échelle française. Pour avoir un aperçu général, plusieurs sources médiatiques forment un premier corpus de données. Au moment de la découverte de ce sujet, un tournant majeur s'opère dans le traitement médiatique réservé aux mineurs. À cette date, sous l'impulsion d'un contexte institutionnel en tension, le rythme des publications s'accélère considérablement (graphique 2). En effet, de plus en plus nombreux à arriver sur le territoire, la présence des mineurs suscite les premières tensions politiques. En 2011, Claude Bartolone, alors président du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, décide de suspendre l'accueil des mineurs isolés étrangers dans son département en invoquant le coût financier de leur prise en charge. Ce choix politique marque un temps fort et place subitement les mineurs sur le devant de la scène. Comme une confirmation de cette visibilisation du sujet, le recours à la base de données Factiva compilant plus de 8 000 sources de presse – journaux, magazines spécialisés, fils d'actualités d'agences de presse – offre un aperçu global du nombre d'articles parus sur ce sujet. Les résultats obtenus avec les mots clés *mineurs isolés étrangers* confirment l'ampleur de ces nouveaux migrants dans l'espace médiatique français dès le début des années deux mille jusqu'à récemment[21] (graphique 2).



Graphique 2 : Les mineurs isolés étrangers dans la presse
Après une croissance modérée jusqu'en 2010, la thématique des mineurs isolés étrangers a émergé dans le paysage médiatique francophone au regard d'un recours à l'expression de plus en plus marqué.
Source : www.factiva.com

Au début des années deux mille-dix les documents consacrés à la situation des mineurs isolés étrangers évoquent surtout les difficultés institutionnelles, politiques et législatives que la présence de ces jeunes suscite. Ainsi, tout en poursuivant une veille des publications, un second corpus composé de textes législatifs a été élaboré pour venir éclairer la particularité de cette population. La CIDE, la législation européenne et française ont permis de poser les bases légales d'une catégorie aux contours flous. Le vocabulaire emprunté par les textes juridiques dans ces définitions légales a donné naissance aux

[21] Les données s'arrêtent en 2014 car l'accès à la base de données Factiva est ensuite devenu payant.

premières représentations biaisées sur cette population. Tel que mentionné dans le chapitre précédent, la majorité des documents légaux dressent un portrait de la minorité par le prisme de l'enfance. De plus, l'incapacité juridique et l'absence de crédit accordé à leur parole ont contribué à ce que je perçoive ces mineurs comme des enfants. Aussi, avant de partir sur le terrain, les mineurs étaient à mes yeux des enfants. Instinctivement, la littérature scientifique mobilisée s'est alors orientée principalement dans le champ de l'enfance parfois même de la petite enfance.

Aux données médiatiques et législatives se sont greffés des rapports associatifs, des écrits scientifiques ou des travaux d'Organisations non gouvernementales (ONG) dédiés à la situation des mineurs isolés étrangers. En plus des nombreuses informations qu'il contenait, ce dernier corpus présentait également des photographies des mineurs. Simples silhouettes imperceptibles ou profils enfantins, ces couvertures de travaux le confirmaient, les mineurs que j'allais rencontrer sur le terrain seraient des enfants (photographie 9). Aux supports écrits, se sont également ajoutées d'autres productions qui ont permis de rencontrer ces jeunes de manière fictive. C'est par exemple le cas du film *In this world* (Winterbottom, 2002) qui raconte le parcours migratoire de deux frères Afghans en route vers l'Angleterre.



Photographie 9 : Supports visuels d'un imaginaire
L'enfant (image de gauche et droite), les migrants clandestins (image centre haut) et l'attente des enfants perdus de la migration du film *In this world* (image centre bas).

Les différentes sources mobilisées ont permis de faire connaissance à distance avec les mineurs. Sans les avoir jamais rencontrés, je connaissais déjà un peu les jeunes que j'allais enquêter. Ce regard rétrospectif sur les premiers pas de la découverte du sujet dévoile non seulement les sources d'un imaginaire, mais révèle également l'état d'esprit avec lequel j'abordais le temps du terrain. Ce premier point fait écho aux éléments du contexte de production qui orientent le regard sur les mineurs isolés étrangers depuis la France. En outre, il convient de toujours considérer d'où le chercheur parle et plus spécialement comment le lieu de sa production peut influencer son approche et ses objectifs.

2.1.2. Vers la déconstruction des représentations

Après une première rencontre à distance avec les jeunes (Przybyl, 2011), une seconde recherche a débuté pour se concentrer davantage sur les mineurs. En 2012, la conclusion d'une convention de stage avec le Service d'accueil de jour pour mineurs isolés étrangers[22] (SAJ MIE) de la Croix-Rouge française a été l'occasion de réaliser un terrain d'investigation à Paris dans un lieu exclusivement dédié à l'accueil de cette population. Loin des paroles des adultes jusqu'alors récoltées, il s'agissait d'aller à la rencontre de ces enfants. Entre la découverte d'un univers associatif et la réalité des délais d'une recherche scientifique, cette immersion a surtout été celle de la déconstruction de mes représentations. Lors du premier jour de terrain, en poussant la porte du SAJ MIE, les mineurs isolés étrangers que je rencontre ne sont pas des enfants. Âgés entre 15 et 18 ans, me font face 25 jeunes bien loin des projections que j'avais nourries avant d'arriver sur le terrain. Vêtus de vêtements à la mode, ces mineurs ressemblent à n'importe quel autre jeune. Parmi eux, O. porte constamment un casque audio dernier cri. C'est sa grande sœur qui lui a acheté. Elle aussi a quitté depuis longtemps le Sénégal pour s'installer à Paris et poursuivre des études de droit à l'université. D'autres relèvent rarement la tête et ont les yeux rivés sur leur Smartphone depuis lequel ils échangent avec leurs amis ou leur famille sur les réseaux sociaux. Certains attendent devant la porte d'une pièce réservée aux appels qu'ils peuvent passer gratuitement à leur famille au pays. À mon arrivée, la forme de leur isolement et leur profil ne correspondent pas exactement aux représentations que j'avais construites à leur égard. Quelques années plus tard, lors d'un entretien, F., éducatrice, se rappelle de sa première rencontre avec ces jeunes. Ses propos synthétisent avec justesse cette impression particulière que j'ai vécue où ceux qui n'étaient que catégorie légale, images et mots se sont subitement retrouvés incarnés physiquement devant moi.

> *« Jusqu'à maintenant, je ne les voyais pas, j'avais un contact on va dire de loin avec eux. Et puis là, t'arrives et tout d'un coup ça devient réel, ils sont là, devant toi. »*
>
> Entretien F., éducatrice - Treignac (2015)

Pendant plus d'un mois, les jeunes m'ont fait une place dans leur quotidien particulièrement dense. En effet, les mineurs accueillis dans ce type de structure sont souvent arrivés sur le sol français depuis seulement quelques jours ou quelques semaines et bénéficient depuis peu d'une prise en charge par l'ASE. Leur passage au SAJ MIE était donc temporaire puisque la mission des équipes était d'orienter au plus vite ces jeunes dans des foyers d'accueil plus pérennes. Le lieu n'était donc pas à proprement parler un espace d'accueil d'urgence, néanmoins l'empressement y régnait. Les places à trouver en foyer étaient rares, les échéances administratives étaient cruciales et chaque jeune accueilli nécessitait un temps d'accompagnement individualisé. Le service était rythmé par une cadence effrénée auquel l'obligation de la présence quotidienne des mineurs donnait une impression de huis clos. Toute la journée, de 9h30 à 20h, éducateurs, bénévoles et jeunes étaient constamment en contact. Cette première expérience de terrain a été d'autant plus intense au regard de cette promiscuité quotidienne liée à l'obligation de présence des protagonistes du lieu. De cette intensité sont nés les premiers échanges informels, les premières relations de complicité et les premiers temps de l'enquête de terrain. En outre, cette première immersion auprès des mineurs isolés étrangers a été un moyen

[22] Le SAJ MIE a officiellement fermé ses portes en octobre 2015.

d'appréhender la pluralité de sens accordés à la minorité à l'aune d'une diversité d'origines sociales et culturelles abordées dans le premier chapitre de cette thèse.

2.1.3. Un dispositif d'enquête pris dans des enjeux institutionnels

Le dispositif d'enquête mis en place au SAJ MIE était articulé autour de plusieurs méthodes qualitatives (figure 8). La combinaison de ces méthodes ne visait pas l'analyse du départ. Elle se concentrait sur l'espace de vie du quotidien des mineurs (Przybyl, 2012). Il s'agissait alors de recenser les principaux lieux fréquentés par les mineurs à Paris et dans leur pays d'origine, puis de voir le sens que les enquêtés accordaient à ces lieux de leur espace de vie par le biais de l'entretien semi-directif et des photographies commentées.

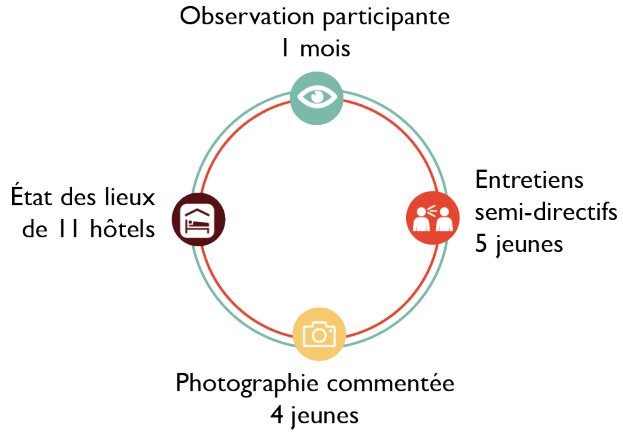


Figure 8 : Un dispositif d'enquête qualitatif mis en place au SAJ MIE
La combinaison de méthodes qualitatives complémentaires a mis au jour les processus de construction d'un nouvel espace de vie par les jeunes à leur arrivée en France.

Pour des raisons de faisabilité, cinq jeunes ont participé à la démarche d'enquête parmi les 25 mineurs accueillis dans le service. Si chaque grille d'entretien comportait des variations liées aux profils des enquêtés, toutes s'articulaient autour des trois thèmes suivants : la vie quotidienne au pays d'origine, le déroulement de la migration jusqu'en France et la vie à Paris. Grâce à la relation de confiance instaurée au fil des jours avec les mineurs, la première partie des entretiens se déroulait dans un cadre propice à l'expression. De surcroit, les jeunes étaient souvent contents de pouvoir décrire leur vie dans leur pays d'origine. Cette banalité de la vie quotidienne des mineurs n'était en effet pas demandée par les institutions lors de l'évaluation de la minorité et de l'isolement. Puisqu'elle ne constituait pas un enjeu institutionnel, les mineurs enquêtés se sentaient alors plus libres d'en parler. Intervenait ensuite la partie concernant le voyage jusqu'en France, les modalités du déroulement de la migration, les conditions du trajet, *etc.* Comme pour avoir toutes les dimensions de leur parcours, maximiser ma présence sur ce terrain et obtenir le plus d'informations, j'invitais les jeunes à être le plus précis possible sur leur voyage. Toutefois, c'est avec une certaine surprise que je constatais qu'aborder ce sujet suscitait les premiers silences et les premiers signes de résistance.

Sans le mesurer au moment de ce terrain, ces situations d'entretiens avaient en réalité de fortes similarités avec celles conduites par les organismes chargés de vérifier la minorité et l'isolement des jeunes. L'origine des blocages que je constatais sans les comprendre ne tenait pas à la relation de confiance que nous avions tissées, mais était davantage liée au

fait que les mineurs devaient à nouveau raconter leur histoire, expliquer ce parcours parfois douloureux et traumatisant.

> *« Ils savent aussi qu'ici ils vont affronter, on va parler, et ils savent qu'on va parler des choses qui vont pas, des choses douloureuses »*
>
> Extrait court-métrage Docteur L., psychologue
> Démineurs, LAO, Taverny (2014/2015)

Ces sujets étaient d'autant plus difficiles à aborder qu'ils étaient (et sont toujours) analysés avec une grande précision par les autorités. Lors du signalement de la présence des mineurs et de la demande de protection, les agents sont chargés de vérifier la cohérence du récit présenté par le mineur. L'enchainement logique des événements peut jouer un rôle crucial dans l'appréciation de la maturité et donc de l'âge des jeunes. Ce monde institutionnel et administratif de la procédure géré par les adultes avait été volontairement mis à distance avant le terrain afin de favoriser une plus grande proximité avec les jeunes présents. Peu sensibilisée au poids de cette ambiance institutionnelle, j'ai donc interrogé assez naïvement les jeunes sur l'ensemble de leur parcours migratoire. Malgré moi, les thèmes de l'entretien avaient certaines similarités avec ceux utilisés au moment de l'évaluation de la situation des mineurs dont je mesurais tout l'enjeu quelques jours seulement avant mon départ.

> *« Je quitte le service dans quelques jours. M. me conduit avec elle à Colonel Fabien et à Jaurès. Pendant le trajet elle me dit : " Si tu bosses sur ce sujet, il faut que tu voies ça, parce que c'est aussi ça la réalité en ce moment ". Là-bas, il y a des mineurs de tous âges. Certains espèrent être entendus par un travailleur social pour bénéficier d'une protection, d'autres prévoient déjà de repartir vers un autre pays. M. et moi passons ensemble devant les locaux de la Plateforme d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers (PAOMIE), M. m'explique comment se passent les entretiens. Les jeunes sont interrogés sur leur parcours, ils doivent en l'espace de quelques minutes tout dire de leur pays d'origine, de leur voyage et de leur projet. S'ils sont un peu trop évasifs, alors ils sont écartés des procédures parce que soupçonnés de mentir pour bénéficier d'une protection. M. me dit : " les gens qui bossent là-bas, j'en connais. Ce sont des gens normaux, ils appliquent juste des règles stupides. Faire ce type d'évaluation avec des mineurs quand t'es éducateur social, ça pose forcément problème. En général, les gens qui y bossent, ils ne restent pas plus de deux mois. " En attendant d'être entendus par un travailleur social, des jeunes dorment dans des tentes de fortune quand d'autres auront peut-être une place au gymnase pour l'accueil de nuit. M. me dit : " en fait, on ne le dit pas beaucoup mais il y a beaucoup de jeunes du SAJ MIE qui sont passés par là. ". »*
>
> Extrait carnet de terrain - Paris (2012)

Si les silences des cinq jeunes suscitaient mon incompréhension, des années après, ils sont chargés de sens et ont permis de saisir les précautions à prendre à l'égard du choix des thèmes de la grille d'entretien. Au-delà des limites méthodologiques posées par un contexte institutionnel, une limite plus personnelle a également émergé sur le terrain. En effet, écouter et recevoir la parole de ces jeunes peut être un exercice délicat. La posture d'écoute empathique que suppose la conduite d'entretiens avec ces jeunes ne s'improvise pas et exige d'instaurer une certaine distance avec les récits recueillis. En débutant cette thèse, j'ai donc choisi de sacrifier une partie des informations liées au parcours des enquêtés afin de préserver les termes de l'interaction et l'intégrité des interlocuteurs. Ce choix renvoie à l'idée d'une « éthique symétrique » (*ethical symmetry)* (Christensen et Prout's, 2002 cités par Szulc *et al.*, 2012 : 7) dont l'expression souligne les précautions à toujours adopter vis-à-vis des enquêtés, qu'ils soient adultes ou enfants.

> « Considering the ethnographic approach to children and childhood we support, we consider Christensen & Prout's (2002 : 482) notion of "ethical symmetry" quite interesting. According to this notion, the researcher should approach the ethical relationship with his or her informants equally, with the same precautions and respect, regardless of whether they are adults or children. »
>
> Szulc *et al.*, 2012 : 7

L'enjeu était maintenant de trouver un moyen détourné pour aborder ce départ et ses raisons. Expérience intensive sur le plan scientifique et humain, ce terrain a aujourd'hui une place particulière dans l'aboutissement de cette recherche. Il a été le lieu des premiers tâtonnements, des erreurs, mais surtout celui de l'apprentissage de la conduite de la recherche.

> « Peut-être encore faut-il rappeler que la " recherche " est aussi un apprentissage de la modestie : la situation d'enquête s'y prête particulièrement bien, on y apprend à se tromper, les erreurs font progresser, c'est une école de lucidité et d'auto-analyse. »
>
> Beaud et Weber, 1997 : 57

2.2. *Aller voir le départ*

À mesure que la connaissance des réalités de l'accueil des mineurs isolés étrangers se peaufinait, celles de leur départ se faisaient quant à elles de plus en plus floues. Ainsi, pour aller voir ce moment du départ que les jeunes taisaient ou avaient des difficultés à raconter, c'est dans un pays d'émigration que l'itinéraire scientifique s'est poursuivi. Ce premier terrain, là-bas, au Maroc, a néanmoins été le premier terrain de cette thèse. Dans le prolongement de la permutation des regards évoqué à l'égard des productions théoriques, c'est pour voir ce que le changement de lieu apporte à la compréhension du départ des jeunes que ce second temps révèle les enjeux d'une évolution de la posture et des méthodes. Ce détour géographique visait à s'éloigner des enjeux prégnants de la prise en charge pour aller observer et comprendre le départ directement sur le terrain.

2.2.1. Les enjeux d'un changement de perspective

> « […] immigration ici et émigration là sont les deux faces indissociables d'une même réalité, elles ne peuvent s'expliquer l'une sans l'autre. »
>
> Sayad, 1999 : 15

Quitter la France pour approfondir le départ au Maroc résonne comme la promesse d'une meilleure compréhension de la réalité migratoire identifiée par le sociologue Abdelmalek Sayad comme les deux faces d'une même réalité (1999 : 15). Plus qu'un simple déplacement géographique, passer les frontières pour aller enquêter dans un espace d'émigration suppose un bouleversement du regard. Passer d'un pays d'arrivée à un pays de départ implique en effet de changer de contexte d'observation, de population cible, d'interlocuteurs privilégiés et donc de méthodes d'enquête. La réflexion de l'historienne Nancy Green (1990) consacrée aux approches comparatives éclaire alors les enjeux de ce changement par un modèle théorique. Dévoiler les facettes du pays d'immigration (la France) et du pays d'émigration (le Maroc) implique le passage d'un modèle convergent à un modèle linéaire (figure 9) identifié par Nancy Green comme deux modèles qui structurent le champ d'étude des migrations internationales.

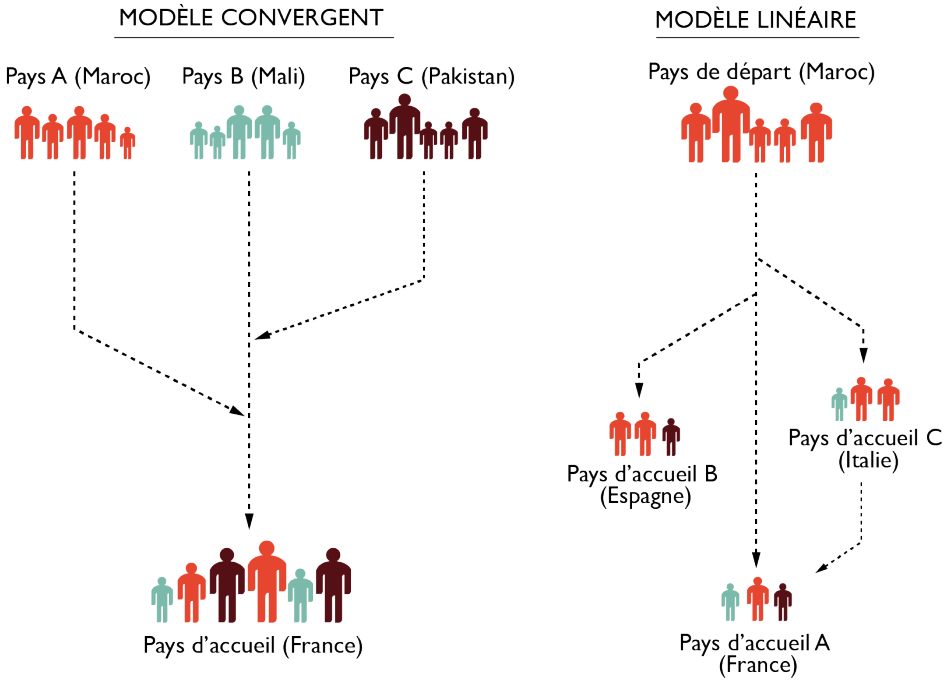


Figure 9 : Du modèle convergent au modèle linéaire
Le passage d'un modèle convergent à un modèle linéaire permet de considérer les histoires de vie des individus à l'aune d'un nouvel espace migratoire.

Le modèle convergent se place depuis les espaces d'arrivée et met au jour le processus d'intégration d'une population immigrée hétérogène au sein d'une société d'accueil étudiée. Selon l'auteure, ce modèle est parmi les plus répandus dans le champ des études sur les migrations internationales. Présentés séparément sur la figure 9, ces deux modèles présentent une véritable complémentarité dans la compréhension des dynamiques migratoires des mineurs. Depuis des structures d'accueil françaises ont été abordées les trajectoires de mineurs venus de différents pays du monde. Ce point de vue permet de rendre compte des trajectoires différenciées des individus dans un même territoire et de souligner les modes d'accueil développés par un pays. Le second modèle quant à lui se positionne depuis des espaces de départ ou de transit. Il permet de suivre les trajectoires d'une population au sein de plusieurs pays d'arrivée. L'avantage que Nancy Green reconnaît à ce dernier modèle est la possibilité d'envisager conjointement le temps du départ et celui de l'accueil. Plus ponctuel au regard de l'ensemble de cette thèse, c'est à l'occasion d'un terrain exploratoire que le modèle linéaire s'est présenté comme un moyen d'aller découvrir là-bas ce qui n'était pas dit ici en France. Rejoindre le temps d'un séjour un pays de départ a permis d'aller à la rencontre de jeunes originaires d'un même pays qui aspiraient à rejoindre différents points d'arrivée en Europe. Du point de vue de l'étude du parcours des mineurs isolés étrangers, quitter la France permettait de surcroit de s'éloigner d'un regard emprunt d'une considération pour l'altérité qu'incarnaient ces jeunes. Comme le soulignent Szulc *et al.* (2012 : 5) tout l'enjeu d'une enquête avec des jeunes réside dans l'atténuation de l'altérité qu'ils peuvent représenter pour mieux les considérer comme des jeunes dont le regard (exprimé ou non) est déjà une source d'information pertinente. Si partir sur le terrain du départ et changer de point de vue offre la possibilité de s'émanciper

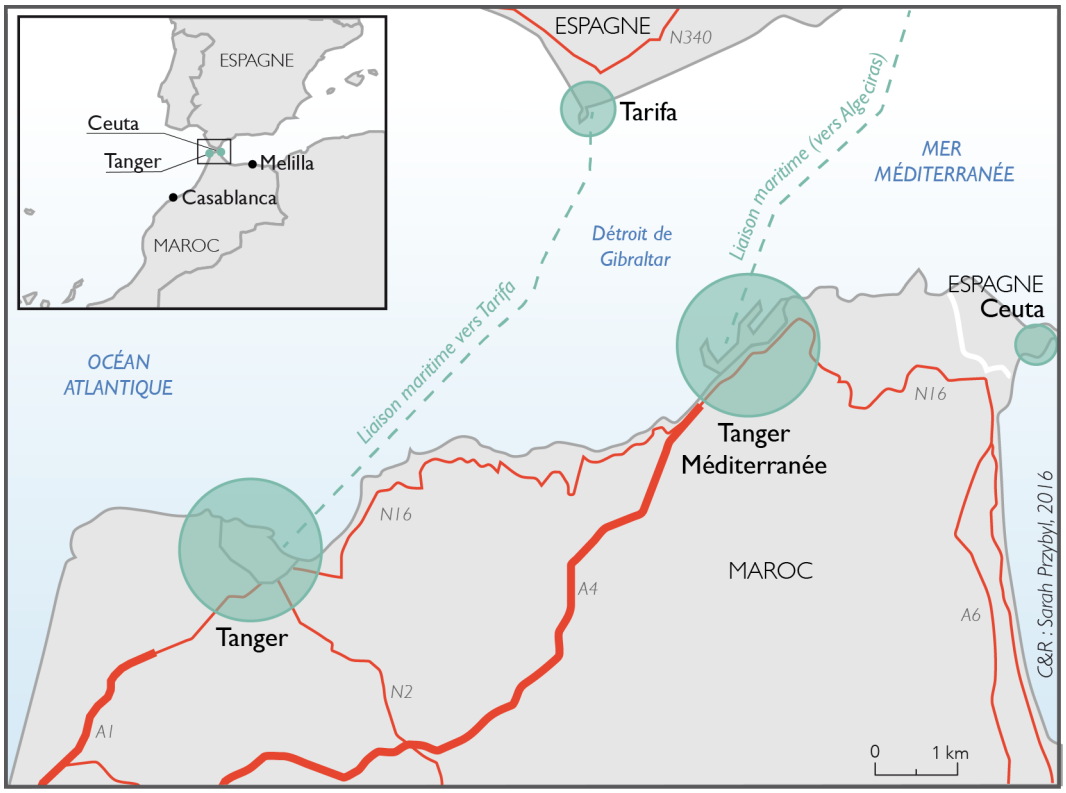
du contexte de l'accueil, il suppose de tenir compte de nouveaux enjeux propres aux contextes de départ et implique d'adapter les méthodes d'enquête.

2.2.2. Nouveau terrain, nouveaux enjeux

Pour découvrir ce que les jeunes appellent « le bled », « mon pays » ou « là-bas », le premier terrain[23] s'est déroulé à Tanger, au Maroc. La thématique des migrations au Maroc est souvent traitée par le prisme des migrants qui tentent de pénétrer dans les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla au nord du pays. Pourtant, dans d'autres points de passage clés du territoire, de nombreux mineurs tentent eux aussi de pénétrer la forteresse européenne. En effet, depuis les grands ports marocains de transbordement de marchandises du Royaume, des jeunes candidats à l'émigration clandestine tentent chaque jour eux aussi de rejoindre le voisin européen. Venus de différentes provinces du Maroc, ceux qu'on appelle les *harragas* [24](les « bruleurs ») quittent le pays dans des embarcations de fortune, dans les soutes de bateau ou encore dans les containers transbordés par cargos (Arab, 2007 : 88). Dans ce contexte migratoire, Tanger, ville côtière et portuaire, est pour beaucoup de migrants du continent africain la dernière porte à franchir avant d'atteindre l'Europe. Située à l'extrême nord du territoire marocain, sa position sur le détroit de Gibraltar a fait de cette ville une des plaques tournantes des échanges maritimes à l'échelle régionale et internationale. L'inauguration en 2007 de Tanger-Méditerranée, nouveau port en eau profonde, a ainsi marqué l'ouverture d'une nouvelle porte de sortie vers l'Europe. C'est sur ce littoral tangérois en mutation que la rencontre avec les mineurs marocains s'est déroulée (carte 3). En outre, le choix du Maroc a également été justifié par le fait que les jeunes marocains ont longtemps compté parmi les nationalités les plus représentées dans les effectifs de mineurs accueillis en France.

[23] Terrain réalisé du 9 mars au 8 avril 2013

[24] Le terme *harragas* renvoie tant aux adultes qu'aux mineurs qui tentent de rejoindre l'Europe. Dans le cadre de cette recherche, l'expression fait référence uniquement aux individus âgés de moins de 18 ans.



Carte 3 : Un terrain exploratoire au Maroc
Sur le littoral tangérois, des jeunes tentent de rejoindre clandestinement l'Europe en rejoignant les côtes du voisin espagnol. Pour observer ces départs, les ports de Tanger-ville et Tanger-Méditerranée ont été des lieux d'enquête privilégiés.

Ce terrain a été réalisé en binôme avec Youssef Ben Tayeb qui étudiait alors la migration clandestine des mineurs marocains vers l'Europe dans le cadre de sa première année de master. Nos intérêts scientifiques communs et sa maîtrise du *darija* (arabe dialectal marocain) ont facilité le déroulement de ce terrain exploratoire. Pendant un mois, c'est auprès des mineurs et des acteurs associatifs que les investigations se sont déroulées. Dans les ports de Tanger-ville et Tanger-Méditerranée, une première phase a été consacrée à une observation minutieuse des lieux pour saisir leur rythme et identifier les espaces de regroupement des mineurs. C'est en profitant des temps d'attente et de repos souvent synonyme d'immobilité pour les jeunes que nous avons pu échanger avec eux. Toutefois, comprendre le voyage implique également de se plier aux cadences du départ. Aussi, si les moments d'attente favorisaient l'interaction, l'arrivée d'un poids lourd, d'un bus, ou celle des forces de police pouvaient subitement rompre l'interaction avec les jeunes. Opportunités et/ou contraintes ont ainsi souvent renégocié les cadres de l'échange. Face à cette instabilité du terrain, il a donc été difficile d'instaurer un suivi régulier avec un groupe de mineurs ou même de procéder à des entretiens enregistrés. Loin du confort des structures d'accueil en France qui accueillent des mineurs à heures fixes, c'est dans ce contexte soumis aux aléas du départ que nous avons donc privilégié des situations d'interactions informelles auprès de différents jeunes que nous rencontrions dans les enceintes portuaires.

Nous sommes ainsi parvenus à revoir plus régulièrement une dizaine de jeunes et à échanger avec eux sur la thématique du voyage ainsi que les raisons qui les poussaient à partir vers l'ailleurs. Nous avons également évoqué avec eux les stratégies de passage qu'ils mettaient en place pour franchir les derniers contrôles. En parcourant les lieux de passage, nous avons pu saisir le quotidien de ces mineurs qui vivent pour partir et dans une certaine

mesure, mettre en perspective certains des récits alors recueillis lors du terrain au SAJ MIE. Loin des discours verrouillés par les institutions, ce terrain exploratoire a été l'occasion de rencontrer ces jeunes avant qu'ils arrivent en France et fassent l'objet d'une procédure d'évaluation de leur discours. Sur place, les mineurs nous faisaient rapidement confiance et nous percevaient comme des informateurs privilégiés pour évoquer le choix du pays de destination de leur périple. Le fait que Youssef Ben Tayeb et moi soyons tous les deux de nationalité française et que nous connaissions les conditions de prise en charge des mineurs en France suscitait chez les jeunes un intérêt prononcé à notre égard. Loin d'être un échange unilatéral, si nous demandions aux mineurs de nous décrire leur quotidien, ces derniers nous investissaient comme des informateurs privilégiés des réalités de l'accueil des pays situés de l'autre côté du Détroit de Gibraltar qu'ils s'apprêtaient à traverser. La France, l'Espagne, la Belgique étaient parmi les trois pays les plus cités par les mineurs qui aspiraient à quitter le Maroc clandestinement. Cette immersion dans la ville de Tanger nous a conduit à vivre au rythme du départ des jeunes et à mieux envisager le sujet de l'émigration dans le parcours plus global des mineurs accueillis en France. Partir au Maroc a donné une épaisseur supplémentaire à l'analyse du départ des jeunes. De retour en France, cette expérience a facilité l'élaboration de certains contacts avec des jeunes originaires du Maghreb ou avec des mineurs qui avaient transité par ce pays. Mais ce détour a aussi été l'occasion de remettre en perspective l'histoire d'un jeune enquêté.

2.2.3. Une journée à Casablanca

En plus des paroles de mineurs recueillis sur le littoral tangérois, ce terrain exploratoire était l'occasion d'aller à Casablanca rencontrer la mère du jeune A. enquêté à Paris l'année passée au SAJ MIE. Parti du port de la ville en 2011 caché dans le container d'un camion à bord d'un cargo, A. y passe plusieurs jours avant qu'il ne soit intercepté à son arrivée en France. Au moment où il part, sa famille n'est pas au courant puisque A. se rend chaque jour au port dans l'espoir d'embarquer dans un container. Depuis qu'il est en France, A. a peu de contacts avec sa famille. Alors, au moment où mon départ pour le Maroc s'organise, A. et moi convenons d'une visite que je pourrai rendre à sa mère.

Une fois arrivée au Maroc, c'est avec Youssef Ben Tayeb que nous nous sommes donc rendus à l'est de Casablanca, dans l'arrondissement de Sidi Moumen. Après avoir emprunté une route très accidentée, le taxi nous dépose à Karian Rhamna. Dans le bidonville, nous progressons dans les méandres que dessinent les *barakas*[25] du « bloc 9 ». En poussant les draps et couvertures qui barrent notre chemin, nous rencontrons une habitante. Elle accepte de nous guider vers l'adresse que nous cherchons. La mère de A. nous ouvre alors timidement la porte, elle est visiblement émue par notre arrivée. L'après-midi que nous avons passé avec la famille d'A. a été l'occasion d'apporter des nouvelles de A. à sa mère, de rencontrer son petit frère et ses sœurs dont A. me parlait tant à Paris. Pendant plus d'une heure, nous avons ainsi parlé de la vie dans le bidonville de Karian Rhamna, de A., de son petit frère et ses sœurs, de son père, des raisons du départ de A., *etc.* Au-delà des propos de cette mère, je saisissais également le regard qu'elle portait sur le voyage de son fils. Les propos de la mère de A. ont ajouté une dimension supplémentaire à ceux tenus par le jeune depuis notre premier entretien au SAJ MIE et les nombreux autres après mon départ du service. Dans le huis clos de cette habitation, j'ai aussi découvert le milieu dans lequel A. avait grandi. Dans le quartier, j'ai observé la rudesse de la vie qui émane du bidonville. Là-

[25] Termes en *darija* désignant les maisons faites en tôle.

bas, j'ai alors compris le départ sans le voir, mais en m'empreignant de l'ambiance dans laquelle l'idée de « risquer[26] » avait germé dans l'esprit de A. Cette rencontre a levé le voile sur la famille de ce jeune. Ce thème est en effet le grand absent de la situation des mineurs isolés étrangers en France.

C'est sur le littoral de Tanger, mais aussi dans cette maison que j'ai saisi ce que le départ signifiait. Aller dans un pays de départ c'était aussi partir à la découverte d'une face souvent cachée du parcours migratoire des jeunes. La famille proche ou encore les environnements de vie quotidiens des jeunes sont souvent plongés dans l'ombre en France, car ils ne permettent pas de vérifier la minorité ou l'isolement des jeunes. Au mieux ils permettent d'apprécier la cohérence des discours fournis par les mineurs à leur arrivée. Cette journée passée à Casablanca est loin d'être représentative de la situation de l'ensemble des mineurs originaires de cette ville. Elle est un détour supplémentaire à ce terrain exploratoire. Aller comprendre là-bas ce qui a poussé A. à se retrouver ici en France, a mis en perspective son récit à la lumière de ce que j'ai observé. Grâce à ce détour, l'histoire de A. dispose d'une dimension qu'aucune autre histoire ne peut aujourd'hui avoir. Aussi, la relation de confiance que nous avions créée a été renforcée par ce voyage. À mon retour, c'est en lui donnant des photos de sa famille et en parlant quelques mots de sa langue natale que j'ai acquis une nouvelle posture à ses yeux.

> *« Maintenant, tu as vu et tu es la seule ici en France à savoir d'où je viens. C'est beaucoup ce que tu as fait pour moi, jamais je ne l'oublierai. »*
>
> Entretien A., 17 ans, Maroc - Paris (2013)

Ce terrain peut être considéré comme une excroissance dans le dispositif d'enquête global. Or, le travail de recherche est aussi un temps où les opportunités se saisissent tant qu'elles permettent une meilleure connaissance de l'objet d'étude. Partir au Maroc a été une expérience personnelle et scientifique qui donne aujourd'hui une nouvelle perspective à cette recherche. Que ce soit la découverte d'une situation frontalière ou la possibilité de rencontrer la famille d'un jeune, peu de recherches sur les mineurs isolés étrangers ont encore eu l'occasion d'avoir foulé les deux réalités du départ et de l'accueil. Ce terrain a permis de recueillir de nouvelles paroles de jeunes dans des espaces soumis à des enjeux bien différents de ceux de l'accueil.

2.3. *Saisir le parcours des mineurs dans les lieux de l'accueil*

Le croisement des regards entre pays d'accueil et pays de départ donne à voir des réalités contrastées, mais néanmoins complémentaires. L'itinéraire de cette thèse s'est poursuivi en France dans plusieurs structures entièrement dédiées à l'accueil des mineurs isolés étrangers. Ce dernier temps méthodologique est l'occasion d'évoquer les différentes postures adoptées et adaptées au cours de ces terrains. Que ce soit au sein d'associations chargées de l'évaluation ou dans des foyers d'accueil pérennes, c'est à la manière d'un caméléon qu'il a fallu adapter la démarche d'enquête aux enjeux des lieux et des enquêtés.

[26] « Risquer » est un autre terme utilisé par les migrants pour qualifier l'émigration clandestine.

2.3.1. Quand les jeunes évoquent leur parcours pour la première fois

Le premier terrain de recherche me l'avait indiqué : enquêter les raisons du départ et le voyage était délicat. La conclusion de nouveaux terrains en France a concordé avec la publication de la circulaire de 2013 harmonisant les protocoles d'évaluation de la situation des mineurs à l'échelle nationale pour l'ensemble des structures concernées. Si jusqu'alors chaque lieu disposait en interne de méthodes pour évaluer la minorité et l'isolement des jeunes qu'il recevait, la circulaire y a mis fin en instaurant une grille d'évaluation de référence standardisée (annexe 2). Le premier entretien d'évaluation est ainsi guidé par des thématiques précises. L'une d'entre elles est consacrée à la « Présentation du parcours jusqu'à l'arrivée en France » et se décline selon les points suivants :

> « - Motifs du départ
> - Organisation (financement le cas échéant) du voyage ; rôle éventuel de passeurs
> - Dates
> - Itinéraire et pays traversés ; durée du séjour dans chaque pays ; démarches administratives éventuellement initiées ; prise en charge éventuelles par les services d'aide à l'enfance dans les pays traversés
> - Conditions d'arrivée en France
> - Conditions de vie depuis l'arrivée en France
> - Conditions de l'orientation du jeune vers le lieu de l'évaluation »
>
> Ministère de la Justice, 2013 (b) : 2

Le parcours jusqu'en France est la rubrique où le degré de précision demandé est le plus important. Elle est également celle qui est la plus détaillée et occupe donc le plus de temps au moment de l'entretien. Le parcours migratoire et les raisons du voyage sont désormais des outils au service de l'évaluation de la situation des mineurs à leur arrivée en France. Pour beaucoup de jeunes, la cohérence de ce récit aura des conséquences importantes sur les mécanismes de leur prise en charge. En plus de l'importance prise par la thématique du parcours, la circulaire prescrit un temps de référence de cinq jours pour réaliser cette évaluation. Compte tenu de la fréquentation et du nombre de jeunes, l'entretien d'accueil peut parfois faire l'objet d'une rencontre unique comme cela est le cas de la Permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers (PAOMIE)[27] ou être réalisé par plusieurs entretiens comme c'est le cas de l'association du Réseau accueil insertion Hérault (RAIH) et du Service d'accueil et d'accompagnement des mineurs étrangers non accompagnés (SAAMENA). Là où le premier terrain de recherche au SAJ MIE en 2012 préfigurait d'une difficulté à enquêter le voyage, cette circulaire a définitivement marqué un tournant au moment de penser les méthodes d'enquêtes à l'égard des jeunes.

Mener une recherche dans un cadre où la parole est soumise à une évaluation généralisée nécessite donc de trouver un équilibre dans la conduite des échanges avec les jeunes. L'immersion à l'association RAIH et le passage au SAAMENA ont été l'occasion de redimensionner la démarche d'enquête. Dans ces lieux, les jeunes (et les équipes) sont contraints à un rythme d'entretiens soutenu. Les temps d'entretiens donnent le tempo de ces espaces qui visent à ce que les jeunes accèdent à une prise en charge pérenne. Cette donnée du terrain aurait pu me conduire à reconsidérer le choix d'aborder les mineurs par la porte d'entrée institutionnelle. Toutefois, le nouveau contexte de prise en charge induit par la circulaire de 2013 était une opportunité inédite pour observer ce que cette évolution

[27] Ces entretiens uniques ont été dénoncés par le collectif pour l'Accompagnement et la défense des jeunes isolés étrangers (ADJIE) comme une moulinette qui permettrait aux évaluateurs de se prononcer sur une certitude intuitive. La PAOMIE par l'intermédiaire de France Terre d'Asile se défend quant à elle de se livrer à de telles pratiques.

législative changerait dans les lieux. Compte tenu d'une gestion départementale de l'accueil des mineurs, les évolutions de la prise en charge à l'échelle nationale se font rares, aussi je souhaitais pouvoir observer ce que cette nouvelle donne renégocierait dans les lieux d'accueil et les relations entre jeunes et professionnels. Alors, dans ce contexte, pour que la posture de recherche et la conduite d'entretiens semi-directifs ne soient pas associées à la démarche d'évaluation de la situation menée par les professionnels du lieu, j'ai choisi de m'appuyer davantage sur des échanges informels avec les jeunes rencontrés. Maintenir le choix de l'entretien semi-directif aurait pu donner l'impression aux enquêtés d'avoir à faire de nouveau le récit de leur migration à un adulte du lieu. Comme le soulignent Szulc *et al.* (2012 : 5), les approches ethnographiques nécessitent une certaine flexibilité. À certains moments, il faut donc prendre des décisions sur le plan méthodologique en fonction des objectifs de recherche et des situations rencontrées. Si délaisser l'entretien a de fait impliqué une perte d'informations, ces terrains ont été l'occasion d'investir d'autres temps d'échange et espaces d'interaction. À l'association RAIH, les visites des hôtels dans lesquels étaient hébergés les jeunes ont été l'occasion d'échanger de manière informelle. C'est notamment pendant les temps de transport entre l'association et l'établissement hôtelier que les mineurs parlaient le plus souvent avec une certaine aisance. Sans les inviter à évoquer leur parcours, quelques jeunes m'ont ainsi raconté leur voyage spontanément. À ce moment précis, tout l'enjeu de ma position consistait à ne pas noter les incohérences du récit, à laisser libre court à la parole des jeunes sur la thématique du voyage. C'est par exemple le cas de A., jeune Pakistanais de 16 ans rencontré à Marseille lors d'une visite au SAAMENA. Arrivé depuis seulement quelques heures à l'association, A. vient échanger avec moi. Je lui propose de nous retrouver pour un café après le repas à l'association. En quittant le service, sur la route qui nous conduit au vieux port, nous parlons de la ville et de son ambiance. Quand je lui demande depuis combien de temps il est arrivé, il se met à me parler de son voyage.

> *« Franchement, je ne pensais pas que ça allait être si dur avant de partir. Quand j'étais accroché sous le camion, je me disais que mes bras allaient lâcher. Oh, ça allait vraiment trop vite. Bon après je suis arrivé là. Mais je ne connais personne. Toi tu vis à Marseille depuis longtemps ? Tu penses que c'est une bonne ville ? »*
>
> Extrait carnet de terrain - Marseille (2014)

N'ayant pas encore rencontré la personne chargée de son évaluation A. livrait une histoire qui n'était ni linéaire ni chronologique. Son discours n'était pas toujours cohérent, il manquait à certains moments de l'échange des éléments pour saisir le sens de ce qu'il disait. Il était loin de me raconter un parcours tel qu'il allait être attendu au moment de son évaluation. A. se laissait souvent guider par ses impressions pour rebondir sur des thématiques qui n'avaient pas forcément de lien avec son parcours migratoire. Rapidement une liberté s'est instaurée dans l'échange donnant à A, l'occasion de m'interroger sur mon parcours. Je répondais à ces questions sans retenue ; une liberté qui me distinguait des travailleurs sociaux qui émettent une réserve à se dévoiler pour des raisons professionnelles, et que j'utilisais pour mieux distinguer la démarche d'enquête de celle de l'évaluation. En plus de ce choix de l'informel dans les lieux chargés de l'évaluation, la présence des mineurs dans ces espaces est très irrégulière. À l'association RAIH, c'est après une semaine dédiée à l'établissement des premiers contacts que la quasi-totalité des jeunes a quitté le service pour être placée au foyer de l'enfance de Montpellier. Si pour les responsables de la structure, cette nouvelle marque l'aboutissement d'une procédure ; pour moi à l'inverse, le départ des jeunes impactait directement la conduite de la

recherche. Chaque relation de confiance, quand bien même embryonnaire, était rompue par la réception d'une Ordonnance de placement provisoire (OPP) marquant le départ du jeune du lieu. Compte tenu d'un temps de présence restreint des mineurs et face à l'impossibilité de mettre en place des entretiens semi-directifs, j'ai eu l'opportunité d'assister à des entretiens d'évaluation aux côtés des éducateurs et d'écouter ainsi les jeunes raconter leur parcours migratoire et les raisons de leur départ. En plus de l'intérêt d'être présente dans ce moment clé de l'arrivée des jeunes, j'ai pu également récupérer les dossiers individuels des mineurs rencontrés au cours de la période de terrain. Ces fichiers ont été une source importante d'information et un moyen détourné d'accéder à cette histoire migratoire tant auscultée.

2.3.2. Prégnance du parcours dans le discours

Dans les lieux du premier accueil, pour garantir la faisabilité de la démarche d'enquête et la cohérence d'un positionnement détaché de la procédure d'évaluation, j'ai volontairement fait du voyage un sujet secondaire aux échanges. Dans les lieux d'accueil plus pérennes où le parcours n'est plus un sujet central à la prise en charge, cette thématique s'est pourtant réinvitée à de nombreuses reprises lors des échanges informels ou lors des entretiens avec les mineurs. Pour eux, se raconter c'est suivre une trame institutionnelle qu'ils ont toujours dû suivre depuis leur arrivée en France. Le parcours factuel – lieux du voyage, dates, heures – est retenu et intégré comme étant la version à présenter aux adultes qu'ils rencontrent. Une fois racontée à l'adulte chargé de l'évaluation, l'histoire individuelle ne peut plus être changée. Cette version que les jeunes dévoilent à leur arrivée les accompagnera tout au long de leur parcours de prise en charge en France jusqu'à leur majorité. En faisant l'expérience de l'évaluation, les mineurs intègrent de nouvelles règles de présentation de soi.

Incohérent et marqué par des irrégularités dans les premiers temps de l'accueil, le récit du voyage se lisse au fur et à mesure des temps de prise en charge. Le propos des jeunes se fait plus clair pour respecter une chronologie presque parfaite. En plus du fait que le voyage fasse désormais partie de leur identité, les procédures entreprises pour que leur minorité et leur isolement soient reconnus renforcent la place occupée par le parcours migratoire dans le récit de soi. Pour les jeunes ayant participé à cette recherche, parler d'eux s'associait parfois à la nécessité d'évoquer le récit de leur voyage comme il le faisait lors des entretiens avec les évaluateurs de leur minorité. La conduite de certains entretiens semi-directifs a pu être parfois perturbée par un discours lisse satisfaisant les exigences de la prise en charge. Cette attitude invitait certains jeunes à privilégier une trame linéaire ayant une ressemblance avec les entretiens d'évaluation alors que je les questionnais davantage sur leur quotidien en France. C'est notamment le cas de S., jeune malien de 16 ans qui, lors de l'échange, me dévoile son histoire et réoriente par lui-même la discussion quand nous nous écartons de ce qu'il a eu l'habitude de raconter. Tout au long de l'entretien, il poursuivra avec une clarté déconcertante son histoire migratoire en délivrant un récit chronologique de manière presque automatique.

> *« - Donc moi je ne sais pas de quelle ville tu viens…*
> *- Mali*
> *- Je te laisse faire [report sur la carte] donc toi tu es parti du Mali?*
> *- Oui moi je viens de cette ville, c'est une petite ville, c'est la première région du Mali et elle est à la frontière sénégalaise.*
> *- Oui. Le Sénégal c'est ici là ? [carte]*

- Ouais, euh non le Sénégal c'est là, ici c'est Mauritanie.
- Ok
- En fait moi j'étais là et je suis né ici en fait.
- C'est quoi le nom d'ici?
- C'est la région de Kayes, et dans un village qui s'appelle Djambougoula.
- Je ne connais pas, mais la région de Kayes ça me dit quelque chose…
- Du coup je suis né ici en 1997, au mois d'août.
- Quel jour en août ?
- Le 26.
- Ah moi c'est le 23 août !
- Ah ! Voilà…bon j'étais à l'école au Mali, sept…huitième…entre huitième et neuvième.
- Ça fait quoi huitième et neuvième, ça fait comme le collège ?
- Euh oui…c'est comme avant d'arriver au lycée.
- Comme le collège c'est ça.
- Euh ouais…voilà…bon après il y a eu la guerre en 2012. Du coup j'ai eu un petit problème et après…
- Après tu es parti?
- Après j'ai choisi de partir, et voilà j'ai quitté la maison. Là j'étais avec ma mère ici au Nord pendant la guerre. Du coup avec mon père aussi, mais la guerre a commencé et après on a eu un problème… »

Entretien S., 16 ans, Mali - Saverdun (2014)

Face à ce constat de terrain, j'ai fait le choix d'évoquer volontairement lors de certains échanges les éléments factuels que les jeunes avaient eu l'habitude de présenter aux institutions. Comme pour évacuer cette thématique dès le début de l'entretien, l'objectif de cette stratégie méthodologique était de faire en sorte que les enquêtés puissent aborder d'autres thèmes lors de l'échange. Cette constatation ne s'est pas seulement invitée dans les phases d'immersion dans les lieux d'accueil. Elle a été également confirmée tout au long de la conduite du projet audiovisuel Démineurs. Dans ce projet initié depuis le début de cette thèse avec Fred Soupa (association La Colline), les premiers temps des ateliers sont consacrés au choix du sujet que les jeunes souhaitent traiter dans leur production. Dans cet espace de parole inconnu qui s'ouvre à eux, beaucoup de participants choisissent alors de parler de leur voyage, de leur parcours migratoire[28]. Sur le même principe que les entretiens, nous écoutons leur histoire puis, à partir d'indices qu'ils sèment dans leur récit, nous les relançons alors pour les inviter à choisir un sujet plus éloigné de leur histoire migratoire immédiate. Certains jeunes choisissent de parler uniquement de leur voyage malgré des invitations à les faire investir l'espace de parole de l'atelier. C'est notamment le cas de M. un jeune malien rencontré dans les locaux de l'association des Gavroches à Neuilly-sur-Marne.

« Je m'appelle M., j'ai 16 ans et je viens du Mali, je suis né à Kolikoro, j'ai cinq frères et deux sœurs. Mon papa est Malien. Ma maman est Mauritanienne. Papa est parti en Mauritanie pour trouver une vie meilleure. Il a travaillé deux ans et il a acheté une maison. Ma famille et moi nous l'avons rejoint. En Mauritanie, j'ai étudié au collège, j'ai étudié pendant deux ans mais j'ai dû partir pour l'Espagne pour avoir une vie meilleure et aider ma famille. Mon père m'a acheté un billet pour partir dans un grand bateau. Nous étions 200 personnes. Nous avons voyagé sept jours en mer. Il faisait très froid. J'avais peur car je voyais beaucoup de gens mourir de soif et de faim. Arrivés au Maroc, la police est venue et nous a dit de prendre à manger et à boire et de rentrer dans notre pays. Quand la police est partie, on a repris le chemin pour l'Espagne. Nous sommes tombés en panne d'essence. Par chance, un hélicoptère est passé au-dessus de nous, un homme qui avait un téléphone a fait le 112, on a expliqué où on était, on est venu nous chercher pour aller dans un centre. Deux ou trois jours après, j'ai

[28] Le projet Démineurs fait l'objet d'une explication plus approfondie dans le chapitre 3. Il offrait ici une illustration de la prégnance du parcours dans les sujets jugés intéressants par les mineurs pour se présenter et parler d'eux.

> *appelé un ami de mon père qui vivait à Barcelone. Moi j'étais à Ténériffe. Deux mois plus tard, je suis parti vivre chez lui. La vie était dure. Je n'étudiais pas, j'aidais seulement l'ami de mon père dans son Lavomatic. Un jour j'ai acheté un billet de train pour la France, mais je ne connaissais personne, je suis resté deux ou trois heures à la gare du Nord. Après, un vieux monsieur africain qui parlait ma langue m'a posé des questions, je lui ai dit que je n'avais pas de famille et que je ne savais pas où aller. Le monsieur m'a amené dans un foyer africain. Deux mois plus tard, il m'a amené dans un foyer de la Croix-Rouge, et on m'a demandé comment j'étais venu. »*
>
> *Extrait court-métrage M., 16 ans, Mali – Démineurs, Neuilly-sur-Marne (2013)*

Que ce soit lors des entretiens ou dans le cadre du projet vidéo, la prégnance du voyage dans le récit de soi de la part des mineurs témoigne de la force des procédures dans le lissage de leur discours. À ce titre, il est parfois surprenant de constater le décalage entre la gravité du parcours et l'expression d'une forme de détachement de la part des enquêtés. Du premier accueil au placement pérenne, l'histoire migratoire, qui lors des premiers moments de l'accueil est la plus délicate à transmettre et à expliquer, semble avec le temps être plus aisée à raconter.

2.3.3. Ancrer la démarche compréhensive dans un univers pragmatique

La posture d'enquête évolue sans cesse face aux réalités des différents terrains. Jusqu'alors peu évoqués, les éducateurs jouent également un rôle central dans les ambiances des lieux. Ces acteurs incontournables sont les premières personnes qui m'accueillent et me guident dans le quotidien de la prise en charge. Tout l'enjeu est alors de parvenir à me fondre dans le décor, à tenter de faire partie du paysage relationnel des jeunes pour trouver une place dans des environnements toujours singuliers. En effet, chaque lieu est chargé d'un sens, d'une ambiance relationnelle et d'une atmosphère particulière. En fonction de l'éducateur présent, les lieux vivent d'ailleurs de façons très différentes. Si les procédures institutionnelles influencent le récit des jeunes, sur le terrain, les positions des éducateurs vis-à-vis de l'histoire migratoire des mineurs accueillis peuvent également influencer le climat dans lequel se déroule le recueil des parcours de vie des enquêtés. Certains professionnels ont en effet pu émettre des réserves quant à la pertinence de la conduite d'entretiens avec cette population. Dans son ouvrage consacré au soupçon et au mensonge dans la prise en charge des mineurs isolés étrangers, Julien Bricaud (2012 : 47) explique la diversité des formes de soupçon développées par les travailleurs sociaux sur le terrain. Selon lui, la généralisation d'un doute permanent dans l'ensemble des lieux de prise en charge représente un signal d'alerte vis-à-vis d'une population qu'il convient de protéger avant de la soupçonner. Dans les différents lieux d'enquête, un climat de défiance règne à l'égard de la véracité des propos tenus par les jeunes. Les entretiens attestent de l'ancrage du spectre du mensonge dans les pratiques des professionnels.

> *« Ouais et puis des profils des jeunes qui arrivent, j'en suis à dire, mais les raisons de leur arrivée je m'en tamponne, parce qu'au début je me dis roh les gamins, ils sont…olala…bateau machin, passeur, passeur, traversée et truc. Et puis après tu apprends, enfin tu n'apprends pas, tu vois que tiens lui, il a la même histoire que machin d'avant, et ah, lui aussi il a fait le bateau. Alors c'est surement vrai, mais…tu vois j'ai un détachement par rapport à ça, ah oui […] parce qu'à un moment donné on recevait des jeunes ils avaient tous vus leur père se faire assassiner pour des questions politiques. Alors tu te dis, quand même le gamin il a vu son père se faire tuer devant lui, ah et puis lui aussi, et lui aussi…et puis tu te rends compte qu'ils sont tous de la même nationalité. »*
>
> Entretien S., éducatrice - Saverdun (2014)

> *« Il y en a qui sont arrivés avec un discours totalement différent de ce qui leur est arrivé. Enfin, après au fur et à mesure du temps, quand la confiance se créer l'histoire…" moi mes parents ils ne sont pas morts, ils sont vivants, mais moi je ne peux plus vivre avec ça ". Et bien ouais ! Voilà, on connaît […] tout en sachant que tu mets un bémol parce que tu n'es jamais sur que ce soit vrai. »*
>
> Entretien C., éducatrice - Saverdun (2014)

Entrer dans les lieux de la prise en charge implique pour l'enquêteur de se plonger dans ce climat de soupçon. Preuve de sa prégnance dans l'univers de la prise en charge, c'est pour établir un premier contact avec moi que certains professionnels n'hésitaient pas à m'orienter vers les « bons » mineurs, sous-entendu ceux qui ne mentaient pas et qui constitueraient une source fiable pour mes enquêtes. Tout l'enjeu était alors pour moi de trouver la bonne mesure pour apprécier ces discours. Puisqu'il me fallait inévitablement les considérer comme des matériaux utiles à l'analyse des représentations des acteurs dans les lieux d'enquête, c'est en restant éloignée de ces débats que j'en ai alors fait un outil pour me distancer et ancrer progressivement ma démarche scientifique. Cette distanciation m'a permis de me distinguer et être ainsi perçue par les mineurs comme une personne à part des autres adultes. Ces premières observations de terrain dressent le cadre d'un univers pragmatique dans lequel la parole des mineurs est parfois d'abord appréciée pour la conformité qu'elle présente vis-à-vis du cadre institutionnel plus que pour ce qu'elle donne à comprendre. Le choix d'adopter une méthodologie qualitative et une posture compréhensive s'éloigne de ces considérations portées à l'adéquation ou l'inadéquation des mots des mineurs vis-à-vis d'un cadre politique et légal. Ma posture d'enquêtrice, résolument compréhensive, cherche davantage à saisir le sens que les individus donnent à leurs actions et comment ils décryptent le monde qui les entoure. Ce choix s'inscrit dans une reconnaissance de la capacité réflexive des adolescents et des jeunes enquêtés. Dans le cadre de mes enquêtes, plus qu'une recherche de véracité, j'ai choisi de considérer les récits des jeunes comme une vérité valable au moment de l'échange en acceptant la possibilité d'une évolution de ce discours dans le temps.

3. Le départ vers un ailleurs

Alors que jusqu'à présent les études réalisées en France ou à l'étranger offraient une première lecture des conditions de départ des jeunes vers l'Europe, ici, la combinaison de méthodes qualitatives sur les différents terrains a permis d'approfondir la thématique du départ à la lumière des témoignages des jeunes. Ce dernier temps du deuxième chapitre propose de mettre au jour les conditions et les contextes d'élaboration du départ grâce aux propos recueillis sur le terrain auprès des mineurs. Concrétisé par l'éloignement du territoire à un moment donné, le départ se réfléchit souvent depuis bien plus longtemps. Il est le fruit d'une construction, le résultat d'un processus. Plus que les ambitions du voyage (le *pour quoi*) et la quête de profils types, ce dernier temps dévoile les raisons de l'émigration (le *pourquoi*) et les dimensions de la réflexion du départ. Un premier temps de l'analyse dresse un panorama des principales raisons évoquées par les jeunes pour justifier leur départ. Un deuxième dévoile les spécificités de cette émigration pour révéler les paradoxes d'une jeunesse prise entre problématiques du présent et quête d'un avenir meilleur. Enfin, un dernier temps révèle les représentations que les jeunes associent à l'Europe avant leur départ comme un premier lien à distance avec le lieu de leur accueil.

3.1. *Les raisons du départ des mineurs isolés étrangers*

Souvent résumées à un seul motif, les raisons qui conduisent les jeunes à quitter leur pays sont mobilisées pour élaborer des profils types de mineurs. Dans cette perspective, les causes du départ permettent davantage d'expliciter la migration qu'elles ne donnent à comprendre les situations qui ont constitué le contexte à l'élaboration du départ. Outre les informations qu'elles contiennent pour les pays d'accueil, ces causes sont aussi un moyen de mieux appréhender les situations vécues par les jeunes dans leur pays d'origine. Ce premier temps propose un panorama des motifs de l'émigration évoqués par les mineurs au cours de cette recherche. Il révèle également les contextes dans lesquels le départ s'est construit et réalisé. En mobilisant le projet migratoire comme cadre d'analyse, il s'agit de présenter les différentes raisons évoquées par les jeunes pour justifier leur départ en migration. L'objectif de ce premier temps vise à dissocier le départ de l'arrivée afin de s'éloigner de la recherche d'un motif unique au départ comme explication suffisante pour savoir ce que les jeunes seraient venus chercher en France.

3.1.1. Le projet migratoire, un outil théorique pour envisager l'émigration

Pour évaluer la situation des mineurs, les travailleurs sociaux doivent – entre autres – identifier la raison de leur départ lors des premiers entretiens. Aussi, dans les dossiers individuels des jeunes, un seul motif est mentionné pour expliquer et justifier leur émigration. En se cantonnant au seul moment où l'individu quitte son pays, c'est tout un pan de sa biographie qui échappe à la compréhension des institutions. Pour limiter ce biais, la notion de projet migratoire fournit un cadre théorique pertinent pour réinscrire le départ dans un processus plus vaste et non comme un acte isolé et ponctuel. Là où les trames des évaluations administratives découpent le parcours des individus pour en apprécier la cohérence et pour mieux envisager l'avenir des mineurs sur le territoire, le projet migratoire permet d'apprécier le départ sous un angle nouveau. Il offre la possibilité de s'éloigner de la suprématie accordée aux impératifs institutionnels dans la perspective de l'arrivée des jeunes et de leur prise en charge.

La notion de projet migratoire fait communément référence à ce que les individus fixent comme but et ce qu'ils ambitionneraient d'atteindre par la migration. Si son usage s'est démocratisé dans le champ d'études des migrations internationales, le géographe Emmanuel Ma Mung (2009 : 35) rappelle que le projet migratoire n'est pas « une entité observable » sur le terrain, il ne peut être étudié pour lui-même. En effet, plus qu'un objet de recherche, le projet est davantage un cadre de réflexion révélateur des remaniements et des ajustements successifs qui interviennent dans le parcours migratoire. Pour la géographe Florence Boyer (2005 : 52), le projet migratoire est d'ailleurs caractérisé par le changement et une « redéfinition constante ». Si envisager le départ par le prisme du projet dévoile ce que les individus visent à l'avenir, la sociologue Constance de Gourcy (2013(a) : 46) reconnaît que tout projet migratoire est caractérisé avant tout par une phase de réflexion puis par un temps de préparation de l'émigration plus concret. Ces dimensions inscrivent dès lors l'émigration dans un temps plus long que celui du parcours migratoire. Orienter la compréhension du départ dans une autre temporalité permet d'intégrer les itinéraires et parcours de vie individuels qui ont précédé le départ comme des éclairages possibles. Le projet migratoire propose un cadre où les seuls critères qui expliquent la présence en France ne peuvent être considérés. L'intégration de cette antériorité autorise

alors de dépasser le motif unique de l'émigration retenu pour catégoriser les individus et considérer d'autres éléments ayant pu nourrir l'idée d'un départ pour l'Europe.

En plus d'élargir le champ de l'analyse du départ en intégrant toute la période de sa réflexion, le cadre théorique du projet migratoire nécessite d'adopter le point de vue des acteurs concernés par le mouvement. Considérés comme des sujets aptes à avoir une activité réflexive sur leurs expériences, cette posture est plus souvent mobilisée dans le cadre de l'analyse des trajectoires migratoires des adultes. Examiner le départ des jeunes à la lumière du projet migratoire c'est affirmer que ces mineurs sont eux aussi en mesure de donner un sens à leur émigration et à leurs expériences de vie. Ce positionnement trouve un écho d'autant plus singulier que les jeunes voient leur parole reléguée au second plan du fait de leur minorité. En outre, le projet migratoire explore une dimension délaissée par la typologie d'Angelina Etiemble (2002) ayant préféré se concentrer sur les raisons du départ. Aussi, cette posture s'inscrit plus largement dans la lignée des recherches qui reconnaissent aux jeunes une capacité d'action et de réflexion sur leur propre expérience de vie. En s'inspirant des propos d'Isabelle Danic *et al*. (2006 : 55) qui reconnaissent qu'« il devient légitime de vouloir comprendre quel sens les " éduqués " donnent à leur éducation » dans les travaux réalisés sur des jeunes en milieu scolaire ; il apparaît ici nécessaire de vouloir saisir le sens que ces jeunes « migrants » donnent à leur migration. C'est à partir des discours des jeunes qu'il a été question de mieux cerner la thématique du départ par l'identification des différentes raisons qu'ils évoquaient au moment de parler de leur émigration.

3.1.2. Panorama des raisons du départ des mineurs

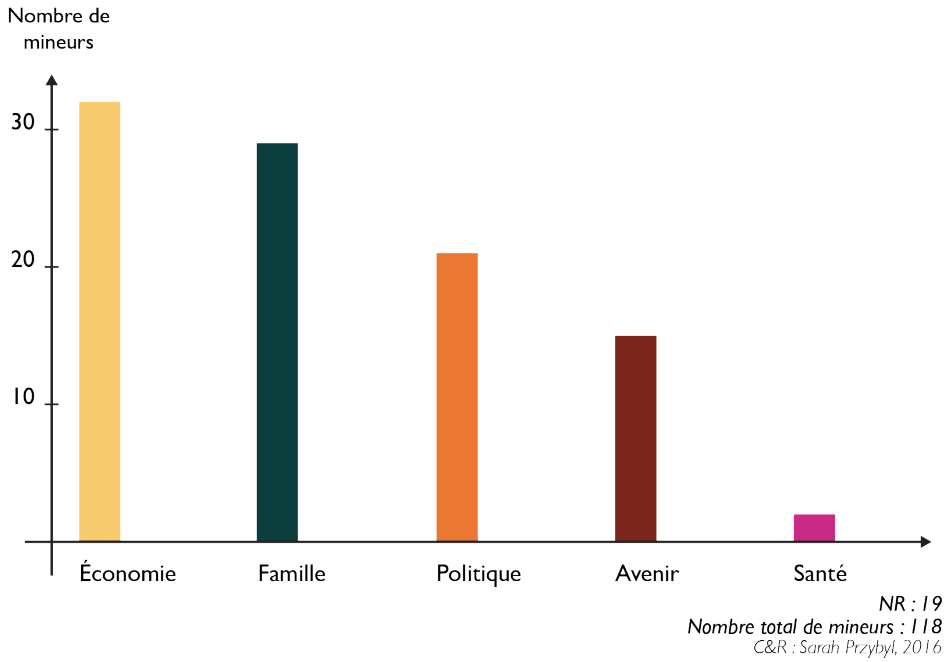
Les motifs du départ des jeunes sont souvent mis au même plan pour analyser les origines d'un phénomène. Ils sont évoqués comme s'ils avaient tous la même importance. À partir des terrains de ma recherche, j'ai cherché à introduire davantage de nuances pour élargir le spectre d'appréciation des raisons du départ des mineurs. J'ai donc mobilisé les matériaux empiriques (entretiens, dossiers individuels, ateliers vidéo) pour recenser toutes les situations évoquées par les jeunes au moment de justifier leur émigration. L'objectif était d'identifier les raisons primaires (celles qui ont déclenché le départ) pour mieux révéler l'existence des raisons secondaires (celles qui ont nourri l'idée du départ). Délaissant la recherche d'un motif unique, ma démarche entend souligner la pluralité des raisons et des situations de vie conduisant au départ.

Pour opérer cette distinction, le processus d'analyse des données s'est décliné en deux étapes principales. Après une première lecture des matériaux, j'ai d'abord élaboré des grandes catégories des situations de vie les plus récurrentes citées dans les récits des mineurs. La famille, l'économie, la politique (liée à la stabilité du pays), l'avenir et la santé sont apparus comme les cinq catégories les plus pertinentes pour guider la lecture des raisons du départ. Puis, après la construction de ces cinq variables, je me suis de nouveau plongée dans les différentes informations du terrain pour distinguer la raison primaire de la raison secondaire. Dans un tableur, chaque mineur s'est ainsi vu renseigner la ou les raisons de son émigration.

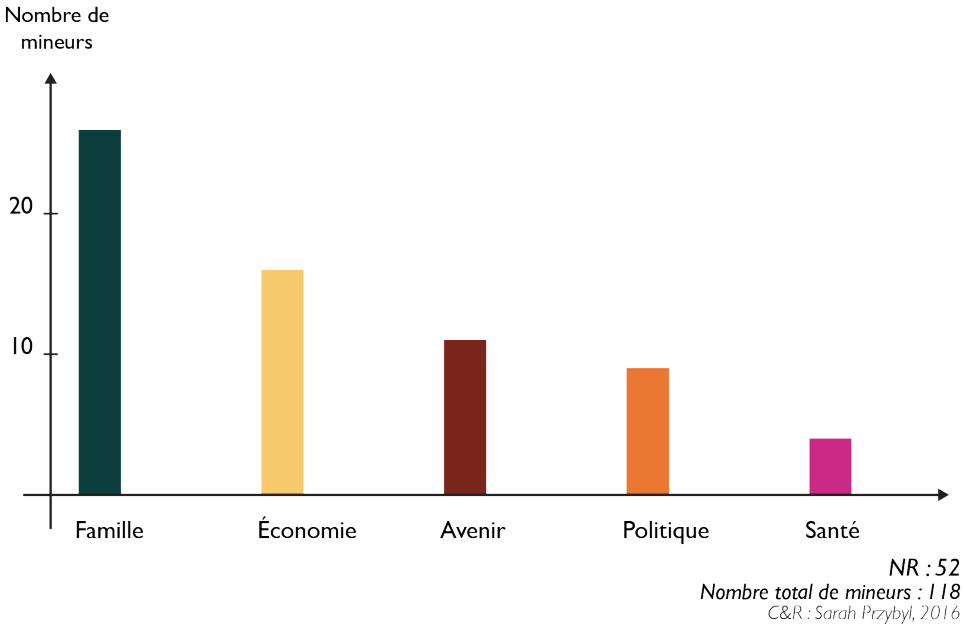
L'histoire de N. permet d'illustrer cette démarche d'un exemple pratique. Ce jeune malien de 16 ans explique qu'avant de quitter son pays d'origine, un des membres de sa famille est décédé. Ce décès plonge alors N. et sa famille dans d'importantes difficultés financières. Le foyer ne disposant plus de ressources économiques nécessaires pour vivre, N. décide alors de partir seul pour la France. Puisque N. justifie son départ en évoquant une

situation économique devenue trop critique, la raisons principale de son départ a été associée à la catégorie « Économie ». Puis, sans être l'élément déclencheur de son émigration, N. évoque également une nouvelle configuration familiale pour expliquer le début des difficultés rencontrées par ses proches. Dès lors, la raison secondaire du départ de N. est associée à la catégorie « Famille ».

Cette démarche a été appliquée à l'ensemble des données des terrains de ma recherche. Ce traitement a permis de dresser un premier panorama global des raisons évoquées par les jeunes. En suivant cette lecture, il est possible de distinguer les raisons primaires du départ à savoir les éléments déclencheurs de l'émigration (graphique 3) des raisons secondaires, c'est-à-dire les autres éléments du contexte de vie qui ont nourri le départ avant qu'il ne se concrétise (graphique 4). La combinaison de ces deux dimensions donne ainsi un autre angle de lecture de l'émigration des mineurs.



Graphique 3 : Les domaines primaires du départ
L'économie et la famille sont les deux raisons principales de l'émigration évoquées par les mineurs isolés étrangers enquêtés. La politique et l'avenir forment le deuxième groupe de causes les plus récurrentes. Le groupe de non-réponse (NR) rassemble les jeunes qui n'ont pas motivé leur départ par une raison précise.



Graphique 4 : Les domaines secondaires du départ des mineurs
Malgré une augmentation de NR, l'économie et la famille se maintiennent comme les deux causes identifiées par les mineurs pour justifier le départ de leur pays. Les NR renvoient ici aux mineurs qui n'ont pas motivé leur départ par une raison et/ou qui n'ont évoqué qu'une seule raison.

À l'issue de cette démarche, la majorité des enquêtés mentionnent avoir quitté leur pays d'origine pour au moins deux raisons. Cette pluralité de raisons est souvent occultée par une volonté de catégoriser les jeunes à partir d'un critère unique. En intégrant les expériences de vie antérieures au départ, ma démarche a souligné la multicausalité de l'émigration.

Les résultats obtenus montrent que les deux catégories qui justifient le départ de façon la plus récurrente sont l'économie puis la famille. Comme motif principal, ou secondaire, ces catégories sont les plus prégnantes dans les discours des jeunes. Quand bien même la famille était dépeinte comme une sphère de socialisation indispensable et primordiale pour les mineurs, ce recensement montre qu'elle peut aussi être une des raisons au départ. Les domaines de la politique et de l'avenir forment quant à eux le deuxième groupe de raisons les plus invoquées. La santé est un sujet plus minoritaire pour justifier le départ des jeunes rencontrés sur les terrains.

En plus de présenter les éléments qui conduisent au départ, ces deux graphiques soulignent également une certaine permanence. Les causes secondaires sont les mêmes que les principales et occupent une place similaire dans les discours. Aucun nouveau type de catégorie n'est apparu lors du recensement des motifs secondaires. Avec cette démarche, il est désormais possible d'avoir une idée générale de l'importance de chaque type de raison dans la décision du départ.

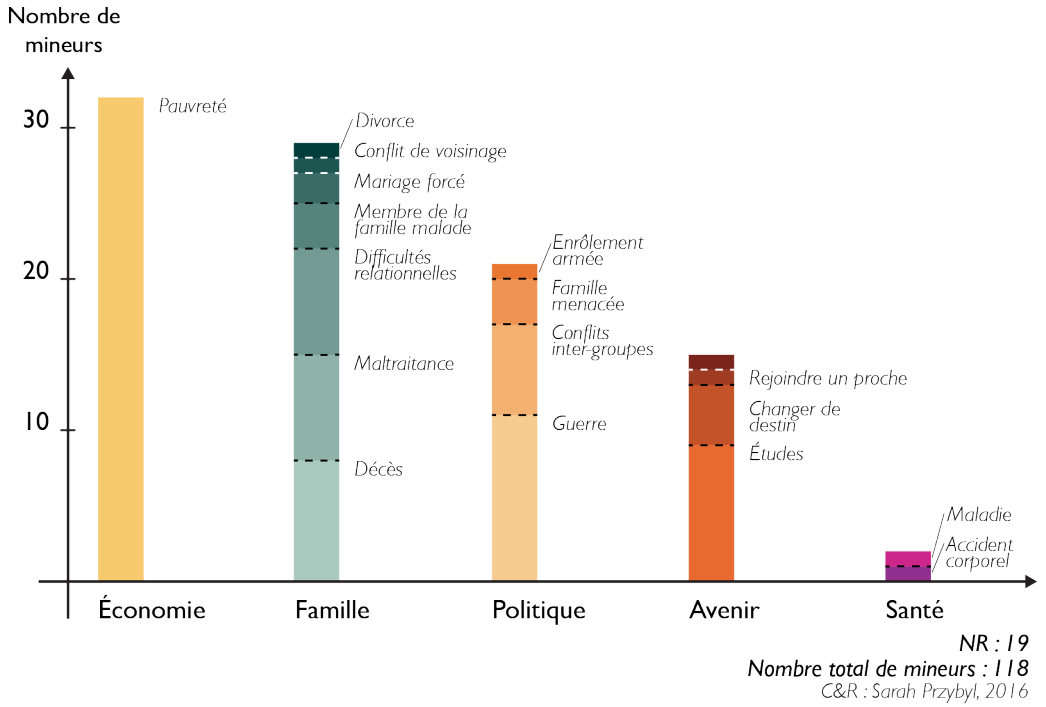
Encadré 2 : Évolution du nombre de non-réponse (NR)
L'augmentation du nombre de non-réponse entre les deux figures est liée tout d'abord au temps de la prise en charge dans lequel les jeunes se trouvent. Arrivés en France depuis quelques heures ou placés depuis plusieurs mois dans un foyer de l'enfance, les enquêtés ne disposent pas du même recul avec leur histoire migratoire. Aussi, au cours des entretiens le niveau de précision pour évoquer les raisons du départ peut varier sensiblement d'un enquêté à un autre. En ce qui concerne les dossiers individuels des jeunes, si certains sont très détaillés, d'autres présentent une version plus synthétique de l'histoire migratoire du jeune. Dans certains cas, il a été impossible de recenser une seconde raison au départ. Enfin, si elles n'étaient pas reliées à la justification de l'émigration, les problématiques familiales ou économiques évoquées par les mineurs n'ont pas été considérées comme des raisons secondaires. Il était alors noté que l'individu ne fournissait pas de réponse.

Le recensement des raisons plus secondaires ayant conduit au choix du départ éclaire l'émigration des mineurs à la lumière de nouvelles dimensions sociales. La famille et l'économie d'une part, l'avenir et la politique d'autre part, représentent des éléments déclencheurs mais révèlent également les valeurs jugées nécessaires et fondamentales par les jeunes pour poursuivre leur vie dans leur pays d'origine. Dans une relation de causalité trop rapidement élaborée, la connaissance des motifs du départ permettrait de connaître les ambitions des individus. Derrière ces cinq domaines se dessinerait alors la figure du migrant économique venu chercher de l'argent ou du réfugié en quête d'une protection. Néanmoins, force est de constater que les jeunes partant pour un motif économique ne sont pas tous en quête d'argent à leur arrivée, ces cinq domaines appellent alors un effort de précision pour mieux inscrire les raisons du départ dans un présent avant de concerner un futur visé.

3.1.3. Le départ des jeunes à la lumière de situations de vie

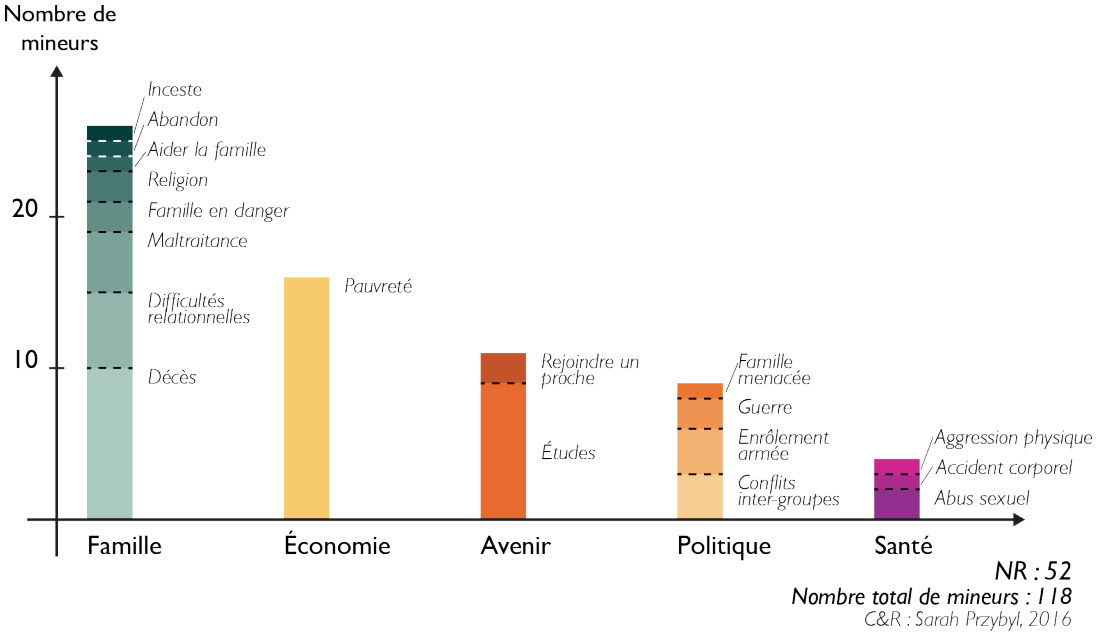
La première étape de la démarche a identifié les cinq types de raisons les plus évoqués par les mineurs pour justifier leur départ. La deuxième étape de l'analyse a consisté à préciser les situations évoquées par les mineurs pour chacune de ces raisons. Ce niveau de lecture plus fin dévoile le paysage des réalités vécues par les jeunes dans leur pays d'origine. Sur un plan méthodologique, j'ai repris les histoires de chaque mineur afin de détailler la raison principale et la raison secondaire par des situations de vie plus précises.

Pour illustrer cette démarche par un exemple pratique, reprenons l'histoire de N. qui quitte son pays après le décès d'un de ses proches et des difficultés économiques rencontrées par sa famille. Dans le cas de N., pour faire référence à la situation de grande précarité économique, la raison principale « Économie » a été détaillée par la thématique de la « Pauvreté ». Le motif secondaire du départ de N. est lié dans son discours au domaine de la « Famille » et est alors précisé par le thème « Décès ». Ce nouveau niveau de lecture permet de voir le type d'événement survenu dans la sphère familiale en amont du départ de N. S'il n'est pas identifié par le mineur concerné comme l'élément déclencheur de son départ, dans son discours, ce bouleversement est pourtant associé à l'histoire de son émigration. L'ensemble des histoires récoltées a été abordé selon la démarche empruntée pour N. L'unité de chaque raison précédemment présentée se fragmente pour mieux caractériser le départ par des situations de vie plus précises (graphiques 5 et 6).



Graphique 5: Préciser les raisons principales : des situations de vie plurielles à l'origine du départ

Plus que le critère économique c'est la pauvreté qui est un critère majeur du départ des jeunes. La famille, motif secondaire se morcèle pour montrer que le décès d'un proche ou encore des actes de maltraitance causent le départ des jeunes.



Graphique 6 : Préciser les raisons secondaires : des situations de vie plurielles à l'origine du départ

Caractérisés par les mêmes situations, les décès, la maltraitance, les difficultés relationnelles et la pauvreté s'affirment comme des causes majeures du départ des mineurs isolés étrangers enquêtés.

La diversité des situations de vie associées à chaque raison dévoile la pluralité des configurations ayant conduit les jeunes à quitter leur pays d'origine. Les résultats montrent toutefois que la raison économique est toujours associée à une situation de pauvreté (graphique 5 et 6). Les difficultés financières rencontrées dans le pays d'origine constituent le principal motif à l'émigration des mineurs. La catégorie « Famille », deuxième raison du

départ identifiée par les jeunes, est caractérisé en priorité par trois situations : le décès d'un proche, des actes de maltraitance commis par un membre de la famille à l'égard du jeune, et les tensions familiales entre différentes personnes d'une même famille. L'économie et la famille, deux raisons prioritairement évoquées par les jeunes pour justifier leur départ, s'éclairent ici à la lumière de situations de vie.

Les catégories « Politique » et « Avenir » sont également marqués par l'évocation de plusieurs motifs. Les mineurs déclarant être partis pour des raisons politiques ont principalement quitté leur pays à cause du déclenchement d'une guerre. C'est le cas de jeunes Maliens ayant fui leur pays à partir de l'année 2012 après les débuts de la guerre du Mali. La catégorie « Politique » est aussi caractérisée par l'existence de conflits inter-groupes entre les membres de différentes communautés ou ethnies. Dès lors, l'appartenance des jeunes à un des groupes peut représenter une menace à leur vie.

Enfin, la catégorie « Avenir » fait quant à elle le plus souvent référence au désir de réaliser des études. Pour nombre de jeunes enquêtés au cours de cette thèse, l'école est une priorité de leur parcours une fois arrivés en France. Pourtant, dans leur pays d'origine, les résultats de l'enquête montre qu'elle reste un sujet peu invoqué pour préciser les raisons de leur départ du pays. Pour expliquer ce décalage, les récits des mineurs montrent que ceux ayant évoqué les études comme raison du départ étaient déjà inscrits dans des cursus scolaires. Leur émigration était alors justifiée par un souhait d'obtenir un meilleur niveau de qualification en France. Enfin, si des mineurs accordent une grande importance à l'école dans leur discours, c'est notamment parce qu'elle se présente comme une opportunité de leur projet de vie une fois dans les institutions de prise en charge. Dans leur pays d'origine, l'école n'est pas la raison de leur départ, les jeunes n'y ont pas (ou peu) accès et elle ne fait pas partie de leur réalité quotidienne. Si l'école est une envie pour l'avenir, elle n'est pas pour autant la raison qui motive leur départ.

Comme pour les raisons du départ primaires ou secondaires, les situations qui les caractérisent sont identiques d'une dimension à l'autre (graphique 5 et 6). Toutes ces situation de vie reliées à la thématique du départ se dévoilent comme autant d'impasse rencontrées par les jeunes. Avec cette démarche, les motifs évoqués par les mineurs éclairent davantage les contextes de vie depuis lesquels le départ s'est pensé qu'ils ne rendent compte des ambitions que les jeunes nourrissent à l'égard de leur avenir.

Cet exercice démontre que la migration des mineurs est avant tout un projet inscrit dans le pays d'origine avant d'être un projet concernant l'arrivée. Les raisons du départ différencient ce que les jeunes ont quitté d'une part , et ce qu'ils désirent atteindre en arrivant en Europe d'autre part. Le travail mené ici démontre que la pauvreté, la mort d'un proche et les actes de maltraitance sont les trois principales situations de vie qui conduisent les mineurs à quitter leur pays. Contre toute attente, les jeunes qui justifient leur départ par le désir d'un futur plus prometteur sont minoritaires (graphique 5 et 6). Avant d'être une préoccupation pour l'arrivée, les projets migratoires des mineurs s'élaborent dans une situation de vie originelle et se conjuguent au présent.

Les mineurs quittent d'abord une situation de vie. Cette idée du départ inéluctable n'est qu'une première aspiration à l'égard d'un pays d'arrivée où l'avenir sera également difficile à construire. Rompant le lien entre situation vécue dans le pays d'origine et ambition de la migration, le recensement des raisons du départ donne une nouvelle idée du processus migratoire des mineurs. Mobiliser la pluralité de ces raisons est un argument à la compréhension de l'émigration des jeunes. Elles permettent d'apprécier les situations vécues au pays par les jeunes et non de supposer des perspectives de leur arrivée. Projet

du départ et ambitions à l'arrivée doivent être distingués au moment de comprendre la migration internationale des jeunes.

3.2. *Les temps du départ*

Les situations de vie mentionnées par les jeunes éclairent les causes de leur départ sans pour autant chercher à expliquer les objectifs de leur arrivée. Ces motivations repérées se conjuguent d'abord au présent. Les raisons de l'émigration se comprennent d'abord à la lumière de situations de vie singulières vécues le pays d'origine avant de viser un pays d'arrivée. L'intérêt porté à la thématique de l'émigration juvénile invite alors à voir comment le départ éclaire la posture en tension de mineurs coincés entre un désir viscéral d'avenir et un présent peu prometteur.

3.2.1. Une jeunesse symbole d'avenir, bloquée au présent

Les jeunes et les adolescents symbolisent l'avenir et le futur de leur société. Inscrits dans un moment de vie du passage à l'âge adulte, ils seraient inéluctablement préoccupés par l'avenir. Pourtant c'est bien dans le temps présent que les jeunes vivent ces expériences qui les conduiront à être les adultes de demain. La promesse d'avenir qu'ils représentent entre en contradiction avec une jeunesse qui peine parfois à trouver les conditions de son épanouissement. Cet horizon restreint de possibilités condamne alors les jeunes à vivre au présent, à être dans l'incapacité de se projeter vers un avenir prometteur dans leur société. Alors, si l'émigration se présente comme une des issues possibles, dans le cas des mineurs rencontrés au cours de cette recherche, la quête de cet avenir est pourtant loin d'être omniprésente dans leur projet de départ. En effet, comme le montre le recensement, les jeunes évoquent principalement des situations de vie concrètes qui les empêchent d'envisager un avenir dans leur pays d'origine. Il apparaît que les raisons du départ sont définies par une contrainte présente à laquelle il faut échapper plus que par une opportunité future dont il faut saisir. Si l'émigration est un gage implicite d'un changement des conditions de vie, parmi les mineurs enquêtés, seuls quelques-uns justifient pourtant leur départ en invoquant le désir d'un avenir meilleur (graphiques 4 et 5). Ceux qui font état de cette préoccupation abordent la question d'un désir de réaliser des études en Europe ou encore de pouvoir changer de destin à leur arrivée. Aussi, les causes de l'émigration mettent au jour un paradoxe de la condition de cette jeunesse qui arrive en France. Là où leur transition vers l'âge adulte en fait des symboles de l'avenir, les situations de vie qu'ils expérimentent les contraignent à vivre une existence au jour le jour sans garantie d'un futur.

Les raisons qui conduisent les jeunes à quitter leur pays témoignent d'ailleurs de leurs préoccupations à l'égard des conditions d'un temps présent plus que de leur inquiétude pour l'avenir. Les mineurs qui arrivent en France sont en quelque sorte des symboles du refus d'un avenir marqué par la pauvreté et les difficultés familiales auquel ils se destinaient dans leur pays d'origine. Depuis leur pays d'origine, le départ des mineurs résonne comme une considération pour le présent plus qu'une considération pour l'avenir. Le projet du départ des mineurs peut alors être envisagé comme une réponse à un futur que le psychosociologue Jean-Pierre Boutinet (2005 : 54) dit être « problématique et angoissant ». Partir est une forme de prise de pouvoir, une rupture avec un temps présent qui empêche les jeunes de se projeter. Le départ sonne tant comme une fuite de ces situations de vie difficiles qu'il est un moyen pour les mineurs de s'assurer les conditions de leur liberté.

> « Anticiper, c'est en définitive par rapport à la situation présente faire preuve d'intelligence, c'est-à-dire adopter une activité de détour permettant de mieux ressaisir les situations auxquelles nous sommes confrontés, éviter que ces situations ne s'imposent à nous de façon coercitive. De ce fait, si l'anticipation permet toutes les fuites possibles, ce qui la rend équivoque comme l'est tout futur que nous explorons, elle s'avère aussi une des conditions de la liberté. »
>
> Boutinet, 2005 : 58

Le départ des mineurs est une démonstration de leur capacité à infléchir le cours des choses. Penser le départ pour l'Europe c'est finalement commencer à faire de l'Europe un présent, une réalité de son quotidien, un horizon déjà présent. Témoin d'une capacité à agir adolescente, les jeunes et leur émigration dévoile ainsi « la façon dont le migrant agit, plus que sur la manière dont il est agi » (Ma Mung, 1999 : 149). Cette perspective s'éloigne du concept d'habitus développé par Pierre Bourdieu (1979 a) qui met l'accent sur les héritages sociaux, culturels, historiques, *etc.* que les pratiques des individus révèlent. La sociologie bourdieusienne donne alors à comprendre ce que les acteurs ont intériorisé au fil de leurs expériences de vie et reproduisent dans leurs pratiques sociales. Compte tenu de leur minorité et la phase de socialisation dans laquelle ils se trouvent, les mineurs viennent rompre avec l'ordre préétabli des héritages sociaux. Par leur émigration, ils témoignent d'une volonté de s'émanciper des classes sociales et de s'inscrire dans de nouvelles configurations. Cette perspective se révèle d'autant plus intéressante qu'elle donne alors à voir les jeunes comme des acteurs à part entière de leur migration et non plus comme des agents subalternes mués par les décisions des adultes. En fonction des raisons qui les conduisent à partir, le temps de la préparation du départ ne sera pas le même et les jeunes ne disposeront pas d'une amplitude similaire pour investir ce moment et se mettre en action.

3.2.2. Entre construction et précipitation : quand les raisons du départ influencent la temporalité de l'émigration

Aux différents motifs de l'émigration évoqués par les jeunes correspondent des temporalités spécifiques de la réflexion du départ. En fonction de l'urgence de la situation mais aussi des acteurs qui entourent le jeune, le départ fera l'objet d'anticipations différentes. En effet, la nature des situations va dans certains cas précipiter le départ ou à l'inverse permettre de le préparer plus longuement. Pour illustrer ce temps mouvant de la réflexion du départ dont disposent les jeunes, trois récits d'enquêtés ayant quitté leur pays pour des motifs différents ont été sélectionnés. Le temps de réflexion de l'émigration y semble tout d'abord distendu quand les motifs du départ ne sont pas une menace immédiate pour la vie des individus. Les événements s'enchainent presque sereinement de manière à ce que les jeunes aient le temps de préparer et de se préparer au départ. C'est notamment le cas d'enquêtés ayant quitté leur pays pour réaliser leurs études en Europe et dont la situation de vie dans le pays d'origine ne représentait pas une menace immédiate.

> *« A. vient du Mali. Dans son village, la vie est rude. Quand sa mère décède, A. doit alors travailler aux champs avec son oncle paternel qui le maltraite. Ayant depuis longtemps muri l'idée de s'enfuir de son pays, le décès de sa mère et l'attitude de son oncle précipitent son départ. Il vole alors une vache pour la revendre et pouvoir se payer son premier trajet de bus pour la Mauritanie. »*
>
> Extrait carnet de terrain - Paris (2012)

> *« M. vient du Bangladesh. Il va à l'école, a des amis, pratique le cricket pour s'amuser. Cette existence tranquille est bouleversée le jour où son père lui annonce son départ pour l'Europe. Opposé à cette idée, M. n'avait même jamais pensé quitter son pays d'origine. C'est son père qui a tout pensé et organisé sans que M. ne soit au courant et puisse se préparer à cette éventualité. »*
>
> Extrait carnet de terrain - Treignac (2015)

À l'inverse, ce temps de la réflexion se contracte lorsqu'un événement grave surgit subitement et jette l'individu dans la précipitation de l'impératif de l'émigration. Plus qu'une alternative, le départ du pays est vital. C'est le cas des mineurs ayant quitté leur pays lors de guerre et qui en l'espace de souvent quelques jours ont été contraints d'organiser la fuite de leur pays.

> *« E. vient du Nigeria. Alors qu'il connait une existence des plus paisible auprès des siens, le groupe terroriste Boko Haram envahit son village. Toute sa famille est tuée. Seul, E. survit et parvient à retrouver un de ses oncles qui réunit en quelques jours la somme nécessaire au voyage de E. pour la France. »*
>
> Extrait carnet de terrain - Montpellier (2014)

À la lumière de ces témoignages, le projet de départ apparaît tantôt comme une pulsion vitale et instantanée, tantôt comme un objet longuement réfléchi et balisé. Face à ces situations de vie, les jeunes disposent d'une marge d'implication variable dont témoignent les conduites d'anticipation hétérogènes. Le temps de la réflexion du départ se présente alors comme un moment propice à l'expression de l'autonomie des jeunes et à l'acquisition d'une expérience de la migration. Reconnaître que les jeunes ont une capacité à agir implique de mettre au jour les moments dans lesquels elle peut s'exprimer. Que ce soit en raison de leur position d'enfant au sein de la famille ou d'un manque d'expérience face à des événements difficiles, les mineurs ne pourront pas toujours faire de cette phase de réflexion une opportunité à l'acquisition d'une expérience. Aussi, en fonction des raisons de leur migration et du contexte de la préparation de leur départ, les mineurs qui arrivent en France ont eu différentes opportunités d'anticiper leur voyage. Ces témoignages viennent remettre en question les éléments proposés dans les typologies fournies par Angelina Etiemble (2002) pour catégoriser les mineurs. En effet, l'épaisseur du vécu dans le temps de la réflexion et celui de la préparation du départ montre que plus que des raisons au départ, le choix de l'émigration et le parcours des mineurs isolés étrangers s'expliquent par une prise en compte d'autres facteurs. En s'intéressant aux situations de vie des jeunes les ayant conduit à partir de leur pays d'origine, ce n'est plus cinq profils, mais toute une diversité de jeunes qui se présente.

3.3. *Images et symboles de l'ailleurs*

Investissant différemment le temps de la réflexion de leur départ, tous les jeunes nourrissent une certaine idée de l'ailleurs vers lequel la migration les conduira. Marquant les contextes d'élaboration des projets de départ, ces représentations sont en quelque sorte le premier lien qui unit les jeunes au lieu de leur arrivée. Quelles étaient les représentations que les jeunes se faisaient de la France avant d'arriver ? Nourrissaient-ils tous une image positive de leur arrivée ? La réponse à ces questions montre que l'avenir, sans être envisagé comme un motif au départ, est pensé par le jeune à travers l'imaginaire des lieux. Avant leur voyage, la plupart des mineurs rencontrés se sont projetés dans le pays de l'arrivée avant aujourd'hui de pouvoir confronter cet imaginaire à la réalité. Ces

éléments qui nourrissent l'idée d'une émigration s'ajoutent à un imaginaire des lieux marquant les premiers liens fictifs avec les espaces de l'arrivée et invitent à envisager comment l'ailleurs est en réalité déjà présent dans la vie quotidienne des mineurs.

3.3.1. L'imaginaire des lieux de la migration

Tous les projets humains sont façonnés par l'imaginaire des individus qui se représentent l'avenir vers lequel ils s'orientent. De tout temps, les différents mouvements de population ont été animés par ces représentations, ces imaginaires et ces rêves de l'ailleurs. Comme une confirmation du lien entre déplacement et représentations des lieux, l'article consacré au projet migratoire des jeunes Somaliens réfugiés par Rousseau *et al.* (2001 : 54) souligne que « les notions de rêve et de voyage sont assez universellement liées ». Afin de saisir la nature de ses représentations, le psychosociologue Kurt Lewin (Lewin cité par Boutinet, 2005 : 124) souligne qu'il faut tenir compte du lieu de l'espace de vie depuis lequel l'individu construit ses représentations et cette projection vers l'ailleurs. Dans le champ d'études des migrations internationales, cette dimension spatiale de l'imaginaire implique non seulement de tenir compte du lieu d'origine des individus, mais aussi d'intégrer de nouvelles échelles géographiques. Le déplacement induit par la migration internationale suppose que les pays de départ, de transit et d'arrivée soient également intégrés à l'analyse des représentations.

> « Formulé par les migrants, le projet présente une dimension individualiste, subjective : le sujet se projette dans un avenir migratoire, projection qui se construit par le biais des représentations, de la lecture de la réalité du départ comme de l'arrivée, voire même de la route. »
>
> Boyer, 2005 : 53

L'avènement des technologies de la communication, l'accroissement des circulations à l'échelle mondiale et les symboles véhiculés par les migrants de retour ou sur place ont renforcé les images d'une réussite associée aux pays d'immigration. Dans un article consacré à l'imaginaire transnational des mineurs non accompagnés accueillis en Espagne, le sociologue Chabier Gimeno (2015) décrypte la construction et la diffusion de ses imaginaires sur les réseaux sociaux. Ces supports virtuels sont un outil de transmission d'un succès migratoire auprès des proches et pairs restés au pays d'origine. Attestant des conclusions tirées par Chabier Gimeno, internet émerge dans le discours de certains jeunes enquêtés comme outil mobilisé avant le départ pour se faire une idée virtuelle de l'ailleurs.

> *« - Tu peux me dire comment tu voyais la ville ?*
> *- J'ai déjà vu Paris sur internet, la France et l'Italie aussi je les ai vu sur internet. Mais je ne pensais pas que ce serait comme ça. »*
>
> Entretien A., 16 ans, Maroc - Paris (2012)

Certaines familles ayant déjà migré pour le pays de destination peuvent également être vectrices de certains discours participant à la construction des imaginaires.

> *« - Et avant de venir pour la première fois avec ta cousine, tu connaissais Paris ?*
> *- Non*
> *- Et dans ta tête tu imaginais…*
> *- Je connaissais la Tour Eiffel…les Champs Élysées.*
> *- Et dans ta famille, il y avait déjà des membres de ta famille qui étaient partis à Paris ?*

- Oui, ma tante, mon père, ma mère, ma grand-mère.
- Et après ils revenaient au Maroc ?
- Ouais
- Et ils te parlaient un peu de Paris ?
- Ouais, mon père surtout…
- Et tu te faisais quelle image de Paris quand il t'en parlait ?
- Comme ça.
- Comme ce que tu vis maintenant ?
- Ouais »

Entretien H., 16 ans, Maroc - Paris (2012)

Comme le soulignent les paroles des jeunes, ces rencontres à distance façonnent les imaginaires des individus. Elles officient comme des premiers liens que les candidats au départ nouent avec la destination de leur migration. L'imaginaire migratoire se présente comme une donnée incontournable au moment de saisir le projet du départ des individus. Impalpable et mouvant, il joue un rôle crucial dans bon nombre de flux migratoires. Saisir cet imaginaire des lieux c'est tenter de mettre au jour les représentations qui guident les individus dans leur parcours.

Face aux mineurs isolés étrangers enquêtés en France, la démarche a consisté à dessiner les contours de cet imaginaire adolescent associé au pays d'accueil. Pour y parvenir, une partie de l'entretien mené avec l'enquêté était consacré aux images qu'ils pouvaient avoir de l'Europe avant d'arriver. Alors accueillis dans des structures, les jeunes mettaient souvent en valeur le décalage existant entre leurs représentations au pays et la réalité de leur quotidien au moment de l'entretien. En mentionnant ce différentiel entre le rêvé et le réel, les contours de l'imaginaire qu'ils associaient à l'Europe se sont peu à peu précisés.

3.3.2. Un ailleurs gage de nombreuses promesses

L'écart évoqué par les jeunes entre l'imaginaire et la réalité au cours des différents échanges fait émerger les représentations que les mineurs nourrissaient dans leur pays d'origine avant leur départ. Les propos recueillis associent aux espaces d'arrivée des symboles de réussite, de changement et de prise de responsabilité. Cette conception positive se retrouve dans différentes situations. Que les jeunes partent pour des raisons économiques ou des problématiques de santé, les imaginaires des enquêtés s'articulent autour de l'idée d'un avenir meilleur. Cette évolution positive est liée pour certains jeunes rencontrés à la possibilité de trouver un emploi et de gagner de l'argent. Elle s'inscrit dans une volonté d'acquérir un statut et une autonomie.

« - Et toi, tu imaginais quoi avant de partir ?
- J'imaginais beaucoup de choses ! J'imaginais que j'allais partir en Europe et que j'allais gagner beaucoup d'argent et tout…j'imaginais beaucoup de choses, mais maintenant c'est rien de tout ça tu vois. »

Entretien A., 16 ans, Maroc - Paris (2012)

« C'est la deuxième visite aux jeunes du port de Tanger-Méditerranée. Ils sont un peu moins timides que la première fois et nous posent des questions sur notre travail. Quand on leur explique que nous venons de France, ils nous demandent : " Tu peux nous dire comment c'est en Europe ? C'est quoi le meilleur endroit pour travailler ? C'est vrai qu'on va pouvoir être accueilli en Europe ? Nous on veut gagner de l'argent et avoir du travail pour se débrouiller. "»

Extrait carnet de terrain - Tanger (2013)

Plus que des rêves inaccessibles, les imaginaires de ces jeunes s'ancrent dans des considérations concrètes, symboles des aspirations d'une jeunesse en quête d'autonomie et d'indépendance. Dans les représentations des jeunes, l'Europe se confirme comme un espace d'émancipation. Au-delà de cette quête, le lieu d'arrivée est d'autant plus associé à une image positive qu'il est synonyme d'un espace assurant la vie des jeunes. En effet, pour certains mineurs dont la situation de vie au pays était critique, les lieux de l'arrivée sont imaginés comme des espaces propices à l'acquisition d'un bien-être. C'est le cas de J., victime d'un accident, pour qui la perspective de la migration était liée à la possibilité de se faire soigner. En France, elle pensait pouvoir bénéficier d'une opération chirurgicale visant à changer une de ses oreilles gravement brûlée suite à son accident.

> *« - Et toi quand tu es partie d'Angola tu pensais que ça allait être comme ça en France?*
> *- Non ! Je pensais qu'en venant on m'emmènerait à l'hôpital, je pensais qu'on me ferait les trucs là…euh…les trucs qu'on me disait avant de partir qu'on allait me couper mon ventre ou je sais pas mes pieds pour mettre la peau ici. Je pensais qu'on me donnerait l'autre oreille comme celle-là parce qu'elle n'a plus beaucoup de vie, elle est devenue petite par rapport à l'autre. Après, on m'a amené en France. Quand je suis arrivée ici, j'ai vu beaucoup de souffrance, mais quand tu arrives à l'hôpital alors là c'est comme être avec les morts [rire]. Tu sais quand je regarde ça, je me dis…ouh…je ne sais pas quoi penser [silence]. »*
>
> Entretien J., 15 ans, Angola - Saverdun (2014)

Cet imaginaire d'un espace garant de la vie s'exprime encore plus clairement dans le discours du jeune A. ayant quitté son Mali natal à cause de la situation de précarité qu'il vivait. Pour A., la France n'est pas associée à la possibilité d'avoir un travail ou de gagner de l'argent, pour lui, la France lui offre la vie.

> *« Je lui demande qu'elles étaient les images qu'il avait de Paris, il me dit que pour lui la France c'est avant tout un pays " qui ne te laisse pas mourir, la France elle garantit ta survie ". »*
>
> Entretien A., 16 ans, Mali - Paris (2012)

Si la déception conclut certains des propos, elle dévoile pourtant un imaginaire inscrit dans un registre positif. Les représentations associées à ces espaces d'arrivée sont avant tout marquées par la possibilité d'un changement, d'une amélioration possible de son avenir, d'une quête de la vie. Les récits de ces jeunes reflètent des représentations parmi les plus communément partagées à l'égard de la migration. Au fil des échanges avec les jeunes, d'autres témoignages sont toutefois venus nuancer cet imaginaire prometteur et positif.

3.3.3. D'un ailleurs rêvé à un ailleurs impensé

Aux représentations positives associées aux espaces d'accueil s'ajoutent quelques discours pour lesquels l'Europe ou la France ne font l'objet d'aucune représentation particulière. Rarement mis en lumière, la singularité de ces propos nuance l'image de l'eldorado européen dont rêveraient invariablement tous les migrants. Ni positif ni négatif, l'imaginaire associé aux lieux de l'accueil se dévoile dans une absence de significations pour les jeunes enquêtés.

« -Quand tu étais en Iran, tu connaissais Paris ?
- Non
- Tu n'avais jamais entendu parler de Paris avant de venir ? Tu n'avais pas d'images dans ta tête avant de venir ?
- Moi là-bas, je ne connaissais pas l'Europe ni ce qu'était un avion. Je croyais crois que l'Iran était très grand et qu'il n'y avait que cent pays. Mais ce n'est pas vrai. Je pensais qu'il y avait environ cent pays comme l'Iran dans le monde, mais en fait, le monde est très très grand. Je n'y croyais pas qu'il y avait plus de cent pays sur la terre. Mais maintenant je suis sûr qu'il y a au moins deux-cents pays maintenant !
- Il y a beaucoup de pays.
- Le monde très très grand.
- Le monde est très grand. Et avant de venir ici, tu pensais que ce n'était pas vrai ?
- Jamais je n'y ai pensé, mais quand je suis parti d'Afghanistan et après l'Iran, j'ai beaucoup discuté avec quelqu'un qui venait du Danemark et qui était revenu en Iran. On a beaucoup discuté, il m'a dit que le Danemark c'était bien alors après je me suis décidé pour aller directement au Danemark. Je ne voulais pas venir ici, mais maintenant je suis ici. »

Entretien A., 16 ans, Afghanistan - Paris (2012)

Comme le souligne le discours de A., c'est en raison d'un manque de connaissances et/ou parce qu'ils visent d'autres pays de destination que certains jeunes sont dans l'incapacité de construire des représentations à l'égard du lieu de leur accueil. A., qui se destinait à rejoindre initialement le Danemark, n'avait pas connaissance de l'existence de la France et confie par conséquent ne pas avoir pu se représenter ce pays. Les propos de R. confirment que sans connaissances préalables du monde qui l'entoure, il se trouvait lui aussi dans l'impossibilité d'imaginer l'Europe.

« - D'accord, j'aimerais savoir si tu avais des images dans la tête avant de venir, est-ce que tu imaginais Paris comme une grande ville, une petite ville ?
- Ok, je comprends, le fait est qu'avant je passais beaucoup de temps à lire un dictionnaire, le dictionnaire d'Oxford, c'était surtout un dictionnaire de traduction du " bangla " à l'anglais, c'est pour ça que je n'avais aucune idée des autres villes et des autres pays. »

Entretien R., 16 ans, Bangladesh - Paris (2012)

Pour A. comme pour R., avant leur départ, la France n'était pas associée à un imaginaire particulier. Ces discours prouvent que les représentations de l'ailleurs peuvent aussi appartenir au domaine de l'inconnu, de l'impensable, de l'inimaginable. Sans réellement imaginer ce vers quoi leur migration les conduit, ces mineurs n'ont aucune idée particulière de l'Europe et de ce qu'ils souhaiteraient voir à leur arrivée. Leurs discours laissent donc moins transparaitre de déception que ceux qui se faisaient une image parfois trop positive de la France. Ni représentations, ni symboles particuliers, ni espérances ne semblent avoir façonné l'image de cet ailleurs dans lesquels ces mineurs ont été rencontrés.

3.3.4. Un ailleurs redouté

À l'inverse d'un registre positif mentionné précédemment, un dernier ensemble de représentations associe au pays d'arrivée des images négatives. Bien loin d'un eldorado prometteur, la France se présente comme un pays d'arrivée aux conditions de vie difficiles. Rarement divulguées, ces paroles sont à contre-courant de l'image d'une migration animée par le désir de rejoindre un pays rêvé. Ces histoires dévoilent un voyage parfois non souhaité et marqué par l'appréhension. À seulement 13 ans, la jeune E. originaire du Congo raconte qu'elle imaginait la France comme un pays difficile à vivre pour elle. Son

discours montre là encore le décalage entre ce qu'elle imaginait vivre et ce qu'elle ressent réellement au moment de l'entretien.

> *« - Et je voulais savoir quand tu es partie du Congo tu pensais que ça allait être comme ça en France ?*
> *- Pas du tout !*
> *- Qu'est-ce que tu pensais avant de partir?*
> *- Rien*
> *- Rien ? Tu n'imaginais rien ?*
> *- Je pensais que ça va être dur, très dur.*
> *- Tu pensais que ça allait être très dur ?*
> *- Oui*
> *- Et en fait ?*
> *- C'est trop dur !*
>
> Entretien E., Congo, 13 ans - Saverdun (2014)

Pour E., la France est encore plus difficile que ce qu'elle avait imaginé avant de partir. Sa difficulté à trouver une place dans le foyer lors de notre rencontre renforce la dureté de sa réalité quotidienne. Le discours du jeune Guinéen I. étaye le constat des représentations négatives associées à la France. Surpris de l'accueil qui lui a été réservé en France, I. nourrissait avant de partir un imaginaire marqué par le passé colonial ayant uni la Guinée Conakry à l'État français. Ce temps vécu par ses grands-parents a été notamment caractérisé par des périodes d'esclavagisme lors de la domination française. Bien antérieure à la vie de I. ce sont les membres de sa famille qui lui ont transmis cette histoire. Avant de venir en France, I. pensait que les Français étaient tous racistes et responsables des maux du continent africain. Il craignait de ne pas être accueilli dignement et d'être victime de discriminations.

> *« Quand j'étais au pays, j'avais une image négative de la France. En effet la Guinée a connu l'esclavage puis en 1891 elle a été colonisée par la France. Durant cette période, nos grands-parents ont vécu beaucoup de choses difficiles. […] Ce sont les histoires qu'on nous a racontées, les blancs nous ont fait croire qu'ils étaient venus pour la paix du cœur et de l'esprit en instaurant la voie du diviser pour mieux régner. L'Afrique est en train de payer les conséquences, les blancs contribuent au morcellement des pays. Je me rappelle qu'on me disait que les Français sont racistes, qu'ils ne voient que leurs intérêts et que les noirs qui vivent ici souffraient. Ils n'étaient pas les bienvenus parmi les blancs dans beaucoup d'endroits. Parfois même, ils étaient interdits de certains lieux où ils étaient tués sans cause et sans justice. Aujourd'hui, c'est du passé, oublions tout cela en nous focalisant sur un avenir meilleur. […] Aujourd'hui, je peux vous assurer que j'ai une autre image de la France, cette fois-ci positive. »*
>
> Extrait court-métrage I., 17 ans, Guinée - Démineurs, Neuilly-sur-Marne (2013)

À l'issue de sa vidéo, I. reconnaît que son parcours de prise en charge en France l'a conduit à déconstruire ses propres représentations héritées des discours tenus par sa famille. Le regard que porte I. sur les images qu'il nourrissait à l'égard de la France est inédit. En effet, la forme d'allégeance aux institutions de l'accueil développée par certains jeunes à leur arrivée bride bien souvent l'expression de ces paroles brutes et non conventionnelles. Si I. remercie finalement l'État français de son accueil, son court-métrage est une invitation à envisager le fait que d'autres mineurs aient pu également être bercés par des images négatives à l'égard des pays de leur arrivée. Avec ces deux témoignages, l'imaginaire des lieux de l'arrivée s'éloigne des représentations positives qui valorisent l'idée d'une France accueillante gage de réussite. Les imaginaires des mineurs peuvent aussi être marqués par une appréhension du sort que le pays d'accueil leur réserve. La diversité des représentations associées à la France et aux lieux de l'accueil est à l'image de

la pluralité des profils des mineurs qui les pensent. Identifier ce que les jeunes pouvaient imaginer avant de partir de chez eux met au jour l'existence d'un lien impalpable entre les lieux du départ et ceux de l'arrivée.

L'impératif du départ

Les raisons qui conduisent les jeunes à partir de leur pays dévoilent les origines d'un phénomène migratoire. Alors que l'introduction de la capacité à agir des migrants et la multiplication des niveaux d'analyse ont élargi l'horizon du champ des études des migrations internationales ; la figure des mineurs et la vulnérabilité qui leur est associée ont conduit à ce qu'ils soient rapprochés des formes de la migration des adultes. Longtemps, la connaissance des formes de la migration des mineurs est donc restée bridée parce qu'elle peinait à être reconnue comme un processus singulier et à être considérée comme un phénomène répondant à ces propres dynamiques. La combinaison des points de vue (pays d'accueil puis pays de départ) a permis de montrer la spécificité des origines de cette migration dans laquelle se trouvent les mineurs. Aussi, avant de considérer les raisons en elles-mêmes, ce chapitre a démontré toute l'importance du lieu dans la production d'un regard porté aux jeunes et une appréciation orientée de leur départ.

Comme une confirmation de ces enjeux de lieux dans les représentations, le temps consacré à la méthodologie employée pour enquêter le départ dans cette thèse a été le miroir de ces enjeux. Tantôt depuis le pays d'accueil et plus ponctuellement depuis un pays d'origine, le travail sur le départ a nécessité une certaine prudence et une capacité d'adaptation. Le travail d'enquête montre bien que les lieux influencent les paroles des enquêtés mais aussi le regard de l'enquêteur. Enfin, la mise en place d'un dispositif de recueil de la parole distingue les raisons (le *pourquoi*) des ambitions (le *pour quoi*) de l'émigration. Le traitement de ces informations a montré que la pauvreté, la maltraitance ou le décès d'un proche étaient les trois principales raisons évoquées par les jeunes pour justifier leur émigration. À ces éléments qui nourrissent l'idée d'une émigration s'ajoute un imaginaire des lieux marquant les premiers liens fictifs avec les lieux de l'arrivée et invite à envisager comment l'ailleurs est déjà présent dans la vie quotidienne des mineurs. Loin d'être toujours la promesse d'un avenir, ces représentations de l'ailleurs dévoilent les appréhensions associées à une émigration inévitable.

Dans ce chapitre, le champ de la compréhension de l'émigration s'est élargi grâce à l'intégration de la période de réflexion préalable au départ. Un troisième chapitre propose de découvrir maintenant le temps du voyage vers l'Europe.

Chapitre trois. Routes et expériences

Les parcours migratoires jusqu'en Europe forment la troisième thématique approfondie lors de l'arrivée des mineurs en France. Face à l'évaluateur chargé de se prononcer sur la réalité apparente de la minorité et l'isolement, les jeunes doivent livrer un récit cohérent, précis et daté de leur voyage. Le parcours migratoire fait l'objet d'une attention très particulière de la part des autorités puisqu'il est considéré comme un des moyens pour examiner la véracité du récit. Vérifier le caractère plausible du voyage, appréhender la cohérence dans l'enchainement des étapes présentées par les jeunes ou encore retracer les lieux fréquentés, c'est tenter *in fine* de débusquer les « faux » des « vrais » prétendants à la protection de l'enfance en danger. Ainsi, quelques informations sont disponibles sur les organisateurs du voyage ou les routes migratoires empruntées. Ce temps si minutieusement ausculté par les autorités est pourtant celui qui compte parmi les plus difficiles à raconter tant il a pu être traumatisant pour certains mineurs. Comme une confirmation de la difficulté rencontrée par les jeunes à restituer ce temps de la migration, cette partie de l'histoire reste peu retranscrite dans les travaux depuis le point de vue des mineurs. Ici, plus que de mobiliser le parcours comme un outil de vérification, ce troisième chapitre aborde le temps de la migration des mineurs pour en faire émerger toute la singularité et ses propres mécanismes. Pour s'éloigner des considérations et des problématiques portées par les territoires d'accueil, ce troisième chapitre replace l'expérience vécue par les jeunes au cœur de l'analyse pour appréhender les réalités géographiques et sociales de cette migration juvénile.

Un premier temps revient sur le passage de la réflexion à la concrétisation de la migration. Grâce au déploiement de méthodes d'enquête qualitatives, il a été possible d'identifier les acteurs du départ ainsi que les ressources dont disposent les jeunes. Sur un plan plus théorique, les formes du capital (social, économique, culturel) développées par Pierre Bourdieu (1979(b), 1980 et 1986(a)) révèlent la singularité de la jeunesse dans le processus de préparation et de réalisation du voyage. Un deuxième temps dresse un panorama des différentes routes que les mineurs empruntent pour rejoindre l'Europe. Par le biais de représentations cartographiques, ces parcours sont l'occasion d'aborder les expériences vécues par les mineurs sur divers chemins de la migration. Un troisième temps montre la façon dont ces mêmes expériences réinterrogent alors les contours géographiques des territoires de la migration et ceux des projets migratoires.

1. De la réflexion à la concrétisation du projet migratoire

L'émigration bouleverse le destin des individus qui s'engagent sur les routes de la migration. Pour les mineurs, ce bouleversement à venir est d'autant plus palpable qu'il intervient dans un temps de vie à mi-chemin entre l'enfance et l'âge adulte. Dans la biographie des jeunes, arrive le moment où un tournant majeur s'opère. Le départ imaginé se concrétise, l'idéel devient réel, l'ambition se mue en actions concrètes. Ce premier temps approfondit l'étape de préparation de l'émigration des jeunes dans leur pays d'origine. Il vise à mettre au jour les différentes ressources et contraintes qui se présentent dans le moment de la construction du départ. Aussi, cette réflexion cherche à saisir l'influence de la position sociale des individus en tant que mineurs dans le processus d'élaboration du départ. Après avoir présenté la dimension concrète du projet migratoire et les implications méthodologiques pour enquêter ce sujet sur le terrain, cette partie révèle ensuite les différents acteurs impliqués dans cette entreprise préalable au départ. Enfin, elle dévoile les expériences antérieures de la mobilité des jeunes comme autant de ressources expérientielles et d'horizons géographiques pour comprendre la migration internationale des mineurs.

1.1. *La préparation du départ*

Plus que cerner les ambitions des individus à l'égard du pays de destination, l'intérêt porté au projet migratoire dévoile les contextes dans lesquels les jeunes pensent leur départ. Pour appréhender le déroulement du parcours migratoire des mineurs dans sa globalité, il s'agit alors de dépasser le temps de la réflexion de la migration pour entrevoir à présent celui de sa concrétisation. Cette première section s'intéresse tout d'abord à la dimension concrète du projet migratoire comme une piste à approfondir pour comprendre le parcours des mineurs. Puis, il dévoile le dispositif méthodologique utilisé pour enquêter ce temps crucial qui précède le départ. Entretiens semi-directifs, dossiers administratifs et ateliers vidéo ont constitué les principales ressources pour comprendre comment les jeunes ont préparé leur départ.

1.1.1. La dimension concrète du projet migratoire

Tout projet humain, migratoire ou non, est constitué de deux dimensions fondamentales. Selon Jean-Pierre Boutinet (2005 : 55) la première dimension du projet est symbolique et détient une valeur existentielle ; elle renvoie aux représentations, aux imaginaires, à ce que l'individu pense et projette. Dans le champ des migrations internationales, Constance de Gourcy (2013(a) : 47) qualifie cette étape de « phase » de la réflexion de l'émigration par l'individu. Dans le chapitre précédent, intégrer ce premier volet du voyage a permis d'élargir la compréhension du départ des mineurs pour mieux dissocier les raisons du départ et les objectifs nourris à l'arrivée dans le pays d'accueil. La seconde dimension du projet identifiée par Jean-Pierre Boutinet (2005 : 55) appartient au domaine de la technique et de l'efficacité ; elle fait référence aux moyens concrets que les individus déploient pour réaliser leurs ambitions. Au temps de la réflexion de l'émigration s'ajoute la « phase » de préparation concrète et matérielle du départ (Gourcy, 2013(a) : 48). Sorte de techniciens du voyage, les migrants mettent en place des actions en vue de la

matérialisation de leur départ. Contrairement à la période de réflexion plus idéelle et de fait moins visible, cette nouvelle « phase » s'accompagne d'une série d'actions observables.

> « C'est lors de cette étape que le candidat formalise son projet, l'annonce à ses proches, engage les formalités nécessaires sur le plan matériel, administratif, *etc.* Il en résulte une série d'actes et de traces observables liées à l'accomplissement des démarches à mettre en œuvre avant le départ (demandes ou renouvellement de visa, constitution d'un pécule financier, activation des réseaux pour le départ et/ou l'accueil dans le pays d'arrivée, *etc.*) ; la plupart de ces actes peut s'agréger dans des statistiques de départ. »
>
> Gourcy, 2013(a) : 48

Au-delà du passage d'une phase de réflexion du voyage idéelle à une phase plus concrète et observable de la préparation du départ, le propos de Constance de Gourcy atteste de la place centrale accordée à l'individu migrant dans l'analyse de son parcours. Pourtant, il apparait que le statut de mineur peut venir remettre en cause cette dimension préparée du voyage. En effet, par leur position en tant qu'enfant dans la hiérarchie familiale, leur statut social peut venir mettre en difficulté leur investissement dans l'élaboration de leur départ. Tout d'abord, du point de vue de certaines démarches administratives, les mineurs ne sont pas soumis aux mêmes obligations que les adultes. D'ailleurs, pour qu'une procédure soit engagée, les mineurs doivent être accompagnés de leur représentant légal qui, une fois mis au courant, peut parfois influer sur la décision du départ du jeune. Quand l'émigration est illégale, cette préparation concrète peut aussi être moins visible, car réalisée dans des espaces soumis à un impératif de discrétion. Ainsi, au moment de l'échange avec les mineurs, la préparation peut être un sujet difficile à expliquer de par les engagements moraux avec les intermédiaires du voyage et le pacte autour d'un silence à garder. En tant que mineurs et comme jeunes, ils ne disposent pas des mêmes ressources que les adultes dans la préparation et la négociation du départ. Leur parole n'est pas écoutée de la même manière et les formes de leur voyage témoignent de la façon dont leur minorité peut devenir une menace au cours de leur migration. S'il est nécessaire de considérer l'influence de la variable jeunesse dans la préparation du départ, l'extrait de Constance de Gourcy (*ibid.* : 48) invite aussi à identifier les actes menés par les mineurs pour se mettre en route vers l'ailleurs. Plus que la spécificité d'un départ préparé par des jeunes, son propos donne à comprendre la façon dont ces mineurs se mettent en action dans cette phase de préparation du départ en dépit de leur âge et des dangers auxquels ils peuvent être exposés.

Réflexion et préparation concrète du voyage sont deux moments clés des parcours migratoires. Liés l'un à l'autre, ils renseignent tant sur les choix des individus que sur les contextes dans lesquels ils réalisent leurs actions. La dimension technique et concrète induite dans le projet migratoire des mineurs permet de distinguer ce qui relève de la conception dans le pays d'origine et ce qui appartient au déroulement du voyage. Dans cette logique, l'intérêt porté à cette phase antérieure à l'émigration permet d'identifier le rôle des différents acteurs liés au projet de départ des mineurs. En effet, les organisateurs qui orchestrent l'entreprise migratoire ne seront pas toujours les réalisateurs du voyage. En isolant ces différentes phases, le projet migratoire fournit ainsi un cadre propice pour révéler les ressources et les stratégies déployées (ou non) par les jeunes au moment de la préparation du départ. L'analyse de cette phase de concrétisation du voyage propose alors de considérer le « capital social » (Bourdieu, 1980) des mineurs. Cette notion définie par Pierre Bourdieu renvoie aux ressources dont un individu dispose grâce au réseau de relations et d'interconnaissances qu'il possède et qu'il mobilise. Le capital social permet

aussi d'envisager les « ressources symboliques » (*ibid.*) des individus c'est-à-dire l'influence d'un statut social et d'une réputation dans la conduite d'une action. Dans le cadre de l'étude de la migration des mineurs et selon les contextes d'origine considérés, leur position sociale en tant qu'enfant ou jeune peut en effet s'avérer être une contrainte ou une opportunité au moment de construire leur départ. Introduire la notion de capital social permet de saisir les ressources propres du mineur, mais aussi celles de son entourage ; elle donne à porter une attention particulière à l'influence du statut de jeune ou d'enfant dans cette entreprise. Ces orientations théoriques conduisent à considérer le mineur en tant qu'acteur de son parcours et à le réinscrire dans la toile relationnelle plus vaste qui l'entoure et non comme un individu isolé de toute relation sociale. Dans l'étude de ce moment qui précède le départ, la parole des mineurs se présente comme une source d'information précieuse. Toutefois, si les raisons du voyage sont apparues précédemment comme un sujet sensible, comment aborder cette dimension de la préparation concrète du projet migratoire auprès des jeunes ? Comment ce cadre d'analyse fécond a-t-il été traduit dans le dispositif méthodologique ?

1.1.2. Enquêter le temps de la préparation du voyage

La phase de préparation du voyage implique que les individus engagent un certain nombre d'actions pour concrétiser leur départ. Pour dévoiler les actes que les mineurs ont mis en place, la démarche d'enquête visait à éclairer trois principales thématiques : les acteurs de la préparation du départ et leur implication respective, les ressources disponibles ou créées, et enfin le déroulement du voyage. L'intérêt porté à ces trois thématiques ambitionnait de préciser la phase de préparation du départ des mineurs dans leur pays d'origine. En outre, il s'agissait de voir comment les jeunes avaient pu se mettre en action dans ce contexte et surtout de saisir le regard qu'ils portaient *a posteriori* sur ce temps de vie particulier et décisif pour leur avenir.

Alors, qui avait financé le voyage ? Qui était à l'initiative du départ ? Auprès de qui s'était-il négocié ? Ayant à l'esprit les avertissements méthodologiques du premier terrain au SAJ MIE (2012), j'ai choisi de maintenir la thématique du voyage en distinguant le temps de la préparation du voyage de celui de la réalisation de la migration. Cette distinction des deux temps permettait de minimiser la place de la migration pour atténuer la dimension traumatique du voyage vécue par certains enquêtés. Lors des entretiens, les informations récoltées sur le parcours étaient volontairement orientées vers des éléments pratiques. En demandant aux jeunes le moyen de transport qu'ils avaient utilisé pour faire le voyage et en ne m'en tenant qu'à cette dimension, je n'approfondissais pas les expériences vécues sur la route. Contrairement aux premières enquêtes menées au SAJ MIE, les jeunes n'étaient donc pas invités à détailler leur voyage. L'objectif était de parvenir à dessiner les routes empruntées, de les nourrir des commentaires des jeunes seulement si ces derniers détaillaient spontanément ce parcours. Le but n'était pas d'aller à la recherche du détail jamais dévoilé ou de la confidence, mais bien de laisser l'option aux jeunes de commenter ou non leur voyage.

Sur les terrains d'enquête, ces réflexions méthodologiques se sont concrétisées par la réalisation d'entretiens semi-directifs auprès des mineurs isolés étrangers. Le guide d'entretien réalisé en amont des échanges avec les enquêtés comportait un volet sur la préparation du voyage puis sur le parcours migratoire jusqu'en France. Suite au premier terrain réalisé au SAJ MIE en 2012, une carte imprimée a été introduite dans les entretiens afin de faciliter l'expression des mineurs. Initialement pensée comme un moyen d'avoir une

trace des différents parcours des jeunes, ce support cartographique s'est révélé être un objet central au recueil de la parole des enquêtés. Au début des entretiens, chaque mineur était invité à tracer son voyage sur une carte avec un stylo. Une fois le parcours dessiné par l'enquêté(e), l'entretien approfondissait certaines des différentes étapes alors reportées. Ce dessin permettait aux jeunes de raconter comment ils avaient préparé leur voyage et d'aborder la construction des étapes de leur mobilité.

À l'image d'une matrice biographique donnant un aperçu aux enquêtés d'une existence année après année, la carte a permis aux jeunes de visualiser leur parcours migratoire et réactiver ainsi certains souvenirs de leur voyage. Ce support a également structuré le déroulement de l'entretien. Il est venu en appui de la grille d'enquête en circonscrivant la parole des jeunes à des espaces. Si les relances verbales ramenaient l'enquêté aux thèmes de l'entretien, le support cartographique permettait quant à lui de l'aider à situer son récit dans les lieux de sa migration. Au moment d'aborder le temps de la préparation du voyage, celui-ci était ainsi visuellement associé au territoire d'origine noté par le jeune au début de l'entretien. Au fil de l'échange, la carte a alors guidé et circonscrit les propos des enquêtés aux espaces évoqués. Enfin, un des atouts majeurs de la carte est qu'elle a permis de reporter l'attention des mineurs sur un support de leur histoire migratoire et de faire oublier le dictaphone. En effet, la variable de l'enregistrement a souvent influencé le degré de liberté de parole des jeunes allant même jusqu'à susciter une timidité nouvelle voire un malaise palpable. La relation de confiance tissée avec des mineurs pouvait être fragilisée par cet aspect solennel introduit par le dictaphone et la situation d'entretien en face à face. Simple support visuel, la carte a permis d'atténuer dans une certaine mesure l'impact du dispositif d'enregistrement de la parole.

Les entretiens semi-directifs ont été complétés par une consultation des dossiers individuels qui comportaient également des informations sur le temps de la préparation du voyage. À Treignac et Montpellier, les 82 dossiers[29] rédigés par les éducateurs ont été autant de paroles de jeunes retranscrites contenant des renseignements précieux sur leur parcours migratoire. Toutefois, en fonction du moment de la prise en charge, les éléments consignés dans ces documents varient. À l'association RAIH de Montpellier, les dossiers reprennent globalement la trame d'évaluation (annexe 2) en ajoutant parfois quelques informations liées aux observations des éducateurs. À l'inverse, au Centre des Monédières (Treignac), un jeune peut être accueilli pendant plusieurs années jusqu'à l'âge de sa majorité. Par conséquent, les dossiers sont composés des informations liées à l'évaluation initiale, mais comportent également des indications renseignées au fur et à mesure du temps de prise en charge. Avoir pu bénéficier de ces informations a été une véritable opportunité, car contrairement aux temporalités de la recherche, ces renseignements ont été récoltés sur le temps long par les acteurs de terrain. En effet, les 82 dossiers sont autant de relations de confiance établies et d'échanges répétés sur plusieurs semaines voire plusieurs années.

Les entretiens avec les jeunes combinés à la lecture de leurs dossiers ont progressivement permis de détailler les éléments de la préparation du départ. En plus de ces deux moyens de récolte des données, cette thèse a été également l'occasion de tester la pertinence de l'outil audiovisuel comme méthode d'enquête à part entière.

[29] À Montpellier, 17 dossiers ont été fournis par l'association RAIH. À Treignac, le Centre des Monédières a communiqué 65 dossiers.

1.1.3. L'audiovisuel, un outil pour recueillir la parole des jeunes

En collaboration avec Fred Soupa (association La Colline), nous avons construit le projet Démineurs avec la volonté d'utiliser l'outil audiovisuel comme une méthode d'enquête à part entière. Ensemble nous avons réalisé des courts-métrages avec et pour les mineurs isolés étrangers. Loin d'être des entretiens semi-directifs filmés, ce travail vise à recueillir la parole des jeunes sur le thème de leur choix dans le cadre d'ateliers d'expression. L'idée portée par ce dispositif rejoint ce que l'ethnologue Colette Piault (2008) souligne au sujet du procédé filmique qui selon elle permet de « donner la possibilité aux acteurs de raconter leur situation dans leurs propres termes ». Le projet Démineurs s'inscrit dans cette volonté d'ouvrir un espace de dialogue où les jeunes puissent évoquer librement le sujet de leur choix avec le vocabulaire dont ils disposent.

Dans sa version finale, chaque court-métrage éclaire un temps du parcours de vie du jeune ou délivre un point de vue sur un sujet donné. Aussi, si l'histoire immédiate de la migration a été traitée par certains des participants éclairant ainsi davantage le parcours migratoire, d'autres ont aussi choisi d'aborder des thèmes comme les différences culturelles entre leur pays d'origine et la France, le quotidien dans leur pays d'origine, *etc.* À l'inverse des entretiens semi-directifs, les thèmes des courts-métrages n'ont jamais été orientés par les objectifs de cette recherche. L'analyse des informations s'est adaptée aux sujets choisis par les mineurs. Donner la possibilité aux jeunes de s'exprimer dans le cadre de ce projet a également impliqué de créer les conditions propices à leur expression. Pour que les jeunes aient la liberté de s'exprimer, deux journées entières étaient ainsi consacrées au choix du sujet et à son écriture (figure 10). Pendant ces deux jours, les jeunes produisaient une histoire pour laquelle ils pouvaient supprimer ou ajouter des informations. Parfois certains changeaient entièrement le sujet de leur court-métrage au bout du deuxième jour. Cette amplitude laissée aux mineurs dans le cadre du projet contraste avec le déroulement d'un entretien semi-directif davantage inscrit dans l'instantanéité de l'échange. Ces ateliers ont ainsi permis de saisir autrement la parole des jeunes tout en abolissant une situation d'enquête pesante pour l'enquêté et éprouvante dans sa répétition pour l'enquêteur.

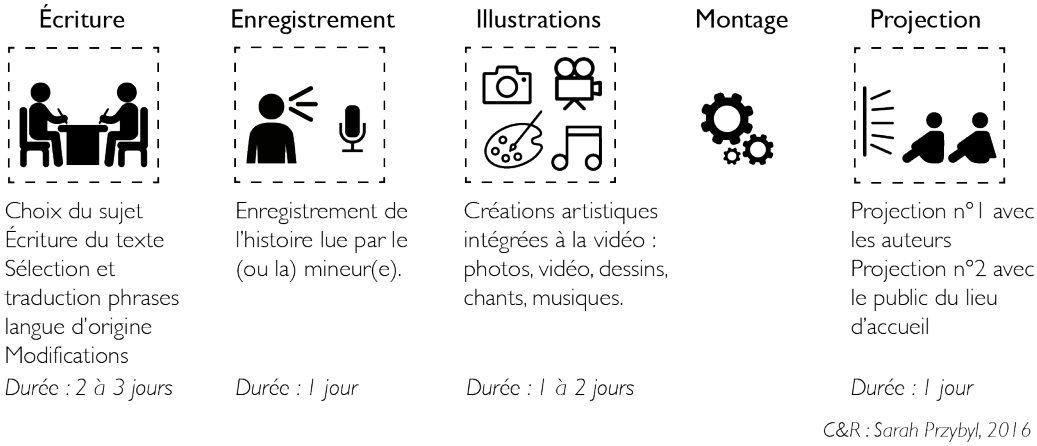


Figure 10 : Déroulement du projet Démineurs
Démineurs a lieu pendant cinq jours dans les structures accueillant le projet. La partie consacrée au montage se fait hors les murs et peut avoir une durée variable en fonction de chaque court-métrage.

Les lieux où se sont déroulés les ateliers du projet Démineurs ont participé à la création d'un cadre propice au recueil de la parole des jeunes. Mettre en place un dispositif

audiovisuel nécessite de s'arrêter sur ce que Marc Relieu (1999 : 73) qualifie d'« inscription situationnelle du dispositif de prise de vue ». Cette situation permet de tenir compte des enjeux et des effets de lieux dans la construction d'un projet audiovisuel. Aussi, dans le cadre du projet Démineurs, l'espace a constitué une ressource non négligeable au moment de la rencontre avec les mineurs. En effet, quand bien même le dispositif a été accueilli au sein de structures spécialisées dans la prise en charge de mineurs isolés étrangers, les temps consacrés aux ateliers étaient quant à eux en dehors des temps institutionnels. La majorité des séances se sont déroulées dans le cadre des cours de Français langue étrangères (FLE), toujours en présence d'un enseignant ou d'un responsable pédagogique. Dans les lieux de l'accueil, ces acteurs n'incarnent pas une figure de la prise en charge éducative, mais représentent plutôt le versant pédagogique et celui de l'apprentissage. Ces encadrants ont un rapport aux jeunes différent de celui des éducateurs spécialisés. En effet, ils n'ont pas toujours connaissance de l'histoire migratoire des jeunes qu'ils encadrent et sont moins familiers des procédures administratives et enjeux institutionnels dans lesquels se trouvent leurs élèves. Ces professeurs sont souvent perçus par les mineurs comme des individus de confiance, aidant et à l'écoute. Leur présence a non seulement permis d'inscrire les ateliers dans un espace pédagogique dénué de toute finalité institutionnelle ou administrative, mais aussi de créer une atmosphère propice au partage et à la confiance. Dans les salles de classe à Saverdun, celles des arts plastiques à Taverny ou encore dans une petite maison à Neuilly-sur-Marne, tous ces lieux ont permis de poser le cadre du projet dans des endroits éloignés des préoccupations institutionnelles. Ce sentiment d'être hors des lieux tout en étant dans l'enceinte de l'institution protectrice a été renforcé par l'absence d'éducateurs spécialisés dans les temps de l'atelier. Pourtant loin d'être une condition à la réalisation des projets, très rares ont été les professionnels à venir lors de l'atelier. Cette absence des acteurs de la prise en charge éducative a renforcé ce sentiment de se trouver en dehors de l'institution. Les jeunes ont ainsi pu libérer plus facilement leur parole sans que le regard des professionnels en charge de leur quotidien s'invite comme un nouveau biais.

La concrétisation du projet Démineurs a favorisé l'approfondissement du parcours migratoire des mineurs. Le déploiement de différentes méthodes de recueil de la parole des enquêtés a constitué une véritable ressource pour aborder sous des angles différents les dimensions du départ et du voyage des mineurs. Ces paroles spontanées, retravaillées ou retranscrites se complètent et permettent d'être au plus près des mots des mineurs ayant participé à cette recherche. Ensemble, elles donnent à comprendre le parcours migratoire des jeunes dans sa globalité : le temps de la réflexion, celui du départ, du voyage et aussi de l'arrivée.

1.2. *Les acteurs de la préparation du départ*

Grâce aux méthodes déployées sur le terrain, le temps de la préparation du départ a été éclairé par les jeunes. Les configurations récoltées dans lesquelles l'émigration se met en place sont très hétérogènes et montrent la façon dont le capital social est à la fois une contrainte et une opportunité au départ des jeunes. Cette deuxième section présente trois configurations relationnelles de la préparation du départ. À travers ces trois points, il s'agit de préciser l'influence du rôle de la position sociale des jeunes dans le temps de la préparation du départ.

1.2.1. Des mineurs mis à l'écart de la préparation de leur voyage

S'ils sont les premiers concernés par l'entreprise du voyage jusqu'en Europe, certains mineurs ont été relégués au second plan tout au long de la phase de réflexion et de préparation du projet. Dans cette configuration, ce sont les parents qui le plus souvent font le choix du départ pour les mineurs. Renvoyés à une position infantile, les jeunes n'ont d'autre alternative que d'accepter l'expression de l'autorité parentale. Cette situation révèle comment la position sociale de mineur et ce qu'elle représente dans la hiérarchie familiale influencent la chaîne décisionnelle du départ en migration. Le fait d'avoir été mis à part lors de cette phase de préparation rend l'explication de la préparation difficile voire impossible pour le jeune. Ainsi, lors des entretiens semi-directifs ou dans les dossiers consultés, les informations restent ainsi très incomplètes ou factuelles. Comme pour confirmer le peu de données dont les jeunes disposent, les propos sont souvent conjugués au conditionnel et peu étayés dans le discours des mineurs. Les quelques exemples ci-dessous dévoilent des situations où les mineurs n'ont été mis au courant que très tard de la décision du départ en migration prise par un ou plusieurs membres de leur famille.

> *« L'incident avec son père est venu raviver les menaces à l'encontre de leur famille de la part du Général et de son équipe. C'est pourquoi les parents de A. ont décidé de faire partir leurs deux fils. »*
> Dossier individuel de A., 16 ans, Arménie - Treignac (2015)

> *« C'est son père qui aurait décidé de l'envoyer en France pour qu'il puisse faire des études et travailler pour envoyer de l'argent. Son départ lui aurait été annoncé le 15 octobre 2013. Un passeur serait venu le chercher le 19 octobre 2013 au matin, son père lui a remis ce jour-là son certificat de naissance et un téléphone mobile qu'il aurait perdu en chemin. »*
> Dossier individuel de K., 17 ans, Pakistan - Treignac (2015)

> *« Ses parents ont décidé de lui interdire d'aller à l'école. Pendant plusieurs mois N. est resté enfermé au domicile. En janvier 2012, ses parents lui ont annoncé son départ pour l'Europe. »*
> Dossier individuel de N., 17 ans, Pakistan - Treignac (2015)

Situation d'urgence, nécessité vitale ou décision plus arbitraire, les mineurs peuvent être exclus de toute participation au projet migratoire qu'il s'agisse de la phase de réflexion ou de celle de la préparation. Dans cette perspective, les ambitions portées par l'entreprise migratoire apparaissent davantage comme celles de la famille que celles des jeunes. Cette dernière peut d'ailleurs clairement mandater les jeunes d'une mission à accomplir au regard d'une situation économique ou sociale devenue délicate. Les mineurs sont alors considérés comme une sorte d'investissement de la famille sur l'avenir. Derrière ces décisions, les organisateurs du départ visent aussi à vouloir changer le destin de leur enfant, à tout mettre en œuvre pour qu'il puisse bénéficier du meilleur avenir possible. Ces réalités extraites du terrain montrent toute l'ambivalence de la position sociale occupée par les jeunes dans leur famille au moment de la préparation du départ. D'une part, les mineurs sont ramenés à une position infantile où ils sont perçus comme des enfants devant accepter le projet de leurs parents. D'autre part, en tant que futurs adultes responsables, ils sont investis d'une mission impliquant une responsabilité importante vis-à-vis de leur entourage. Les mineurs sont ici à la fois les objets d'une décision pour laquelle ils n'ont pas eu leur mot à dire et l'incarnation d'une promesse d'un avenir où ils seront seuls à faire des choix.

> *« K. explique les raisons de son départ. Il dit que c'est sa grand-mère et son père qui lui ont demandé de quitter l'Inde et de se rendre en Europe afin qu'il fasse des études et réussisse sa vie. Le jeune assure qu'il a tout de suite adhéré au projet familial. À terme, il souhaite gagner de l'argent et aider sa*

> *sœur sur le plan financier. Le voyage de K. a été préparé et organisé par sa famille. Il n'a par contre aucune idée de la manière dont il a été financé et s'il devra rembourser un jour les sommes engagées. »*
>
> Dossier individuel de K., 17 ans, Inde - Treignac (2015)

Si l'émigration est une décision parentale mettant le jeune à l'écart du processus de préparation, le départ n'est pourtant pas toujours souhaité par l'ensemble de la famille qui l'organise pourtant. L'organisation du départ révèle aussi la dimension plus contrainte de l'émigration pour certaines familles qui n'ont eu d'autres choix que d'éloigner leurs enfants d'une sphère familiale devenue menaçante.

> *« L. avait de bonnes relations avec sa mère. Concernant celles avec son père, elle dit qu'elles étaient plus tendues. L. explique que son père serait parti dans un autre pays pour apprendre l'arabe suite à l'obtention d'une bourse d'enseignement. Puis, il serait revenu et aurait exigé que sa femme et sa fille portent le " niqab ". Selon L., sa mère aurait refusé qu'elles portent le voile. Par la suite, sa mère aurait surpris une conversation du père disant qu'il voulait marier sa fille à un quinquagénaire. La maman a donc décidé de les éloigner et d'organiser le départ de ses enfants afin de les protéger. »*
>
> Dossier individuel de L., 15 ans, Guinée - Treignac (2015)

1.2.2. L'émigration, une entreprise solitaire

L'émigration est rarement un processus solitaire. En effet, partir de son pays d'origine nécessite de se mettre en lien, de mobiliser des ressources autour de soi et de capitaliser tout ce qui peut l'être au profit de la réalisation du meilleur voyage possible. Le choix d'évoquer une entreprise solitaire dans le cadre de la préparation du voyage des mineurs cherche plutôt à accentuer l'idée que l'émigration et la préparation ont été initiées par les jeunes eux-mêmes. De la réflexion à la mise en place du départ, seuls les jeunes vont être aux commandes de leur voyage vers l'Europe. Toujours dans leur pays d'origine, seuls, les mineurs vont initier la récolte les fonds nécessaires, s'informer sur le voyage et négocier les conditions de leur migration avec les interlocuteurs de leur choix. Lors du parcours, ce sont eux qui prendront les décisions et géreront le déroulement du voyage en fonction des opportunités et des contraintes qui se présentent sur leur parcours. Le qualificatif de solitaire cherche moins à véhiculer l'image de mineurs partant à l'aventure qu'il ne tend à souligner la capacité d'initiative exacerbée de ces jeunes. La figure de l'aventurier a souvent été soulignée dans les travaux sur les jeunes en provenance des pays d'Afrique subsaharienne (Brédeloup, 2014) ou du Maghreb (Péraldi, 2014). Pourtant, cette image romantique du mineur courageux prêt à tous les sacrifices pour rejoindre l'eldorado doit être remise en perspective. En effet, la situation d'engagement sur les routes et les risques encourus ne doivent pas faire oublier que ces jeunes sont aussi les premières victimes de cette prise de risque. De plus, comme l'évoque le sociologue Mahamet Timera (2008 : 99) dans le cas de la migration des jeunes sénégalais, le déplacement doit aussi aujourd'hui être pensé dans sa dimension solitaire. En effet, selon l'auteur, il convient de sortir de la vision d'une migration qui serait de fait collective parce qu'elle prend racine dans un contexte où la communauté structure les formes de la société. S'extraire de l'idée que derrière l'individu il y a le groupe permet de remettre en perspective le départ des mineurs qui organisent seuls leur voyage. En effet, en organisant leur voyage, les jeunes procèdent à la rupture avec des modèles d'émigration collectifs dans lesquels ils ne veulent pas s'inscrire. Si les relations sociales dans la communauté sont un capital, elles peuvent aussi représenter un héritage non souhaité, une contrainte aliénante dont les individus désirent s'émanciper.

Le cas des mineurs organisant seul leur voyage met en lumière une capacité importante à agir et à influer le cours des choses. En outre, du point de vue des ressources symboliques dont disposent ces jeunes, il apparaît aussi que cette position de « solitaire » ait pourtant parfois été plus subie qu'elle n'ait été choisie. En effet, l'aventure migratoire semble s'imposer à eux. Tel est le cas de mineures rencontrées qui expliquent être devenues indésirables pour leur entourage suite à une grossesse intervenue en dehors du cadre du mariage. Cet exemple concret montre comment les comportements éloignés des normes sociales ou culturelles font changer la place de l'enfant ou du jeune dans la sphère familiale. Les jeunes présentant ce type de profil expliquent avoir dû gérer leur départ seuls, avoir été contraints de trouver eux-mêmes une solution à leur situation et s'être finalement retrouvés « solitaires » malgré eux.

> *« Son père se serait rapidement remarié et les relations avec celui-ci se seraient détériorées. H. aurait alors commencé à quitter de plus en plus souvent le domicile de son père, préférant séjourner chez sa sœur ou chez des amis. H. serait par contre resté très proche de ses trois grands frères. Il les aurait consultés à propos de sa décision de partir. Après l'arrêt de sa scolarité, H. aurait eu une expérience de travail dans le domaine de la coiffure. H. aurait quitté son pays d'origine suite au décès de sa mère ainsi que du fait des mauvaises relations avec son père et enfin par rapport à l'absence d'avenir en Algérie. Il aurait économisé ses revenus liés à son activité de coiffeur pour financer son départ d'Algérie. »*
>
> Dossier individuel de H., 17 ans, Algérie - Montpellier (2014)

> *« I. n'aurait pas connu son père et ses relations avec sa mère étaient très difficiles. Livré très jeune à lui-même il aurait beaucoup vécu dans la rue où il aurait commencé à consommer divers produits stupéfiants assez jeune. Se considérant comme sans perspective d'avenir en Algérie, et avec le consentement de sa grand-mère, il aurait décidé de quitter le pays alors qu'il n'était âgé que de 11 ans et demi. »*
>
> Dossier individuel de I., 17 ans, Algérie - Montpellier (2014)

À l'inverse, d'autres jeunes rencontrés font du temps de la préparation du voyage un moyen de réaliser un projet individuel. Dans ces cas, la décision ainsi que la préparation du départ sont bien souvent cachées à l'entourage qui apprendra tardivement le choix du mineur. Présenter comme une migration inévitable et imposée, cette configuration dévoile la capacité des jeunes à prendre leur destin en main, à s'affirmer vis-à-vis de leur famille.

> *« - D'accord, et ta maman elle savait que tu partais ?*
> *- Partir où ?*
> *- En France*
> *- Ma maman…ouais elle savait, mais de toute façon elle n'avait pas le choix.*
> *- C'est plutôt toi qui a décidé de partir ?*
> *- Oui*
> *- Pour pouvoir l'aider ?*
> *- Ouais voilà c'est ça.*
> *- Pour l'aider à vivre ?*
> *- Oui »*
>
> Entretien M., 17 ans, Mali - Saverdun (2014)

Parfois, les modalités et les stratégies dédiées à la préparation du voyage font que cette phase ne peut être qu'une entreprise « solitaire ». En effet, au moment de la récolte de l'argent qui servira à financer le voyage, certains jeunes vont inévitablement rompre brutalement la relation de confiance avec leur entourage. Le cas de A. est illustratif de cette situation. En volant les deux vaches de son grand-père, A. obtient l'argent de son voyage,

mais dérobe dans le même temps le principal moyen de subsistance de son grand-père éleveur.

> *« Il a ensuite quitté le foyer de son grand-père sans rien lui dire, car il savait que ce dernier aurait été contre l'idée du départ de l'adolescent. Le jeune homme lui a donc pris deux vaches. Il me dit que Bamako est une grande ville et " on ne peut pas se promener avec des vaches comme ça normalement ". Il s'est rendu chez un boucher, lui a demandé d'emmener ses vaches et de lui donner ensuite l'argent de la vente de la viande. Avec cet argent, A. a pris un bus qui faisait directement le trajet entre Bamako et la Mauritanie. »*
>
> Entretien A., 16 ans, Mali - Paris (2012)

Inscrits jusqu'à présent dans le registre de la rupture vis-à-vis de leur entourage, d'autres récits montrent que l'entreprise migratoire peut être solitaire tout en se préparant au sein de l'enceinte familiale. Des mineurs expliquent préparer leur voyage aux côtés de leurs proches sans qu'ils ne soient pour autant mis au courant. Ainsi, sans être associés à l'entreprise migratoire, les proches vont être présentés dans les entretiens comme une ressource extérieure mobilisée par les jeunes en vue de leur départ. F. est un jeune Malien, il dit avoir pris seul la décision de partir pour l'Espagne. Depuis longtemps, il organise son départ sans que sa famille ne soit au courant. En aidant son oncle dans son magasin, F. en profite pour récolter de l'argent en vue de l'obtention de son visa.

> *« - D'accord, donc c'est toi qui as décidé de partir tout seul ou ta famille elle le savait?*
> *- C'est moi-même qui ai décidé.*
> *- Toi un jour tu as dit…*
> *- Non ce n'est pas un jour, ça fait longtemps que j'organise ça.*
> *- Tu as mis longtemps à organiser ça ?*
> *- Oui parce que je cherchais le visa pour venir habiter en Espagne.*
> *- D'accord*
> *- Ah oui !*
> *- Et ça c'était compliqué de trouver un visa?*
> *- Pas trop, un peu.*
> *- C'était des vrais papiers alors ?*
> *- Ah oui, des vrais !*
> *- Donc tu es allé à l'ambassade alors ?*
> *- Oui*
> *- Ça devait être compliqué...*
> *- Comment ça ?*
> *- Ça a dû être long non ?*
> *- Comment ça c'est compliqué ? Si tu as de l'argent c'est pas compliqué (rire).*
> *- Avec de l'argent ce n'est pas compliqué ?*
> *- C'est un peu difficile, mais pas trop quoi.*
> *[…]*
> *- Tu faisais quoi la journée au Mali si tu n'allais pas à l'école?*
> *- Ah je me promenais un peu. Je travaillais un peu aussi…mon…comment…mon oncle il est commerçant, je travaille avec lui un peu. Comme ça je gagne de l'argent pour partir. »*
>
> Entretien F., 16 ans, Mali - Saverdun (2014)

En évoquant s'être fourni un visa, F. souligne l'existence des systèmes de corruption auxquels il a dû avoir recours pour partir en Espagne. Puisque les mineurs ne peuvent faire une demande de visa, F. souligne sûrement par l'expression d'avoir eu des vrais papiers avoir récolté le moyen de se rendre en Europe. En passant par des intermédiaires qu'il dit avoir rétribué pour partir, F. renvoie à certaines facilitations auxquelles il a eu recours, mais explique dans le même temps un parcours improbable sur le plan administratif et légal.

La préparation de l'émigration peut être une entreprise solitaire souhaitée ou contrainte. Seuls responsables de leur voyage, cette première configuration laisse apparaître la forme la plus visible de la capacité à agir et à faire preuve d'initiative des jeunes. Assurant toute la phase de préparation du départ, les mineurs vont décrire lors des entretiens les actes mis en place dans leur pays d'origine afin de préparer leur voyage et parfois souligner certaines ruses nécessaires pour passer vers l'Europe. Dans ce moment de préparation du voyage où le mineur sera obligé de se mettre en action se joue aussi une scène de transition vers un nouveau statut social. Ainsi, en agençant les conditions de leur départ, chaque mineur négocie une nouvelle position dans son entourage et vis-à-vis de la société. La dimension du départ en migration et/ou la mobilité sont dans certaines sociétés des actes ayant une grande signification sociale. En Afghanistan par exemple, les enfants deviennent de jeunes hommes à partir du moment où ils quittent seuls le foyer familial (UNHCR, 2010). Alors, plus que des aventuriers, ces mineurs qui préparent seuls leur voyage apparaissent davantage comme des créateurs qui se saisissent de ressources dont ils souhaitent disposer pour dessiner le chemin qu'ils peuvent avoir.

1.2.3. Un départ préparé collectivement

Le temps de la préparation du départ peut être une entreprise plus collective réunissant plusieurs personnes autour d'un même objectif. Cette phase du projet migratoire va alors concerner quelques individus pour être progressivement investie par une pluralité d'acteurs. Soutenant l'idée du départ du mineur vers l'Europe, ce sont souvent les deux parents biologiques qui sont à l'initiative de la collecte de fonds et d'informations. D'autres membres de la famille, proche ou éloignée, peuvent également intervenir. Les oncles, les tantes, les cousins, les frères et sœurs mobilisent aussi les ressources dont ils disposent pour aider à la concrétisation du projet migratoire du jeune. Ensemble, toutes ces personnes forment un réseau de relations clés dont l'étendue varie en fonction de chaque jeune. Si le réseau social et relationnel rend possible le départ, il apparaît néanmoins que le jeune n'en est pas pour autant l'acteur central. Même si le mineur est au courant du projet qui se prépare, il n'est pas mis au cœur de cette entreprise pour autant. Ainsi, le collectif peut prendre le pas sur l'individu qui réalisera le départ. Toute l'organisation ne dépend pas du jeune et le dépossède parfois d'un projet d'abord individuel.

Le capital social évoqué par Pierre Bourdieu (1980) prend ici alors toute sa dimension puisqu'il est incarné par un ensemble d'acteurs situés dans la sphère familiale. Les relations avec les membres de la famille vont devenir de véritables ressources mobilisées pour la réalisation de la migration. Alors qu'elle pouvait être précédemment une contrainte, ici, la position d'enfant ou de jeune promis à un avenir meilleur devient un levier pour construire une chaine d'individus facilitateurs du voyage. Si l'implication de ces acteurs fournit un cadre sécurisant à la préparation de l'émigration, cette même contribution peut également précipiter le départ du pays d'origine. En effet, pour certaines familles, cette préparation génère un endettement qui renforce des difficultés financières préexistantes. L'histoire et le parcours de M. illustrent cette configuration. Alors qu'ils rencontrent déjà des problèmes financiers, les parents de M. cèdent leurs biens pour payer le départ de M. et s'endettent un peu plus. Une fois en France, M. explique vouloir aider sa famille restée au Pakistan dont l'investissement dans son voyage a fait empirer la situation financière initiale.

> *« J'ai décidé de ne plus aller à l'école pour aider mon père et aussi, car il a marié trois de ses enfants et ne pouvait plus subvenir aux frais de ma scolarité ni à celle de mon petit frère. Mais mon père a refusé longtemps ma décision, car il voulait que nous fassions des études. Je suis parti du Pakistan pour aider ma famille. Avant mon départ mes parents ont vendu des bêtes et des produits de la terre. Ils n'ont donné l'argent au passeur (je ne sais pas combien) que lorsqu'ils étaient sûrs que j'étais bien arrivé en Grèce. »*
>
> Dossier individuel de M., 16 ans, Pakistan - Treignac (2015)

Pour d'autres mineurs, la constitution d'un réseau d'acteurs se présente comme une réponse à des situations de danger. Menacés par la guerre, mariées de force ou maltraités par un membre de leur famille, ces jeunes se réfugient chez un oncle, une tante ou des amis pour garantir d'abord leur survie et préparer ensuite leur départ vers l'Europe. Ces personnes constituent une ressource importante dans la préparation du voyage des jeunes. En plus de l'aide matérielle et organisationnelle qu'ils fournissent, leur présence sauve parfois littéralement la vie de mineurs grandement menacés. Le capital social se double de l'importance du « capital économique » (Bourdieu, 1986(a)) des personnes qui entourent les jeunes. En effet, en fonction des ressources financières et matérielles, ces intermédiaires vont jouer un rôle parfois crucial dans le déclenchement du départ. Tel est le cas du jeune B. qui a pu bénéficier de l'aide d'une amie de sa mère avant de partir.

> *« - Après j'ai parlé avec ma mère, je lui ai expliqué la souffrance que j'ai vécue. Elle avait les larmes aux yeux, elle m'a dit, ne t'en fais pas mon enfant, je sais. Tu n'as pas besoin d'ajouter, donc tais-toi. Je sais combien de fois tu as souffert, elle m'a dit…bon…je te dis quelque chose mais que ça reste entre nous. Elle me dit qu'elle a parlé avec une de ses copines, le mari de sa copine était l'ami de mon père. Mais elle, elle résidait à Bonfi, elle dit qu'elle a parlé avec elle, qu'elle va m'aider, et je ne vais plus retourner avec mon oncle. Quand elle viendra à la maison, dès qu'elle sortira, je devrais la suivre. C'est elle qui va s'occuper de moi. Je suis parti avec elle, et je ne suis plus jamais revenu dans la maison. Quand ma mère aura envie de me voir, elle saura où elle peut me trouver.*
> *- Donc c'est ta mère qui t'a dit de partir en fait ?*
> *- Oui. Maintenant, trois jours après, la femme est venue.*
> *- Toi tu la connaissais cette femme ?*
> *- Oui oui, je la connaissais.*
> *- Tu l'avais déjà vu ?*
> *- Oui. Lorsqu'elle est venue, j'attendais à la porte, lorsqu'elle est sortie, je l'ai suivie jusqu'à arriver au carrefour, là on a pris le bus, je suis monté avec elle. C'est comme ça que j'ai quitté là-bas. Après, je suis parti chez elle, je suis resté à peu près trois semaines, un mois disons. […] Après, quelque temps, lorsque je suis partie chez elle, elle m'a pris, je suis parti avec elle là où on prend des photos pour le passeport. J'ai pris des photos et j'ai compris que oui, elle va m'amener sûrement parce que elle ne pouvait pas me garder. Maintenant, après le décès, le monsieur il a appelé ma tante, ma tante m'a dit, bon B., maintenant tu dois voyager. Tu dois partir ce vendredi. »*
>
> Entretien B., 17 ans, Guinée - Montpellier (2014)

La dimension collective de la préparation du départ peut également se développer auprès des pairs. Dans leur pays d'origine, des mineurs vont s'entraider et préparer leur départ vers l'Europe. Ce rêve partagé va permettre aux jeunes de mobiliser ensemble des ressources. Sur le littoral de Tanger (Maroc), cette préparation collective se manifeste et s'observe dans les espaces d'attente du départ. Des groupes de mineurs originaires de la même famille, du même quartier, de la même ville, ayant parfois grandi ensemble partagent le rêve de rejoindre l'Europe. Sur les rives du littoral, des stratégies collectives se mettent en place afin de récolter de l'argent et glaner des informations sur la traversée du détroit de Gibraltar. Préparant et se soutenant dans cette entreprise à l'issue incertaine, ces jeunes font du groupe une entité de référence de leur quotidien. Derrière cette mobilisation permanente du collectif se joue le passage de seulement un ou deux jeunes

chaque nuit. Pour des raisons pratiques liées aux techniques de passage et à la surveillance accrue du littoral, il est en effet impossible qu'un groupe entier de jeunes puisse passer en une seule fois. La dimension collective de cette préparation dévoile également l'ennui qui règne dans ces espaces soumis au temps de l'attente. Être entouré par ses pairs est un moyen pour les jeunes de combler le vide crée par l'attente du passage vers l'Europe. Plus rarement évoquée dans la migration des adultes, la place des pairs revêt une importance toute particulière dans le rôle qu'ils jouent dans le processus de construction de l'identité des jeunes. En se vivant collectivement, le départ définit l'identité des jeunes. Dans l'article consacré aux rêves de départ de jeunes Somaliens, Cécile Rousseau *et al.* (2001) dévoilent comment le groupe de pairs assure la survie dans un temps de l'attente éprouvant. Son propos trouve un écho particulier avec les scènes observées à Tanger aux côtés des mineurs qui attendent de pouvoir passer et qui cherchent eux aussi un rempart contre l'ennui.

> « […] le rêve et les rites associés au partage au sein du groupe d'âge permettent aux jeunes […] d'articuler l'espace privé et l'espace public, les projets propres et ceux des autres, en comblant le temps de l'attente, souvent long, problématique et douloureux, de le transformer en un espace-temps significatif chargé du succès des autres, et en une préfiguration de leur départ personnel. La substitution du voyage réel qui n'advient que partiellement par le voyage onirique permet d'aménager l'attente et d'échapper à l'enlisement; elle comporte cependant des risques de glissements vers une perte de contact avec la réalité, vers l'évasion dans un rêve qui n'en finit pas et qui fait parfois basculer dans la folie. Cette folie, forme extrême du voyage immobile, en vient à être vue comme une dernière façon de mobiliser l'environnement face au départ, une ultime quête. »
>
> Rousseau *et al.*, 2001: 52

1.3. *Les mobilités antérieures des mineurs*

Collective ou plus individuelle, la phase de préparation exige des individus qu'ils mobilisent des ressources. Parmi elles, la connaissance que les jeunes ont du voyage et de la migration va jouer un rôle déterminant dans le déroulement de leur migration. En dépit d'une minorité qui les condamnerait à être considérés comme des individus inexpérimentés, les mineurs rencontrés relatent des expériences de mobilités antérieures éclairant sous un nouveau jour la préparation de leur voyage. Cette troisième section s'intéresse aux expériences spatiales de la mobilité des mineurs rencontrés. À travers plusieurs parcours, ce temps de la réflexion dévoile les premières migrations que les jeunes ont réalisées avant qu'ils ne soient reconnus comme mineurs isolés étrangers et pris en charge par les services de protection en France.

1.3.1. L'expérience de la mobilité, une ressource migratoire

Les notions de capital social et de capital économique développées par Pierre Bourdieu (1980 et 1986(a)) invitent à intégrer les ressources sociales et matérielles des individus. Elles permettent de replacer les mineurs dans leur individualité, mais aussi de reconnaître leur inscription dans des réseaux relationnels plus vastes. Pour approfondir la dimension géographique de la phase de préparation de la migration, j'ai souhaité m'intéresser aux expériences spatiales des jeunes pour éclairer leur parcours. En effet, lors de l'évaluation de la situation des mineurs, aucun espace n'est réservé aux expériences de mobilité antérieures. Seuls les déplacements réalisés dans le cadre du parcours migratoire

vers la France comptent. L'intérêt porté à cette seule séquence occulte inévitablement les expériences de mobilité passées des jeunes.

Aussi, les enquêtes conduites auprès des mineurs montrent que le déplacement s'invite dans la biographie des individus bien avant leur départ pour l'Europe. Inscrite dans le quotidien banal des jeunes, la mobilité est une habitude préexistante à leur migration internationale. Réalisée de manière autonome ou aux côtés des membres de leur famille, au sein de leur pays d'origine ou à l'étranger, beaucoup de jeunes ont déjà eu l'occasion de voyager. Tel est le cas du jeune F. originaire du Mali qui expliquait précédemment travailler chez son oncle en vue de financer son voyage. Ce travail impliquait qu'il réalise régulièrement un voyage de 350 kilomètres entre Tinkaré et Bamako pour rejoindre son oncle. Sur un autre continent, le jeune N. originaire du Bangladesh a lui aussi beaucoup voyagé avant de venir en France. Issu d'une famille aisée, N. a réalisé de nombreux voyages avec ses parents qui souhaitaient lui faire découvrir le Bangladesh. Chaque année, au moment des vacances, il partait à la découverte d'une nouvelle ville avec ses parents.

Sans pouvoir être assimilés à des migrations internationales pour autant, ces circulations et déplacements décrits par les mineurs invitent à dépasser l'idée selon laquelle seule la migration procéderait au passage d'individus immobiles à mobiles, d'un mode de vie sédentaire à nomade. La migration internationale apparaît alors comme une nouvelle séquence de mobilité qui s'ajoute à un ensemble de déplacements déjà réalisés. Plus que des mouvements d'un point à un autre, ils offrent la possibilité aux jeunes d'acquérir une expérience de la mobilité telle que définie par André Zeitler *et al.* (2012(b)).

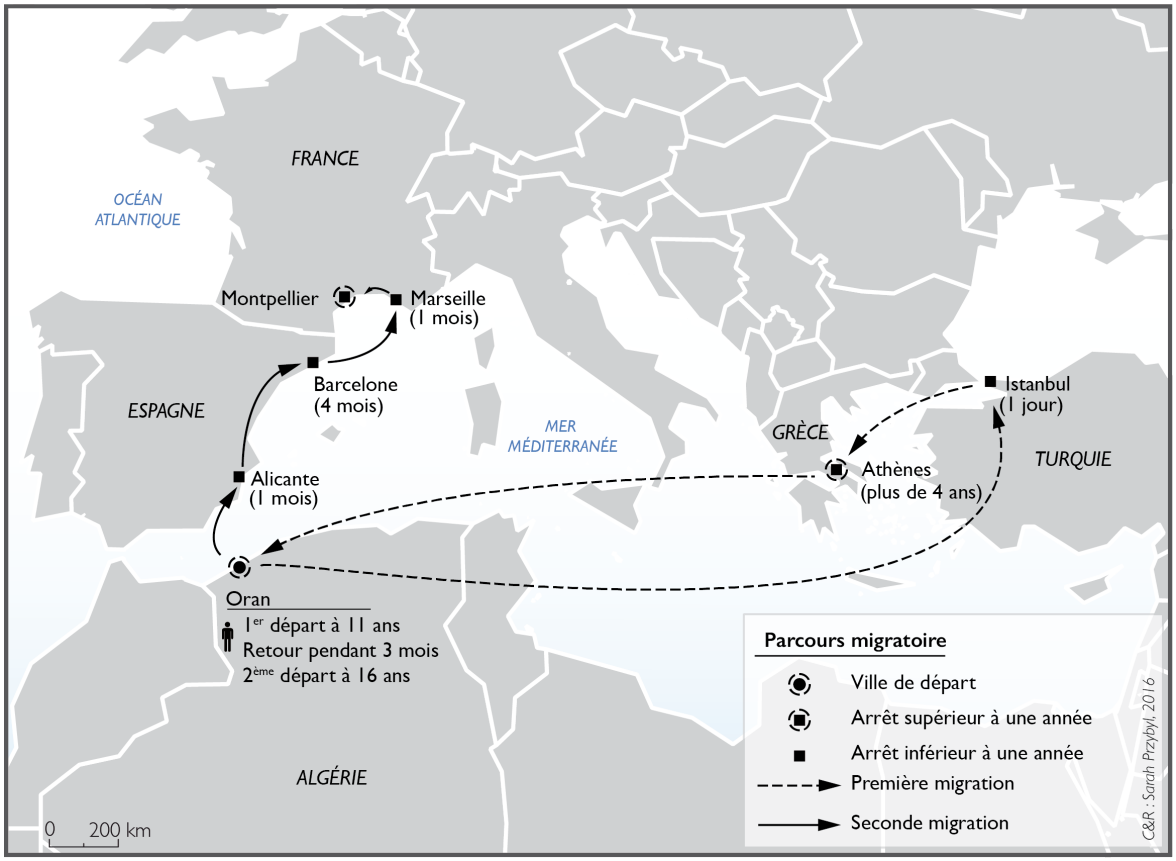
> « [L'expérience est] ce qu'acquiert la personne par la pratique d'une activité en situation dans un temps donné. Ce qui est acquis devient des ressources expérientielles, produit d'un processus de construction, censées permettre à la personne d'agir dans d'autres situations similaires. »
>
> Zeitler *et al.*, 2012(b) : 10

Les séquences de mobilité antérieures à la migration internationale constituent ainsi une réserve d'expériences mobilisables dans la phase de préparation du voyage. Elles donnent une épaisseur au vécu des mineurs. L'ensemble de ces ressources forme alors un capital expérientiel où plus qu'un support, l'espace devient une ressource mobilisable pour et par les jeunes dans leur voyage vers l'Europe. Comme le souligne Michel Lussault (2009 : 26), l'espace « n'est pas seulement un contenant mais aussi un contenu de l'expérience sociale ». Dans cette perspective, les différents déplacements des jeunes représentent une accumulation de ressources expérientielles à considérer au moment d'envisager leur parcours migratoire. Les jeunes peuvent alors mobiliser ces expériences comme les premières ressources dont eux seuls disposent pour préparer leur émigration. Ces temps de mobilités antérieures, déconnectés des liens avec l'entreprise migratoire qui les a conduits en France au moment de notre rencontre, sont donc à considérer pour comprendre le processus de préparation du départ des jeunes.

1.3.2. L'Europe, un territoire connu

Les expériences de mobilité antérieures constituent des ressources à considérer pour comprendre le temps de la préparation du voyage. Si certains jeunes ont pu voyager au sein de leur pays d'origine, d'autres ont déjà réalisé un premier séjour en Europe. Seuls ou avec leur famille, ces jeunes ont déjà rejoint un pays européen. Leurs expériences dévoilent ainsi l'acquisition d'un savoir-migrer constituant un véritable capital expérientiel. Pour ces

jeunes, la migration internationale fait déjà partie intégrante de leur parcours de vie. Au-delà d'une expérience du déplacement préexistante, les jeunes qui repartent en Europe se présentent comme les meneurs de leur migration au regard des connaissances dont ils disposent. Le jeune I. est originaire d'Algérie ; alors qu'il n'a que onze ans, il émigre avec des voisins de son quartier pour la Turquie en vue de rejoindre la Grèce. Ce premier voyage est le début de nombreuses circulations dans la vie du jeune (carte 4).



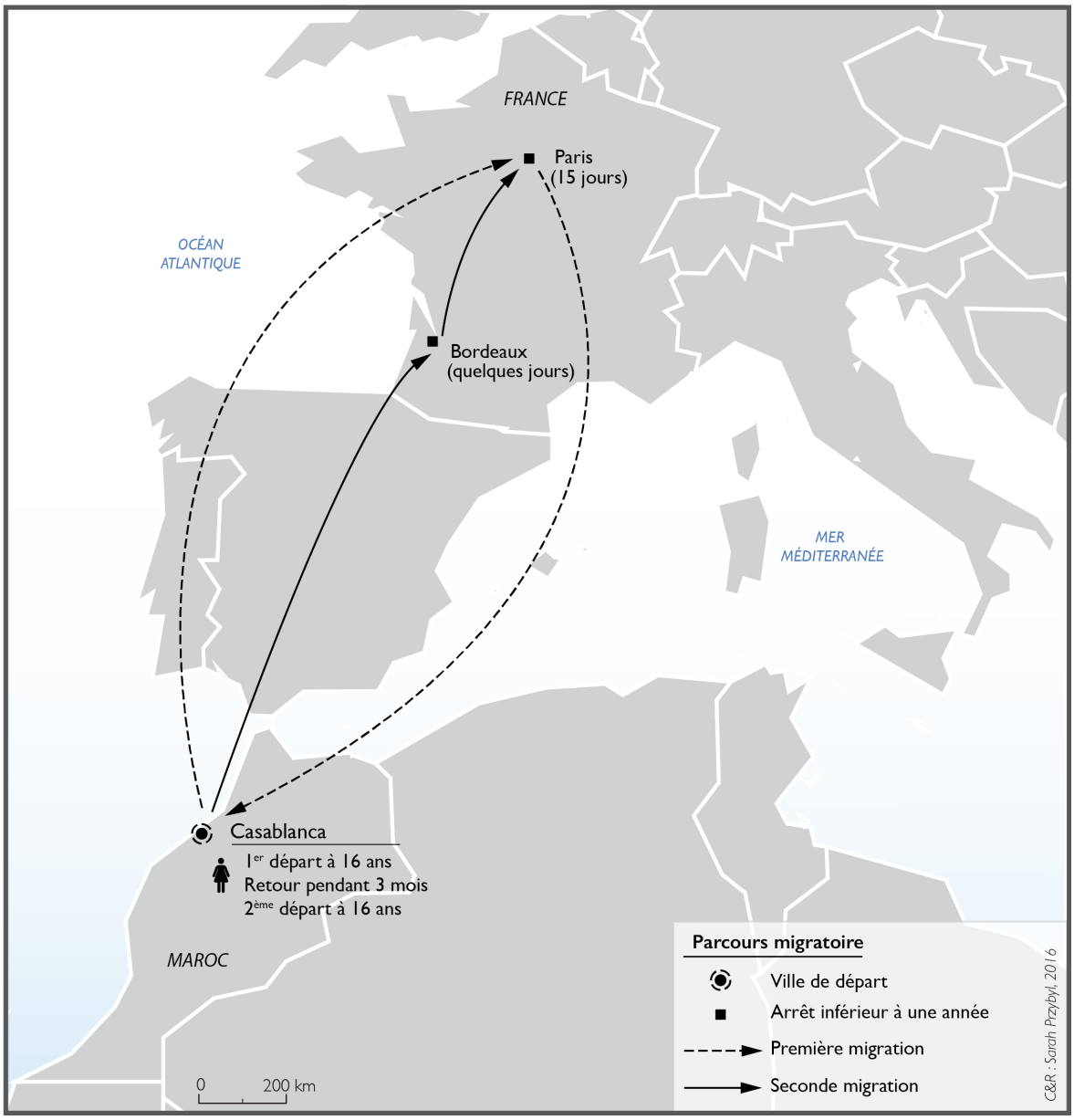
Carte 4 : Parcours de I.
I. a quitté l'Algérie pour la première fois à 11 ans. Après un séjour de près de quatre ans en Grèce, il rejoindra l'Espagne puis la France. Son parcours migratoire le conduit quelques mois plus tard à Montpellier.

À deux reprises, I. a effectué une migration internationale sans ses représentants légaux. Malgré la durée de son séjour en Grèce, I. dit n'avoir jamais bénéficié d'aucune protection institutionnelle à Athènes. I. a donc vécu pendant près de quatre ans dans la clandestinité. Inscrit dans des réseaux de revente de drogue, il s'est établi dans une vie d'errance qui semble l'avoir profondément marqué. Il affirme d'ailleurs que cette vie est à l'origine de son caractère parfois explosif. Aucune information n'est communiquée sur les conditions du retour du jeune en Algérie depuis la Grèce. Quelques mois après son retour en Algérie, I. décide de repartir pour l'Europe et se dirige cette fois-ci vers l'Espagne. Confirmant son désir de quitter son pays d'origine, I. organise seul cette seconde migration. I. a toujours réalisé ses déplacements sans ses représentants légaux et revendique cet isolement lors de nos différentes rencontres. Le jeune prouve souvent sa capacité à être responsable aux professionnels du centre en faisant de son parcours migratoire un exemple de réussite personnel.

L'expérience de la migration internationale en Europe peut aussi avoir été réalisée aux côtés des représentants légaux des jeunes. Ces voyages s'organisent à l'occasion d'une

visite à un ou des membres de la famille déjà installés en France. Accompli en toute légalité, ce premier voyage est une première expérimentation de la migration internationale. Témoignant de la ressource que cette expérience constitue, le sujet parfois sensible de la phase de préparation puis celui du départ vers la France n'apparaît pas dans les discours comme une étape difficile. Sorte de répétition générale, le premier voyage préfigure de la migration que les jeunes réalisent seuls quelque temps plus tard. Tel est le cas de la jeune H. originaire du Maroc qui avant d'arriver seule en France avait déjà séjourné sur le territoire à l'occasion de vacances avec sa famille (carte 5).

> *« - D'accord, est-ce que tu connaissais Paris avant de venir ici ?*
> *- Oui*
> *- Et comment tu as connu Paris ?*
> *- Bah j'étais en vacances.*
> *- Tu es venue combien de fois ici ?*
> *- Avant, je suis venue une fois et je suis restée quinze jours ici.*
> *[…]*
> *- Donc tu as passé quinze jours et après tu es revenue au Maroc ?*
> *- Oui*
> *- Et après tu es partie en France ?*
> *- Oui »*
>
> Entretien H., 16 ans, Maroc - Paris (2012)

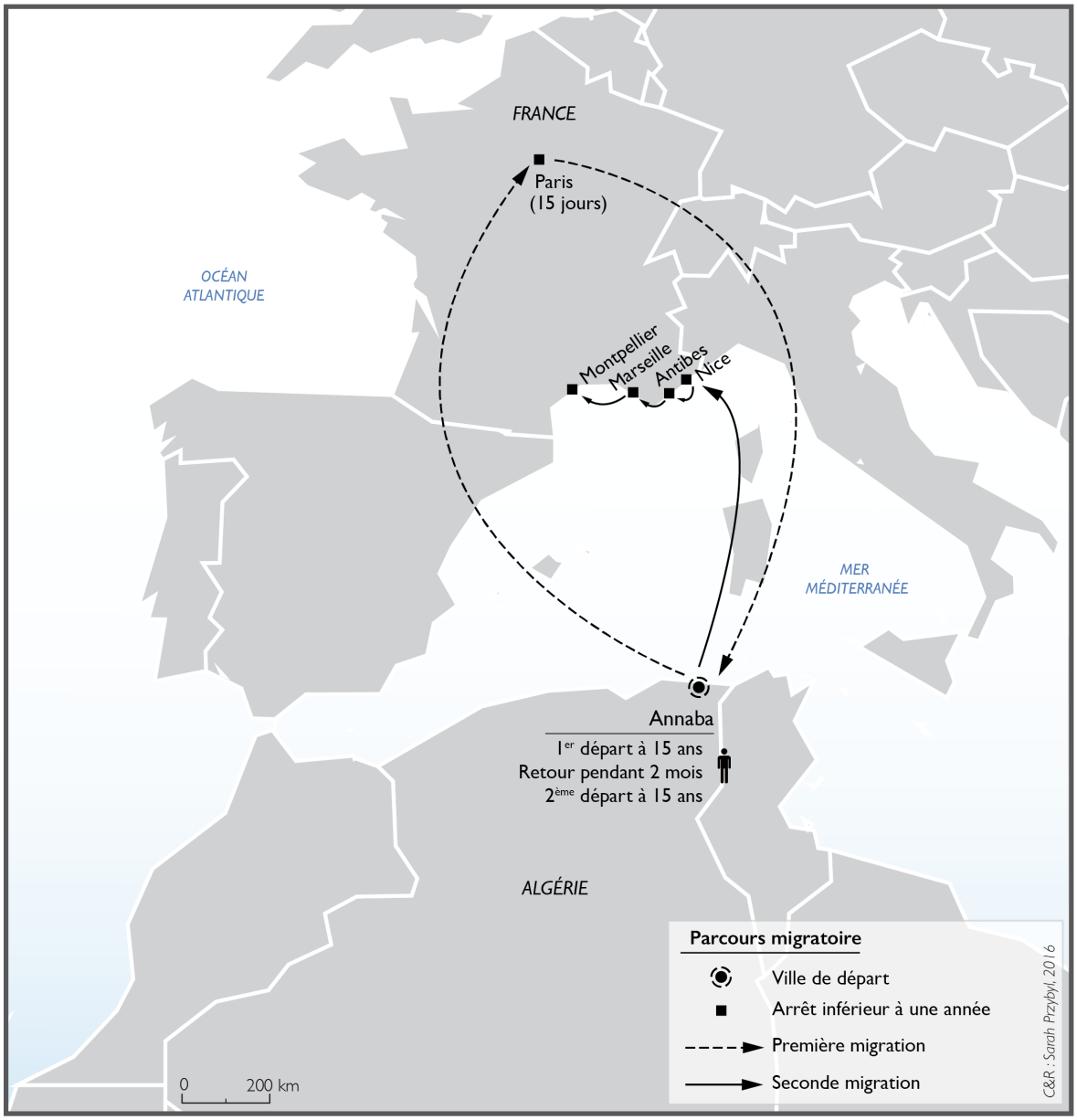


Carte 5 : Parcours de H.
Alors qu'elle a 16 ans, H. réalise un premier séjour en France avec ses parents à l'occasion d'une visite à sa tante. Trois mois plus tard, elle rejoindra la France de manière autonome.

Accompagnée par ses parents, le premier voyage de H. vers la France se réalise dans le cadre d'un séjour touristique en famille. Avec ses parents, H. rend visite à sa tante maternelle installée à Paris. Plus qu'une première migration pour H., les voyages vers la France sont une habitude de son entourage. En effet, ses parents réalisent souvent des visites à cette tante maternelle. D'ailleurs, H. m'explique avoir d'abord connu la France par l'intermédiaire des récits que ses parents lui faisaient à chacun de leur retour. Après que H. ait passé ses premières vacances chez sa tante maternelle à Paris, elle rentre au Maroc pour environ trois mois. Le voyage qui conduit H. pour la seconde fois en France se réalise sans ses proches, mais vise toujours le même point de chute : l'appartement de sa tante maternelle installée à Paris. La similarité du voyage que H. réalise ancre son discours sur le voyage dans une certaine aisance.

Si H. répète un itinéraire qu'elle a déjà réalisé avec ses parents jusqu'à Paris, le jeune C. profite quant à lui d'un premier voyage scolaire pour découvrir la France. C. transforme

cette sortie scolaire en une véritable opportunité pour rejoindre seul et légalement la France. Grâce à ce voyage scolaire organisé par son école, C. a en effet récupéré un passeport algérien et a profité de la période de validité de trois mois d'un visa Schengen[30] pour repartir en France deux mois plus tard par avion (carte 6). La préparation de son départ a été facilitée par cette formalité administrative et le soutien financier de sa famille. Son grand-père avait en effet économisé de l'argent et mobilisé un réseau de connaissances pour que C. puisse être hébergé en France.



Carte 6 : Parcours de C.
Après un premier voyage scolaire. A Paris, C. profite de la période de validité de son visa pour repartir vers le sud de la France.

Le critère de la proximité géographique joue un rôle important dans la possibilité de migrer. Les mineurs ayant déclaré une expérience migratoire antérieure en Europe sont tous originaires du Maghreb. Aucun mineur en provenance d'Asie ou d'Afrique de l'Ouest

[30] Ces informations sont issues du dossier individuel de C.

n'a mentionné l'existence d'expériences migratoires similaires. Cela ne signifie pas pour autant que les jeunes en provenance de ces régions n'ont pas eu d'expériences de la migration. Celles-ci ne se sont tout simplement pas déployées en Europe. Le cas de ces mineurs mobiles ne saurait faire oublier ceux n'ayant jamais eu l'occasion d'expérimenter de déplacements au-delà des mobilités quotidiennes pour aller à l'école ou rencontrer des amis. Pour eux, la migration internationale sera la première expérience de mobilité.

2. Les routes de la migration

Après les préparatifs du voyage vient le temps du départ. Les jeunes quittent leur foyer, leur territoire, leur pays en vue de rejoindre un nouvel horizon géographique. Des travaux se sont attachés à rendre compte des contours de cette migration en favorisant tantôt la perspective du pays de départ (Cissé et Senovilla Hernández, 2011 ; Robin, 2014 et Diop, 2013) tantôt celle des pays d'arrivée (Vassort, 2004 ; Duvivier, 2008 et Senovilla Hernández, 2013 et 2016). Dans la lignée de ces productions, ce temps de l'analyse dévoile les différentes routes de la migration empruntées par les mineurs. Demander aux jeunes de retracer leur parcours migratoire en y associant les moyens de transport vise à mettre au jour les spécificités de leur mobilité. Des conditions au départ aux expériences en migration, la diversité des parcours représentés dans ce second point entend montrer que plus qu'une copie des itinéraires des adultes, la mobilité des mineurs répond à ses logiques propres. Comme le soulignent Cécile Rousseau *et al.* (2001), le grand intérêt porté aux réalités du départ et à celles de l'arrivée minimise trop souvent la place du voyage et du transit comme un espace à part entière d'acquisition de l'expérience. Ce temps du déplacement est pourtant un vecteur de changement central à la compréhension des migrations internationales. En s'intéressant aux actions déployées par les jeunes au cours de leur voyage et aux impressions suscitées par ce même déplacement, ce second point éclaire la dimension active et passive de l'expérience telle qu'abordée par John Dewey en 1938 (cité par Zeitler et Barbier 2012 : 109).

> « Pour Dewey, l'expérience se scinde en deux grandes composantes dites, l'une " active " et l'autre " passive ". La partie active est l'action de la personne sur le monde, tandis que la partie passive est la trace laissée par l'action du monde sur la personne. Cette trace est à la fois cognitive, conative, affective et incarnée. L'expérience apparaît alors comme un agglomérat fait d'une action sur le monde, des conséquences de cette action en termes de transformation du monde, et de la transformation en retour éprouvée par la personne consécutive à cette action. Elle donc indissociablement sociale et subjective ».
>
> Zeitler et Barbier, 2012 : 109

2.1. *Le voyage instantané par les airs*

Parmi les multiples voies d'accès au territoire français, la voie aérienne est majoritairement empruntée par les mineurs. Ce moyen de transport est rarement approfondi dans les recherches en raison de la simplicité que son usage suppose. Pour pallier à ce manque et mieux souligner l'importance de ce mode de déplacement, ce premier temps propose d'approfondir l'histoire de ces jeunes arrivés par la voie des airs afin d'aborder toute la singularité des expériences associées.

2.1.1. Stratégies de départ et profils des mineurs

La migration des mineurs est souvent évoquée par le prisme de parcours dramatiques. Comme pour renforcer l'image de vulnérabilité induite par la catégorie de mineur, très peu de récits s'attardent sur les parcours plus banals qui font aussi la réalité migratoire de ces jeunes. Tous les voyages n'impliquent pas que les mineurs bravent l'impossible pour rejoindre l'Europe. Ces trajets ressemblent d'ailleurs à ceux que des millions d'individus font chaque jour pour atteindre une destination puisqu'ils se réalisent en avion depuis le pays d'origine jusqu'en France (ou en Europe). Grâce à une réservation effectuée lors de la phase de préparation de leur projet migratoire, les mineurs embarquent dans des avions qui les conduiront en Europe. Partir en avion est le moyen le plus sécurisé pour rejoindre la France. Il garantit aux jeunes d'arriver à destination. Le prix d'un billet représente toutefois une certaine somme d'argent qui n'est pas toujours accessible à tous les jeunes ou à leur famille. Les mineurs rencontrés ayant réalisé ce type de trajet sont pour certains d'entre eux issus de familles aisées dont le capital économique suffit au financement de l'achat du billet. À l'inverse, dans des milieux plus modestes, les familles et les jeunes économisent sur le long terme pour pouvoir payer un billet vers l'Europe. Au-delà de la garantie d'arriver à destination, partir en avion c'est également avoir l'assurance de quitter légalement et sans dangers le territoire d'origine. En effet, un individu mineur peut être inscrit sur le passeport d'un adulte désigné tuteur par les représentants légaux du jeune. Ainsi, de nombreux mineurs ont voyagé aux côtés d'un oncle ou d'une tante, ou encore de passeurs chargés de faire le voyage avec le jeune. Accompagnés par un adulte, les jeunes passent ainsi les points de contrôle sans difficultés et dépassent les frontières sans encombre. Une fois le voyage réalisé, ces accompagnateurs laissent le plus souvent les mineurs livrés à eux-mêmes dans les terminaux des aéroports ou encore détruisent les papiers d'identité avec lesquels ils voyagent.

En dehors des mineurs issus de familles aisées ou de celles qui ont capitalisé assez d'argent pour financer un tel voyage, les parcours réalisés par avion concernent aussi les jeunes considérés comme les plus susceptibles d'être en danger au cours de leur parcours. C'est notamment le cas des quelques filles mineures rencontrées sur le terrain qui ont déclaré avoir rejoint la France par avion. Elles étaient systématiquement accompagnées par un adulte pour être à la fois en plus grande sécurité, mais aussi et parfois surveillées. Peu nombreuses dans les flux migratoires (DPJJ, 2013, 2014 et IGAS, 2014(a)), leur invisibilité est renforcée par l'emprunt de ces routes migratoires. C'est également le cas des mineurs les plus jeunes rencontrés au cours de cette thèse qui âgés de 11 ans ont été envoyés par avion vers la France. Partir par avion se présente comme un moyen de transport sûr et direct pour des mineurs dont le jeune âge ne leur permet pas d'être les seuls responsables du déroulement de leur migration.

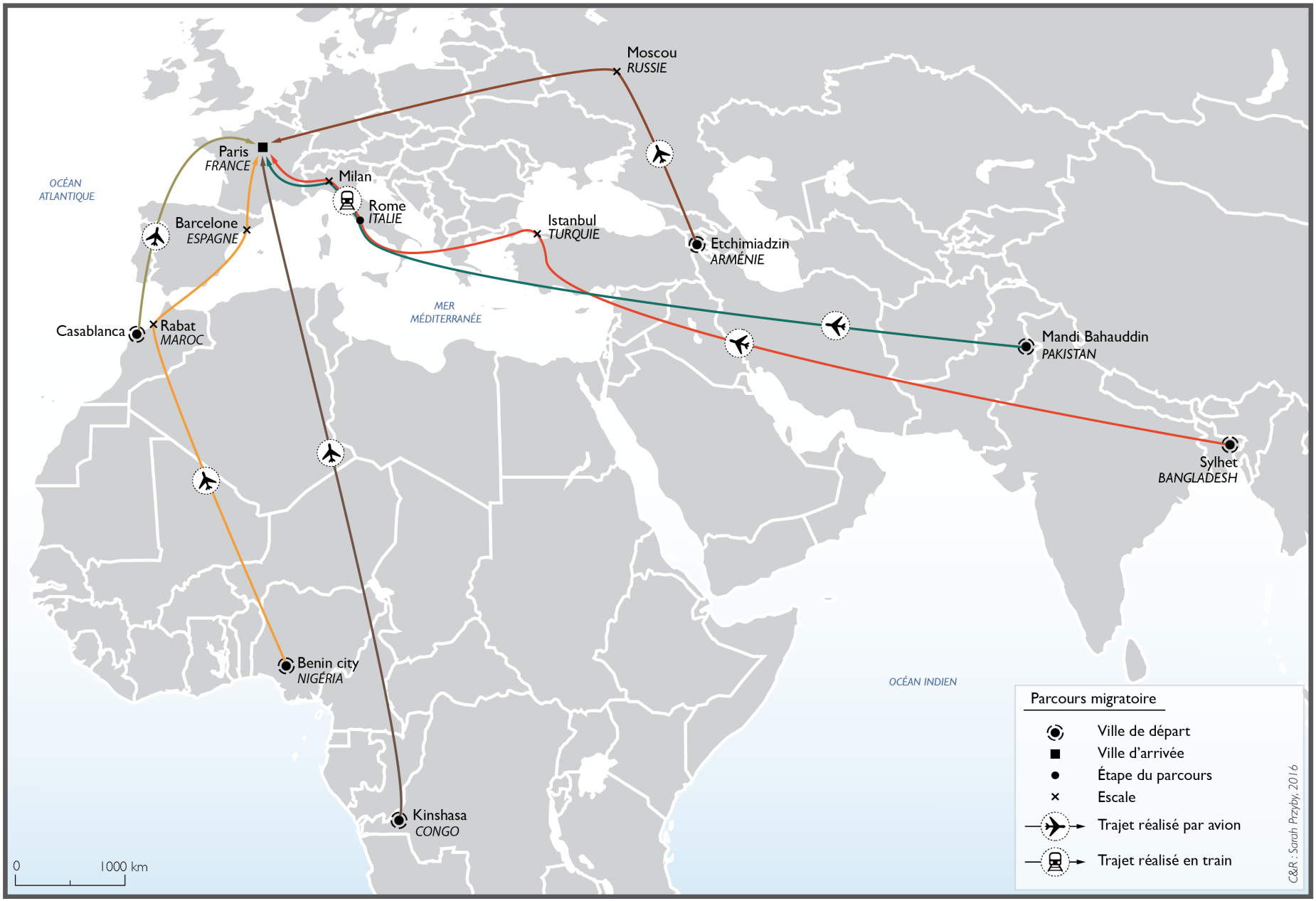
2.1.2. Cartographie des parcours

Cartographier les parcours migratoires par avion a nécessité de retenir six trajectoires (carte 7)[31]. Cette sélection obéit tout d'abord à un impératif scientifique visant à réunir sur une même carte les zones géographiques de départ des mineurs les plus fréquentes. Plus

[31] En raison d'un manque d'informations homogènes, les trois cartes présentées dans cette partie de la recherche n'indiquent pas les durées associées aux étapes du voyage.

qu'une recherche d'exhaustivité, cette représentation souligne la diversité des aires géographiques de provenance des jeunes. La sélection de seulement six trajectoires répond à un souci de lisibilité de la carte. Grâce à la réalisation de cette cartographie, le voyage par avion se dévoile comme une modalité de transport qui se retrouve surtout pour les destinations les plus éloignées de l'Europe. Tel est le cas des liaisons aériennes entre le Pakistan et l'Italie ou encore celles entre le Congo et la France. Parallèlement aux liaisons directes entre le pays d'origine et d'accueil, d'autres trajectoires de mineurs représentées sur cette carte indiquent que l'arrivée dans un pays européen n'est pas synonyme d'arrêt de la migration. Le trajet par avion assure ainsi une première séquence de mobilité, celle qui représente la part la plus importante du voyage jusqu'à l'Europe. Une fois arrivés dans un pays européen, les mineurs continuent leur voyage en bus, en train ou en voiture pour rejoindre la destination visée. Le trajet par avion ne permet donc pas toujours de réaliser l'ensemble du parcours migratoire, mais assure aux jeunes de pénétrer légalement en Europe.

Ce type de mobilité est qualifié par Émilie Duvivier (2008 : 201) de « mobilité directe » pour rendre compte du peu d'arrêts faits par les jeunes pour rejoindre l'Europe. Le recours à cette qualification visait à mettre en lumière la spécificité de ces parcours vis-à-vis de mineurs ayant réalisé des parcours plus longs. Pour la sociologue, ces voyages directs et organisés en amont sont une manière « simplifiée » (*ibid.* : 202) de migrer. Derrière l'aspect lissé que donnent à voir les trajets aériens ou encore la facilité que représente un départ en avion comparé à d'autres formes de voyages, ces parcours ne sont pourtant pas si directs qu'ils en ont l'air. Comme le souligne la carte, les jeunes ont réalisé des escales dans différents pays au cours de leur trajet. Si certains arrêts ne sont que temporaires, d'autres marquent la fin du voyage. La linéarité de ces trajectoires est mise à mal par le fait qu'en arrivant en Europe, beaucoup de mineurs ont alors à impulser un nouveau départ. Si à première vue ces trajectoires sont donc plus « simples » et « directes » que les autres, les données recueillies vont à l'encontre de cette simplicité. Au qualificatif « direct » qui ne rend compte que des mobilités engagées avant l'arrivée en Europe, celui d'une « mobilité contractée » ou d'une « mobilité dense » permettrait davantage de désigner le rapport entre un temps passé sur les routes et le nombre de pays traversés. Les éléments relatifs aux modalités du déplacement invitent à souligner la façon dont cette « mobilité contractée » se retranscrit dans les propos des jeunes.



Carte 7 : Une migration par voie aérienne

2.1.3. Expériences d'un voyage rapide

Le choix des six parcours migratoires a été guidé par la possibilité d'associer les trajectoires aux propos des jeunes recueillis lors des entretiens pour octroyer une épaisseur supplémentaire à la représentation cartographique. Derrière chaque trait reliant deux points de l'espace géographique est liée une expérience du déplacement propre à chaque mineur. Si précédemment cette expérience faisait référence à l'idée d'une accumulation de pratiques antérieures comme un réservoir de ressources mobilisables, ici, il s'agit de s'intéresser désormais aux actions, à ce moment où les mineurs ont fait l'expérience du voyage (Zeitler *et al.*, 2012(b) : 10). En outre, François Dubet (2012 : 119) reconnait que l'intérêt porté aux expériences permet de dévoiler la capacité que les individus ont à appréhender ce qu'ils ont éprouvé dans ces moments-là. Ainsi, lors des entretiens, en plus des actions déployées au cours de leur déplacement, les jeunes ont pu relater et y associer une dimension plus sensible.

Dans le cas des enquêtés qui ont fait le voyage par avion, le contenu des entretiens révèle d'abord que ces jeunes ne relatent que peu d'éléments sur ce temps du voyage vers l'Europe. La vitesse avec laquelle se fait la migration est proportionnelle à la place occupée par ce moment dans les échanges avec les enquêtés. La notion de « migration contractée » est ici justifiée par une forme de contraction de l'espace-temps qui se retrouve dans le peu de souvenirs des jeunes pour ce voyage. En effet, en quelques heures ou en l'espace d'une nuit ces jeunes sont passés d'un continent à un autre sans réaliser l'importance des distances parcourues. Lors des échanges, les jeunes n'ont donc que peu de choses à raconter compte tenu de la rapidité de leur voyage.

> *« - [on regarde la carte] Et donc avant d'arriver en France, tu as fait un vol jusqu'en France ou tu es parti en passant par d'autres pays ?*
> *- Ouais j'ai fait le vol jusqu'en France.*
> *- Donc tu es parti en avion directement ?*
> *- De chez moi pour venir ici ?*
> *- Oui*
> *- Ouais*
> *[…]*
> *- Et ça s'est passé comment ton arrivée à Saverdun ?*
> *- À Saverdun ?*
> *- Oui*
> *- Ça va normal, on a pris le train, du coup le temps d'être ici c'est sept heures de train.*
> *- C'est beaucoup sept heures de train. Tu as dû mettre moins de temps pour faire Bamako-Paris…*
> *- On a pris un vol de nuit en fait.*
> *- Pour Bamako-Paris ?*
> *- Oui*
> *- Et ça, ça a duré longtemps ? ou pas trop ?*
> *- On est arrivés le matin.*
> *- Donc pour faire Paris-Saverdun, c'est presque le même temps que pour faire Bamako-Paris ?*
> *- En vol ouais [rire]. »*
>
> Entretien M., 17 ans, Mali - Saverdun (2014)

Si le déplacement est retenu comme un critère central à l'appréciation des migrations internationales, le cas de ces mineurs invite à minimiser la place accordée à cette variable. Le déplacement et l'expérience qui en découle ne définiront pas

majoritairement leur migration. En effet, la rapidité du voyage implique que les jeunes n'ont pas toujours conscience des distances parcourues ou du nombre de pays traversés. Lors des échanges, les mineurs rencontrent une certaine difficulté à dire les lieux de leur migration et à situer les étapes de leur voyage vers l'Europe. Pour les pédopsychiatres Rahmeth Radjack *et al.* (2012 : 56), la migration participe à une perte des repères pour les jeunes dont la construction identitaire repose sur une certaine constance des environnements qui les entourent. Avec les jeunes ayant migré par avion, cette perte des repères est redoublée par l'immédiateté de leur voyage. Le récit de E. illustre cette difficulté à expliquer son parcours migratoire. Comme prise dans une mobilité inévitable, elle dévoile l'écart entre ses sensations et la réalité de son trajet.

> *« - Et toi tu es venue comment en France? En avion?*
> *- Oui*
> *- C'est ça?*
> *- Oui*
> *- Jusqu'en France directement?*
> *- Oui*
> *- Donc on va faire un trait comme ça sur la carte? Tu as fait des arrêts avec l'avion?*
> *- Non non…*
> *- Donc directement France-Congo?*
> *- Oui*
> *- D'accord. Alors on va faire un trait.*
> *- On a fait des arrêts, mais moi je ne me suis pas arrêtée.*
> *- Toi tu ne t'es pas arrêtée…il y a eu des escales en fait?*
> *- Oui, je n'ai pas compté combien, en fait je ne me souviens pas.*
> *- Tu ne te souviens plus où vous vous êtes arrêtés?*
> *- Non… »*
>
> *Entretien E., 13 ans, Congo - Saverdun (2014)*

La perte de repères induite par le voyage est à mettre en relation avec la présence (ou l'absence) de personnes qui accompagnent les mineurs jusqu'à la destination. Certains jeunes qui ont été accompagnés par un adulte apparaissent avoir été trimbalés, conduits d'un point à un autre sans réellement savoir ce qui se passait. Partir par avion contraint donc les mineurs à se retrouver dans une posture passive vis-à-vis de leur migration. Cette passivité n'est pas à associer à un manque d'intérêt, mais renvoie davantage à la notion d'engagement que l'expérience suppose (Zeitler et Barbier, 2012 : 108). Le regard que ces mineurs portent sur leur propre migration est marqué par un manque de souvenirs, par la perte de repères et une forme de passivité dans l'expérience vécue. Décoller vers l'Europe est un investissement offrant l'avantage d'un parcours migratoire sécurisé. L'expérience relatée et vécue par les jeunes est marquée quant à elle par la rapidité, par une forme de contraction de l'espace-temps de la migration. S'ils sont nombreux à rejoindre l'Europe par la voie des airs, d'autres jeunes ont eu à combiner différents moyens de transport.

2.2. *Une migration par relais*

Loin de la linéarité des trajectoires aériennes, les parcours migratoires orientés vers l'Europe peuvent nécessiter l'articulation de plusieurs moyens de transport. Autre

forme de déplacement et de dépassement des frontières, ces trajets donnent à voir une des autres voies empruntées par les mineurs pour rejoindre la France.

2.2.1. Un itinéraire négocié

Les parcours migratoires d'autres mineurs enquêtés dessinent des itinéraires sinueux. À l'inverse des jeunes ayant voyagé par avion, ici, différents moyens de transport sont combinés afin de pouvoir traverser les frontières des multiples pays. Dans ces cas, les jeunes ont en commun le fait d'avoir traversé les frontières terrestres et/ou maritimes jusqu'en Europe. Ces trajectoires sont ponctuées de rencontres et d'étapes qui garantissent la poursuite du parcours migratoire jusqu'à l'arrivée des jeunes à un point de chute. De ville en ville, de pays en pays, de continent en continent, les mineurs vont alors suivre un itinéraire précis fait d'étapes négociées lors de la phase de préparation du départ. Loin d'être construits au fil de la route, les parcours des jeunes font l'objet d'une organisation ficelée dans le pays d'origine de par l'implication de la famille et des proches. Ces voyages ont des coûts variables en fonction des distances parcourues et des conditions négociées pour le trajet. Les données récoltées font état d'un prix de la migration pouvant varier de 800 à 3 000 euros. Au regard de ces sommes, les parcours sont un investissement obligeant les familles à vendre leurs biens ou contracter un crédit auprès du passeur. D'autres ne paient qu'une partie du voyage et versent le complément qu'après que le jeune soit arrivé à destination.

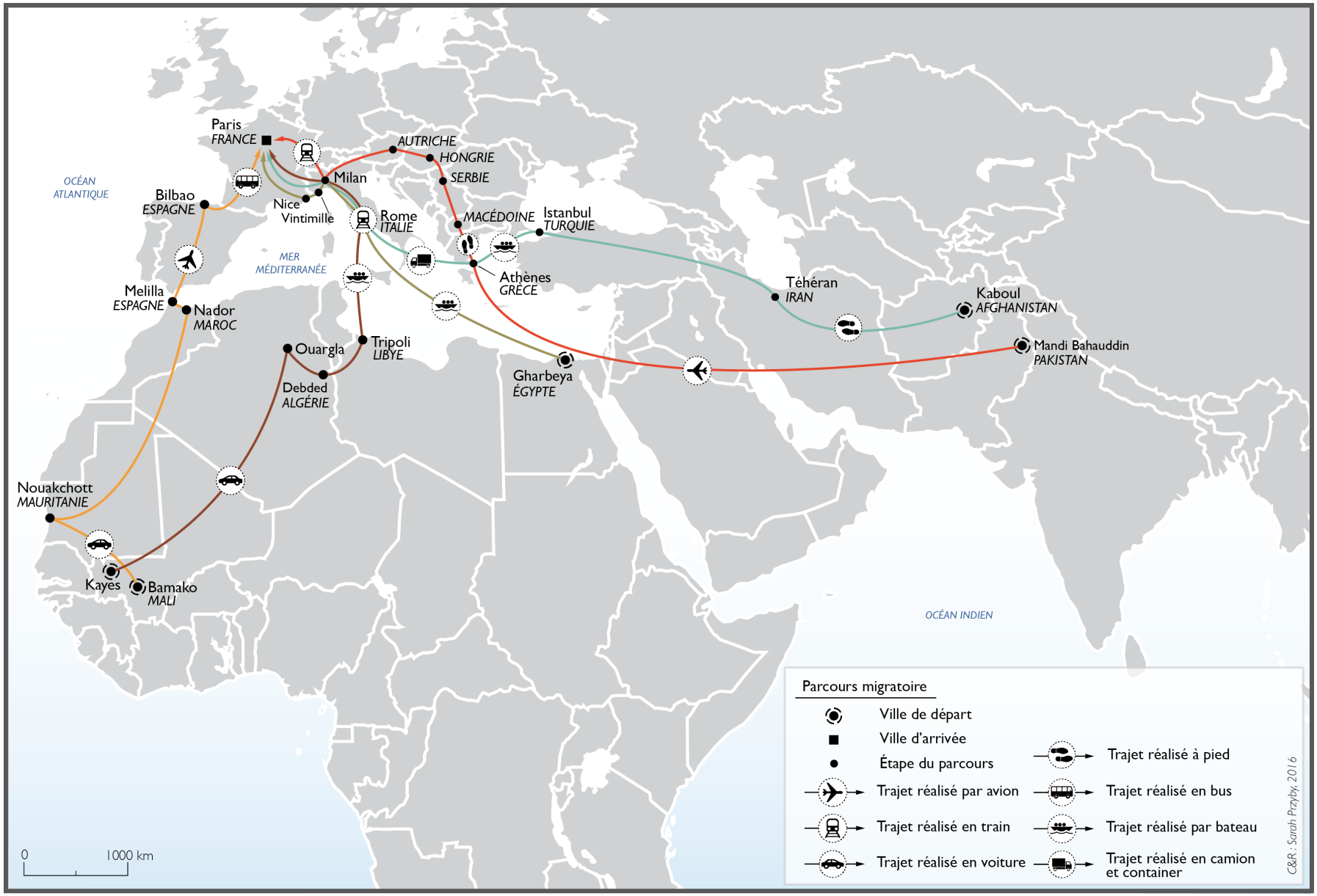
Aux membres de la famille qui organisent, s'ajoutent donc des passeurs sollicités pour assurer le bon déroulement de la migration des mineurs. Certains passeurs profitent de la minorité des jeunes pour faire prospérer le trafic des êtres humains ; les récits des mineurs montrent toutefois que derrière ce terme connoté se cachent aussi des amis proches ou des membres de la famille en charge du déroulement du voyage. Sollicités lors de la phase de préparation du départ en raison de leur position géographique sur les routes migratoires ou en Europe, ces individus seront des relais pour les jeunes qui pourront y faire escale temporairement au cours de leur trajet. Les passeurs peuvent donc être des « prestataires » extérieurs, mais aussi des individus appartenant au cercle familial. Parler des passeurs avec les mineurs implique donc de sortir de la vision criminelle qui leur est associée pour mieux considérer le rôle de soutien qu'ils peuvent être amenés à jouer. Le contrat conclu avec la (ou les) personne(s) chargée(s) du passage des jeunes va au-delà d'une simple commande, il suppose une confiance mutuelle entre les deux parties. En effet, ces parcours migratoires par voie terrestre ou maritime vont être plus longs et plus dangereux au regard de la clandestinité dans laquelle s'effectue le voyage. Empruntant des routes et des frontières soumises à de nombreux dangers, certains passeurs vont honorer le contrat, assurer le bon déroulement du voyage et protéger les jeunes. Mais dans d'autres cas, cet accord peut aussi être détourné au cours du voyage puisque des jeunes ont raconté subir des actes de maltraitance, être victimes de violences ou faire l'objet d'un trafic illégal des êtres humains. Aux dangers initiaux de la route, s'ajoutent des passeurs maltraitants redoublant les risques encourus par les mineurs. Peu de renseignements permettent aujourd'hui de connaître avec précision la nature des relations établies entre les familles, les jeunes et les passeurs. Ces liens ont pourtant une importance cruciale dans le déroulement des itinéraires migratoires.

2.2.2. Un parcours migratoire par étape

Les cinq parcours de mineurs (carte 8) dessinent des trajectoires migratoires plus longues, caractérisées par une succession d'arrêts. Le nombre d'étapes est tout d'abord lié aux impératifs de la route connue des passeurs qui s'arrêtent dans des lieux ressources. Ces haltes visent à ce que les mineurs puissent recevoir de nouveaux faux papiers en vue du passage d'une frontière. Parfois, cette rapide escale est aussi synonyme d'un changement de mode de transport. Elles peuvent aussi être liées à un arrêt temporaire programmé chez un des membres de la famille. L'irrégularité du parcours est également en lien avec les propriétés physiques des espaces traversés où s'érigent de nouvelles frontières naturelles qui nécessitent de changer de moyen de transport. C'est également près de frontières étatiques que des temps d'arrêt parfois plus longs s'imposent aux mineurs. Aux abords des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, les opportunités de passage sont rares et risquées ; les candidats à la traversée eux, sont nombreux. Tel est le cas de M. qui attend près de deux mois devant le grillage de Melilla.

> *« Ainsi grâce à l'aide financière du père d'un de ses amis, il aurait pu quitter le pays en décembre 2013 en voiture accompagné par un passeur. Il a traversé la Mauritanie et après deux jours de route, il serait arrivé à Nador au Maroc. De là, il aurait rejoint les montagnes de Gorogo et se serait retrouvé avec d'autres personnes en attente du départ. Il déclare être resté deux mois là-bas puis, le 9 février 2013, accompagné d'une trentaine de personnes, il aurait escaladé le grillage de Melilla qui marque la frontière entre l'Espagne et le Maroc. »*
>
> Dossier individuel de M., 17 ans, Mali - Treignac (2015)

Les parcours d'autres jeunes sont également ponctués d'arrêts dans des villes et des lieux particuliers. Ces escales sont des points de jonction qui garantissent la poursuite du trajet jusqu'en Europe. Émilie Duviver (2008 : 202) qualifie cette mobilité de migration par « cheminement » et souligne l'idée d'un déplacement opéré dans des filières organisées où « le passeur est le maître, et ils [les mineurs] se soumettent à lui afin d'obtenir les clefs qui ouvriront les portes de l'Europe » (*ibid.* : 203). La vision criminelle des parcours ou encore la dimension de soumission n'ont que peu émergé dans les discours des jeunes. Aussi, afin de s'en tenir aux seules caractéristiques du déplacement, les cinq parcours sélectionnés ont été qualifiés ici de « migration par relais ». Cette expression recouvre des parcours marqués par des arrêts nécessaires, souhaités ou imposés sans mettre systématiquement l'accent sur la dimension criminelle du voyage. Les parcours représentés sur la carte 8 pourraient être comparés à une sorte de piste où les jeunes suivent un itinéraire précis guidé par des instructions qui garantissent le succès de l'entreprise migratoire. L'idée de piste implique l'idée d'une irruption possible, d'une déviation du trajet initial et d'un ralentissement de la progression. Certains mineurs ont en effet connu des arrêts imprévus comme c'est le cas du jeune égyptien T. qui, quelques jours après son départ du foyer familial s'est retrouvé enfermé quatre jours contre son gré dans une maison depuis laquelle il devait organiser rapidement son départ pour l'Europe. Ces routes multiples vers l'Europe se concentrent dans des points de passage clé et font écho aux espaces de transit traditionnels des routes migratoires. Alors, après avoir dévoilé les itinéraires de cette migration par relais, que disent les jeunes de l'expérience de cette forme de déplacement jusqu'en Europe ?



Carte 8 : Une migration par relais

2.2.3. Quand l'expérience épouse le rythme du voyage

La cartographie des cinq parcours dévoile les contours géographiques des routes migratoires par relais. L'immédiateté et la contraction de l'espace-temps des trajets aériens laissent place à des voyages plus longs où les mineurs ont franchi plusieurs frontières étatiques pour arriver en Europe. Pour ces enquêtés, le temps du voyage occupe une place plus importante dans le récit de leur expérience migratoire.

L'analyse de ces histoires dévoile une expérience séquencée de la migration. Le plus souvent, le premier temps correspond à toute la phase réalisée avec le passeur. Ce moment demeure flou et peu détaillé par les mineurs. Cette discrétion observée à l'égard de cette étape du voyage peut émaner de consignes données par le passeur aux jeunes lors du trajet. Dans les entretiens, toute la période organisée par le passeur est ainsi résumée à une énumération de pays et/ou de villes traversés. Point commun avec les voyages par avion, l'accompagnement des jeunes par un passeur génère des discours où les mineurs semblent avoir été déplacés d'un point à un autre au milieu d'autres migrants. Sans véritablement pouvoir faire infléchir le voyage, ils apparaissent un peu perdus et suivent une route tracée vers l'Europe.

> *« - Et quand tu es parti d'Iran tu es parti en bus ? En avion ?*
> *- De l'Iran à ici ?*
> *- Oui*
> *- Iran, après Turquie, après Turquie, Grèce, après Grèce, Italie, et Italie France.*
> *- Et tu étais à pied ? Tu marchais ?*
> *- Oui j'ai beaucoup marché, j'ai beaucoup marché dans les montagnes.*
> *- Et tu étais tout seul ou il y avait d'autres personnes ?*
> *- Non, il y avait beaucoup personnes ! C'est quelqu'un qui prenait beaucoup de personnes. Il est venu en Iran, et il ne repartait pas avec une ou deux personnes, mais peut-être bien cinquante personnes. Il y avait vraiment beaucoup de personnes.*
> *- Donc c'est ce quelqu'un qui disait où passer ?*
> *- Oui c'était lui. »*
>
> Entretien A., 16 ans, Afghanistan - Paris (2012)

Le deuxième temps de la séquence du parcours se réalise alors que les jeunes se retrouvent seuls. La mission du passeur achevé, c'est après être arrivés en Grèce, en Italie ou en Espagne que les mineurs doivent se débrouiller seuls. Un basculement s'opère alors dans la façon de décrire leur voyage. Les ressources de la route n'étant plus définies à l'avance, il appartient désormais aux jeunes de poursuivre ou d'arrêter leur migration vers un autre pays. La piste tracée une fois terminée, c'est aux mineurs de poser les règles de leur parcours migratoire. L'expérience du passage des frontières de manière autonome s'accompagne d'un changement dans la posture du mineur. Dans ce deuxième temps, libéré de toute contractualisation avec un passeur, les jeunes vont être livrés à eux-mêmes jusqu'à ce leur trajectoire migratoire s'arrête. Un changement qui s'accompagne d'une libération de la parole ; plus prolixes, les mineurs livrent un récit plus fourni et détaillé. La suite de l'échange avec A. illustre ce basculement qu'il évoque d'ailleurs par la métaphore du réveil pour expliquer la suite de son voyage.

« - Jusqu'en Grèce je crois que je dormais. Une fois là-bas je me suis réveillé et je me dis, mais qu'est-ce qu'il se passe ? C'était très difficile en Grèce, j'ai cru que pour moi c'était fini. J'y suis resté au moins cinq mois. J'ai travaillé trois mois dans une usine. Si j'étais resté là-bas je serai mort. J'ai eu un jour la chance de partir dans un camion. Je suis resté au moins 22 heures ou 23 heures dans le camion. Je n'avais pas d'eau et rien à manger mais ce n'était pas grave, car j'étais trop trop content de partir en Italie. En arrivant en Italie, on a attendu 30 minutes et après être descendu du camion je n'arrivais pas à marcher.
- D'accord
- J'avais très très mal à la jambe.
- Tu avais mal à la jambe ?
- Oui, très très mal ! C'était mon genou, quand je marchais, je tombais. Mais en allant doucement, j'ai réussi à remarcher doucement. J'étais très très noir, très très sale. Après une personne en Italie m'a aidé. C'était très très gentil.
- C'était un homme ou une femme ?
- C'était un homme dans une sandwicherie. Je lui ai demandé un sandwich et après il m'en a donné encore et encore. Il m'a même dit de choisir ce que je voulais dans le frigo. Après, je suis parti dans la ville et une personne d'origine étrangère m'a demandé d'où je venais. Je lui ai dit que je venais de Grèce. Il m'a demandé où je voulais partir et il m'a amené en voiture à la gare, et après je suis arrivé à Paris.
- D'accord, et tu es arrivé à Paris ?
- Euh non…en fait à la gare j'ai encore pris un ticket jusqu'à Rome. Je suis resté deux semaines à Rome avec un ami et une autre personne.
- D'accord je comprends, et vous êtes arrivés à Paris tous les trois ?
- Non, on était cinq, car d'autres personnes voulaient venir ici aussi. On s'était même déjà vus en Grèce quand je cherchais un camion.
- Ils sont partis après ?
- Oui, ils sont partis, mais je ne sais pas où. »

Entretien A., 16 ans, Afghanistan - Paris (2012)

La migration par relais résonne non seulement avec les contours des déplacements effectués par les mineurs, mais également avec ceux d'une expérience migratoire en deux temps. Le passage entre les lieux de l'espace géographique est également celui entre deux modes d'expérimentation de la migration internationale. La progression du voyage s'accompagne d'une évolution progressive des postures des mineurs. Ces différentes étapes mettent au jour les rencontres qui ont pu à un moment donné faciliter ou contraindre la progression des mineurs. Ressource ponctuelle, ces accompagnateurs du départ s'effacent ensuite des discours comme s'ils avaient subitement disparu. Donnant une image complémentaire des voyages par voie aérienne, ces trajectoires mettent au jour d'autres façons de rejoindre l'ailleurs.

2.3. *Une migration chaotique, entre bricolage et construction*

Certains des mineurs enquêtés en France ont réalisé de longs voyages. Ayant duré quelques mois, parfois quelques années, leurs parcours migratoires apparaissent comme étant parmi les plus chaotiques. Ce troisième point révèle les contours d'une migration plus saccadée où les différents points dans l'espace sont autant de défis à relever pour les mineurs.

2.3.1. La migration, un jeu de hasard

Le dernier type de parcours repéré articule également plusieurs moyens de transport pour passer les frontières. Toutefois, les différentes haltes qui jalonnent le parcours de jeunes sont plus longues que celles indiquées jusqu'à présent. Les deux types de trajectoires mentionnées précédemment ont confirmé l'importance de la phase de préparation du voyage dans le déroulement des parcours des mineurs jusqu'en Europe. Ici, l'émigration ne fait pas l'objet d'une longue anticipation et se présente davantage comme une improvisation de dernière minute.

Une des raisons de cette précipitation du départ est liée à un manque de ressources disponibles par les familles ou les jeunes. Si les jeunes témoignent de leur désir de partir ou du caractère vital de ce départ, les moyens de la concrétisation du départ sont quant à eux plus incertains. Issus de familles modestes ou pauvres, les jeunes ne disposent d'aucune ressource financière pour acheter un billet d'avion pour l'Europe ou avoir recours à un passeur. D'autres jeunes ont tout simplement parfois tout perdu suite au déclenchement d'un conflit et se sont retrouvés totalement démunis au moment de quitter leur pays. Sans ressources, l'émigration apparaît dans les mots des enquêtés comme une opportunité saisie plus qu'une réelle construction programmée. Le départ se dévoile même être le fruit d'une coïncidence. Comme si la migration était une sorte de jeu du hasard, le jeune A. explique ainsi avoir gagné le jour où il a réussi à se glisser dans un camion.

> *« - Et donc quand tu n'allais pas à l'école tu faisais quoi ?*
> *- Rien, je partais à marsa.*
> *- C'est quoi marsa ?*
> *- Marsa c'est marsa mais moi je ne sais pas comment on dit ça ici.*
> *- Et tu faisais quoi là-bas ?*
> *- En fait ce n'est pas une ville. C'est à côté de la plage tu vois ? C'est comme le port, je crois.*
> *- Ah d'accord, le port…*
> *- Marsa c'est grand, il y a beaucoup de bateaux, beaucoup de choses. Je suis parti à marsa pour venir ici. Ça faisait longtemps je faisais ça, mais la dernière fois…c'est gagné ! J'ai gagné.*
> *- Tu attendais au port pour partir alors ?*
> *- Ouais*
> *- Et tu y allais souvent pour voir si tu pouvais prendre le bateau ?*
> *- Non, j'ai pris un grand camion. Il est rentré dans le port, je suis rentré dedans, et après il est parti. On ne m'a pas trouvé alors je suis parti tu vois ? Après le camion est entré dans un port, et là on m'a trouvé. »*
>
> Entretien A., 16 ans, Maroc - Paris (2012)

Si le manque de ressources financières force les jeunes à s'en remettre au hasard, d'autres ont été contraints de partir pour des raisons liées à leur survie immédiate. Forcés de quitter leur pays, poussés par l'urgence de leur situation, ces mineurs n'ont pas eu le temps nécessaire pour mobiliser des ressources autour d'eux. Tel est le cas de ce jeune soudanais qui doit partir de son pays par crainte d'être enrôlé par l'armée.

> *« Ses deux parents seraient morts pendant la guerre du Darfour de 2003. A. était âgé de quatre ans. Fils unique, il aurait été élevé par sa grand-mère paternelle. L'activité principale de son village serait l'agriculture A. aurait passé son enfance à aider sa grand-mère. A. explique que dans son village d'origine, les jeunes garçons, à partir d'un certain âge, ont comme unique perspective de s'engager dans l'armée gouvernementale ou bien dans les forces d'opposition du Darfour. Il aurait refusé cet avenir de militaire et aurait décidé de quitter le pays. »*
>
> Dossier individuel de A., 15 ans, Soudan - Montpellier (2014)

Le temps de la préparation du projet migratoire laisse place à celui de l'improvisation du départ. Dans ces configurations tout semble se jouer rapidement, les mineurs se saisissent des chances qui s'offrent à eux pour quitter leur pays. Ce type de voyage se retrouve pour des jeunes qui n'ont pas de ressources financières ou qui ne peuvent profiter de relations familiales déjà établies à l'étranger. Sans moyens, parfois plongés dans la précipitation, quelles sont les routes empruntées par les jeunes ? Comment les parcours se déroulent-ils ?

2.3.2. Les routes de la débrouille et de la construction

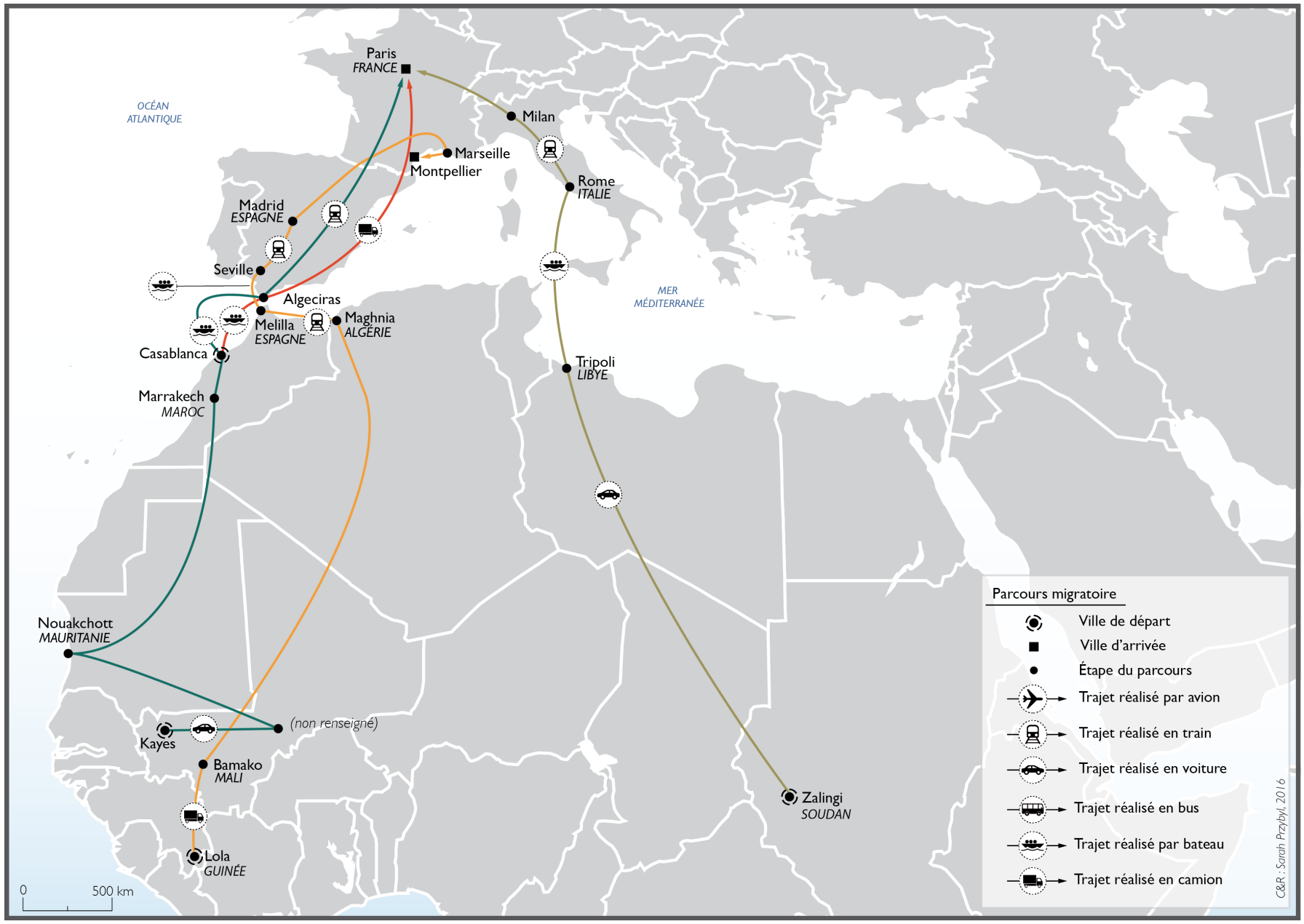
Les quatre parcours représentés (carte 9) empruntent des lieux clés du transit similaires à ceux de la migration par relais. Une série d'arrêts jalonnent également ces trajectoires migratoires. Leur longueur les caractérise et les différencie des deux types de parcours mentionnés précédemment. Entre le point de départ et celui d'arrivée, ces pauses qui rythment les déplacements peuvent durer quelques mois, voire parfois même quelques années. Le manque de ressources justifie principalement la nécessité de stopper régulièrement la route. À l'inverse des mineurs dont les itinéraires sont négociés en amont de leur départ, les parcours de ces jeunes se construisent et se préparent au fil de la route, pendant que leur migration se réalise. Aussi, parmi les différents arrêts repérés), une majeure partie d'entre eux sont dédiés à la nécessité de travailler pour capitaliser des fonds et poursuivre la route.

> *« - Je suis resté longtemps au Maroc, là-bas j'ai travaillé longtemps…*
> *- Tu étais dans quelle ville au Maroc ?*
> *- Ah ça je ne me rappelle plus.*
> *- C'était près de la mer ou pas ?*
> *- Euh…Marra…Marrakech….C'est où la capitale ? Ce n'est pas Rabat ?*
> *- Il y a Rabat, il y a Casablanca, il y a Tanger, Marrakech, Fès…enfin il y beaucoup de villes en fait. C'était près de la mer ou pas près de la mer ?*
> *- Euh…pas trop trop loin de la mer…c'est Marrakech peut-être alors là où j'étais.*
> *- C'est une ville touristique Marrakech.*
> *- Oui, c'est là-bas ! Je suis resté travailler là-bas, pour me trouver de l'argent. Pour que le passeur me fasse passer. Parce que tu sais entre le Maroc et l'Espagne, il y'a de l'eau.*
> *- Oui*
> *- Du coup j'ai travaillé jusqu'à ce que je trouve de l'argent pour que le passeur puisse me faire passer en bateau.*
> *- Tu sais j'ai travaillé un peu au Maroc et je me souviens que pour les jeunes Maliens c'était très compliqué de vivre là-bas, parce que les autorités ne sont pas très sympa avec eux.*
> *- Non non, ils ne…non non…pour moi c'est fini là-bas, je ne repartirai plus là-bas. Ah non, c'est mort ! Ils sont trop racistes ! Si tu y vas, tu peux mourir. Ça c'est pas bien ! Voilà, moi je ne suis pas là-bas pour eux, mais juste pour trouver un passeur pour aller en Espagne et venir ici. »*
>
> Entretien S., 17 ans, Mali - Saverdun (2014)

Une fois la somme atteinte et le contrat rempli, les mineurs reprennent le chemin vers l'Europe. À travers ces étapes, les jeunes élaborent les conditions de la réalisation de leur migration. Ainsi derrière l'image d'une débrouille apparente se dévoile celle d'une réelle construction du parcours où les jeunes font des arrêts imposés de véritables opportunités pour relancer leur parcours. Les arrêts initialement contraints deviennent des opportunités à mesure que les mineurs obtiennent les ressources nécessaires à la poursuite de leur trajet. Ces ressources sont avant tout d'ordre matériel puisque la continuation de leur route est surtout tributaire d'un moyen de transport et

de la détention d'argent. Lors de ces arrêts, les ressources accumulées peuvent aussi être plus immatérielles. Au gré des rencontres, des informations et des conseils s'échangent et les jeunes peuvent ainsi adapter la suite de leur parcours. Ces mineurs se débrouillent seuls, bricolent et construisent les conditions de leur mobilité avec les moyens à leur disposition. Leurs parcours donnent à voir les difficultés d'un voyage où ces mineurs sont les seuls garants de la réalisation de leur voyage vers l'Europe.

Si les contraintes inhérentes à la migration obligent les jeunes à effectuer des arrêts ; la minorité peut s'inviter comme une contrainte supplémentaire dans certains parcours migratoires. Des mineurs partis de chez eux très jeunes se retrouvent exploités au cours de leur voyage. D'autres, en quête de protection, s'en remettront parfois trop facilement à des adultes croisés sur leur chemin. C'est par exemple le cas de A. originaire du Soudan qui effectue un arrêt pendant près de deux années en Libye où un homme lui propose un marché (carte 9). Si A. travaille pendant un temps donné, l'homme lui garantit en échange son passage vers l'Europe. A., à peine âgé de douze ans, accepte. Il repart de la Libye deux ans plus tard après avoir travaillé au service de l'homme en question. Les routes de la débrouille dévoilent des phases d'immobilité qui font partie de la migration internationale vers l'Europe.



Carte 9 : Les routes de la débrouille

2.3.3. Des mineurs impliqués malgré eux

Au regard des routes qu'ils empruntent et de la difficulté à progresser rapidement, le temps du voyage occupe une place importante dans les discours des enquêtés. Les événements vécus en migration sont nombreux et à la longueur des témoignages s'ajoute un degré de précision dans la description des parcours. Atout méthodologique, ces éléments précis énoncés par les jeunes permettent de représenter les parcours des mineurs jusqu'en France. Mais au-delà de ces informations factuelles, les entretiens dévoilent une expérience migratoire marquée par un engagement inévitable, contraint parfois même forcé. En empruntant les routes vers la France sans ressources, les jeunes sont les seuls à prendre des décisions pour la suite de leur parcours. Les itinéraires n'étant pas tracés en amont de leur départ, c'est aux mineurs de négocier les routes et les conditions de leur voyage. La singularité de leur parcours réside alors dans l'immédiateté avec laquelle ils se retrouvent positionnés comme les seuls responsables. Indice d'un degré d'implication total dans leur projet migratoire, les discours des mineurs sont marqués par l'emploi de la première personne. Dans les moments dédiés aux phases décisionnelles majeures de leur parcours, les mineurs s'expriment en leur nom. Ils affirment ainsi leur capacité à être les chefs de file du mouvement qu'ils empruntent.

> *« J'ai décidé de quitter mon pays […] Là-bas, je me suis renseigné sur comment on fait passer les gens. […] Moi on me dit qu'il faut travailler, alors je travaille et après je paie. Une fois que j'ai payé alors il me fait passer. Quand je suis arrivé en Espagne, j'ai décidé de prendre un train parce que je voulais venir à Paris »*
>
> Entretien S., 17 ans, Mali - Saverdun (2014)

S. témoigne lors de son entretien de sa capacité à initier un mouvement, à décider de la suite des événements. En dépit des rencontres qu'il a réalisées avec d'autres personnes au cours de son voyage, S. montre bien qu'il a été le seul à décider. Qualifier cette forme de migration de « bricolée » vise à rendre compte de cette posture marquée par l'impératif de la responsabilité et de l'initiative avec les moyens alors à disposition des jeunes. Au fil des étapes, obligés de se débrouiller et de bricoler avec ce dont ils disposent, les jeunes ont accumulé des ressources expérientielles, remobilisées tout au long de leur parcours migratoire. La débrouille se révèle être également ancrée dans un processus de construction. Plus qu'un itinéraire, le voyage que ces jeunes construisent jour après jour, pays après pays jusqu'à leur lieu d'arrivée se présente comme un ouvrage fruit d'un engagement et d'une élaboration laborieuse.

L'expérience de la responsabilité s'accompagne d'une forme d'assignation aux lieux de transit. Les mineurs peuvent rester longtemps dans ces villes tremplins. Bloqués, ils s'approprient ainsi les lieux de la contrainte pour en faire temporairement ceux de leur espace de vie. En domptant les obstacles de leur parcours, les mineurs parviennent à les transformer en ressources pour mieux repartir et continuer leur route. L'expérience parfois douloureuse dans ces lieux fait de la conduite de la migration une lutte permanente. Loin de partir insouciants en quête d'aventure, les jeunes qui émigrent seuls témoignent d'un degré d'engagement proportionnel aux enjeux de leur migration. En filigrane de cette expérience transparait également un moment de vie où le déplacement s'accompagne de changements plus subjectifs. Lors de voyages durant plus de deux ans, certains mineurs vont littéralement grandir et se construire en tant qu'adulte dans la migration. Ces

expériences invitent à considérer l'épaisseur des expériences vécues comme autant de ressources dont disposent les jeunes à leur arrivée en France.

3. Territoires et projets migratoires

Les routes et les itinéraires des parcours migratoires dévoilent les contours spatiaux de la migration au fil des territoires. Les expériences vécues au cours de ces itinéraires plus ou moins chaotiques teintent ces différentes trajectoires d'une dimension plus subjective. Comme le soulignent André Zeitler et Jean-Marie Barbier (2012 : 109), le versant « actif » de l'expérience des individus bouleverse le monde. L'objectif de ce troisième point est de voir comment les expériences des jeunes et l'engagement que la migration suppose font évoluer les espaces de la migration. Pour montrer que les mineurs sont des acteurs de changements sociaux et spatiaux plus qu'ils ne sont relégués aux marges des mouvements contemporains, la mobilisation de leurs expériences donne à comprendre de nouvelles dimensions de l'espace qu'ils parcourent. Ce troisième point ambitionne de faire reconnaître l'existence d'une migration juvénile répondant à des réalités socio-spatiales distinctes. La première section se concentre sur les territoires de la migration. À travers les expériences des jeunes et le concept de territorialité, il s'agit de faire émerger les nouvelles ruptures et les nouvelles continuités au-delà des frontières étatiques. La seconde se concentre sur les échelles spatiales et les échelles sociales du projet migratoire des mineurs. Elle ambitionne de mettre au jour la façon dont l'étude des migrations juvéniles permet d'envisager sous un nouvel angle cette notion centrale dans le champ d'études des faits migratoires.

3.1. *Une géographie redessinée*

La compréhension du mouvement des individus en migration mobilise l'espace comme support et comme outil à la définition du sens des flux. Les parcours migratoires et les expériences de chaque individu n'épousent pas les limites des nations. Elles permettent ainsi de reconsidérer l'emboitement des territoires à la lumière des réalités vécues au cours du voyage. Pour apprécier le nouveau regard que l'expérience des individus invite à poser sur les espaces de la migration, la notion de territorialité entendue comme un reflet du vécu des individus dans les territoires (Di Méo et Buléon, 2005 : 82) guide la découverte des singularités des territoires de la migration juvénile. Aussi, à travers plusieurs expériences décrites par les mineurs, cette première section propose d'apprécier le rapport que les jeunes entretiennent avec les territoires qu'ils ont traversés au cours de leur migration. Ces expériences singulières décrites par les mineurs enquêtés font émerger de nouvelles ruptures et de nouvelles continuités dans l'étendue géographique parcourue.

3.1.1. Des territoires redécoupés par l'expérience migratoire

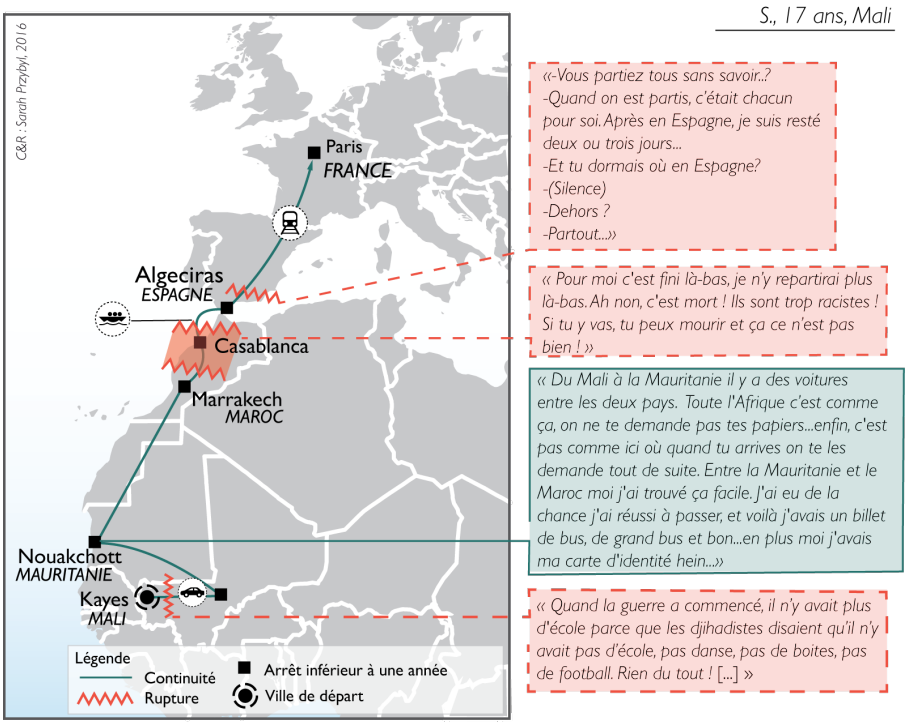
Le travail cartographique (carte 7, 8 et 9) réalisé pour tracer les itinéraires migratoires permet de localiser les différents États traversés par les mineurs. En ce sens, il rend compte des distances parcourues et vécues. Les différents moyens de transport utilisés et les contextes hétérogènes dans lesquels ils ont été mobilisés reflètent toute la multiplicité et incarnent la matérialité des espaces qui composent la migration. Derrière la succession

d'étapes et au-delà des territoires traversés, la diversité des formes du mouvement à travers les États reflète un temps de l'expérience lui aussi marqué par la diversité. Pour rendre compte de ce rapport que les individus tissent avec leur territoire, la notion de territorialité telle que définie par Guy Di Méo et Pascal Buléon (2005 : 83) épouse les contours de cette relation entre l'individu (ou le collectif) et le territoire.

> « [La territorialité] se nourrit d'abord d'informations sensorielles et conceptuelles, puisées dans l'idéologie sociale ambiante (territoriale donc), mais aussi dans l'expérience pratique et personnelle du monde qui caractérise chacun de nous. »
>
> Di Méo *in* Levy et Lussault, 2000 : 44

Cette territorialité qui fonde le rapport sensible des hommes au territoire dépasse l'unique « point de vue des nations ». Dans la perspective de l'étude d'un phénomène migratoire, l'adoption du prisme de la territorialité rejoint les propos du géographe Julien Aldhuy (2008 : 4) pour qui la territorialité autorise à « dépasser la seule question de l'organisation de l'espace des sociétés pour s'engager vers la compréhension de la condition spatiale des individus ». Ainsi, l'intérêt porté à la territorialité de la migration des mineurs permet de s'extraire de la seule lecture des espaces pour mieux reconsidérer les territoires à la lumière des expériences vécues par les jeunes au cours du voyage. Comme le souligne le géographe Claude Raffestin (1986 : 94), « la territorialité renverse l'ordre habituel de la géographie » et donne alors à comprendre la « multidimensionnalité du vécu » (Aldhuy, 2008 : 5). Dans l'appréciation de la migration des mineurs, l'intérêt d'une telle perspective réside bien dans la possibilité de proposer une nouvelle lecture des territoires de la migration à partir des expériences vécues par les jeunes.

Ainsi, les territoires de la migration des mineurs se redessinent désormais depuis les expériences vécues par les jeunes enquêtés. À partir des récits recueillis lors des entretiens, de nouvelles configurations spatiales émergent. Les limites supposées des territoires politico-administratifs sont remises en cause par les pratiques spatiales des mineurs lors de leur voyage. À la lumière des expériences des jeunes, les frontières des espaces se déplacent et dessinent un nouvel agencement des lieux. Là où la carte trace des limites et des séparations entre les territoires, les expériences migratoires des mineurs font naitre à l'inverse de nouvelles formes de continuité (carte 10). Parce que le territoire retranscrit le vécu, chaque jeune est porteur de sa réalité territoriale selon ses propres expériences. Ensemble, ces expériences différenciées font émerger des nouvelles configurations spatiales. Pour révéler comment les expériences vécues en migration construisent les territoires de la migration, j'ai choisi de superposer les liens que les jeunes créent par leur migration aux limites étatiques des territoires. L'idée de cette représentation est de proposer une lecture du territoire comme un support d'une part et comme une construction de l'expérience vécue d'autre part. De plus, cette carte souligne que les frontières des territoires ne constituent pas toujours des ruptures dans l'expérience migratoire des jeunes.



Carte 10 : Les ruptures et les continuités du voyage de S.
Les expériences vécues en migration éclairent les territoires de nouvelles ruptures.

La territorialité de la migration des mineurs fait apparaître des ruptures là où la carte des itinéraires les occultait. Pour rendre compte de ces différentes césures, les parcours réalisés grâce à une combinaison de moyens de transport s'avèrent être les plus parlants. Ainsi, pour le jeune S. qui part du Mali, toutes les frontières qu'il traverse n'apparaissent pas dans son récit. La première des frontières qu'il passe se trouve dans son propre pays, au moment où il doit quitter son village pour rejoindre un autre endroit dont il ne communiquera pas le nom. En quittant son village avec ses parents, S. quitte un espace devenu contrôlé et borné répondant aux règles des djihadistes arrivés récemment dans la région. Puis, tout au long du parcours qu'il réalise en voiture jusqu'au Maroc, S. n'évoque pas de passages de frontières particulières. Pour lui, c'était même « facile » puisqu'il n'a pas rencontré de problèmes. C'est au moment où il arrive au Maroc qu'il exprime ce sentiment d'avoir fait l'expérience de la traversée, de découvrir quelque chose de nouveau et d'avoir éprouvé les premières difficultés du voyage. Les espaces de libre circulation comme celui de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) émergent comme des grands ensembles où les jeunes témoignent être passés avec une certaine facilité. Dans les entretiens, l'arrivée dans la région du Maghreb marque une rupture radicale avec les pays d'Afrique subsaharienne. Dans son parcours comme dans celui d'autres jeunes en provenance des pays d'Afrique subsaharienne, l'arrivée au Maroc est présentée comme un lieu à part du continent africain. Dans cet espace, les jeunes font l'expérience de l'altérité avec violence. Dans la continuité de ces nouvelles frontières du parcours, le discours de S. est d'autant plus intéressant qu'il fait émerger une rupture en Espagne. Alors qu'il pense être arrivé à destination, une nouvelle césure se produit dans son parcours au moment où il décrit dormir à la rue.

Sur une autre route migratoire, le jeune A. originaire d'Afghanistan explique que c'est à son arrivée en Grèce que son parcours s'est compliqué. Au moment où il se retrouve seul, les premières frontières apparaissent dans son discours. Les voyages et les stratégies de passage des mineurs vers la France révèlent certaines barrières au sein d'espaces de libre

circulation. C'est par exemple le cas de nombreux jeunes bloqués en Grèce placés en centre de rétention (ou de détention) ou stoppés par la dangerosité d'un passage par la voie maritime pour rejoindre les côtes italiennes. L'expérience sociale et spatiale dans les territoires de la migration définit cette territorialité de la migration. Acteurs socio-spatiaux, les jeunes définissent les lieux par leurs actions en faisant émerger de nouvelles ruptures ; en retour, les jeunes sont aussi définis par l'expérience du déplacement.

3.1.2. Continuité et permanence dans le bouleversement de la migration

Puisque la territorialité révèle le rapport de l'individu au territoire, d'autres expériences de mineurs permettent quant à elles d'envisager les liens entre les territoires de l'espace migratoire sous l'angle de la continuité cette fois. Ainsi, là où les différentes frontières introduisent des disjonctions, les formes du déplacement et les expériences vécues dévoilent quant à elles de nouvelles continuités. Tel est le cas du jeune H. qui associe, dans son court-métrage réalisé dans le cadre du projet Démineurs, les difficultés qu'il rencontre à son arrivée en France avec la présence de compatriotes. Là où la communauté est souvent évoquée comme un soutien aux parcours migratoires, ici, elle se présente davantage comme une contrainte à l'arrivée.

> *« Je suis allé à Vintimille pour prendre le train pour Nice, après je suis allé à Marseille, car j'avais un ami là-bas, je suis resté trois jours et j'ai voulu partir. Il y avait beaucoup d'arabes qui se bagarraient tout le temps. Alors j'ai pris le train pour Paris »*
>
> Extrait court-métrage H., 15 ans, Algérie - Démineurs, Neuilly-sur-Marne (2013)

Certains parcours recueillis au cours de cette recherche montrent que malgré les distances géographiques réalisées par la migration rien ne change du point de vue des situations de vie des mineurs. C'est notamment le cas de jeunes qui voyagent accompagnés d'adultes et qui se retrouvent dans des situations similaires à celles qu'ils vivaient dans leur pays d'origine. Ce contraste entre la permanence des difficultés connues dans le pays d'origine malgré le changement d'espace émerge plus spécifiquement dans le cas des jeunes filles. Si elles sont ailleurs sur le plan géographique et que la séquence migratoire est terminée, les témoignages apportés par les mineures montrent qu'elles restent néanmoins bloquées dans les mêmes situations sociales.

> *« Elle relate qu'elle a vécu dans la rue et dans une cabane à Brazzaville après le décès de sa mère et qu'elle n'a jamais connu son père. Pour survivre dans la rue, elle a dû, comme bon nombre d'enfants précise-t-elle, se prostituer. Elle coiffe également des gens pour gagner sa vie. Elle serait arrivée à Paris avec une dame qui l'aurait enfermé dans un appartement. A. dit s'être enfuie, car elle était battue. Elle a dormi dans la rue. »*
>
> Dossier individuel de A., 17 ans, Congo - Treignac (2015)

> *« - Donc après tu es partie avec ta tante c'est ça ?*
> *- Ce n'est pas ma tante !*
> *- Ce n'est pas ta tante ?*
> *- Non c'est une amie de ma mère.*
> *- Elle n'était pas gentille ?*
> *- Non*
> *- Pas trop ? On change de sujet?*
> *- Ouais s'il te plait.*
> *[…]*

> *- Donc tu es arrivée avec cette dame dans cette maison, puis après dans un foyer ? Et c'est cette dame qui t'a conduit au foyer ?*
> *- Non c'est moi-même, parce que moi je voulais sortir parce que je n'y arrivais pas là-bas. Du coup j'ai marché et j'ai rencontré des policiers. Ils m'ont dit des trucs bizarres que je ne comprenais pas. Après, ils m'ont amené au foyer.*
> *- Et la dame elle savait que tu étais partie ?*
> *- Elle ne savait pas.*
> *- Toi tu ne lui as jamais dit ?*
> *- Non parce que eux, ils me disaient…enfin quand je suis arrivée dans le premier foyer, je suis venue avec un truc au bras qui me faisait mal. C'est parce que c'est elle qui m'a frappé dans la maison, elle me demandait de faire des trucs bizarres comme tu laves ci, tu fais ça, et moi je ne supportais pas !*
> *- D'accord.*
> *- Un jour, c'est lui qui m'a frappé alors je lui ai dit que si un jour il ne fermait pas sa porte, je partirais. Il m'a dit qu'il connaissait bien la France et qu'il allait toujours savoir où je suis. »*
>
> Entretien J., 15 ans, Angola - Saverdun (2014)

La territorialité retranscrit les « expériences de la vie » (Rétaillé, 2009 : 97) dans les territoires de la migration. De par leurs expériences du déplacement, la migration des mineurs fait donc émerger une continuité des environnements sociaux, et ce, malgré les bouleversements géographiques de la migration. Cette sorte de permanence remet en question l'idée selon laquelle la migration fournirait systématiquement aux mineurs les conditions de leur émancipation. La migration n'est plus le moteur du changement attendu, mais réaffirme les difficultés et les contraintes à travers les lieux. Ici, les jeunes semblent être restés immobiles en dépit du mouvement qu'ils ont éprouvé. Cette permanence dans le changement peut être liée à la position sociale des mineurs qui restent soumis à l'autorité des adultes qui les accompagnent ou qui décident de leur émigration. Elle est également en relation avec le cadre dans lequel se réalise le déplacement. En effet, des mineurs pris dans des réseaux de traite restent contraints de s'en remettre aux décisions des adultes qui encadrent leur migration. Le rapport des jeunes aux territoires de la migration fait donc émerger des continuums spatiaux, des ensembles de lieux géographiquement distinct mais que l'expérience des jeunes met en lien. Cette familiarité retrouvée malgré le changement de cadre spatial démontre la façon dont les expériences de vie des mineurs introduisent de la proximité et de la familiarité dans la distance.

Comprendre les mineurs par le biais de la territorialité fait émerger un espace de la migration marqué par la continuité et par la rupture. Les expériences vécues par les mineurs façonnent les contours des territoires qu'ils traversent. En retour, ces mêmes expériences changent les jeunes. Les nouvelles continuités et les ruptures qui émergent des parcours affirment que cette migration n'est pas une réplique des mobilités des adultes. De surcroit, elles permettent de comprendre l'agencement des territoires à l'aune des migrations juvéniles. Plus que des figures subordonnées et irresponsables, les jeunes, véritables acteurs, donnent à lire autrement les réalités des parcours migratoires classiquement véhiculées.

3.2. *La migration juvénile pour lire le projet migratoire*

La territorialité rend compte de l'expérience des individus dans les lieux et dévoile un nouvel agencement des territoires à la lumière du vécu de chaque jeune. Elle fait émerger une pluralité des espaces de la migration, montre de nouvelles ruptures et de nouvelles continuités. Les différentes échelles spatiales du parcours invitent à questionner celles du projet migratoire pour saisir le mouvement des mineurs. Ce second point s'inscrit dans la

continuité des territoires redessinés de la migration à la lumière des expériences juvéniles. Il invite à considérer les échelles sociales et spatiales du projet migratoire à travers la migration juvénile. Le début de la réflexion aborde la relation existante entre l'espace du déplacement et le projet migratoire. Ensuite elle s'intéresse ensuite à la façon dont le statut social des jeunes modifie les relations sociales qui se tissent tout au long de la migration. En soulignant ce que cette posture de mineurs change, cette réflexion entend souligner encore davantage la singularité de cette migration juvénile.

3.2.1. De l'échelle locale à l'échelle globale, le projet migratoire au fil des routes

Les parcours migratoires et les expériences de la mobilité vécues invitent à considérer deux niveaux de l'espace géographique dans la compréhension de la migration internationale. Le premier niveau qui lui confère son qualificatif se situe à l'échelle internationale. Elle s'inscrit dans un mouvement allant d'un pays d'origine à un pays d'arrivée. Ce déplacement implique le passage plus ou moins risqué de frontières étatiques. Le second niveau de la réalisation de la migration se situe quant à lui à une échelle plus régionale et locale. Au sein d'un même pays, d'une même région, les jeunes circulent de lieu en lieu pour progresser vers une destination finale : l'Europe. À l'image des différentes échelles spatiales de la migration, le projet migratoire des mineurs s'articule lui aussi autour de plusieurs niveaux.

Ainsi, un premier niveau du projet est considéré comme global. Il serait caractérisé par un « supra-objectif », sorte de combinaison entre un horizon géographique européen à atteindre et un changement subjectif souhaité. Dans la phase de préparation ou lors du voyage, il constitue un cap à atteindre, un objectif commun aux déplacements. En ce sens, tous les jeunes rencontrés au cours de cette thèse partageraient tous le même projet migratoire : rejoindre une destination qui résonne comme une promesse d'avenir. Dans l'ouvrage consacré au projet du psychosociologue Jean-Pierre Boutinet (2005 : 67), cette destination correspond à ce qu'il reconnaît être ce « futur souhaité [et] désiré » qui caractérise finalement toute projection humaine. À l'instar des migrations par relais ou celles plus bricolées, les arrêts dans différents lieux des territoires de la migration internationale font émerger un ensemble de micro-projets de migration inscrits dans le projet migratoire global. Dans ces lieux intermédiaires du parcours, les jeunes conduisent des « infra-objectifs » à court terme en vue de poursuivre leur migration. Ce deuxième niveau du projet renvoie à ces micro-projets qui permettent aux mineurs d'atteindre des horizons moins éloignés qui, ensemble, rapprochent progressivement les jeunes de la destination finale à atteindre.

Cette appréciation du projet migratoire, calquée sur les déplacements et les mobilités dévoile les différents niveaux d'inscription de la projection. Le projet s'ancre dans une interpénétration constante des échelles géographiques : l'horizon géographique international est toujours présent, mais des arrêts ponctuels et obligatoires constituent des intermèdes locaux forcés. L'expérience du voyage n'est donc pas homogène et ne peut être résumée à mouvement. Elle est une accumulation de compétences, de savoir-circuler acquis au fil du mouvement. Les rencontres, les échanges et les réalités de la route conduisent les jeunes à repenser leurs objectifs et leurs routes en fonction des nouvelles données dont ils disposent. Au cours de leur migration, le projet migratoire des jeunes est donc amené à être redéfini et à évoluer en fonction des multiples réalités du parcours vécues lors de la conduite de micro-projets (Boyer, 2005 : 52). Le projet migratoire est sans cesse alimenté. Il ne peut dès lors être figé ou considéré comme une construction durable

et immuable. Dévoilant le processus dynamique dans lequel est inscrite la migration internationale, cette appréciation s'éloigne des visions déterministes de la migration. Le voyage n'est pas préétabli, mais s'établit au fur et à mesure du déplacement. Détailler les différentes étapes du parcours permet de saisir le capital expérientiel que les jeunes construisent au fur et à mesure de leur voyage comme autant de ressources mobilisables pour la suite de leur parcours de vie. Les jeunes vont se doter progressivement de savoirs, d'outils, d'informations et ce indifféremment de la durée ou des moyens pour arriver à destination.

Si le parallèle entre l'espace et le projet permet d'envisager les séquences multiples du voyage, le géographe William Berthomière (2009) affirme pourtant que le projet n'est pas le reflet de la migration et que la migration n'est pas celui du projet.

> « […] ne faut-il pas conclure qu'il y a certes dans toutes migrations un projet, mais qu'il est réducteur – voire insensé – de vouloir résumer la trajectoire à la somme des mouvements recomposés pour lui donner sens ? »
>
> Berthomière, 2009 : 185

Ainsi, le projet n'est plus migratoire dès l'instant où il n'est plus une retranscription exacte des étapes du mouvement. En se plaçant davantage du point des individus en mobilité, il n'existe pas un projet migratoire unique, mais une série de projets migratoires inscrite dans un projet de vie individuel (parfois collectif) plus global. Le projet devient migratoire à mesure que la migration et le mouvement deviennent des outils pour atteindre ce « futur souhaité [et] désiré » abordé par Jean-Pierre Boutinet (2005 : 67). Dès lors, cette dimension conduit à repenser les contours temporels de la migration mais aussi le rapport entre distance et proximité. Alors que le projet est utilisé pour rendre compte de l'avenir et du but fixé par les individus, il serait plutôt dans le cas des jeunes ici un moyen pour aborder les liens qui se tissent entre le présent et le passé. En effet, le projet de mobilité reconditionne d'abord le présent. L'ailleurs rêvé, imaginé et raconté reconditionne l'ici, il change la perception des jeunes sur leur environnement de vie. L'ailleurs s'invite dans la vie des jeunes dans leur pays d'origine ; dès lors que la migration devient le moyen d'atteindre cet horizon géographique, l'ici devient un lieu à quitter. Partir et se projeter met en jeu le passé des jeunes qui doivent mobiliser les différentes expériences accumulées pour avancer. Avant d'être un futur, le projet est d'abord une reconfiguration de l'instant vécu qui met en lien le passé avec le présent. La mobilisation du projet donne davantage à comprendre l'intentionnalité des individus plus qu'il ne rend compte du déplacement en lui-même.

Apprécier les expériences passées des jeunes implique de les considérer comme des acteurs dotés d'un capital expérientiel qu'ils puissent remobiliser et s'extraire ainsi de la vision de mineurs inexpérimentés. Suivre cette proposition implique dès lors d'adopter le point de vue de l'autonomie c'est-à-dire de « considérer le migrant comme un sujet ayant une capacité d'action et pas seulement comme un organisme réagissant aux stimuli de l'environnement économique, social ou urbain » (Ma Mung, 1999 : 32). Entendu ainsi, le projet rend alors compte de l'intentionnalité dans le mouvement, il montre que le parcours est une expression de la détermination des jeunes à atteindre l'ailleurs. Du fait de leur minorité, cette intentionnalité et cette capacité à agir des jeunes sont souvent attribuées aux familles ou aux adultes qui gravitent autour des mineurs pendant leur voyage. Or, par leur trajectoire, ils montrent qu'ils sont bien des acteurs à part entière des mobilités contemporaines. Comme le géographe Jacques Lévy (1998) l'indique, la généralisation des mobilités a permis aux individus de dépasser une assignation à leur lieu de naissance.

Désormais, ils ont la possibilité de faire évoluer leur situation en prenant la liberté de bouger dans l'espace. En dépit d'une minorité qui les rendrait irresponsables ou d'une situation sociale qui minimise leur place, les jeunes expriment une forme de liberté de leur mouvement et s'affirment ainsi comme des acteurs de leur déplacement.

> « La principale nouveauté dans nos relations à l'espace n'est donc pas constituée à proprement parler par l'accroissement des mobilités, mais par la liberté de mouvement des opérateurs de cette mobilité, qu'on peut utilement qualifier d'*acteurs*. »
>
> Lévy, 1998 : 194

Outre l'idée de destination, le projet migratoire met au jour la capacité des jeunes à exprimer la permanence de leur intentionnalité dans le mouvement. Malgré les changements, les arrêts et les revirements de situation, les jeunes qui arrivent en Europe témoignent de leur détermination et de leur volonté à ce que leur situation change. S'il est insaisissable et inobservable (Ma Mung, 2009 : 35), le projet migratoire des mineurs apparaît être avant toute chose un cadre général englobant la réalisation de la migration. Le projet migratoire semblerait d'ailleurs réellement exister qu'une fois le déplacement terminé et que l'individu concerné tout comme l'observateur puissent lui donner une cohérence dans un exercice réflexif. Le cap à atteindre peut-être abordé une fois que le mouvement est abouti. Le projet migratoire se présente comme un cadre pour apprécier les situations sociales vécues et les réalités géographiques de la mobilité dans l'espace *a posteriori* du déplacement.

Si le projet migratoire des mineurs est éclairé par la dimension géographique des parcours, il est également marqué par un ensemble de relations sociales. La singularité de la posture des mineurs invite ainsi à découvrir l'imbrication des échelles sociales de leur projet migratoire.

3.2.2. Des échelles spatiales aux échelles sociales du projet migratoire

Le projet migratoire permet d'entrevoir plusieurs échelles spatiales du déplacement. Puisqu'il n'est pas le reflet de la migration, le projet se présente comme un cadre plus général qu'il convient d'apprécier *a posteriori* comme un révélateur du vécu, de l'intentionnalité des individus. Plus qu'un moyen de saisir le futur, le projet révèle comment le passé et le présent sont davantage en jeu dans les différentes séquences de la migration. Aussi, puisque la singularité de la migration des mineurs réside dans le statut social de ces individus considérés comme des enfants, des adolescents ou parfois de jeunes adultes, le projet migratoire permet alors de s'intéresser à la spécificité de leur position dans les différentes échelles sociales. D'après le travail réalisé par la géographe Florence Boyer (2005), le temps de la migration et plus particulièrement celui du projet éclaire la position sociale des individus, mais aussi celle qu'ils occupent vis-à-vis de collectifs comme le groupe de migrants, le groupe de parenté et le groupe social (*ibid.* : 53). Ainsi, à partir de la figure migratoire singulière qu'incarnent les mineurs, il s'agit d'appréhender l'imbrication de ces différentes échelles sociales. L'objectif est ici de saisir comment la position des mineurs éclaire le nouvel agencement des rapports sociaux.

- **l'individu** : comme pour les adultes, les mineurs sont les premiers sujets et les premiers acteurs de la migration qu'ils réalisent. Ils se projettent vers un ailleurs rêvé, vers une nouvelle destination et imaginent leur avenir. Leur migration ne saurait donc être envisagée comme le seul projet des adultes qui les entourent ou qui les aident à

réaliser leur voyage. Toutefois, à la lumière des différents parcours et expériences de la migration, il apparaît que la position sociale des mineurs les contraint à ne bénéficier des mêmes marges de manœuvre que des adultes. Ils peuvent en mobiliser d'autres, mais compte tenu de leur âge et des représentations associées, ils restent parfois en position de soumission aux adultes. À l'heure actuelle, si le prisme de la vulnérabilité est incontournable pour considérer les risques encourus sur les routes et rappeler la protection nécessaire des jeunes, il devient incontournable de penser les mineurs comme des acteurs à part entière de leur projet, de leur parcours, de leur destin. Entre distanciation et engagement dans l'entreprise migratoire, les jeunes enquêtés se révèlent comme des individus dont la situation sociale fait varier les représentations auxquelles ils sont associés et influencent leur parcours migratoire. Ainsi, le panorama des parcours présenté jusqu'à maintenant souligne la grande variabilité du champ d'action dont disposent les jeunes.

- **le groupe de migrants** : cette échelle est très peu mentionnée dans les récits des jeunes. Si Florence Boyer (*ibid.*) parle des « pairs » pour renvoyer à un collectif de migrants, dans le cas des mineurs, le groupe de migrants est peu que mentionné. Les pairs font plutôt référence aux amis, aux personnes qui ont le même âge qu'eux. Les pairs renvoient rarement pas aux individus qui partageraient avec les mineurs le même projet de migration. Dans certains cas, les deux acceptions peuvent pourtant se confondre comme c'est le cas de groupes de jeunes qui tentent de traverser le Détroit de Gibraltar depuis les ports de Tanger. La plupart du temps, les jeunes sont numériquement minoritaires dans ces groupes de migrants composés majoritairement par des adultes. La notion de groupe de migrants est d'autant plus vague pour les jeunes qui voyagent en avion et qui ne sont jamais au contact d'un collectif de migrants. Les mineurs enquêtés n'ont jamais mentionné le « groupe » comme cadre social de référence pour décrire leur migration. Le groupe émerge plutôt au moment où il vient mettre en lumière la singularité des profils des mineurs. Le groupe permet aux jeunes de prendre conscience de la spécificité de leur âge et de se distinguer des autres migrants. Par exemple, une fois arrivés en Espagne, les mineurs en provenance du continent africain sont bien souvent séparés du groupe d'adultes avec lequel ils ont traversé la Méditerranée. C'est à ce moment-là que les enquêtés saisissent le traitement différencié dont ils bénéficient au regard de leur minorité. Le groupe de migrants apparaît donc davantage comme le révélateur d'une position singulière des jeunes que comme une sphère d'identification forte.

- **le groupe de parenté** : considérés comme les acteurs immobiles mis à distance par le déplacement dans le cas de la migration des adultes, c'est pourtant ce groupe qui est le plus présent et le plus prégnant dans les discours des mineurs. La famille est sûrement une variable qui distingue la migration des mineurs des autres groupes de migrants sur la scène des mobilités internationales. Par le lien filial qu'ils entretiennent, les engagements qu'ils doivent tenir en tant qu'enfants de la famille, mais aussi par les différentes retombées de leur voyage attendues par la famille, les parents (proches ou éloignés) occupent une place importante dans le processus migratoire des jeunes. Comme cela a pu être mentionné précédemment, un ou plusieurs membres de la famille peuvent même accompagner le jeune au cours de son voyage ou le réceptionner à son arrivée en Europe. Figure centrale des parcours, le groupe de parenté est très présent dans les voyages des jeunes. Il peut être à la

fois la cause du départ, l'organisateur du voyage, le compagnon de route, mais aussi le penseur du projet et des ambitions de la migration. Continuant à être présent dans la distance, le groupe de parenté fait donc perdurer la position sociale d'enfant portée par le mineur au sein de la famille. L'émancipation attendue par la réalisation de la migration devient comprise dès lors que la présence de la famille se maintient dans le déplacement. Ainsi, le mineur reste considéré comme l'enfant tout en faisant l'acquisition de certaines responsabilités qui le conduisent vers l'âge adulte.

- **le groupe social** : le « nous » social évoqué par Florence Boyer (*ibid.* : 54) est ici l'échelle qui est la plus bouleversée dans le cadre de la migration des mineurs. Lors des entretiens, c'est au sein de ce groupe qu'une rupture majeure intervient. Ce « nous » social correspond aux pairs et aux amis qui tiennent une place primordiale dans la construction identitaire des individus inscrits dans le processus de jeunesse. Dans leur pays d'origine, les jeunes racontent lors des entretiens avoir rarement pu expliquer et annoncer leur départ à leurs amis. Cette rupture est d'autant plus douloureuse pour les mineurs que c'est ce groupe de « pairs » qui joue un rôle fondamental dans leur construction identitaire. Beaucoup de mineurs expliquent ne pas avoir gardé de contact avec leurs amis restés au pays. Comme un signe de son importance, c'est ce groupe que les jeunes reconstituent le plus rapidement à leur arrivée en France. Il faut au plus vite recréer un environnement de socialisation, négocier de nouvelles ressemblances dans de nouveaux lieux d'interaction. Au cours de la migration, les pairs vont être aussi recherchés par les jeunes qui tentent de passer ensemble les frontières. L'isolement des mineurs perd ici sa dimension juridique et légale pour dévoiler sa dimension plus sociale.

Les différentes échelles sociales évoquées font apparaître la singularité de la migration compte tenu de leur position en tant que mineurs. Là où le groupe de migrants est le plus important pour les adultes, il est le moins prégnant pour les jeunes. Aussi, la famille et les pairs sont beaucoup plus présents. Ils s'invitent tout au long des parcours des jeunes comme des unités sociales de référence. Si la minorité n'est pas un argument pertinent pour minimiser toute capacité à agir de la part des mineurs, le processus de jeunesse qu'ils expérimentent pour une grande majorité d'entre eux est un critère à considérer au moment de saisir les imbrications des échelles sociales de la migration. La figure du mineur conduit à revoir la place de l'individu, à reconsidérer celle qu'il se crée vis-à-vis de groupes ou encore celle à laquelle il est assigné. La singularité de cette migration juvénile souligne plus qu'une ressemblance avec les formes de la migration des adultes, elle atteste de toute la singularité de ce phénomène comme une réalité migratoire contemporaine.

Le voyage vers l'ailleurs

S'ils marchent dans les pas de leurs aînés ou à leurs côtés, les formes de la migration internationale des mineurs ne sont pas seulement héritées ou imitées, mais se dévoilent aussi dans toute leur singularité. Ce troisième chapitre a montré comment depuis une position sociale inédite, les mineurs élaborent et parcourent les routes migratoires jusqu'en Europe. Plus que le voyage en lui-même, c'est d'abord sur la transition du temps de la réflexion à celui de la préparation concrète que ce chapitre s'est concentré. En s'intéressant à ce passage du fictif au réel, les différentes ressources que les jeunes ont mobilisées autour d'eux se sont ainsi dévoilées et ont permis de mieux appréhender les marges d'investissement dont ils disposaient en tant que jeune. L'influence de la place sociale de mineur dans le temps de la préparation du départ est apparue comme une variable à intégrer pour souligner la singularité de cette migration.

Dans ce temps de la préparation inscrit dans le concret et forçant à une mise en action des jeunes et/ou de leur entourage, il est apparu qu'en plus d'une transition vers le départ bien réel, une autre transition sur le plan social se jouait. Si se préparer à partir semble renforcer une posture d'enfant subalterne, dans d'autres cas, cette configuration fournit les clés d'une émancipation et d'un passage initiatique vers l'âge adulte et le monde des responsabilités. Plus qu'un départ géographique vers de nouveaux États, les jeunes témoignent d'un changement d'état plus subjectif. Une fois le départ devenu effectif, cette évolution du statut se retrouve renforcée et nourrie au gré d'expériences multiples vécues lors des différentes routes empruntées.

Les parcours migratoires des mineurs sont singuliers de par les expériences vécues en tant que jeunes lors du voyage, des arrêts ou des conditions particulières de leur départ. Pour rendre compte de ce rapport avec les territoires traversés et les espaces de la migration plus largement, la notion de territorialité a permis de révéler les nouvelles formes de territoires que les expériences des jeunes dessinent. Au-delà des limites des nations, de nouvelles ruptures, mais aussi de nouvelles continuités se sont révélées sous l'impulsion des réalités vécues par les jeunes. Dans cet exercice visant à montrer l'espace de la migration juvénile, les mineurs se sont alors dévoilés comme de véritables acteurs des transformations sociales et spatiales des migrations contemporaines. En ce sens, leur mobilité n'est pas une version « pour enfant » de la migration des adultes, mais bien un phénomène singulier répondant à des réalités propres. Les conditions de la préparation du départ et la réalisation de la migration ont ainsi conduit à reconsidérer les échelles spatiales et sociales du mouvement et à interroger les contours du projet migratoire. Ainsi, plus qu'une vue sur l'avenir, le projet se comprend d'abord comme un moyen d'éclairer le passé et le présent des mineurs.

En outre, en contribuant à une cartographie des parcours, ce troisième chapitre a permis de montrer la spécificité de la migration des jeunes. Plus qu'une recherche de la cohérence et du caractère plausible de ces itinéraires, la mobilisation des récits des jeunes et les expériences relatées ont alors donné une nouvelle épaisseur aux territoires de la migration.

Conclusion de la première partie

L'âge, les origines géographiques et les parcours migratoires dessinent les contours d'un phénomène singulier sur la scène des migrations internationales. Plus qu'une reproduction de la migration des adultes, celle des mineurs répond à ses propres dynamiques et à ses propres réalités. Au-delà des données officiellement disponibles qui permettent de retracer les origines géographiques et l'évolution numérique de ce phénomène, l'introduction de la dimension subjective des territoires révèle toute la pluralité des provenances des jeunes. Pour mieux dépasser les seuls critères de la nationalité ou de l'âge, c'est en mettant la parole des jeunes au cœur du dispositif que les origines ont été comprises dans leur versant plus individuel. Les expériences de vie ont quant à elles donné une nouvelle épaisseur à des contextes d'origine de vie lissés par des données officielles visant surtout à recenser, localiser et comptabiliser.

À l'image de la pluralité des espaces de provenance, l'intérêt porté aux raisons du départ a montré que l'identité des jeunes ne pouvait être réduite à une série de profils types présentant une similarité trop importante avec ceux des adultes. L'aspect multidimensionnel des raisons de l'émigration des jeunes a ainsi renforcé la particularité de cette migration. Aussi, ce temps de définition des raisons du départ a souligné l'influence exercée par l'espace depuis lequel les jeunes sont appréhendés. Dans la lignée de ce constat, l'analyse de la posture méthodologique a montré les enjeux et les biais de l'élaboration d'une posture d'enquête ancrée en France. L'intérêt porté aux raisons identifiées par les mineurs enquêtés pour justifier leur départ a dès lors permis de comprendre que ce qui conduit les jeunes à émigrer n'est pas toujours en lien avec ce qu'ils ambitionnent de réaliser une fois arrivés en Europe. En continuant à mobiliser la parole des jeunes comme une source primordiale d'informations, il a été possible de retracer leurs parcours migratoires et d'élaborer une cartographie détaillant les types de voyage réalisés. Ainsi, plus qu'un support au déplacement, les territoires de la migration ont été remodelés. De nouvelles ruptures et de nouvelles continuités ont montré comment les expériences migratoires amenaient à repenser les limites de l'espace. En se saisissant de la singularité de la migration des mineurs, le projet migratoire s'est révélé dans une nouvelle dimension géographique, sociale et temporelle.

La migration internationale des mineurs dits isolés étrangers en France et les mouvements de mobilité des jeunes de manière plus globale sont singuliers. Sans répondre aux mêmes logiques que les adultes, les mineurs sont des acteurs de leur parcours. En fonction de leur position sociale, les moyens dont ils disposent pour s'investir varient. À l'issue de cette première partie, les jeunes se révèlent bien comme des acteurs à part entière de leur migration. Pour souligner la spécificité de leur statut, la notion d'« acteurs transitionnels » mobilisée par Guy Di Méo et Pascal Buléon (2005 : 38) semble opportune pour signifier toute la singularité de leur position. En effet, à la fois endogènes dans leur pays d'origine et exogènes dans ceux qu'ils traversent ou rejoignent, les jeunes sont géographiquement à mi-chemin entre ici et là-bas. Le regard sur les conditions de leur émigration révèle de surcroit la façon dont l'horizon géographique renégocie les réalités sociales et spatiales dans leur pays d'origine. À cette ambivalence s'ajoute une position sociale où, en tant que jeune, ils sont des acteurs d'une transition bouleversante vers l'âge

adulte. Enfin, en tant qu'étrangers, ils se retrouvent à faire l'expérience de l'altérité au fil des lieux. Alors, après avoir traversé les territoires du voyage le parcours des jeunes se poursuit désormais dans les territoires de la protection.

Partie 2. Parcours et expériences dans les territoires de la protection

Introduction de la deuxième partie

Les origines des jeunes, de leur départ et les conditions de leur voyage révèlent les nombreuses nuances que l'appellation de « mineur isolé étranger » tend à atténuer. Après la préparation du départ et la mobilisation des ressources nécessaires, l'heure du voyage conduit les jeunes sur les routes et les plonge dans une certaine incertitude quant à leur avenir. À l'issue de ces itinéraires migratoires plus ou moins chaotiques, le moment de l'arrivée à destination est vivement attendu par certains jeunes. Pour nombre d'entre eux, il résonne en effet comme la promesse d'un nouvel ancrage, d'une nouvelle étape de vie et comme le gage d'un avenir plus prometteur. Toutes ces phases du voyage découpent et ordonnent l'espace migratoire mondial. Les appellations de pays de départ, de transit et d'arrivée témoignent de cette vocation des territoires. Au regard de leur âge et des normes de protection contenues dans la Convention internationale des droits de l'enfant (1989), la migration des mineurs se déploie et se termine dans des États où les dispositifs de prise en charge assurent un degré de protection variable. En effet, certaines politiques nationales accordent une plus grande place à la gestion des migrations qu'à la protection de l'enfance. À mesure qu'ils se heurtent à ces dispositifs à leur arrivée dans des pays d'accueil ou transit, les mineurs font également évoluer les réalités de ces espaces.

Dans la continuité d'un parcours migratoire éclairé jusqu'à présent par une analyse des origines, du départ et des routes, la seconde partie de cette recherche s'intéresse à l'arrivée des mineurs. Pour en proposer une analyse, cette partie distingue deux types d'arrivée. La première s'inscrit dans une dimension géographique et spatiale ; elle renvoie à l'idée d'une destination atteinte, à la fin d'un voyage. Dans le cas présent, les mineurs sont considérés comme « arrivés » quand ils terminent leur migration en France ou qu'ils décident d'y interrompre leur voyage. La seconde se réalise sur un plan plus institutionnel. Elle renvoie plutôt à la reconnaissance d'un statut, à l'ancrage des mineurs dans des dispositifs d'accueil qui garantissent une prise en charge et fournissent les conditions adéquates de leur émancipation. S'il convient de distinguer ces deux types d'arrivée, c'est parce que sur le terrain, elles ne coïncident pas toujours. En effet, il ne suffit pas aux mineurs d'entrer en France pour être protégés. D'ailleurs, les lieux où les jeunes ont été protégés ne se trouvent pas uniquement en Europe et en France. Cette deuxième partie s'intéresse à ces différentes formes de l'arrivée et de la protection afin de dépasser le découpage géographique comme seule et unique clé de lecture de la migration des mineurs. Dans cette deuxième partie, combiner ces deux types d'arrivée permet à la fois de poursuivre l'analyse du parcours migratoire des mineurs, mais également de mettre au jour les réalités d'un parcours de protection pris lui aussi dans une série d'enjeux.

Pour comprendre ces parcours migratoires et ces parcours de protection, cette partie se concentre sur les dispositifs institutionnels officiels prévus pour l'accueil des jeunes, mais elle accorde également une place centrale aux expériences des différents acteurs (qu'ils soient mineurs ou non). Afin d'être au plus près de la subjectivité et du vécu des acteurs dans un ensemble de lieux, la suite de la réflexion propose de s'introduire plus spécifiquement dans les différents terrains de cette recherche, là où les paroles ont été recueillies et les réalités observées. À travers ces espaces géographiques pluriels enquêtés, cette deuxième partie opère une transition entre les espaces du voyage et ceux de l'arrivée. Ainsi, le quatrième chapitre de cette recherche propose une première immersion dans les

dernières frontières du parcours migratoire des mineurs pour mieux dévoiler leurs formes plus immatérielles une fois que les jeunes s'établissent en France et qu'ils débutent leur parcours d'accès à la protection institutionnelle. Entre le Maroc et la France, le passage des dernières frontières géographiques montre que les obstacles du parcours sont toujours présents. Le cinquième chapitre entre ensuite dans le huis clos des lieux chargés d'effectuer l'évaluation de la minorité, mais aussi d'assurer l'accueil et la mise à l'abri des jeunes à l'issue de leur voyage. Dans des associations conventionnées, les différentes contradictions repérées résonnent comme le résultat des incohérences contenues dans les dispositifs institutionnels. Enfin, le sixième chapitre révèle les réalités de l'accueil dans deux foyers de l'enfance spécialisés dans la prise en charge des mineurs isolés étrangers. Sorte de dernière étape du parcours de la protection des mineurs avant leur majorité, ce chapitre propose de réaliser une micro-géographie de l'accueil au sein d'établissements situés dans deux communes rurales. Encore méconnues, ces structures jouent un rôle important dans les itinéraires de vie des mineurs puisqu'elles les préparent à faire leur entrée dans la majorité. Les enquêtes menées dans ces lieux dévoilent un micro-territoire non seulement façonné par des règles institutionnelles, mais aussi par les rapports ambivalents des individus au lieu.

Chapitre quatre. Frontières et enjeux territoriaux de la prise en charge

Du fait de leur âge, les mineurs sont des individus à protéger sans aucune distinction (CIDE, 1989). Aussi, de nombreuses recherches académiques inscrites dans le champ juridique se sont concentrées sur les contours des dispositifs que les États mettent en place pour protéger ces mineurs. Cette perspective a notamment mis en lumière les spécificités des systèmes de protection développés dans les États d'accueil, mais aussi ceux traversés au fil du voyage. Pour poursuivre et compléter cette approche, le regard géographique offre la possibilité d'envisager la thématique de la protection de manière plus transversale en parcourant les différents lieux du parcours migratoire et en se concentrant plus spécifiquement sur les expériences des acteurs. De manière générale, l'espace des migrations internationales est souvent découpé en deux parties. D'un côté, se trouveraient des lieux de départ et de transit où les mineurs seraient forcement menacés et dépourvus de toute protection ; de l'autre, il y aurait des lieux d'accueil garants d'une protection guidée par le respect des droits humains. Pour dépasser cette vision trop binaire, ce quatrième chapitre identifie les lieux du parcours migratoire où les jeunes ont pu raconter être protégés et dévoile les réalités de ceux où leur protection était censée être garantie. L'objectif de ce quatrième chapitre est de saisir les processus de construction des lieux de la protection, qu'ils soient élaborés par les jeunes eux-mêmes, par des institutions ou balisés par des lois. En outre, l'enjeu est ici de dévoiler les frontières géographiques du parcours migratoire des mineurs d'une part, mais aussi d'analyser les frontières plus immatérielles que rencontrent les jeunes au cours de leur parcours d'accès à la protection.

Ce quatrième chapitre débute par une immersion à Tanger (Maroc) dans un contexte frontalier en pleine mutation. En présentant les dynamiques de cette ville-frontière, il s'agit de voir comment la protection s'organise et se construit dans un espace considéré comme la dernière barrière à franchir avant l'arrivée en Europe. À l'issue de l'analyse de ce terrain à Tanger, le second temps se présente comme une transition vers le pays d'accueil où atterrissent les mineurs. Avec comme objectif de continuer à suivre le parcours des mineurs, la démonstration révèle alors les expériences plurielles des mineurs face aux réalités de l'accès à une protection. Ce deuxième temps est également l'occasion de retracer la construction d'un modèle d'accueil des mineurs isolés étrangers spécifique au territoire français. Alors que ces jeunes sont désignés comme une population particulièrement problématique, le temps long de l'édification des politiques de la

protection de l'enfance dans un État décentralisé éclaire sous un autre jour les débats actuels.

1. Arrêt dans une des dernières frontières du parcours migratoire

Les enquêtes qualitatives menées en France auprès des mineurs permettent d'approfondir les parcours migratoires. Or, au début de cette recherche doctorale, plutôt que de peaufiner les dispositifs pour enquêter le voyage dans le contexte d'un pays d'accueil, j'ai choisi de changer de point d'observation pour aller voir l'émigration des mineurs en train de se faire dans un pays de départ. En France, d'après le dernier rapport fourni par la Direction de la protection judiciaire et de la jeunesse (2014 : 7), les principaux pays de provenance des jeunes se situent d'abord en Afrique subsaharienne (Guinée, Congo et Mali), puis dans les pays d'Asie (Bangladesh, Pakistan, Afghanistan). Alors que depuis chaque point de départ des itinéraires migratoires multiples et à la fois singuliers se dessinent, j'ai choisi de m'intéresser plus spécifiquement à l'émigration des mineurs marocains lors d'un terrain réalisé binôme[32] entre le 9 mars et le 8 avril 2013. Quand bien même les données fournies par la DPJJ (2014 : 7) montrent que cette population ne compte plus parmi les premières à arriver en France (*ibid.* : 7), ce sont d'autres raisons qui justifient aujourd'hui le choix de ce terrain d'investigation. Tout d'abord, les rencontres réalisées avec les mineurs marocains au Service d'accueil de jour pour mineurs isolés étrangers (SAJ MIE) m'avaient tout particulièrement marqué de par la spécificité de leur parcours, mais aussi compte tenu des discours véhiculés à l'égard ces jeunes. Les professionnels les désignaient souvent comme des mineurs atypiques parmi les autres mineurs isolés étrangers. Cette première expérience à Paris avait suscité une réelle curiosité scientifique pour cet espace de départ. Outre cette singularité supposée, partir au Maroc était l'occasion de plonger dans un pays historiquement façonné par les dynamiques migratoires. Le Royaume est à la fois un pays d'émigration, d'immigration et de transit qui a connu différentes phases migratoires au cours de son histoire.

De plus, sur la façade maritime du nord du Maroc, l'enclave espagnole de Ceuta concentre une partie des flux migratoires venus d'Afrique à destination de l'Europe. Pour limiter ces tentatives collectives de passage, les dispositifs de contrôle de la frontière ont été drastiquement renforcés au fil des années. Les assauts répétés des migrants se heurtent désormais à une frontière devenue infranchissable. Près de cet espace largement prisé et médiatisé, certaines villes marocaines situées sur le littoral sont également des points de passage des flux migratoires. Parmi elles, Tanger, seulement séparée d'une quinzaine de kilomètres de l'Espagne par le détroit de Gibraltar compte parmi les plus passagères d'entre elles. Cette ville-frontière est une des dernières étapes à franchir avant de toucher le sol des côtes européennes. De par sa localisation, Tanger est un point d'observation idéal des dynamiques migratoires et des mutations socio-spatiales qu'elles induisent. Lors du terrain réalisé en 2013, la croissance d'un port de dernière génération récemment construit amorce des changements majeurs pour cet espace. Nouvelle opportunité de développement économique pour le Royaume, la construction du port de Tanger-Méditerranée ouvre également une nouvelle porte de passage aux migrants.

[32] Youssef Ben Tayeb était alors étudiant au sein du master 1 mention Migrations internationales, Espaces et Sociétés de l'Université de Poitiers. Son projet de recherche se concentrait sur l'espace de vie des mineurs candidats à l'émigration clandestine dans les ports du littoral tangérois.

Constellé de points de départ pour l'Europe, le littoral du nord du Maroc vit indéniablement au rythme des pulsations des grandes dynamiques mondiales. Ce premier point du quatrième chapitre fait escale à Tanger. Après avoir souligné les mutations de cette ville-frontière en cours lors de la période d'investigation, il révèle également le quotidien de mineurs qui tentent de rejoindre clandestinement l'Europe. Les récits et observations soulignent comment sous l'impulsion des actions conduites par les jeunes, la frontière est devenue un lieu habité. Parallèlement aux grands projets d'aménagement, les jeunes redéfinissent aussi cette frontière en s'arrangeant de cette nouvelle donne.

1.1. *Tanger, un littoral frontalier en mouvement*

Pour de nombreux migrants, le littoral du nord du Maroc est un tremplin vers l'Europe. Ultime barrière à franchir, il est la dernière étape d'un long voyage. La côte tangéroise, bande littorale la plus au nord du Royaume, a été un lieu d'observation idéal des tentatives d'émigration des mineurs. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, la médiatisation de leur présence a révélé ces jeunes au grand public. Depuis le début des années deux mille, l'aménagement de deux sites portuaires change pourtant radicalement la donne de cette frontière et renégocie les possibilités de la traversée. Ce point détaille ainsi les différents projets d'aménagement portuaire en cours lors du terrain de recherche afin de mieux faire comprendre leur incidence dans la transformation d'une frontière littorale. Les ambitions portées par le Royaume révèlent la mise en place de nouvelles modalités de contrôle du fait migratoire dans ce lieu devenu hautement stratégique.

1.1.1. La reconversion du port historique de Tanger-ville

Le port de Tanger est une centralité à l'échelle de la ville, du territoire et de l'espace méditerranéen. Au carrefour entre mer Méditerranée et océan Atlantique, Afrique et Europe, Orient et Occident, la ville de Tanger et ses infrastructures disposent d'une localisation géographique stratégique. À mon arrivée sur le terrain en mars 2013, l'enceinte portuaire de Tanger-ville se compose de trois pôles d'activités majeurs : la zone franche constituée d'usines de confection, la zone réservée aux pêcheurs professionnels où se trouvent des espaces dédiés à la vente de poissons et des restaurants bon marché, et enfin la zone de transit où circulent des personnes, des bus touristiques et des camions de marchandises (photographie 10). La combinaison de ces fonctionnalités anime ce lieu à toute heure de la journée et fait du port un lieu bénéficiant d'une certaine attractivité auprès des Tangérois.



Photographie 10 : Le port historique de Tanger
Les trois principales zones font du port un lieu animé à toute heure de la journée.

Le potentiel tangérois suscite l'attention toute particulière du Roi Mohammed VI. Ce dernier inaugure en septembre 2013 le vaste programme *Tanger-Métropole* visant à « accélérer le développement de la ville et placer Tanger comme une destination de premier plan » (www.maroc.ma). Dans ce cadre, le port fait l'objet d'un projet de reconversion ambitieux d'une montant de six milliards de dirhams (600 millions d'euro) dont le pilotage est assuré depuis mars 2010 par la Société d'aménagement pour la reconversion portuaire de Tanger (SAPT). Érigée grâce aux capitaux de l'État et du Fonds Hassan II pour le Développement économique et social, la SAPT joue un rôle allant au-delà de ses seules prérogatives de gestion. En effet, de par l'origine de ses capitaux et la nomination de son directeur Abdelouafi Laftit par le Roi Mohammed VI, cette société permet au Royaume de garder la mainmise sur la conduite du projet de reconversion portuaire dont l'enjeu majeur est de « permettre à la ville de Tanger de se positionner en tant que destination phare du tourisme, de croisière et de plaisance à l'échelle internationale » (www.sapt.ma). L'arrivée des hôtels de luxe, des résidences touristiques, de la zone commerciale, du musée, du centre des congrès, d'un multiplex, d'un téléphérique ou encore les paquebots de croisières de luxe et de plaisance visent à faire de Tanger un lieu incontournable de l'espace méditerranéen et international. D'un lieu de passages et de transits, le port de Tanger-ville devient par les enjeux de ses multiples circulations, un espace d'investissements économiques aux fortes potentialités (photographie 11).



Photographie 11 : Le projet de reconversion de Tanger-ville
Le Royaume ambitionne de faire du port historique (photo en haut) une marina de luxe (photo en bas).

Depuis 2011, d'importants travaux ont donc débuté dans le port de Tanger-ville. La reconversion du port s'accompagne de l'évincement du transit de marchandises, un enjeu économique majeur et jusqu'alors principale fonction du port historique. Face à ces mutations majeures, quelle réponse a été apportée par le Royaume pour que le Maroc puisse conserver cette activité et se placer en pôle incontournable des échanges méditerranéens et internationaux ?

1.1.2. Le nouveau géant Tanger-Méditerranée

La réponse à cette nouvelle donne se trouve à une quarantaine de kilomètres à l'est de la ville de Tanger. Après avoir sillonné le littoral, il apparaît et s'impose dans le paysage par son envergure et sa démesure. Tanger-Méditerranée est le nouveau géant portuaire de la côte tangéroise. Chassés du port de Tanger-ville pour faire place nette aux nouvelles configurations attendues, les poids lourds circulent désormais dans l'enceinte du nouveau complexe depuis lequel ils transitent exclusivement. Les équipements derniers cris permettent en effet un traitement plus rapide des échanges par poids lourds. Douze milliards de dirhams ont servi à la construction de ce que l'Agence spéciale Tanger-Méditerranée (TMSA) en charge de la réalisation du complexe pour le compte du Royaume définit désormais comme la « nouvelle porte d'entrée » (www.tmsa.ma) du Maroc. Inauguré en 2007, le géant portuaire représente un enjeu stratégique et économique majeur pour le littoral tangérois, mais surtout pour le Royaume. Son investissement dans le nouveau projet portuaire traduit les ambitions royales en termes de leadership sur la scène des échanges maritimes. À ce titre, 50 % du financement est assuré par le fonds Hassan II dont un des objectifs est de « doter TMSA d'une assise financière solide lui permettant de compléter ses besoins auprès des bailleurs de fonds, mais aussi, et surtout, maintenir l'agence, le projet,

sous le contrôle de l'État » mentionne Abdelouahed Kabbaj, président du fonds Hassan II (www.lavieeco.com).

Port en eau profonde, Tanger-Méditerranée est composé d'infrastructures optimisant la rapidité et l'efficacité des échanges maritimes. En 2013, le port est en pleine expansion. Il aurait ainsi traité un trafic global 2,5 millions de containers soit une progression de 42 % par rapport à l'année 2012 (www.tmsa.ma). En 2015, le port est à la limite d'atteindre sa capacité maximale de stockage avec 2,94 millions de containers (www.usinenouvelle.com). Année après année, comme l'affiche la page officielle de Tanger Med Port Authority, le port s'affirme comme un « le nouveau hub stratégique méditerranéen » (www.tmpa.ma). Quatre pôles d'activités sont au cœur du complexe industrialo portuaire : la zone réservée aux containers d'une capacité de huit millions de tonnes occupe la plus grande partie du complexe, le terminal d'accueil des personnes transitant par ferrys, la zone de stockage de produits pétroliers et enfin la zone franche (photographie 12). Cette dernière se présente comme une zone d'exception commerciale (exemption de Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), cadre fiscal spécifique, aides financières pour l'investissement), politique (aide de l'État aux investisseurs par le fonds Hassan II, procédures administratives simplifiées) et sociale (conditions de travail, main-d'œuvre qualifiée et à faible coût).



Photographie 12 : Le géant portuaire Tanger-Méditerranée
Le port de Tanger-Méditerranée est composé de quatre zones : l'accueil (en haut à gauche), la zone franche (en haut à droite), le stockage de produits pétroliers (en bas à gauche) et la zone de transbordement de marchandises (en bas à droite).

1.1.3. Entre modernité et authenticité : Tanger la nouvelle vitrine du Royaume

Les deux projets portuaires du littoral tangérois participent à l'édification d'une vitrine marocaine. À l'ouest, le projet de reconversion du port historique Tanger-ville en une marina diffuse l'image d'un modèle marocain de développement économique ouvert sur le monde. Outre l'installation d'infrastructures symboles d'une modernité, cette reconversion

insuffle un second souffle à cette ville profondément marquée par le passage d'artistes. De Henri Matisse aux Beatles en passant par Jacques Kerouac, Tanger fut longtemps considérée comme une source d'inspiration et un refuge par bon nombre de personnalités. Le projet de reconversion impulsé par le Roi Mohammed VI vise à redonner à Tanger sa réputation. La « Perle du détroit » (Fernandez, 1999 : 2-3) tend à retrouver sa place de haut rang sur le détroit de Gibraltar.

À l'est, le nouveau port constitue le point d'orgue de la construction de cette vitrine. Tanger-Méditerranée se présente comme le fleuron de l'industrie portuaire marocaine. La position du terminal aux portes de l'Europe en fait un lieu hautement stratégique pour le développement économique et industriel du Royaume. Avec ce géant portuaire, les autorités espèrent se placer sur le devant de la scène des échanges maritimes internationaux.

> « '' Le Maroc s'est repositionné en Méditerranée car, dans le passé, il lui tournait le dos (Casablanca était auparavant le premier port marocain, ndlr). Tanger-Méditerranée sera à terme le plus grand port de Méditerranée et d'Afrique '', a affirmé le Premier ministre marocain Driss Jettou lors de l'inauguration. »
>
> www.afrik.com

Ces deux projets portuaires envoient un signal fort au reste du monde. Le Maroc entend bien être parmi les leaders des échanges mondiaux en captant à la fois les flux touristiques et ceux de marchandises. Au-delà de la position idéale du littoral tangérois et derrière ces projets d'envergure, ces initiatives sont aussi l'occasion pour Royaume de se défaire d'une réputation entachée par les tentatives d'émigration clandestine aux issues souvent dramatiques. Avant d'être sur le devant de la scène pour ses projets portuaires, le littoral du nord du Maroc était surtout médiatisé pour les nombreux décès aux abords de ses côtes. Comme en atteste la carte 11 réalisée par Olivier Clochard et Philippe Rekacewicz (2004), le détroit de Gibraltar comptait parmi les lieux les plus meurtriers de la Méditerranée. Si le contexte géopolitique international actuel a conduit à la démultiplication des lieux les plus risqués en mer méditerranée, il convient de souligner que Gibraltar reste un détroit à haut risque. En effet, nombreux sont encore les candidats à l'émigration clandestine qui quittent le continent africain par la porte tangéroise. Cachés dans des embarcations de fortune ou à bord des camions de marchandises, Marocains et migrants venus des différents pays d'Afrique risquent leur vie pour rejoindre le voisin européen.



Carte 11 : « Des morts par milliers aux portes de l'Europe »
Le détroit de Gibraltar compte parmi les points de passage les plus empruntés, mais aussi les plus meurtriers pour rejoindre l'Europe.
Source : Clochard Olivier et Rekacewicz Philippe, 2004
www.lemondediplomatique.fr

Les premiers signaux de la volonté des autorités de s'émanciper de la question migratoire par ces mutations se matérialisent à Tanger-ville. Dans le port historique, sous l'effet du projet de reconversion plus aucun poids-lourds ni cargos de marchandises ne transitent. Tous ont été relocalisés à Tanger-Méditerranée. Seuls quelques ferrys accostent durant la journée pour assurer la liaison entre Tarifa et Tanger. Le déplacement de ces moyens de transport symbolise la fermeture d'une porte de sortie du continent africain vers l'Espagne pour les migrants. Le port de Tanger-ville est d'ailleurs devenu étrangement vide. Le ballet incessant des camions et les files de voitures interminables qui symbolisaient ce lieu de passage ont laissé place à quelques taxis qui attendent patiemment l'arrivée des touristes (photographie 13). L'édification de la vitrine est l'occasion de se débarrasser de ces migrants jugés indésirables par le déplacement des principaux moyens utilisés pour la traversée clandestine. Dans le même temps, les nouvelles enceintes portuaires ont été dotées de dispositifs de sécurité visant à renforcer le contrôle des migrations.



Photographie 13 : De Tanger-ville à Tanger-vide ?
L'amorce des travaux à Tanger-ville a eu pour conséquence de vider le port de ses camions (photographie à droite). Une carte postale achetée à Tanger (image de gauche) rappelle cette période d'intense activité.

1.1.4. La frontière renforcée

À Tanger-ville, le départ des camions et des cargos de transbordement en vue du projet de reconversion a eu pour conséquence immédiate la suppression des points de contrôle habituels. Si autrefois le franchissement du portail bien gardé menant au port était un premier pas vers l'Europe pour les migrants ; à l'heure actuelle, la destruction de l'enceinte a eu pour corolaire de faire reculer les limites de celui-ci et de renforcer les moyens humains de contrôle d'accès au port. Désormais, des patrouilles circulent dans l'ensemble de la zone du port à la recherche de migrants clandestins (mineurs ou majeurs). Les contrôles ne sont plus uniquement situés aux abords de la gare maritime, mais s'étendent aux trois zones principales qui constituent le port (photographie 14). Autrefois seule prérogative de police, une société privée de sécurité vient aujourd'hui prêter main-forte aux forces de l'ordre. Chargées d'intercepter les individus dans les différents points de pénétration possibles, la vigilance des autorités semble pourtant aléatoire.



Photographie 14 : Sur l'enceinte du port de Tanger-ville, les agents de sécurité veillent
En haut du mur d'enceinte qui entoure le port, les agents d'une société privée de sécurité effectuent des rondes de surveillance. Des jeunes tentent de pénétrer dans le port en se faufilant au milieu des blocs de ciment installés pour protéger l'enceinte des assauts des vagues.

Bâtissant sa réputation de port nouvelle génération à travers la promotion de l'efficacité et de la rapidité de ses capacités d'échanges, Tanger-Méditerranée se dote quant à lui d'un dispositif de sécurité portuaire considérable lui donnant l'allure d'une forteresse impénétrable. À Tanger-Méditerranée les frontières du port sont visibles et envoient un message clair : seules les personnes autorisées peuvent y pénétrer. La mise en activité de Tanger-Méditerranée symbolise en effet pour les candidats à l'émigration clandestine l'ouverture d'une nouvelle porte vers le continent européen. En 2002, d'après les autorités portuaires 11 200 migrants ont été arrêtés au port de Tanger-Méditerranée (Le Boedec, 2007). L'omniprésence de caméras (classiques, infrarouges et optiques), de radars, de détecteurs de battements de cœur, de clôtures ou encore de système de points de contrôle d'accès piétons automatiques indique toute la préoccupation des autorités portuaires à l'égard des questions migratoires et plus particulièrement des migrations clandestines (photographie 15). Si pour le Royaume Tanger-Méditerranée est le gage d'un avenir prometteur, pour les migrants clandestins ce port marque l'ouverture d'un lieu de passage vers l'Europe. Largement ouverte et créatrice de nouvelles opportunités de départs, mais dans le même temps fermement clôturée, c'est dans cette frontière paradoxale que des tentatives de traversées clandestines se déroulent pourtant.



Photographie 15 : Tanger-Méditerranée vous surveille
Tous les 60 mètres, une caméra de surveillance observe les moindres mouvements qui se déroulent aux abords et dans l'enceinte du port.

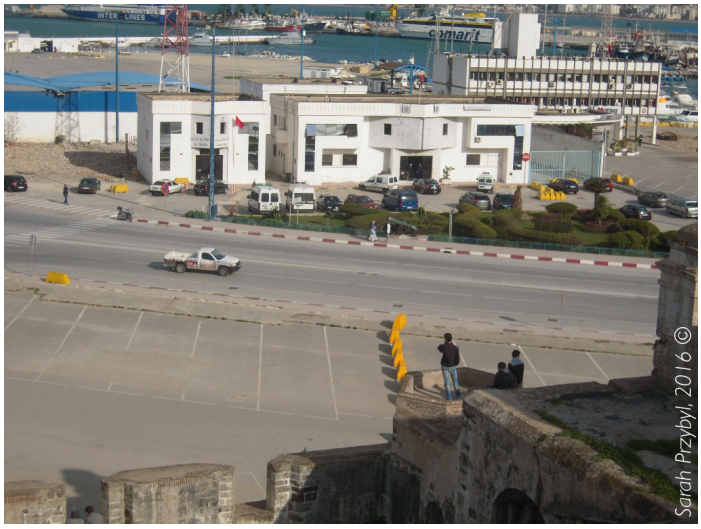
1.2. *Des mineurs à la frontière*

À Tanger, depuis la fin des années quatre-vingt-dix, les mineurs émergent comme un des nouveaux visages des flux migratoires clandestins (Jiménez Alvarez, 2012 : 58). L'attention médiatique croissante qui leur est portée met en lumière l'existence précaire de ces mineurs restés jusqu'alors dans l'ombre. L'intérêt suscité par leur situation est d'autant plus prononcé que de l'autre côté de la Méditerranée, en France, le nombre de mineurs marocains accueillis à cette période augmente. Bien des années plus tard, cette recherche dresse le profil des mineurs qui tentent le passage clandestin vers l'Europe. Dans un littoral

en pleine reconversion, ce temps de la réflexion souligne l'évolution des techniques de passage des jeunes dans un contexte frontalier en mutation. Ce point de la démonstration est aussi l'occasion d'aborder les dispositifs de protection sur le terrain et les réponses apportées à ces jeunes prêts à prendre tous les risques.

1.2.1. Profil des mineurs rencontrés sur le littoral tangérois

Aux abords du port historique de Tanger-ville, beaucoup de mineurs sont présents. Certains vendent à la sauvette des paquets de mouchoirs ou des chewing-gums aux passants, d'autres mendient auprès des touristes à peine débarqués du ferry ; certains jouent au foot sur le grand parking désormais vidé de ses poids lourds, d'autres sont postés en haut des remparts qui surplombent la ville et le terminal portuaire (photographie 16). À Tanger-ville, il y a des mineurs de tout âge. Les plus petits ont entre six et douze ans, ils errent toute la journée dans les rues de la médina. D'autres sont plus âgés ; ce sont des adolescents et des jeunes qui sont bien souvent les leaders de plus petits groupes. Dans cette vaste zone portuaire, au milieu de tous ces mineurs, comment parvenir à identifier ceux qui veulent partir ?



Photographie 16 : Sur les remparts, des mineurs observent le port
Point d'observation privilégiée, depuis les remparts, les jeunes regardent l'enceinte portuaire. Tenteront-ils le passage clandestin vers l'Europe ?

À Tanger-ville, croiser des jeunes dans les rues près du port ne signifie pas pour autant que ceux-ci souhaitent émigrer. Le premier défi de ce terrain a consisté à distinguer les mineurs « dans la rue » des mineurs « de la rue » (Morelle, 2007). Dans son ouvrage *La rue des enfants, les enfants des rues*, la géographe Marie Morelle (2007) différencie ces deux figures pour mieux identifier les profils des individus qu'elle rencontre dans les rues de Yaoundé (Cameroun) et d'Antananarivo (Madagascar). La définition qu'elle propose fait écho à la situation des mineurs de Tanger pour qui la rue est un espace très fréquenté.

> « Pour les enfants qui vivent en permanence dans la rue, celle-ci constitue leur unique ressource et lieu de sociabilité. Les enfants de la rue sont, en théorie, en rupture familiale à l'inverse des enfants dans la rue qui, s'ils passent une grande partie de leur temps dans la rue, ont encore un domicile où s'abriter, en particulier la nuit venue. »
>
> Morelle, 2007 : 20

En plus de cette première distinction indispensable à la lecture de l'espace d'enquête, il fallait également parvenir à savoir ceux qui, parmi ces jeunes, souhaitaient tenter la traversée clandestine du détroit. C'est en observant les allées et venues des ferrys depuis la gare maritime ou en allant près des murs d'enceinte du port que les jeunes candidats à l'émigration se sont distingués du reste des mineurs croisés quotidiennement dans les rues de la médina. Grâce à ce travail d'observation minutieux, Youssef Ben Tayeb[33] et moi avons pu être repérés par ces mêmes mineurs. Nous avons alors engagé avec eux les premiers échanges et cerné les contours de leurs profils.

À Tanger-ville, les mineurs qui tentent la traversée depuis le port historique sont majoritairement originaires de la ville. Une minorité provient de la province de Beni Mellal (Laiz Moreira, 2012) et dit ne pas vouloir rester à Tanger-ville. Parmi eux, si quelques jeunes sont inscrits dans une vie d'errance, la plupart des candidats à l'émigration s'éloignent de la figure des enfants des rues. Tel est le cas de N., 12 ans, qui traine régulièrement dans le port avec son sac d'écolier sur l'épaule. Il nous avoue avoir fait l'école buissonnière pour voir s'il pouvait tenter la traversée. Constatant le peu d'opportunité le jour de notre rencontre, N. rentre alors chez lui. Il reviendra plus tard dans l'espoir de retenter sa chance. Beaucoup de témoignages de mineurs vivant toujours auprès de leur famille, scolarisés et originaires de Tanger sont similaires aux propos tenus par N. À Tanger-ville, seuls les locaux ou quelques mineurs perdus tentent aujourd'hui le passage depuis ce port.

Construit près d'un petit village jalonné de quelques habitations et d'un commerce, le port de Tanger-Méditerranée s'éloigne du contexte urbain de Tanger-ville. Les mineurs candidats à l'émigration sont donc plus rapidement repérables puisque le port est la seule activité du lieu et aucun autre jeune n'y est présent. Seuls quelques enfants ou habitants du village passent devant le géant portuaire pour rejoindre le terminal des passagers en vue de prendre les bus qui les conduisent à Tanger-ville. Rares sont les passants qui s'arrêtent près des zones de transit des poids lourds. Loin du fourmillement de Tanger et de sa médina, la configuration du port de Tanger-Méditerranée en fait un lieu plus lisible. Les interactions avec les mineurs ont été ainsi facilitées puisque tous se trouvaient à proximité des lieux où passent les poids lourds. Dans ce port, nombreux sont ceux qui sont venus pour tenter la traversée du détroit Gibraltar. Contrairement à Tanger-ville, les origines géographiques des mineurs sont plus diverses. Casablanca, Sidi Moumen, Beni Mellal ou encore Kenitra, sont autant de villes de provenance recensées sur place. Cette pluralité confirme le statut de ce port. Aux côtés de la célèbre enclave espagnole de Ceuta, Tanger-Méditerranée est bien considérée comme une nouvelle porte possible de sortie vers l'Europe depuis le littoral marocain. Certifiant de cette position stratégique sur le détroit, des mineurs déclarent s'être réorientés vers Tanger-Méditerranée après une première escale peu concluante dans le port Tanger-ville.

Venus de plusieurs villes du Maroc, vivant dans des situations différentes au sein des deux ports, les jeunes ne sont pas désignés comme des mineurs non accompagnés, mais se retrouvent sous l'appellation de *harragas*. Que veut dire ce terme ? Comment éclaire-t-il différemment les profils des jeunes ?

[33] Pour rappel, le terrain à Tanger a été réalisé en binôme avec Youssef Ben Tayeb, alors étudiant en master 1 à l'Université de Poitiers.

1.2.2. Les *harragas* : contours d'un phénomène migratoire

À Tanger et au Maroc plus largement, les mineurs candidats à l'émigration clandestine sont couramment désignés et se désignent comme des *harragas*. Les *harragas* ce sont ceux qui font le *hrig*, c'est-à-dire ceux qui selon la traduction littérale « brûlent les frontières ». La géographe Chadia Arab (2007 : 88) précise que les *harragas* font « le voyage vers l'eldorado européen, dans la soute d'un bateau, dans un container ou une barque de passeurs après un passage clandestin au Maroc ». Comme le souligne la définition, l'expression de *harraga* n'est donc pas spécifique aux mineurs ; elle fait davantage référence à une manière de migrer. À ce titre, le terme de *harraga* n'est pas propre au territoire du Maroc, mais se retrouve aussi au sein d'autres pays du Maghreb comme c'est le cas en Algérie par exemple (Nourredine, 2013 et Lemoux, 2014).

Le *hrig* n'est pas une émigration comme les autres et la figure du *harraga* est chargée de sens. Pour en rendre compte, l'anthropologue Michel Péraldi (2007 : 75) aborde la différence entre les individus qui embarquent à bord des *pateras* (les « pateristes ») et les *harragas.* À l'inverse des « pateristes » considérés comme des « victimes » ou « des innocents grugés », les *harragas* renvoient à l'image de « l'aventurier héroïque », du « solitaire ». En dépit de la ressemblance des modes de traversée de la Méditerranée, le contraste entre ces deux figures est lié au fait que le *hrig* est caractérisé par un acte symbolique fort. En effet, avant de traverser le détroit, certains *harragas* brûlent leurs papiers d'identité pour ne pas être identifiés et éventuellement rapatriés une fois arrivés en Europe. Outre cette dimension symbolique, le *hrig* s'accompagne de l'idée d'une transgression des règles, de l'outre-passement des barrières et des contrôles. Témoignant de la force de cette portée transgressive, les mineurs originaires du Maghreb rencontrés au cours de cette thèse disent avoir « risqué » pour faire référence aux enjeux de la réalisation de leur voyage. Comme le soulignent les anthropologues Francesco Vacchiano et Mercedes Jiménez Alvarez (2012), passer le détroit comporte une dimension de transgression comparable à une infraction aux codes établis.

> « In Morocco, irregular immigration is normally called " hreg ". Local stakeholders generally explain the term – meaning 'to burn' – in two ways: the reference to the earlier migrants, who burned their papers to avoid repatriation; but also the idea of 'burning' as a transgression of a rule (as in the expression " hreg l-feu rouge " : go through a red light). »
>
> Vacchiano et Jiménez Alvarez, 2012 : 261

En plus de faire référence à une manière de passer clandestinement le détroit, la figure du *harraga* renvoie à des changements plus subjectifs. Ces bouleversements sont particulièrement intéressants au regard de la période de vie dans laquelle se trouve la population enquêtée. Pour les mineurs, l'acte de *hrig* se présente comme une transition vers un nouveau statut. Le psychologue Khaled Nourredine (2013) note à ce sujet que la traversée clandestine constitue la seule opportunité pour ces jeunes de se construire en tant qu'individu. Plus qu'une simple transgression, les *harragas* initient une transition vers l'avenir.

> « Nous pensons que c'est [le hrig] l'une des rares possibilités pour ces jeunes de construire leur identité et tenter de se réaliser en tant qu'homme. En ce sens, ce n'est pas un mouvement destructeur, malgré les risques de mort, mais une tentative extrême et ultime de réalisation de soi. […] La harga apparaît comme porteuse d'un profond message de transgression, recherche de nouveaux ancrages géographiques et identitaires. »
>
> Nourredine, 2013 : 699

Cette force et cette volonté qui se dégagent à première vue de la figure du *harraga* ne sauraient pourtant faire oublier toute la violence de cette traversée et les angoisses qui l'accompagnent. Les jeunes racontent souvent avoir pu partir qu'après avoir consommé de la drogue ou de l'alcool pour se donner du courage.

> *« Moi j'ai hrag. Je l'ai fait. J'ai brûlé comme on dit au bled tu vois ? Quand je suis parti sur la plage, j'ai pris le bateau, j'étais caché. Quand je suis parti, j'étais bourré, je te le dis franchement. J'avais trop peur. Mais je l'ai fait, j'ai risqué et maintenant je suis là. »*
>
> Entretien H., 17 ans, Algérie - Montpellier (2014)

Devenir un adulte en étant plongé dans l'idée d'une revanche sociale, au milieu des vapeurs d'alcool et de drogues marque à tout jamais ces jeunes. Dans le pays de départ, au Maroc, en Algérie ou dans le pays d'arrivée en France, être un *harraga* est plus qu'une anecdote pour ces jeunes, c'est un véritable statut social. En préambule de ses recherches doctorales, Julie Lemoux (2014) s'est intéressée aux processus d'identification des mineurs algériens à la figure du *harraga* dans la ville de Marseille. Ses conclusions dévoilent toute l'ambiguïté du rapport que les jeunes entretiennent avec ce statut social qui leur colle à la peau. Ainsi, être un *harraga* est une identité que certains mineurs revendiquent quand d'autres souhaitent aussi la taire pour se forger une nouvelle image et reprendre leur destin en main. Le passage de la Méditerranée reste une source de fierté revendiquée par les jeunes auprès de ceux restés au pays. Être un *harraga* c'est avoir eu le courage de faire cette traversée tant risquée. Cet acte est associé à des valeurs comme le courage, la bravoure ou encore le sacrifice. Pour autant, pour ces mineurs en pleine transition vers l'âge adulte, l'arrivée en Europe s'accompagne aussi de la quête d'une nouvelle réputation. Loin de ce qui les a poussés à partir, continuer à être *harraga* n'a plus de sens pour certains jeunes. De plus, une fois en France, les expériences associées au *hrig* conduisent les jeunes à être inéluctablement coincés dans une communauté vis-à-vis de laquelle ils aspiraient pourtant à s'émanciper par la migration.

1.2.3. Des dispositifs de protection fragiles

Le *hrig* continue d'attirer des enfants, des adolescents et des jeunes dans les flots turbulents et risqués de la Méditerranée. Un des objectifs de la réalisation du terrain au Maroc était de repérer les actions de protection mises en place à Tanger à l'attention de ces jeunes. Il s'agissait notamment de mettre en perspective les expériences d'accueil des mineurs en France avec celles vécues dans une ville frontalière de départ et de transit. Depuis 1993, Le Maroc figure parmi les États ayant ratifié de la CIDE. Par la ratification de ce texte, le Royaume s'est donc engagé à fournir une protection particulière à tous les individus âgés de moins de 18 ans qu'ils soient étrangers, nationaux, candidats à l'émigration clandestine ou encore enfants des rues. Parmi les dispositions relatives à cette thématique, l'article 50 de la Loi n° 02.03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et à l'immigration irrégulière érige les tentatives d'émigration au rang de délit.

> « Article 50 : '' Est punie d'une amende de 3 000 à 10 000 dirhams [300 à 1 000 euro] et d'un emprisonnement de un mois à six mois, ou de l'une de ces deux peines seulement, sans préjudice des dispositions du Code pénal applicables en la matière, toute personne qui quitte le territoire marocain d'une façon clandestine, en utilisant au moment de traverser l'un des postes frontières terrestres, maritimes ou aériens, un moyen frauduleux pour se soustraire à la présentation des pièces officielles nécessaires ou à l'accomplissement des

> formalités prescrites par la loi ou les règlements en vigueur, ou en utilisant des pièces falsifiées ou par usurpation de nom, ainsi que toute personne qui s'introduit dans le territoire marocain ou le quitte par des issues ou des lieux autres que les postes-frontières créés à cet effet. " »
>
> Loi n° 02.03, article 50 (2003)

Dans cet article, aucune mention n'est faite aux jeunes ni aux dispositions particulières à adopter en cas d'arrestation de mineurs candidats à l'émigration clandestine. Cet extrait confirme la vision criminelle associée au phénomène de l'émigration que ce soit à l'égard des mineurs ou des adultes. Le manque de dispositions législatives laisse place à un vide juridique ouvrant la voie à des pratiques régulièrement dénoncées par des associations sur le terrain (UNICEF, 2005, 2007, 2009). En effet, il apparaît rapidement que la police ou les agents de sécurité réservent un traitement bien particulier à ces mineurs perçus comme des criminels. Arrêtés, battus et humiliés, à Tanger-ville, les jeunes ne sont pas épargnés.

> *« Quand on nous arrête, on nous rase la tête. Comme ça, après, quand on nous rattrape, ils [les policiers] regardent si nos cheveux ont beaucoup poussé depuis la dernière fois. Parfois même ils nous prennent nos vêtements et après on doit rentrer chez nous comme ça. »*
>
> Entretien Y., âge inconnu, Maroc - Tanger-ville (2013)

> *« La matraque, moi je ne m'en sers pas. C'est pour dissuader ceux qui veulent rentrer au port. J'ai des collègues qui s'en servent souvent, ils s'en fichent de frapper les enfants. Moi je ne peux pas le faire. Bon…après…moi aussi j'ai essayé le hrig quand j'étais plus jeune et je n'ai pas réussi, alors je sais ce que c'est cette vie qu'ils ont, mais je ne peux pas les frapper, ce n'est pas bien. »*
>
> Entretien Bilal, Agent de sécurité - Tanger-ville (2013)

La question migratoire est sévèrement traitée sur le port de Tanger. Comme réponse aux tentatives de départ clandestin des mineurs, le Royaume a fait le choix de la répression. Quelques associations proposent pourtant aux jeunes un soutien et un accompagnement. Les différents échanges réalisés auprès de ces structures donnent à voir toute la diversité des actions menées. Le panorama des actions conduites révèle la situation particulière de cette frontière où enjeux locaux et investissements étrangers sont mêlés. En 2013, lors du terrain de recherche à Tanger, trois structures associatives étaient alors spécialisées dans le suivi des mineurs.

D'origine marocaine, *Darna* est la plus connue de ces associations. Elle fut initiée en 1995 par Mounira Bouzid El Alami, la femme d'un industriel marocain. Cette structure fait partie du paysage tangérois au sens littéral du terme. En effet, *Darna* c'est d'abord cette grande maison bleue perchée sur les hauteurs de la ville qui surplombe le détroit de Gibraltar (photographie 17).



Photographie 17 : La cour de la maison bleue
Sur les hauteurs de la ville de Tanger, l'association *Darna* recueille les enfants en difficulté.

L'association est aussi connue localement pour la pérennité de son action auprès des *harragas*, des enfants des rues, des jeunes en difficulté, mais aussi des femmes en situation d'exclusion sociale. Quand ils ne se présentent pas spontanément dans les locaux, c'est lors d'opération de maraudes aux abords du port que les jeunes sont repérés, rencontrés et conduits à l'association. L'objectif de cette démarche auprès des candidats à l'émigration vise à leur proposer une formation (boulangerie, couture et mécanique) en vue de leur insertion sur le marché du travail au Maroc. Lors de l'enquête de terrain, l'association est en perte de vitesse. Elle connaît des difficultés financières liées au divorce de la fondatrice d'une part et souffre d'une certaine hostilité exercée par les autorités suite au refus d'intégrer un représentant du Royaume au sein de son Conseil d'administration d'autre part. Lors de l'enquête, un responsable affirme que l'association n'accueille plus de nouveaux jeunes et finit d'accompagner les derniers bénéficiaires. Aujourd'hui, l'association continue d'agir auprès des mineurs pour traiter de l'émigration clandestine à travers la mise en place d'action de prévention.

À l'image de la position géographique de Tanger au carrefour entre le continent européen et africain, l'association *Al Khaima* est gérée conjointement entre l'Espagne et le Maroc. Cette structure propose depuis 2007 un accompagnement juridique des migrants en transit, mais aussi des ressortissants marocains arrivés en Europe, qu'ils soient majeurs ou mineurs. L'association maintient notamment le dialogue entre les structures chargées de l'accueil, les familles et les institutions du pays de départ. Défendant les droits humains, *Al Khaima* tente de faciliter les procédures administratives des migrants. Cette perspective transnationale adoptée par l'association témoigne de la nécessité de créer des liens entre ces deux pays qui enserrent le détroit.

Enfin, témoin des intérêts occidentaux dans la prévention de la migration, l'association *Assadaka* (*Paideia*) est une initiative entièrement d'origine espagnole. Son objectif : venir en aide aux jeunes de quartiers défavorisés afin qu'ils puissent envisager leur avenir au Maroc et occuper le temps libre des enfants une fois l'école terminée. En formant les jeunes au sein d'un complexe social, en menant des activités de prévention dans les écoles, en mettant en place des temps récréatifs, *Assadaka* propose d'autres alternatives que l'émigration aux mineurs qu'elle rencontre. L'association est soutenue par des organismes humanitaires étrangers comme l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) ou l'OIM. Initiative espagnole, *Assadaka* a été progressivement cédée aux autorités marocaines pour ne pas pérenniser cette présence espagnole à Tanger.

Désormais, l'association est une structure marocaine de l'Entraide nationale sous tutelle du ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité.

Misant sur la formation et l'accompagnement des jeunes vers l'avenir au Maroc, ces trois associations tentent de prévenir l'émigration clandestine des mineurs. En revanche, pour les jeunes déterminés à partir et pour qui le *hrig* est inévitable semblent abandonnés à leur sort. Un jour par semaine, dans la rue principale de la médina, c'est à l'Église espagnole que les sœurs de la Charité viennent en aide à ces mineurs. Qu'ils soient des enfants des rues ou bien qu'ils errent au port en vue de tenter le passage, c'est sans aucune condition que les sœurs ouvrent leur porte afin de les aider. Dans l'église, le rituel est toujours le même : les mineurs sont lavés par des sœurs, soignés par des bénévoles espagnoles, et après avoir pris un repas copieux, ils partent jouer au foot dans la salle principale. Les sœurs ont un rôle crucial pour la survie de ces enfants qui considèrent ce lieu comme un refuge, une sorte de parenthèse dans une vie d'errance.

1.3. *Quand les mineurs habitent et redéfinissent la frontière*

Les projets portuaires en cours tout comme la pluralité des visages juvéniles croisés dans ces lieux présentent un autre visage de ce littoral. Frontière verrouillée à première vue, le terrain révèle pourtant une réalité plus contrastée. Dans l'introduction générale de *L'urbanité des marges*, le géographe Kamel Doraï et l'anthropologue Nicolas Puig (2012 : 11-16) indiquent que les ancrages et les expériences des migrants dans des lieux traditionnels du passage redéfinissent les espaces. Alors, en prenant le temps de s'arrêter dans un lieu habituellement traversé, les stratégies de passage des mineurs dévoilent des espaces vivants et animés de la frontière.

1.3.1. Tanger-ville, la frontière dans la ville

Pour passer le détroit, les jeunes usent de différentes stratégies. Les embarcations de fortune, les containers des poids lourds, le dessous des camions, les soutes à bagages des bus touristiques, les coffres de voiture, ou encore les différentes cachettes possibles des ferrys (canaux de sauvetage, calle, cheminée) constituent autant d'endroits et d'interstices où les jeunes tentent de se frayer une place pour rejoindre l'Europe.

La reconversion du port de Tanger-ville en une marina a largement diminué la fréquence des opportunités de passage. En effet, la totalité du trafic des poids lourds ayant été redirigée vers Tanger-Méditerranée, seules quelques voitures transitent par Tanger-ville et ne permettent plus aux jeunes de se cacher clandestinement. En outre, l'importante diminution du trafic a permis aux autorités d'être davantage vigilantes et de recentrer toute leur attention sur les mineurs présents dans le port. Dans ce contexte, les jeunes rencontrés à Tanger qui déclaraient vouloir passer clandestinement n'ont que rarement été recroisés dans le port. Aussi, si le port historique semble avoir été (en partie) déserté par les *harragas,* ce n'est pas parce que ces derniers sont moins nombreux, mais plutôt parce qu'ils y sont moins visibles. Suite aux travaux réalisés à Tanger-ville, le port n'est désormais plus la seule porte de sortie vers l'Europe. Face à la nouvelle donne portuaire, les jeunes ont alors adapté leurs techniques de passage afin de maximiser leurs chances de traverser le détroit. Puisque seuls les bus touristiques et les ferrys transitent par le port de Tanger-ville, les *harragas* ont détourné leur regard du port pour se concentrer sur les hôtels les plus fréquentés par la clientèle européenne. Campés hier dans l'enceinte du port, les jeunes

circulent aujourd'hui davantage dans la médina à la recherche d'un bus touristique. Stationnés dans le parking des établissements hôteliers de la ville, ces autocars représentent pour les *harragas* un possible voyage vers l'Europe. S'ils parviennent à se hisser dans un bus et à y rester, les mineurs pourront peut-être atteindre leur rêve européen. Toutefois, conscients de l'intérêt des candidats à l'émigration pour ces bus, les responsables des hôtels, ont engagé des veilleurs chargés de surveiller les entrées des parkings ou les bus stationnés dans la rue.

Si les techniques et les moyens de la traversée restent globalement les mêmes, les nouvelles pratiques de passage des jeunes ont quant à elles pour conséquence de multiplier, d'éclater et de délocaliser les points traditionnels de passage. Avec les mutations du port de Tanger-ville, les stratégies de *hrig* ont fait reculer la frontière dans les méandres de la médina tangéroise. Elles ont participé à rompre les contours d'une frontière linéaire aux limites claires et définies. L'impression d'un « Tanger-vide » en est le corollaire direct et se trouve renforcée par la circulation incessante des mineurs dans la médina comme un moyen d'optimiser les chances de passage.

1.3.2. Tanger-Méditerranée, la frontière habitée

À Tanger-Méditerranée, malgré l'apparente inaccessibilité du lieu et l'impossibilité de se jouer des systèmes élaborés de contrôle, des jeunes ont dompté une partie de la mécanique du géant portuaire pour parvenir à embarquer vers le continent européen. Les premiers mineurs ayant réussi le passage, « ceux qui ont brûlé » (photographie 18), font office de pionniers. Ils nourrissent un horizon des possibles et transmettent l'idée que le franchissement de cette frontière quasi hermétique est réalisable pour les nouveaux arrivants.



Photographie 18 : « *Harago* » (ceux qui ont brûlé)
Sur la colline attenante au port de Tanger-Méditerranée, les mineurs ont peint quelques rochers sur le chemin qui les mène vers leur lieu de vie.

Tanger-Méditerranée est un lieu investi de figures de *harragas* emblématiques, de traversées presque légendaires et d'anecdotes sur les imprévus du voyage qui se retrouvent dans les discours des jeunes. Malgré le verrouillage de Tanger-Méditerranée, le port n'en reste pas moins attractif au regard du nombre important de camions qui y transitent et qui symbolisent autant d'opportunités de départ pour les jeunes. Si à première

vue les configurations font de ce port une enceinte impénétrable, la vie que ces jeunes recréent en fait un lieu ouvert aux passages.

Lors de l'enquête de terrain, nous sommes restés avec un groupe composé d'une dizaine de mineurs originaires de Sidi Moumen[34]. Nous les avons rencontrés alors qu'ils mendiaient auprès des chauffeurs de poids lourds quittant la zone de contrôle des marchandises. Les membres de ce petit groupe ont grandi ensemble. Âgés de 14 à 18 ans, ils sont d'anciens voisins, des cousins ou encore les membres d'une même fratrie. Quand bien même les raisons les ayant poussés à quitter leur quartier d'origine sont diverses (difficultés familiales, violence, pauvreté, absence de perspective d'avenir, *etc.*) c'est bien ensemble qu'ils ont décidé de vivre les différentes étapes du voyage avant de tenter de partir vers l'Europe depuis Tanger-Méditerranée. Effectuée en groupe, c'est une première migration de Sidi Moumen vers Tanger-ville qui marque la mise en action du projet migratoire de ces jeunes. Constatant le rétrécissement des opportunités dans le port historique, les membres de ce groupe ont alors pris la décision d'aller s'installer dans l'antre de Tanger-Méditerranée. À l'origine des projets migratoires de ces *harragas* se trouvent des situations individuelles singulières qui viennent alimenter un dessein collectif devenu obsédant : rejoindre les côtes européennes.

S'installer à Tanger-Mediterranée dans l'espoir de quitter le Maroc induit une organisation sociale et spatiale bien précise dictée par des règles mises en place par les candidats à l'émigration. Sortis de l'environnement d'inscription de leurs problématiques individuelles, les jeunes recréent une microsociété dont ils sont les protagonistes. Toute l'organisation vise à rendre réalisable le *hrig*, objectif ultime de leur présence. Vivre dans ce lieu de l'espace frontalier tangérois contraint les jeunes à une vie de subsistance rythmée par la mendicité. Chaque jour, les différents membres du groupe se relaient tour à tour pour mendier, sous le regard du plus âgé qui en surveille le bon déroulement.

Tanger-Méditerranée est aussi un endroit qui se partage. Le groupe rencontré n'étant pas le seul à vouloir partir il est possible d'observer une mise en lieu stratégique des endroits vacants de la colline où les mineurs s'abritent. Deux organisations spatiales hiérarchisées sont repérables : la première est orchestrée entre les différents groupes de *harragas* présents qui se partagent l'espace. Au regard de l'ancienneté des jeunes casablancais sur le port, ces derniers se situent au plus près du port et bénéficient donc de la position spatiale la plus stratégique en cas de départ ; la seconde s'observe au sein même du groupe de *harragas* enquêté. Cette hiérarchisation se matérialise sous une forme pyramidale basée sur l'âge des mineurs. Les plus âgés se trouvent au sommet de la colline et détiennent l'argent récolté de l'activité de mendicité. En descendant, l'âge diminue et les installations pour la nuit se font de plus en plus en sommaires. S'il est possible de faire une lecture de cette classification par le prisme d'un rapport de force entre les membres des différents groupes, il convient de mentionner que ces installations répondent également à une logique de sûreté. D'après les mineurs, les policiers n'arrêtent que très peu les plus jeunes tandis que les plus âgés d'entre eux subiraient un traitement plus sévère.

En parcourant les cavités de la colline, il est possible d'observer que ce lieu, vivant au rythme des essais de *hrig* et de la subsistance, fait l'objet de l'implantation d'éléments d'un environnement connu par les jeunes. En effet, des similitudes apparaissent dans la manière de progresser dans le territoire du groupe de casablancais et celui du bidonville de Sidi Moumen : les draps et les couvertures tendus qu'il faut balayer de la main pour progresser, la sinuosité des passages à emprunter, mais aussi la pénombre des petites grottes où s'abritent les mineurs (photographie 19). Tout se passe comme si dans cet environnement

[34] Quartier périphérique de Casablanca connu pour ses bidonvilles.

soumis aux aléas de la tentative de départ, de l'intervention des forces de police et de la difficulté de la subsistance quotidienne, les jeunes donnaient à cette frontière un air familier et sécurisant leur permettant de penser et réaliser le départ.



Photographie 19 : La frontière habitée
Sur le flanc de la colline attenante à Tanger-Méditerranée, des jeunes se sont appropriés les cavités pour en faire leur lieu de vie.

Tanger-Méditerranée, nouvelle porte de la frontière tangéroise s'inscrit comme point relais après une première migration depuis les régions d'origine des mineurs. Plus qu'une simple étape, c'est un lieu ressource, un premier refuge dans lequel les jeunes recréent un cadre sécurisant répondant aux règles qu'ils instaurent. Là, ils semblent avoir évacué les problématiques quotidiennes qui les avaient poussés à quitter leur région d'origine. Ce lieu de la frontière représente à la fois un tremplin vers le rêve européen. C'est un refuge où les formes de solidarités génèrent des liens indéfectibles entre les *harragas* qui élaborent ensemble les stratégies d'accès aux côtes européennes, deuxième refuge à atteindre. Cette configuration rappelle les différents groupes identifiés par Florence Boyer (2005 : 53 et 54). Ici les groupes de migrants et groupe social se confondent pour mieux souligner toute la singularité du parcours de ces mineurs.

1.3.3. La frontière comme horizon

Dans l'attente de l'opportunité qui leur ouvrira les portes européennes, les jeunes rencontrés sont pleinement investis dans le processus de départ vers l'Europe. En dépit des différents échecs, ils ne perdent jamais de vue l'horizon imminent de l'émigration. Déployant toute leur énergie pour rejoindre le voisin européen, ils habitent, occupent et font ainsi bouger les contours de cette frontière. Néanmoins, qu'advient-il de ceux pour qui cet investissement n'a pas été concluant ? Rarement évoquée, cette situation dévoile une

autre réalité de cette frontière et invite à questionner la relation trop systématiquement établie entre errance et émigration.

Pour une partie des jeunes rencontrés, vivre dans la rue pour optimiser les chances de *hrig* ne dure pas. Ce temps se présente plutôt comme un instant en suspens au cours duquel observation et attente se mêlent à l'espoir de saisir le moment optimal pour traverser clandestinement le détroit. Cette étape provisoire que beaucoup de jeunes expérimentent avant d'atteindre les côtes européennes s'accompagne d'une frustration liée à une certaine stagnation situationnelle. Pour des adolescents comme A., cette lassitude de l'attente se solde par un retour au quartier d'origine.

> *« Il y a un ami de mon quartier qui a réussi à passer la semaine dernière et la nouvelle s'est répandue, depuis j'ai rejoint des amis déjà là-bas et ça fait deux jours que je veille, et que je ne suis pas allé travailler, mais je suis fatigué et je vais rentrer chez moi. »*
>
> Entretien A., 17 ans, Maroc - Tanger-ville (2013)

Pour d'autres qui n'arrivent pas à partir, la rue devient mode de vie fait de débrouille dans un quotidien entaché de nouvelles problématiques. C'est le cas de N., 17 ans, originaire de Meknès qui a quitté sa famille à l'âge de dix ans. Après le décès de son père et des violences qu'il dit subir de la part de sa belle-mère, il part vers Tanger-ville espérant pouvoir effectuer la traversée du détroit. Après avoir attendu et constaté la réduction des opportunités, N. n'envisage plus de pouvoir rentrer chez lui. Il bascule alors dans une vie d'errance où la mendicité et l'usage de drogues ont eu raison de son désir d'ailleurs.

> *« Aujourd'hui, je mendie pour avoir de l'argent pour m'acheter du diluant pour décoller et m'oublier. »*
>
> Entretien N., 17 ans, Maroc - Tanger (2013)

Pour les mineurs vivant dans la rue à la suite de l'abandon de leur projet migratoire, il subsiste une urgence à oublier les traumatismes passés et l'échec du *hrig*. Les différentes pratiques de consommation de produits illicites repérées sur le terrain apparaissent comme d'autres réponses à ces besoins d'ailleurs. Elles viennent en quelque sorte se substituer à un projet migratoire échoué. L'usage de produits permet d'effectuer un voyage de l'esprit comme l'*ersatz* d'une traversée impossible depuis le port de Tanger-ville. D'ailleurs, quand Nordine dit qu'il a besoin de « décoller », toute la symbolique du voyage se lit derrière ce terme. Nicolas Mai (2010) a analysé le cas de mineurs non accompagnés en situation de marginalité à leur arrivée en Europe. Dans plusieurs pays européens (Pays-Bas, Belgique, France, Allemagne, Italie, Espagne et Grèce), ce sociologue a plus particulièrement suivi le parcours de jeunes albanais, roumains et marocains inscrits dans des stratégies de débrouille quotidienne pour assurer leur survie. C'est dans ce contexte que la thématique de l'addiction a émergé. Selon l'auteur, le recours à la drogue s'explique par le besoin de dépasser le sentiment d'une frustration qui dure pour éprouver une satisfaction immédiate. Les objectifs échoués du long terme sont évincés au profit d'une jouissance ponctuelle. Pour une partie de ces adolescents, le recours à la drogue s'explique aussi par la nécessité d'oublier la violence quotidienne de la vie dans la rue. Si « décoller » est devenu le quotidien de beaucoup de jeunes, parmi ceux ayant abandonné l'idée de partir, tous ne sont pas devenus des *chamkaras*[35].

La rencontre avec le monde de la rue peut conduire à l'abandon de tout désir d'avenir, qu'il soit pensé à destination du Maroc ou de l'Europe. Les rêves de beaucoup

[35] Le mot *chamkara* signifie sniffeur. Il désigne les jeunes qui inhalent des produits tels que le sillicium (colle néoprène), les diluants ménager ou encore les gaz d'échappement des voitures.

d'adolescents enquêtés se sont évaporés dans les émanations des diluants qu'ils respirent quotidiennement. Pour d'autres, cette période d'errance confirme l'envie profonde de quitter le Maroc et de tenter le passage clandestin vers l'Europe jusqu'à la réussite. L'errance n'est donc pas une cause de l'émigration clandestine des mineurs. Elle se dévoile davantage comme une conséquence ponctuelle ou à plus long terme de cette entreprise. Tremplin vers l'Europe, simple étape du voyage ou lieu du transit pour certains, le littoral tangérois reste une barrière infranchissable pour d'autres mineurs. Alors que les enfants des rues ne sont pas tous candidats à l'émigration, les enfants des rues d'aujourd'hui peuvent être les candidats à l'émigration d'hier. Face à cette traversée impossible, cette frontière devient le lieu de vie, la rue le quotidien et la débrouille un leitmotiv.

2. Les nouvelles frontières du parcours migratoire

Les frontières géographiques comme celle décrite à Tanger, mais qui se retrouvent aussi tout au long du voyage rythment la progression des mineurs vers un horizon souhaité. Une fois le voyage terminé, leur parcours se poursuit dans la quête d'un statut légal et d'une protection. Ce second point propose d'effectuer le passage d'une rive à l'autre, des pays d'origine et de transit vers celui de l'accueil pour appréhender le modèle de protection pensé pour ces mineurs. Comme prélude à cette démonstration, il convient de souligner qu'à l'échelle européenne il n'existe pas un modèle d'accueil commun dédié à ces mineurs. Les circuits d'accès à cette prise en charge dessinent donc autant de parcours qu'il existe de réponses nationales. En 2010, le juriste Daniel Senovilla Hernández retrace les contours des modèles d'accueil dans six pays d'Europe. Au Royaume-Uni et en Allemagne, les mineurs empruntent le même circuit que les demandeurs d'asile afin de bénéficier d'une protection spéciale. En Italie et en Espagne, les mineurs répondent aux mêmes considérations que les autres enfants en danger, mais restent toutefois considérés par le même prisme que les migrations économiques. La France et la Belgique reposent quant à eux sur un système plus hybride mixant asile et droit commun (*ibid.* : 102 à 114). Les jeunes peuvent prétendre obtenir une protection spéciale en passant par un de ces deux circuits. Ces disparités à l'échelle européenne reflètent les représentations des autorités à l'égard de ces jeunes appartenant tantôt au régime de l'asile, tantôt à celui de la protection de l'enfance. En filigrane de cette pluralité de circuits, c'est toute une diversité de nouvelles difficultés pour les jeunes qui émerge. Comme le souligne Daniel Senovilla Hernández en conclusion de son article, qu'il s'agisse du parcours de l'asile ou du droit commun, les parcours d'accès à la protection sont semés d'embuches. Celles-ci se situent à différents niveaux en fonction du pays où ils arrivent. Cette pluralité de réponses apportées aux mineurs résonne comme autant de menaces qui pèsent sur le respect de leurs droits fondamentaux.

> « En tout état de cause, il est temps que les États européens assument complètement l'engagement qu'ils ont pris en ratifiant la CIDE et assurent une reconnaissance de leurs droits à tous les mineurs…y compris les mineurs étrangers non accompagnés et séparés. »
>
> Senovilla Hernández, 2010 : 114

Après avoir analysé les processus de renégociation des frontières géographiques initiés par les jeunes aux portes de l'Europe, au Maroc, ce deuxième temps s'intéresse aux nouvelles frontières immatérielles et symboliques auxquelles les jeunes se heurtent pour accéder à une protection spéciale, en France. Ce déplacement géographique de l'analyse

soutient l'hypothèse selon laquelle les frontières du parcours des jeunes ne s'abolissent pas avec la fin du voyage, mais qu'elles se complexifient. Quand bien même elles prennent d'autres formes, elles continuent de contraindre les jeunes à vivre de nouveaux arrêts et de nouvelles incertitudes. Aborder les expériences des mineurs permet de dévoiler plus en détails les spécificités du dispositif d'accueil français. Ce second point propose dès lors de comprendre ce modèle tout en restant « à hauteur » des expériences vécues par les jeunes.

Cette réflexion débute par une présentation des preuves que les mineurs doivent fournir en France pour se voir octroyer un statut et espérer bénéficier d'une protection. Ces différentes épreuves, qui pourront les conduire jusqu'à devoir soumettre leur cops à des tests de mesure, permettent d'entrevoir les nouvelles formes que la frontière peut revêtir au fil des parcours. Ensuite, le raisonnement poursuit l'étude des frontières de la prise en charge en s'arrêtant sur l'organisation territoriale de la protection de l'enfance en France. Pris au cœur d'enjeux multiples, le système de l'accueil s'inscrit non seulement dans des problématiques contemporaines mais également dans un héritage de longue date. Grâce à une prise de distance avec l'actualité de l'arrivée des mineurs isolés étrangers en France, la démonstration invite à analyser les modèles d'accueil dérogatoires locaux mis en place pour prendre en charge les mineurs isolés étrangers pour mieux comprendre leur extension à l'échelle nationale. Enfin, après avoir détaillé le cadre institutionnel et politique de la prise en charge, la réflexion interroge le glissement progressif entre les préoccupations pour les migrations et celles pour la protection de l'enfance que ces différentes dispositions dérogatoires ont créées.

Ce temps de la démonstration scientifique s'appuie à la fois sur les productions académiques que sur des récits de terrain recueillis auprès des mineurs comme des adultes. Au cours de cette recherche, je n'ai pas réalisé de terrain d'investigation auprès des jeunes qui viennent d'arriver en France et qui se trouvent le plus souvent dans des situations précaires en attendant un premier contact avec les institutions en charge de leur évaluation. Les informations révélées sont donc des témoignages recueillis *a posteriori* de ce temps d'attente. Comme explicité dans la première partie de cette thèse, plus qu'un manque d'accès à ces terrains et ces situations, cette orientation est davantage liée à un choix éthique. En effet, les mineurs en situation d'attente et de précarité sont en recherche de solutions et de réponses pour faire évoluer leur situation. Or, n'étant pas formée au travail social et ne disposant pas des connaissances suffisantes pour proposer des solutions, j'ai choisi de ne pas m'investir sur un terrain où la relation d'échange aurait été inévitablement déséquilibrée. Cette posture questionne directement la légitimité à interroger des jeunes sans pouvoir en retour leur fournir une aide. En outre, quand bien même une aide ponctuelle était envisageable, la question se posait de pouvoir apporter la meilleure aide possible, de proposer une réponse juste et adaptée à un public dans une situation singulière. Enfin, la durée de mes terrains de recherche constituait un frein supplémentaire pour enquêter dans ces espaces. Il me semblait en effet inadéquat d'entamer une investigation aux côtés de ces jeunes alors même que je n'avais pas vocation à rester. Compte tenu de ces règles et de ces impératifs, j'ai toujours choisi de mener mes enquêtes dans des lieux d'accueil spécialisés. Cela m'a permis d'orienter les jeunes vers des personnes qualifiées pour les accompagner. Le mélange des genres a ainsi été évité puisque j'ai pu établir une relation sans que les jeunes aient le sentiment d'avoir à « me rendre » quelque chose.

2.1. *Les preuves d'un statut*

Après avoir passé les dernières frontières géographiques qui les séparent de l'Europe, les jeunes arrivent dans de nouveaux territoires où ils espèrent accéder à une protection. Or, à leur arrivée en Europe, les mineurs se heurtent à des barrières moins matérielles, car plus administratives et politiques. En France, une épreuve de taille les attend. Les jeunes doivent prouver que leur situation individuelle correspond au statut de mineur isolé étranger, qu'ils sont éligibles et légitimes à l'octroi d'une protection. Leur isolement et leur minorité suffiraient pourtant à ce qu'une protection leur soit octroyée (article 375 du Code civil). Toutefois, depuis le 31 mai 2013, une procédure dérogatoire visant à juger leur minorité et de leur isolement a été officiellement instaurée par une circulaire. Guidé par une trame d'évaluation précise, chaque conseil départemental orchestre ainsi la vérification d'un « faisceau d'indices » (Ministère de la Justice, 2013(a)). Cette procédure est censée permettre l'appréciation de critères nécessaires à l'entrée d'un mineur dans le système de protection de l'enfance. Dans ce cadre de l'accueil, les papiers d'identité, la parole et le corps des mineurs constituent les trois nouveaux passeports de l'accès à une protection. Ce système d'accueil dérogatoire fait toute la singularité du modèle d'accueil français, il témoigne de la mutation et de la complexification croissante des frontières que les jeunes rencontrent au fil de leur parcours. À partir des expériences des mineurs, ce premier point révèle les contours des frontières immatérielles et symboliques du parcours de la protection en France.

2.1.1. Des papiers d'identité insuffisants

Quand ils arrivent en France, les mineurs ne se voient pas octroyer une protection immédiatement. Pour être protégés par l'ASE, ils doivent se rendre dans une structure compétente chargée d'évaluer leur situation (association habilitée ou service de la protection du conseil départemental). Pour prétendre à une protection, tous les mineurs en provenance d'un pays tiers et qui arrivent sur le territoire français en l'absence de leur représentant légal passent par cette étape incontournable devenue un guichet unique d'accès à la protection. Avant d'aborder le contenu de la vérification de la minorité et de l'isolement, il convient de souligner que cette procédure permet avant tout de signaler la présence d'un mineur en danger auprès du conseil départemental de la localité où il se trouve. Ce signalement permet de protéger d'une part, mais aussi de mieux estimer le nombre de mineurs et donc contrôler le phénomène d'autre part. En outre, la création d'une cellule nationale spécialisée dans la gestion de la présence des mineurs isolés étrangers centralise désormais les informations relatives à chaque mineur à l'échelle nationale. Ainsi, les jeunes qui changeraient de département en cours d'évaluation ou qui tenteraient leur chance ailleurs après avoir été déclarés majeurs sont plus rapidement repérés.

Après un premier échange avec l'autorité compétente, une phase dite de mise à l'abri provisoire va permettre aux mineurs d'être recueillis pendant cinq jours. Durant cette période, les jeunes vont voir leur minorité d'une part et leur situation d'isolement d'autre part être évaluées. Plusieurs éléments vont être appréciés lors de cette évaluation. Les papiers d'identité civile constituent un des supports permettant de se prononcer sur la minorité des jeunes. Pourtant, tous ceux qui arrivent en France ne disposent pas de papiers d'identité avec eux. Les mineurs ont pu les perdre lors du voyage comme c'est le cas de ceux ayant traversé la Méditerranée dans des conditions particulièrement difficiles ou

encore de ceux qui se sont fait voler ou déchirer leurs papiers par les passeurs. Certains les ont aussi laissés dans leur pays d'origine (Bailleul et Senovilla Hernández, 2016 : 74). Plus que des difficultés liées à leur voyage, l'absence de papiers peut aussi être liée aux conditions de vie des jeunes à leur arrivée en France. En effet, des mineurs ont pu se faire voler leurs papiers d'identité dans la rue à un moment où ils étaient particulièrement vulnérables. Enfin, d'autres jeunes ne sont tout simplement pas enregistrés dans les registres d'état civil de leur pays comme c'est le cas du jeune A. en provenance du Darfour rencontré à Montpellier.

> *« A. ne présente aucun document d'identité. Il explique qu'il n'a peut-être même jamais été déclaré à un bureau d'état civil au Darfour. »*
>
> Dossier individuel de A., 16 ans, Soudan - Montpellier (2014)

Cette absence de documents est problématique. Les papiers comptent en effet parmi les premières ressources administratives et légales utilisées par les évaluateurs pour définir l'identité des jeunes. Extrait de naissance, passeport ou carte d'identité constituent les différents types de documents d'identité civile que les jeunes présentent. En France, l'article 47 du Code civil instaure un principe de présomption de validité de ces documents. Cela permet aux personnes d'être identifiées par le biais des papiers dont ils disposent quand bien même ces documents ont été produits dans un pays étranger.

> « Tout acte de l'état civil des Français et des étrangers fait en pays étranger et rédigé dans les formes usitées dans ce pays fait foi, sauf si d'autres actes ou pièces détenus, des données extérieures ou des éléments tirés de l'acte lui-même établissent, le cas échéant après toutes vérifications utiles, que cet acte est irrégulier, falsifié ou que les faits qui y sont déclarés ne correspondent pas à la réalité. »
>
> Article 47 du Code civil

Les autorités peuvent toutefois demander une authentification des documents. Dès lors, deux procédures sont possibles. La première consiste à faire vérifier la validité du document présenté auprès des autorités du pays d'origine. Le consulat ou l'ambassade du pays dont provient le mineur installé en France délivre alors un cachet officiel validant ou invalidant l'authenticité du papier présenté. Les informations contenues dans le document ne sont quant à elles pas vérifiées. À leur arrivée en France, les jeunes doivent donc aller faire authentifier leurs documents. Tel est le cas de S., jeune malien rencontré à Saverdun qui raconte son périple dans les méandres de l'administration au moment où il doit faire vérifier ses papiers.

> *« - Je suis parti à Nanterre à l'ASE. J'ai montré mes papiers. Ils m'ont dit d'aller à l'ambassade du Mali pour mettre un tampon parce que l'acte de naissance venait du Mali. Ils ne pouvaient pas me prendre en charge sans que l'ambassade ait confirmé que mes papiers étaient bien vrais. Après je suis reparti à l'ASE. On m'a dit il faut payer cinq euros, 12 euros et qu'il faut prendre des photos aussi.*
> *- Après tu es parti.*
> *- Oui, mais moi comme je connaissais pas Paris je me suis un peu perdu. Quand j'ai trouvé l'ambassade ils ont dit " Ah mais nous aujourd'hui on ne travaille pas " et en plus il me fallait plus d'argent. Je suis retourné dans la rue et le matin j'y suis retourné. J'ai dit que j'étais venu la veille, mais que c'était fermé parce qu'il était 17h. J'ai montré mes papiers à un monsieur de l'ambassade. Je lui ai donné mes papiers. Après, il m'a dit que je devais patienter. Quand je suis retourné à l'ASE trois dames m'ont donné l'adresse d'un hôtel pour que je dorme.*
> *- Donc là tu étais logé à l'hôtel ?*

> *- Oui à l'hôtel. Le lendemain j'ai été obligé de retourner à l'ambassade pour faire encore mes papiers. J'ai déposé mon acte de naissance et ma pièce d'identité. Une semaine plus tard je suis parti récupérer mon acte de naissance pour le donner à l'ASE. Et voilà. Après j'ai fait un mois à l'hôtel.*
> Entretien S, 17 ans, Mali, - Saverdun (2014)

La seconde procédure repose sur la vérification des documents d'identité civile fournis par le mineur auprès du Bureau des fraudes documentaires des services de la Police aux frontières. D'après les informations récoltées sur les différents terrains de cette thèse, les professionnels s'accordent pour reconnaître un recours de plus en plus généralisé à l'expertise documentaire dans la procédure d'évaluation de la minorité. L'augmentation observée est liée à la diversification des instances autorisées à demander une telle expertise. En effet, la circulaire de mai 2013 indique que cette vérification d'ordinaire commanditée par le parquet peut désormais être demandée par le conseil départemental où se trouve le mineur. Une fois les documents envoyés et l'expertise effectuée, une note est transmise au Tribunal en prévision d'une audience par le juge des enfants. Ce document rend un avis sur la validité des documents expertisés ; il permet au juge de statuer sur la minorité ou la majorité du jeune concerné ou encore aux services du conseil départemental de se baser sur ce document pour décider de la prise en charge ou non du mineur.

L'absence d'une photographie sur le document, des fautes d'orthographe ou encore un faux document peut avoir des conséquences très importantes sur le parcours des jeunes. Parfois, avant même que toute expertise soit effectuée, les jeunes peuvent être refusés lors de leur arrivée dans le service chargé de leur évaluation. L'absence d'une photographie sur un document d'identité suffit à ce que les jeunes essuient un « refus de guichet » qui les exclue de l'accès au circuit de l'évaluation de leur situation.

> *« - L'éducatrice m'a appelé, elle m'a écouté et j'ai parlé avec elle. Bon, elle m'a dit qu'elle ne me croit pas. Elle m'a dit qu'elle voit dans mes yeux que mon histoire est vraiment horrible et que c'est triste. Mais elle ne croyait pas que j'étais jeune, elle m'a traité comme un menteur ou bien un tricheur. Soit disant que l'extrait de naissance que j'avais, ça ne montrait pas que c'était bien à moi. C'est vrai qu'il n'y avait pas ma photo dedans, mais c'était bien à moi. Si cet extrait de naissance n'avait pas été réel alors je n'aurais pas discuté. Mais là, c'était l'extrait de naissance que mes parents m'avaient laissé.*
> *- Donc tu étais sur que c'était le bon ?*
> *- C'était mon extrait de naissance, c'était mon seul papier d'identité et la police l'avait déjà contrôlé en plus. Ils ont dit que c'était bon. Donc je lui ai dit ça, qu'il m'appartenait et que c'était bien à moi. »*
> Entretien B., 17 ans, Guinée - Montpellier (2014)

En cas de preuve de falsification du document d'identité par le Bureau des fraudes documentaires, les mineurs ne peuvent plus prétendre à une protection. À cette première sanction s'ajoute celle des poursuites judiciaires qui peuvent être initiées à l'encontre des mineurs dont les papiers sont reconnus comme falsifiés. Le conseil départemental peut en effet porter plainte à l'encontre du mineur ayant présenté de faux papiers et demander une indemnisation pour le préjudice causé. Cette option est davantage dissuasive qu'elle n'a été réellement appliquée. Comme souligné sur le site web Infomie, site de ressources dédié aux mineurs isolés étrangers en France, « très peu de poursuites ont à ce jour été engagées contre des jeunes isolé(e)s sur ce motif, bien que la menace soit brandie à maintes reprises par différentes autorités publiques à des fins dissuasives. Il faut toutefois informer les jeunes de ce risque en cas de doute sur l'authenticité de leurs documents. » (www.infomie.net). À la gravité des retombées s'oppose la connaissance des jeunes au sujet de leurs documents d'identité. Comme souligné dans le rapport MINAS (Bailleul et Senovilla Hernández, 2016 : 74), les mineurs ne sont pas « systématiquement conscients du caractère

falsifié ou usurpé de leur document d'état civil qui a pu être obtenu par une tierce personne ou un membre de leur famille ».

L'arrivée en France s'accompagne de la mise en doute presque systématique de l'exactitude des documents présentés. L'expertise des documents d'état civil teste l'identité des mineurs et incarne une première complexification des frontières rencontrées dans le parcours des jeunes. Cette première vérification remet en question leur posture de mineur en quête de protection et les positionne comme de potentiels fraudeurs. La présomption de validité qui prévaut dans l'article 47 du Code civil a laissé place à la présomption de falsification de l'identité. La fin du voyage coïncide avec le début d'un parcours dans des procédures complexes et dans les méandres du contrôle administratif. L'auscultation méticuleuse de l'identité des jeunes leur signifie bien qu'ils ne peuvent bénéficier d'une protection sans que leur minorité soit clairement établie. L'authenticité prouvée et les informations vérifiées n'établissent que partiellement la minorité des jeunes. Alors que les papiers attestent de leur âge, d'autres épreuves de vérification vont jalonner le chemin de l'accès vers la protection. En effet, qu'ils aient ou non des papiers, tous les mineurs doivent en plus passer un entretien dit social constituant un outil central du dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers. Cet échange fait partie intégrante de la recherche d'indices nécessaires à la prononciation d'un avis sur la minorité et l'isolement du jeune concerné. Guidé par une trame ministérielle, l'entretien social permet d'approfondir notamment certains points du parcours. Après les papiers d'identité, c'est au tour de la parole des candidats à la protection d'être le support au cœur de l'évaluation de leur minorité.

2.1.2. La parole des mineurs auscultée

Au cours de la phase de mise à l'abri provisoire, l'entretien social est réalisé par des professionnels. Alors que l'expertise documentaire est parfois en cours, cet entretien se présente comme une étape supplémentaire pour évaluer la minorité et l'isolement des mineurs. Depuis la publication de la circulaire du 31 mai 2013, les évaluateurs disposent de cinq jours pour procéder à cette expertise. Cette période est assumée financièrement par les services de l'État. L'Agence de services et de paiement (ASP) finance à hauteur de 250 euros par jour et par jeune les « dépenses d'entretien et d'hébergement, et les dépenses liées aux investigations pratiquées ainsi qu'aux déplacements nécessaires » (Ministère de la Justice, 2013(a) : 3). La gestion de cette procédure est assumée par le conseil départemental. En fonction des contextes locaux, les entités qui réalisent cet entretien diffèrent. En effet, compte tenu du nombre de mineurs qui se présentent à Montpellier, Marseille ou encore Paris, des associations sont habilitées à réaliser ces entretiens. Dans des espaces moins concernés par ces arrivées, ce sont les services de protection de l'ASE qui reçoivent directement les jeunes et procèdent à leur évaluation[36]. Au cours de ces cinq jours, les évaluateurs vérifient la minorité et l'isolement en renseignant cinq thèmes indiqués dans la circulaire et doivent personnellement se prononcer sur des éléments complémentaires (*ibid.* : 3) (figure 11).

[36] Dans le rapport MINAS (Bailleul et Senovilla Hernández, 2016), le cas de Poitiers est cité comme un des espaces où l'évaluation est directement établie par les services de protection de l'enfance de l'ASE.

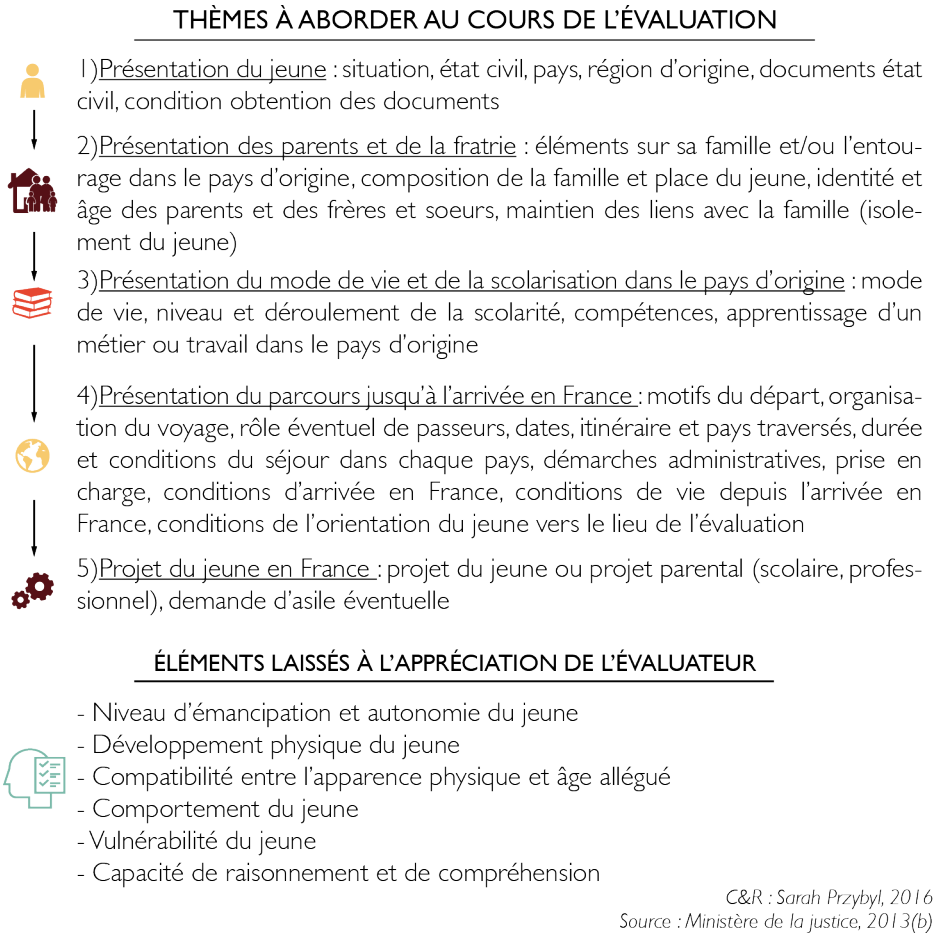


Figure 11 : Les rubriques de l'évaluation sociale
Le protocole d'évaluation de la circulaire de mai 2013 prévoit que les évaluateurs suivent une trame commune pour évaluer la situation d'isolement et la minorité des jeunes.

Une fois les éléments récoltés et l'évaluation terminée, un rapport est envoyé au président du conseil départemental. Ce dernier transmet la situation de danger au procureur de la République qui, par l'intermédiaire du parquet, prononce (ou non) une mesure de protection appelée Ordonnance de placement provisoire (OPP). Avec la généralisation de cette grille d'évaluation (figure 11), la circulaire a érigé l'entretien au rang de voie d'accès privilégiée à une protection. La loi prévoit pourtant que seul un papier d'identité civil suffit à prouver la minorité (article 47 du Code civil).

Lors de l'échange, la parole des mineurs est appréciée pour parvenir à savoir si le jeune peut avoir l'âge qu'il déclare. Cette interaction n'a pas pour but d'aboutir à la conclusion d'un âge précis. À l'issue de cette évaluation, l'avis rendu représente une aide à la décision pour le conseil départemental ou le juge des enfants. Il ne constitue en rien une décision officielle et définitive. Comme le soulignent certains dossiers, ces avis finaux sont souvent formulés au conditionnel par les évaluateurs ou témoignent de toute la prudence adoptée dans la formulation de cet avis.

> *« Aucun élément d'observation ou dans le contenu du récit fourni par C. ne permet de remettre en question sa minorité. »*
>
> Dossier individuel de C., 16 ans, Algérie - Montpellier (2014)

> *« L'âge qu'il affirme avoir (17 ans et huit mois) ne paraît pas en contradiction avec le parcours qu'il a relaté, pas plus qu'avec ses attitudes et comportements. »*
>
> Dossier individuel de F., 17 ans, Nigéria - Montpellier (2014)

Compte tenu du nombre important de mineurs qui se présentent dans certaines localités lors de périodes d'affluence, les données du terrain montrent que cet entretien peut parfois être réalisé en une seule fois par manque de temps. L'amplitude nécessaire au recueil des informations varie aussi selon les dispositions dans lesquelles se trouvent les mineurs lors de l'échange. Les configurations du déroulement du recueil de la parole sont multiples et dépendent de plusieurs facteurs : la disponibilité des jeunes, la charge de travail des évaluateurs, la nécessité de faire appel à un interprète, la relation de confiance établie, *etc.* Toutes ces variables influencent la durée nécessaire à la réalisation d'un entretien. Pour les mineurs, cette interaction qui suit leur arrivée en France est particulièrement éprouvante. Ces derniers doivent raconter leur parcours avec le plus d'exactitude possible et leurs propos vont faire l'objet d'une attention toute particulière. Les incohérences ou les approximations sont autant d'arguments qui viennent entacher la crédibilité des mineurs et remettre en cause leur minorité. Dans ce(s) moment(s), la parole des mineurs devient un enjeu, leurs souvenirs et leur histoire s'érigent au rang de preuve administrative de la minorité. Leur périple migratoire éprouvant ou encore l'arrivée dans un territoire inconnu fragilisent les mineurs et les mettent en difficulté lors de l'échange. Dans ce face à face crucial, l'entretien peut devenir un temps particulièrement difficile pour des jeunes peu habitués à parler d'eux et qui se retrouvent alors très mal à l'aise.

> « Le formalisme des entretiens et l'absence de travail de long court placent les jeunes dans des positions inconfortables, emplies d'anxiété et d'appréhension […] »
>
> Bailleul et Senovilla Hernández, 2016 : 63

L'épreuve de l'entretien est d'autant plus complexe qu'elle se construit avec un adulte dans une relation duale pouvant être intimidante. En effet, dans les cultures de certains mineurs, la figure de l'adulte est particulièrement respectée. Les représentations associées à un individu plus âgé instaurent une distance peu propice à un échange portant sur la vie privée. Dans leur article consacré aux méthodes ethnographiques avec les enfants, Andréa Szulc *et al.* (2012 : 5) rappellent qu'il est nécessaire d'adopter des alternatives à l'interaction frontale et formelle face à des jeunes individus. Selon les auteurs, l'observation participante ou encore les entretiens ouverts seraient plus pertinents et adaptés à la singularité de ces enquêtés. Or, comme l'article le souligne, plus que des méthodes préconstruites, les méthodes déployées pour interagir avec les mineurs devraient être élaborées au cas par cas. En suivant cette perspective, chaque jeune requerrait ainsi la mise en place d'une méthodologie unique qui lui soit adaptée. Cette vision inspirée de l'ethnographie apparaît ici comme une piste d'amélioration du déroulement des entretiens sociaux, mais se révèle également utopique tant elle entre en contraction avec les impératifs temporels des injonctions administratives.

En effet, quand bien même la circulaire de mai 2013 préconise la réalisation d'entretiens avec les jeunes en l'espace de cinq jours, il convient de souligner que cette durée est incompatible avec le fonctionnement des associations chargées de l'évaluation. Outre cette prérogative, ces associations doivent également assurer l'accueil et l'accompagnement des jeunes. Cinq jours sont donc trop courts à l'élaboration d'une relation de confiance suffisante et propice au recueil des expériences des jeunes. Dans l'extrait du dossier individuel de ce jeune libérien, le délai est clairement évoqué par les évaluateurs comme une difficulté à l'approfondissement de son histoire.

> *« Bien que de nombreuses questions se posent encore concernant son histoire et son parcours, rien ne permet après ce temps d'évaluation de remettre en question la minorité de A. et les 16 ans et demi qu'il affirme avoir. »*
>
> Dossier individuel de A., 16 ans, Libéria - Montpellier (2014)

Dans le cadre de cette thèse, je suis allée à la rencontre d'associations habilitées pour évaluer la minorité et l'isolement des mineurs selon la trame contenue dans la circulaire de mai 2013. Alors que pour les mineurs ces nouvelles dispositions érigent des barrières dans leur parcours d'accès à la protection, les échanges réalisés avec les professionnels soulignent également l'émergence de nouveaux défis. Si ces associations réalisaient déjà cette procédure auparavant, elles le faisaient selon leurs propres méthodes, leurs propres savoir-faire et dans des temporalités beaucoup plus étendues. Le nouveau cadre de la réalisation des entretiens a bouleversé des professionnels partagés entre accueil d'une population en danger et contrôle de mineurs soupçonnés. À Montpellier, ce changement questionne particulièrement les travailleurs sociaux de l'association RAIH qui, avant la circulaire, réalisaient un diagnostic complet de la situation des mineurs en l'espace de trois mois (Association RAIH, 2013 : 22). Avec l'entrée en vigueur de la circulaire, l'association est devenue une sorte de sous-traitant mis au service d'une politique de contrôle. En filigrane de cette mutation structurelle, c'est la vocation même des travailleurs sociaux qui ici est en jeu et questionnée. Ces derniers voient leur posture traditionnelle d'acteur de la protection se muer vers celle d'agent de contrôle. Ce positionnement rappelle les propos de Julien Bricaud (2012 : 30) pour qui « l'antagonisme entre politique migratoire et politique de protection est d'autant plus prégnant qu'il recoupe une opposition plus ancienne qui structure et déchire la protection de l'enfance : le pénal d'un côté, le social de l'autre ». Les propos du directeur de l'association RAIH illustrent justement cette tension au moment où nous abordons les bouleversements induits par la circulaire.

> *« Effectivement, pour moi la pratique éducative dans la procédure d'évaluation, elle n'y est plus, et je ne pense pas qu'il faille la chercher. Parce qu'on pourra toujours la chercher, se baigner d'illusions, mais non. […] Oui bon après c'est vrai que dans les relations avec la préfecture nous on n'est pas considérés comme une institution, on n'est pas un interlocuteur pour eux, on est éventuellement un sous-traitant du conseil départemental […] c'est-à-dire que l'association devient un prestataire. […] On accueille un jeune le lundi, il faudrait que le rapport il soit envoyé le vendredi. Donc les observations, tout ça, ça sera trois entretiens formels…bon il y a des départements qui font ça comme ça, il y a des départements ce n'est même pas trois, c'est un ou deux entretiens. Et après, allez, hop! L'évaluation est achevée. Mais c'est vrai qu'il faut qu'on apprenne, et c'est la difficulté avec les collègues. Cette évaluation réciproque et tout ça, ce n'est plus de ça dont il s'agit. Et ça, c'est assez difficile, parce que c'est quelque part se déshabiller de nos compétences. »*
>
> Entretien directeur de l'association RAIH - Montpellier (2014)

Au-delà de cette tension, l'évaluation systématique et généralisée de la minorité par l'entretien dit « social » laisse une grande place à l'appréciation subjective de l'évaluateur. Il constitue la pierre angulaire du dispositif. C'est à lui que revient la mission de se prononcer sur la correspondance entre l'âge déclaré (oralement ou par des documents d'état civil) et l'âge du jeune qu'il rencontre semble avoir. Lors de l'entretien, la tension qui règne dans les échanges est donc à l'image des enjeux pour l'avenir des mineurs. Pour les travailleurs sociaux, cette tâche est lourde. Elle l'est d'autant plus que les conclusions dressées quant à la minorité et l'isolement reposent sur l'appréciation et l'interprétation d'éléments tels que : « le développement physique du jeune […] le comportement du jeune […], la vulnérabilité du jeune […], la capacité du jeune à l'indépendance et à l'autonomie, la capacité de raisonnement et de compréhension » (Ministère de la Justice, 2013(b) : 3). Le protocole

d'évaluation de la circulaire demande aux évaluateurs d'établir un jugement à partir de critères pouvant être facilement remis en cause au regard de la difficulté à les observer dans le cadre d'un entretien. Comme une preuve de cette fragilité, l'avis rendu par l'évaluateur n'est d'ailleurs sensé être qu'une aide à la décision. Toutefois, plus qu'un simple avis consultatif, ces conclusions sont amenées à jouer un rôle plus important dans la décision de prise en charge qui sera ensuite rendue. Le rapport MINAS (Bailleul et Senovilla Hernández, 2016) met en lumière le rôle des informations contenues dans l'avis rendu justifiant ainsi la pression que les évaluateurs peuvent ressentir au moment de la prononciation de leur expertise.

> « Dans ces cas ou lorsque les jeunes ne possèdent pas de documents d'état civil, il arrive régulièrement que la décision administrative se base uniquement sur le rapport d'évaluation […] les éléments révélés par les évaluateurs et formulés dans une aide à la décision vont servir de base à l'établissement d'une décision administrative adoptée par les services de l'Aide sociale à l'enfance. […] Les incohérences du discours, les imprécisions temporelles ou les lacunes des récits sont restituées dans les décisions administratives et expliquent à eux seuls la majorité ou l'absence d'isolement d'un jeune aux dépens du bénéfice du doute. »
>
> Bailleul et Senovilla Hernández, 2016 : 70

À l'association RAIH, bien conscients de ces enjeux, les travailleurs sociaux tentent de mobiliser pleinement les cinq jours pour réaliser plusieurs petits entretiens avec les jeunes le temps qu'une relation de confiance puisse s'instaurer. Entre injonction institutionnelle, politique de l'association et convictions de chacun, les professionnels essaient de trouver un équilibre. Les trois salariés signent toujours ensemble le signalement pour confronter leurs points de vue sur chaque mineur avant d'envoyer le document au conseil départemental. Le directeur de l'association explique mettre en place des stratégies de contournement du délai de cinq jours prévu par la circulaire. Selon lui, il est nécessaire que des jeunes plus en difficultés au regard de leur parcours migratoire puissent bénéficier de plus de temps au moment de l'évaluation.

> *« C'est-à-dire la question du temps, on a plus du tout les moyens financiers pour héberger des jeunes à l'hôtel pendant des mois, on a la contrainte de faire une évaluation dans les plus courts délais, dans les cinq ou sept jours. À une époque l'évaluation elle pouvait prendre trois mois, donc le temps d'accrocher avec ces jeunes-là, la disponibilité nécessaire, ça, on ne l'a plus. Il faut la disponibilité nécessaire, la souplesse nécessaire, le temps nécessaire pour accrocher quelque chose en terme relationnel avec ces jeunes, pour qu'ils arrivent ensuite à nous considérer comme des référents, des personnes dignes de référence et d'autorité on va dire. Et bien ce temps là, on ne l'a plus. Alors on triche, enfin on joue un peu avec les délais, c'est-à-dire qu'on peut héberger des jeunes beaucoup plus longtemps que ce que le temps de l'évaluation nous autorise officiellement et financièrement à faire. Mais ça met en danger l'association sur le plan financier […].*
> *- Au sujet des cinq jours, tu disais qu'ils pouvaient être compactés pour certains jeunes qui sont prêts à parler, et pour qui ça prend moins de temps ?*
> *- Oui !! En cinq jours si on a évalué une situation au bout de trois jours ça nesert à rien de la faire durer cinq jours, et puis financièrement ça nous permettrait de gagner deux jours pour une situation compliquée. Mais là c'est des jongleries financières, enfin financières, non, pas financières, ce serait surtout dans l'intérêt des jeunes. »*
>
> Entretien directeur de l'association RAIH - Montpellier (2014)

Si l'association RAIH jongle avec les procédures dans l'intérêt des jeunes, à l'inverse, d'autres espaces ont bâti leur réputation et s'illustrent depuis quelques années sur les dérives de la mise en place des entretiens individuels. Le cas le plus décrié reste

aujourd'hui celui de la Permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers [37] dont la mission et l'existence ont toujours reposé sur la réalisation de cette évaluation. Qualifiée de « moulinette parisienne pour enfants étrangers » dans un communiqué du collectif Accompagnement et défense des jeunes étrangers isolés (ADJIE, 2013), cette structure parisienne gérée par FTDA s'est particulièrement illustrée pour avoir procédé à des entretiens particulièrement rapides et expéditifs. Quelques extraits rendus publics par l'ADJIE confirment toutes les limites de ces évaluations et des dérives de l'appréciation subjective par les évaluateurs.

> « K. K., 16 ans, évalué par G. M. le 8/04/2013 : " De taille moyenne, il a une forte corpulence forte. Il présente une forte pilosité au niveau de la barbe et de la moustache. Il a quelques lignes sur le front. L'apparence physique ne conforte pas l'âge allégué de 17 ans 1 mois. "»
>
> « C. A., 17 ans, évalué le 16/04/2013 : " La scolarité de A. n'est pas cohérente avec ses déclarations lorsqu'il a décroché pour être avec son père. […] Il prétend être intelligent, mais ne se souvient pas de l'année de son décrochage scolaire. " »
>
> Communiqué ADJIE du 25 septembre 2013
> www.gisti.fr

Si les papiers d'identité et la parole des jeunes incarnent de nouvelles barrières du parcours, une ultime épreuve attend certains des candidats à la protection. Après que les autorités aient vérifié leurs documents et jugé de la cohérence de leur discours, c'est au tour du corps des jeunes de faire l'objet d'une évaluation.

2.1.3. Le corps pour ultime frontière

Parmi les outils déployés par les autorités pour juger de la minorité et de l'isolement des jeunes, le test osseux constitue la dernière épreuve à passer. En plus de l'entretien d'évaluation et l'expertise documentaire s'ajoute l'épreuve de l'expertise médico-légale. Cet examen médical prévu « en cas de doute sur la minorité du jeune » (Ministère de la Justice (b), 2013 : 4) ne peut être requis que par une autorité judiciaire (juge des enfants ou parquet), jamais par l'administration (conseil départemental). La procédure clinique préconisée se déroule dans des Unités médico-judiciaires (UMJ). Dans le rapport MINAS, les auteurs décrivent l'ambiance de ces lieux et concluent au caractère inapproprié de ces espaces pour un public mineur.

> « […] le lieu dédié à la réalisation de ces examens était loin de favoriser la confiance du jeune qui semblait anxieux et mal à l'aise. En effet, les examens médicaux des jeunes migrants se trouvant dans la ville de Paris ont lieu dans les UMJ. Ainsi les jeunes côtoient dans ces lieux des personnes venant faire constater des coups et blessures, des agressions sexuelles ou des mauvais traitements, ou encore des personnes sous le régime de la garde à vue venant réaliser des examens médicaux. »
>
> Bailleul et Senovilla Hernández, 2016 : 75

L'expertise médico-légale s'articule autour d'un entretien psychologique avec un médecin (évaluation de la maturité, du mode de vie et du niveau scolaire) et d'un examen physique (examen de la corpulence, du développement des organes génitaux, examen

[37] Depuis janvier 2016 la PAOMIE a fermé. Elle a été remplacée par le Dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers (DEMIE) géré par la Croix-Rouge française.

dentaire, examen de l'âge osseux). Les différentes mesures et conclusions tirées de cet examen médical sont également considérées comme une aide à la décision (article 232 du Code de procédure civile) dans le processus de détermination de l'âge du mineur. Les résultats viennent s'ajouter aux différents éléments du dossier jusqu'alors recueillis : documents d'état civil, entretien, informations complémentaires, *etc*.

L'âge osseux est aujourd'hui largement dénoncé et décrié. Ce test consiste en la réalisation de radiographies de la main et du poignet et dont les résultats sont ensuite comparés à l'atlas de référence de Greulich et Pyle datant de 1959. Ce référentiel a été construit dans les années trente à partir d'une population d'origine caucasienne née aux États-Unis et issue d'un milieu aisé (Greulich et Pyle, 1959). Face à des jeunes venus de divers pays du monde ayant connu d'autres modes de vie, d'autres habitudes alimentaires, et plus de quatre-vingt ans plus tard, la pertinence du recours à cette méthode et à ce référentiel est questionnée. En 2014, le Haut conseil de la santé publique (HCSP) rend un avis sur la fiabilité des tests médicaux pratiqués sur les mineurs isolés étrangers. Une marge conséquente d'erreur estimée entre une et deux années est alors évoquée (HCSP, 2014). L'avis du HCSP rappelle clairement les limites de la transposition d'un atlas de référence établi sur une population caucasienne au regard de la diversité des origines géographiques des mineurs évalués.

> « La détermination de l'âge d'un individu lorsqu'il est adolescent ou adulte jeune est imprécise. La maturation d'un individu a des variations physiologiques en fonction du sexe, de l'origine ethnique ou géographique, de l'état nutritionnel ou du statut socio-économique. Il existe aussi des variations pathologiques en cas de maladie chronique par exemple. […] Les âges osseux ont été déterminés le plus souvent à partir de populations d'origine caucasienne, et pour celui qui constitue la norme de référence, l'atlas de Greulich et Pyle, une population américaine issue de classes sociales moyennes ou élevées, recrutée dans les années trente. Ces critères restent toujours valables tout au moins pour les populations européennes. »
>
> HCSP, 2014

En dépit de cet écart, la méthode du test osseux apparait pourtant comme l'outil ultime dont la valeur scientifique permet d'écarter des mineurs d'une prise en charge sur la base de résultats médicaux objectifs. La validité scientifique de ce test a pourtant été largement mise en cause par le corps médical à l'échelle internationale et française, par les associations de défense des mineurs isolés étrangers, mais aussi par des organismes de contrôle de l'application des droits humains fondamentaux. Les nombreuses citations ci-dessous attestent des limites du test osseux et de la récurrence des condamnations autour de cette méthode controversée.

> « Il est particulièrement inquiétant, à une époque où se développe une médecine '' fondée sur les preuves '', de voir pratiquer, à des fins judiciaires des examens dont la signification et la validité, par rapport à l'objet même de la demande d'expertise, n'ont pas été évalués depuis plus de 50 ans […] Ainsi, pour répondre aux questions posées, le [Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé] CCNE confirme l'inadaptation des techniques médicales utilisées actuellement aux fins de fixation d'un âge chronologique. »
>
> Avis n° 88 du CCNE, 2005
> www.ccne-ethique.fr

> « Recommandation n°3 : Le Défenseur des droits recommande que les tests d'âge osseux, compte tenu de leur fiabilité déficiente eu égard à d'importantes marges d'erreur, ne puissent à eux seuls servir de fondement à la détermination de l'âge du mineur isolé étranger. »
>
> Défenseur des droits (MDE 2012-179), 2012
> www.defenseurdesdroits.fr

> « La détermination d'un âge osseux ne permet pas de déterminer l'âge exact du jeune lorsqu'il est proche de la majorité légale. La détermination d'un âge physiologique sur le seul cliché radiologique est à proscrire. »
>
> Haut Conseil de la Santé Publique, 2014
> www.hcsp.fr

> « Recommandation n° 2 : " La CNCDH [Commission nationale consultative des Droits de l'Homme] recommande qu'il soit mis fin à la pratique actuelle consistant à ordonner des expertises médico-légales de détermination de l'âge reposant sur des examens physiques du jeune isolé étranger. L'évaluation de l'âge à partir d'un examen osseux, des parties génitales, du système pileux et/ou de la dentition doit être interdite ". »
>
> CNCDH, 26 juin 2014
> www.cncdh.fr

> « […] on sera coupable devant l'histoire d'avoir utilisé cette méthode aujourd'hui, ce n'est pas à un médecin de déterminer si un jeune peut être aidé ou pas, d'autant plus quand on sait qu'il s'agit du détournement d'un test à but thérapeutique à des fins policières et judiciaires. »
>
> Roucaute, 2014
> www.lemonde.fr

> « Au regard des éléments qui précèdent, le Défenseur des droits est résolument opposé à l'utilisation de ces examens médicaux, qui, tels qu'ils sont actuellement pratiqués, sont inadaptés, inefficaces et indignes. »
>
> Défenseur des droits (MDE, 2016-052), 2016-03-26
> www.defenseurdesdroits.fr

En plus des limites du test au regard de sa validité scientifique, le recours à des radiographies présente également un risque pour la santé des mineurs. En effet, le passage de ces examens implique que les jeunes soient exposés à des rayons X. Pour Thomas Hammarberg, alors Commissaire aux droits de l'Homme en 2005, cette pratique ne saurait être justifiée par le seul objectif administratif.

> « Le recours aux rayons X soulève par ailleurs de graves questions d'éthique médicale. En 1996, la Faculté royale de radiologie (*Royal college of radiologists*) de Londres a déclaré que l'examen radiographique pratiqué pour évaluer l'âge d'une personne était " injustifié " et qu'il était inadmissible d'exposer des enfants à des radiations ionisantes sans un intérêt thérapeutique et dans un but purement administratif. »
>
> Hammarberg, 2005
> www.wcd.coe.int

La méthode du test osseux est unanimement condamnée. Le 14 mars 2016 a été adoptée une nouvelle loi complétant celle du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. Malgré une pétition ayant récolté plus de 13 500 signatures, le texte de loi maintient le test osseux comme une procédure pouvant être requise par le parquet ou le

juge des enfants dans l'établissement de la minorité (article 43[38]). Cette validation législative dans la nouvelle Loi de protection de l'enfance ancre un peu plus le recours au test osseux comme une méthode d'évaluation à part entière. Réaffirmé dans la loi, le test osseux n'a donc pas fini d'être utilisé, et ce malgré l'unanimité des dénonciations autour de son existence et des limites de sa validité. Les nombreuses limites sur le plan médical et sur celui du respect de l'intégrité des mineurs font du recours à l'expertise médico-légale une pratique très discutable. Aujourd'hui pourtant, les résultats de ce test restent utilisés comme un argument pour écarter des mineurs du circuit de la prise en charge et de la protection. Alors que le consentement des intéressés doit être recueilli avant ce test, les jeunes ne peuvent refuser un tel examen sous peine de paraître suspects. L'expertise médico-légale est une des dernières cartes abattues par les autorités pour mettre en doute la minorité des jeunes. Ainsi, malgré l'authentification de leurs documents d'identité attestant de leur minorité, certains mineurs passent quand même le test osseux. Après avoir récupéré ses papiers à l'ambassade du Mali, le jeune S. se retrouve dans une UMJ pour passer un test osseux.

> *« - Et voilà elle m'a dit " bon j'ai vu tes dossiers, mais là il faut faire une radio parce que, moi pour moi c'est bon, il faut faire une radio, c'est la loi. " […] Alors j'ai fait la radio, j'ai donné ma main [il me montre son poignet].*
> *- Le poignet tu veux dire ?*
> *- Oui le poignet, mais aussi les dents, la taille.*
> *- Tu as trouvé ça bizarre toi la radio ?*
> *- Moi oui, j'ai trouvais ça bizarre…ah, oui, oui. Mais je n'ai pas eu le choix, enfin pas trop. Bon alors j'ai fait la radio et après le médecin a compté mes dents, il à pris mon poids et ma taille. Après le médecin il dit " c'est bon tu peux partir ", alors j'ai pu partir. »*
>
> Entretien S, 17 ans, Mali, - Saverdun (2014)

L'expertise médicale peut être sollicitée alors même que les preuves de la minorité sont déjà fournies. Pourtant, la circulaire de mai 2013 souligne qu'il n'y « a pas lieu de remettre en cause l'appartenance au mineur des documents administratifs qu'il présente et dont l'authenticité n'est pas contestée » (Ministère de la Justice, 2013(a)). Face à des jeunes peu informés sur leurs droits en France et ayant connu des situations de vie les poussant à connaitre l'illégalité et la clandestinité, l'argument suprême du respect de la loi trouve dès lors un écho très particulier et dispose d'une portée dissuasive importante. Forcés d'être exemplaires pour accéder à une protection, les mineurs n'ont d'autre choix que d'aller passer cet examen. Dans ce cadre, le corps des jeunes devient un support à la procédure administrative. Selon les résultats de l'expertise, il incarne même une limite potentielle de l'accès à la protection. Ce corps qui a expérimenté le voyage et passé les frontières géographiques représente désormais une des nouvelles frontières de l'accès à la protection à mesure qu'il est ausculté comme une preuve potentielle pour récuser la minorité. Cette épreuve de la vérification osseuse fait écho aux dispositifs de contrôle des migrants et de leurs corps de manière plus générale. Dans son travail sur les centres de rétention, l'anthropologue Chowra Makaremi (2008) analyse la place du corps des étrangers. Elle souligne que les dispositifs de contrôle des étrangers s'inscrivent dans une

[38] Article 43 de la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 : « Les examens radiologiques osseux aux fins de détermination de l'âge, en l'absence de documents d'identité valables et lorsque l'âge allégué n'est pas vraisemblable, ne peuvent être réalisés que sur décision de l'autorité judiciaire et après recueil de l'accord de l'intéressé. Les conclusions de ces examens, qui doivent préciser la marge d'erreur, ne peuvent à elles seules permettre de déterminer si l'intéressé est mineur. Le doute profite à l'intéressé. En cas de doute sur la minorité de l'intéressé, il ne peut être procédé à une évaluation de son âge à partir d'un examen du développement pubertaire des caractères sexuels primaires et secondaires. »

pratique de gouvernement des corps. Dans cette perspective, les tests osseux réalisés sur les mineurs procèdent également à un contrôle sur ces corps juvéniles qui ne ressemblent pas à ceux des jeunes occidentaux. Si comme le soulignent Marie-Pierre Julien *et al.* (2006 : 48), le corps est « un lieu privilégié d'intelligibilité du social », alors, le cas des mineurs isolés étrangers révèle le rapport que les autorités entretiennent avec cette incarnation charnelle de l'altérité et de l'extranéité. Guidée par des considérations administratives, l'évaluation des corps se présente comme un contrôle de l'identité poussé à l'extrême. Dans cette zone d'entre-deux où les jeunes peuvent à la fois être acceptés dans les dispositifs de protection comme en être rejetés, le test osseux procède au tri des corps jugés adultes de ceux jugés mineurs. Le caractère inapproprié du test osseux est poussé à son paroxysme pour des individus reconnus mineurs grâce à leurs papiers, mais déclarés majeurs à la suite de la radiographie. Ces mineurs sont dès lors coincés dans un corps jugé adulte par un test ayant pourtant montré toutes ses limites.

Les frontières et les moyens de les franchir sont de plus en complexes à mesure que les jeunes se rapprochent des dispositifs de protection. Là où seuls les papiers devraient suffire à prouver une minorité, l'entretien et le test osseux sont devenus des outils redoutables dans la mise en place d'un contrôle de la minorité. Alors qu'il est le premier exposé aux tourments du voyage, le corps des mineurs s'est transformé en un passeport pour le passage vers la prise en charge, un outil de la reconnaissance d'un statut. Le faisceau d'indices requis pour déterminer la minorité et l'isolement a conduit à ce que le jeune ne soit plus une personne à protéger, mais un support à l'exécution de nombreux tests de vérification. Preuve de l'efficacité de ce dispositif de contrôle et de ces nouvelles barrières, en 2014, la cellule créée à la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) (2014 : 7) indiquait qu'environ la moitié des jeunes évalués n'avaient pas été reconnus mineurs isolés étrangers entre juin 2013 et le 31 mai 2014.

Encadré 3 : Les recours possibles en cas de non-reconnaissance de la minorité

En 2014, le rapport rendu par la DPJJ indique qu'une grande part des jeunes évalués n'ont pas été reconnus comme des mineurs isolés étrangers. Face à ces réponses négatives, les mineurs ont la possibilité de contester les résultats des évaluations qui concluent à leur majorité. Plusieurs voies de recours sont possibles. Tout d'abord, si le refus est prononcé par le conseil départemental, le jeune concerné peut effectuer une saisine du Tribunal administratif dans les quinze jours qui suivent la réception de la décision. Il est également envisageable de déposer un recours gracieux auprès du conseil départemental. Les jeunes peuvent également effectuer une saisine du juge des enfants pour être protégés. Toutefois, si le refus est prononcé par le juge des enfants, le mineur peut saisir la Cour d'appel pour que la décision soit révisée. Les délais d'attente pour obtenir une audience ou un avis peuvent s'étendre de trois à six mois (Bailleul et Senovilla Hernández, 2016 : 70). Le plus souvent, durant cette période d'appel et de recours, toute mesure d'assistance est suspendue. Ainsi, les jeunes ne sont pas mis à l'abri et vivent dans des situations très précaires. Si les mineurs peuvent saisir ces instances en leur nom, il est préférable qu'ils soient accompagnés par un avocat. Le plus souvent, ces avocats œuvrent bénévolement pour ces jeunes qui n'ont pas les moyens de financer ce type d'assistance.

À l'image de ces nouvelles frontières qui se dressent devant les jeunes, le temps de la procédure d'évaluation constituerait une zone-tampon. Ce terme géographique, plus communément employé en analyse spatiale, fait référence à une zone séparant deux entités spatiales. Ici, la vérification de la minorité et de l'isolement procède à la séparation de deux univers : celui des jeunes reconnus mineurs isolés et pris en charge, celui des majeurs non isolés et écartés de toute procédure de protection. Dans cet espace de l'entre-deux, les jeunes n'ont donc pas encore tout à fait passé l'ultime frontière de la prise en charge. Tout y est encore conditionnel et reste dépendant des avis et jugements rendus sur leur situation. Pour le directeur de l'association RAIH, ce moment est considéré comme un « sas » où les jeunes devraient pouvoir prendre leurs premières marques. Avec la mise en

application de la circulaire, ce « sas » est désormais devenu le lieu du contrôle. L'évaluation de la minorité et de l'isolement y est qualifiée de « tri » (Martini, 2012), de « filtre » (Senovilla Hernández, 2014(a)), de « moulinette » (www.gisti.fr) ayant des conséquences directes sur la vie des jeunes. Certains se retrouvent à la rue comme c'est le cas à Paris ou Marseille, d'autres mineurs repartent sur les routes de la migration en quête d'un nouvel eldorado qui acceptera peut-être de les accueillir (Duvivier, 2010 : 250 et Senovilla Hernández, 2013 : 107).

2.2. *L'accueil des mineurs isolés étrangers au cœur d'enjeux territoriaux*

Les différentes vérifications expérimentées à l'égard des mineurs (vérification des papiers, entretien « social » et test osseux) dévoilent les contours d'un système d'accueil basé sur la preuve et le contrôle au détriment de la protection. Toutes ces vérifications incarnent les nouvelles frontières immatérielles et symboliques du parcours de jeunes renvoyés à leur condition d'étranger. Ces différentes épreuves ne sauraient pourtant être pensées indépendamment d'un contexte territorial et politique particulier. En effet, si l'accueil des mineurs est une problématique contemporaine, les débats qu'il suscite s'inscrit quant à eux dans des enjeux de territoires et des querelles institutionnelles de longue date. Année après année, l'arrivée des mineurs isolés étrangers en France est ainsi devenue un enjeu politique et territorial. En France, toute la question est bien de savoir qui va prendre en charge ces jeunes et où ils vont être accueillis. La cause principale de cette problématique est liée au fait qu'en tant que « mineur isolé » ils répondent aux dispositions prévues par la protection de l'enfance, mais qu'en tant qu'« étranger » ils représentent pour les autorités des individus à contrôler et à surveiller. Cette double position implique la mobilisation de deux champs d'application du politique dont la responsabilité incombe à deux organes différents. D'un côté l'État est chargé des questions migratoires, de l'autre, les départements sont les responsables de la protection de l'enfance en danger. Dans le prolongement de l'intérêt porté aux nouvelles incarnations de la frontière du parcours, ce deuxième point mobilise la singularité de la situation des mineurs pour révéler les limites héritées et actuelles entre les collectivités françaises. Le propos vise à souligner les frontières qui organisent la protection des mineurs et influence les lieux où ils doivent être présents. Pour aborder l'agencement territorial actuel de la prise en charge et ses enjeux, un premier temps s'éloigne de l'actualité migratoire pour revenir sur l'organisation territoriale française et détailler ainsi le processus de décentralisation qui a érigé le département en un acteur incontournable de la protection de l'enfance. Un deuxième revient sur les différents débats et actions qui ont animé les collectivités territoriales ces dernières années dans l'émergence d'un dispositif dérogatoire de prise en charge. Pour finir, un dernier temps aborde les limites que ces mutations impliquent dans le parcours des mineurs isolés étrangers.

2.2.1. Le département, un acteur incontournable

En France, la protection de l'enfance fait partie intégrante de la politique publique d'aide et d'action sociales. Comme le souligne l'article 121-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), elle est une compétence qui incombe aux départements.

> « Le département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'État, aux autres collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de sécurité sociale. Il coordonne les actions menées sur son territoire qui y concourent. »
>
> Article 121-1 du CASF

Les membres et le président du conseil départemental[39] sont les opérateurs incontournables de la politique de protection de l'enfance. Sur le terrain, c'est par l'intermédiaire des services de l'Aide sociale à l'enfance (article 221-1 du CASF) que le département assure et déploie sa mission de protection à l'égard des mineurs en difficulté. Les jeunes dont l'isolement et la minorité ont été reconnus entrent dans ses prérogatives et font l'objet d'une prise en charge. Dès lors, l'ASE devient alors le détenteur de l'autorité parentale à l'égard de ces mineurs. Ce service de protection devient compétent pour prendre les grandes décisions et orientations du parcours de vie des jeunes dont elle a la charge. Dans le cadre d'une mesure de tutelle, le président du conseil départemental peut être désigné comme le responsable légal de mineurs isolés étrangers. À l'échelle du territoire national, par le biais des services de protection, tous les conseils départementaux partagent une politique commune basée sur le soutien et l'assistance aux mineurs en difficulté sociale. Toutefois, étant sous la responsabilité du président du conseil départemental, chaque ASE connaît une orientation particulière dans la conduite de son action au regard des choix politiques et des orientations choisies par les ces élus. Nombre de présidents de conseils départementaux se positionnent sur ce sujet plaidant tantôt pour ou tantôt contre l'accueil de jeunes sur leur territoire. Cette décision transforme fortement le parcours de vie des jeunes en leur ouvrant ou non les portes de l'accueil dans les institutions (photographie 20).



Photographie 20 : L'accueil problématique des mineurs isolés étrangers

Jean Arthuis (président conseil départemental de la Mayenne) a été parmi les premiers à suspendre l'accueil des mineurs. En Loire-Atlantique, le conseil départemental a fait le choix d'une nouvelle formule d'accueil pour proposer un soutien aux mineurs.

Source : www.lemonde.fr (2013, image de gauche) et www.france3tvinfo.fr (2015, image de droite)

[39] L'appellation de « conseil général » peut apparaître dans certaines illustrations ou citations. Cette thèse, en accord avec les évolutions législatives récentes (loi n° 2013-403 du 17 mai 2013), utilise leur nouveau nom de conseil départemental.

Les présidents des conseils départementaux sont considérés comme les représentants de réalités locales. Sur des sujets comme celui des mineurs isolés étrangers, ils sont donc les interlocuteurs privilégiés du dialogue avec l'État. La place prédominante occupée par ces acteurs s'est construite et renforcée au gré des différents actes de la décentralisation[40]. En déléguant les compétences du champ social aux départements, les gouvernements français successifs ont octroyé une place centrale à ces acteurs. Les origines de ce modèle territorial remonte aux années 1982 et 1983 au moment où le premier acte de la décentralisation est initié en France. L'État transfère alors quelques-unes de ses attributions à des collectivités locales qui bénéficient dès lors d'une certaine autonomie de gestion (Borgetto, 2010 : 6). Lors de ce premier acte de la réorganisation territoriale, la protection de l'enfance compte parmi les compétences transférées aux départements. Au même moment, la figure du président de conseil départemental se voit attribuer de nouvelles responsabilités puisque le pouvoir exécutif du Préfet lui est transféré (Lafore, 2004 et Derville, 2010). Près de 20 ans plus tard, au cours des années 2003 et 2004, est mis en place le deuxième acte de la décentralisation. Le département y est confirmé comme un échelon territorial central : en plus de la protection de l'enfance, l'entière responsabilité de la politique sociale lui est attribuée. Trois ans plus tard, en 2007 est instaurée la réforme de la protection de l'enfance qui voit la consécration ultime du rôle attribué aux présidents des conseils départementaux. Les nouvelles responsabilités qui leur sont octroyées les placent comme les véritables « chefs de file » de la protection de l'enfance. Comme le souligne le politiste Grégory Derville (2010 : 124), les présidents sont désormais au cœur des dispositifs, ils y jouent le rôle de « pivot ». En effet, c'est désormais vers eux que toutes les informations préoccupantes concernant les mineurs sont transmises. Pour le juriste Robert Lafore, cette position symbolise l'octroi d'un privilège ultime.

> « […] il s'agit donc d'un département " chef de file " proche du " chef d'orchestre ", forme de " primus inter pares " qui met en ordre et en musique l'action d'un ensemble d'opérateurs qui demeurent, chacun pour ce qui concerne ses compétences, maîtres de les mettre en œuvre comme il l'entend. »
>
> Lafore, 2004 : 23

Lors des différentes phases de la décentralisation, un des arguments forts avancés dans le champ du transfert des actions sociales dépasse la seule question des compétences, mais relève aussi d'un critère géographique. En effet, de par sa proximité supposée avec les usagers, le département est considéré dans le processus de décentralisation comme l'échelon territorial idéal ; c'est à cette échelle qu'il est possible de rapprocher le plus possible l'action publique et les citoyens (Helfter, 2010). Au vu des difficultés rencontrées par les départements à l'heure actuelle il convient d'interroger la pertinence de cet échelon territorial pour dévoiler les limites et implications d'un tel transfert de compétences.

[40] Un « acte de la décentralisation » est un terme usuel qui renvoie aux grandes réformes territoriales françaises successives ayant organisé la répartition des compétences entre les communes, les départements et l'État. Aujourd'hui, on recense trois actes de la décentralisation. Le premier a eu lieu dans les années quatre-vingt, le second en 2003. Le troisième acte a été initié en 2013 sous la présidence de François Hollande. Lors de ce troisième acte les conseils départementaux ont remplacé les conseils généraux.

2.2.2. Le département, un échelon pertinent dans l'accueil des mineurs isolés étrangers ?

Au gré des actes de la décentralisation, le transfert de compétences vers les départements a permis un rapprochement des réalités des usagers. Ce changement s'est aussi accompagné de l'émergence de limites financières, institutionnelles et territoriales. Dans ce contexte, les mineurs isolés étrangers seraient aujourd'hui le catalyseur de ces difficultés. Pourtant ces problématiques ne sont pas aussi contemporaines que les débats politiques le laissent entendre. Bien des années avant l'arrivée des jeunes, le choix du département comme échelon de référence avait déjà fait l'objet de réserves. L'historien Mathias Gardet et le sociologue Alain Vilbord (2004) ont analysé l'évolution du secteur de la protection de l'enfance en Bretagne entre 1944 et 1984. Si elles n'en portent pas le nom, les différentes mutations qu'ils recensent s'apparentent selon eux au test d'une décentralisation à venir (Gardet et Vilbrod, 2004 : 173). À l'issue de cet essai, le bilan du transfert des compétences de l'État vers le département fait alors émerger trois principales limites : le manque de moyens financiers, l'absence d'infrastructures nécessaires à l'accueil des mineurs, et enfin, les conflits politiques entre responsables locaux et représentants de l'État. Dans une circulaire du 5 mai 1947, Georges Marrane, alors ministre de la Santé publique et de la population, souligne l'inadéquation du choix du département en matière de protection de l'enfance.

> « […] les ressources techniques et financières ne se trouvent pas à l'échelon départemental. D'autre part, chaque circonscription départementale ne peut posséder toute la gamme des établissements nécessaires à la rééducation des mineurs. »
>
> Gardet et Vilbord, 2004 : 180

Les enseignements tirés dans les années quarante en Bretagne n'empêchent pas la mise en place de la décentralisation de la protection de l'enfance à l'ensemble du territoire français. Près de soixante-dix ans plus tard, ces mises en garde résonnent avec force avec l'actualité de la prise en charge des mineurs isolés étrangers. Parmi elles, la question financière reste encore et toujours un des points les plus sensibles. En effet, le processus de décentralisation induit que les ressources financières soient elles aussi transférées aux départements qui assurent désormais les missions de l'État (Le Lidec, 2010 : 32). Aussi, lors de la réforme de 2007, ce dernier s'était engagé à assurer le volet financier du transfert des missions de la protection de l'enfance. Pourtant, ce n'est qu'en 2010 que le décret relatif à la compensation économique a été signé et ce, après que de nombreux conseils départementaux aient saisi le Conseil d'État[41] pour se voir attribuer les fonds nécessaires (Derville, 2010 : 127). Cette situation a été interprétée par les départements comme le signal d'un désengagement profond de l'État et a été à l'origine d'un climat de tensions institutionnelles et politiques.

> « La protection de l'enfance est même l'un des secteurs dans lesquels on constate une forme de décentralisation " rampante "par laquelle l'État se désengage de certaines de ses missions en rationnant les effectifs et les moyens dont disposent ses services, et en misant sur le fait que les collectivités locales seront, à terme, forcées de prendre le relais. »
>
> Derville, 2010 : 128

[41] Le Conseil d'État a deux missions : il conseille le gouvernement sur la légalité des lois et projets de lois ; il assure la mission de juge administratif en réglant les conflits entre administrations et administrés (www.vie-publique.fr).

Ces difficultés financières traduisent toute l'ambiguïté de la position des départements dans le processus de décentralisation. S'ils sont largement considérés comme les chefs de file du dispositif de protection de l'enfance, leur autonomie apparaît parfois limitée. Alors, plus qu'une décentralisation, l'État semble avoir délégué ses compétences. Pour le politologue Patrick Le Lidec (2010 : 35), les départements sont des « agences » opérant pour le compte de l'État qui n'ont d'autres choix que de prendre à leur charge les compétences qui leur sont déléguées. Dans le champ de la protection de l'enfance, cette décentralisation des missions et le désengagement de l'État questionnent. Le transfert d'une compétence de droit commun aux présidents de conseils départementaux a rendu possible l'introduction de considérations politiques dans les parcours d'accès à la protection des mineurs. Réalités locales et convictions politiques se sont désormais invitées dans les réponses faites aux mineurs au moment d'une demande de protection. Ces positions prises par les présidents des conseils départementaux sont à l'image de la diversité des problématiques sociales de chaque collectivité. En effet, une des dernières limites de la décentralisation dans le domaine de la protection de l'enfance réside dans l'hétérogénéité des réalités vécues par chaque collectivité.

Les mineurs isolés étrangers ne sont pas répartis de façon homogène sur le territoire français. Dès lors que ces jeunes se sont progressivement concentrés dans certaines villes, des disparités départementales sont nées pour mieux se renforcer par la suite. Pour gérer cette population inédite et conformément aux compétences des départements, des réponses à l'échelle locale ont été apportées. Présenter ces dispositifs spécifiques permet de réinscrire les difficultés suscitées par l'arrivée des mineurs isolés étrangers dans le temps long, et d'apprécier ainsi sous un jour nouveau les héritages d'un modèle territorial décentralisé.

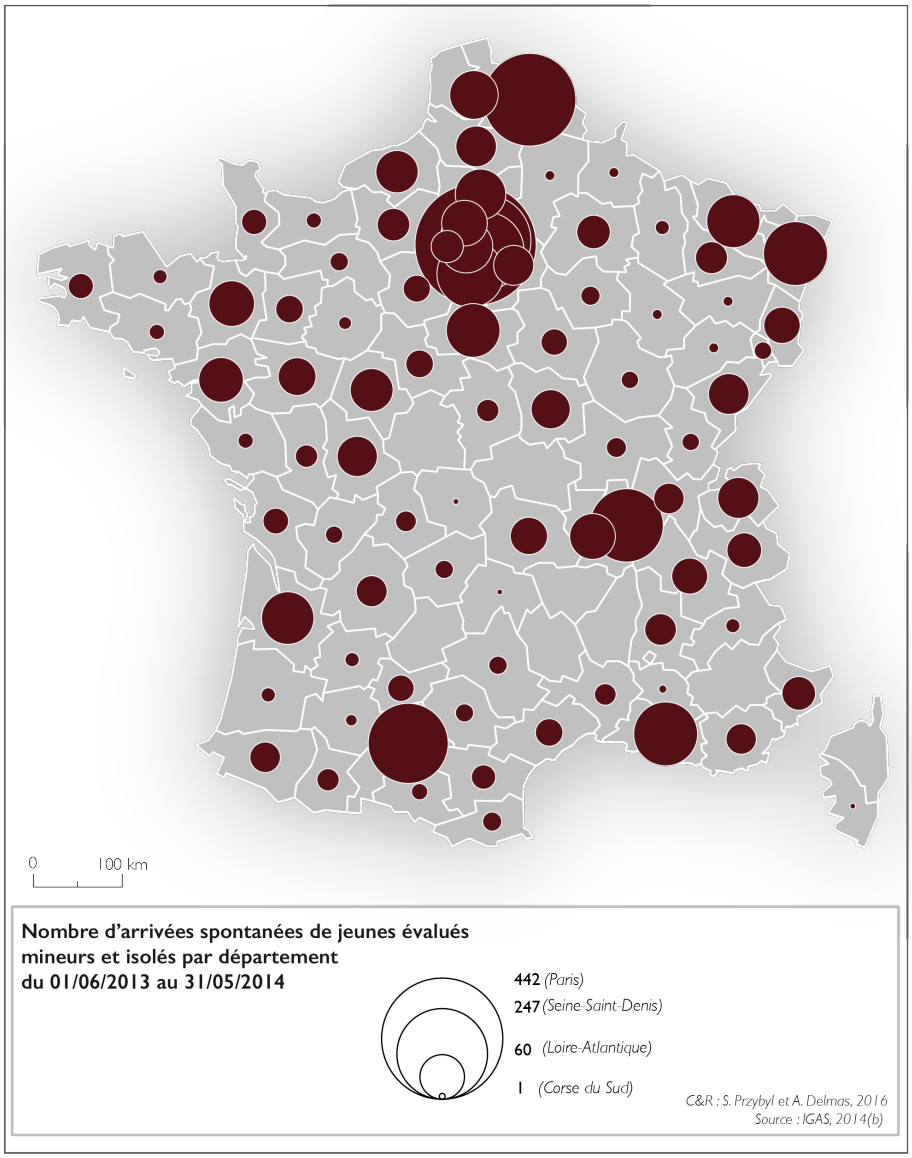
2.3. *Du dispositif Versini à la circulaire de mai 2013 : la répartition des mineurs isolés étrangers en France*

À l'image de nombreux flux migratoires, le voyage des mineurs ne se termine pas n'importe où sur le territoire français. Des agglomérations et des départements sont ainsi plus concernés que d'autres par l'arrivée de migrants. Face à ce constat de l'inégale répartition et en s'intéressant aux départements qui ont été les plus concernés par l'arrivée des mineurs, le jeu des acteurs et les enjeux territoriaux de la prise en charge se dévoilent. Sorte de petite décentralisation dans la grande décentralisation, trois moments forts de l'histoire de l'accueil des mineurs isolés étrangers montrent comment s'est mis en place un dispositif dérogatoire à l'échelle nationale, mais aussi au sein même des mesures de protection de l'enfance.

2.3.1. Des arrivées inégalement réparties sur le territoire national à l'origine de dispositifs dérogatoires

L'arrivée des mineurs isolés étrangers est un phénomène inégalement réparti au sein de l'hexagone. La concentration des arrivées dans certains départements a instauré un déséquilibre sur le territoire français. Comme la majeure partie des flux migratoires, le voyage des jeunes se termine souvent dans la capitale, parfois dans des métropoles situées près de frontières maritimes ou terrestres, et plus rarement dans des petites villes. Des

conseils départementaux se retrouvent en première ligne de la prise en charge des mineurs alors que d'autres n'ont jamais été réellement concernés par ces arrivées (carte 12).



Carte 12 : La répartition des mineurs sur le territoire français
Des départements sont plus particulièrement concernés par l'arrivée des mineurs. Le Nord, les Bouches-du-Rhône, le Bas-Rhin, le Rhône, mais aussi la ville-département de Paris ont vu l'entrée de plus de cent mineurs entre le 1er juin 2013 et le 31 mai 2014.

Face à cette distribution inégale du phénomène sur le territoire et dans une conjoncture globale de baisse des financements accordés aux départements, la mission de la protection de l'enfance a été mise à mal. Devant la nécessité de prise en charge des mineurs isolés étrangers, certains territoires se sont retrouvés particulièrement en difficulté au regard de l'absence de ressources financières, d'un manque d'infrastructures et d'une carence dans les moyens humains disponibles. La présence des mineurs isolés étrangers en France révèle autant qu'elle confirme toutes les limites de la position de « chef de file » endossée par les départements en matière de protection de l'enfance. Le juriste Robert Lafore (2004 : 21 et 27) qualifie les départements de « géants aux pieds d'argile » ; cette expression synthétise toute l'ambivalence de ces territoires qui se sont vus octroyer des missions importantes et ont été dans le même temps fragilisés par ce transfert de

compétences. L'arrivée croissante de mineurs isolés étrangers en France dévoile ainsi une géographie du territoire français articulée autour de départements vulnérables et d'autres plus prêts à relever les défis posés par ce nouveau public. Les faiblesses du dispositif de la protection de l'enfance introduites au cours des actes de la décentralisation ont été particulièrement révélées par l'arrivée des mineurs isolés étrangers. Leur présence a conduit à ce que des dispositifs de prise en charge soient alors pensés et spécialement mis en place dans certains lieux emblématiques. À Marseille par exemple, dès 1994, la création de l'association Jeunes Errants constitue pour Jean-François Martini (2014 : 3), membre du Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI), une « première brèche dans le système de protection de l'enfance ». À l'époque, les mineurs recueillis sont considérés comme étant de passage. Les moyens déployés apparaissent bien dérisoires comparés à ce que le droit commun prévoit pour des mineurs en danger. Jean-François Martini (*ibid.* : 3) souligne que l'association Jeunes Errants mise surtout sur le retour de ces mineurs dans leur pays d'origine. Alors que Marseille met en place son propre dispositif pour des mineurs en provenance des pays du Maghreb (Maroc et Algérie) qui semblent finalement vouloir rester, la ville de Paris s'inspire du cas marseillais et initie à son tour son propre dispositif dérogatoire quelques années plus tard. La situation parisienne a constitué un des premiers laboratoires d'expérimentation de dispositifs dérogatoires officiels à destination des mineurs isolés étrangers. L'intérêt porté à la ville-département Paris est justifié par le fait que la localité a cristallisé toute l'attention et a ainsi fait l'objet d'une plus grande documentation tant académique qu'institutionnelle. En outre, à l'heure de l'extension d'un modèle d'accueil dérogatoire à l'échelle nationale, Paris s'est présenté comme une sorte de cas pratique sur lequel les décideurs se sont basés.

2.3.2. Paris et le dispositif Versini : un premier système dérogatoire

Au début des années deux mille, les mineurs qui se présentent dans la ville de Paris augmentent. Selon le rapport établi par Angelina Etiemble (2002 : 15), s'ils étaient « estimés à une centaine en 1997, ils seraient environ plus d'un millier en 2001 ». Cette population interroge autant qu'elle pose problème à des institutions alors peu préparées et formées à l'accueil de ce nouveau public. À Paris, ces mineurs perturbent le fonctionnement classique des services de l'ASE. Pour écarter ces éléments perturbateurs, cette institution recourt alors systématiquement au test osseux pour vérifier l'âge des jeunes (*ibid.* : 84) et écarte sur cette base de nombreux bénéficiaires d'une éventuelle prise en charge. À cette époque, Paris n'a pas beaucoup de solutions à apporter à ces jeunes. Dans son rapport, Angelina Etiemble (*ibid.* : 84-94) retrace les conditions de l'arrivée des mineurs dans la capitale au début des années deux mille ainsi que les dispositifs d'accueil alors en place. Elle souligne que de nombreux mineurs se retrouvent forcés de survivre dans la rue sans hébergement ni nourriture. Ces derniers sont également exposés aux violences de la rue ainsi qu'aux réseaux (traite, prostitution) (*ibid.* : 81 et 89). Sur le terrain, des associations se mobilisent pour aider les mineurs et les accompagner vers le droit commun. En 2001, l'association Soutien, solidarité et actions en faveur des émigrants (SSAÉ), Parada, la Cimade, France terre d'asile (FTDA) et d'autres proposent d'héberger et d'orienter ces jeunes vers les systèmes de protection adéquats. Cette mobilisation permet à de plus en plus de mineurs d'être entendus par l'ASE. Néanmoins, manquant de moyens humains et financiers, les services de l'ASE croulent rapidement sous le nombre de demandes (*ibid.* : 84). Les jeunes continuent pourtant d'arriver sur le territoire et se retrouvent de nouveau sans solutions. Les pouvoirs publics sont alertés par l'association SSAÉ et par les employés de l'ASE qui

organisent une journée de grève symbolique afin de réclamer plus de moyens en vue de travailler dans de meilleures conditions.

> « Le SSAÉ, mais également les associations, les éducateurs de rue, la brigade des mineurs leur envoient des mineurs, sans compter les MIE qui se présentent d'eux-mêmes aux bureaux de l'ASE. Le personnel de l'ASE [de Paris] a d'ailleurs fait une journée de grève à la fin du mois d'avril 2002 pour réclamer des moyens supplémentaires face à l'afflux de jeunes étrangers. »
>
> Etiemble, 2002 : 88

En 2002, l'arrivée de mineurs isolés étrangers exacerbe les tensions. D'une part, les associations condamnent l'ASE et son absence de considération l'égard des mineurs ; de l'autre, les services de l'ASE sont débordés et estiment que leur mission n'est pas de s'occuper des mineurs étrangers, mais bien des nationaux (Etiemble, 2002 : 89). Le débat se cristallise particulièrement à Paris où la situation apparaît de plus en plus inextricable. La saturation des dispositifs érige la question des mineurs isolés étrangers en une « problématique sociale » (Burdillat, 2001 : 15) qui alerte les pouvoirs publics et appelle alors une réaction spécifique. En septembre 2002, le premier dispositif dérogatoire à destination des mineurs isolés étrangers est ainsi initié par l'État et mis en place à Paris. Appelé dispositif Versini, du nom de la secrétaire d'État chargée de la lutte contre la précarité et l'exclusion, il est entièrement financé par la Direction de l'action sociale et de l'enfance (DASES) de la Mairie de Paris et l'État. L'objectif du dispositif Versini est de proposer une mise à l'abri et un accueil dans des lieux spécialisés ainsi qu'un accompagnement vers le droit commun (Bordin, 2008 ; Debré, 2010 : 14 et Andreeva *et al.*, 2013 : 20). Ce changement marque les prémices de la création d'un circuit de prise en charge spécifique aux mineurs isolés étrangers et délimite les prérogatives de chacun des acteurs.

Les débuts du dispositif piloté par la DASES permettent d'améliorer la situation des mineurs présents dans la capitale, et de mieux répartir la mission de l'accueil entre les associations et l'ASE (Rongé, 2012 : 22). Toutefois, compte tenu de l'arrivée toujours croissante de mineurs dans la capitale, le dispositif Versini a rapidement été « sous-dimensionné » (Debré, 2011 : 48). L'accueil physique des mineurs a du être de nouveau assuré par l'ASE, les jeunes se sont alors de nouveau retrouvés sans hébergement ni nourriture. Jean-François Martini (2012 : 12) évoque ainsi un « état de crise permanent » faisant de Paris un espace où la vie dans la rue est devenue une étape à part entière du parcours d'accueil et de protection. Les nombreux comptes-rendus des maraudes réalisées par le Collectif des exilés du 10ème arrondissement (www.exiles10.org) témoignent de cette grande précarité dans laquelle sont laissés les mineurs.

Devenue à nouveau ingérable, la situation parisienne force les différents acteurs à devoir trouver une solution à mesure que les scandales éclatent et ternissent les engagements de la France en matière de protection de l'enfance. Tout l'enjeu des autorités est de fluidifier à nouveau ce circuit de prise en charge grippé. Pour que l'ASE de Paris puisse accueillir les mineurs, le dispositif Versini est réaménagé, repensé et adapté. Si initialement la meilleure répartition des compétences de l'accueil avait permis de soulager l'ASE, la nouvelle version du dispositif transfère intégralement la procédure d'accueil et de vérification de la minorité des mineurs qui prétendent au dispositif de protection de l'enfance. En 2010, l'État lance un appel à projets pour opérer ce transfert ainsi que renforcer les missions de mise à l'abri, d'accueil physique et d'accompagnement vers le droit. À l'issue de cet appel, les associations Hors la Rue, Croix-Rouge française et FTDA

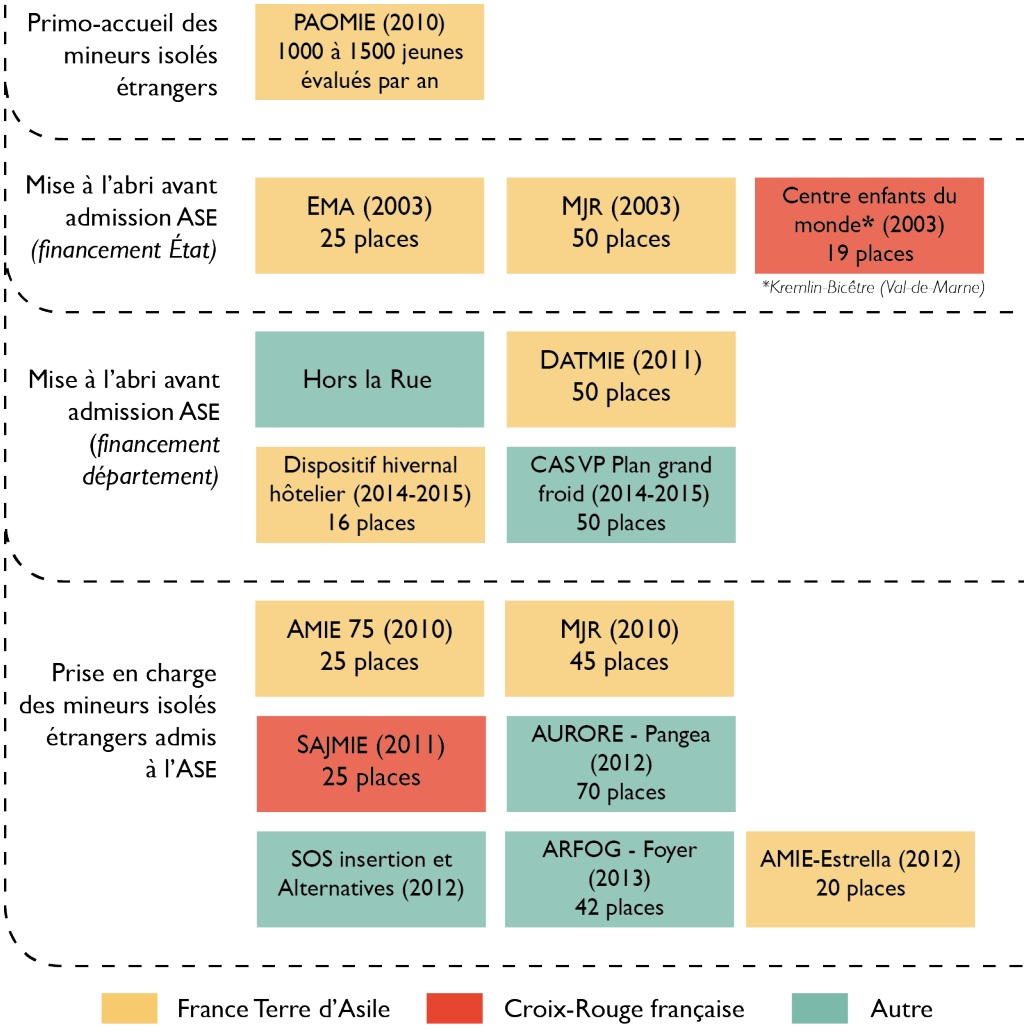
constituent les trois structures qui consolident le dispositif Versini. L'association Hors La Rue est chargée d'effectuer des maraudes pour repérer les mineurs en situation d'errance et propose des permanences dans ses locaux. La Croix-Rouge française quant à elle assure la mise à l'abri, l'hébergement et le suivi éducatif des jeunes reconnus mineur isolé étranger. L'association FTDA obtient quant à elle la plus grande part de ce marché et une responsabilité de taille en acceptant la mission centrale de l'évaluation de la minorité pour le compte de l'ASE (Martini, 2012 et 2014). Dans le cadre de cette nouvelle redistribution de ces missions, la création de la PAOMIE gérée par FTDA est chargée de procéder à cette évaluation et devient alors l'unique voie d'accès à une protection. De manière concrète, les mineurs qui se présentent dans les locaux de la PAOMIE se voient remettre un ticket dans l'attente d'être entendus par un travailleur social. Forcés de patienter parfois plusieurs jours, les mineurs repartent alors dans la rue, sous les rails du métro, dans des tentes de fortune. Les plus chanceux d'entre eux seront pris en charge une nuit dans le cadre de la mise à l'abri d'urgence ; les autres resteront dehors (Andreeva *et al.*, 2013). Le jour du rendez-vous, les mineurs doivent raconter leur histoire et leur parcours migratoire. Au cours de cette audition, l'évaluateur émet un avis sur la minorité du jeune qu'il reçoit. Les décisions rendues à la PAOMIE sont cruciales puisqu'elles ouvrent ou ferment les portes de l'ASE et donc, celles de la protection (Senovilla Hernández, 2013 et 2014(a) et (b)). Les méthodes employées pour l'évaluation de la minorité ne restent pas longtemps à la discrétion de l'association. Très rapidement, des témoignages viennent dénoncer les pratiques développées par FTDA.

> « Dernière innovation en date : concéder à l'association France terre d'asile l'exclusivité du " premier accueil et l'orientation " des mineurs. FTDA a mis au point une procédure d'évaluation de l'âge qui fait la part belle à l'apparence physique des jeunes : taille, corpulence, voix, pilosité du visage, autant d'indices que l'association doit consigner sur une fiche d'évaluation, avant de saisir ou non les services de l'ASE. Celle-ci n'a plus besoin de procéder à un tri pénible, une association s'en charge maintenant à sa place. »
>
> Martini, 2012 : 14

Comme le souligne Jean-François Martini, la PAOMIE gérée par FTDA effectue désormais le tri que les services de l'ASE ne veulent plus assurer. Le problème est qu'à mesure que cette plateforme est devenue un maillon central de l'accueil des jeunes, elle ne s'est plus seulement contentée de se prononcer sur la minorité, mais a instauré ses propres critères d'accès à la protection. À partir d'une recherche menée au cours de l'année 2012 lors du projet *Promoting unaccompanied children's access to fundamental rights in the european union* (PUCAFREU), le juriste Daniel Senovilla Hernández (2013 : 56-63 et 2014(b) : 25) relate le développement de pratiques discrétionnaires dans les bureaux de la PAOMIE. D'après les données qu'il recueille à Paris, deux sous-groupes ont été créés au sein de la catégorie des « mineurs isolés étrangers ». Le premier sous-groupe est constitué par les mineurs de moins de 16 ans qui sont directement adressés aux services de protection par la PAOMIE. Ces jeunes bénéficient dès lors d'une protection « classique ». Le second sous-groupe est quant à lui composé des jeunes de plus de 16 ans qui se retrouvent simplement mis à l'abri en attendant l'âge de leur majorité. Ces deux sous-catégories reflètent la création de deux types de protection. Une est en accord avec les droits fondamentaux des mineurs à bénéficier d'une protection spéciale de la part des États ; l'autre est une protection au rabais où les jeunes ne profitent que d'une simple solution de mise à l'abri sans aucun suivi socioéducatif. D'un point de vue légal pourtant, dans les deux cas, ces jeunes sont mineurs et devraient bénéficier à ce titre d'une protection identique

(article 375 du Code civil). Ces pratiques s'inscrivent donc en totale contradiction avec le principe de non-discrimination des mineurs inscrit dans l'article 2 de la CIDE (1989).

La situation parisienne met au jour une logique de double décentralisation des compétences. La première s'est d'abord effectuée dans un mouvement allant de l'État vers les départements et s'inscrit dans le cadre plus global de la politique de protection de l'enfance. La seconde, spécifique aux mineurs isolés étrangers, s'est instaurée entre les services départementaux de l'ASE et un ensemble d'associations. La délégation croissante et réticulaire des compétences à de nouveaux services a fait de la présence des mineurs isolés étrangers plus qu'une problématique sociale reconnue, un véritable marché. En effet, les fonds transférés aux associations pour la conduite de ces missions représentent d'importantes sommes et garantissent l'existence de certaines structures associatives. Les ressources financières et le contenu des missions transférées ont permis une prise de pouvoir et une situation de monopole pour l'association FTDA. Aux côtés des services de l'ASE, elle s'est retrouvée en chef de file de cette thématique comme en témoigne le nombre de places dont l'association dispose à destination des mineurs isolés étrangers (figure 12).



C&R : Sarah Przybyl, 2016
Source : Mairie de Paris, 2015 : 46 et 47

Figure 12 : Répartition associative de l'accueil des mineurs à Paris
À Paris, le dispositif de protection et d'accueil est un marché sur lequel France terre d'asile s'est positionnée au fil des années. Aujourd'hui, c'est la structure associative qui est la plus représentée aux côtés de la Croix-Rouge française.

2.3.3. La gronde des élus départementaux

Paris reste au fil des années l'espace le plus concerné par l'arrivée des mineurs (IGAS 2005, 2014 et Debré, 2010). Pourtant, dans le même temps, d'autres départements français se retrouvent confrontés aux mêmes problématiques. L'attention médiatique suscitée par l'urgence parisienne a participé à ce que leur situation soit passée sous silence. Ces départements n'ont ni bénéficié d'une aide de l'État, ni de la mise en place de dispositifs particuliers. En septembre 2011, la décision d'un élu va créer la polémique. Alors président du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, Claude Bartolone annonce dans un arrêté qu'il suspend l'accueil des mineurs isolés étrangers se présentant dans son département. En raison de la présence de l'aéroport de Roissy, la Seine-Saint-Denis est une des portes d'entrée sur le territoire national et en fait un des espaces les plus concernés par l'arrivée de mineurs. À l'inverse de Paris, la Seine-Saint-Denis ne reçoit pourtant aucune aide de la part de l'État et manque cruellement de moyens. Sur son site officiel, l'élu explique toute sa détermination à obtenir une réponse du gouvernement[42].

> « Pendant des années, j'ai alerté le Gouvernement sur les difficultés que rencontraient les services de l'aide à l'enfance de Seine-Saint-Denis dans l'accueil de mineurs isolés étrangers de plus en plus nombreux. […] Il y a quatre semaines, j'ai mis l'État face à ses responsabilités en décidant de ne plus accueillir de nouveaux arrivants mineurs isolés étrangers au sein des services de l'aide sociale à l'enfance en Seine-Saint-Denis. […] À ceux qui manient la désinformation, je le dis clairement : ce n'est pas maintenant que je faiblirai ou que je baisserai les bras […] Les lignes ont enfin bougé, les citoyens ont pris la mesure d'un problème trop longtemps resté dans l'ombre médiatique, et les acteurs de terrain s'accordent sur la nécessité d'un changement. »
>
> Bartolone, 2011
> www.infomie.net

Sa prise de position trouve un écho d'autant plus important qu'il est soutenu par Jean-Pierre Rosenczveig, président du Tribunal de grande instance de Bobigny et personnage emblématique de la défense des droits des mineurs.

> « " Ça ne peut pas durer ", renchérit Jean-Pierre Rosenczveig. " Nous allons vers une crise aiguë. Il faut que l'État et le Conseil général se mettent autour de la table. Et que le gouvernement envoie un message fort ". […] " Si demain il arrivait un drame, il ne faudrait pas venir nous chercher. Nous avons alerté l'État depuis des années ", conclut Jean-Pierre Rosenczveig. »
>
> Thouny, 2011

Près d'un mois plus tard, au début du mois d'octobre 2011, Claude Bartolone obtient gain de cause. Un système de répartition est mis en place et le département de la Seine-Saint-Denis n'accueille alors plus qu'un mineur sur les dix qui se présentent dans son département (Andreeva *et al.*, 2013 : 11). Les neuf autres mineurs sont envoyés dans d'autres départements français. Le choix de Claude Bartolone et le « bras de fer » qu'il a entamé avec l'État va être source de nombreux changements dans le paysage de la prise en charge des mineurs. Cette posture adoptée par l'élu socialiste fait écho aux résultats de l'enquête menée par Clémence Helfter (2010) sur les attitudes des élus dans la construction des politiques sociales départementales. L'auteure distingue deux postures (2010 : 86) : l'une est dite « proactive » et renvoie à une quête de solutions ; l'autre est qualifiée de « légaliste » et fait référence à une recherche de conformité. Pour Clémence Helfter

[42] Supprimé du site officiel de Claude Bartolone depuis, le contenu du billet reste disponible sur le site InfoMie.

(2010 : 90) et à l'instar de Claude Bartolone, la particularité des « proactifs » est qu'ils font progresser la reconnaissance d'une problématique spécifique en prenant des décisions fortes.

Ensemble, Paris puis la Seine-Saint-Denis ont participé à ce que l'arrivée et la présence des mineurs isolés étrangers soient reconnues comme une problématique à part entière. Les réponses apportées par l'État et les départements ont progressivement institutionnalisé un parcours dérogatoire et des procédures singulières à destination de ce public. Ces évolutions successives suivent le cheminement déjà repéré par la sociologue Martine Burdillat (2001) et selon lequel tout phénomène social reconnu comme problématique par les institutions donne lieu à l'instauration d'un traitement particulier et différencié. En effet, les mineurs isolés étrangers répondent aux principes du droit commun et pourtant, à Paris et en Seine-Saint-Denis, ils n'empruntent pas le même parcours que les autres jeunes.

2.3.4. L'entrée en vigueur de la circulaire du 31 mai 2013 : une réponse d'abord politique ?

Quelques mois plus tard, l'accalmie négociée en région parisienne semble avoir réveillé la colère en province. Dans le sillage de Claude Bartolone, des présidents de conseils départementaux vont tour à tour se mettre à suspendre l'accueil des mineurs. En effet, si Paris et la Seine-Saint-Denis sont concernés au premier chef, bien d'autres départements sont eux aussi en première ligne de ces arrivées (carte 12). À l'instar du Bas-Rhin et de la Mayenne, les voix des élus s'élèvent pour dénoncer le profond déséquilibre qui règne entre les départements français sur cette thématique. Réunis au sein de l'Association des départements de France (ADF), tous demandent une intervention de l'État. Les mineurs isolés étrangers apparaissent alors comme un prétexte à la relance d'un dialogue avec le gouvernement. Le regard sur le temps long de la décentralisation montre pourtant que les difficultés rencontrées par les collectivités sont davantage héritées qu'elles n'ont été créées par l'arrivée de ces jeunes. Outre la dénonciation des difficultés financières, certains départements exigent que l'État intervienne au titre de sa compétence dans la gestion des flux migratoires. Cantonnée à la région parisienne, la situation de crise s'est infusée à l'ensemble du territoire. En tête, l'ADF est bien décidée à faire pression sur l'État et à obtenir une réponse comme Paris et la Seine-Saint-Denis l'ont précédemment fait. Le 31 mai 2013, les négociations entre l'ADF et l'État aboutissent lors de la publication de la « circulaire relative aux modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers : dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation » par le ministère de la Justice. La circulaire entend répondre aux inquiétudes de certains départements et mettre fin à une situation de plus en plus délicate. Pour ce faire, le texte prévoit de limiter les disparités territoriales en matière d'arrivée des jeunes, de garantir les droits des mineurs et d'harmoniser les pratiques d'évaluation de la minorité à l'échelle nationale (Ministère de la Justice, 2013(a) : 2). Trois changements majeurs sont ainsi apportés au système d'accueil des mineurs isolés étrangers sur le territoire français :

- **Le financement des cinq premiers jours d'accueil** : pour les départements, l'arrivée des mineurs isolés étrangers est d'abord une question d'argent, une « charge » financière imprévue dans les dépenses du budget alloué à la protection de l'enfance. Pour les élus, le temps de l'évaluation de la minorité est une compétence de l'État puisque selon eux, c'est une procédure qui relève de la de

gestion des flux migratoires. Certains élus ont d'ailleurs utilisé et abusé de cet argument pour procéder à la suspension de l'accueil des mineurs isolés étrangers en vue d'alerter les pouvoirs publics. En réponse, la circulaire prévoit un financement par l'État aux structures départementales des cinq premiers jours de l'accueil des mineurs sur la base d'un forfait de 250 euros par jour et par mineur. Cette somme a pour objectif d'assurer les premiers besoins des mineurs (logement, alimentation, vêtements).

- **L'évaluation de la minorité** : plus que le financement d'un accueil, les cinq jours comprennent aussi l'évaluation de la minorité des jeunes accueillis. Ainsi, les associations réalisent une expertise de la minorité sous mandat du département alors que dans certaines localités ce sont les services de protection eux-mêmes qui s'en chargent. Dix ans plus tôt, Angelina Etiemble (2002 :104) rapportait les propos d'une juge qui indiquait la possibilité d'effectuer une procédure d'évaluation en cinq jours pour que l'orientation des mineurs soit plus efficiente. Près de dix ans plus tard, la circulaire met en application ce principe. La trame d'évaluation construite par le ministère de la Justice donne une seule et même base aux associations et aux services de protection départementaux pour qu'ils se prononcent sur la minorité avant de procéder au signalement des mineurs (figure 11). La vocation des associations chargées du premier accueil et de l'orientation vers le droit change ; elles deviennent des structures évaluatrices de la minorité des jeunes qu'elles reçoivent. Cette modification marque un tournant majeur dans la diffusion du système parisien de la PAOMIE à l'ensemble du territoire.

- **Le rééquilibrage géographique de la présence des mineurs** : comme le souligne la carte de répartition des mineurs en France pour l'année 2014 (carte 12), des territoires sont plus concernés que d'autres par l'arrivée des jeunes. L'ADF réclamait alors que cette présence soit mieux répartie à l'échelle nationale ou que les départements les moins concernés transfèrent une partie de leur budget à ceux qui rencontraient le plus de difficultés. La péréquation financière n'a pas été retenue. Sur le modèle de répartition mis en place en Seine-Saint-Denis, l'État a fait le choix de réorienter et « redistribuer » les mineurs entre les différents départements à partir d'un indice statistique. C'est en fonction du nombre d'individus de moins de 19 ans par département que le rééquilibrage et l'orientation des mineurs ont alors été décidés. Ainsi, lorsqu'un jeune arrive à Paris, sa situation est évaluée et une fois sa minorité prononcée, il est alors réorienté dans une localité où le nombre d'individus de moins de 19 ans est peu élevé.

Avec ce texte, l'État adresse un message de soutien attendu par les départements en posant des règles de fonctionnement de l'accueil communes à tous les acteurs. Dans un communiqué officiel, l'ADF « se félicite » (www.departements.fr) de l'aboutissement positif des négociations. Sur le terrain également, le texte est reçu par les professionnels comme un signal positif.

> *« Moi quand je l'ai lu j'étais content que l'État parle à nouveau de cette question-là et prenne ses responsabilités. Là-dessus, on ne peut pas le reprocher à Taubira, voilà, l'État revient dans la danse. Alors après la manière dont il revient dans la danse, il s'avère que ça ne satisfait personne parce que là*

> *on est encore dans des paradoxes. Ces dispositifs-là sont jalonnés sans cesse par des paradoxes, parce qu'il y a des tensions entre compétences d'État et compétences de département. »*
>
> Entretien éducateur spécialisé, SAAMENA - Marseille (2014)

> *« Maintenant, sur le long terme, moi ce que je peux dire aujourd'hui, c'est que la circulaire de l'année dernière elle pour mérite de commencer à parler du mineur isolé étranger. C'est-à-dire que c'est la première politique publique qui nomme et qui finance les mineurs. »*
>
> Entretien directeur association RAIH - Montpellier (2014)

Pour la sociologue Martine Burdillat (2001), la prise de position d'un État par l'intermédiaire d'une loi ou d'une circulaire, c'est-à-dire une norme de rang légal ou réglementaire, marque l'étape ultime de la reconnaissance d'un phénomène en problématique et donne lieu à l'instauration d'un traitement spécifique. Ainsi, après la création des premiers dispositifs dérogatoires en région parisienne, la mise en application de la circulaire de mai 2013 symbolise l'aboutissement de l'instauration d'un traitement particulier à l'égard de cette population à l'échelle nationale. Les nombreux débats et négociations ont participé à les ériger en problématique nationale. Preuve qu'ils sont considérés comme un phénomène à contrôler à l'échelle nationale, la création de la base de données @MIE permet désormais de connaître le nombre de jeunes évalués mineurs isolés étrangers chaque année en France. Les changements induits par la circulaire ont été mis à profit d'un meilleur contrôle et d'une rationalisation du traitement des demandes de protection.

2.4. *Enjeux et limites du nouveau cadre de la prise en charge des mineurs isolés étrangers en France*

De nombreux changements ont été apportés au cours de ces dernières années dans le traitement des mineurs isolés étrangers. L'instauration progressive d'un parcours dérogatoire éloigne ces jeunes du circuit de droit commun auquel ils prétendent pourtant en tant que mineur en danger. Au lendemain de l'application de la circulaire, trois limites majeures émergent : la première est politique, la seconde est territoriale et la troisième est juridique. Ensemble, elles dévoilent les dérives et les nouveaux enjeux de ce dispositif dérogatoire.

2.4.1. Quand la gestion politique des flux migratoires s'invite dans la protection de l'enfance

Dans un contexte de crise de l'accueil des mineurs isolés étrangers, l'entrée en vigueur de la circulaire de mai 2013 a donné aux départements les moyens de mieux gérer les flux entrants de mineurs par une redistribution de leur présence à l'ensemble du territoire. L'intervention de l'État se situe ici davantage dans le champ de la régulation des flux migratoires que dans celui de la protection de l'enfance qui reste bien une compétence des départements. Pour autant, en finançant l'évaluation de la minorité, les frontières entre la protection de l'enfance (compétence départementale) et ceux du contrôle des flux migratoires (compétence étatique) sont devenues plus poreuses. Avec le financement étatique des cinq premiers jours de la mise à l'abri provisoire, les mineurs semblent de plus en plus faire l'objet d'un traitement par le prisme du contrôle de la migration que de la protection. Les considérations pour la régulation de cette population prennent le pas sur

l'effectivité de sa protection et s'invitent comme une nouvelle donne dans le contexte de leur prise en charge. Ces nouvelles considérations renforcent dans le même temps la double appartenance de ce public au champ de l'enfance en danger et de la gestion de l'immigration. Les débats accrus autour du choix de l'acteur compétent n'ont d'ailleurs cessé de puiser leur légitimité dans la situation de ces mineurs isolés étrangers jugés à mi-chemin entre deux champs de compétences. L'intervention de l'État a dès lors entériné l'appartenance des mineurs au champ de la gestion des migrations internationales. À ce titre, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme souligne dans un avis rendu en 2014 note le risque représenté par cette intervention et rappelle que les mineurs sont d'abord une compétence des départements.

> « Le signal envoyé par la mise en place de ce nouveau protocole est fort : l'État reconnait sa responsabilité à l'égard d'une question qui relève normalement de la compétence des départements. À cet égard, la CNCDH entend néanmoins préciser que cette intervention de l'État ne doit en aucun cas aboutir à aborder la problématique des MIE sous le seul angle de la gestion des flux migratoires comme y invite une récente proposition de loi discutée au Sénat. »
>
> CNCDH, 2014

Pour le directeur de l'association RAIH, ce glissement politique questionne l'équilibre des pouvoirs au sein du territoire et fait courir à des localités le risque d'une nouvelle situation d'engorgement. Un éducateur spécialisé rencontré à Marseille souligne quant à lui que les départements doivent rester les garants de la protection de l'enfance. En tant que professionnel du social, il estime que sa mission première est de protéger et non d'évaluer les jeunes.

> *« Et puis les départements commencent aussi à se poser des questions sur ce qu'on leur demande de faire, ou de financer. Je t'en parlais l'autre jour, est-ce que c'est à la protection de l'enfance de financer des évaluations d'âge et donc de régulation des flux migratoires ? Là, quelque part, on est dans les pouvoir régaliens de l'État. Donc les départements ils vont commencer à se dire à un moment donné, " non mais attendez, vous nous remboursez cinq jours mais en réalité ça nous coute plus, toujours plus que cinq jours ". Et en cinq jours, c'est un peu court pour valider une minorité. Donc il y a des départements qui se voient confier des jeunes qui en fait sont majeurs, donc à un moment donné ils vont dire " attendez, attendez… ". Enfin moi je le sens évoluer comme ça. Et puis petit à petit tous les départements vont atteindre un seuil où, quotas ou pas quotas, ils vont dire " stop c'est bon on n'en peut plus ". »*
>
> Entretien directeur association RAIH - Montpellier (2014)

> *« Je ne sais pas, mais en tout les cas nous on attend de l'État qu'il se prononce sur le volet protection, parce que le département est maitre d'œuvre de la protection de l'enfance et ce n'est pas pour ça que l'État en est complètement départi. Les lois se font quand même au niveau de l'État. Mais on attend aussi le volet, le volet vérification quoi, parce que qui peut vérifier au bout du compte si le jeune rentre dans les critères qui sont attendus pour le considérer comme ayant droit ? Ce n'est pas moi, je ne suis pas Procureur ! »*
>
> Entretien éducateur spécialisé, SAAMENA - Marseille (2014)

Ce déplacement entre protection de l'enfance et contrôle des flux migratoires marque un changement dans la perception même du phénomène des mineurs isolés étrangers de la part des départements. En voyant l'arrivée de l'État dans la gestion du premier accueil, certaines localités se sont distancées de leur mission de protection de l'enfance à l'égard de cette population. Prévue pour fonctionner de manière conjointe, le désengagement de certains départements a provoqué l'échec de la tentative de mise en place de ce nouveau dispositif. Si l'État a apporté son soutien dans la gestion du premier

accueil pour soulager les départements les plus concernés, il n'en a pas pour autant modifié les compétences en matière de protection de l'enfance.

> *« Alors, je sais que dans certains départements ça a été un moyen de se désengager, et donc on va à l'inverse, l'État s'engage à nouveau et le département va se désengager alors qu'il est le maitre d'œuvre de la protection de l'enfance. »*
>
> Entretien éducateur spécialisé, SAAMENA - Marseille (2014)

Derrière la circulaire émergent à nouveau les mêmes débats qui ont toujours animé les processus de décentralisation. Le résultat du « bras de fer » entre l'État, les départements et les associations n'est donc pas totalement déterminé. L'issue des négociations est d'autant moins prévisible que la circulaire a aussi participé à l'introduction de nouveaux déséquilibres territoriaux.

2.4.2. L'accueil des mineurs isolés étrangers : d'une problématique locale à un enjeu national

Originellement, mettre fin aux disparités territoriales de l'accueil des mineurs constitue une des demandes les plus pressantes des présidents de conseil départemental. En voulant mettre fin à ce déséquilibre par la circulaire, l'État endosse alors une de ses plus anciennes compétences de régulateur et de garant du bon équilibre territorial, de l'intérêt national. S'inspirant du premier modèle de répartition géographique des mineurs initié en Seine-Saint-Denis quelques années plus tôt, le texte prévoit qu'au moment du choix de leur lieu de placement définitif, les mineurs soient dirigés vers d'autres localités. Cette orientation se réalise « d'après une clé de répartition correspondant à la part de population de moins de 19 ans dans chaque département » qualifiée par la garde des Sceaux de critère « incontestable » (Ministère de la Justice, 2013(a) : 6). La gestion de la présence des mineurs isolés étrangers fait largement écho à la notion de « *burden sharing* » (le fardeau partagé) développée dans les années cinquante pour faire référence aux réfugiés que les États occidentaux devaient alors accueillir. Dans un article, la politiste Christina Boswell (2003) indique que le partage d'une problématique peut se décliner en deux façons. La première solution réside dans une option financière où les États les moins concernés soutiennent financièrement les États les plus concernés. La seconde solution propose une répartition physique des individus jugés problématiques depuis les États les plus concernés vers les moins concernés afin que la prise en charge soit répartie de manière plus homogène. Ce modèle de gestion internationale fait écho aux choix opérés dans le contexte français dans la redistribution des mineurs isolés étrangers au sein des différents départements français. Il convient de rappeler ici que l'option d'une péréquation financière avait été évoquée comme une des solutions possibles pour gérer les difficultés rencontrées sur le territoire national.

En France, c'est dans le passage de la théorie à la mise en pratique de l'indice statistique que les premières difficultés et limites du modèle de répartition sont apparues. Si la circulaire semble avoir cerné les enjeux des départements concernés, elle n'a pas pour autant tenu compte des capacités d'accueil des nouveaux départements d'arrivée des mineurs. Certaines villes ont donc rapidement dû recevoir des mineurs quand bien même elles ne disposaient ni des structures disponibles ni des moyens humains pour les accompagner. La situation de saturation des espaces d'accueil a été de nouveau rapidement atteinte suite à l'arrivée de seulement quelques jeunes. Comme l'explique le

directeur de l'association RAIH pour le cas de l'Hérault, la circulaire a aussi causé un certain nombre de difficultés dans des départements qui étaient déjà largement concernés par l'accueil des mineurs.

> *« Je crois que c'est la lecture du contenu de la circulaire qui a fait que le département a dû réagir, et surtout la fameuse clé de répartition, qui a fait très très peur au conseil général. Il y a eu une crainte, et à mon avis, une crainte de voir arriver énormément de jeunes des autres départements qui étaient saturés. Et depuis, le chiffre ne cesse de croitre, et le département fait face, fait face…mais il commence à arriver à un seuil de saturation. Toutes les maisons d'enfants, toutes les structures d'accueil pour mineurs quelles qu'elles soient sont saturées, et voilà, maintenant ça…bouche. Depuis peu, le département commence à devoir réorienter des jeunes qui sont accueillis ici. »*
>
> Entretien directeur association RAIH - Montpellier (2014)

La redistribution des mineurs a permis d'une part de soulager des départements et d'octroyer d'autre part une mission à des localités qui ne pouvaient pas l'assumer. En difficulté, ces territoires se sont retrouvés dans la même situation que ceux qui tiraient la sonnette d'alarme quelques mois plus tôt. En voulant rééquilibrer les disparités territoriales, la circulaire a réamorcé avec elle la spirale de l'urgence et de la négociation. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, ces nouvelles situations d'urgence ont provoqué de nouvelles suspensions de l'accueil des mineurs. Les Alpes-Maritimes, l'Aveyron, la Corse-du-Sud, la Côte-d'Or, l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher, le Loiret, la Sarthe, la Vendée et les Hauts-de-Seine ont alors saisi le Conseil d'État pour exiger une révision de la clé de répartition des mineurs de la circulaire. Le 30 janvier 2015, le Conseil d'État a rendu son avis imposant une annulation partielle du texte. Sans remettre en cause le principe de répartition entre les départements, l'autorité a invalidé le recours à l'indice statistique en soulignant notamment que ce type de mesure devait être inscrite dans une loi et non être régi par une simple circulaire[43]. Un document complémentaire juridique explique que le placement des mineurs doit désormais tenir compte du nombre de places disponibles pour les accueillir dans les départements et réaffirme également le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant dans cette procédure (Ministère de la Justice, 2015).

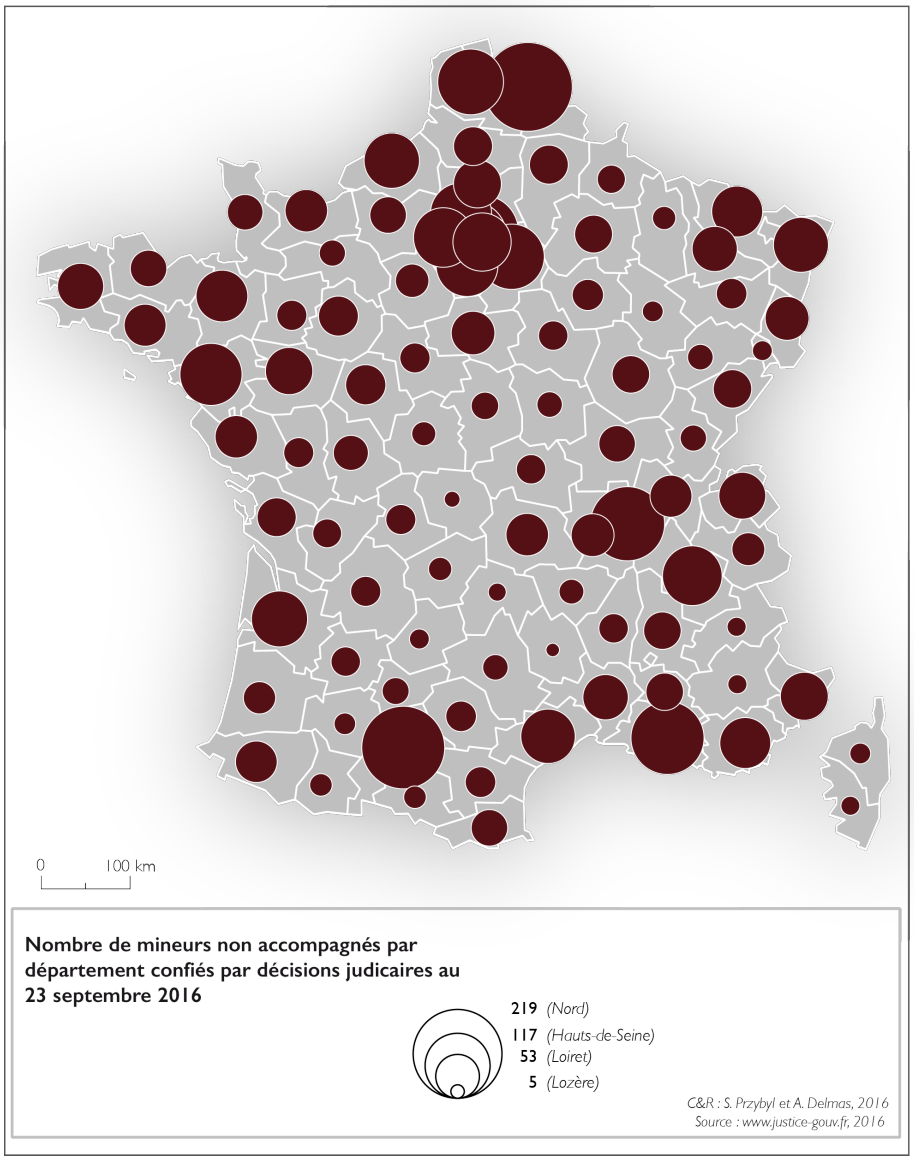
À l'échelle de plusieurs villes, de quelques départements et désormais à l'échelle de tous les départements, la régulation de la présence des mineurs a fait des mineurs isolés étrangers une problématique résolument nationale. Comme un témoignage de cette diffusion du phénomène à l'ensemble du territoire, les derniers chiffres fournis par sur le site du ministère de la Justice en 2016 (www.justice-gouv.fr) révèlent le nombre de mineurs non accompagnés[44] confiés par décision de justice dans chaque département après l'application de la nouvelle clé de répartition. À partir des données fournies par le ministère, la carte 13 montre qu'en dépit d'une présence toujours prononcée dans certains

[43] Conseil d'État le 30 janvier 2015, Départements Hauts-de-Seine et autres, n°371415, 371730, 373356 : « Considérant que le recours formé à l'encontre des dispositions impératives à caractère général d'une circulaire ou d'une instruction doit être accueilli si ces dispositions fixent, dans le silence des textes, une règle nouvelle entachée d'incompétence ou si, alors même qu'elles ont été compétemment prises, il est soutenu à bon droit qu'elles sont illégales pour d'autres motifs ; qu'il en va de même s'il est soutenu à bon droit que l'interprétation qu'elles prescrivent d'adopter, soit méconnaît le sens et la portée des dispositions législatives ou réglementaires qu'elle entendait expliciter, soit réitère une règle contraire à une norme juridique supérieure. » (www.conseil-etat.fr)

[44] Sur le site officiel du ministère de la Justice, il est indiqué un changement dans les terminologies employées pour désigner les mineurs isolés étrangers : « *le garde des Sceaux signale que la notion " mineurs étrangers isolés " sera dorénavant remplacée par l'expression "mineurs non accompagnés ". Ce changement rappelle que ces enfants et adolescents relèvent du dispositif de protection de l'enfance ; il signifie aussi que l'origine géographique importe peu lorsqu'il s'agit de prendre en charge un enfant privé de ses parents et que des drames ont poussé sur les voies de l'errance.* » (www.justice-gouv.fr)

espaces, la présence des mineurs isolés étrangers s'étend désormais progressivement à l'ensemble des localités françaises et concerne tous les départements.

Plus qu'une harmonie retrouvée, la circulaire de mai 2013 semble avoir davantage semé le trouble dans le processus d'accueil des mineurs. En dépit des mutations légales, des jeunes continuent pourtant d'arriver sur le territoire français et d'être redistribués à l'échelle nationale. En voulant réduire les disparités territoriales, la circulaire les a renforcées et maintenues. Certains départements, auparavant peu concernés, se sont retrouvés complètement dépassés par l'arrivée de seulement quelques jeunes initialement réorientés pour bénéficier de meilleures conditions d'accueil. Les annonces de saturation des dispositifs se sont déclenchées très rapidement montrant les limites d'un système de prise en charge encore imparfait.



Carte 13 : Répartition des mineurs sur le territoire français en septembre 2016

Les derniers chiffres disponibles sur le site du ministère de la Justice pour la période allant du début de l'année jusqu'à la fin du mois de septembre 2016 attestent d'un phénomène de diffusion des mineurs à l'échelle du territoire français.

2.4.3. Quelle place pour les droits fondamentaux des mineurs isolés étrangers ?

Dans ce climat de tension permanente, les préoccupations institutionnelles des départements ont réglementé le parcours des jeunes. L'intensité croissante des négociations entre les associations, les départements et l'État a progressivement mis dans l'ombre les mineurs, pourtant premiers concernés par ces mutations. En effet, au fil du texte de la circulaire de mai 2013, l'accent est davantage porté aux acteurs qui doivent se charger des jeunes plus que sur les mineurs eux-mêmes. Ce premier constat relatif à la circulaire va à l'encontre du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant évoqué comme une « considération primordiale » dans l'article 3 de la Convention internationale des droits de l'enfant.

> « Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. »
>
> Article 3, CIDE

L'absence de considération pour les mineurs est plus particulièrement prégnante dans la partie dédiée à leur réorientation vers de nouveaux départements. En effet, la description de la redistribution est d'abord évoquée dans sa dimension financière (Ministère de la Justice, 2013(a) : 4) avant que l'importance de la rapidité de traitement des dossiers des mineurs soit abordée comme un principe important de cette procédure (*ibid* : 5). Enfin, en concluant « qu'il n'y a pas de critère législatif qui guide l'orientation du jeune si ce n'est celui de la clé d'orientation » (*ibid.* : 6), la circulaire confirme que l'intérêt supérieur de l'enfant est loin d'être une considération primordiale de ce nouveau modèle. Le dispositif prône plus le respect de la souveraineté des départements que celui de l'intérêt supérieur de l'enfant. La logique d'orientation des mineurs tient plutôt compte des intérêts des départements à devoir accueillir des jeunes plus qu'il ne considère l'intérêt des mineurs à être dans tel ou tel département. Ce dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers est une preuve de l'introduction d'une logique gestionnaire dans les principes de la protection de l'enfance. Comme une confirmation de cette limite, la décision rendue par le Conseil d'État en 2015 rappelle la nécessité d'intégrer avec plus de force le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les décisions de réorientations des mineurs isolés étrangers sur le territoire. Le Conseil d'État invite dès lors les parquets à s'assurer de l'existence conditions satisfaisantes pour apprécier la « capacité » des départements à accueillir les mineurs et dépasser ainsi une logique gestionnaire résumée à la seule variable des places disponibles. Pour Jean-Pierre Rosenczveig, les mineurs sont en effet devenus des « paquets » que l'État déplace à sa guise (www.jprosen.blog.lemonde.fr), comme une sorte de variable d'ajustement dans les négociations entre les collectivités.

> *« Peut-être que c'est le premier déclencheur de quelque chose qui va être plus intéressant pour les mineurs isolés parce que là, cette procédure elle est intéressante que pour les départements. Il n'y a aucun intérêt pour les mineurs à ce qu'ils subissent cette procédure. C'est une histoire de " dispatchage " des jeunes créée pour faire plaisir à certains départements saturés. Le jeune, et l'intérêt supérieur de l'enfant il n'a pas été abordé un quart de seconde dans cette circulaire. Il a peut-être été réfléchi, mais concrètement, je ne vois pas où est l'intérêt supérieur de l'enfant au moment de lui faire subir ce type de procédure. »*
>
> Entretien directeur association RAIH - Montpellier (2014)

En ouvrant la voie au déplacement des mineurs sur le territoire, la circulaire confirme la condition d'étranger des mineurs telle que décrite par Georg Simmel en 1908 dans son texte « Digressions sur l'étranger » (Simmel *in* Grafmeyer et Joseph, 2004). Le sociologue indique que le propre de l'étranger est d'être sans attaches, sans aucune propriété ; dans cette perspective, il peut alors se déplacer et être déplacé. Avec ce principe nouveau d'orientation, les mineurs isolés étrangers apparaissent comme des individus hors des lieux, complètement dépourvus de liens ou de contacts. S'il est vrai que certains mineurs débarquent en France sans avoir réellement une idée du lieu où ils sont, d'autres, à l'inverse, ne sont pas là par hasard. En effet, des jeunes arrivent dans certaines villes en raison de la présence de membres de leur communauté d'origine, de leur famille, d'amis ou de proches déjà installés. Ces individus constituent un réseau de solidarité potentiel ou bien réel sur lequel les jeunes vont pouvoir compter lors de leur parcours en France. En quête d'ancrage, de sécurité et de stabilité, le départ vers un département inconnu où les jeunes n'ont pas de liens peut être perçu comme un véritable déchirement. Pour mettre fin à une inégalité territoriale et garantir la souveraineté des collectivités, la circulaire consent ainsi à taire l'intérêt supérieur de l'enfant, un élément pourtant crucial de toute décision qui concerne les jeunes. Dans ce contexte où l'évaluation de la minorité est devenue un enjeu majeur, l'avis rendu par la CNCDH en 2014 sur la situation des mineurs isolés étrangers présents en France rappelle les autorités à leurs responsabilités. Son constat est sans appel. Les dispositions prises en France ne respectent pas les droits des mineurs, pire encore, elles entravent leur accès à la protection. Plusieurs rubriques y sont abordées : de l'inadéquation des tests médicaux à la réorientation dictée par les intérêts économiques des collectivités en passant par la recommandation d'une présomption de minorité, l'avis de la CNCDH condamne fermement les évolutions réglementaires récentes. Il invite les autorités à reprendre en main le dossier des mineurs isolés étrangers en veillant au respect de leurs droits.

> « Il est donc urgent que les pouvoirs publics s'engagent dans une politique d'envergure par une approche non segmentée des problématiques. La CNCDH tient tout particulièrement à ce que les MIE bénéficient de l'ensemble des droits reconnus tout enfant présent sur le territoire français, des droits non pas théoriques et illusoires, mais concrets et effectifs. »
>
> CNCDH, 2014

Les frontières du parcours

Du Maroc à la France, de Tanger à Paris, le parcours migratoire des mineurs rencontrés au cours de cette recherche dévoile les différentes frontières qui jalonnent l'expérience du voyage. Dans l'espace du départ, les itinéraires des jeunes montrent qu'une fois appropriées, les frontières géographiques peuvent devenir des lieux de la protection. À l'inverse, dans le territoire où ils sont censés être protégés, les preuves nécessaires pour accéder aux dispositifs de protection s'érigent comme de nouvelles frontières immatérielles de leur parcours. En migrant d'un lieu à un autre, les mineurs rencontrent des limites plus complexes. Leur parcours migratoire ne se termine pas avec la fin du franchissement des frontières géographiques, mais perdure dans le nouveau parcours de l'accès à la protection. Ces différentes limites expérimentées au fil des espaces parcourus montrent que la progression des mineurs vers un nouvel ailleurs est régulièrement freinée par divers enjeux qui reflètent la nécessité des autorités à exercer un contrôle sur ces jeunes qu'ils soient en situation de transit ou d'installation.

Dans cette complexification des formes de la frontière, les difficultés particulières générées par le modèle de prise en charge français émergent. Ensemble, elles montrent que les difficultés du parcours perdurent dans le pays d'accueil quand bien même le voyage physique est pourtant bien terminé. Ces procédures constituent autant de nouvelles barrières dans l'accès aux droits et envoient un message aux mineurs : s'ils ne sont pas des étrangers comme les autres du fait de leur minorité, ils ne sont pas non plus des mineurs comme les autres du fait de leur extranéité. Dès lors, l'évaluation de la minorité et de l'isolement est devenue un enjeu central de l'accès à la protection. En dépit du principe de non-discrimination énoncé dans la CIDE (article 2), un tri officiel est effectué par les autorités entre les jeunes éligibles et ceux qui ne le sont pas. La protection se meut en épreuve alors même qu'elle est censée représenter une solution pour les mineurs. Malgré les multiples condamnations formulées par des organes de contrôle du respect des droits humains (Défenseur des droits, CNCDH, *etc.*), l'analyse du modèle français de l'accueil des mineurs isolés étrangers tend à se rapprocher dangereusement des considérations portées aux champs du contrôle de l'immigration au lieu de renforcer le respect des droits des mineurs à bénéficier d'une protection particulière.

Après avoir mis en lumière les frontières du parcours des mineurs, la suite de l'analyse scientifique propose désormais d'entrer dans les lieux de la protection où ces frontières immatérielles s'incarnent. Afin de contribuer aux connaissances produites sur les dispositifs d'accueil à l'échelle française, les prochains chapitres se concentrent sur les expériences vécues par les mineurs comme par les professionnels dans les lieux d'accueil enquêtés. Après avoir changé d'espace au cours de ce quatrième chapitre, cette plongée dans les réalités de l'accueil des mineurs isolés étrangers propose de passer du temps de l'évaluation à celui du placement en foyer de l'enfance.

Chapitre cinq. Dans les lieux de la protection

L'arrivée des mineurs sur le territoire français s'accompagne de l'entrée dans un nouveau parcours dans les méandres des démarches administratives et des règles en vigueur. L'expérience des jeunes et des professionnels dans ce cadre légal dévoile toute la complexité du parcours d'accès à la protection. Pour comprendre la façon dont la prise en charge se met en place concrètement, ce cinquième chapitre propose d'analyser les dynamiques sociales et institutionnelles au sein d'espaces chargés à la fois d'évaluer et d'accueillir, mais aussi de préparer les jeunes à l'intégration dans des foyers de l'enfance ou des structures d'accueil plus stables. Ce cinquième chapitre propose d'entrer dans les structures associatives que j'ai enquêtées et qui ont toujours travaillé auprès des mineurs isolés étrangers.

Dans ces lieux, les jeunes sont de passage et n'ont pas vocation à rester plus de quelques mois. Sans constituer une prise en charge au long terme, ces structures sont pourtant un premier ancrage pour les mineurs accueillis. Dans ces lieux où ils sont évalués, les mineurs verront leur sort fixé au bout de quelques jours à l'issue de l'évaluation. Ce chapitre se positionne du point de vue de jeunes au contact de professionnels qui vont les prendre en charge et leur apporter les premières réponses. Cette rencontre entre jeunes et éducateurs spécialisés ou travailleurs sociaux marque une rupture dans le parcours. Pour la première fois, les jeunes vont avoir des premiers éléments de réponse quant au déroulement à venir de leur parcours en France. Dès lors, une fois repérés, les mineurs sont mis à l'abri le plus rapidement possible. En analysant la prise en charge dans sa banalité quotidienne, ce chapitre entend s'extraire du seul regard porté au cadre officiel pour mieux se positionner depuis les expériences vécues par les mineurs et des professionnels rencontrés sur le terrain. Il s'agit alors de pénétrer l'enceinte des lieux où la protection se fabrique, s'applique et se vit. Si des travaux se sont particulièrement concentrés sur les modèles parisiens, ce cinquième chapitre propose de s'en nourrir et d'étayer la connaissance relative aux dispositifs d'évaluation et de prise en charge en s'inscrivant dans d'autres réalités et contextes géographiques[45].

Pour comprendre cette fabrique du parcours d'accès à la protection en voie de durcissement, mais aussi les contours de la prise en charge dans les différents lieux de

[45] Dans ce cinquième chapitre, le déroulement de procédures révèle des particularités locales en matière de d'accueil. Alors que chaque département inscrit son action dans le cadre de la circulaire, c'est en tant que responsable de la protection de l'enfance qu'il instaure des procédures et des circuits différents. Aussi, ce qui est valable dans un département ne l'est pas pour un autre, parfois même, d'une structure à une autre les pratiques diffèrent. Chaque procédure décrite ici s'inscrit tant dans une procédure nationale que dans des spécificité plus locales.

l'accueil, ce chapitre repose sur l'hypothèse que la protection est jalonnée de contradictions qui s'expriment dans chaque nouvelle étape du parcours institutionnel. Ces incohérences structurent le champ de l'accueil autant qu'elles mettent en danger le dispositif de protection des mineurs isolés étrangers. Ainsi, le premier point revient sur les lieux du premier accueil et le déroulement des contacts entre professionnels et mineurs. Entre mission d'accueil et contrôle, se dévoile la première contradiction dans le parcours de la possible prise en charge des jeunes. Dans un deuxième point, la présentation du quotidien des structures permet d'aborder le rythme de vie des établissements d'accueil partagés entre intensité relationnelle, ennui et attente. Un dernier point s'arrête sur le moment d'un nouveau placement partagé entre ancrage et mobilité, opportunité et contraintes. Ces trois points du chapitre visent à montrer toutes les dynamiques antinomiques et les incohérences qui jalonnent les expériences de la prise en charge des mineurs isolés étrangers actuellement.

1. Premiers contacts avec les acteurs de la prise en charge

La littérature scientifique consacrée à l'accueil des mineurs en France s'attache beaucoup aux dispositifs légaux et officiels qui l'encadrent. La dimension juridique est en effet centrale pour cette population qui, malgré sa minorité, fait régulièrement l'objet d'un non-respect de ses droits fondamentaux. En outre, l'intrusion de considérations politiques et l'irruption du spectre de l'immigration clandestine continuent de faire évoluer les contours de la prise en charge des mineurs isolés étrangers en France. Pourtant, comme le souligne le sociologue Gilles Frigoli (2009 : 132), en plus des politiques et des lois, les positionnements pris par les acteurs de terrain impactent directement le parcours et la perception des usagers à l'égard des services d'accueil et de protection. Dans la lignée des propos de Gilles Frigoli, ce premier point aborde l'accueil des mineurs isolés étrangers tel qu'il se fait par les acteurs de la prise en charge dans les associations du premier accueil. Dans deux associations situées à Marseille et Montpellier, les observations répétées ainsi que les échanges mettent au jour la posture contradictoire des professionnels tiraillés entre une position protectrice d'une population en danger et l'exercice du contrôle des étrangers induit par les évolutions réglementaires récentes. Pour dévoiler la façon dont cette posture ambivalente se noue dans le quotidien, un premier point identifie d'abord les différents moyens par lesquels les mineurs entrent en contact avec les systèmes de protection. Puis, à la manière d'une scène de vie singulière, un deuxième point décrypte la mise en place concrète de la protection institutionnelle sur le terrain. Enfin, un dernier point pénètre dans le huis clos de l'évaluation de la minorité et de l'isolement ; l'irruption du contrôle montre comment les professionnels jonglent avec une variable inédite du travail social.

1.1. *Une diversité d'intervenants*

Quand ils arrivent en France dans un département, une ville ou un quartier, les mineurs enquêtés s'accordent pour dire qu'ils se sont sentis perdus. Au bout de quelques jours ou seulement quelques heures, un premier contact se produit. Il vient rompre avec la solitude et parfois l'affolement pour constituer un premier repère. Outre sa dimension rassurante, cette rencontre est décisive. C'est elle qui permettra aux jeunes d'être orientés vers un premier accueil et une protection. Les acteurs de cet échange, aussi multiples qu'inattendus, dévoilent la pluralité des parcours contenus derrière le terme « accueil » et

révèlent les multiples chemins d'accès des jeunes à une prise en charge lors de leur arrivée en France.

1.1.1. Les acteurs officiels de la protection

> *« Nous avons pris le train. Nous sommes arrivés à une station, nous sommes descendus, puis il m'a dit qu'il allait nous acheter des sandwichs et m'a dit de l'attendre. Après, le monsieur est parti. J'ai beaucoup attendu, je me suis mis à pleurer. Je ne savais pas ce qu'il fallait faire, je ne connaissais personne. Après qu'il soit parti, je ne l'ai plus revu, il n'est jamais revenu. »*
>
> Entretien B., 16 ans, Guinée - Montpellier (2014)

> *« Quand je suis arrivée en France, j'avais très froid, parce que je n'avais pas de manteau, j'ai attrapé la toux et le rhume. J'étais triste parce qu'il n'y avait pas ma famille. Je suis allée dans un service d'accueil d'urgence puis on m'a posé des questions et j'ai répondu. »*
>
> Extrait court-métrage Éliane, 13 ans, Congo - Démineurs, Saverdun (2014)

Comme ces extraits d'entretiens le soulignent, pour certains jeunes, l'arrivée en France se termine de la même manière : la personne qui les accompagne les dépose dans un lieu et les abandonne. Quand ils arrivent seuls, ils se retrouvent alors dans la rue sans aucun contact ni idée du lieu vers lequel ils doivent s'orienter. Dans cette période d'incertitude, les mineurs peuvent être repérés à l'occasion d'un contrôle d'identité effectué par la police. Les forces de l'ordre établissent leur identité et les orientent ensuite vers les associations compétentes. Les jeunes enquêtés expliquent ressortir du poste de police avec un bout de papier sur lequel l'adresse d'une association ou d'un service de protection est notée. Dans le cas où leur interpellation se déroule de nuit, des mineurs rencontrés à Marseille et Montpellier affirment avoir été parfois hébergés dans l'enceinte du poste de police. Le temps d'une nuit, le hall du commissariat se transforme en un refuge surprenant pour ces mineurs à peine arrivés en France.

Parallèlement, des associations assurent également le travail de repérage des jeunes dans l'espace public. Issus du champ de la prévention spécialisée, ces professionnels réalisent des maraudes, identifient les mineurs et les orientent vers les services de protection de l'enfance. Ces associations délivrent les premières informations pratiques, apportent un éclairage aux jeunes sur leurs droits, *etc.* De par leurs actions, elles permettent aussi aux mineurs de bénéficier d'un repas chaud et d'être orientés vers un espace de mise à l'abri. Les actions de prévention spécialisées sont l'occasion d'établir d'un premier contact avec des jeunes en quête de repères et en situation d'isolement. Face au nombre croissant de mineurs isolés étrangers dans la rue, des associations de prévention spécialisées ont d'ailleurs dédié une partie (ou l'intégralité) de leurs missions à l'accueil de ce nouveau public. À Marseille, l'Association départementale pour le développement des actions de prévention (ADDAP 13) a ainsi ouvert le Service d'accueil et d'accompagnement des mineurs étrangers non accompagnés, un service d'accueil de jour exclusivement dédié aux mineurs isolés étrangers. L'association RAIH de Montpellier, quant à elle, travaillait essentiellement dans la rue et ne tenait qu'une seule permanence d'accueil par semaine dans un local. En constatant l'augmentation du nombre de jeunes à accueillir, l'association a progressivement délaissé le travail de rue pour privilégier la tenue de permanences d'accueil dans un local. Comme un témoin de la persistance de cette tradition du travail de rue, à l'occasion d'une réunion d'équipe, une éducatrice exprime son souhait de recommencer l'activité de maraude. Pour elle, la mission d'évaluation de la minorité que l'association assure depuis seulement quelques mois selon la trame de la circulaire ne lui

permet plus de réaliser le même accompagnement qu'auparavant. Au moment de notre entretien, le directeur de l'association RAIH aborde spontanément le sujet et reconnait que l'arrêt de cette activité fondatrice de l'association a contribué à une perte d'identité des professionnels et génère des tensions.

> *« Alors après, sur l'aspect éducatif, moi je ne m'y retrouve plus du tout, et mes collègues aussi. Alors les collègues, elles continuent à essayer de retrouver dans cette nouvelle procédure encore de la pratique éducative comme nous la faisions jadis. Et moi, c'est vrai que régulièrement je leur dis, non mais maintenant le rapport c'est au bout d'une semaine qu'il faut les envoyer, parce qu'on est financé pour faire une semaine, on n'est pas financé pour faire autre chose. Donc effectivement il y a une petite tension autour de ça, c'est clair. »*
>
> Entretien directeur association RAIH - Montpellier (2014)

Allant de quelques jours à parfois quelques semaines, le lien avec le « bon acteur » peut parfois être long à établir. Les jeunes peuvent en effet se tromper d'interlocuteurs, être mal aiguillés ou encore ne pas toujours chercher à entrer en contact avec eux. Dès lors, les premières personnes ou institutions qui sont en lien avec les mineurs jouent un rôle très important dans leur parcours. Elles sont des ressources, des références incontournables. Après s'être présenté dans les bureaux de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) puis refusé, le jeune B. se dirige vers l'association RAIH dont les portes sont closes en raison d'un passage nocturne. Après ces échecs, il explique s'être ainsi instinctivement redirigé vers le commissariat de police de la ville. En se rendant dans ce lieu où il avait été aidé pour la première fois ; le comportement de B. confirme le rôle central joué par ces premiers contacts en France.

> *« Quand je suis parti, là-bas c'était fermé, j'étais obligé de repartir à la police avec mon sac. Quand je suis arrivé au poste de police, ils m'ont vu et ils m'ont demandé : " c'est quoi le problème ? ". Alors j'ai expliqué et la police m'a dit " attend, on va régler ça, on ne peut pas laisser un jeune comme toi dans la rue ". »*
>
> Entretien B., 16 ans, Guinée - Montpellier (2014)

Les acteurs officiant dans la protection ou dans l'assistance aux personnes en difficulté et qui entrent au contact des mineurs présentent des profils singuliers et des compétences différentes. Les jeunes peuvent être directement en contact avec ceux qui les suivront dans leur parcours de prise en charge ou être redirigés vers les bons interlocuteurs par des intermédiaires. Ensemble, ces acteurs forment un panel de personnes ressources qui viennent en aide, assistent les jeunes ou qui les redirigent plus simplement vers les services compétents. Tous assurent une mission connue des services de l'État (association, service de police, administration, *etc.*) et agissent dans le cadre de leur mission professionnelle. C'est par ce premier canal « officiel » qu'une partie des mineurs rencontrés sur le terrain explique avoir été en contact avec les lieux chargés de leur évaluation mais aussi de leur protection.

1.1.2. Les acteurs plus discrets de la protection des mineurs isolés étrangers

Pour d'autres mineurs enquêtés au cours de cette recherche, le parcours de protection en France ne débute pas par la rencontre avec ces acteurs officiels. En effet, ces premières personnes avec qui un contact s'établit n'appartiennent à aucune des figures précédemment citées. Il est d'ailleurs bien souvent impossible d'établir avec précision leur identité et/ou de connaitre les liens qui les unissent réellement aux jeunes. En faisant

référence à un « monsieur », une « madame » ou un « frère », les mineurs enquêtés respectent une loi du silence et un principe d'anonymat visant à protéger ces intermédiaires du parcours migratoire.

> *« - Je suis arrivé à l'aéroport, je suis sorti, j'ai rencontré un frère de chez moi de la Guinée, il m'a ramené chez lui.*
> *- Un frère, c'est à dire quelqu'un de ta famille ?*
> *- Non*
> *- Donc un Guinéen ?*
> *- Ouais*
> *- Et lui il t'attendait ? Il savait que tu arrivais ?*
> *- Non, euh…enfin…quand je suis arrivé, on a parlé un peu, il m'a dit qu'il était Guinéen.*
> *- Il était jeune?*
> *- Non, c'était un vieux.*
> *- Très vieux ?*
> *- Non, mais tu sais les vieux font des choses comme ça. Ils te ramènent chez eux. »*
>
> Entretien M., 17 ans, Guinée - Saverdun (2014)

Comme le souligne Émilie Duvivier dans sa thèse (2012 : 228), ces appellations assez vagues et couramment employées font très souvent implicitement référence aux passeurs dont il faut taire l'existence. En effet, en dehors d'un accord de discrétion, la nébuleuse qui entoure ces intermédiaires est d'autant plus forte que lors de leur arrivée et au cours des échanges avec les évaluateurs, la mention de liens avec des personnes accompagnantes peut remettre en cause leur isolement et donc leur accès à la protection. Mais tous les passeurs ne restent pas dans l'ombre. Certains jouent même un véritable rôle dans le parcours de prise en charge des mineurs. À mesure qu'ils accompagnent les jeunes vers les dispositifs de protection, ces acteurs inédits de l'accueil deviennent des interlocuteurs pour les associations et s'éloignent de l'image criminelle qui leur est associée.

> *« La plupart du temps ils sont laissés par le passeur devant la porte, la grande porte grise. Moi j'en ai reçu des passeurs, ça ne me dérange pas de recevoir le passeur quand il est dans une démarche d'accompagnement envers nous, quand il est dans une posture bienveillante. Il n'est pas dans son boulot de passeur, d'arnaqueur quoi…des passeurs, il y en a très peu qui viennent. »*
>
> Entretien éducateur spécialisé - Marseille (2014)

Outre les passeurs, des membres proches ou éloignés de la famille jouent un rôle dans l'accueil et le parcours de protection des mineurs. En les recueillant pendant quelques jours ou quelques semaines, ils fournissent aux jeunes une aide précieuse. Ne pouvant répondre à leurs besoins sur le long terme en matière d'accès à l'éducation, à la santé, *etc.*, ils orientent ensuite les mineurs vers les services de l'ASE ou vers des associations compétentes.

> *« - Donc quand tu es arrivée à Paris, tu es restée chez ta tante longtemps ?*
> *- Une semaine.*
> *- Et après ça s'est passé comment ? C'est elle qui t'a dirigé vers l'ASE ?*
> *- Oui oui c'est elle qui m'a emmené là-bas. »*
>
> Entretien H., 16 ans, Maroc - Paris (2012)

Les modalités d'accès à la protection institutionnelle peuvent être influencées par les expériences antérieures vécues par ces proches installés en France. Parmi eux, certains ont même déjà pu expérimenter les réalités du circuit de prise en charge des mineurs et des difficultés qu'il contient. C'est lors du terrain réalisé à l'été 2014 à Marseille que cette

dimension s'est plus particulièrement révélée. Ce n'est pas dans les locaux du SAAMENA, mais grâce aux contacts établis par la sociologue Julie Lemoux (2014) lors de ses recherches sur les *harragas* algériens à Marseille que j'ai eu la chance d'entrer en contact avec des mineurs dans cette ville. Ayant élaboré une relation de confiance depuis plusieurs mois avec certains d'entre eux dans le cadre de ses enquêtes, Julie Lemoux m'a rapidement présenté à des mineurs ainsi que leur entourage. Sa connaissance du terrain marseillais et des acteurs locaux a été un accélérateur de rencontres indéniable. Ensemble nous avons rencontré des jeunes qu'elle avait enquêté, ou encore arpenté des quartiers particulièrement fréquentés par des mineurs isolés étrangers algériens. C'est au cours d'une de nos pérégrinations que nous sommes alors parties à la rencontre de B., un ancien mineur isolé algérien avec qui Julie Lemoux entretient une relation de confiance et d'amitié.

> *« Déclaré majeur à l'issue de son passage au SAAMENA, B. assume sur le ton de la rigolade avoir tenté d'emprunter la voie de la protection de l'enfance. B. travaille désormais dans une sandwicherie de la ville. Alors que nous discutons avec lui, nous remarquons la présence d'un garçon installé en terrasse qui ne semble pas comprendre ce que nous sommes en train de dire. En constatant que Julie et moi le regardons, B. nous explique que ce jeune homme est son cousin. Mineur, il est arrivé d'Algérie il y a seulement quelques jours. Il est hébergé et nourri dans l'appartement de B. . Il n'a jamais été en contact avec le SAAMENA et sa situation ne sera d'ailleurs peut-être jamais évaluée à Marseille. Bien conscient des limites du système de prise en charge dans la cité phocéenne pour l'avoir expérimenté et échangé avec d'autres mineurs, B. attend d'obtenir de plus amples informations sur le contexte d'accueil des mineurs d'autres départements voisins. B. connaît des personnes installées dans d'autres villes françaises et qui pourraient aider et accompagner son cousin dans son parcours de prise en charge. Alors, en attendant le jeune homme restera là à attendre. »*
>
> Extrait carnet de terrain - Marseille (2014)

À cette dimension familiale de la protection s'ajoute le rôle joué par les membres de la communauté d'origine et le déploiement d'une solidarité à l'arrivée des mineurs en France. Bien avant le contact avec les institutions de protection compétentes, les jeunes se reposent sur ces liens communautaires pour bénéficier d'un soutien, d'un accueil et d'une protection temporaire. À Paris par exemple, c'est à la gare du Nord et à la gare de l'Est que de nombreux migrants afghans se retrouvent. Âgé de 16 ans, un jeune afghan me raconte avoir passé plus d'un mois à la gare de l'Est auprès de ses compatriotes et amis avant de se rendre à la Maison du jeune réfugié (MJR) pour pouvoir y être accueilli. Tout au long de son parcours de prise en charge et encore aujourd'hui, A. continue de se rendre à la gare de l'Est. Il y rencontre des membres de sa communauté et plus particulièrement des jeunes à qui il souhaite apporter son aide.

> *« - Quand tu es arrivé à Paris, où es-tu allé le premier soir où tu es arrivé ? Tu es allé dormir quelque part ?*
> *- Non, je suis allé à gare de l'Est.*
> *- Tu y as dormi ?*
> *- Oui*
> *[…]*
> *- Et tu as dormi à la gare de l'Est pendant longtemps ?*
> *- Non, environ cinq jours parce qu'après je voulais partir. Moi, déjà, j'étais très très content d'arriver jusqu'ici avec mon ami. Après il m'a dit qu'on allait partir en Sweden ?*
> *- En Suède ?*
> *- Oui c'est ça, la Suède. Moi je lui dis que je voulais partir au Danemark alors on est partis.*
> *[A. se fait contrôler dans le train. Il est alors renvoyé en France.]*
> *- Quand tu es revenu en France tu as dormi à la gare de l'Est aussi ? On t'a aidé ?*
> *- Je suis resté encore un mois là-bas oui.*
> *- Tout seul sans rien ?*

> *- Non pas tout seul, j'étais avec des amis […] Un jour, j'étais en train de parler avec mon ami. D'ailleurs je ne sais pas s'il est parti maintenant. Moi je voulais essayer de repartir, mais c'était difficile. Alors après avoir discuté encore un jour avec lui, il m'a dit de venir avec lui à la MJR et que je ne pouvais pas rester comme ça ici. »*
>
> Entretien A., 16 ans, Afghanistan - Paris (2012)

Les différents acteurs évoqués, qu'ils soient officiels ou plus officieux, dessinent un réseau de relations sur lequel les jeunes s'appuient et créent leurs premiers ancrages en France. Ils assurent à leur manière un premier accueil et une première protection. Ce fonctionnement plus officieux de la prise en charge se présente moins comme la toile d'un réseau d'immigration qu'il n'est en réalité une réponse face aux manquements des dispositifs de prise en charge. Pour un éducateur spécialisé rencontré à Marseille, si les formes de solidarité varient selon les communautés, elles permettent pourtant bien de « réguler » les phénomènes d'exclusion des populations les plus vulnérables. Ces liens officieux offrent alors aux mineurs une sorte de filet de sécurité dans un environnement où l'incertitude de l'accès à la protection est permanente.

1.2. *La mise en scène de la protection*

Après avoir établi un premier contact avec différentes personnes en France, arrive le jour où les jeunes passent le seuil de la porte des associations mandatées ou des services départementaux de protection et pénètrent dans un univers inconnu. Entre la fin du parcours migratoire et les balbutiements de leur parcours institutionnel, c'est dans ces lieux de l'entre-deux que les débuts de l'avenir des mineurs en France se construisent. À la manière du sociologue Erving Goffman (1973) qui compare les actes de la vie sociale à une scène de théâtre, cette sous-partie dresse le décor dans lequel la prise en charge se fait dans les associations respectivement enquêtées à Marseille et Montpellier. Les configurations spatiales des lieux de l'accueil, le rôle de chacun et le jeu des acteurs en présence y sont analysés comme une mise en scène de la protection. Loin d'être des cas généralisables à l'ensemble du territoire national, ce point se présente davantage comme un éclairage de situations et de pratiques locales. Les descriptions et analyses entendent ici contribuer à une meilleure connaissance des réalités de l'accueil dans le cadre des associations qui œuvrent sous la responsabilité du conseil départemental.

1.2.1. Le décor : l'espace de l'accueil

Quai rive neuve à Marseille ou rue Castilhon à Montpellier, les structures chargées du premier accueil des mineurs isolés étrangers ne sont pas toujours très visibles dans l'espace public. Situées dans une impasse ou une rue étroite et peu passante, ces structures sont loin d'avoir pignon sur rue et restent assez discrètes. Les devantures de ces lieux sont peu lisibles pour le « passant ordinaire » (Berthomière, 2012) qui, en se baladant, ne peut en saisir la fonction sans s'en approcher. Cette configuration permet aux professionnels d'accueillir les jeunes dans une certaine tranquillité. Comme pour d'autres populations vulnérables (sans domiciles fixes, foyer de jeunes travailleurs, *etc.*), la discrétion de ces établissements assure la pérennité de leur accueil. Néanmoins, cette position périphérique et cette relative discrétion jouent en la défaveur des associations qui se retrouvent ainsi méconnues du grand public et surtout des potentiels usagers. Cette situation est compensée par le fait que les principaux acteurs locaux (police, associations de prévention

spécialisée, *etc.*) identifient et connaissent ces associations. Les passeurs aussi sont en mesure de localiser avec précision ces structures chargées d'effectuer un premier contact et un accueil auprès des mineurs. Pour preuve, des jeunes arrivent parfois directement avec une adresse qu'ils ont récupérée dans leur pays d'origine ou au cours de leur voyage.

La lecture géographique du décor des associations du premier accueil se poursuit à l'intérieur des locaux, à une échelle plus confinée. Derrière chaque porte franchie par les jeunes se trouve un espace où l'agencement et l'ambiance contribuent aussi à accueillir les mineurs. Dans un article consacré à la dimension spatiale du placement de mineurs en institution, la géographe Fleur Guy (2011 : 2) mobilise la configuration des espaces de la protection comme des traductions matérielles d'une tension entre proximité et distance inhérente aux mesures de placement. Dans la lignée de ses propos, les cadres spatiaux de l'accueil de mineurs isolés étrangers dévoilent ici une compartimentation des lieux. Entre les espaces réservés aux jeunes et ceux dédiés aux adultes en charge du parcours institutionnel, ces associations enquêtées révèlent les décors singuliers de l'accueil des mineurs isolés étrangers. En s'intéressant aux configurations spatiales de l'association RAIH (Montpellier) et du SAAMENA (Marseille) chargés d'assurer des missions similaires, des rythmes institutionnels singuliers ont dès lors émergé.

À Montpellier, la permanence d'accueil de l'association RAIH est ouverte tous les matins de la semaine. Les après-midi sont consacrés aux rendez-vous individuels avec des jeunes ou des professionnels. L'établissement est organisé autour d'un seul et même espace de vie. Toutes les personnes sont toujours ensemble et ce, indifféremment de leur rôle dans le lieu. Le bureau où le directeur de l'association s'installe et travaille est situé dans cette grande pièce de vie, juste à côté de la table autour de laquelle les jeunes s'assoient chaque matin. Près de ce lieu de regroupement, les portes des armoires où sont classés les dossiers individuels, les jeux, mais aussi la caisse contenant l'argent sont ouvertes. Sur les murs, des posters et des dessins colorés réalisés par des mineurs accueillis sont punaisés. Une grande mezzanine où se trouvent un tableau d'écolier, une caisse de vêtements et un canapé, surplombe cet espace de vie. Cette pièce est surtout utilisée pour que les jeunes puissent se reposer. Exceptionnellement, une dernière petite pièce du rez-de-chaussée sert de bureau pour la réalisation de rendez-vous individuels. En dehors de ces temps, la porte de cette pièce est toujours ouverte. À l'association RAIH, matin comme après-midi, l'espace de la procédure et celui de l'accueil des jeunes s'interpénètrent comme deux parties indissociables d'une seule et même réalité. L'espace des jeunes est celui des professionnels, celui des professionnels est celui des jeunes.

> *« Moi je laisse toujours ouvert, il faut que ce soit ouvert sinon on se coupe des jeunes. Quand les portes sont ouvertes, on fait bien comprendre qu'on est disponibles. Même si je suis dans le bureau jamais je ne ferme la porte sauf quand j'ai un rendez-vous important. ».*
>
> A. , éducatrice spécialisée
> Extrait carnet de terrain - Montpellier (2014)

À Marseille, l'espace du SAAMENA est beaucoup plus morcelé. Tout d'abord l'association n'est ouverte que trois demi-journées par semaine (le lundi, le mercredi et le vendredi). Le reste de la semaine est consacré aux démarches avec les jeunes suivis (rendez-vous individuels, accompagnement devant le juge, rendez-vous médicaux, *etc.*). À l'inverse de l'association RAIH, le SAAMENA est un service de l'ADDAP13. À l'image de sa position dans l'institution, l'espace d'accueil des mineurs isolés étrangers est une aile à part du bâtiment où d'autres services sont installés. L'accueil des mineurs se déroule dans une grande salle située au premier étage du bâtiment. Comme dans un grand réfectoire,

plusieurs tables permettent aux jeunes de s'installer à leur arrivée. Le babyfoot et la télévision leur offrent la possibilité de prendre le temps de jouer et de se divertir. Les murs de ce lieu sont vierges de toute empreinte. L'espace d'accueil est ici d'abord celui du passage. Contrairement à l'association RAIH, l'espace du SAAMENA est beaucoup plus compartimenté. Les lieux sont distincts les uns des autres et chaque pièce occupe une fonction particulière. Les bureaux réservés aux professionnels et aux entretiens avec les mineurs sont physiquement séparés du reste du local de la permanence d'accueil. Une fois dans ces bureaux, le bruit des autres jeunes présents devient inaudible, un tout autre environnement se dévoile. Derrière le bureau de l'éducateur, des informations pratiques ou encore des numéros de téléphone professionnels sont punaisés aux murs. L'agencement du lieu met en scène un espace d'interaction entre professionnels et usagers où sont discutées les procédures administratives.

Ayant chacun leur décor, leur ambiance, la configuration de ces lieux participe à l'accueil des mineurs. En séparant ou en faisant communiquer l'univers de l'accueil avec celui de la procédure administrative, l'agencement des associations façonne les rapports sociaux qui s'y construisent. Cloisonné ou perméable, chaque espace symbolise pour les mineurs une manière d'établir un premier contact avec les institutions. C'est dans ce décor que différents acteurs sont amenés à faire leur entrée en scène.

1.2.2. Les acteurs : des professionnels aux compétences multiples

Les professionnels qui mettent en application les règles de l'accueil sont des acteurs incontournables des dispositifs de protection. Pourtant, à force de se concentrer sur les mineurs isolés étrangers et sur la conformité des dispositifs d'accueil qui leur sont destinés, les adultes semblent avoir été mis à l'écart. La figure des mineurs vulnérables en quête de protection a supplanté toute considération pour les adultes perçus à tort comme de simples figurants. Souvent présentés comme les tenants d'une autorité, de l'avis rendu sur la minorité ou encore comme les seuls responsables des difficultés rencontrées par les mineurs, ces acteurs restent à l'heure actuelle encore méconnus. Pour autant, la composition des équipes, les origines professionnelles des acteurs et les missions de chacun ont une incidence sur les réalités de l'accueil. À l'interface entre le cadre légal de protection et les jeunes accueillis, ces professionnels déploient des compétences multiples et présentent des profils très divers. En dépit d'un nombre croissant de mineurs qui arrivent dans leurs locaux, l'association RAIH et le SAAMENA restent pourtant composés par de petits effectifs. Le nombre peu élevé de salariés est justifié par une baisse globale des ressources financières. Ainsi, une à deux personnes (au minimum) accueillent un groupe oscillant entre 10 et 30 jeunes.

> *« - Depuis 2012 il y a plus de jeunes qui arrivent à Montpellier, mais quand je dis plus, c'est…trois fois plus, quatre fois plus, cinq fois plus même ! On était sur des moyennes de dix nouveaux jeunes chaque année jusqu'en 2012. Et à partir de 2012 on est passés de 30 à 40, de 40 à 50.*
> *- Et en termes de composition de l'équipe, ça a changé?*
> *- Paradoxalement, plus on a eu d'activités et moins nos financements ont été importants. »*
>
> Entretien directeur association RAIH - Montpellier (2014)

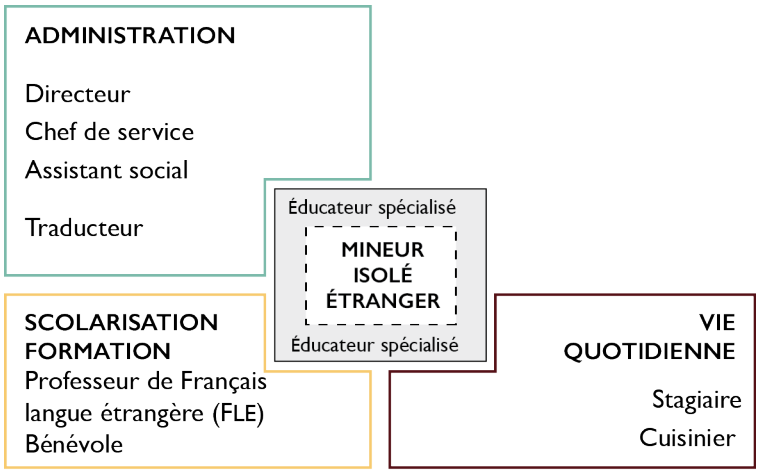
Sur le terrain, la composition des équipes rencontrées est assez similaire (figure 13). Le directeur de l'association et/ou le chef du service sont les responsables des actions menées au sein de la structure d'accueil. Ils encadrent et coordonnent les actions quotidiennes menées à l'égard des jeunes. Ils sont également les interlocuteurs des

institutions et s'assurent de la pérennité des missions de l'association. À la fois travailleurs sociaux et gestionnaires, ils disposent d'une certaine autorité auprès des jeunes et des autres membres de l'équipe. Auprès de ces responsables, les éducateurs spécialisés et les assistants sociaux ont pour mission d'accompagner les mineurs quotidiennement. Ils assurent le bon déroulement des démarches administratives et répondent aux différentes problématiques quotidiennes (santé, nourriture, logement, *etc.*). Ces professionnels sont constamment au contact des jeunes. Chaque éducateur est responsable de plusieurs mineurs accueillis. Ce système dit de référence qui prévaut dans chaque association enquêtée [46] renforce l'intensité de cette relation. Au-delà de leurs compétences professionnelles, chacun de ces acteurs se démarque par une spécificité. Certains connaissent particulièrement les interlocuteurs des institutions locales, d'autres maîtrisent plusieurs langues et assurent ainsi le suivi d'une population en particulier. Par exemple, A. est une éducatrice qui parle portugais, elle s'occupe donc le plus souvent des mineurs angolais. Certains éducateurs disposent d'un sens du contact leur permettant d'aller au-devant des cas les plus difficiles. Ces spécificités professionnelles définissent des profils d'éducateurs et orientent parfois leur carrière.

> *« Maintenant on a quand même une connaissance un petit peu pointue des pays et des villes d'où les mineurs arrivent grâce aux témoignages de ceux qui sont arrivés avant. Bon, après, je connais pas mal de choses pour avoir accompagné plus d'une centaine de Guinéens. »*
>
> Entretien éducateur spécialisé - Marseille (2014)

Autour de ce noyau central de professionnels, d'autres personnes passent ponctuellement au cours de la semaine ou restent parfois quelques mois dans le lieu. Leur présence et leur arrivée sonnent comme des rendez-vous immanquables pour les jeunes. Tel est le cas des bénévoles chargés de dispenser des cours de français aux mineurs pour qu'ils apprennent les rudiments de la langue française ou encore des traducteurs toujours attendus avec impatience. Plus que des intermédiaires techniques lors des échanges avec les éducateurs, les traducteurs prolongent souvent leur présence dans l'espace d'accueil. Ils donnent aux jeunes l'opportunité de communiquer directement au sujet de leur quotidien et en dehors des enjeux de la relation éducative. Outre ces personnes passerelles, les stagiaires en formation de travailleur social prennent aussi part au casting des acteurs du lieu. Pas encore éducateur, ils assument pourtant des responsabilités équivalentes. D'autres personnes œuvrent dans les coulisses de ces lieux et passent quant à elles plus inaperçues. Tel est le cas d'une cuisinière qui, le temps d'un accueil, prépare le repas du midi à l'ensemble des jeunes ou encore d'une femme de ménage qui discute le matin avec chaque mineur. Ce deuxième ensemble d'acteurs entre en scène plus ponctuellement et complète l'action éducative mise en place par les responsables et les éducateurs. Chacun à leur manière accueillent et prennent eux aussi soin des mineurs en assurant un temps d'échange, de compréhension, d'apprentissage ou de simple partage.

[46] Le système de référence se retrouve tout au long du parcours de prise en charge des mineurs isolés étrangers dans toutes les structures compétentes. Aussi, de la mise à l'abri jusqu'à leur majorité, les mineurs ont toujours un référent auquel s'adresser.



C&R : Sarah Przybyl, 2016

Figure 13 : Les acteurs qui gravitent autour des mineurs
Plusieurs acteurs entourent les mineurs isolés étrangers et assurent leur accueil tout au long de la journée.

1.2.3. Le levé de rideau : quand les jeunes entrent en scène

Le décor des associations dressé, le rôle des différents acteurs décrit, le temps de l'accueil se dévoile comme celui d'un jeu relationnel particulier qui s'instaure lorsqu'un jeune passe la porte et entre en scène. Les gestes et les interactions observés concrétisent et incarnent tout le sens du mot « accueil ». Entre les éducateurs et les jeunes, les premiers échanges sont souvent timides, parfois maladroits. Il est difficile de communiquer, de se comprendre et d'apprivoiser l'inconnu. Aussi, les instants suivant l'arrivée d'un jeune ne sont pas dédiés à la prise en charge administrative. Avant les considérations procédurières, les professionnels portent avant toute chose assistance à des mineurs en situation de danger. Pour décrire ce moment, les éducateurs disent laisser aux mineurs le temps de « poser leurs valises » ou « d'atterrir ». Ces références directes au vocabulaire du voyage montrent que le premier accueil s'inscrit dans la continuité d'un voyage et vise à s'assurer que les mineurs terminent leur route dans les meilleures conditions possibles. À Montpellier comme à Marseille, qu'ils soient épuisés par des nuits passées dehors ou qu'ils aient été accueillis par un tiers, les professionnels des deux lieux enquêtés proposent toujours aux mineurs un temps de repos de quelques heures. Ce protocole d'accueil similaire aux deux espaces enquêtés ne saurait être représentatif des pratiques existantes à l'échelle nationale. Comme le souligne le rapport MINAS pour les cas de Paris, ce premier contact ne se réalise pas tout à fait dans ces conditions de bienveillance et de mise en confiance. Pour preuve, les auteurs évoquent notamment la présence d'un vigile à l'entrée de la PAOMIE pour « accueillir » les nouveaux jeunes (Bailleul et Senovilla Hernández, 2016 : 53). Dans le cadre des espaces enquêtés à Marseille et Montpellier, c'est seulement après avoir laissé le temps aux jeunes de débarquer et de se poser que les équipes recueillent quelques éléments de leur identité (nom, prénom, nationalité). Puis, les mineurs ont la possibilité d'appeler leurs proches depuis le téléphone de l'association.

> *« W. est arrivé ce matin vers neuf heures à l'ouverture de l'association. Un homme l'accompagne et dit ne pas connaître W. . Les éducateurs échangent avec l'homme, récupèrent son numéro de téléphone. W. a l'air épuisé, A. l'installe sur le canapé et lui donne des nouveaux vêtements. Après avoir un peu dormi, il appelle sa famille. Quand sa mère décroche, elle crie de joie. W. est gêné et reste stoïque. Il n'a pas l'air de réaliser qu'il est arrivé. »*
>
> Extrait carnet de terrain - Montpellier (2014)

La deuxième étape de l'accueil consiste en la recherche d'une solution d'hébergement pour la nuit. À l'association RAIH, l'option hôtelière permet de mettre les mineurs à l'abri. Le chemin qui conduit à la chambre d'hôtel est souvent l'occasion pour les éducateurs de donner aux jeunes des repères géographiques utiles à leur nouveau quotidien. Au SAAMENA, faute de structure d'hébergement, les mineurs repartent dormir dans la rue. Entre accueil et maltraitance institutionnelle, les jeunes qui arrivent à Marseille ont à peine posé leurs valises qu'ils connaissent déjà la précarité. Plus qu'un accompagnement vers le droit commun, le premier accueil passe d'abord par ces gestes simples de protection et de bienveillance à l'égard des jeunes mis à mal par l'absence de ressources matérielles et financières. Lors d'un entretien, un éducateur spécialisé enquêté évoque alors les difficultés éthiques posées par ce type d'accompagnement dans le cadre sa mission de protection.

> *« On travaille avec toutes ces pressions. On a appris au fil du temps à les apprivoiser et donc moi je me rappelle très bien l'avoir remis à la rue, mais j'ai pas dormi de la nuit. J'ai pas dormi de la nuit…voilà. Où est-ce qu'il était allé dormir ? »*
>
> Entretien éducateur spécialisé - Marseille (2014)

Ces premiers moments de l'arrivée ne sauraient être qualifiés d'« accueillant » en l'absence des autres mineurs présents dans les structures. En effet, les différents jeunes assurent à leur manière l'accueil des nouveaux arrivants. Les éducateurs n'hésitent d'ailleurs pas à mobiliser certains d'entre eux pour traduire des passages importants du fonctionnement des associations, parfois ils les missionnent pour accompagner les nouveaux venus dans la ville. Puis, entre les jeunes, en fonction des langues parlées et des affinités, les premiers liens se créent assez spontanément. À travers leurs expériences vécues et leur perception de la prise en charge, chaque mineur explique et accompagne les nouveaux venus dans les différentes étapes de leur parcours. Comme dans le pays d'origine, les pairs confirment ici tout leur rôle dans le processus de socialisation. Dans le contexte de la prise en charge, ils contribuent à l'apprentissage des mécanismes de l'accueil et à l'établissement de liens entre les jeunes. Plus qu'une carence éducative des lieux d'accueil, ces interactions participent d'une véritable initiation chargée de sens pour les jeunes nouvellement arrivés comme pour ceux plus anciennement accueillis. Jour après jour, la présence de chaque acteur crée une sphère protectrice qui enveloppe les mineurs. Ce climat de confiance peut dès lors être mis à l'épreuve à mesure que les réalités administratives s'invitent dans le temps restreint de l'accueil.

1.3. *Le déroulement de l'évaluation de la minorité, une étape incontournable de l'accueil*

Les jours suivants l'arrivée des jeunes sont mobilisés pour évaluer leur minorité et leur isolement selon la trame de la circulaire de mai 2013 (figure 11). À l'occasion d'une ou plusieurs rencontres, les mineurs répondent à une série de questions en vue de la construction de leur dossier individuel. Si pour Julien Bricaud (2012 :100) « l'entretien est devenu un outil de travail par excellence » de l'accueil des mineurs isolés étrangers, sa réalisation reste néanmoins à la discrétion des services de protection qui les réalisent. En me laissant la possibilité de pénétrer le huis clos de cette scène particulière, les entretiens sociaux dévoilent les contours d'un équilibre délicat où mission de protection et exercice d'un contrôle interrogent la vocation même du premier accueil. Comme souligné

précédemment, la vérification de la minorité s'appuie sur un faisceau d'indices (les papiers, un entretien social et un test osseux). En me positionnant dans les locaux l'association RAIH et en interrogeant les professionnels du SAAMENA, l'analyse livrée ici se concentre avant toute chose sur les temps d'entretien. Reflétant des pratiques déployées à une échelle très locale, ces réalités révèlent surtout un mode d'évaluation parmi d'autres. Ce troisième point de la démonstration repose sur des périodes d'observation réalisées à l'association RAIH, des entretiens et échanges avec les professionnels du SAAMENA, mais aussi sur les expériences recueillies auprès des jeunes lors d'entretiens semi-directifs ou d'échanges informels.

1.3.1. Le premier rendez-vous

À l'association RAIH comme au SAAMENA, après le premier contact avec les professionnels, tous les mineurs ne reviennent pas. Le deuxième jour d'accueil est en effet consacré à un rendez-vous officiel fixé avec un éducateur du lieu. Pour certains, cette perspective suffit à causer leur départ. Cette entrevue initie la procédure d'évaluation de la minorité et de l'isolement telle qu'elle est prévue dans la circulaire de mai 2013. Pour les mineurs comme pour les éducateurs, cette étape est devenue un incontournable du parcours en France. Les éducateurs qui conduisent ces entretiens déplorent d'ailleurs unanimement la généralisation de cette pratique. À l'instar des attitudes des agents de l'immigration décrites par Alexis Spire (2008 : 71 et 75), les éducateurs enquêtés sont en tension permanente entre une posture « réfractaire » et une plus « pragmatique ». Parce que les nouvelles mesures réglementaires ont modifié leur rythme de travail et leurs pratiques, les éducateurs enquêtés sont réfractaires. Ils expriment une distance voire une certaine hostilité envers les évolutions législatives récentes. Dans le même temps, leurs attitudes témoignent d'une forme de pragmatisme à mesure qu'ils s'accommodent de cette nouvelle dimension de leur profession en considérant qu'elle constitue une nouvelle donne de la réalité du travail social auprès des mineurs isolés étrangers. Selon eux il est même préférable qu'ils soient les exécutants de ces nouvelles dispositions en raison de leur connaissance de la population.

Entre la réticence des jeunes à se livrer à cet entretien et le sentiment d'inéluctabilité des professionnels, l'échange débute par un temps d'explication du contenu et des objectifs de l'entrevue. À l'association RAIH, le cadre de l'interaction est d'emblée posé aux mineurs et l'éducateur s'assure que le message a bien été compris. Parfois, quand la barrière de la langue est trop importante, les professionnels récupèrent simplement les papiers d'identité et attendent un traducteur pour procéder à l'évaluation. Pour les mineurs qui parlent français ou anglais, le circuit de prise en charge et les enjeux de la protection sont énoncés avec un principe de réalité : le dispositif de protection de l'enfance est un parcours difficile, les jeunes vont devoir raconter leur vie et leur parcours migratoire ; l'échange devra se réaliser dans la confiance et l'honnêteté. En invoquant ou insistant sur l'importance de la vérité dans les premières minutes de cet échange, les professionnels mettent autant en garde les mineurs qu'ils témoignent d'une certaine généralisation du soupçon à leur égard (Bricaud, 2012). Comme argument suprême visant à détourner les mineurs tentés par le mensonge, certains professionnels n'hésitent pas à rappeler que des contrôles de papiers et des procédures de vérification de l'âge peuvent être demandés par les autorités. Sans jamais l'évoquer frontalement, la figure du faux mineur est toujours latente. Parfois, dans des situations observées sur le terrain, certains éducateurs expliquent plus simplement aux mineurs que s'ils souhaitent mentir sur leur âge ou leur itinéraire

migratoire, ils devront alors maintenir ce mensonge tout au long de leur parcours de protection. Les éducateurs préviennent alors chaque jeune sur les risques qu'ils encourent en cas de mensonge, mais leur rappellent aussi qu'ils les accompagneront tout au long de la procédure de demande de protection et ce, que ce soit en cas d'échec ou de réussite. En explicitant les tenants et les aboutissants, toute responsabilité liée à un éventuel mensonge est alors évacuée de la discussion. Les mineurs sont responsables des propos qu'ils tiendront. Dans ce premier moment d'évaluation, la fermeté constatée et la volonté d'accompagner dignement les jeunes traduisent les enjeux contradictoires à l'œuvre dans cette même scène.

À l'association RAIH ou au SAAMENA, une fois le cadre posé, les premières pièces nécessaires à la constitution du dossier des jeunes sont récoltées (passeport, carte d'identité, extrait de naissance). Les professionnels réunissent le maximum d'informations possibles pour prouver la minorité et l'isolement du mineur sur le sol français. Les informations contenues dans ces documents sont étayées par les déclarations du jeune. Au fil du temps et des évaluations, chaque professionnel établit un ensemble de critères qui lui permettent de savoir si le jeune ment ou non sur son âge. Par exemple, un mineur qui déclare avoir 17 ans et demi est immédiatement écarté de tout soupçon. En effet, selon certains éducateurs en charge de l'évaluation enquêtés, les jeunes n'auraient aucun intérêt à vouloir mentir en déclarant un âge aussi proche de la majorité. Indice du succès de cet indicateur, cet âge repère est invoqué comme un critère récurrent dans les associations du premier accueil. En plus de cette variable, certains professionnels n'hésitent pas à se prononcer ou à émettre un doute sur la véracité des papiers d'identité présentés. Estimant avoir acquis des connaissances suffisantes, c'est en face des jeunes que certains s'improvisent experts en fraude documentaire et tentent de repérer des erreurs grossières contenues sur des papiers d'identité. S'ils justifient leur attitude en avançant l'argument qu'ils évitent aux mineurs d'avoir des problèmes avec les autorités, ces éducateurs que j'ai l'occasion d'observer à plusieurs reprises sembleraient parfois s'être pris au jeu d'une évaluation dont ils récusent pourtant la pertinence et le bien-fondé.

Preuve de l'efficacité de ces discours sur certains mineurs, M., un jeune malien, se présente dans les locaux d'une des associations du premier accueil. Lors d'un premier rendez-vous avec un professionnel, les différents points de l'entrevue sont exposés à M. . Le travailleur social commence alors à récolter les premières informations (nom, prénom, âge, nationalité). Le jeune M. sort complètement déstabilisé par cet échange et ne reviendra jamais à l'association. À l'issue de l'entretien, l'évaluateur me dit lui avoir pourtant simplement expliqué les réalités de l'accueil des mineurs actuellement. Pour le responsable de l'établissement, M. a fait le choix de partir pour des raisons qui lui appartiennent. A-t-il eu peur des épreuves qui l'attendaient ? Était-il majeur ? Pour les professionnels, ces questions ne trouveront jamais de réponses.

Cette observation confirme un des écueils appréhendés par la DPJJ lors du premier bilan de la mise en place de la nouvelle circulaire. Dans ce rapport, il est notamment souligné que les procédures d'évaluation doivent limiter le plus possible d'« ajouter à l'exil de l'exil » (DPJJ, 2014 : 7). Pourtant, compte tenu des délais resserrés d'évaluation, des modes d'interaction plus directifs se sont développés sur le terrain pour maximiser ce temps disponible. Inéluctablement, ces changements de discours ont fait évoluer la teneur des propos de prévention habituels en des mises en garde effrayantes et rédhibitoires pour des jeunes déjà très bouleversés par leur voyage. À ce premier contact complexe s'ajoute la variable de la mobilité des jeunes. Dans les recherches réalisées à Marseille (Vassort, 2004 et Lemoux, 2014) à Paris (Andreeva *et al.,* 2013 et Bailleul et Senovilla Hernández,

2016), à Lille (Duvivier, 2012), ou encore dans d'autres villes d'Europe (Senovilla Hernández, 2013 ; Antonelli, 2012 et Carrega, 2012) la question de la mobilité des jeunes apparaît comme un véritable défi pour les institutions de protection. Alors qu'il est difficile pour certains mineurs de s'ancrer dans une localité ou encore pour les professionnels de repérer des jeunes en transit, la brutalité de la vérification de l'identité et de la procédure d'évaluation conduit à ce que des jeunes disparaissent complètement des circuits de protection. D'autres cherchent à tenter leur chance ailleurs en espérant un meilleur accueil en France ou à l'étranger (Duvivier, 2010). Pour ce faire, certains mineurs changent même d'identité pour essayer d'échapper à une reconnaissance par le biais de la base de données de la cellule MIE à Paris qui recense tous les mineurs déclarés par les structures de protection (association, ASE). Mais alors que certains partent, d'autres mineurs arrivent chaque jour et représentent autant de nouvelles évaluations à réaliser.

1.3.2. « Combler les trous » du parcours

Contrairement à M. que je ne reverrai jamais à l'association RAIH, le retour d'autres jeunes atteste non seulement de la réussite d'un premier contact, mais aussi que les mineurs ont décidé de continuer leur prise en charge aux côtés de ces équipes. La suite du parcours consiste en une nouvelle entrevue destinée à approfondir certaines parties de l'histoire migratoire et personnelle du mineur. À nouveau, ce deuxième entretien mené à RAIH et au SAAMENA n'est pas une pratique développée dans tous les services qui évaluent des mineurs. Certaines associations ou services de protection ne procèdent qu'à un entretien unique et le recours à un second échange est dès lors plus exceptionnel. À l'association RAIH, ce rendez-vous complémentaire peut être assuré par une personne différente de celle qui avait fait le premier entretien. Parfois, un traducteur est présent et assure la bonne conduite de l'échange. Comme le disent les professionnels, cette entrevue sert à « combler les trous » du parcours, à lever les incohérences du récit et à récapituler avec le jeune l'ensemble des propos qui seront ensuite transmis sous la forme d'un signalement au conseil départemental.

Dans le huis clos de l'entretien observé à l'association RAIH, les éducateurs reprennent toujours les informations du premier rendez-vous et demandent aux mineurs de confirmer l'exactitude des informations fournies. S'appuyant sur une relation de confiance naissante tissée lors des premiers temps de l'accueil, les évaluateurs abordent ensuite les parties plus « sensibles » du parcours migratoire. Conformément aux rubriques du protocole d'évaluation de la circulaire, ils demandent aux mineurs de présenter leur famille, leur mode de vie et enfin leur parcours jusqu'en France (Ministère de la Justice (b), 2013). Ayant une forte valeur émotionnelle, ces différentes sections sont les plus soumises à l'expression d'incohérences dans les discours des jeunes. Les éducateurs s'intéressent plus particulièrement à ces points flous, tentent de les éclaircir et parfois de les dénouer pour que le signalement soit le plus cohérent possible. À l'image des demandeurs d'asile en France dont le traitement est lui aussi comparé à un « parcours du combattant » par la juriste Claire Rodier et l'avocate Élise Vallois (2003) ; les mineurs sont soumis au soupçon, à l'impératif de la cohérence et à l'exigence d'un récit linéaire. La trame élaborée par le ministère de la Justice dans la circulaire de 2013 tend à se rapprocher progressivement des entretiens réalisés par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). Bien loin des considérations pour la protection de l'enfance en danger, les injonctions à l'égard de ces mineurs les rapprochent du traitement réservé aux étrangers majeurs. Ces nouvelles dispositions attestent du glissement progressif qui s'opère entre protection de l'enfance et

contrôle d'une immigration juvénile. Les entretiens sociaux constituent aujourd'hui une véritable épreuve à l'arrivée des mineurs, ils sont devenus un enjeu central de l'accueil des mineurs tant ils procèdent à un véritable tri des candidats éligibles à la protection. Alors que les enfants sont aujourd'hui des sujets de droits fondamentaux au même titre que les adultes, la situation des mineurs isolés étrangers montre que la qualité d'étranger semble pouvoir remettre en question cet acquis.

Pour les professionnels qui réalisent cet entretien « social » l'enjeu est de taille : en cinq jours, ils doivent parvenir à établir un dossier complet à partir des déclarations des mineurs et des documents d'identité fournis. Toutefois, cette rationalisation du temps d'accueil entre en conflit avec l'état physique et mental dans lequel certains se trouvent à leur arrivée. Cette condition influence grandement la capacité des jeunes à parler de leur voyage, de leur histoire personnelle. De plus, le temps de l'entretien peut devenir particulièrement pénible, voire insoutenable, pour des mineurs ayant subi un traumatisme de guerre et/ou un parcours migratoire mouvementé. Comme l'explique la psychoclinicienne Sylvie Dutertre (2012) ou encore Julien Bricaud (2012), c'est parce qu'ils ne peuvent dire l'indicible, évoquer des situations d'une violence extrême ou encore expliquer leur parcours que les mineurs se réfugient dans un silence protecteur. Pour les éducateurs, ce silence est un frein à l'avancée du dossier. Le temps des mineurs et celui des procédures institutionnelles ne concordent pas. La rapidité avec laquelle le traitement de leur situation est envisagé a plongé l'accueil et la protection dans une forme de maltraitance et de violence institutionnelle. Cette notion lourde de sens a notamment été développée par le pédiatre français Slanislaw Tomkiewicz en 1982 et sur laquelle Éliane Corbet revient dans un article sur le sujet. La définition qu'il propose traduit justement l'ambiance régnant autour de ces procédures d'évaluation de la minorité.

> *« S'intéressant plus particulièrement aux violences subies par les enfants accueillis dans les institutions spécialisées, Tomkiewicz appelle " violence institutionnelle toute action commise dans et par une institution, ou toute absence d'action, qui cause à l'enfant une souffrance physique ou psychologique inutile et/ou qui entrave son évolution ultérieure. " C'est actuellement la définition couramment retenue, elle prend en compte les "actes" commis envers l'enfant ou les "ambiances" dans lequel on le fait vivre, les violences agies ou les négligences. »*
>
> Corbet, 2000 : 21

Cette maltraitance institutionnelle est renforcée par le soupçon permanent planant sur certains jeunes. Le doute émis par un éducateur au sujet d'un mineur à l'issue d'un entretien se diffuse parfois à l'ensemble des professionnels du lieu. À l'instar de l'histoire du jeune B., le climat de soupçon peut mettre en péril toute la construction d'une relation de confiance nécessaire à la mission éducative. Pour B., venir à l'association devient un défi, la suspicion qu'il ressent et perçoit le met mal à l'aise.

> *« - Depuis que je suis entré au foyer de l'enfance et pour parler franchement, là-bas on s'occupe de moi et je me sens très soulagé au fond de moi.*
> *- Tu te sens mieux qu'à RAIH ?*
> *- C'est incomparable !*
> *- Qu'est-ce qui a changé alors ?*
> *- Bon écoute, tu sais, ce qui importe ce n'est pas qu'on me donne de la nourriture. Ce n'est pas ça l'important. L'important c'est quelle intention toi tu as envers moi.*
> *- Et tu avais l'impression qu'ils avaient quelle intention envers toi ?*
> *- Pour moi à partir du moment où je suis entré à RAIH, il y a eu un manque de confiance immédiat entre eux et moi.*
> *- Parce qu'ils ne te croyaient pas ?*

- Non ! Il y a eu tout de suite ce doute entre eux et moi. Pour moi, ça n'allait pas bien avec RAIH. À chaque fois que j'allais là-bas, c'était malgré moi. J'acceptais ce qu'ils me donnaient malgré moi, car je n'avais nulle part ailleurs où aller.
- Tu ne te sentais pas très bien dans cette association ?
- Pas du tout !
- Tu es content au foyer de l'enfance maintenant ?
- Oui je suis très content et je ne suis pas le seul. Ça, tu peux me croire !
- Il y a d'autres jeunes qui t'ont dit la même chose ?
- Ouais…
- …que c'était dur RAIH ?
- Ouais
[…]
- Pour toi, RAIH c'était dur parce qu'ils ne t'ont pas compris, mais tu as pu t'y faire des amis ?
- Bon…après, comme ils l'ont dit, c'est leur travail de faire ça. C'est normal, je ne peux pas leur en vouloir, je ne peux pas les condamner. Mais au fond de moi, je sais que j'ai dit la vérité. Ils n'ont pas voulu me croire et ça m'a blessé au fond de moi. Si tu ne me crois pas, et que tous les matins quand je me lève tu es la première personne que je rencontre, avec qui je vis et que tu ne me crois pas alors…moi, mes racines ne me permettent pas ça ! Quand c'est comme ça, je me sens ridiculisé, minimisé. Là-bas je ne me sentais pas bien dans ma peau. Quand j'arrivais là-bas j'avais honte, parce que je suis venu voir ces gens-là, mais ils n'ont pas eu confiance en moi…et ça je ne l'oublie pas.
- Et aujourd'hui encore tu sens que c'est toujours comme ça avec eux ou c'est un peu moins ?
- Non, moins. Moi je n'ai aucune haine ni rien d'autre contre eux.

Entretien B., 16 ans, Guinée - Montpellier (2014)

1.3.3. De l'irruption à l'omniprésence de l'évaluation des mineurs

En plus des différents entretiens guidés par la trame de la circulaire, des observations quotidiennes permettent aux professionnels de l'association RAIH et du SAAMENA d'étayer leur diagnostic quant à la minorité et l'isolement des mineurs qu'ils accueillent. Cette démarche donne la possibilité aux éducateurs de s'extraire d'une relation duale et d'appréhender les mineurs dans une approche plus globale. Sans reposer sur un protocole défini, c'est dans les interactions quotidiennes entre mineurs, entre mineurs et adultes du centre, lors de temps récréatifs ou éducatifs que les jeunes continuent d'être évalués. Les impressions, les avis partagés ou plus personnels des éducateurs forment un corpus de données étayé jour après jour contribuant à la prononciation d'un avis final sur la minorité de certains jeunes. Quand ils le jugent nécessaire, les éducateurs ajoutent alors ces informations à la fiche de signalement du jeune.

« Il semble reprendre un rythme de vie plus conforme en se présentant chaque matin à une heure pas trop tardive à l'association. Il accepte de se soumettre aux entretiens formels qui lui sont proposés, mais paraît encore méfiant vis-à-vis des adultes. »

Dossier individuel de K., 17 ans, Algérie - Montpellier (2014)

« R. se présente chaque matin à l'association, se montre respectueux et ouvert aux autres jeunes malgré la difficulté de la langue. Après ces quelques jours d'évaluation, une relation de confiance a pu se nouer avec les intervenants de l'association. Il n'hésite pas à nous solliciter très fréquemment et pour des motifs divers, ce que nous analysons comme un fort besoin de repères structurants adultes. Après ces premiers jours d'évaluation, il se montre un peu moins apeuré, mais est toujours très soucieux quant à sa scolarité. »

Dossier individuel de R., 17 ans, Albanie - Montpellier (2014)

Avant l'entrée en vigueur de la circulaire, l'observation était largement privilégiée à l'entretien pour convenir de l'isolement et de la minorité des jeunes. Pouvant durer plusieurs semaines ou plusieurs mois, elle permettait aux professionnels de l'association

RAIH d'approcher progressivement les mineurs et d'établir avec eux une réelle relation de confiance qui autorisait alors le recueil de l'histoire migratoire. En outre, la place donnée à ce type d'observation visait à laisser le temps aux mineurs d'évaluer à leur tour le cadre dans lequel ils s'inscrivaient. L'adaptation progressive permettait aux jeunes d'investir le lieu, d'adhérer au fonctionnement de l'association et de s'approprier les contours d'une formule de protection. Ce que le directeur de l'association RAIH qualifie d'« évaluation réciproque » rend ainsi compte de ce temps d'adhésion mutuel. Les nouveaux impératifs liés à la circulaire et plus particulièrement ceux du délai des cinq jours d'accueil ont considérablement réduit cette marge de manœuvre. Ni les éducateurs ni les jeunes ne disposent désormais du temps pour s'évaluer mutuellement. Malgré la réduction du temps disponible pour conduire une observation complète, la poursuite de cette pratique résonne comme une ultime résistance, une tentative pour les éducateurs de parvenir à concilier la position « réfractaire » et « pragmatique » (Spire, 2008 : 71 et 75) entre lesquelles ils se retrouvent partagés. Maintenir les observations comme méthode d'évaluation permet en effet de répondre à l'impératif institutionnel tout en prenant de la distance avec un cadre fixé par les autorités. Véritable outil de préservation de l'identité professionnelle des éducateurs, le maintien de cette démarche en plus de celle de l'entretien introduite par la circulaire a néanmoins instauré une continuité entre le temps du quotidien et celui de l'évaluation formelle. Que ce soit le matin lors de l'accueil collectif, derrière la porte close d'un bureau ou lors d'un rendez-vous formel l'après-midi, l'omniprésence de l'évaluation a véritablement bouleversé la vocation des lieux du premier accueil.

2. Incohérences et limites d'une formule d'accueil de jour

Suite à l'évaluation de leur situation, les mineurs patientent le temps de l'instruction de leur dossier en vue d'une prise en charge officielle par l'ASE. En attendant cet avis, les jeunes rencontrés dans les villes de Marseille et de Montpellier restent au sein des mêmes associations qui ont procédé à l'évaluation de leur situation. En plus du premier accueil et de l'initiation de la procédure, ces structures proposent un accueil de jour aux jeunes dont le dossier est en cours d'instruction. Ainsi, dans un même lieu se fréquentent des jeunes qui viennent d'arriver, d'autres qui attendent de savoir s'ils seront pris en charge, et parfois même certains reconnus mineurs et isolés et qui attendent une place dans un autre établissement. Ce mode d'accueil dit « de jour » est une solution où les lieux d'accueil en journée gérés par les associations sont distincts des lieux d'hébergement nocturnes. Cette solution d'accueil n'est pas uniquement destinée aux mineurs en évaluation ou en phase d'instruction. En effet, des jeunes dont l'isolement et la minorité ont déjà été reconnus débutent leur parcours de prise en charge en France par cette formule d'accueil de jour.

Les temps des entretiens présentés dans la partie précédente incarnent une des facettes des réalités de l'accueil des mineurs isolés étrangers en France. Alors que le déroulement de ces procédures éclaire la place croissante prise par l'évaluation dans les évolutions réglementaires récentes, peu de recherches se sont encore penchées sur le quotidien dans ces associations. Ce deuxième temps du cinquième chapitre propose de s'extraire du moment de l'évaluation pour plonger dans la banalité de l'expérience quotidienne de l'accueil de jour. L'analyse se distance d'un regard seulement centré sur les procédures administratives. En procédant à une description détaillée de ce quotidien, l'objectif est de contribuer à une meilleure connaissance de la formule de l'accueil de jour

grâce à l'analyse d'une banalité constitutive de la prise en charge. Si les nouvelles normes réglementaires influencent le parcours des jeunes, il convient également de voir comment la vie des mineurs se reconstruit dans les lieux d'accueil. Dévoiler ce quotidien permet de comprendre le contenu de ces dispositifs en dehors des seules variables légales et réglementaires.

Ce temps de réflexion dévoile le déroulement de la procédure de protection dans plusieurs services d'accueil de jour enquêtés à partir des observations réalisées *in situ* mais aussi des entretiens conduits avec différents acteurs. Outre la présentation du processus de reconstruction d'un quotidien, l'analyse met également au jour les différentes limites de la formule d'accueil de jour. Un premier point décrypte le rythme journalier de trois associations enquêtées au cours de cette thèse (RAIH, SAAMENA et le Service d'accueil de jour pour mineurs isolés étrangers[47]. C'est en s'intéressant plus particulièrement aux pratiques spatiales des mineurs que les logiques de production de l'espace d'accueil émergent entre les impératifs institutionnels et les envies de ces jeunes. Un deuxième point de la démonstration analyse un paradoxe majeur de l'accueil de jour appuyé sur une expérience contradictoire entre un quotidien ritualisé marqué par diverses occupations et un ennui profond entaché par la solitude et l'attente. Un dernier point présente la solution d'hébergement la plus souvent offerte à ces jeunes : l'accueil dans un hôtel conventionné. En faisant un état des lieux de ces structures, la réflexion montre les limites d'une solution précaire et inadaptée aux jeunes. Cette solution précaire apparaît comme le point d'orgue des incohérences et des limites de cette formule de prise en charge.

2.1. *Le rythme des structures d'accueil de jour*

Après avoir été bouleversés par leur parcours migratoire, un des enjeux des professionnels consiste en la recréation d'un quotidien structurant pour les mineurs. Loin de leur famille et de leur pays d'origine, créer une routine et des rituels de vie donne aux jeunes la possibilité de retrouver des repères. Sous l'impulsion des jeunes et des professionnels, ce nouveau territoire de vie inconnu est alors progressivement assimilé et dompté. Après un premier accueil marqué par la découverte et la nouveauté, la vie quotidienne et banale reprend le dessus. Loin de procéder à un inventaire des actions journalières observées dans les lieux enquêtés, l'intérêt porté au rythme de la vie dans les espaces d'accueil de jour dévoile les éléments qui structurent la recréation du quotidien et permet d'en aborder leurs principales fonctions.

2.1.1. Rôle et importance des rituels

Chaque structure d'accueil enquêtée lors de cette thèse est unique, dispose de son histoire, de son identité, de son ambiance et de son mode de fonctionnement. Malgré ces singularités, les associations d'accueil de jour présentent de fortes similitudes dans leur routine quotidienne. À Paris, Montpellier ou Marseille, les matinées se suivent, s'enchainent et s'organisent toujours de la même manière. Quelques minutes avant l'ouverture des locaux aux mineurs, des professionnels viennent réveiller le lieu. Les premières minutes sont toujours identiques : la même odeur de café se diffuse chaque matin dans les pièces

[47] Le SAJ MIE est intégré ici car il fonctionne sur le modèle d'un accueil de jour. Cette association ne réalisait pas d'évaluation de la minorité et de l'isolement lors de l'enquête de terrain en 2012. Pour rappel, le SAJ MIE a officiellement fermé ses portes en octobre 2015.

de l'association ; sur la table de la salle commune, des viennoiseries, du pain ou des gâteaux sucrés sont disposés pour accueillir les mineurs. Au compte-goutte, les jeunes, les éducateurs et les autres professionnels arrivent. L'association devient de plus en plus bruyante. Le lieu s'anime. Il prend vie. Chaque permanence d'accueil débute de la même manière. Après que les mineurs aient passé une nuit à l'hôtel ou dans la rue, ces rendez-vous matinaux permettent aux éducateurs d'échanger de manière informelle avec les jeunes. Observé dans chaque structure d'accueil de jour, ce moment est une parenthèse dans la journée des jeunes, mais aussi des éducateurs. En effet, très rapidement la vie institutionnelle reprend le dessus : les professeurs de français arrivent, les premières sonneries de téléphone retentissent et les premiers départs vers des rendez-vous marquent le commencement des activités.

Le renouvellement du public accueilli et des professionnels qui y travaillent soumet ces structures à une grande variabilité. La récurrence de ces instants matinaux assure ainsi une certaine permanence. Plus que de simples habitudes de fonctionnement, ces différentes scènes observées s'apparentent davantage à des rites. Professeur en sciences de l'éducation, Denis Jeffrey (2014 : 74) définit les rites comme des habitudes répétées et significatives qui « constituent la trame sur laquelle se tissent les histoires humaines ». Ces moments récurrents sont tellement bien intégrés à la vie quotidienne qu'ils ne se voient plus. Dans les centres d'accueil, ces rituels sont totalement intégrés par les acteurs du lieu. Seule l'arrivée d'une personne extérieure en décalage avec ce fonctionnement (nouveau jeune, observateur, stagiaire, *etc.*) met alors en lumière tout l'automatisme et l'ancrage de cette routine. Totalement appropriées par les acteurs du lieu, celui qui ne connaît pas ces rouages se retrouve embarqué inéluctablement dans cette cadence et cette mécanique quotidienne de fonctionnements bien huilée. Dans ces espaces, les rites d'accueil structurent le quotidien des acteurs qui les mettent en place et les expérimentent. Dans le cadre de l'accueil des mineurs isolés étrangers, ces rites permettent de passer un contrat moral avec les mineurs accueillis. Ces derniers doivent être présents chaque jour de leur prise en charge et assister aux activités. Au SAJ MIE, les jeunes sont ainsi systématiquement contactés par un éducateur en cas d'absence ou de retard. À l'association RAIH, les jeunes présents seulement pour la distribution des tickets-repas sont renvoyés par les professionnels pour qui, les actions d'accueillir et d'accompagner ne se réduisent pas aux seules préoccupations financières et alimentaires. Le contrat moral qui engage les deux parties va bien au-delà de simples considérations pratiques. L'instauration d'habitudes et de rituels dans ces lieux implique et suppose l'adhésion de la part des jeunes. Elle permet de maintenir un ordre social dans l'association, un ensemble de règles institutionnelles explicites et d'autres, plus implicites.

> *« Il y a une condition : quand un jeune arrive, et après l'avoir vu une première fois on décide de le mettre à l'abri, de le faire rentrer dans ce processus d'évaluation, il y a l'exigence qu'il vienne tous les matins à l'association prendre le petit déjeuner. À l'heure à laquelle il veut, entre 9h30 et 12h30. Enfin pas à 12h20 quand même non plus. Comme ça il vient, il discute avec nous, il passe la matinée avec nous, avec les jeunes, on apprend à le connaître, etc. Mais oui, il y a quand même une exigence, c'est qu'il vienne chaque matin. […] Après quand il y a un jeune qui ne vient pas une matinée et qui vient le lendemain c'est pas pour autant qu'on va le virer, ça marche pas comme ça non plus. C'est la seule exigence. »*
>
> Entretien directeur association RAIH - Montpellier (2014)

Au fil du temps, les rites institués s'imposent comme des cadres du fonctionnement « normal » des lieux. Ces rites ont également un fort pouvoir performatif puisqu'ils légitiment l'existence des mineurs qui se trouvent hors du cadre établi et dès lors, leur

confèrent une place particulière. En effet, les mineurs qui ne s'approprient pas les rites sont rapidement perçus par les professionnels d'abord, et parfois aussi par les autres jeunes, comme des éléments perturbateurs ou marginaux vis-à-vis de cet ordre social établi. Pourtant, pour certains des mineurs, l'adhésion à des rites répétés et structurants s'avère particulièrement difficile. Loin d'être rassurante, cette dimension est profondément angoissante et enfermante pour certains mineurs au parcours de vie chaotique. Le décalage entre l'adhésion demandée par les professionnels et l'impossibilité pour certains jeunes d'y répondre se dévoile plus frontalement encore pour des mineurs qui, avant d'arriver en France, étaient libres d'aller et venir où ils voulaient. N'ayant jamais eu l'opportunité de prendre leurs marques et de ritualiser leur quotidien, ces nouveaux cadres de l'accueil sont plus déstabilisants qu'ils ne protègent et rassurent les mineurs. La présence très irrégulière et sporadique de certains jeunes est alors perçue par les professionnels comme le signal d'un rejet ou d'une non-considération de la protection proposée. Dans son ouvrage consacré aux mineurs isolés étrangers, Julien Bricaud (2012) aborde la question de l'adhésion des jeunes aux dispositifs de protection en place. Il souligne que cette variable est un argument important de l'accueil puisqu'il est mobilisé par les professionnels pour apprécier la légitimité des mineurs à bénéficier d'une protection. Aussi, les mineurs qui ne sont pas « demandeurs » d'un accueil sont souvent ceux ayant connu des phases d'errance ou qui ont beaucoup transité avant de se fixer dans un lieu. Servant à justifier un « souci de protéger moindre » (*ibid.* : 32 et 33) qui vient alors remettre en doute la légitimité de leur droit à la protection, ces mineurs qui n'adhèrent pas au cadre compliquent la relation d'assistance avec les professionnels. Cette non-adhésion pourrait souligner l'incapacité des jeunes à adopter les contours d'un système établi pour les aides, mais elle traduit surtout l'inadaptation des formes de l'aide à certains profils de mineurs heurtés par la vie.

> « […] ces jeunes conduisent les travailleurs sociaux à douter du sens de leur action, comme si celle-ci devait être validée par l'adhésion du mineur à un modèle de prise en charge sociale (" s'ils fuguent c'est qu'ils n'ont pas besoin d'aide ") et *in fine* d'intégration à la société française. Le critère de l'adhésion n'est pas sans rappeler l'antique critère d' " assimilation " pour distinguer les étrangers dignes d'être naturalisés des autres. […] Globalement, la figure du " primo-arrivant " venant juste d'arriver sur notre territoire est valorisée, tandis que celle du jeune " errant " qui a connu une période de " galère " avant de rencontrer assistance et protection est suspecte. On prête volontiers au premier une " virginité " qui le rendrait naturellement capable " d'adhérer ", alors qu'on soupçonne le second d'être plus difficile à intégrer en raison du nombre de vies qu'on lui prête (délinquance, drogues, liberté de mouvement). »
>
> Bricaud, 2012 : 32-33

Les rituels de l'accueil fournissent aux jeunes un cadre structurant au quotidien. Après leur voyage, ils doivent alors pouvoir trouver un environnement rassurant. Ces temps de rassemblement offrent l'opportunité aux jeunes de faire groupe avec les autres mineurs accueillis dans un espace qui leur est entièrement dédié. Partager du temps avec ses pairs constitue une des caractéristiques principales de la socialisation adolescente (Le Run, 2006 : 60) et des jeunes. L'existence de ces rituels et leur permanence est donc un moyen pour que les mineurs prennent leurs marques progressivement, commencent à s'approprier ce qui les entoure et se créent une place dans ces lieux de l'accueil. D'ailleurs, jour après jour, chaque jeune ritualise sa présence. À l'association RAIH cette reproduction des pratiques est particulièrement saillante. Les mineurs arrivent toujours dans le même ordre, ont leurs habitudes et occupent le lieu toujours de la même manière. Ces

observations illustrent les propos du psychologue social Jean Maisonneuve (1988 : 17), selon qui « les rituels ont fonctionnalités importantes, ils permettent de s'approprier l'espace et le temps, d'aller à l'inverse des contraintes ou de la fluidité que le cadre impose. ». Les rituels mis en place par les mineurs au fil des jours témoignent d'une forme de régulation de leur présence dans les lieux. Ils donnent aux jeunes la possibilité de prendre de nouvelles marques, de créer une routine quotidienne rassurante et de s'approprier progressivement les espaces de leur quotidien.

2.1.2. Les types d'espace du quotidien des mineurs

En plus de ces rituels communs aux structures d'accueil de jour, d'autres moments récurrents ont été également observés, mais interviennent différemment dans l'organisation quotidienne de la vie des lieux d'accueil. Les délais de prononciation d'une mesure de protection (OPP) ou celui de l'annonce d'un placement dans un foyer de l'enfance peuvent être longs et ouvrent ainsi la voie à la recréation d'un quotidien organisé autour de plusieurs espaces spécifiques. Quatre espaces se présentent comme les supports symboliques et matériels de cette nouvelle routine de l'accueil de jour. Il y a tout d'abord l'espace de l'accueil et de la protection (le centre), puis l'espace scolaire et de l'apprentissage (association, salle de classe du centre, collège, lycée, *etc.*[48]), l'espace institutionnel (ASE, Préfecture, ambassades, *etc.*), l'espace privé (chambre d'hôtel, lieux communautaires) (figure 14).

Tous ces lieux font partie du dispositif de prise en charge et sont, chacun à leur manière, une prolongation géographique de la situation institutionnelle des mineurs. Ensemble, ces espaces dessinent un territoire propre aux mineurs isolés étrangers qui s'articule autour de lieux spécialisés et d'autres, plus ordinaires. Assignés à certains espaces, les pratiques spatiales quotidiennes reflètent ainsi la singularité de ces mineurs partagés entre jeunesse et expérience de l'extranéité.

[48] À l'association RAIH et au SAAMENA, les jeunes ne sont pas encore scolarisés dans des établissements publics ou des lieux de formation. Ils débutent des cours de français dans des associations ou au sein du service d'accueil. Au SAJ MIE, les mineurs rencontrés sont pris en charge par l'ASE. Selon les niveaux d'étude qu'ils présentent à leur arrivée au service, ils sont envoyés dans des collèges ou lycées, mais peuvent aussi d'abord faire l'apprentissage des bases du français dans les locaux du SAJ MIE.

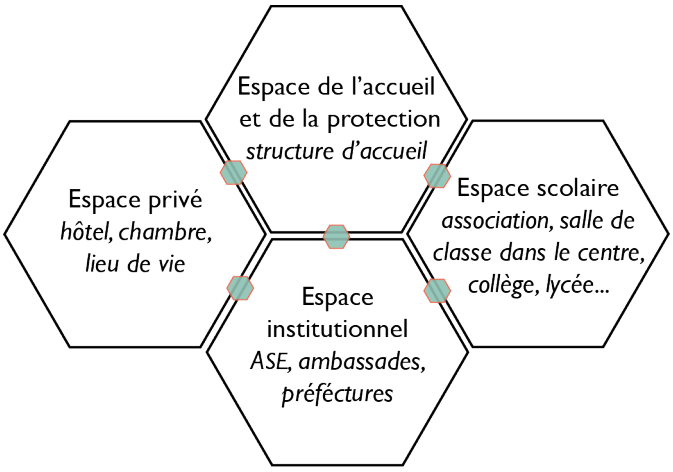


Figure 14 : Les espaces des mineurs isolés étrangers
Le territoire des jeunes enquêtés se construit autour de plusieurs espaces. Les jeunes y déploient des pratiques spatiales qui révèlent les contours d'une quotidienneté recréée.

Pour ces jeunes, chaque lieu fréquenté et chaque moment passé façonnent une nouvelle quotidienneté. Selon l'approche développée par le sociologue François Dubet *et al.* (2012), ces expériences peuvent être considérées comme des ressources expérientielles que les jeunes remobiliseront dans la suite de leur parcours. Plus encore, lors des premiers pas dans ces lieux de l'espace de vie, les jeunes définissent par leurs expériences spatiales ce qui est interdit et autorisé, admis ou non, *etc.* (Depeau, 2010 : 16). Ils s'approprient les codes, les valeurs et les normes de et dans ces espaces. Au-delà de la portée de l'apprentissage, la fabrique d'une banalité quotidienne et d'une routine a une forte portée normative. L'expérience dans ces espaces s'accompagne en effet d'une nouvelle socialisation. Les mineurs accueillis sont plongés dans un environnement de nouvelles responsabilités en vue de devenir des adultes à leur majorité. Les éducateurs, les bénévoles, *etc.* accompagnent les mineurs dans ce parcours et leur transmettent les représentations associées à la jeunesse occidentale. Les mineurs se façonnent petit à petit sur ce modèle, se conforment à cette figure juvénile attendue sans avoir d'autre choix que celui d'adhérer à ce qui leur est demandé. Dans cette nouvelle routine, tout se passe comme si les jeunes devaient passer par une nouvelle phase de socialisation alors que beaucoup d'entre eux viennent de réalités culturelles où l'adolescence n'existe pas, n'a pas (ou plus) de sens social ou culturel (Diouf et Collignon, 2001).

2.1.3. Le temps des loisirs pour rompre avec la routine

Les loisirs, les activités ludiques, récréatives ou créatives forment le dernier domaine du quotidien des structures d'accueil de jour. Cette dimension est si centrale qu'elle est inscrite comme un droit fondamental au développement et au bien-être dans l'intérêt supérieur des mineurs (article 3 de la CIDE). Présents dans les différents lieux, les loisirs y occupent une place variable en fonction des missions, des moyens financiers et des ressources humaines disponibles. À l'association RAIH comme au SAAMENA, la baisse des financements et les nouvelles temporalités de leur mission d'évaluation assignent tant les éducateurs que les mineurs à l'intérieur de leur établissement. Ainsi, la majeure partie des temps récréatifs et de loisirs se déroule dans les locaux de l'association. Les sorties extérieures sont difficiles à mettre en place, car elles nécessitent un budget non prévu pour

le règlement des transports en commun, des repas et d'éventuelles visites. À l'association RAIH, lors du terrain réalisé en pleine période estivale, les professionnels souhaitent programmer une journée à l'extérieur des lieux, mais ne parviennent pas à trouver le temps et les ressources pour l'organiser. L'été précédent, accompagné de deux éducatrices, l'ensemble des jeunes accueillis avait passé toute une journée à la plage. Sur le terrain d'enquête, dans les échanges quotidiens avec les éducateurs, ce moment est souvent évoqué avec une certaine nostalgie des temps de farniente, des instants de découverte de la plage par les jeunes et des matchs de foot presque épiques passés ensemble. La rareté des sorties, considérées pourtant comme une véritable respiration pour les mineurs, se dévoile comme un manque dans ce quotidien circonscrit à l'espace d'accueil. Pour les éducateurs, ces moments permettent de se distancer de leur mission d'évaluation et d'investir davantage celle d'accompagnement social.

Le centre d'accueil de jour du SAJ MIE à Paris ne réalise pas d'évaluation de la minorité et de l'isolement des jeunes qu'elle reçoit, mais se charge de leur trouver un lieu de placement pérenne. À l'inverse de RAIH et du SAAMENA, le domaine des loisirs fait partie intégrante du rythme institutionnel. La majeure partie des après-midi de la semaine est dédiée à ces instants récréatifs. L'équipe de bénévoles et d'animateurs socio-culturels relaie les éducateurs spécialisés qui assurent alors le bon déroulement des procédures administratives en cours ou en profitent pour tenir des réunions. Face au peu de moyens dont ils disposent, les différents intervenants mobilisent alors leur réseau de connaissances professionnelles et personnelles. En négociant des prestations à moindre coût, les jeunes bénéficient d'infrastructures spécialisées, d'activités extérieures ou d'interventions de professionnels. Ces bricolages offrent la possibilité aux mineurs de découvrir des activités inédites comme les sorties organisées à la piscine municipale, à la patinoire ou encore la visite exceptionnelle au salon de l'agriculture à Paris. Au SAJ MIE, les loisirs sont une dimension à part entière du quotidien, ils sont institués et ne s'inscrivent plus comme un temps en marge de l'institution mais comme un temps pleinement intégré à la prise en charge. Par conséquent, le temps de l'amusement devient parfois même une contrainte. Le weekend témoigne de cette dimension. Si les animateurs présents font vivre le lieu à un rythme plus souple et laissent plus de libertés aux mineurs, l'obligation de présence à au moins un des deux jours (le samedi ou le dimanche) transforme le weekend en un temps contraint. S'amuser devient alors une règle supplémentaire que les jeunes contournent en partant au cours de la journée en prétextant une maladie pour rester seuls ou aller faire l'activité de leur choix.

De manière générale, les loisirs sont grandement appréciés par les jeunes accueillis. Avoir accès à des loisirs permet aux mineurs de rompre avec un quotidien parfois morose quand il s'ancre dans l'attente d'un changement de situation qui tarde à arriver. Pour les mineurs du SAJ MIE, le temps de l'amusement donne la possibilité aux mineurs de quitter leur lieu d'hébergement et de passer du temps en compagnie d'éducateurs plus disponibles, car entièrement dévoués à ce temps récréatif. La dimension récréative est cruciale pour les mineurs, les temps de jeu sont une opportunité de faire autre chose, de s'amuser et d'aller en dehors du lieu d'accueil. Comme le souligne justement l'anthropologue de la santé et pédiatre Stéphanie Gernet (2015 : 14) dans un article consacré à la pratique sportive chez les mineurs isolés étrangers, les temps récréatifs sont vitaux car ils permettent aux mineurs de montrer autre chose d'eux, de se mettre en scène autrement que dans l'espace de l'institution.

Dans le prolongement de cette dimension, le domaine des loisirs apparaît dans les propos des éducateurs comme un moyen de redonner la possibilité aux mineurs de vivre

une adolescence qu'ils n'ont jamais connu. Tout se passe comme si l'action éducative visait à octroyer une seconde chance de s'épanouir aux jeunes, qu'ils fassent l'expérience sociale d'un âge qui n'existe pourtant pas toujours dans leur société d'origine. Les loisirs ne sont pas optionnels, mais constituent un impératif, l'amusement devient alors une injonction faite aux mineurs. Cette vision occidentale de la jeunesse portée par les éducateurs spécialisés entre parfois en conflit avec des mineurs qui n'ont pas envie de profiter de temps de loisirs au regard de l'investissement dans leur voyage et de leur volonté d'avoir des résultats concrets au plus vite. L'amusement paraît alors bien futile face à la pression que représente le remboursement d'une dette. L'impératif n'est pas de s'amuser, mais de trouver un travail pour gagner de l'argent au plus vite. Tout l'enjeu de la mission des professionnels réside dans la recherche d'un équilibre adéquat entre le temps des loisirs et celui du projet de vie. Dans ces lieux à mi-chemin entre la fin du voyage et le début de la prise en charge, les éducateurs ne peuvent pas encore poser toutes les bases d'un projet de vie. Tous cherchent à préparer le départ des mineurs vers un lieu d'accueil plus durable et pérenne. En attendant, les loisirs sont un moyen d'occuper les jeunes et de proposer un contenu à une formule d'accueil limitée.

2.2. *Un accueil de jour marqué par l'attente et l'ennui*

Le quotidien de l'accueil des mineurs est ritualisé autour d'activités et d'instants dictés par les impératifs institutionnels. Cette cadence journalière est toutefois contrebalancée par une autre dimension de la prise en charge : l'ennui et l'attente. Plus rarement évoquée, elle caractérise aussi le premier accueil et dévoile ainsi les autres espaces de protection et d'accueil investis par les jeunes pour faire face à un temps de l'accueil subi.

2.2.1. S'ennuyer pour être protégé

En dépit des activités mentionnées précédemment, l'ennui et l'attente s'invitent également dans l'enceinte des lieux d'accueil. Dans ces espaces d'accueil de jour, l'arrivée de nouveaux jeunes impose un rythme particulier aux établissements. Entre accélération et ralentissement, certaines périodes de l'année sont réputées pour connaître une croissance importante du nombre d'arrivées de mineurs. Par exemple, à Marseille et à Montpellier, les éducateurs enquêtés notent une augmentation significative de nouveaux mineurs après la période du ramadan. Les jeunes sont d'ailleurs si nombreux à arriver que les structures d'accueil se retrouvent débordées. Cette saturation n'est pas liée à des manquements matériels puisque les locaux sont généralement assez grands pour recevoir tous les mineurs. Cet effet de saturation résulte davantage du manque de ressources financières et/ou de moyens humains disponibles ; c'est à ce moment-là que des difficultés émergent.

> *« - Et quand tu n'avais plus de place pour accueillir des jeunes ici, qu'est-ce qui s'est passé ?*
> *- Alors là, il y avait la question des places en hôtel, mais il y avait aussi le fait qu'en trésorerie on n'avait même plus de quoi les nourrir.*
> *- Et ces jeunes tu les as orientés vers quoi ?*
> *- Bah, nulle part. Je leur ai simplement dit que ce n'était plus la peine de venir à Montpellier. »*
> Entretien directeur association RAIH - Montpellier (2014)

Alors qu'un manque de ressources internes aux associations plonge les professionnels dans la difficulté, ces derniers continuent d'assumer le travail d'évaluation de

la minorité et de l'isolement pour chacun des mineurs et dans les temps impartis par la circulaire. La charge de travail est alors importante. À Montpellier, lors de l'enquête de terrain, l'association RAIH connaît l'arrivée d'une série de nouveaux mineurs. Les professionnels travaillent en flux tendu, enchainent les rendez-vous et se consacrent entièrement à leur mission d'évaluation. Dans ce contexte de saturation et malgré l'indisponibilité des éducateurs qui s'affairent aux évaluations, les jeunes déjà évalués se présentent quand même à toutes les permanences matinales. Cela fait partie du contrat moral établi lors des premiers jours de l'arrivée. Alors, le matin, les mineurs s'installent et observent tranquillement le ballet des éducateurs. Au SAJ MIE, le service n'assure pas de mission d'évaluation, mais l'absence ou l'indisponibilité de plusieurs éducateurs occupés à des tâches administratives ou à des accompagnements à l'extérieur impose également des temps d'attente aux jeunes. Les mineurs se retrouvent là dans un temps vide, comme assignés à une attente interminable pouvant parfois devenir pesante. La fin de la journée résonne alors comme une ultime délivrance.

Sur les terrains (Montpellier, Marseille ou Paris), à l'issue de journées d'observations et de façon très informelle, j'ai souvent été questionnée par certains professionnels sur mes impressions. Je leur répondais ressentir une sorte d'atrophie au moment où j'adoptais le même rythme que les mineurs. C'est avec un certain étonnement que j'ai alors constaté que l'ennui et l'attente étaient un parti pris des équipes éducatives pour qui la passivité était en réalité une dimension incontournable du quotidien institutionnel. Selon eux, il fallait bien que les mineurs apprennent et s'habituent à ne rien faire. Alors que les mineurs subissent parfois clairement cette attente, les échanges informels réalisés avec les éducateurs témoignent d'une tout autre vision. Pour eux, l'ennui et l'attente expérimentés par les mineurs font l'objet d'une appréciation plus positive. Il est interprété comme le signe de la pugnacité des mineurs à vouloir être accueillis et à adhérer aux règles de l'accueil. Ces témoignages révèlent l'écart entre les expériences vécues par les mineurs et le regard que portent les éducateurs sur les jeunes à partir de leurs attentes. La passivité quotidienne dans ces espaces de l'entre-deux résonne plus largement comme une expérience concrète de l'attente induite par le déroulement des procédures administratives. Dans les espaces d'accueil de jour l'ennui se ressent, il se vit physiquement par cette forme d'assignation aux lieux de l'accueil.

Face à ce vide, des mineurs tentent de repousser les limites. Chaque jour, ils testent l'heure la plus tardive à laquelle ils peuvent arriver pour bénéficier de leur ticket-repas sans susciter de réaction d'hostilité de la part des équipes. Cette attente est symboliquement violente pour ces jeunes désireux de s'inscrire au plus vite dans une formation, un projet, un quotidien concrets. Cette envie de vivre et découvrir de nouvelles réalités entre en véritable contradiction avec cette quotidienneté qui oscille entre un rythme soutenu et un ennui profond. Cette réalité de l'accueil génère un sentiment de perte de temps et une grande frustration chez bon nombre de jeunes. En plus de ce désir viscéral d'avancer, certains mineurs sont particulièrement inquiets au regard de leur âge. Pour eux, chaque jour de plus passé à attendre les rapproche de la majorité et les éloigne un peu plus d'une promesse de protection.

2.2.2. L'espace public comme terrain de jeu privilégié

Les mineurs accueillis dans des établissements d'accueil de jour disposent d'un temps libre dont la durée varie en fonction du rythme de l'institution. Au SAAMENA plusieurs journées entières dans la semaine sont libres ; à l'association RAIH, tous les après-midi sont

consacrés aux rendez-vous et aux accompagnements individuels des jeunes et ceux qui ne sont pas convoqués font ce qu'ils veulent. Au SAJ MIE les temps libres sont moins fréquents pour les jeunes. En dehors d'une journée par weekend, seul le jeudi consacré à la récupération de l'argent à l'ASE est considéré comme un après-midi de libre par les équipes. Ce temps laissé aux jeunes ne leur permet pas pour autant de pouvoir s'amuser comme ils l'imaginaient. Comme l'explique l'anthropologue Francesco Vacchiano (2014), la quête de l'Europe s'accompagne d'une recherche de symboles d'une modernité qu'ils espèrent atteindre par la migration. Pour les jeunes rencontrés, ce désir se traduit le plus souvent par une volonté redoublée de consommation de biens et d'activités. Toutefois la majeure partie d'entre eux ne dispose pas des ressources financières nécessaires ; dans le cadre de leur prise en charge, les mineurs isolés étrangers ont un petit budget qui leur est donné pour se nourrir et subvenir à d'autres besoins élémentaires. À l'association RAIH, les jeunes n'ont pas d'argent de poche mais récupèrent chaque jour des tickets-repas. Au SAAMENA, les jours de permanence, des coupons leur sont distribués pour qu'ils puissent acheter à manger dans une boulangerie partenaire du service. Si ces différents moyens donnés aux jeunes leur permettent de subvenir à des besoins élémentaires, ils ne leur donnent pas pour autant la possibilité d'accéder à ces symboles de la modernité qu'ils souhaiteraient posséder rapidement (vêtements de marque, téléphone dernier cri, casque audio, *etc.*). Le témoignage de A. illustre toute la frustration générée par le manque de moyens financiers dans ce moment où il aimerait pourtant faire ce qu'il veut.

> *« - À l'ASE elle me donne 30 euros, mais c'est rien 30 euros par semaine. C'est pour ça que les gens font des bêtises après ! Moi je n'ai pas d'argent ! Quand on va manger des pizzas avec les amis, moi je n'ai pas d'argent alors je suis obligé de leur demander et ils me donnent cinq euros. Mais ce n'est pas bien comme ça. Mais pourquoi juste 30 euros ? Moi j'aime beaucoup de choses dans la vie, et elle, elle ne me donne que 30 euros !*
> *- Et tu fais quoi avec tes 30 euros ?*
> *- Mais rien !! C'est rien 30 euros !! Moi j'achète deux paquets de cigarettes, et demain c'est déjà fini ! »*
> Entretien A., 16 ans, Maroc - Paris (2012)

Le dispositif d'accueil et ses règles génèrent de la privation. Sortir, s'amuser et consommer comme les autres jeunes n'est pas aussi facile que les mineurs l'espéraient. Coincés dans une situation administrative, pris dans une histoire migratoire et personnelle parfois difficile à gérer, le temps libre contraint les jeunes à l'attente et à l'inaction. Sans argent ni activités prévues dans des structures d'accueil, les jeunes se retrouvent sans occupation. Comme une réponse à cette inconsistance quotidienne, certains font de l'espace public leur terrain de jeu privilégié. Dans ces lieux anonymes, être mineur isolé étranger ne change rien. Personne ne connait leur situation, ils sont des jeunes parmi d'autres. La rue est alors l'occasion de s'exprimer autrement que dans le cadre institutionnel. Par exemple, à Montpellier un groupe de mineurs accueillis à l'association RAIH se retrouve chaque après-midi au même endroit. Près du kiosque situé sur une artère piétonne passante, ils rejoignent d'autres jeunes avec qui ils restent l'après-midi. Pour passer le temps, les jeunes fument des cigarettes et s'amusent à draguer des filles qui passent. D'autres vendent des cartouches de tabac à la sauvette pour se faire un peu d'argent. Ce groupe de mineurs reproduit les attitudes des jeunes avec qui ils cultivent une certaine image. Ils adoptent les codes vestimentaires endossés (survêtements de marque, casquette ou bob, petite sacoche) et parfois langagiers alors même qu'ils ne maîtrisent pas encore réellement les bases de la langue française. Toutefois cette appropriation accélérée leur permet de faire groupe et de s'identifier à leurs pairs.

Ce terrain de jeu public ouvre la voie à des dérives. Des jeunes se retrouvent pris dans des histoires de délit, de vol ou encore dans des règlements de compte en bande. Lors d'une balade dans la ville de Montpellier, H., un jeune algérien de 17 ans, justifie les innombrables affaires auxquelles il est mêlé en expliquant qu'il n'a rien trouvé d'autre de mieux à faire. Il exprime alors avec clairvoyance le sentiment du temps gâché comme s'il avait été rattrapé par une vie de rue dont il voulait pourtant s'éloigner en migrant vers la France. H. apparaît résolument perdu et me confie qu'il aimerait que l'association RAIH soit ouverte l'après-midi pour qu'il puisse y faire des activités. D'autres groupes de jeunes enquêtés à Paris, Montpellier ou Marseille se baladent également souvent dans la ville l'après-midi. Ils déambulent en petit groupe, stationnent sur les bancs publics et discutent. Ces mineurs disent préférer rester seuls, fréquentent exclusivement des personnes accueillies à l'association ou avec qui ils ont été pris en charge dès leur arrivée en France.

Les après-midi ou les weekends sont des temps qui offrent aux mineurs l'opportunité de se construire en dehors de l'encadrement des adultes et du poids de l'institution. Loin d'être toujours voulus, ces instants s'imposent aussi aux jeunes de par le fonctionnement même des structures. Sortir de l'institution c'est s'émanciper d'un espace où les mineurs présents ne sont pas tout à fait le reflet d'une jeunesse occidentale et banale à laquelle ils aspirent vouloir ressembler. Rejoindre des mineurs qui leur sont proches témoigne d'une recherche de similarité et de ressemblance dans un environnement où ils font l'expérience constante de l'altérité. Le déploiement des pratiques spatiales des jeunes exprime une « désirabilité sociale » évoquée par la psychologue sociale et environnementale Sandrine Depeau (2010 : 18). Cette notion éclaire très justement le fait que les jeunes ne se retrouvent pas à certains endroits par hasard. Dans le cas des mineurs isolés étrangers, c'est en allant dans des lieux de squat, d'attente ou de stationnement, qu'ils se positionnent là où ils veulent se voir être et donc tels qu'ils veulent aussi être vus. Participant à l'aboutissement du voyage, le choix des lieux est crucial tant il oriente la construction identitaire des mineurs. Après le bouleversement de la migration, c'est en choisissant ou en se retrouvant pris malgré eux dans ces espaces que les jeunes créent progressivement de nouveaux ancrages.

2.2.3. Des mineurs en quête d'intimité dans les lieux de l'accueil

L'épreuve du voyage prive les jeunes rencontrés de tout espace privé et personnel. À leur arrivée en France, les mineurs avec qui j'ai échangé cherchent à recréer une intimité rassurante dans les espaces de protection. Ravi Kohli (2011(a)), spécialiste en protection de l'enfance à l'Université de Bedfordshire a travaillé auprès des mineurs demandeurs d'asile au Royaume-Uni. Selon lui, différentes dimensions participent à la réussite de l'installation des jeunes dans le pays d'immigration. Parmi elles, la possibilité de se sentir chez soi constitue une des étapes cruciales du processus d'ancrage des mineurs.

> « In that sense, home-seeking after forced migration is much more than the search for shelter and political sanctuary. 'Home' is also a place of relocating reliable relationships and establishing reciprocity, where customs and practices from the past can be brought back to life if they bring comfort. Ultimately, it is a place that is stable, safe and splendid in its ordinariness, allowing movements to and from without further threats of rupture. »
>
> Kohli, 2011(a) : 312

Dans le cadre des structures enquêtées, les différents lieux du dispositif de protection sont d'abord institutionnels. Destinés à l'accueil collectif des jeunes et utilisés pour les

procédures, ils ne permettent pas aux jeunes de disposer d'un espace strictement privé. Pourtant, les pratiques spatiales des mineurs dévoilent toute leur capacité à recréer un espace privé et intime dans des lieux particuliers et inédits. Pour se sentir chez eux, rares sont les jeunes enquêtés qui se retrouvent dans des espaces littéralement privés, coupés de tout lien avec l'institution. Les quelques mineurs qui ont de la famille en France et dans la ville où ils sont accueillis mobilisent les temps libres pour rejoindre ces membres de leur famille proche ou plus éloignée. C'est le cas de H. dont la tante habite à Paris et avec qui elle passe ses weekends ou encore O. et N. qui rejoignent leur grande sœur installée elle aussi en région parisienne. Pour eux, l'intimité se recréer aux côtés de personnes qui leur sont familières et qui atténuent le choc des bouleversements vécus en France. Or, pour des jeunes qui ne disposent d'aucune solution d'hébergement et qui aspirent à recréer un espace sécurisant, cette absence de réponse institutionnelle est une véritable épreuve. À Marseille, lors du terrain d'enquête, les jeunes n'ont que la rue comme espace pur se sentir chez eux. Avec une certaine fatalité, l'espace public se meut alors en espace privé à mesure que les jeunes parviennent à les transformer en des lieux sécurisants. Alors que des jeunes trouvent des espaces où ils ont une place garantie, cette vie à la rue plonge d'autres mineurs dans une incertitude chronique. Dès lors, chaque soir ou parfois au beau milieu de la nuit, le lieu où ils dorment change et les mineurs repartent en quête d'un endroit pour dormir sans être trop exposés aux dangers de la rue. La situation marseillaise est très critique tant il est évident que le contexte local entre en totale contradiction avec les principes fondamentaux des droits de l'enfant. Malgré l'errance imposée par les dispositifs de protection, les mineurs s'adaptent ; ils recréent un espace pour assurer leur survie dans une prise en charge devenue une véritable épreuve.

Dans le cadre de l'association RAIH ou du SAJ MIE, chaque mineur est hébergé dans une chambre au sein d'hôtels conventionnés par l'ASE. Cette solution hôtelière caractérisant spécifiquement l'accueil de jour permet d'offrir une mise à l'abri. Pourtant, plus qu'un lieu que les jeunes rejoignent pour dormir, cet espace est largement investi par les mineurs rencontrés. À peine arrivés, la vie dans une nouvelle ville peut être perçue par les jeunes comme menaçante et inquiétante. Puisque la formule d'accueil de jour ne leur offre aucune autre alternative, la chambre de ces établissements devient le seul espace « privé » des mineurs. Dans cette pièce, les mineurs s'enferment pour y faire ce qu'ils souhaitent. Comme une confirmation de cette dimension intime, ce lieu est le seul qu'ils peuvent réellement personnaliser comme c'est le cas de R. qui accroche sur les murs une photo de ses amis (photographie 21). Même si R. n'aime pas sa chambre, il explique l'avoir investi de souvenirs et de divers éléments qu'il a lui-même achetés.



Photographie 21 : R. photographie sa chambre
Dans le cadre d'un exercice de photographie commentée, R. a pris en photo sa chambre d'hôtel pour me décrire son environnement de vie.

> *« - Après, la photo de la télé je l'ai faite juste pour dire que j'avais une télé, c'était drôle.*
> *- Et cette photo au-dessus de ta télé ?*
> *- Oh ! C'est S. et A., je leur dis tous les jours qu'ils me manquent avec le petit post-it.*
> *[…]*
> *- Et tu aimes ton hôtel ou tu aimes juste ta chambre ?*
> *- Je n'aime pas mon hôtel et je n'aime pas ma chambre non plus. Je reste là-bas uniquement pour mes amis. Tu sais j'ai passé six ou sept mois avec eux, c'est pour ça que je ne peux pas partir. En plus, j'ai amené déjà beaucoup de choses, j'ai aussi acheté beaucoup de choses pour moi car je n'utilise pas ce qu'on me donne à la Croix-Rouge. »*
>
> Entretien R., 16 ans, Bangladesh - Paris (2012)

La chambre d'hôtel devient centrale si bien que le quotidien s'organise et s'articule autour de ce seul lieu de la vie privée. C'est le cas de B. pour qui chaque journée est identique : après être venu à l'association le matin, il rejoint sa chambre d'hôtel, fait sa prière, se repose devant la télé toute l'après-midi puis refait sa prière avant de sortir chercher à dîner. D'après les différents échanges réalisés avec les jeunes, la chambre d'hôtel occupe davantage une position centrale quand les mineurs ne disposent pas (ou peu) de relations amicales. C'est notamment le cas de R. qui a vu le périmètre de ses sorties en ville se rétrécir à mesure que ses amis se voyaient être placés dans d'autres villes françaises. R. passe depuis le plus clair de ses journées dans sa chambre, sur les réseaux sociaux où il maintient un lien virtuel avec ses amis.

> *« - Après m'être installé, j'ai commencé à aller sur Facebook pour passer le temps. Beaucoup de temps. Le temps est long…tellement long ici.*
> *- Pourquoi tu ne sors pas beaucoup ?*
> *- Avant quand j'avais beaucoup d'amis, je sortais dans beaucoup d'endroits historiques. Maintenant je le fais moins. Je passe mon temps sur Facebook. Je suis tout le temps en train de lire des choses sur Charles de Gaulle ou je consulte Wikipédia quand je ne suis pas à la Croix-Rouge. Je suis heureux, ça me va. »*
>
> Entretien R., 16 ans, Bangladesh - Paris (2012)

Le temps du vide institutionnel peut être long pour ces jeunes qui passent leur journée à regarder la télé ou à ne rien faire dans leur chambre d'hôtel. Recréer des moments privés à l'écart des services de protection reste crucial pour ancrer leur nouvelle

vie en France. Pour beaucoup, s'enraciner dans ces nouveaux lieux peut pourtant dériver. Malgré leur capacité à rebondir et à faire face aux difficultés, tous les jeunes se retrouvent en situation de vulnérabilité dans cette formule d'accueil de jour où les jeunes se retrouvent livrés à eux-mêmes le soir venu. Quand l'heure de la fermeture de l'association ou du service a sonné, les mineurs sont laissés seuls et doivent se débrouiller. C'est dans le huis clos des hôtels que le point d'orgue du vide contenu dans cette formule de protection apparait.

2.3. *L'accueil de nuit : des mineurs en danger à l'hôtel*

Entre ennui et activités, le rythme des journées des mineurs est variable. Au moment où la nuit tombe, en se rendant dans les hôtels conventionnés qui les accueillent, les mineurs expérimentent l'ultime contradiction des dispositifs d'accueil de jour. Par définition, cet accueil suppose qu'une autre solution soit prévue pour la nuit. Le SAJ MIE et RAIH sont les deux associations enquêtées qui hébergent la totalité des mineurs qu'ils reçoivent dans des hôtels conventionnés. Après l'accueil matinal et le rythme journalier des mineurs isolés étrangers dans les associations, ce dernier point aborde les réalités de la solution hôtelière pour des mineurs en situation de danger. En pénétrant dans ces lieux d'hébergement inédits, les hôtels se dévoilent comme le point d'orgue d'une formule de prise en charge marquée par de nombreuses carences au regard du respect des droits fondamentaux des mineurs.

2.3.1. Le choix d'une formule rentable et discrète

Les hôtels constituent une formule d'hébergement toujours mobilisée par les institutions dans la mise à l'abri des populations les plus précaires et immigrées. Dans leur ouvrage consacré à la mémoire des hôtels meublés à Paris, l'urbaniste Céline Barrère et la sociologue Claire Lévy-Vroelant (2012) indiquent l'ancienneté du recours à ce mode d'hébergement et remarquent déjà la présence de l'ASE.

> « Nous savions que l'hôtel meublé était le premier logement de l'étranger à Paris, qu'il vienne de la province voisine ou d'au-delà les frontières. […] les acteurs de l'urgence sociale, la DASS de Paris (à travers le SAMU social et ses relais) et le département ont de plus en plus recours aux hôtels. Les millions de nuitées " offertes " aux familles et aux personnes sans abri correspondent au logement de près de 8000 personnes en 2006, contre 2300 en 1999, sans compter le gros millier de familles logées au titre de l'Aide sociale à l'enfance. »
>
> Barrère et Lévy-Vroelant, 2012 : 7

Au regard du nombre croissant de mineurs dans certains départements (carte 12) et face à la saturation des espaces d'accueil, l'option hôtelière a été choisie par les autorités comme une solution d'hébergement pour les mineurs isolés étrangers. Si les individus enquêtés pour cette recherche dorment à l'hôtel et font l'objet d'un suivi éducatif la journée (ou seulement une partie de la journée) ; il convient de rappeler que ces établissements constituent parfois l'unique solution d'accueil pour des mineurs jugés comme étant arrivés trop tardivement en France. Tel est le cas de celles et ceux qui se présentent à l'âge de 17 ans et demi et qui, en dépit de leur minorité, sont considérés comme trop proches de la majorité pour que des procédures de régularisation soient engagées et qu'un projet de vie

soit initié. Ces mineurs sont alors placés dans une chambre d'hôtel sans suivi éducatif, scolaire et médical. Dans cette formule qualifiée d'accueil *a minima* pour faire référence à une implication minimale des institutions, les hôtels se transforment en espaces d'attente où les jeunes patientent jusqu'à leur majorité (Testemale et Médard, 2014). C'est aussi dans ces établissements hôteliers que les mineurs sont placés en attendant qu'une place en foyer se libère. C'est le cas de S., un jeune malien de 16 ans qui explique avoir vécu quatre mois d'enfermement dans sa chambre d'hôtel avant d'apprendre son départ vers Saverdun en Ariège.

> *« - Tu faisais quoi la journée à Paris ?*
> *- Je ne faisais rien du tout, je restais à l'hôtel. Il n'y avait rien…rien…même pas la télé…Rien ! Le matin je me réveillais, je prenais ma douche, mon petit-déjeuner, et voilà. Vers 13 heures j'allais manger, et après je ne faisais rien du tout. Je suis resté enfermé quatre mois!*
> *- Et l'hôtel était bien ?*
> *- Oui c'était bien, ce n'était pas pourri. Tu vois, j'étais tout seul dans ma chambre, j'avais un lit deux places, donc c'était bien. Après, le problème c'est que tu t'ennuies parce qu'il n'y a pas de télé. »*
>
> Entretien S., 16 ans, Mali - Saverdun (2014)

Les établissements qui accueillent des mineurs ne sont pas choisis au hasard. C'est par le biais des services de l'ASE que le conseil départemental passe des conventions avec certains hôtels. Ces contrats s'étendent sur une durée précise, concernent plusieurs établissements et impliquent un forfait de prise en charge journalière. À Paris, chaque jeune du SAJ MIE est hébergé pour un prix de 50 euros par nuit. Dans ce prix, un petit déjeuner est parfois comptabilisé. Si le placement des mineurs dans ces hôtels représente un coût financier pour les départements, pour les hôteliers, il constitue un marché porteur. En effet, en dehors du SAJ MIE, de nombreuses autres associations ont aussi recours à ces établissements dans le cadre d'un accueil de jour. En acceptant l'hébergement d'une population inédite, les hôteliers semblent avoir trouvé la clientèle idéale : présente en permanence, constamment renouvelée et entièrement payée par le conseil départemental.

Les hôteliers n'ont pas de mission particulière à l'égard des mineurs, ils doivent fournir des prestations identiques à celles de n'importe quel autre client (accueil, sécurité, entretien régulier de la chambre, des sanitaires et des parties communes). Pour vérifier la conformité des promesses faites par les hôteliers avec la réalité vécue par les mineurs quotidiennement, c'est à Paris puis à Montpellier que j'ai été chargée de réaliser une enquête au sein des différents hôtels où étaient hébergés les jeunes pour le compte de RAIH et du SAJ MIE (figure 15). À la manière d'un état des lieux d'entrée dans un logement, l'investigation a également intégré certaines des préoccupations émises par les professionnels sur le terrain. L'objectif de ces visites était non seulement de vérifier les conditions de vie, mais aussi de pouvoir recueillir les impressions des jeunes sur leur quotidien dans ces établissements. Pouvoir visiter ces lieux était une opportunité à saisir, car jusqu'à présent, les conditions d'hébergement des mineurs isolés étrangers dans les établissements hôteliers n'ont fait l'objet d'aucune recherche et restent méconnues. D'ailleurs, sur le terrain, les professionnels témoignaient d'une réelle envie de connaitre plus précisément la réalité vécue par les mineurs dans ces établissements. Les nombreuses questions des éducateurs à la suite des premières visites ont confirmé le flou et la zone d'ombre qui entourent ces lieux.

À Paris et Montpellier, j'ai visité 15 établissements, et ce, toujours accompagnée d'un (ou plusieurs) mineur(s) accueilli(s) dans l'hôtel sélectionné. Pour accéder à la réalité hôtelière dans sa globalité, je souhaitais observer à la fois l'établissement dans sa dimension matérielle (équipements, état général du bâtiment, de la chambre, *etc.*), mais

aussi dans son versant plus social (interactions, clientèle accueillie, comportements des jeunes, *etc.*). Je voulais également emprunter avec les mineurs le trajet quotidien qu'ils faisaient pour rejoindre leur hôtel. L'objectif était d'échanger avec les mineurs au cours de la route et recueillir ainsi leurs impressions sur cet environnement de vie.



Enquête n° ☐☐
Date ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐
Heure ☐☐ : ☐☐

Jeune (Nom, Prénom) : .....
Référent association : .....
Adresse hôtel : .....
.....
.....
.....
N° de téléphone : .....

Informations générales sur l'établissement

Présence d'une personne lors de mon passage : ☐ Oui ☐ Non
Présence d'un veilleur de nuit : ☐ Oui ☐ Non
Horaires de travail de la personne à l'accueil : .....
Horaires de fermeture de l'hôtel : .....
Nombre total de chambres : .....
Nombre total d'étages : .....
Autre clientèle fréquentant l'hôtel : .....
.....
.....

Espace commun et vie quotidienne

Petit déjeuner fourni par l'hôtel : ☐ Oui ☐ Non
Accès à une salle de petit déjeuner : ☐ Oui ☐ Non / Pour ..... jeunes
Horaires du petit déjeuner : .....
Est-ce le même petit déjeuner que les autres clients ? ☐ Oui ☐ Non
Quels sont les ingrédients proposés ? .....
.....
.....
À quel fréquence sont-ils changés ? .....
Accès à un micro-onde : ☐ Oui ☐ Non
Accès à un frigo : ☐ Oui ☐ Non
Accès à internet dans l'hôtel : ☐ Oui ☐ Non ☐ Wifi
Quelles sont les pièces communes à la clientèle de l'hôtel ? .....
.....
.....
.....

Impressions sur l'établissement

• Commentaires sur l'accueil de l'hôtelier ; .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

• Commentaires sur l'intérieur de l'hôtel : .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

• Commentaires sur le quartier : .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

C&R : Sarah Przybyl, 2016

La chambre

Chambre individuelle : ☐ Oui ☐ Non ☐ Oui, mais ne fonctionne pas ☐ Oui, mais le jeune ne sait pas l'utiliser

Chauffage dans la chambre : ☐ Oui ☐ Non

Fenêtre qui s'ouvre dans la chambre : ☐ Oui ☐ Non ☐ Oui, mais ne fonctionne pas

Télévision dans la chambre : ☐ Oui ☐ Non ☐ Non, télé commune à tous

Oreiller : ☐ Oui ☐ Non

Couverture : ☐ Oui ☐ Non

Mobilier dans la chambre : .....

.....

.....

.....

Fréquence des changements de draps : .....

Fréquence du ménage fait dans la chambre : .....

Commentaires sur l'hygiène de la chambre : .....

.....

.....

.....

Les sanitaires

Douche dans la chambre : ☐ Oui ☐ Non

Douche sur le palier : ☐ Oui ☐ Non / Pour ..... jeunes

Eau chaude pour la douche : ☐ Oui ☐ Non

Débit d'eau correct de la douche : ☐ Oui ☐ Non

Toilettes dans la chambre : ☐ Oui ☐ Non

Toilettes sur le palier : ☐ Oui ☐ Non / Pour ..... jeunes

Papier hygiénique dans les toilettes : ☐ Oui ☐ Non

Papier hygiénique fourni : ☐ Oui ☐ Non

Lavabo dans la chambre : ☐ Oui ☐ Non

Lavabo sur la palier : ☐ Oui ☐ Non / Pour ..... jeunes

Eau chaude pour le lavabo : ☐ Oui ☐ Non

Débit d'eau correct du lavabo : ☐ Oui ☐ Non

Commentaire sur l'hygiène des sanitaires : .....

.....

.....

.....

Entretien avec le mineur hébergé

Bienveillance du personnel, ambiance dans l'établissement, relation avec la clientèle, points positifs et négatifs, déroulement de la vie quotidienne, problèmes particuliers, *etc.* :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

C&R : Sarah Przybyl, 2016

Figure 15 : État des lieux des hôtels conventionnés par l'ASE
La grille utilisée pour la réalisation de l'état des lieux tient compte des intérêts scientifiques, des préoccupations professionnelles ainsi que des informations données par les jeunes lors de discussions informelles.

2.3.2. Typologie des hôtels conventionnés par l'Aide sociale à l'enfance

À l'issue des enquêtes, le premier résultat de cet état lieu conclut à une distance géographique très inégale séparant les établissements hôteliers où sont logés les mineurs de l'association d'accueil. Les temps de trajet oscillent entre une dizaine de minutes à pied pour les hôtels les plus proches et atteignent parfois plus de 40 minutes en transport en commun (métro ou bus) pour les plus éloignés. Ces différentes implantations influencent l'organisation et la gestion quotidienne du temps des mineurs. Grâce aux différentes visites réalisées à Paris et Montpellier, une typologie[49] des hôtels a été réalisée (figure 16). Reprenant la trame de l'enquête, quatre critères ont été retenus et qualifiés en suivant une échelle de satisfaction. Malgré des forfaits aux montants similaires, les prestations hôtelières sont très hétérogènes. Quatre types d'établissements ont ainsi été repérés sur le terrain et donnent une première lecture de la réalité hôtelière dans laquelle les mineurs vivent. Cette typologie a été pensée comme une synthèse des observations réalisées dans chaque type établissement et des différentes informations transmises par les jeunes lors de l'enquête.



Figure 16 : Caractéristiques des hôtels visités
Des hôtels rassurants aux hôtels menaçants, les prestations des établissements visités sont très hétérogènes.

- **Les hôtels rassurants** réunissent des avis satisfaisants pour tous les critères retenus. D'une grande superficie, les chambres ressemblent le plus souvent à des petits studios disposant d'une salle de bain privative. Dans la chambre comme dans les parties communes, l'hygiène est scrupuleusement respectée. Chaque matin, les hôteliers assurent la mise à disposition d'un petit déjeuner pour l'ensemble de la clientèle aux horaires indiqués. Au-delà de ces conditions d'accueil adéquates, ces hôtels se différencient du reste des autres établissements par les relations que les jeunes entretiennent avec le personnel. Les employés ne se contentent pas de donner la clé de la chambre aux jeunes, mais prennent le temps de discuter avec eux, suivent l'évolution de leur parcours de vie, s'intéressent à leur famille, à leur situation administrative, *etc*. Ces liens décrits par les jeunes et confirmés par les observations lors des visites témoignent d'une bienveillance de la part des hôteliers, et du personnel de manière plus globale. Dans ces établissements, les jeunes déclarent évoluer dans un climat de confiance et de sécurité. En investissant des liens avec les

[49] Par respect pour l'intimité des jeunes qui m'ont ouvert les portes de leur chambre, j'ai fait le choix de ne prendre aucune photo et de consigner les différentes observations par écrit.

mineurs, les hôteliers vont au-delà de leur mission initiale comme en atteste le témoignage d'un gérant rencontré à Paris : « Le petit A. c'est comme un petit frère pour moi, je garde toujours un œil sur lui. Ce n'est pas facile pour lui alors j'essaie de veiller sur lui ». Si l'intérieur de l'établissement sécurise les jeunes, l'aspect esthétique de l'extérieur de l'établissement et l'ambiance du quartier nuancent parfois ce caractère rassurant. Pour les mineurs pris en charge dans ces hôtels, la qualité des prestations offertes et cette sécurité produisent un sentiment d'attachement très fort au lieu.

- **Les hôtels peu accueillants** présentent des conditions matérielles satisfaisantes, mais les prestations et l'ambiance générale entachent le bilan global de ces établissements. Les chambres sont de taille moyenne et ne sont pas toujours équipées de sanitaires privatifs qui se trouvent sur le palier. Les conditions d'hygiène y sont respectées. À l'inverse des hôtels rassurants, les prestations sont assurées, mais pas toujours automatiquement proposées. Les jeunes doivent par exemple demander à l'hôtelier pour obtenir un petit déjeuner ou obtenir des draps propres. Dans ces établissements, les liens avec les hôteliers sont restreints, les contacts se limitent à des considérations pratiques comme obtenir la clé de la chambre, demander un drap ou une couverture. Les hôteliers assurent leur mission comme ils le feraient avec n'importe quel autre type de client. Certains jeunes apprécient cette attitude et le fait qu'ils puissent être des clients comme les autres sans faire l'objet d'une attention plus particulière. Aux yeux des mineurs accueillis, ces hôtels remplissent leur fonction initiale en fournissant une chambre pour dormir. Ce lieu n'est qu'une solution pratique d'hébergement et ne constitue pas un espace de l'intimité réellement investi par les mineurs.

- **Les hôtels insalubres** délivrent par définition de mauvaises prestations. Les chambres sont de très petite taille et les conditions d'hygiène inadaptées. Par exemple, lors d'un état des lieux, les draps d'un lit n'ont pas été changés et le jeune qui m'accompagne m'explique dormir dans ceux du client qui le précède. La chambre et les parties communes sont sales, des traces de moisissures sont observables à certains endroits. Dans les hôtels insalubres, les jeunes ne disposent pas de sanitaires privatifs. Ils doivent se rendre sur le palier pour aller aux toilettes ou prendre leur douche. Souvent, les verrous des portes sont cassés, les équipements sont détériorés. Bien conscients des conditions de leur hébergement, les jeunes ne peuvent pourtant pas les signaler aux hôteliers souvent absents des établissements. De plus, à l'inverse des deux premiers hôtels, les jeunes disposent ici en permanence de leur clé, vont et viennent aux horaires qu'ils veulent. En cas de problème, les mineurs disposent d'un simple numéro de téléphone d'urgence. Toutefois, ces derniers m'expliquaient qu'en cas de problème, ils préféreraient ne pas dépenser leur crédit téléphonique pour parler à une personne en qui ils n'avaient de toute façon pas confiance. Dans ces hôtels, les jeunes comptent davantage sur les liens de solidarité tissés avec la clientèle ou avec d'autres mineurs isolés étrangers accueillis par l'ASE. Lors des visites, si les jeunes se plaignent des conditions sanitaires de leur hébergement, les relations sociales tissées, entretenues et maintenues sont présentées comme un argument supplantant toutes les difficultés qu'ils endurent. Les liens sociaux renforcent le sentiment d'être chez soi et priment sur les conditions de vie pourtant déplorables dans ces établissements.

- **Les hôtels menaçants** synthétisent l'ensemble des mauvais points soulevés dans les autres établissements. Ils sont tout d'abord les plus éloignés du service d'accueil et l'ambiance du quartier d'implantation représente une source de stress. Les mineurs craignent parfois de rejoindre leur hôtel. Par exemple, lors d'un état des lieux, M. et S. me demandent de presser le pas aux abords de certains endroits du parcours qui les conduit à leur hôtel. Ils me disent avoir peur des personnes qui fréquentent le quartier. Dans l'établissement, les chambres sont tellement petites que les jeunes sont obligés de ranger leurs vêtements en dessous de leur lit, à même le sol. Les conditions sanitaires sont déplorables et peuvent menacer la santé des mineurs. C'est le cas d'un hôtel qui distribue des briques de lait d'un volume d'un litre en guise de petit déjeuner pour la semaine. Or, l'hôtel ne met pas à disposition de frigo et les mineurs n'ont aucun moyen de stocker cette denrée à la bonne température. Ces derniers m'expliquent garder le lait dans leur chambre et disent arrêter de le boire quand il commence à dégager une mauvaise odeur. Le caractère menaçant des hôtels résulte également des relations tendues entre les mineurs et des hôteliers se montrant agressifs. Malgré la mauvaise réputation de ces établissements, le terrain révèle qu'ils sont ceux qui hébergent le plus de mineurs isolés étrangers. Ce nombre important de mineurs accueillis génère également des tensions entre les différentes communautés présentes d'une part ainsi qu'entre ceux pris en charge par des associations et ceux ne bénéficiant d'aucun suivi d'autre part. Les relations sociales difficiles et les conditions déplorables d'hébergement entrainent chez les jeunes un sentiment profond d'insécurité. Rentrer à l'hôtel est synonyme d'inquiétude. Les mineurs aimeraient pouvoir quitter ces établissements, mais beaucoup semblent s'être résignés à cette solution d'hébergement et l'envisagent d'ailleurs comme une épreuve supplémentaire de leur parcours migratoire.

2.3.3. Conséquences d'une vie à l'hôtel sur un parcours de protection

Au fil du temps, la solution temporaire du recours aux hôtels s'est pérennisée. Destinés à recevoir une clientèle de passage, ces établissements n'ont pas vocation à prendre en charge des mineurs en situation d'isolement et de danger. Cette option est lourde de conséquences tant elle fragilise la quête nécessaire et difficile d'un équilibre par ces jeunes livrés à eux-mêmes. Le terrain révèle que des profils sont plus particulièrement affectés par cette formule. C'est notamment le cas de mineurs maltraités dans leur pays, ou de ceux ayant subi un voyage violent et éprouvant. Pour eux, les blessures du passé et les stigmates de la migration font leur apparition en pleine nuit comme en attestent les propos du psychologue du Lieu d'accueil et d'orientation (LAO) de Taverny.

> *« Quand vous prenez les gamins ici la journée vous voyez des gamins qui sont gais, qui chantent, qui dansent, qui s'amusent enfin rien qui puisse laisser penser qu'ils ont vécu des choses dramatiques. Le soir ils dinent, ils rentrent dans leur chambre et alors là c'est absolument dramatique pour la plupart ; c'est-à-dire qu'ils font des cauchemars, ils ont des syndromes post-traumatiques, ils ne peuvent pas dormir seuls, ils sont hantés par des tas d'histoires, des tas de choses comme ça. Et puis le matin ils se relèvent et puis ça va mieux tout d'un coup. »*
>
> Extrait court-métrage Docteur L., psychologue
> Démineurs, LAO - Taverny (2014/2015)

La vie à l'hôtel est aussi dévastatrice pour des mineurs rencontrant des problèmes d'addiction et qui ont besoin d'un suivi médico-social renforcé au regard de la dimension

pathologique de leur consommation d'alcool et/ou de drogue. A. est un mineur marocain accueilli au SAJ MIE depuis plusieurs mois. Les soirs de la semaine, il reconnaît consommer de la résine de cannabis en quantité importante dans sa chambre d'hôtel ; le weekend il sort avec ses amis et boit parfois de l'alcool. Diagnostiqué dans un état dépressif, il suit un traitement médical d'une courte durée pour lequel des antidépresseurs lui ont été prescrits. Chaque soir, A. mélange alors dangereusement les substances. Les arrivées tardives au service s'accumulent, A. rate de nombreux repas, rencontre des difficultés à adhérer au rythme du centre. Il devient un cas jugé problématique pour les professionnels bien conscients des limites de leur action éducative pour ce type de jeune et dans ce modèle de formule d'accueil. Dans leur chambre d'hôtel, les mineurs se retrouvent livrés à eux-mêmes. Sans qu'aucune limite ne soit fixée, certains ne dorment pas de la nuit comme H. rencontré à Montpellier. Lors de la visite de son hôtel, sa chambre semble s'être transformée en un lieu de squat puisqu'il passe la majeure partie de son temps à l'extérieur. Sa chambre lui est utile pour garder ses affaires personnelles, stocker des bouteilles d'alcool et venir dormir de temps en temps.

Outre ces profils requérant un suivi plus prononcé, ce mode de placement se présente comme une menace pour l'éducation des jeunes qui doivent gérer eux-mêmes leur scolarité. En effet, la solution hôtelière ne leur permet pas de bénéficier d'un soutien éducatif régulier et quotidien. Scolarisés dans des établissements généraux ou suivant déjà des formations professionnelles, comme tout autre élève, les mineurs isolés étrangers ont droit et besoin à un accompagnement pour réaliser des exercices, comprendre une leçon ou encore préparer un examen. En dépit de ce quotidien difficile, la pression de l'exigence institutionnelle qui pèse sur ces mineurs est constante. Ils doivent être irréprochables et ne commettre aucun faux pas sous peine de mettre en péril leur prise en charge par l'ASE. L'hébergement en hôtels s'apparente pourtant à une mise en échec prématurée du parcours des mineurs par les institutions qui, au lieu de leur garantir une protection les met face à de nouvelles épreuves. Les mineurs doivent parvenir à trouver un équilibre dans un cadre de vie qui renforce pourtant leur vulnérabilité et les exposent à de nouvelles difficultés. En plus de fragiliser le parcours des jeunes, cette formule met en péril tout le travail social et éducatif mené chaque jour par les éducateurs.

> *« La journée c'est bien, on fait un vrai boulot avec eux. On les aide, on les suit, on fait des vraies choses. Mais le soir, quand on ferme la porte du centre, ils repartent dans leur hôtel et là on ne sait plus rien. Ils font n'importe quoi ou pas…en fait, on ne sait pas. Mais franchement, mettre des gamins à l'hôtel après ce qu'ils ont vécu ! Ce n'est pas fait pour eux, tu te rends compte ? Il ne faut pas s'étonner qu'ils pètent un plomb parfois. Certains vont devenir fous à force de rester là-dedans et certains ils en paient déjà le prix. »*
>
> Entretien I., éducatrice spécialisée - Paris (2012)

3. Rester ou partir ? La dimension spatiale du placement des mineurs isolés étrangers

À l'issue de la phase de mise à l'abri et de l'évaluation de leur minorité d'une durée de cinq jours, les jeunes attendent que leur sort fixé. Certains voient leur minorité reconnue et continuent d'être accueillis, d'autres sont déboutés des systèmes de protection car déclarés majeurs par les autorités. Sur le plan de la procédure officielle, à la fin des cinq jours de mise à l'abri, le Procureur de la République s'exprime sur la nécessité de prononcer une Ordonnance de placement provisoire. Cette OPP procède à l'entrée des

mineurs déclarés isolés et étrangers dans le champ de la protection de droit commun. Comme n'importe quel autre mineur en danger, ils sont alors pris en charge par des services de protection de l'ASE ou une association compétente. Cette OPP s'accompagne également d'une saisine du juge des enfants par le Procureur de la République qui demande le placement du mineur. Les mineurs faisant l'objet d'une OPP passent d'une protection administrative à une protection judiciaire. Dans le cadre de cette mesure de protection, la prise en charge financière incombe au conseil départemental du lieu où est placé le mineur. Cette dernière dimension est importante puisque selon les dernières évolutions légales, c'est lors de la réception de cette OPP que les mineurs apprennent s'ils quittent ou non le département où ils ont été évalués. Cette réorientation des mineurs est entièrement gérée par la DPJJ au sein la cellule nationale du ministère de la Justice, créée par la circulaire de mai 2013. Au moment de la réalisation des terrains de cette recherche, la répartition des mineurs est alors guidée par un indice statistique. Les mineurs sont orientés dans des départements selon la part d'individus âgés de moins de 19 ans[50].

Dans les associations enquêtées se côtoient des mineurs pris en charge et d'autres en phase d'évaluation. Parfois, la réception d'OPP peine à être suivie d'effets concrets pour les mineurs. L'organisation du placement peut être longue à gérer le temps d'une concertation et d'une mise en lien entre les différentes parties. Dans le cadre des enquêtes réalisées, tous les mineurs que j'ai rencontrés ont été reconnus mineurs isolés étrangers et ont fait l'objet d'une OPP. Certains sont restés dans le même département, d'autres en sont partis. Dans le cadre de mes enquêtes, deux cas de figure ont été appréhendés. Par exemple, à l'association RAIH : des jeunes évalués patientaient avant de connaître l'avis rendu sur leur minorité ; d'autres, déjà reconnus mineurs et ayant fait l'objet d'une OPP attendaient que les services de protection mettent en œuvre les changements annoncés dans la mesure de placement. Au SAJ MIE, à Paris, les mineurs isolés étrangers étaient déjà pris en charge par l'ASE et espéraient qu'une nouvelle place dans un foyer de l'enfance se libère. Les mineurs évoqués dans cette partie ont donc tous fait l'objet d'une mesure de placement lors de notre rencontre.

Dans le cadre de cette recherche, le placement renvoie non seulement à l'idée d'une étape dans un parcours institutionnel (réception d'une OPP et entrée dans le droit commun), mais rend aussi compte d'une recherche de la bonne place dans la société d'accueil à travers la quête d'un lieu de vie adéquat (placement en foyer de l'enfance). Ce troisième point mobilise la dimension spatiale du placement comme un moyen d'apprécier les changements qui interviennent dans la vie des jeunes. Il s'agit ici de comprendre les contours l'environnement de protection des mineurs dans le cadre du placement des jeunes. À partir de cette approche, deux trajectoires géographiques empruntées par les mineurs lors de leur parcours en tant que mineur isolé étranger se dessinent. Ces itinéraires tant institutionnels que géographiques mettent au jour une expérience partagée entre ancrage et mobilité, contrainte et opportunité.

[50] Depuis un arrêté pris en juin 2016, cet indice a été révisé et recalculé. Un nouvel indice a été publié et vise à une meilleure prise en compte des nouveaux bénéficiaires de l'ASE dans chaque département mais aussi de ceux qui restent pris en charge. Cet indice est plus particulièrement abordé dans la troisième partie de cette thèse puisqu'il ne produisait pas d'effet lors de la conduite de cette recherche.

3.1. *Quand les jeunes restent dans le même département*

Sur le terrain à Montpellier et Marseille, la première configuration qui fait suite à une OPP est celle où les jeunes restent dans la même ville que celle où ils ont fait l'objet d'une procédure d'accueil et d'évaluation. Ce premier point revient sur l'organisation concrète de ce placement, mais aussi ses retombées sur le parcours de vie et les réels changements expérimentés par les mineurs dans leur quotidien. Il convient de souligner ici que le déroulement des procédures évoquées s'inscrit dans des contextes locaux. Des habitudes d'accueil et de prise en charge s'y sont développées au fil du temps et plus particulièrement en fonction de la nature des relations tissées avec les autorités locales. Ainsi, les informations livrées n'ont pas la prétention d'être généralisables à l'ensemble du territoire ni d'être représentatives des procédures réalisées à l'échelle nationale.

3.1.1. Un départ administratif avant tout

La réception d'une OPP de la part du Procureur de la République ou encore le placement dans un foyer de l'enfance marque un changement important dans la vie des mineurs. Pour certains, c'est la reconnaissance d'un statut et le début d'une prise en charge officielle ; pour d'autres, c'est une étape supplémentaire dans leur parcours d'accueil en tant que mineur isolé étranger. Dans les deux cas, une évolution majeure intervient. Pour les jeunes comme pour les éducateurs, cette nouvelle étape du parcours est d'abord accueillie positivement. Elle assure un peu plus la position des mineurs dans leur parcours et met progressivement fin à une incertitude quant à leur avenir en France jusqu'à la majorité. Sur le terrain, dans les trois associations (RAIH, SAAMENA et SAJ MIE), une telle nouvelle est annoncée en plusieurs temps. Tout d'abord, c'est lors d'un échange bref qui suit généralement la réception du courrier officiel ou une communication téléphonique qu'il est indiqué aux mineurs s'ils restent ou quittent le département dans le cadre de leur placement. Cette variable est la première préoccupation des jeunes, elle implique un changement radical d'environnement à court terme et nécessite souvent une préparation plus importante sur le plan logistique, mais aussi émotionnel. Un rendez-vous individuel est ensuite convenu entre le jeune et l'éducateur référent. Il permet d'expliciter les modalités pratiques de ce changement ainsi que les autres dimensions de cette progression de leur prise en charge.

Pour ceux qui restent dans le même département en attendant leur placement ou leur départ dans un foyer, le placement ou la reconnaissance du statut fait d'abord et surtout intervenir des changements sur le plan administratif. Avant de se rendre dans le nouvel espace d'accueil, les jeunes se voient octroyer un nouveau référent administratif. Chaque mineur est désormais suivi par un éducateur de l'ASE en plus de l'éducateur de la structure d'accueil. Chaque éducateur de l'ASE est quant à lui en charge de plusieurs mineurs isolés étrangers répartis dans plusieurs lieux de prise en charge. Ces professionnels ont pour mission de suivre le parcours des jeunes lors d'une entrevue mensuelle. Ils y prennent les principales décisions comme l'orientation scolaire ou statuent sur les possibilités de déplacement à l'extérieur de la ville pour des périodes de vacances. Ainsi, les éducateurs de l'ASE se chargent davantage du suivi institutionnel que du quotidien des mineurs. Cette dernière mission revient aux travailleurs sociaux salariés dans les foyers de l'enfance ou les associations mandatées qui s'assurent chaque jour des repas, du suivi scolaire, *etc*. La reconnaissance du statut ou le placement des mineurs s'accompagne d'abord d'une évolution dans les repères quotidiens : les personnes qui ont

assuré le premier accueil ou ont été présentes lors des premiers mois de prise en charge en France passent le relais à de nouveaux responsables.

Au SAJ MIE, lorsque les mineurs isolés étrangers partent pour un foyer de l'enfance dans le même département, ils gardent le même éducateur à l'ASE, mais changent d'interlocuteurs en ce qui a trait à leur vie quotidienne. Pour eux, le placement dans un foyer de l'enfance peut intervenir après plus de trois mois passés dans le service d'accueil de jour. C'est après un premier contact informel avec leur nouveau lieu de vie et l'équipe éducative sur place qu'arrive le jour du départ du service. Le rituel est le même pour tous. Un pot de départ est organisé au cours duquel un carnet de souvenirs regroupant des photos et des petits mots est systématiquement donné au mineur qui quitte le service. Qu'ils restent ou qu'ils partent du département, l'événement initie une nouvelle forme de prise en charge et une progression dans leur parcours de protection.

À Montpellier, à l'association RAIH, la réception d'une OPP intervient quelques semaines après l'envoi du rapport d'évaluation relatif à la minorité et l'isolement. Les mineurs qui sont placés à l'extérieur du département vont alors être sous la responsabilité temporaire du foyer de l'enfance départemental en attendant que leur départ vers la nouvelle localité soit matériellement organisé. Ces jeunes pris en charge par le foyer de l'enfance départemental en attendant leur départ ne font pas l'objet de la mise en place d'un suivi socioéducatif renforcé puisqu'ils seront amenés à quitter la ville de Montpellier dans les jours à venir. Pour ceux qui restent dans la ville de Montpellier jusqu'à leur majorité, l'OPP se traduit aussi par un placement au foyer de l'enfance départemental de l'Hérault. Pour eux, le placement dans ce foyer est plus durable et ne constitue pas seulement une étape technique et logistique intermédiaire.

À l'association RAIH, les jeunes ayant reçu une OPP sont tous convoqués lors d'un après-midi dédié à la passation de témoin entre les éducateurs de RAIH et ceux du foyer départemental. En fonction des disponibilités des professionnels, ce moment se déroule tantôt dans les locaux de l'association tantôt directement dans un des bureaux du foyer de l'enfance. Alors, vers 14 heures, après la pause repas prise à l'association avec les professionnels, les cinq mineurs ayant récemment reçu une OPP attendent devant les locaux. Les uns après les autres, ils rencontrent leur nouvel éducateur. Le discours de ce dernier est rodé, presque mot pour mot identique pour chaque jeune. Comme un symbole de la nouvelle place qu'il occupe, l'éducateur du foyer départemental est celui qui parle le plus lors de l'échange. Il explique qu'à partir de cet entretien, ce n'est plus l'association RAIH qui est responsable de la vie quotidienne des jeunes, mais bien le foyer de l'enfance. Les éducateurs de RAIH restent quant à eux plus discrets, soutiennent les jeunes dans le déroulement de l'interaction et s'assurent que tout est bien saisi par les différentes personnes. Ils indiquent enfin que malgré le placement, l'association leur reste ouverte et que les jeunes peuvent y revenir quand ils le souhaitent. Chaque rituel de placement institutionnel se termine par un déplacement de l'espace de l'association vers la nouvelle structure d'accueil. À l'association RAIH comme au SAJ MIE, les mineurs partent pour rester dans leur nouveau lieu de vie. En quittant ces espaces d'accueil où le parcours migratoire s'est bien souvent terminé, les mineurs débutent une nouvelle partie de leur voyage. Mais derrière ces premiers bouleversements d'ordre procédurier et administratif, quels sont les véritables changements qui interviennent ?

3.1.2. Quels changements pour les mineurs isolés étrangers ?

L'annonce d'une nouvelle étape dans la prise en charge génère autant d'inquiétudes qu'elle suscite de nouvelles attentes. L'école, la santé et le quotidien constituent les trois principaux domaines où les mineurs espèrent voir émerger rapidement une évolution. Pourtant, le changement d'espace et d'éducateurs référents ne semble pas toujours avoir d'incidences sur le quotidien. À Montpellier, les mineurs qui attendent de quitter le département dans les semaines à venir ou encore ceux placés dans le département de l'Hérault jusqu'à leur majorité doivent désormais se référer au foyer de l'enfance départemental. Ceux qui attendent de partir ne bénéficient que d'un suivi à distance par les équipes du foyer. Les autres mineurs placés durablement ont un nouvel éducateur référent qui se montre plus présent. D'autres professionnels les accompagnent également dans les prémices de leur projet de vie. Pour les mineurs jugés les plus vulnérables au regard de leur âge et de leur situation, les professionnels du foyer de l'enfance départemental trouvent rapidement une place dans un lieu assurant un accueil permanent. Tel est le cas du jeune A. arrivé du Soudan à l'âge de 14 ans et dont la situation nécessite une attention toute particulière. À l'issue de l'entrevue avec l'éducateur du foyer départemental dans les locaux de l'association RAIH A. récupère toutes ses affaires et quitte son hôtel pour être installé dans un appartement collectif qu'il partage avec d'autres bénéficiaires de l'ASE. Pour lui c'est un nouveau lieu de vie, un nouvel environnement social et un nouveau quotidien qui l'attendent. Or, pour les autres mineurs plus âgés, ce placement au foyer de l'enfance ne s'accompagne pas forcément d'autant de changements. En effet, ne disposant pas des places disponibles, le foyer départemental maintient les mineurs dans les hôtels conventionnés. S'ils commencent à poser les bases d'un projet de scolarisation ou d'un projet professionnel avec les équipes du foyer lors de rendez-vous, leurs conditions de vie quant à elles n'évoluent pas. La reconnaissance de la situation de danger et l'entrée dans le droit commun des mineurs ne s'accompagnent pas toujours de véritables changements pourtant vivement attendus et espérés par les mineurs.

Cette permanence du cadre de vie malgré l'évolution de la situation administrative se retrouve également dans des moments banals du quotidien. Dans le prolongement de l'exemple de l'hébergement, le moment des repas est aussi révélateur de cette assignation à un quotidien précaire malgré la reconnaissance officielle de la situation de danger. À l'association RAIH, tous les jours de la semaine, chaque jeune reçoit 15 euros sous forme de tickets restaurant pour manger. Cette somme leur permet de diner dans un établissement qui accepte ce moyen de paiement. Le plus souvent, les mineurs se retrouvent dans des kebabs de la ville, achètent de la nourriture dans des supérettes ou se rendent dans des établissements proposant des plats typiques des différents pays d'origine. Le passage au foyer de l'enfance s'accompagne d'un changement dans le fonctionnement des repas. Le foyer de l'enfance départemental se distingue en proposant des coupons repas uniquement valables dans le restaurant Flunch du centre commercial Polygone situé en plein centre-ville. Midi et soir, les mineurs pris en charge au foyer de l'enfance se retrouvent dans la salle de cette cafétéria installée dans le sous-sol de ce bâtiment. Temporaire pour ceux qui attendent d'être transférés vers un autre département, cette solution va durer plus longtemps pour ceux qui restent dans le département de l'Hérault. Le passage de la formule kebab à celle du Flunch ne fournit pas les résultats escomptés d'un changement pourtant attendu par les mineurs. Alors que la perspective de la prise en charge est attendue avec une impatience palpable chez les mineurs, le transfert vers un service de protection s'accompagne d'une réduction des possibilités quotidiennes dans le choix de

leur nourriture. Sur le temps long, la combinaison de ces solutions censées être temporaires (vie à l'hôtel et restauration rapide) a des répercussions sur la santé des jeunes. L'exemple de Montpellier et de ces lieux de restauration où sont envoyés les mineurs reflète clairement le changement minime que peut paradoxalement induire la reconnaissance de la situation de danger et le besoin de protection des jeunes. Alors que les jeunes changent de statut sur un plan administratif, les quelques lieux censés être nouveaux pour les mineurs ne s'accompagnent pourtant d'aucune évolution du quotidien en lui-même.

3.1.3. Les débuts fragilisés d'un projet de vie

Malgré un quotidien peu bouleversé par un placement institutionnel, les nouveaux référents administratifs doivent pourtant mettre en place un projet de vie garantissant un parcours serein des mineurs vers la majorité. Pour les éducateurs du foyer de l'enfance départemental de Montpellier, trois domaines sont annoncés comme prioritaires : la santé, l'éducation et la régularisation administrative. Ainsi, dans un cadre matériel de vie qui n'a pas connu de véritables évolutions, les mineurs commencent à suivre une formation, entament les démarches nécessaires à leur régularisation et tentent de reprendre le cours d'une vie banale. Commencer à construire un projet concret en France et pouvoir enfin se projeter dans un environnement sécurisant est le souhait de nombreux mineurs accueillis. Or, sur le terrain, les fondations d'un tel ouvrage paraissent parfois bien trop fragiles. Après la réception de son OPP le jeune A., d'origine soudanaise, est rapidement placé dans un appartement collectif avec d'autres mineurs français. À ce moment-là, cette solution lui permet de quitter l'hôtel où il est hébergé. Pour A. ce changement a toutefois été trop brutal. Ne parlant pas le français, craignant d'être renvoyé au Soudan et profondément déçu par l'impossibilité de travailler en France au regard de son âge, A. fugue de l'appartement seulement quelques jours après son placement. De nouveau sur les routes et plongé dans l'inconnu quant à son avenir en France, la situation de ce jeune soudanais montre qu'un placement n'est pas toujours aussi sécurisant et rassurant qu'il peut l'être sur le papier.

Outre les fugues, la mise en place d'un projet de vie en France se retrouve menacée chaque jour par les conditions de vie dans lesquelles les mineurs évoluent. Dans un quotidien partagé entre hôtels et lieux de restauration rapide, les jeunes ne bénéficient pas des meilleures dispositions pour s'investir dans leur formation professionnelle ou générale. Ainsi lors d'un rendez-vous au foyer de l'enfance départemental je découvre le positionnement du directeur de l'association RAIH opposé au maintien de C. à l'hôtel. Selon lui, maintenir ce mode d'hébergement met en péril les débuts de la scolarité de C. et donc, son avenir en France. Pendant le rendez-vous, l'éducateur du foyer sort de la pièce quelques instants. C. nous dit alors être inquiet de ne pas changer de logement, car il aimerait pouvoir aller rapidement à l'école et réussir ses études. Lors de ce rendez-vous entre C. et son nouvel éducateur du foyer de l'enfance, il n'y a plus de place dans les foyers ou les appartements collectifs des services de l'ASE. Le dispositif d'accueil de l'enfance est saturé. Aucune autre alternative n'est alors possible pour C. . Conscient des limites de la solution proposée à C. par l'éducateur, il apparaît en réalité que l'accès à une scolarité soit déjà en soi un succès quand bien même il est un droit fondamental. La réussite du parcours de C. est comme son quotidien, une considération secondaire. Dans un autre contexte, à Paris, le jeune Marocain A. rencontré au SAJ MIE lors d'un terrain de recherche et qui voulait profiter de la vie a lui aussi trouvé une formation professionnelle dans le secteur des

métiers du bâtiment, mais continue de se retrouver chaque soir dans sa chambre d'hôtel face à ses problèmes d'addiction. Il continue de fréquenter une bande de jeunes avec qui il commet des infractions répétées. Malgré la détermination avec laquelle il m'explique vouloir réussir sa formation, le cadre de vie dans lequel son avenir se négocie ne lui permet pas de réaliser son projet et menace chaque jour un peu plus ses chances de régularisation à la majorité. Il me dira un jour : « J'aimerais quitter Paris et aller dans les montagnes là-bas, loin. Loin de la ville et tout ça doit être bien. Ici ça me fait mal à la tête. »

Le placement symbolise officiellement un changement dans le parcours qui conduit les mineurs jusqu'à leur majorité. Officieusement, cette nouvelle donne ne s'accompagne donc pas toujours de résultats immédiats et significatifs en ce qui a trait aux conditions de leur vie quotidienne. Tout se passe comme si l'opportunité de rester dans le même département se meut en une contrainte au parcours de vie des mineurs à mesure que les contours de leur quotidien ne changent pas. Placés et accueillis, les jeunes ne perçoivent pas immédiatement des résultats et continuent de faire l'expérience d'une position marginale. Pour eux, rester dans la même ville c'est partir vers quelque chose de nouveau sur le plan institutionnel tout en restant bloqués dans un quotidien précaire. Malgré toutes ces difficultés, les promesses d'un avenir suffisent à ce que les jeunes restent optimistes et envisagent sereinement leur futur. Comme B. l'explique, les quelques menus changements qu'il a pu apprécier jusqu'à présent ne sauront être à la hauteur de son ultime rêve : aller à l'école.

> *« - Toi tes projets, tu as l'impression que tout a changé depuis que tu es ici ? Il y a un gros décalage entre ce que tu aimerais faire et ce que tu vas pouvoir faire?*
> *- Ouais, là maintenant, je ne sais pas. Il faut que je parle avec une éducatrice du foyer de l'enfance. Ils m'ont dit qu'ils allaient m'appeler pour que je parle avec elle. Tu sais, après c'est eux qui vont décider de mon sort. Là maintenant, je ne sais pas.*
> *- Mais tu les vois souvent les éducateurs au foyer?*
> *- Oui ça va. Vendredi ils m'ont donné des tickets de tramway. Après je suis parti avec l'éducatrice du foyer de l'enfance et d'autres jeunes, elle nous a acheté des habits neufs.*
> *- Tu n'en avais pas eu avant ?*
> *- Non. Lorsque nous sommes sortis, j'ai remercié l'éducatrice. Elle m'a dit que ce n'est à pas elle que je devais dire merci. Alors je me suis demandé, si ce n'est pas à elle, alors à qui ?, car c'est elle qui m'a tenu la main pour me faire entrer dans le magasin, c'est elle qui m'a acheté des trucs. Pour moi, c'est elle que je vais remercier. Au pays, c'est mon père qui me tenait la main aussi quand on allait dans un magasin. Il me disait " choisis ce que tu veux et je paie ". Alors quand on avait fini, je lui disais merci parce que ça ne vient pas de ma poche. C'est pour ça que j'ai dit merci à l'éducatrice, c'était génial avec elle.*
> *- Tu es content maintenant?*
> *- Ouais!*
> *- Tu vois que ça avance?*
> *- Ouais bon je suis un peu content, pas tout à fait. Le jour où je verrai que je commence à faire mes études, que ce n'est pas un rêve, mais une réalité, et que j'étudie en France, là ce sera autre chose.*
> *- Pour toi, le plus important aujourd'hui c'est d'aller à l'école ?*
> *- Ouais. C'est ça. »*
>
> Entretien B., 16 ans, Guinée - Montpellier (2014)

3.2. *Quand le placement rime avec déplacement*

Parmi les mineurs dont la minorité et l'isolement ont été confirmés, deux itinéraires se dessinent à l'annonce d'une mesure de prise en charge. À côté de ceux qui ont l'opportunité de rester dans la ville où leur voyage s'est terminé, d'autres sont contraints de quitter ces lieux pour se diriger vers un autre département. Cette évolution du parcours

bouleverse leur cadre de vie et leur impose de nouveaux changements. Ainsi cette sous-partie s'intéresse tout d'abord au moment et à l'environnement dans lequel s'organise le déplacement des mineurs d'un département à l'autre. Elle dévoile ensuite les postures des différents acteurs rencontrés vis-à-vis de cette nouvelle donne. Qu'ils soient mineurs ou éducateurs, l'horizon d'un nouveau déplacement est appréhendé tantôt comme une contrainte, tantôt comme une opportunité. Ces attitudes témoignent du rapport que les mineurs entretiennent avec l'espace de leur placement, aux représentations qu'ils associent à ces lieux, mais aussi et surtout ce à quoi ils aspirent.

3.2.1. Organiser le départ vers un nouvel ailleurs

Le déplacement et la réorientation des mineurs d'un département vers un autre peut intervenir à divers moments de leur parcours institutionnel en France. Dans le cadre de cette recherche, ce départ a été observé et relaté par les jeunes à deux moments clés. Dans les structures du premier accueil tout d'abord, c'est à l'issue de la procédure d'évaluation de la minorité et de l'isolement que l'OPP signifie aux mineurs s'ils restent ou partent du département. Cette nouvelle étape a été mise en place avec la circulaire de 2013 sur la base d'un indice statistique pour permettre une meilleure répartition des jeunes sur le territoire. Avant que soit annulée cette clé de répartition devant le Conseil d'État en 2016, les cartes produites par l'IGAS montrent que les départements de la région Île-de-France sont ceux qui réorientent le plus de mineurs dans le reste du territoire. À l'inverse, il est intéressant de noter qu'en dépit de la clé de répartition statistique alors en place, l'orientation des mineurs depuis les autres départements s'organise dans une aire géographique de relative proximité. À l'exception de quelques cas (IGAS, 2014(b) : 35), la majeure partie des jeunes se retrouve dans des départements limitrophes ou voisins de celui de leur arrivée initiale.

Lors des terrains de recherche, l'organisation de la réorientation des mineurs par la cellule gérée par la DPJJ s'appuie avant tout sur la clé de répartition prévue dans la circulaire de 2013 (Ministère de la Justice, 2013(a)). Au moment de mes enquêtes, l'indice statistique considéré pour guider cette réorientation est le pourcentage du nombre d'individus de moins de 19 ans présents dans chaque département. Comme pour tenter de pondérer cet indice statistique par des variables plus qualitatives, les pratiques développées à l'association RAIH comme au SAAMENA révèlent que les éducateurs intègrent dans les évaluations finales des informations supplémentaires relatives aux liens particuliers que des jeunes peuvent avoir sur le département. Comme pour étayer la nécessité de maintenir certains mineurs dans un département d'accueil et influencer la décision prise lors de l'OPP et de la réorientation, les jeunes sont invités à déclarer à l'éducateur qui réalise leur évaluation les attaches particulières qu'ils ont dans ville. C'est par exemple le cas de W., arrivé à l'association RAIH un matin accompagné par un homme qui déclare ne pas le connaître. Lors de l'entretien d'évaluation, W. est formel lui aussi, il ne le connaissait pas non plus avant d'arriver en France. Au moment où il est signifié à W. qu'il risque de quitter le département, ce dernier revient sur sa décision. L'homme est en réalité un oncle éloigné installé en France et mandaté par la famille de W. pour assurer son arrivée. La prudence qui entoure les déclarations est justifiée par le fait que la mention d'un membre de la famille sur le territoire peut remettre en cause l'octroi d'une protection aux mineurs au titre de leur non-isolement. Si les éducateurs comptent mobiliser cet argument pour faire valoir l'intérêt supérieur du jeune W. à rester dans la ville de Montpellier, ils prévoient également de procéder avec une extrême prudence au moment où ils évoqueront ce lien de parenté

dans le dossier de W. Malgré la validité de ce type d'argument pour infléchir dans le choix du lieu de placement de certains mineurs, au moment des enquêtes, l'indice auquel a recours la cellule nationale ne peut pourtant mobiliser cette variable qualitative. Dès lors, il possible que des jeunes comme W. soient dirigés vers un autre département alors que des mineurs sans attaches particulières restent dans la ville d'arrivée.

Plus tard, alors qu'ils sont déjà reconnus comme des mineurs en danger et pris en charge dans des structures d'accueil comme au SAJ MIE à Paris, les jeunes peuvent également être amenés à quitter le département. À ce moment du parcours, le placement vise à assurer l'aboutissement de deux projets fondamentaux pour l'avenir des mineurs : la formation et la régularisation administrative à la majorité. Ce départ peut uniquement être déterminé par les services de l'ASE à la suite d'une proposition faite par le référent du mineur au sein des services de protection ou d'une association compétente. Une fois cette décision validée par les autorités départementales, les conditions logistiques du départ se négocient alors sous le regard de l'ASE entre les associations du premier accueil et des foyers de l'enfance proposant un accueil pérenne.

Contrairement aux critères statistiques évoqués précédemment au moment de l'énonciation de l'OPP après l'évaluation de la minorité, l'orientation de ces jeunes déjà pris en charge par l'ASE est cette fois-ci guidée par les places disponibles dans les foyers et grandement influencée par des considérations plus qualitatives. Les prestations proposées par les établissements en termes de formation et le cadre de vie global du lieu font l'objet d'une attention particulière. Tous ces éléments sont considérés avec minutie par les professionnels (de l'ASE comme des structures accueillantes) pour permettre aux mineurs de débuter leur projet de vie dans un nouvel environnement adapté. Tout l'enjeu de ce déplacement est de trouver le juste équilibre entre les aspirations des mineurs et les possibilités d'accueil de chaque département. À l'ensemble de ces préoccupations s'ajoutent également certaines habitudes de travail entre les structures d'accueil et les foyers de l'enfance. En effet, année après année, la spécificité de cette population a rapproché certains intervenants sociaux et a fait naitre des collaborations officieuses. Progressivement des routines de fonctionnement facilitant le déplacement des jeunes se sont également mises en place. Ces liens développés à distance entre les professionnels de ces structures se concrétisent de façon informelle à l'occasion de sessions de formation ou de rencontres sur la thématique (colloque, journée d'étude, *etc.*). Ainsi, au fil des prises en charge, chaque professionnel tisse son propre réseau et chaque structure dispose d'un carnet de contacts mobilisable en fonction des situations des jeunes qu'elle accueille. Par exemple, lors de l'atelier Démineurs au LAO de Taverny, l'évocation de mon prochain terrain de recherche au Centre des Monédières à Treignac (Corrèze) a été l'occasion pour les professionnels de me faire part de prénoms de jeunes qu'ils y avaient placés au fil du temps et que je risquais de rencontrer une fois sur place. Dans ce cas de figure qui concerne les mineurs déjà pris en charge le déplacement vers un nouveau foyer s'inscrit davantage dans le peaufinage d'un projet de vie centré sur le mineur que dans un rééquilibrage territorial qui vise à servir les intérêts des conseils départementaux.

3.2.2. Une mobilité redoutée

Qu'il s'agisse des mineurs ou des professionnels, le départ vers un autre département est à l'origine d'une appréhension partagée. Si la réorientation des jeunes pris en charge vers un autre département se fait sous le contrôle et la responsabilité du juge des enfants et de l'ASE, le terrain mené à l'association RAIH témoigne d'un flou existant quant aux

personnes chargées d'exécuter cette réorientation. Alors que le transfert de compétences est opéré entre les conseil départementaux, l'organisation logistique et matérielle est quant à elle beaucoup plus incertaine. Alors, qui s'occupe de ce déplacement et le finance, le département depuis lequel part le mineur ou bien celui qui le reçoit ? Pour les éducateurs rencontrés au moment de cette recherche, la réponse n'est pas encore certaine et le nouveau cadre légal de la circulaire n'est pas encore bien clair sur le sujet. Chargés de rassurer les mineurs quant au déroulement de cette nouvelle étape, la méconnaissance de cette procédure met les éducateurs dans une position inconfortable et plonge les mineurs dans l'inquiétude. Tel est le cas de B., un mineur algérien accueilli à l'association RAIH et placé dans le département des Deux-Sèvres. B. a ainsi dû attendre que les termes de son orientation soient fixés *a posteriori* de l'annonce de son placement. Alors qu'il savait qu'il allait partir, personne n'était en mesure de lui expliquer comme il allait partir. Pendant ce temps-là, B. est resté à l'hôtel sans réellement savoir comment se déroulerait sa nouvelle prise en charge. Dans l'inconnu le plus total, pour les mineurs comme pour les professionnels, l'appréhension est latente et le placement devient source d'inquiétude plus qu'il ne rassure. Cette crainte est d'autant plus prononcée qu'à mesure que les jours passent, les mineurs assoient leur ancrage dans le lieu d'accueil, appréhendent un départ qui induit la rupture de relations sociales établies avec des pairs, mais aussi une équipe éducative. Pour témoigner de ces liens, j'ai choisi de mobiliser le discours de mineurs rencontrés dans des foyers de l'enfance qui lors des entretiens reviennent sur ce temps du placement.

> *« - Et à Albi tu es resté longtemps dans ce foyer ?*
> *- Non juste mois et demi. Mais là-bas j'étais comme chez moi.*
> *- Là-bas c'était comme chez toi ? Pourquoi ?*
> *- Je ne sais pas, parce que je me sentais à l'aise là-bas. Là-bas aucun éducateur n'est venu me dire que je n'étais pas chez moi. Si par exemple tu ne manges pas un truc, les éducateurs disaient qu'il fallait qu'on goute au moins. Si on n'aimait pas alors ce n'était pas grave. À chaque fois que je pleurais, ils étaient là pour moi et ne criaient pas.*
> *- Tu as l'impression que tu étais plus libre là-bas ?*
> *- Oui là-bas, je ne sortais même pas du foyer. Je ne voulais pas sortir, car je n'en voyais pas l'importance. Tout autour de moi il y avait toujours des gens qui me montrent de l'amour, tu vois ce que je veux dire ? Ils s'occupaient bien de moi, ils m'ont offert des habits tu vois, ils me montraient des livres, ils me faisaient des dictées, parce que quand je suis arrivée je ne parlais pas français. »*
>
> Entretien J., 15 ans, Angola - Saverdun (2014)

> *« - Là-bas je parlais beaucoup avec les éducateurs. Il y avait quatre éducateurs, c'était tous mes éducateurs préférés. Ils étaient tous trop gentils.*
> *- Ça c'était à Paris quand tu es arrivée c'est ça ?*
> *- Oui. Ils étaient vraiment trop gentils. Le jour du départ je pensais que je viendrai ici avec tous mes éducateurs, mais finalement c'était un autre que je ne connaissais pas. Tout le long du trajet il a dormi. »*
>
> Entretien E., 13 ans, Congo - Saverdun (2014)

> *« -Et après tu es allé en foyer à Noisy-Le-Sec ?*
> *- Ouais*
> *- Et là-bas, c'était bien ?*
> *- C'était trop bien !*
> *- Tu es resté longtemps à Noisy-Le-Sec ?*
> *- Cinq mois.*
> *- Cinq mois ? Ah oui ! c'est beaucoup de temps. Et c'était comment à Noisy-Le-Sec parce que moi je ne connais pas là-bas…*

> *- C'était bien franchement parce que là-bas c'est un petit foyer, il n'y a pas trop de jeunes, presque dix jeunes et c'était bien franchement…c'était trop bien, ils étaient trop gentils. »*
>
> Entretien F., 16 ans, Mali - Saverdun (2014)

Les jeunes ne sont pas les seuls à être marqués par ces séparations. Sur le terrain, c'est lors d'une discussion informelle qu'une éducatrice me confie ne pas réussir à laisser partir le mineur dont elle s'occupe. Lors de l'enquête, sa mission est de lui trouver une place dans un foyer de l'enfance pour qu'il puisse quitter le service d'accueil de jour et bénéficier d'un cadre plus sécurisé et propice à son développement. Les liens de proximité qu'elle a établis avec lui l'empêchent d'envisager son départ de l'établissement. Cette réaction qu'elle juge égoïste et profondément contraire à sa mission a des répercussions sur le parcours du mineur. En effet, en repoussant chaque jour un peu plus le moment du départ du jeune du service, elle amenuise ses chances de suivre un parcours plus paisible et continue de le laisser vivre dans un quotidien précaire.

Si l'appréhension s'invite au moment du départ, elle s'exprime aussi dans le rapport que les jeunes entretiennent avec ce qu'ils pensent rejoindre et dévoile ainsi les représentations des mineurs à l'égard de ces espaces. Partir vivre dans une ville moyenne ou dans une commune rurale éloigne l'image de réussite que les mineurs s'étaient fixés comme objectif à leur migration. Le succès du projet migratoire se situe aussi dans la possibilité d'accéder à ces symboles, de les voir, de se savoir à proximité d'eux. La vie urbaine et plus spécifiquement dans des agglomérations comme Paris ou Marseille est synonyme d'opportunités. En 2012, lors du premier terrain parisien je fais la rencontre d'A., un jeune homme pakistanais placé au SAJ MIE depuis quelques mois, au moment où j'échange avec lui, A. m'explique avoir déjà fait l'objet d'un placement dans un autre département. Malgré une procédure qui s'est déroulée dans de bonnes conditions, A. n'a pas supporté les quelques jours en Auvergne dans son nouveau foyer. Il a alors tout mis en œuvre pour revenir au SAJ MIE par ses propres moyens. Les éducateurs me racontent encore avec humour et une certaine exaspération le moment où ils ont retrouvé A. devant la porte d'entrée du service alors qu'il était parti il y a seulement quelques jours.

> *« Moi ils m'ont mis là-bas, mais je n'aime pas les montagnes. En plus il fait trop froid. Il n'y a rien, même pas de magasins ! C'est trop vide ! À Paris, c'est mieux, il y a du bruit, des filles, des voitures et moi je préfère ça. Je ne veux pas repartir là-bas c'est vraiment pas bien. »*
>
> Extrait carnet de terrain - Paris (2012)

Les lieux d'installation des jeunes sont plus que de simples solutions pratiques. Ils sont porteurs de valeurs, de représentations et d'imaginaires multiples. Partir n'est pas réellement apprécié par certains pour qui le lieu de leur arrivée en France n'a pas été choisi au hasard de la migration. Pour ceux qui se retrouvent dans une ville où ils ne veulent pas être à la suite d'une orientation par la cellule nationale, leur projet migratoire ne connaît pas l'aboutissement escompté. Appréhension, méconnaissance et image négative font de cette réorientation un environnement loin d'être optimal à la construction de leur projet de vie. La dimension spatiale du parcours migratoire des jeunes ne s'arrête donc pas avec l'arrivée en France, elle tient une place importante dans le parcours de vie qui se construit dans des villes, des types d'espace et des lieux particuliers.

3.2.3. Une réorientation souhaitée

Les échanges avec les mineurs comme avec les professionnels montrent que la réorientation vers un nouveau département peut aussi être une décision souhaitée lors de la réception de l'OPP comme lors d'un placement intervenant ultérieurement à la prise en charge. Du point de vue des éducateurs tout d'abord, le départ vers une autre ville ou un milieu plus rural est d'autant plus cohérent qu'il correspond à l'intérêt supérieur des mineurs qu'ils accompagnent. C'est notamment le cas de jeunes issus de milieux ruraux présentant des difficultés à se faire au rythme des grandes villes et pour qui le déplacement vers des villes moyennes ou des communes rurales est la solution la plus adaptée à leur bien-être. Aux antipodes de la situation d'appréhension explicitée précédemment, ici, le déplacement est aussi souhaité, car le parcours migratoire des mineurs visait d'abord un pays plus qu'une ville particulière. Dans cette configuration, partir n'est alors plus envisagé comme une rupture, mais comme la continuité d'un parcours, une opportunité de s'extraire d'un espace d'urgence et de précarité. Dès lors, la décision de l'autorité judiciaire sur la base des informations transmises par la cellule du ministère de Justice lors de la réception de l'OPP peut correspondre à l'intérêt supérieur du jeune. Lors d'un placement qui intervient plus tardivement dans le temps de la prise en charge, ce nouveau départ n'est pas guidé par un indice mathématique mais négocié avec les jeunes. Ainsi, le placement répond davantage aux souhaits émis par le mineur.

Si la procédure de placement des mineurs a précédemment dévoilé une recherche d'ancrage dans la modernité, elle montre aussi que les villes d'arrivée génèrent parfois un sentiment de frustration chez les mineurs. En effet, qu'elle concerne les jeunes ou les plus âgés, la migration internationale s'accompagne le plus souvent d'une quête d'amélioration de sa situation de vie et de son quotidien. Pour les mineurs que j'ai rencontrés, la dimension émancipatrice du voyage vers la France se situe dans une reconnaissance personnelle, dans la possibilité d'être considéré comme un individu avec ses envies propres et de s'extraire aussi parfois des communautés d'origine. La réalisation de soi dans la migration se fait dans une prise de distance avec ce qui rend anonyme, marginalise et n'offre pas les conditions propices à une affirmation du sujet. Pour ces mineurs, le départ offre l'opportunité d'être placé dans des foyers de l'enfance ou de nouveaux services de protection qui, à l'inverse des lieux du premier accueil, ne sont pas toujours spécialisés dans la prise en charge des mineurs isolés étrangers. Loin des villes saturées, dans ce nouvel espace d'accueil, les jeunes ont une place qui les attend. Si le placement ou la réorientation peut se réaliser dans de grandes agglomérations, les terrains de cette thèse m'ont conduit à me concentrer plus particulièrement sur les jeunes quittant les villes pour des communes rurales. Dans ces foyers de l'enfance, ils se retrouvent alors avec des mineurs nationaux confrontés à des problématiques différentes ; vivent une tout autre vie comme en témoignent les propos de M. un ancien mineur isolé étranger originaire du Bangladesh rencontré au SAJ MIE et avec qui j'ai entretenu une relation de proximité.

> *« Aller en Bretagne c'était une bonne chose pour plein de trucs. Je suis revenu à Paris maintenant, mais si j'étais resté tout le temps à Paris, franchement je n'aurais jamais connu d'autres personnes. Et puis si tu restes là, tu restes avec les Bangladais, et tu ne progresses pas dans la langue et tu ne connais pas la vraie vie des Français. Paris c'est ça, ce n'est pas la vie normale, c'est comme si tu étais au pays en fait parfois. »*
>
> Entretien M., 20 ans, Bangladesh - Paris (2014)

En plus de cette dimension personnelle et individuelle, l'OPP et/ou le placement en foyer de l'enfance résonnent aussi comme une optimisation des potentialités pour l'avenir des mineurs en termes de régularisation administrative[51]. En effet, en France le nombre de demandes de régularisation est très disparate d'un département à un autre. Dans les localités où les préfectures ont moins de demandes et n'évoluent pas dans un climat d'urgence, les jeunes ont alors plus de chances de pouvoir être régularisés à leur majorité. D'ailleurs, les foyers de l'enfance profitent de cet environnement pour nouer et entretenir des liens privilégiés avec la Préfecture. Tel est le cas de l'Institut protestant de Saverdun (Ariège) où j'ai réalisé une recherche et qui organise annuellement la venue du Préfet dans l'enceinte du foyer (photographie 22). Ces visites créent des liens entre les institutions ; au long terme, elles donnent aux jeunes davantage de chance de bénéficier de la bonne réputation de l'établissement au moment de leur demande de régularisation administrative. Face à ces nouveaux éléments, la contrainte d'un nouveau déplacement va devenir une opportunité à la réalisation d'objectifs de vie.



Photographie 22 : Visite préfectorale à Saverdun
À l'Institut protestant de Saverdun, l'invitation de la Préfète permet d'entretenir des bonnes relations avec les autorités.
Source : www.ladepeche.fr (2016)

[51] La thématique de l'optimisation des chances en fonction du lieu de placement sera abordée de manière plus approfondie dans les chapitres suivants.

Expériences contradictoires

La publication de la circulaire de mai 2013 a instauré un dispositif d'accueil dérogatoire pour les mineurs isolés étrangers à l'échelle nationale. Les services de protection départementaux et les associations mandatées sont ainsi devenus les exécutants d'une politique du tri qui ne dit pas son nom. Ces structures forment aujourd'hui les nouveaux guichets de l'accès à la protection. Le recours généralisé à l'évaluation de la minorité et de l'isolement est devenu un outil redoutable pour effectuer une sélection drastique entre les mineurs éligibles à une protection et ceux qui ne le sont pas. Cette évolution législative alors récente au moment des terrains de recherche résonne comme un véritable séisme pour des associations qui œuvraient déjà sur ce terrain, mais selon leur propre procédure, leur savoir-faire, leur réseau et les liens développés avec les institutions locales. Toutefois, cette circulaire a été réfléchie dans un but d'uniformisation des procédures et non de la prise en compte des spécificités locales. Dans cette même perspective, les mineurs aussi sont considérés comme un groupe homogène, capables de s'exprimer sur leur parcours en l'espace d'un ou plusieurs entretiens et d'accepter inconditionnellement les conditions précaires de leur accueil. Alors que les recherches conduites dans le champ de la sociologie ou du droit s'intéressent tantôt aux acteurs, tantôt à la conformité de ces dispositifs, l'approche géographique analyse ici la production des espaces de l'accueil où cadre règlementaire et acteurs se rencontrent. La réalisation d'une immersion dans plusieurs lieux d'accueil a permis d'éclairer les contours de ce cadre légal et réglementaire à la lumière des réalités vécues par les acteurs dans leur quotidien. Sous l'effet de contextes locaux, de pratiques professionnelles singulières et de profils multiples de mineurs, la pertinence de l'applicabilité du modèle d'accueil à l'échelle nationale a dès lors été mise à mal.

Dans ce cinquième chapitre, l'immersion prolongée dans les lieux de prise en charge, les échanges avec les éducateurs et ceux avec les mineurs mettent au jour les diverses contradictions qui jalonnent l'évaluation jusqu'à un accueil de jour ou de la décision d'un placement au long terme dans un foyer. Les enquêtes de terrain révèlent ainsi que les changements induits par la circulaire de mai 2013 ont participé à bouleverser les fondements des structures associatives. Alors que leur mission se concentrait principalement sur l'accompagnement vers le droit commun, les nouveaux impératifs de l'évaluation ont introduit une logique de contrôle et de rentabilité aux contacts. Le travail d'investigation dévoile néanmoins les contours de certaines stratégies de contournement des procédures mises en place par les professionnels pour un meilleur respect de l'intérêt supérieur de l'enfant dans un contexte où il semble avoir été omis. Plonger dans le rythme quotidien des structures d'accueil a dès lors permis de révéler comment la protection se fabrique aussi dans la banalité des moments de vie. Entre ennui et urgence des procédures, vie en collectivité le jour et solitude la nuit, la protection dans des cadres maltraitants révèle le double regard porté sur ces jeunes à mi-chemin entre l'enfance et les considérations pour les étrangers. Enfin, l'intérêt porté aux mesures de placement et aux déplacements géographiques souligne que le changement de statut administratif ne s'accompagne pas toujours d'une évolution du quotidien.

Ce cinquième chapitre éclaire la spécificité de contextes locaux et les bouleversements induits par la circulaire de 2013. Il donne à comprendre comment le placement constitue un événement voire une rupture majeure dans la vie des jeunes. À partir de ces multiples étapes du parcours d'accueil se dessinent de nombreux itinéraires

de vie. La suite de l'analyse propose alors de suivre quelques trajectoires en pénétrant cette fois-ci des foyers de l'enfance dont les spécificités résident dans l'accueil exclusif de mineurs isolés étrangers et dans leur localisation géographique à l'écart des grandes villes. Plus que l'introduction d'une comparaison, c'est après avoir détaillé les contours des solutions d'accueil temporaires qu'il s'agit de poursuivre le parcours qu'empruntent certains mineurs pris en charge par l'ASE et orientés dans des foyers de l'enfance spécialisés. Dans un environnement inédit, rythmé par de nouvelles règles, c'est une nouvelle expérience de la prise en charge qui les y attend.

Chapitre six. La prise en charge dans des communes rurales : une protection méconnue

Le placement dans des institutions dédiées à la protection de l'enfance en danger s'inscrit dans la continuité du parcours d'accueil des mineurs dont l'isolement et la minorité ont été reconnus et qui bénéficient d'une prise en charge institutionnelle. Dans un souci de cohérence du parcours, les différentes initiatives réalisées en amont de leur placement sont poursuivies par les institutions sur le plan de l'éducation, de la santé et des procédures administratives. À cette continuité du parcours institutionnel s'ajoute pour les jeunes une véritable expérience de la rupture. En effet, pour les mineurs placés, cette nouvelle étape marque souvent la fin des solutions temporaires de prise en charge connues jusqu'alors. C'est le début tant attendu d'une stabilisation de leur situation jusqu'à l'âge de leur majorité. En plus d'être plus durable, cet accueil est aussi global : scolarité, santé, quotidien régularisation, *etc.* Ce sixième chapitre propose de tourner cette nouvelle page du parcours des jeunes au sein de deux Maisons d'enfants à caractère social (MECS) spécialisées dans l'accueil des mineurs isolés étrangers.

Ce dernier chapitre de la deuxième partie dévoile les réalités géographiques et sociales de ces lieux d'accueil dont la spécificité repose sur leur localisation dans des communes rurales. Les réalités de ces deux établissements installés en Corrèze et en Ariège sont assez méconnues du grand public. L'intérêt porté à la dimension spatiale et sociale de ces MECS en dévoile pourtant toute l'originalité et la singularité. Ce sixième chapitre ne prétend pas initier une comparaison entre les modalités de deux dispositifs de prise en charge avec l'accueil d'urgence d'une part et celui plus durable d'autre part. Il se situe davantage dans la volonté de saisir les différents changements expérimentés au cours du parcours de certains mineurs isolés étrangers dont les trajectoires institutionnelles les ont conduits vers ces foyers de l'enfance spécialisés. Ce chapitre répond plus largement à la nécessité d'étayer les connaissances sur les réalités de l'accueil en milieu rural pour mieux diversifier les savoirs disponibles sur la prise en charge des mineurs isolés étrangers dans certains départements français. Pénétrer dans ces espaces encore méconnus implique de se livrer dans ce chapitre à une description fine et parfois inévitablement dense des réalités observées dans ces deux structures.

Un premier point de la démonstration détaille la situation de ces lieux en abordant l'histoire de leur création et de leur évolution vers un accueil des mineurs isolés étrangers

ainsi que les spécificités de leur fonctionnement institutionnel. Ce temps de contextualisation est alors l'occasion d'approfondir le dispositif méthodologique et aborder les ajustements des outils d'enquête dans un contexte particulier. Un deuxième point du chapitre interroge le processus de production de l'espace institutionnel. Dans des établissements isolés géographiquement, les réalités de la conduite vers l'autonomie des mineurs, l'accès à l'emploi et à la formation supposent en effet des liens avec l'extérieur. C'est au prisme de cet équilibre délicat entre distance aux ressources et promiscuité à l'intérieur des établissements qu'il s'agira de comprendre le déroulement des missions de ces structures d'accueil spécialisées à l'égard des mineurs. Un dernier point propose une micro-géographie de ces foyers d'accueil. À travers les dynamiques observées, ces MECS dévoilent un mode d'organisation socio-spatial révélateur des enjeux autour d'une négociation de la place de chaque individu.

1. Des foyers de l'enfance spécialisés dans l'accueil de mineurs isolés étrangers

En France, l'ASE prend en charge les mineurs en situation de danger. Pour ces enfants, adolescents et jeunes, les modalités d'assistance divergent en fonction de la problématique qu'ils rencontrent. Le placement dans des établissements spécialisés compte parmi les options d'intervention possibles. Il permet de proposer à ces mineurs un cadre plus propice à leur développement. Les MECS s'inscrivent dans ce schéma national et global de la prise en charge des mineurs en difficulté. Au titre de la protection de l'enfance en danger, certaines MECS reçoivent parmi les nationaux quelques mineurs isolés étrangers. D'autres structures se sont quant à elles entièrement spécialisées dans la prise en charge de cette population. Le placement dans un foyer jusqu'à la majorité constitue l'aboutissement du parcours du combattant pour de nombreux mineurs isolés étrangers ayant passé les épreuves du premier accueil et de l'évaluation. Dans les foyers de l'enfance, les mineurs isolés étrangers préparent leur avenir. Néanmoins, le rôle central de ces établissements dans le parcours des jeunes n'est pas proportionnel à l'intérêt qui leur est porté. Tout se passe comme si la reconnaissance de la situation de danger et la dimension plus stable de l'accueil ôtaient soudainement tout intérêt à suivre les parcours de ces jeunes. Ce premier point présente deux MECS enquêtées dans le cadre de cette recherche doctorale. Il s'attache tout d'abord à développer leurs spécificités du point de vue des mineurs accueillis et les compétences professionnelles déployées. Après avoir situé l'action de ces structures, ce point dévoile le dispositif d'enquête mis en œuvre dans ces espaces singuliers de l'accueil des mineurs isolés étrangers.

1.1. *Portrait de deux institutions discrètes*

À Saverdun en Ariège et à Treignac en Corrèze, deux foyers de l'enfance sont installés depuis plusieurs décennies et accueillent aujourd'hui uniquement des mineurs isolés étrangers. L'histoire de ces établissements révèle le profil de ces institutions pionnières et pourtant méconnues de l'accueil des mineurs isolés étrangers sur le territoire français.

1.1.1. Les foyers de l'enfance : des établissements méconnus

Parce qu'ils se terminent majoritairement dans les gares ou les aéroports des métropoles françaises, les flux migratoires se concentrent dans les grandes aires urbaines. En outre, sur le territoire français, les populations immigrées s'établissent préférentiellement à Paris et sa région ou dans les autres grandes villes de l'hexagone (Jayet et Ukrayinchuk, 2007 : 629). Cette distribution est en corrélation directe avec des opportunités d'emplois plus importantes dans les villes, mais aussi avec l'établissement de communautés immigrées. Tout naturellement, les recherches s'orientent plus spécialement vers ces espaces concernés par la présence migrante. L'attractivité des grandes villes couplée à la concentration des individus révèlent très souvent les défaillances des dispositifs institutionnels. En effet, les mécanismes d'exclusion qu'ils génèrent se matérialisent le plus souvent dans l'espace public. Ainsi, qu'ils soient mineurs ou majeurs, les migrants qui ne parviennent pas à trouver une solution d'hébergement ou de prise en charge se retrouvent aux marges géographiques et sociales de la ville. Tel est le cas des mineurs qui campaient sous les rails du métro parisien (photographie 23) en attendant d'obtenir un rendez-vous à la PAOMIE en vue de l'évaluation de leur minorité et de leur isolement.



Photographie 23 : Les tentes du métro Jaurès à Paris
À Paris, sous le pont du métro, des jeunes ont installé des tentes pour pouvoir dormir à l'abri le temps d'une ou plusieurs nuits.
Source : Bailleul et Senovilla Hernández, 2016 : 104

Dans ces interstices de l'espace public, les jeunes ne sont ni sous la responsabilité de l'ASE ni de celle d'éducateurs spécialisés. Pour quiconque qui souhaite entrer en contact avec eux, il n'est donc pas nécessaire d'obtenir des autorisations particulières. Les mineurs laissés à la rue sont ainsi progressivement devenus des interlocuteurs accessibles aux journalistes, chercheurs, associations, militants, *etc.* qui s'intéressent à leurs conditions de vie ou qui agissent en leur faveur. Comme le souligne la partie méthodologique du rapport PUCAFREU pour le cas de la France (Andreeva *et al.*, 2013), la présence de ces nombreux acteurs participe à une confusion autour de la compréhension des objectifs de recherche.

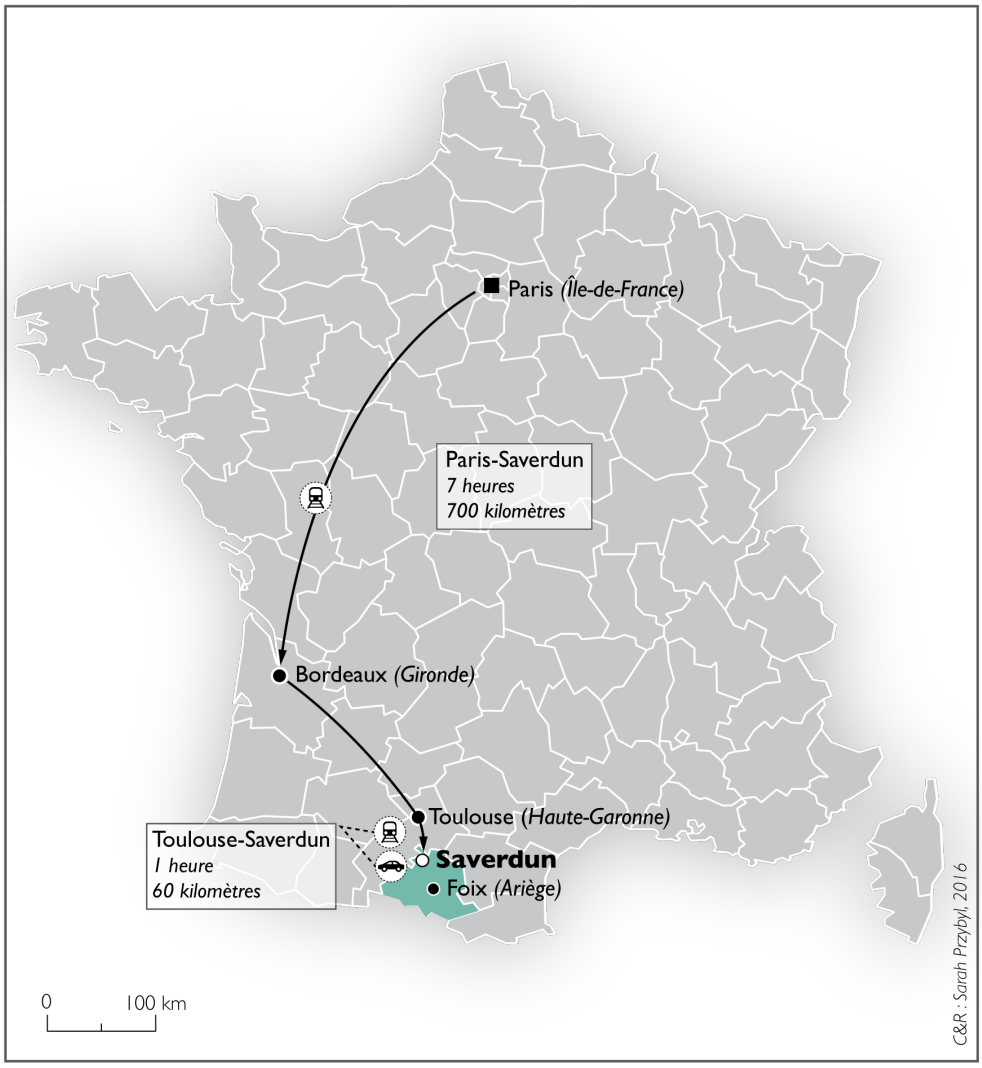
> « Dans leur majorité, les jeunes interrogés ont été rencontrés directement sur le terrain. Certains jeunes ont été rencontrés dans des lieux informels […] d'autres sur leur lieu de vie […]. Nous avons repéré et abordé la majorité d'entre eux lors de la soupe populaire

> organisée par l'Armée du Salut (métro Jaurès), de la sélection pour la mise à l'abri effectuée par France Terre d'Asile (qui avait lieu, durant notre recherche, place du Colonel Fabien) ou à proximité de la PAOMIE gérée par cette même association. Les rencontres sur le terrain ont soulevé plusieurs difficultés. Tout d'abord, il est relativement difficile d'expliquer à un public généralement peu averti et méfiant, le sens et le fonctionnement de notre recherche. Dans certains cas, notre rôle n'a pas été bien identifié au début et nous avons été pris, par exemple, pour des policiers ou des journalistes, ce qui a nécessité naturellement une clarification. »
>
> Andreeva *et al.*, 2013 : 27

Que le regard se porte vers les populations migrantes ou vers les acteurs en charge de leur accueil, les agglomérations se dévoilent comme des terrains d'observation et d'analyse privilégiée. À mesure que les arrivées de mineurs se sont concentrées dans les grandes villes et que les difficultés s'y sont cristallisées, les autres localités, pourtant elles aussi concernées, ont été reléguées au second plan. Les villes, leurs dispositifs d'accueil d'urgence et toutes leurs limites sont devenus les espaces d'étude essentiels dans l'analyse de la prise en charge des mineurs isolés étrangers en France tant elles cristallisent les incohérences d'un système d'accueil français. Ces réalités ne résument pourtant pas toute la diversité des trajectoires empruntées par les mineurs dans la poursuite de leur parcours de l'accueil. Aussi, les modalités d'accès à la protection dans les services d'accueil les plus concernés ne peuvent être les seules données considérées pour appréhender le parcours de vie des mineurs reconnus isolés étrangers. En 2013, l'application de la circulaire et son principe de distribution des mineurs à l'échelle nationale ont eu pour effet immédiat de projeter sur le devant de la scène des localités jusqu'alors peu présentes. Ces départements, ces petites villes ou communes sont apparus comme disposant d'une connaissance et d'un savoir-faire de longue date auprès des mineurs isolés étrangers.

Ainsi, pour ne pas limiter l'appréciation scientifique de la réalité aux situations les plus sensibles, c'est après avoir enquêté les lieux du premier accueil plongés dans l'urgence et le rythme effréné de l'évaluation que j'ai voulu voir ce qu'il advenait de la suite de la prise en charge des mineurs isolés étrangers. Pour sortir de l'incertitude, de la précarité et des dispositifs dérogatoires, c'est dans des foyers de l'enfance dits « classiques » et prévus par le droit commun que j'ai continué à m'intéresser à l'accueil des mineurs isolés étrangers. En me rendant dans des espaces plus méconnus situés en milieu rural, j'ai voulu observer et comprendre ce quotidien que me décrivaient des mineurs partis du SAJ MIE et avec qui j'ai gardé contact. J'ai souhaité découvrir ce que M. et R., deux mineurs bangladais accueillis à Priziac dans le Morbihan, me décrivaient comme « un foyer perdu au milieu des champs et de la campagne » ; ou encore ce cadre de vie dans les montagnes alpines où M., arrivé de Guinée s'est retrouvé placé. Animée par une curiosité scientifique pour cette forme d'accueil, l'itinéraire de ma recherche s'est donc poursuivi dans ces foyers plus classiques de la protection de l'enfance. En voulant prendre le contre-pied des études qui favorisent les lieux sensibles de l'actualité migratoire, je suis ainsi allée à la découverte d'une réalité plus méconnue où l'avenir des mineurs isolés étrangers en France se joue, se négocie et se construit. Ainsi en plus de l'intérêt de la découverte d'un nouveau contexte, j'étais animée par l'envie de rendre visible des situations le plus souvent occultées dans les recherches. À Saverdun en Ariège et à Treignac en Corrèze, j'ai ainsi eu l'opportunité de faire l'expérience de l'ailleurs, de l'inconnu et du dépaysement à seulement quelques heures des lieux sensibles de l'accueil des mineurs isolés étrangers.

1.1.2. Des orphelins aux mineurs isolés étrangers : brève histoire de l'Institut protestant de Saverdun (Ariège)



Carte 14 : Localisation de Saverdun
L'Institut protestant est situé à Saverdun, une commune du département de l'Ariège.

En février 2014, alors que la frilosité de plusieurs institutions ralentit considérablement la réalisation de terrains de recherche, c'est grâce au projet Démineurs que les portes de l'Institut protestant de Saverdun s'ouvrent. La dimension scientifique faisant partie intégrante du projet, c'est pendant plus d'un mois que j'ai eu l'opportunité de mener mes enquêtes dans ce lieu d'accueil spécialisé dans la prise en charge des mineurs isolés étrangers. Située dans le département de l'Ariège, à 60 kilomètres de Toulouse (carte 14), Saverdun est une commune rurale de 4500 habitants. Dans cette petite ville ariégeoise, la présence de l'Institut protestant est bien antérieure à l'arrivée des premiers mineurs isolés étrangers en France. Dans son mémoire de recherche, Nicolas Mannlein (2011), éducateur à l'Institut et formateur en travail social à l'Université de Toulouse Le Mirail, retrace l'histoire de ce lieu emblématique de la commune. Comme son nom l'indique, l'Institut protestant de Saverdun est d'abord une institution religieuse. Lors de sa construction en 1839, il s'appelle alors l'Institut de Charité pour les orphelins protestants. L'établissement accueille et éduque les enfants orphelins du village et des

alentours (Mannlein, 2011 : 19). Au fil du temps, le lieu se structure, il prend de plus en plus d'importance dans le paysage communal et dans la protection des plus démunis. Au cours des années cinquante, après avoir été agréé comme centre d'apprentissage par le ministère de l'Agriculture pour ses formations agricoles et horticoles, l'Institut protestant se dirige vers un fonctionnement similaire à celui d'une MECS. Au début des années soixante, l'Institut devient alors un foyer d'accueil des pupilles de l'État. La population prise en charge au cours des décennies reflète certaines évolutions de la société. Des années après les orphelins du XIX^{ème} siècle, l'Institut accueille désormais des jeunes qualifiés de « cas sociaux ». Comme le soulignent les psychiatres Janine Noël et Michel Soulé (2004 : 2337) ce qualificatif renvoie aux mineurs vivant dans une situation de marginalité sociale ou qui rencontrent des difficultés familiales et personnelles importantes. La terminologie fait alors référence aux mineurs français originaires de quartiers ou de familles défavorisés. Dans les années soixante-dix, face à l'arrivée importante de réfugiés en provenance du Sud-Est asiatique, l'Institut accueille alors pour la première fois une population d'origine étrangère. Celle-ci prendra une place croissante dans le public pris en charge par l'Institut. B., éducatrice depuis plus de 24 ans au sein de l'établissement se rappelle de cette époque.

> *« Alors, il faut dire qu'à l'Institut c'était à 80 % des jeunes issus du Sud-Est asiatique, et à peu près 20 % de…bon…pas tout à fait des " cas sociaux ", mais des jeunes français en difficulté et dont les parents étaient un peu démunis. Ils étaient d'ailleurs plutôt démunis que vraiment des " cas sociaux ". »*
>
> Entretien B., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

Au milieu des années quatre-vingt-dix, l'Institut accueille alors les premiers mineurs isolés étrangers. Progressivement, l'établissement se spécialise exclusivement dans la prise en charge de cette population au détriment des jeunes nationaux en difficulté. Financée par les conseils départementaux qui sollicitent un placement (Mannlein, 2011 : 20), la structure dispose d'un agrément pour l'accueil de 58 mineurs âgés de trois à 21 ans. L'Institut protestant les reçoit dans une enceinte composée d'un grand bâtiment et de plusieurs petites maisons. Toutefois, l'étendue de son domaine est en réalité beaucoup plus vaste. En raison des activités agricoles et horticoles de l'Institut, ce dernier s'étend sur plus de 200 hectares. En outre, deux grandes bâtisses supplémentaires permettent d'accueillir des mineurs ou des familles étrangères en difficulté. Alors que le contexte de la prise en charge des mineurs isolés étrangers évolue au niveau national, l'Institut connaît quant à lui de nouvelles transformations impulsées par l'arrivée d'un nouveau directeur qui diversifie et développe les activités.

> *« C'est justement pour cela que notre directeur se soucie aussi de développer la maison avec d'autres pôles pour assurer ses arrières, parce que si un jour on n'a plus de mineurs isolés étrangers, il faut qu'on puisse rebondir après ailleurs. »*
>
> Entretien chef de service - Saverdun (2014)

Des orphelins aux mineurs isolés étrangers, l'Institut protestant de Saverdun n'a cessé de renouveler le public accueilli. Comme les professionnels l'ont souligné lors des entretiens, une nouvelle phase est actuellement amorcée pour prévenir une éventuelle évolution des usagers de l'établissement. Contrairement aux associations qui ont été spécialement créées pour les mineurs isolés étrangers dans les grandes agglomérations, par exemple le SAJ MIE crée par la Croix-Rouge française en 2011 et fermé en 2015, l'Institut protestant de Saverdun inscrit son action dans un temps beaucoup plus long. Ce foyer ariégeois fait partie de ces grandes « maisons » disposant d'un savoir-faire auprès des

mineurs isolés étrangers depuis près de vingt ans, mais qui sont pourtant restées dans l'ombre des débats sur cette population.

1.1.3. Des réfugiés libanais aux mineurs isolés étrangers : le Centre des Monédières à Treignac (Corrèze)



Carte 15 : Localisation de Treignac
Le Centre des Monédières est situé à Treignac, une commune du département de la Corrèze.

Cette première expérience scientifique dans le foyer de l'enfance de Saverdun a été particulièrement riche sur le plan scientifique. C'est à partir de là que de nouveaux terrains de recherche à Marseille puis Montpellier[52] ont été conclus. En complément j'ai eu l'opportunité de promouvoir les ateliers du projet Démineurs afin de proposer notre action au LAO de Taverny et à l'association les Gavroches à Neuilly-sur-Marne. La période des terrains de thèse touchant à sa fin, je souhaitais réaliser un dernier terrain dans une

[52] La structuration de cette thèse ne reflète pas l'ordre de la réalisation des terrains de recherche pour mieux rendre compte des étapes du parcours des jeunes. Compte tenu des opportunités de terrain, des disponibilités des établissements et de certains impératifs du calendrier de la thèse, ma recherche a oscillé entre des périodes d'enquête dans des MECS puis des associations chargées du premier accueil des mineurs isolés étrangers. La carte produite en introduction générale retrace avec précision ces différentes périodes d'investigation.

structure d'accueil située dans une plus petite commune afin de mettre en perspective les éléments recueillis à Saverdun au début de ma recherche. Ainsi, c'est à l'occasion d'un colloque organisé par l'Institut protestant en mai 2014[53] que j'ai fait la connaissance du chef de service pédagogique et d'une éducatrice spécialisée du Centre des Monédières de Treignac. Comme une sorte de clin d'œil final, c'est grâce à ce premier terrain de recherche à Saverdun que j'ai eu l'opportunité de rencontrer ceux auprès de qui j'allais terminer mes enquêtes. Ainsi, un an après Saverdun, c'est entre janvier et février 2015 que j'ai été accueillie au Centre des Monédières à Treignac, dans le département de la Corrèze (carte 15). Situé à 50 kilomètres de Tulles et 80 kilomètres de Limoges, c'est dans ce village médiéval d'environ 1400 habitants qu'est installé cette MECS. Autrefois appelée « Villa des Roses » et reconnue d'utilité publique en 1970, c'est avec le concours du maire de Treignac, Paul Pouloux, du Ministre de l'Agriculture Jacques Chirac et de Claude Pompidou, alors Première dame de France et présidente de la fondation qui porte son nom, que le Centre des Monédières est inauguré en 1973 (photographie 24).



Photographie 24 : Bernadette Chirac, invitée d'honneur du 40ème anniversaire du Centre des Monédières

« Jean-Pierre Navaud, maire, a souligné l'importance de ce centre. Dans son propos, Bernadette Chirac a rappelé que le centre était né de la volonté et de la détermination de trois personnes : Claude Pompidou, Jacques Chirac et Paul Pouloux, ancien maire de Treignac. »
Source : www.lamontagne.fr

À l'image de l'Institut protestant, dans les années 1970, le Centre des Monédières a également accueilli des populations réfugiées en provenance du Sud-Est asiatique. Du fait des relations diplomatiques entretenues par Jacques Chirac avec un Liban plongé en pleine guerre, c'est au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix que le Centre des Monédières ouvre alors ses portes à des réfugiés libanais. Inscrit dans le schéma départemental de la Corrèze, le centre accueille par la suite des jeunes en difficulté sociale et qualifiés familièrement de « cas sociaux » en provenance de différentes régions de France et aux problématiques multiples. Placés au titre de l'Ordonnance 1945[54], ces

[53] Le colloque annuel de l'Institut protestant de Saverdun s'est tenu en mai 2014 et s'intitulait *Du projet idéalisé à la réalité du projet*.

[54] L'Ordonnance du 2 février 1945 est un texte central pour les mineurs ayant commis une infraction pénalement répressible. Ce texte met un terme à la vision répressive pour favoriser celle de l'éducation. Dans le cadre de cette ordonnance qui a été maintes fois amendée, les jeunes délinquants peuvent être placés par le juge des enfants dans une institution spécialisée.

enfants marquent le lieu. Sur le terrain, les professionnels décrivent cette période comme étant l'une des plus difficiles qu'ils aient jamais connue au regard des problématiques sociales de ce public. Comme l'Institut protestant, le Centre des Monédières arrête la prise en charge de ceux que les éducateurs nomment « les ordonnances 45 » pour accueillir exclusivement une population de mineurs isolés étrangers. Aujourd'hui le centre peut recevoir près de 72 mineurs âgés de 14 à 18 ans et assure aussi le suivi de jeunes majeurs jusqu'à l'âge de 21 ans. L'établissement se compose d'un internat principal où les 72 mineurs sont accueillis et d'un bâtiment administratif. Le lieu principal est entouré d'un espace naturel de 12 hectares qui compose l'aire de jeux des mineurs. À deux kilomètres de l'établissement se trouve le lycée hôtelier où sont formés les jeunes. Il s'étend sur près de 1440 m^2 et a vocation à enseigner les métiers de l'hôtellerie et de la restauration aux mineurs accueillis au centre. Le Centre des Monédières est un lieu imposant, non seulement par la taille de sa structure, mais aussi par le nombre de mineurs pris en charge. Certains professionnels comparent d'ailleurs l'établissement à une « usine ». L'histoire de cette institution en fait un lieu atypique du paysage de la prise en charge institutionnelle. Dans les locaux, certains éducateurs rencontrés n'ont connu que cette structure d'accueil comme lieu de travail. D'autres sont même d'anciens bénéficiaires devenus éducateurs spécialisés dans l'établissement.

S'ils ont chacun leur histoire, l'Institut protestant de Saverdun et le Centre des Monédières se ressemblent beaucoup par la taille impressionnante de leur structure, le nombre de professionnels qui y travaillent ainsi que la capacité d'accueil des mineurs en termes de places. Ensemble, ces deux lieux donnent la possibilité d'entrevoir une autre réalité de l'accueil des mineurs isolés étrangers. Dans un milieu à dominante rurale, ces foyers vivent à un autre rythme. Loin des grands centres urbains sans en être déconnectés pour autant, c'est toute une autre vie institutionnelle qui s'y déroule.

Encadré 4 : Quand la recherche résonne avec une actualité tragique

En janvier 2015, le climat de mon arrivée à Treignac est très particulier. En effet, à Paris, le 7 janvier, les événements tragiques qui se déroulent dans les locaux du quotidien satirique Charlie Hebdo plongent la France dans l'effroi. À Treignac, le Centre des Monédières est sous le choc. Chérif et Saïd Kouachi, les deux auteurs de l'attentat, ont été accueillis dans les locaux du Centre entre 1994 et 2000 dans le cadre d'une procédure de placement visant à les protéger de leur environnement familial jugé défaillant. Les éducateurs qui ont suivi personnellement les deux frères sont très touchés, les différents salariés sont également bouleversés et les mineurs isolés étrangers accueillis craignent l'amalgame. Cet événement place subitement Treignac sous le feu des projecteurs. Journalistes français et étrangers, chaînes de télévision, *etc.* se précipitent au portail du Centre pour obtenir des éléments sur la vie des deux frères Kouachi. Dans ce climat très tendu, les premiers incidents se produisent : des journalistes photographient des mineurs isolés étrangers sans autorisations, d'autres campent devant l'institution, des passants insultent les jeunes de voyous, *etc.* Alors que la tension est bien palpable, la direction de l'établissement organise une conférence de presse, les différents salariés font face et organisent des sessions d'échanges avec les mineurs. Jour après jour, la mobilisation des professionnels et des jeunes a permis à la vie de reprendre doucement son cours dans l'enceinte de l'établissement.

1.2. *Deux foyers de l'enfance, une mission au service des mineurs isolés étrangers*

Chacun avec leur histoire, leur passé, leur héritage, ces deux établissements présentent un ensemble de similarités au niveau de leur mission, des jeunes qu'ils accueillent, mais également de la composition des équipes. Ce second temps propose de découvrir le profil des mineurs accueillis ainsi que l'arsenal éducatif en place. L'analyse

dévoile notamment les éléments qui font la transition du provisoire au pérenne, du précaire à un environnement sécurisant.

1.2.1. Profil des mineurs accueillis à l'Institut protestant et au Centre des Monédières

L'Institut protestant de Saverdun et le Centre des Monédières de Treignac accueillent des jeunes dont l'isolement, la minorité et la situation de danger ont été reconnus et établis. Au-delà de la reconnaissance d'un statut de mineur isolé étranger qui n'a pas d'existence juridique (Masson, 2010 ; Duviver, 2012 et Senovilla Hernández, 2014(a)), c'est la situation de danger dans laquelle ils se trouvent qui est ici attestée (art. 375 du Code civil ou art. 222-5 et 223-2 du CASF). C'est bien parce que les mineurs sont en danger qu'ils font l'objet d'une mesure de placement dans un foyer de l'enfance. Leur prise en charge continue d'être assurée par l'ASE du conseil départemental d'où les mineurs sont issus ; leur dossier peut aussi être définitivement transféré au département de placement. Ainsi, un mineur placé en Corrèze peut garder son référent à l'ASE de Paris, puis, au bout d'un temps variable de placement, voir son dossier transféré aux services de l'ASE de la Corrèze. En plus d'occuper une position similaire dans le schéma de prise en charge, ces deux foyers ont aussi en commun d'accueillir un nombre important de mineurs isolés étrangers. L'Institut protestant dispose d'un agrément pour 58 mineurs et le Centre des Monédières pour 72 jeunes. Contrairement aux structures du premier accueil, dans ces foyers, la prise en charge se fait tant le jour que la nuit. Au retour de l'école, lors du repas du soir ou pendant les weekends, tous les mineurs peuvent ainsi se retrouver ensemble au sein du même lieu.

À Saverdun et à Treignac, les mineurs accueillis dans les deux structures sont principalement des jeunes hommes âgés de 16 et 17 ans, en provenance des pays d'Afrique et d'Asie. Leur présence correspond aux tendances plus générales des flux migratoires de cette population à destination de la France (DPJJ, 2014 et IGAS, 2014(a)). Chaque structure enquêtée dispose néanmoins d'une spécificité qui dévoile le visage plus singulier de cette migration. Saverdun accueille par exemple des mineurs isolés étrangers en bas âge. Un pavillon de vie est d'ailleurs spécialement dédié à ce public. Une dizaine de mineurs âgés de 10 à 15 ans y sont logés. Certains d'entre eux sont arrivés avec leur fratrie, d'autres ont été abandonnés à leur arrivée en France. Sur le terrain, certains jeunes ont donc littéralement grandi à l'Institut protestant. E. est arrivé à l'âge de 8 ans dans l'établissement accompagné de sa grande sœur. Aujourd'hui âgé de 18 ans, il n'a jamais quitté l'Institut protestant. Son parcours et son quotidien sont ancrés dans un modèle de vie institutionnel qu'il a expérimenté pendant près de 10 années de placement. Ce jeune rencontre des difficultés sur le plan scolaire, mais également sur le plan personnel. Son éducateur référent m'explique alors que le placement en institution n'est pas toujours aussi constructif pour ces jeunes qu'il semble l'être.

> *« Tu vois quand tu y penses comme ça c'est con, mais ça a toute son importance en fait : E. pendant dix ans, c'est pas rien quand même, et bien il a toujours mangé le même petit déjeuner. Ça veut dire que lui, c'est quand même un truc de dingue, il a mangé toute son adolescence des trucs en portion. Et tu vois, et bien c'est ça de grandir en institution aussi. Aujourd'hui il n'a plus de repères, il est paumé ce jeune, mais bon… faut pas s'en étonner maintenant. »*
>
> J. , éducateur spécialisé
> Extrait carnet de terrain - Saverdun (2014)

Le Centre des Monédières prend lui aussi en charge majoritairement des mineurs isolés étrangers âgés de 16 et 17 ans et de sexe masculin. Ce qui démarque ce foyer des autres établissements est qu'il accueille spécialement un groupe de mineures composé de plus d'une dizaine de jeunes filles originaires des pays d'Afrique subsaharienne. Une partie du bâtiment principal de l'internat leur est ainsi totalement dédiée. Cette singularité du Centre des Monédières m'a permis d'aller à la rencontre de ces adolescentes d'ordinaire invisibles.

1.2.2. Un arsenal de professionnels au service des mineurs isolés étrangers

Les deux foyers d'accueil enquêtés inscrivent leur action dans un temps bien plus long que celui du phénomène migratoire des mineurs isolés étrangers. De par leur histoire, ces établissements et les équipes portent d'abord la marque d'une direction. En effet, à l'inverse de ces associations guidées par des orientations émises par le siège de grandes organisations telles que la Croix-Rouge française ou France Terre d'Asile, les deux structures rencontrées ont largement évolué sous l'impulsion des différentes directions qui s'y sont succédé. Chaque dirigeant a marqué le lieu par son passage et son action, a directement influencé le centre de par sa gestion des équipes. À mon arrivée sur le terrain, les deux foyers viennent de changer récemment de direction. À Treignac, ce changement est bien accueilli par les équipes qui souhaitent impulser une nouvelle dynamique professionnelle et un nouveau souffle à l'accompagnement des mineurs accueillis. À Saverdun, le départ du directeur est plus compliqué. Ce personnage emblématique de l'Institut a en effet participé à la rénovation du lieu et à son ouverture vers l'extérieur. Sa gestion qualifiée de « paternaliste » par certains éducateurs reste toutefois grandement appréciée, ses liens de proximité avec les mineurs et le maintien de son autorité font de la prise de poste du nouveau directeur un véritable défi. Plus que des intermédiaires entre de grandes orientations dictées par un siège, les différents directeurs de ces lieux sont les maîtres à bord. Ils ont un véritable impact sur la gestion des lieux.

Aux côtés de ces directeurs emblématiques, la composition des équipes des deux MECS enquêtées dévoile quelques similarités. À l'image du nombre de mineurs, celui des professionnels est lui aussi très important. On ne compte pas moins d'une soixantaine de salariés à Treignac et Saverdun. Il y a un véritable arsenal mis au service des mineurs au quotidien et les compétences déployées sont multiples. Dans les deux établissements, certains éducateurs spécialisés sont récemment arrivés dans l'institution, d'autres sont présents depuis déjà quelques années, et enfin, quelques rares personnes sont là depuis l'ouverture de l'établissement aux premiers jeunes et n'ont jamais quitté ce lieu de travail. La multiplicité et l'hétérogénéité des expériences rencontrées distinguent fortement ces structures dans le paysage de l'accueil des mineurs isolés étrangers français. En effet, les dispositifs dédiés spécifiquement aux mineurs isolés étrangers ont été créés au cours des années deux mille à mesure que ces jeunes s'affirmaient comme un phénomène migratoire à part entière et une nouvelle figure de l'enfance en danger. Dès lors, à Treignac et Saverdun, certains professionnels présents depuis l'ouverture des foyers ont quant à eux construit et consolidé leurs pratiques éducatives dès l'arrivée des premiers mineurs isolés étrangers dans les années quatre-vingt-dix. Cette épaisseur du vécu institutionnel et professionnel est un atout pour ces établissements. Grâce à ces personnes ressources qui disposent des réflexes en termes de suivi administratif et social, les mineurs ne sont pas une population nouvelle et extraordinaire, mais des jeunes avec qui ils ont forgé des habitudes de travail depuis près de 30 ans.

Cette singularité des profils, liée à l'histoire des établissements, contraste avec l'origine professionnelle d'autres éducateurs spécialisés enquêtés. Sur le terrain, au fil des entretiens, il est apparu que la plupart d'entre eux ont été sensibilisés à la prise en charge des mineurs isolés étrangers seulement à la suite de leur recrutement dans l'établissement. Ce profil tranche seulement avec les éducateurs « historiques », mais aussi avec celui des professionnels rencontrés dans les grandes agglomérations et qui étaient le plus souvent des individus issus d'associations militantes ou qui avaient déjà travaillé dans d'autres contextes, mais toujours auprès de migrants (Centre d'accueil pour demandeurs d'asile, centre d'hébergement d'urgence, *etc.*). À l'Institut protestant comme au Centre des Monédières, à l'exception de quelques éducateurs, la majeure partie des professionnels ont d'abord travaillé auprès d'autres populations relevant du secteur médical ou social. Pour eux, les mineurs isolés étrangers et la spécificité de ce public ont été une véritable découverte comme en témoignent les extraits d'entretiens réalisés avec des éducatrices des deux MECS.

> *« - Est-ce que tu peux m'expliquer comment tu es arrivée à l'Institut et depuis combien de temps tu y travailles ?*
> *- Alors moi je suis arrivée ici en février 2003, donc ça fait onze ans que je suis là. J'étais venue pour faire un remplacement et je n'avais pas connaissance de la structure parce que je n'étais pas du tout de la région. Donc j'ai postulé pour faire des remplacements, puis de fil en aiguille, je suis restée dans la structure.*
> *- Donc tu as eu un poste fixe après si je comprends bien ?*
> *- Oui après j'ai eu un poste assez rapidement. Au bout de trois mois, on a pérennisé un poste et ça a basculé en contrat à durée indéterminée assez rapidement.*
> *- C'était la première fois que tu travaillais avec ce type de public?*
> *- Alors, des mineurs isolés étrangers oui. Il y a une dizaine d'années de ça, dans les structures où je bossais, dans les MECS traditionnelles on n'entendait pas trop parler de ces mineurs. Par contre, on entendait parler de futurs groupes qui seraient composés d'enfants étrangers. Mais à l'époque on ne parlait pas de mineurs isolés, c'était des jeunes et dans le jargon on disait plutôt que c'était des demandeurs d'asile. Les gens tu sais à cette époque ils confondaient un peu tout ça. Donc c'est vraiment quand je suis arrivée ici, après avoir passé des entretiens que là oui, j'ai pris connaissance du public accueilli. »*
>
> Entretien S., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

> *« - Alors j'ai eu le concours de moniteur éducateur en 2002 par voie d'apprentissage. C'était tout nouveau et j'ai dû trouver une structure qui m'accueille en tant qu'apprentie. J'ai postulé à pas mal de boites plus orientées dans le social et dans le handicap. […]*
> *- Tu n'as connu ce public que depuis que tu travailles ici ou bien tu as été dans d'autres structures similaires ?*
> *- J'ai fait des stages, mais je n'ai connu les mineurs isolés étrangers que sur ce poste. Après j'ai fait un stage avec des adultes handicapés, puis un stage en MASS [Maison de l'animation sociale et de la solidarité], et un dans une MECS traditionnelle. Moi je voulais travailler avec la famille, chose qui ne se fait pas ici, donc je suis retournée un bon deux mois et demi sur Toulouse puis je suis revenue ici.*
>
> Entretien C., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

> *« Alors moi, je suis à l'Institut depuis 2009 et je suis arrivée par hasard en fait. J'ai fait un stage de découverte en 2007 pour ma formation d'éducatrice et j'ai vu MECS. Comme je n'avais jamais travaillé dans le social, mais plutôt dans le médico-social, je me suis dit que j'allais découvrir ce qu'était un public de MECS traditionnelles entre guillemets. Et donc voilà, je suis arrivée là par hasard.*
>
> Entretien A., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

Dans les MECS enquêtées, l'accès au droit commun et à la protection qui anime la plupart des professionnels du premier accueil n'est plus ici l'enjeu principal. Loin de ce combat pour faire valoir la minorité et la situation d'isolement, ici, les éducateurs s'affairent

d'abord à construire et étayer le projet de vie des mineurs. Cet écart entre combat et accompagnement contenu dans les profils professionnels des éducateurs se ressent également sur le terrain dans le rythme de ces institutions éloignées de l'urgence et de l'empressement. Pour les jeunes comme pour les éducateurs, c'est un accueil stable et sécurisant qu'il s'agit de construire au sein de ces établissements. Outre les éducateurs spécialisés, d'autres acteurs gravitent quotidiennement autour des jeunes pour assurer leur prise en charge. Bricolée et parfois improvisée dans les structures du premier accueil, la présence de ces intervenants est bien plus institutionnalisée dans ces foyers. Alors que les bénévoles constituent une force indéniable des lieux d'accueil d'urgence, dans ces MECS, ils sont plus minoritaires et leurs interventions plus ponctuelles. À Treignac comme à Saverdun, le bénévolat est plus rare puisque des salariés permanents assurent tant la scolarisation que les temps de loisirs. La composition des équipes au contact des jeunes incarne un changement dans leur parcours de vie et de prise en charge. L'enjeu de leur présence n'est plus de prouver leur minorité, mais de construire les bases de leur accès à la majorité. Après avoir présenté les structures, un dernier point s'intéresse aux axes qui structurent les principales missions des deux MECS enquêtées.

1.2.3. Trois axes d'un accueil pérenne et durable

L'arrivée à Treignac ou Saverdun se présente comme une nouvelle étape du parcours institutionnel des mineurs isolés étrangers. Ce placement en foyer de l'enfance est une rupture indéniable dans leur itinéraire de vie. Après un premier accueil qui a été souvent éprouvant, les mineurs expérimentent une nouvelle étape de leur parcours de protection. Pour les jeunes souvent pressés de concrétiser leur projet personnel et professionnel, cet objectif va enfin être réalisable grâce à leur inscription dans un environnement stable, à l'octroi d'un lieu d'hébergement permanent et à une place garantie jusqu'à leur majorité. Dans ce mode de prise en charge en foyer de l'enfance, le principe de protection des mineurs est au cœur des préoccupations quotidiennes de professionnels entièrement dédiés au suivi des mineurs. Il est évoqué à travers l'expression d'« accompagnement individualisé ». Être au plus près de chaque jeune est d'autant plus marqué que depuis la loi du 2 janvier 2002 réformant l'action sociale et médico-sociale, chaque usager accueilli est un élément central de l'action éducative. Pour mieux fixer le cadre de leur intervention, l'Institut protestant ainsi que le Centre des Monédières disposent chacun d'un projet d'établissement dans lequel sont définies les grandes orientations à l'égard des jeunes. À leur lecture, trois grands axes d'intervention émergent.

- **Axe 1 : Accueillir, accompagner et protéger**

Ce premier axe inscrit l'accueil et la prise en charge des mineurs dans le respect des prérogatives formulées par l'ASE et la Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ainsi que les orientations de l'établissement. Il s'agit surtout de garantir l'installation et l'arrivée des mineurs dans de bonnes conditions. L'accompagnement se réalise sur deux plans. En matière éducative, les professionnels guident les jeunes dans la gestion de leur quotidien et à la prise de repères progressive dans le fonctionnement de l'établissement. L'accompagnement se réalise ensuite sur le plan professionnel. Dans les MECS enquêtées, les différents éducateurs, chefs de service et enseignants choisissent une formation adéquate qui tend à respecter un équilibre entre le souhait des jeunes et les réalités du marché du travail. L'objectif étant de choisir la meilleure option de scolarisation en filière générale ou professionnelle. Leur accompagnement se complète d'un plan de prise en

charge médical. Par exemple, à leur arrivée à l'Institut protestant de Saverdun, les jeunes font systématiquement l'objet d'un bilan de santé auprès d'un médecin. Les équipes orientent ensuite les mineurs vers des dispositifs de soins généraux ou plus spécifiques comme des consultations auprès de psychologues sensibilisés à l'interculturalité.

À l'inverse des dispositifs du premier de l'accueil ou la protection répondait à un principe de verticalité, guidé par une autorité représentant l'État, ici, un changement s'opère. L'accompagnement s'inscrit dans un processus horizontal. Il vise à ce que les jeunes accompagnés d'un éducateur construisent ensemble un environnement quotidien le plus favorable à leur émancipation. Puisque le placement fournit en lui-même une protection matérielle en assurant un hébergement, des soins et des repas, l'accompagnement entend quant à lui donner aux jeunes les moyens de créer une sphère protectrice sur mesure. Pour les mineurs, la poursuite du parcours de protection s'inscrit non seulement dans un cheminement vers la majorité, mais s'accompagne aussi d'une expérimentation des autres formes de l'accueil.

- **Axe 2 : Former**

La formation occupe une place centrale tant dans le parcours personnel que dans le parcours institutionnel des mineurs isolés étrangers. À leur arrivée en France ou dans une MECS, accéder à l'éducation est plus qu'une envie, c'est une exigence. Beaucoup de mineurs souhaitent travailler rapidement, gagner de l'argent et en envoyer une partie à leur famille restée au pays ; d'autres désirent continuer des études commencées dans leur pays d'origine. Pour les structures d'accueil, la formation et l'accès au marché du travail sont considérés comme les principaux vecteurs d'une intégration en France. En effet, la question de la formation est intimement liée à celle de la régularisation. En fonction du chemin de scolarisation emprunté par les jeunes, ces derniers prétendront à des titres de séjour différents à l'âge de leur majorité. Avoir un travail, une promesse d'embauche, être inscrit dans une formation professionnelle ou plus générale donne l'opportunité aux mineurs de prétendre à un titre de séjour salarié ou étudiant. Pour garantir la bonne insertion des mineurs sur le marché du travail, les deux foyers enquêtés déploient un dispositif de scolarisation très complet. Des cours de Français langue étrangère à une formation aux métiers de la restauration et de l'hôtellerie, le Centre des Monédières et l'Institut protestant offrent des opportunités de qualification reconnus au niveau national tout en s'adaptant aux difficultés des mineurs isolés étrangers accueillis.

> *« En fait le problème qu'on a rencontré avec ce public, c'est qu'au moment où on les présentait aux examens on s'est très vite rendus compte que même s'ils étaient de très bon cuisiniers et de très bons exécutants et bien ils ne savaient pas lire une recette. C'est pour ça qu'on s'est adaptés ici. »*
>
> Chef de service pédagogique
> Extrait carnet de terrain - Treignac (2015)

L'impératif à être formé avant l'âge des 18 ans pour prétendre à un titre de séjour conduit la grande majorité des jeunes à suivre des cursus professionnels courts et dans des corps de métier demandeurs en main d'œuvre. Les secteurs du bâtiment, de la restauration et de l'hôtellerie sont ainsi les plus en phase avec cet impératif de la prise en charge. Ce destin tracé selon les exigences d'une insertion professionnelle ne laisse que peu de place aux envies de formation plus spécifiques des jeunes. Parmi les mineurs ayant confié vouloir devenir médecins, pédiatres, traducteurs, vendeurs, coiffeurs, ou encore couturiers, peu nombreux sont ceux qui atteindront leur rêve. Les jeunes doivent être rapidement sur le marché du travail en vue de l'obtention d'un titre de séjour à leur majorité.

• **Axe 3 : Intégrer**

Ce dernier axe d'intervention est dépendant de la bonne conduite simultanée des deux premiers piliers. Sur le plan éducatif puis professionnel, les jeunes entrent progressivement dans une nouvelle société dont ils s'approprient les codes, les rites et les réalités. La bonne conduite d'un parcours personnel et professionnel établi à force de sacrifices et d'efforts influence fortement une dernière étape : la régularisation administrative. Les équipes dans les établissements ont donc pour autre mission d'aider les jeunes à construire leur dossier de demande de régularisation. En provenance de secteurs du social ou du médico-social où ils n'ont jamais eu à mener ce type de procédure, certains professionnels se retrouvent parfois bien démunis. Au fil du temps, ces établissements ont accumulé un véritable savoir-faire et ont développé des relations privilégiées avec les préfectures et autres administrations clés. Pris dans le rythme général des lieux, les nouveaux professionnels recrutés sont donc rapidement informés du déroulement de ces formalités. Lors d'un entretien, Nicolas Mannlein explique la façon dont il a ainsi constitué une base de données commune aux professionnels des lieux afin de faciliter la conduite des démarches administratives auprès des jeunes.

> *« - Toutes mes expériences [bénévole au Comité inter mouvements auprès des évacués (CIMADE), et formateur à l'Université de Toulouse] m'ont fait me mettre au travail sur ces questions juridiques et légales. Je ne suis pas devenu spécialiste, mais en tout cas c'est quelque chose qui m'a intéressé, que je trouvais pertinent et qui m'a parlé. J'ai réussi à comprendre des choses parce que ce n'est pas forcément toujours simple tout ce qui est en lien avec les textes législatifs. Du coup j'ai acquis des compétences dans ces domaines-là et j'ai été repéré ici comme une sorte de ressource sur toutes ces questions administratives. C'est comme ça que justement, je me suis retrouvé à travailler sur le point de vue administratif. C'est là que j'ai fait des fiches de procédure pour la régularisation administrative, pour l'accès à la nationalité française, en fonction des conditions, etc.*
> *- Et donc tu as constitué une base de données ensuite ?*
> *- Oui alors en fait ce sont des fiches types que je fais passer dans les groupes, qui reprennent les textes de lois, les textes principaux et les articles qui nous intéressent pour avoir une base de référence. Ensuite il y a les modalités d'exécution, les documents qu'il faut, où est-ce qu'il faut les faire faire, avec qui, quand est-ce que la présence du jeune est obligatoire ou désirée. Voilà, en gros, ça détaille le processus de régularisation dans les institutions.*
> *- Et ça a été reçu comment par les équipes?*
> *- Je sais que pas mal l'ont utilisé, certains les ont affiché après je ne sais pas…au niveau des équipes ça a été globalement bien accueilli. C'est un outil à priori aidant, facilitateur. Bon c'est souvent utilisé par les stagiaires, parce que les équipes quand même grosso modo connaissent les procédures, mais c'est vrai que pour les stagiaires ou les nouveaux c'est toujours un peu compliqué. Donc ces fiches c'est aussi leur donner un outil plus accessible. »*
>
> Entretien Nicolas Mannlein, éducateur spécialisé - Saverdun (2014)

L'accompagnement, la formation et l'intégration constituent les trois piliers de l'action des foyers de l'enfance à destination des mineurs isolés étrangers. Dans cette forme d'accueil au plus long terme, l'instantanéité et le provisoire ont été remplacés au profit d'une projection vers l'avenir et une durabilité des actions menées. Après avoir franchi une nouvelle étape de leur parcours de protection, dans ces structures, les mineurs se préparent à faire leur entrée dans la société française. Le travail et la régularisation s'y présentent comme les clés de la réussite d'un projet d'avenir. Livrés à eux-mêmes à leur majorité, tout le travail des équipes est de parvenir à accompagner les jeunes tout en les laissant prendre possession de leur nouvelle vie.

1.3. *Nouveau terrain, nouvelles méthodes d'enquête*

La rareté des enquêtes menées sur ce type de foyer de l'enfance spécialisé dans l'accueil des mineurs isolés étrangers m'a amené à faire la découverte d'un nouvel univers. Les missions, les profils des jeunes et la pluralité des acteurs ont nécessité d'adapter la démarche d'enquête à cette nouvelle donne du terrain. Ce troisième point dévoile la façon dont les configurations de ces lieux ont influencé et conduit à ajuster les méthodes d'enquête déployées sur le terrain.

1.3.1. L'immersion pour vivre au rythme des lieux

Tenter de vivre comme les personnes enquêtées par le biais d'une immersion dans leur espace de vie a toujours guidé la conduite de mes enquêtes. Pour le sociologue Gérard Mauger (1991 : 127) ce choix fait courir le risque de mystifier une posture d'enquête en croyant que l'effort de neutralisation est tel qu'il permet de vivre la même réalité que celle de l'enquêté. Pour illustrer son propos, le sociologue relate l'expérience du romancier John Howard Griffin qui, à la fin des années cinquante aux États-Unis, se « métamorphosa en Noir » en pensant pouvoir ainsi mieux observer et comprendre « la vie d'un Noir » (*ibid.* : 127). J'ai choisi pour ma part de mettre à profit le dispositif d'immersion au service du « principe de la découverte » (*ibid. :* 127) également évoqué par Gérard Mauger à partir de l'expérience de Gunter Wallraff. Ce principe consiste à regarder la réalité sociale en se plaçant dans le même lieu que les enquêtés, selon leur point de vue, mais sans jamais prétendre pour autant vivre la même vie qu'eux.

> « Je sais bien que je n'étais pas vraiment un Turc. Simplement, on doit se travestir pour démasquer la société, on doit tromper son monde et se déguiser pour découvrir la vérité. Je ne sais toujours pas *comment* un immigré digère les humiliations quotidiennes, l'hostilité, la haine auxquelles il doit faire face. Mais maintenant, je sais *de quoi est fait* ce qu'il doit supporter, je sais jusqu'où peut aller le mépris des hommes dans ce pays. »
>
> Gunter Wallraff, 1986 cité par Mauger, 1991 : 127

Pour comprendre cette vie en foyer d'accueil, j'ai eu la chance d'être accueillie gracieusement par l'Institut protestant et le Centre des Monédières. Chaque établissement a mis à ma disposition un hébergement durant toute la durée de mes terrains. Pour des raisons d'accessibilité d'abord, cette solution était la plus adéquate. À Saverdun, l'Institut m'a accueilli dans un studio aménagé au sein du tout premier pensionnat. En plein milieu du domaine agricole de l'Institut protestant, l'appartement se situait à quelques kilomètres de l'enceinte du foyer actuel. Si j'étais hébergée dans des locaux de l'Institut protestant, mon lieu de vie était éloigné des maisons où étaient logés les jeunes. Je me trouvais donc à l'écart du rythme de vie de l'internat. À Treignac, le Centre des Monédières m'a également accueilli dans un logement appartenant à la Fondation Claude Pompidou. À l'inverse de Saverdun, l'appartement était situé dans un des étages du bâtiment administratif. Destiné à accueillir des salariés bloqués par la neige, certains des professeurs du lycée hôtelier, des professionnels de passage ou encore des stagiaires, ce logement fait pleinement partie du centre puisqu'il est situé dans le bâtiment administratif. De par les fonctions et compétences qui s'y concentrent, ce lieu est un nœud central et incontournable de l'enceinte. Différents bureaux accueillent le personnel administratif, les chefs de service, le trésorier et le directeur de l'établissement. Par conséquent, les éducateurs spécialisés comme les jeunes s'y présentent régulièrement pour régler des questions administratives,

financières ou scolaires. Ce bâtiment se trouve à seulement quelques mètres de l'internat où vivent les jeunes. Sur le plan de l'aménagement global du lieu et du rythme institutionnel, ce bâtiment fait partie intégrante de la MECS.

Ces deux solutions d'hébergement m'ont permis de vivre au rythme de ces institutions. En outre, à mon arrivée dans chaque établissement, les chefs de service m'avaient constitué un emploi du temps personnalisé. Cette planification ressemblait à celle mise en place pour les salariés du lieu et permettait aux responsables de connaître ma position dans l'établissement chaque jour. Pour moi, cette planification a été l'occasion de découvrir ces foyers de l'enfance tel que les responsables ont jugé pertinent de me les montrer. L'Institut protestant de Saverdun a ainsi programmé mon séjour autour de plusieurs temps d'observation durant quelques jours, et ce, dans chaque pavillon d'accueil. Ainsi, en oscillant entre les différentes maisons d'accueil, de celle des plus jeunes (11-15 ans) à celle des plus grands (17-18 ans), j'ai pu entrer en contact avec tous les mineurs pris en charge. À Treignac, j'ai été installée dans un point d'observation privilégié de l'internat. Pendant près d'un mois, j'ai été plus spécialement accueillie par deux groupes de mineurs et leurs différents éducateurs. Le premier groupe était constitué de jeunes garçons entre 15 et 17 ans, le second était exclusivement composé de jeunes filles âgées de 13 à 17 ans. L'option d'un aperçu exhaustif en Ariège m'a permis de voir l'ensemble d'un établissement sans pour autant avoir l'opportunité d'approfondir les relations naissantes. En Corrèze, l'expérience plus intensive auprès de deux groupes et dans une seule partie de l'établissement m'a donné l'opportunité vivre au rythme d'un espace et de créer des relations de proximité avec les professionnels comme avec les mineurs.

Une fois ce cadre posé, j'ai pu prendre le pouls du lieu et embarquer dans ce quotidien aux côtés des professionnels et des jeunes. Chaque matin, je rejoignais un groupe de mineurs en classe de FLE ou en accompagnais d'autres dans leur lieu de formation (collège ou lycée hôtelier). L'après-midi, avec les éducateurs et les jeunes nous prenions le traditionnel gouter ensemble. Parfois, j'allais avec certains d'entre eux dans le bourg de la commune pour aller boire un café ou faire quelques achats. Chaque midi et chaque soir, je déjeunais et dinais systématiquement avec les mineurs et les éducateurs du bâtiment où j'étais inscrite. Malgré tout l'intérêt de cette méthode, l'immersion s'est révélée être parfois éprouvante et a questionné ma position au sein des établissements. En effet, au bout de quelques jours, une fois la vie du centre devenue banale à mes yeux, il a été difficile de supporter certaines lenteurs du quotidien. Les activités pédagogiques de la journée terminées, certains moments pouvaient être longs jusqu'à l'heure du repas. Prise dans une logique de rentabilité de la recherche où chaque instant devait être mis à profit d'une quête de résultat et d'information, ces temps morts étaient difficilement supportables. J'ai donc voulu utiliser ces instants libres pour réaliser des activités avec les jeunes et contourner ces moments pesants. Or, j'ai rapidement réalisé que cette initiative allait à l'encontre de la posture d'observatrice que je m'étais fixée. Mon rôle n'était pas de changer le cours de la vie normale de ces foyers, mais bien de l'observer et d'accepter que l'ennui et l'attente en fassent partie. J'ai donc accepté et intégré l'idée de faire l'expérience d'un placement, non pas comme je souhaitais le voir, mais tel qu'il se passait réellement sous mes yeux. L'enjeu de ma posture était de trouver un équilibre entre la réalisation d'activités qui profiteraient à la conduite des échanges avec les jeunes tout en influençant le moins possible le déroulement du quotidien. C'est en mettant en place des temps de recherche dans des instants consacrés à des activités récréatives ou pédagogiques que j'ai réussi à continuer à vivre le rythme des structures. Tel est le cas par exemple d'une soirée

consacrée à un débat avec le groupe de filles de Treignac et qui a finalement été mise à profit d'un échange sur des thématiques de ma recherche.

Pour jouer pleinement la carte de l'immersion, j'ai choisi de ne pas profiter de ma position de personne extérieure pour jouir d'une plus grande liberté de mouvement. Afin d'expérimenter cette assignation à ces lieux du placement que décrivent certains jeunes, j'ai donc rarement profité de mon véhicule personnel pour m'éloigner des communes. À Treignac comme à Saverdun, j'ai souhaité bénéficier des mêmes alternatives que les jeunes. J'ai donc limité mes déplacements à l'extérieur de l'établissement et ne suis sortie du centre que dans le cadre des événements autorisés ou organisés par les établissements. L'immersion comme méthode d'enquête va donc au-delà d'une simple présence. En faisant ce pari, j'ai souhaité vivre le même rythme institutionnel que les jeunes.

1.3.2. Une enquêtrice caméléon ?

À l'Institut protestant de Saverdun comme au Centre des Monédières à Treignac, l'objectif de mon immersion était d'abord de découvrir une modalité de prise en charge encore peu représentée dans les recherches portant sur les mineurs isolés étrangers en France. Je me suis ainsi rapprochée des différents acteurs de ces établissements pour recueillir leur regard sur ce lieu hybride, à la fois foyer de vie pour les jeunes et espace de l'exercice professionnel pour les salariés. Parfois comparés à une « usine » par les éducateurs, ces deux foyers me sont apparus comme des fourmilières. Dans les établissements, mineurs, éducateurs, personnels administratifs, agents d'entretien et de maintenance, directeurs, chefs de service, *etc.* se croisent en permanence. Tous sont affairés à une tâche particulière et font vivre le lieu d'accueil quotidiennement. Bien consciente de l'impossibilité de dresser un panorama exhaustif de ces foyers au regard de leur envergure et du nombre de salariés présents, c'est à partir des emplois du temps préparés par les chefs de service que j'ai alors partitionné mon temps entre les différentes personnes présentes. Pour mieux comprendre le quotidien des acteurs, j'ai essayé de trouver une place auprès de chacun d'entre eux et alterner ainsi constamment les points de vue. Afin d'avoir une vision d'ensemble, j'ai donc souhaité réaliser une sorte de photographie de famille où tout le monde puisse être présent et entrer dans le champ de vision. Si le cadre de prise de vue était volontairement large pour englober le plus de personnes possible, ces dernières ont été volontairement positionnées à des plans différents en fonction des objectifs de ma recherche. Alors, pour mettre en application cette dimension inclusive de ma recherche, je me suis installée dans les différents lieux des établissements, y ai capté des scènes de vie pour mieux échanger avec les individus présents. Parfois, dans certains espaces, seuls les jeunes étaient présents comme dans le salon des pavillons de vie de l'Institut de Saverdun ; à d'autres moments il n'y avait que des éducateurs comme après le repas, lors de la pause cigarette devant le Centre des Monédières à Treignac. Ainsi, j'ai pu collecter un ensemble de scènes de vie et de témoignages que j'ai retranscrits systématiquement dans mon carnet de notes. Cette sorte de déambulation dans les lieux de l'accueil m'a permis de m'imprégner des différentes ambiances et des positions des multiples acteurs dans le lieu.

Le changement de lieu d'observation a aussi été un moyen de jouer sur les représentations qui pouvaient m'être associées. En effet, mon âge et mes échanges réguliers avec les éducateurs m'ont naturellement conduit à me rapprocher des adultes du lieu. Par conséquent, les jeunes m'ont rapidement associés à ces acteurs. Dans les bureaux, j'ai été amenée à occuper la chaise de l'éducateur et à être considérée comme une

éducatrice. Ainsi, pour pouvoir créer une relation de confiance avec les jeunes et distinguer mon action de celle des éducateurs, je me suis placée tantôt auprès des jeunes, tantôt auprès des adultes. Comme le souligne à nouveau Gérard Mauger (1991) l'enjeu de ces changements n'était pas de devenir invisible, mais d'être comme une sorte de caméléon m'adaptant aux enjeux de chaque scène et de chaque lieu.

> « Dans cette perspective, une partie du savoir-faire de l'enquêteur relève de " l'art du camouflage " : il s'agit de ne pas éveiller la méfiance, de gagner la confiance, de ne pas " se faire repérer ", quitte à prendre quelques précautions pour se " désituer ". »
>
> Mauger, 1991 : 127

À Saverdun, en cours de FLE, j'ai ainsi souvent joué le rôle d'élève en m'installant à côté d'un mineur pour suivre un enseignement. Parfois, j'ai accompagné les enseignantes lors de sorties scolaires. Une fois, j'ai même assuré un cours pour remplacer une professeure absente. À Treignac, au lycée hôtelier, j'ai eu l'opportunité de vivre la préparation d'un service aux côtés des apprentis cuisiniers. Perdue dans cet environnement inconnu, j'ai été guidée par plusieurs jeunes qui m'ont transmis les rudiments pour évoluer dans cet environnement professionnel. Tous vêtus du même uniforme de cuisinier, sans qu'aucun signe ne puisse nous distinguer, nous avons partagé ensemble un temps d'effort. En me retrouvant à mon tour considérée par la chef comme une apprentie et en étant soumise aux mêmes exigences que les jeunes, ce moment a indéniablement contribué à faire évoluer mes relations avec les mineurs qui cuisinaient ce jour-là.

Si les jeunes m'investissaient d'une fonction éducative en me demandant des permissions de sortie, de l'argent, l'ouverture d'une salle, *etc.* c'est en jouant avec les lieux et les positions que je suis parvenue à ne pas être assignée à une figure particulière. En étant avec tout le monde, je n'ai été en réalité avec personne.

1.3.3. Atouts et contraintes d'un terrain en foyer de l'enfance

Les MECS enquêtées regroupent un nombre important de mineurs et de professionnels aux compétences multiples. Pour mettre cette richesse au profit de la recherche j'ai souhaité coupler l'observation à des entretiens semi-directifs. L'observation immersive permettait d'appréhender le quotidien de la structure. Les entretiens semi-directifs étaient quant à eux un moyen d'approfondir certaines de mes observations, d'aborder des sujets plus personnels avec les jeunes, mais aussi de recueillir leurs impressions sur leur prise en charge. Atout à première vue, le nombre d'individus présents dans ces établissements s'est finalement révélé être une contrainte à l'élaboration d'une relation de confiance avec les différents acteurs présents. En effet, à l'Institut protestant comme au Centre des Monédières, il y a un *turnover* régulier des salariés et des stagiaires dans les établissements. À Saverdun, cette dynamique de recrutement est plus particulièrement marquée. Dans chaque pavillon un stagiaire seconde l'éducateur présent.

> *« - Et sur le roulement des stagiaires et apprentis, comment l'Institut gère ça ?*
> *- Disons qu'on s'est rendus compte que c'était très riche d'avoir des stagiaires et des apprentis parce qu'effectivement ça permet de prendre du recul sur la prise en charge, la routine du quotidien, ça permet de réinterroger les pratiques vis-à-vis des équipes, ça met un peu de sang neuf, des fois ça bouscule et c'est lourd à porter. C'est-à-dire que ce n'est pas évident non plus. Alors voilà, disons que là on a décidé de prendre des stages longs, et des stages à responsabilité, au moins un sur chaque groupe. On est en lien avec les écoles, parce qu'on est un terrain intéressant pour elles, pour la formation des éducateurs. Au niveau des apprentis, financièrement aussi, notre directeur a décidé qu'il*

> *en prenait trois par an, c'est-à-dire, un en première année, un en deuxième et un en troisième. Donc quand il y en a un qui part, hop, on renouvelle avec un autre. »*
>
> Entretien chef de service - Saverdun (2014)

> *« -Ce roulement des stagiaires il est vécu comment au niveau des équipes ?*
> *- Ca dépend, dans un pavillon à un moment, je me souviens ça tournait beaucoup, et les jeunes en avaient ras la casquette.*
> *- Ras la casquette de quoi ?*
> *- Des roulements de stagiaires, de voir tout le temps du monde, de nouvelles personnes, etc. Eux ils sont à la maison. Pour les jeunes, quand on revient de vacances, on revient à la maison, on rentre à la maison. Et puis d'avoir un intrus qui vient là pour deux mois et puis après ça rechange tous les deux mois, et bien oui, pour certains c'est lourd. »*
>
> Entretien Nicolas Mannlein, éducateur spécialisé - Saverdun (2014)

Ces changements récurrents évoqués pour les stagiaires s'observent aussi dans les équipes des éducateurs, mais de manière moins régulière. Si ce renouvellement fait partie du fonctionnement institutionnel des établissements, il a grandement influencé le déroulement des premiers contacts avec les jeunes. Habitués à l'arrivée et au départ de professionnels, je suis passée inaperçue plusieurs fois dans les espaces de vie des jeunes. Quant ma présence était remarquée, les jeunes m'associaient et me confondaient directement à une stagiaire de par la brièveté de mon séjour. De plus, l'objet de mon immersion dans les lieux ne correspondait à aucune mission connue par les jeunes dans les établissements si bien qu'en m'assimilant aux stagiaires, les jeunes m'attribuaient un rôle et une fonction intelligible. Pour des mineurs familiers d'espaces d'accueil animés par des acteurs récurrents (éducateurs, stagiaires, chefs de service, *etc.*), l'irruption de la démarche scientifique était très souvent énigmatique. Il m'a donc fallu user stratégiquement des lieux, rappeler constamment les objectifs de ma présence et répéter que je n'étais ni stagiaire, ni éducatrice. Une fois la confusion levée autour de mon rôle, des relations privilégiées se sont instaurées avec des mineurs. Ayant bien saisi les contours de ma recherche et les objectifs qui la sous-tendent, des jeunes sont devenus des informateurs privilégiés, des sortes de guides pour lire le quotidien des centres. Cette confusion a aussi été à l'origine d'une mégarde complète de la part de jeunes qui échangeaient avec moi seulement pour contourner les règles de vie dans le centre. Encore perçue comme une stagiaire ou une éducatrice, certains tentaient parfois d'obtenir de ma part une autorisation que leur éducateur ne leur avaient pas donnée auparavant.

En plus de l'effectif de mineurs et de professionnels, le moment du parcours de prise en charge joue un rôle dans la création d'une relation avec les mineurs. À l'inverse des espaces du premier accueil, dans ces établissements, les mineurs ont posé leurs valises depuis longtemps, intégré les modes de fonctionnement des institutions et bien saisi le rôle du personnel. Présents depuis plusieurs semaines, les mineurs ont construit un réseau de relations amicales autour d'eux et se sont appropriés leur nouvel environnement de vie. Si au SAJ MIE j'étais souvent sollicitée par les mineurs accueillis pour discuter ou effectuer une sortie à l'extérieur du service, ici, les différents jeunes avaient déjà leurs habitudes de vie et leurs repères.

Ces difficultés rencontrées sur le terrain ont pu être parfois balayées par l'intervention des éducateurs ou des enseignants. Ces adultes référents du quotidien ont en effet joué un rôle central dans la conduite de la recherche. À Saverdun par exemple, après avoir échangé au sujet de ma difficulté à trouver l'instant adéquat pour mettre en place des entretiens avec des jeunes, une des deux professeures de FLE a organisé un temps pour ma recherche sur un après-midi entier. Après avoir réexpliqué ma démarche scientifique aux

jeunes qui avaient participé au projet Démineurs et avec qui je souhaitais approfondir l'échange, M-C m'a alors installé dans une petite salle attenante à sa salle de classe. Alors qu'elle délivrait son cours, j'ai eu l'opportunité de mener des entretiens avec ces cinq jeunes que M-C orientait dans le lieu de l'entretien un à un. En menant ces cinq entrevues, j'ai ainsi eu la chance de récolter des informations précises et d'approfondir des points particuliers. À mon grand étonnement, cette configuration inédite a permis de créer un climat de confiance autour de ma démarche. Voyant que leur institutrice était d'accord et les soutenait dans cette entreprise et constatant que plusieurs jeunes se prêtaient à l'exercice de l'entretien, tous ceux avec qui je voulais m'entretenir ont ainsi accepté de témoigner sur leur vie au pays, leur parcours migratoire, leur quotidien et leurs aspirations pour l'avenir. Par la suite, l'entretien semi-directif a permis de débloquer certaines réticences quant à ma posture. Force est de constater que je continuais à m'intéresser à eux après les entretiens et à échanger de manière informelle, les cinq jeunes ont été des contacts privilégiés tout au long du terrain à l'Institut protestant.

À l'instar de cette enseignante qui m'a permis de réaliser des entretiens, les éducateurs spécialisés avec qui je passais beaucoup de temps ont également joué un rôle central sur chacun des terrains de cette recherche. En me présentant aux jeunes et en m'incluant à la vie de leur service et plus largement du foyer, beaucoup de professionnels m'ont donné l'opportunité de me faire rapidement une place. Leur bienveillance et l'instauration de relation de confiance ont mis en place un cercle relationnel vertueux. Assez spontanément, au bout de seulement quelques jours, les autres éducateurs m'ont accepté ainsi que les jeunes accueillis. La place essentielle de ces entremetteurs rappellent les difficultés rencontrées par les sociologues Michel et Monique Pinçon-Charlot (1991) pour entrer en relation avec la haute bourgeoisie. Dans leur article en partie consacré à leurs méthodes d'enquête, ils soulignent toute l'importance des intermédiaires pour accéder au monde auquel le chercheur n'appartient pas. À l'image du microcosme bourgeois, les foyers de l'enfance forment un petit monde où tout le monde n'est pas accepté immédiatement. Pour preuve, alors que j'étais présente toute la journée dans leur unité de vie, des éducateurs ont mis en place des stratégies d'évitement pour ne jamais avoir à interagir avec moi. Mon statut d'étrangère au service et à l'établissement ainsi que mes liens avec les chefs de service ou de la direction ont inquiété. Aussi, en dépit de ceux qui m'ont clairement évité au cours de ces différentes semaines de recherche, d'autres m'ont indirectement fait comprendre que je n'étais pas la bienvenue dans certains échanges. Sur le ton de l'humour, des éducateurs interrompaient des discussions à mon arrivée : « Il faut faire attention quand même parce qu'elle note tout et après elle va tout aller répéter aux chefs ». Ces plaisanteries ont révélé à demi-mot les représentations à l'égard de ma démarche. Pour moi, ces sous-entendus ou taquineries ont été autant d'opportunités pour réexpliquer l'objet de ma présence et donc de ma recherche.

2. Un micro-territoire de l'accueil isolé et connecté

Les foyers de l'enfance spécialisés dans l'accueil des mineurs isolés étrangers prennent part aux réalités de la prise en charge de cette population. Visant à accompagner et garantir leur bonne insertion dans la société française à leur majorité, les dynamiques qui se jouent à l'intérieur de ces établissements restent pourtant méconnues. Partant du constat que les deux MECS enquêtées partagent une localisation singulière, ce deuxième temps interroge la structuration d'un espace institutionnel pris dans une quête d'équilibre entre un

fonctionnement interne et une ouverture nécessaire sur l'extérieur. Un premier point de la démonstration dévoile les différentes échelles de l'isolement des MECS vis-à-vis de leur environnement et le jeu entre distance et proximité qui en découle. Un deuxième s'intéresse aux ressources installées dans les foyers pour mieux révéler la dimension territoriale de ces établissements. Enfin, un dernier point identifie les relations instaurées par les structures d'accueil avec leur environnement extérieur. Ce temps de l'analyse permettra de voir comment les considérations de l'accueil s'invitent hors des murs du foyer d'accueil et pénètrent la ville.

2.1. *Les échelles de l'isolement*

Dans les deux MECS enquêtées, à l'échelle des départements comme des communes d'implantation, l'isolement des structures est palpable. Les expériences des acteurs rencontrés dans ces établissements ainsi que l'aménagement des sites mettent au jour l'articulation entre éloignement et proximité, intérieur et extérieur, sur laquelle ces institutions reposent.

2.1.1. Des établissements à l'écart des villes

L'Institut protestant de Saverdun comme le Centre des Monédières à Treignac est à distance des agglomérations du département. Leur localisation ne doit pourtant rien au hasard et s'inscrit dans l'histoire longue des modes de placement des enfants en difficulté. Dans l'article qu'elle consacre aux mineurs accueillis en institutions de la protection de l'enfance, Fleur Guy (2011) souligne que l'éloignement a été (et continue d'être) une caractéristique guidant la création d'établissements spécialisés pour mineurs. L'importance donnée à cette distance est liée aux théories aliénistes de la fin du XIX^{ème} siècle selon lesquelles le milieu de vie est tenu responsable des vices et des difficultés des jeunes (Guy, 2011 : 8). C'est dans ce contexte que le milieu rural émerge comme un espace vertueux et positif qui transformerait les jeunes accueillis. À mesure que l'éloignement géographique a été érigé en clé de la réussite de l'action éducative, les établissements se sont alors implantés en périphérie des centres urbains perçus comme des « environnements pathogènes » (*ibid.* : 10). Outre l'intérêt éducatif attribué aux espaces ruraux, le placement procède également à la mise à distance de ces jeunes en difficulté des villes où leur présence est parfois considérée comme problématique et/ou génératrice de trouble. C'est donc dans cet héritage global à l'égard des bénéficiaires de l'ASE que la prise en charge des mineurs isolés étrangers s'inscrit.

Si cette conception perdure dans les politiques de protection de l'enfance, ces dernières années, la primauté de l'éloignement a été mise à mal par la nécessité de maintenir le lien entre les parents et les mineurs placés. Du fait de cette nouvelle considération, la proximité s'est invitée comme une véritable caractéristique à considérer dans les mesures de placement. Néanmoins, dans le cas des mineurs isolés étrangers, la distance géographique inéluctablement causée par la migration éloigne forcément les mineurs de leurs représentants légaux. Aussi, puisqu'aucune mesure de placement ne permettrait de procéder à un tel rapprochement, cette préoccupation pour le lien familial est rarement invoquée dans les débats portant sur les lieux du placement des mineurs isolés étrangers. En effet, la localisation ne changera pas l'éloignement aux responsables légaux restés dans le pays d'origine. Considérés comme des individus hors-sol et sans

attaches, les jeunes sont déplaçables à souhait et hyper-mobiles. Au regard des débats qu'ils suscitent dans les agglomérations, leur placement dans des foyers de l'enfance en milieu rural ne saurait pourtant faire l'objet d'une lecture par le seul prisme du respect de leur intérêt supérieur. Cette prise en charge intervient également dans la mise à distance de ces jeunes considérés comme problématiques. Elle renvoie au mouvement plus global de relégation des populations migrantes et des étrangers aux marges des villes (Bouillon, 2003 et Duvivier, 2014). Alors que les localisations s'inscrivent dans l'histoire longue de la prise en charge, l'expérience de cet éloignement se vit quant à elle au quotidien dans la pratique des acteurs.

Du point de vue des éducateurs l'éloignement aux grandes villes est apprécié et concorde avec la portée transformatrice associée aux espaces ruraux. Dans le cas des mineurs isolés étrangers, la distance va être mise à profit de l'apprentissage d'une valeur centrale à l'accueil : l'autonomie. En effet, avant leur majorité et leur sortie du dispositif, les jeunes doivent être en mesure d'être responsables de leur quotidien. L'éloignement aux centres urbains et cette forme d'isolement vont être un moyen de favoriser l'acquisition de savoir-faire pour les mineurs.

La distance à certains lieux clés (conseil départemental, préfecture, banque, magasins, équipements sportifs, etc.) va être utilisée pour que les jeunes trouvent eux-mêmes les moyens de les rejoindre et apprennent ainsi à maîtriser leur environnement. Ce qui apparaît à première vue comme une contrainte va en réalité être considérée comme une opportunité à la mise en place de l'action éducative. Les éducateurs mobilisent les attraits des centres urbains dans le cadre de l'accompagnement vers la majorité et l'autonomie. Par exemple, pour accéder à ces villes, les mineurs doivent être mobiles. Au vu de leur minorité, les jeunes n'ont pas de permis voiture et sont contraints d'utiliser les transports en commun. Leur utilisation pour quitter les MECS, constitue une occasion supplémentaire pour apprendre à gérer leur budget afin de trouver le bon équilibre entre leurs loisirs et les impératifs de leur prise en charge. Les éducateurs accompagnent les jeunes sur cette voie de l'autonomie. Tel est le cas d'une mineure rencontrée à Treignac qui souhaite faire une formation en coiffure dans un salon situé à Tulles, mais qui ne sait ni où, ni comment prendre le bus. Son éducateur passe alors une demi-journée avec elle pour qu'elle prenne ses repères dans les transports en commun. En plus de la portée éducative, cette mise en situation est l'occasion pour ces deux personnes d'échanger en dehors du cadre institutionnel, de nouer de nouveaux liens et d'apprendre à se connaître différemment. La contrainte de l'éloignement devient une opportunité éducative propice à la transmission et à l'interaction. En plus de ces échanges entre éducateurs et jeunes, les mineurs vont aussi se mettre en action face à cet éloignement. Plus que des agents qui disposent des marges d'action qu'on leur propose, les mineurs dévoilent leur autonomie en se saisissant des opportunités qui les entourent. Y. est un mineur apprenti dans un garage dans le cadre de sa formation pour devenir mécanicien automobile. Après sa journée, il reste sur son lieu de travail afin de réparer une voiture qu'il pourra ensuite garder une fois qu'elle sera remise en état et qu'il aura son permis automobile.

En dehors de l'intérêt de cette localisation dans le cadre d'une action éducative, la distance apparaît néanmoins comme une variable pesante dans la logistique quotidienne des structures. En effet, pour ces établissements composés de 50 à 70 jeunes, il est difficile de proposer un accompagnement individualisé à chacun d'entre eux ; il est également impossible de conduire l'intégralité des mineurs accueillis en ville. Aussi, quand un éducateur réalise une sortie extérieure avec un ou quelques mineurs, c'est tout le reste du groupe qui se retrouve sous la responsabilité d'un collègue présent chargé de gérer

d'autres jeunes en plus de son propre groupe. Si la vie en milieu rural n'est donc pas toujours appréciée, c'est aussi parce que l'organisation d'une sortie en ville est perçue comme une charge organisationnelle majeure par les éducateurs. Ces derniers doivent d'abord obtenir l'autorisation de leurs supérieurs hiérarchiques, recenser les jeunes qui souhaitent participer à la sortie, vérifier la disponibilité des véhicules, convenir d'une heure en fonction des contraintes de chaque mineur et être suffisamment nombreux pour encadrer les jeunes. À ces conditions et ajustements ponctuels, les structures sont également confrontées à cette logistique à certains moments de la semaine. Le vendredi par exemple, quand des internes reviennent du collège ou du lycée, les membres des équipes se relaient pour effectuer des convois jusqu'à la gare située à près d'une demi-heure de voiture de l'établissement. Toute une logistique des transports se met en place et suppose une parfaite coordination entre les éducateurs pour que les jeunes qui restent sur place puissent diner, avoir accès à leur salle télé ou prévenir un adulte en cas de difficulté. Toute cette organisation est vécue comme une charge de travail supplémentaire qui s'ajoute aux différentes tâches administratives quotidiennes induites par le suivi des mineurs.

Pour les jeunes rencontrés au cours de cette thèse, l'expérience du placement en milieu rural fait émerger un sentiment d'assignation à une résidence non souhaitée. La vie dans les MECS enquêtées lors de cette recherche est alors comparée à une punition alors qu'elle représente pourtant la seule solution pour qu'ils négocient leur passage vers la majorité. En effet, quand bien même elle ne correspond pas toujours à leur souhait, les jeunes n'ont pas d'autres solutions que d'accepter cette option de placement sous peine d'être exclus de la protection et voir leur accès à un statut légal grandement menacé. Les mineurs évoquent l'éloignement et les difficultés d'accessibilité qui en découlent comme les principales problématiques de leur quotidien. Cette dimension se révèle surtout lors de l'évocation des loisirs ou encore au sujet de l'emploi du temps des mineurs salariés. C'est par exemple le cas de M. employé dans le bâtiment. Après avoir rejoint la gare à vélo depuis l'établissement, M. emprunte un train régional puis utilise à nouveau son vélo pour se rendre dans son entreprise. L'emploi du temps de M. est très chargé. Chaque matin, il est parmi les premiers à quitter le centre. Le soir, il arrive généralement en dernier dans le pavillon d'accueil. Malgré son rythme soutenu de formation, M. doit continuer à vivre avec les règles de fonctionnement du centre. Comme il le souligne au moment de notre entretien, l'éloignement est éprouvant. Si le placement des mineurs s'accompagne d'une intensification des obligations quotidiennes en vue de réunir les conditions nécessaires à la demande d'un titre de séjour lors de leurs 18 ans, la localisation des MECS dans des communes rurales accroit cette intensité de par les nombreux ajustements logistiques qu'elle implique.

> *« - Avec le train bon…le temps de quitter le centre, d'aller à la gare, franchement c'est trop loin. Parce que après le train, quand tu prends le vélo, tu fais une heure de vélo avant d'être au chantier bon et bien après t'es super fatigué.*
> *- Toi tu aurais préféré avoir un appartement plus proche ?*
> *- Juste à côté du chantier et de l'entreprise, ce serait bien. Même si c'est pas juste à côté, on va dire que 20 minutes à vélo ça va. »*
>
> Entretien M., 17 ans, Mali - Saverdun (2014)

2.1.2. Les limites du micro-territoire des foyers

L'Institut protestant et le Centre des Monédières sont éloignés des grandes agglomérations. À une plus petite échelle, cette distance s'incarne dans la délimitation de la zone institutionnelle et de l'espace public extérieur. L'existence de seuils, de murs et de portes différencie cet espace du reste de la commune (figure 17).

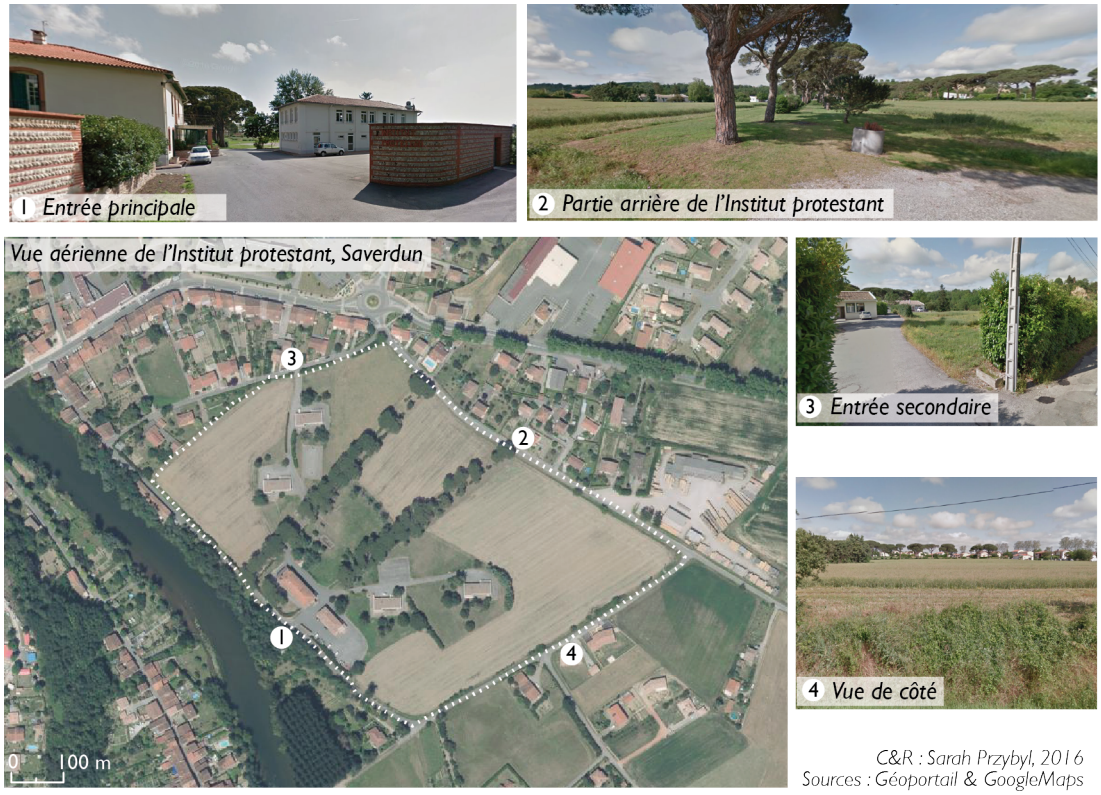
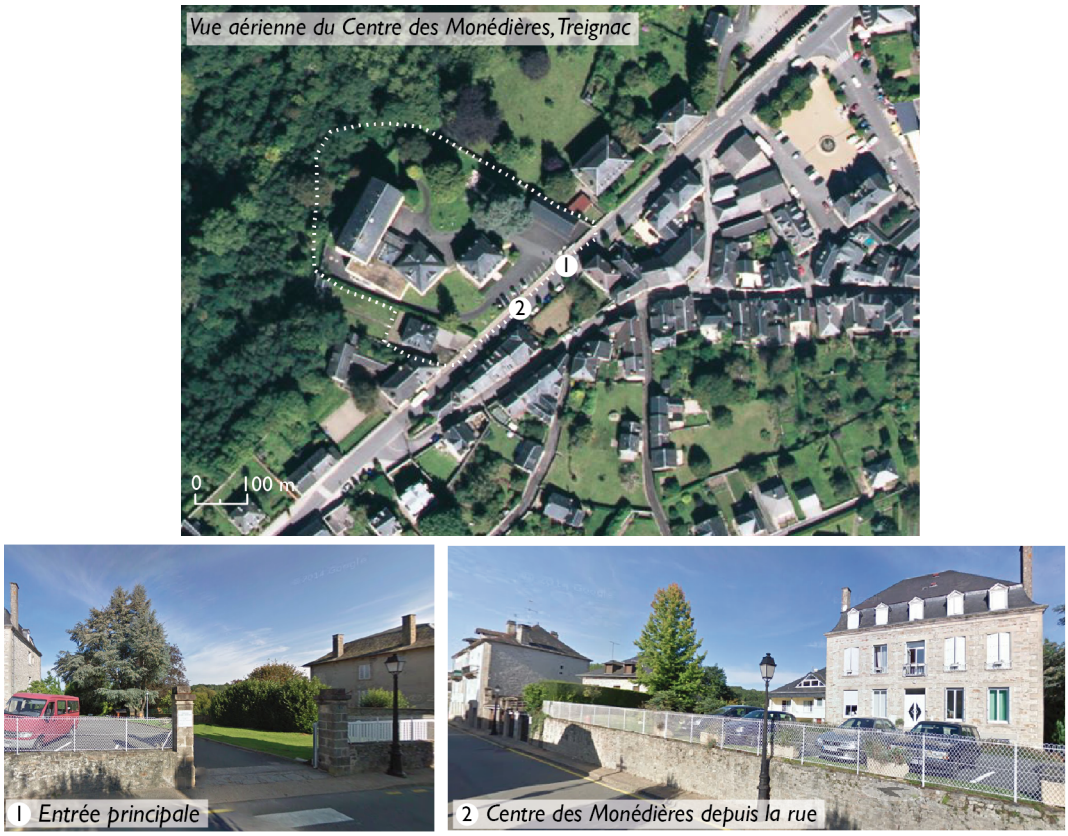


Figure 17 : L'aménagement de l'Institut protestant de Saverdun
L'Institut protestant de Saverdun se situe à l'écart du bourg de la commune. Différentes limites balisent le périmètre de la MECS.

À Saverdun, l'entrée de l'établissement est matérialisée par deux murs où le nom de l'Institut est inscrit sur un des pans. Ce mur ne s'étend que sur quelques mètres. Situé à l'écart du bourg de la commune et entouré par des champs agricoles, le reste l'établissement est délimité par des haies ou des arbustes. Au regard de l'étendue de l'Institut protestant sur 200 hectares, plusieurs accès permettent d'entrer dans l'enceinte du hameau. Dans ce lieu, aucun dispositif ne vise à limiter ou à contrôler les entrées et les sorties des individus. Si l'Institut est physiquement délimité, il n'en reste donc pas moins constamment ouvert.



C&R : Sarah Przybyl, 2016
Sources : Géoportail & GoogleMaps

Figure 18 : Le Centre des Monédières de Treignac
Situé sur l'artère principale qui traverse la commune, l'enceinte du Centre des Monédières est clairement délimitée par des grillages et des murets.

Contrairement à la position périphérique de l'Institut protestant, le Centre des Monédières est installé dans le bourg de Treignac (figure 18). L'établissement jouit d'une place centrale dans la commune. Un muret surélevé d'un grillage entoure la partie de l'établissement orientée vers la route principale. Ici, l'entrée du centre est matérialisée par un portail. Ouvert toute la journée, il se ferme automatiquement à une certaine heure de la nuit pour des raisons de sécurité. Seules les personnes disposant du digicode peuvent alors l'ouvrir. Les contours de l'établissement sont délimités par ce même muret ainsi que par des limites naturelles à l'image de la pente abrupte qui se trouve derrière l'internat.

Les limites matérielles entre l'intérieur de l'établissement et l'extérieur ne sont jamais évoquées par les professionnels comme une variable de leur action éducative à destination des mineurs isolés étrangers. Ces derniers sont libres d'aller et venir tant qu'ils respectent les principaux horaires du lieu de vie (repas, activités, *etc.*). La délimitation joue toutefois un rôle. Elle symbolise et marque les contours du cadre institutionnel. Les portails et les murs délimitent plus qu'un espace, ils dessinent un territoire de la prise en charge borné et limité. Ils distinguent le dedans du dehors. Passer le portail ou l'entrée de l'établissement c'est être en dehors de l'institution et de ses règles. Le territoire de l'accueil des mineurs isolés étrangers se concrétise d'abord dans ces lieux, sur une superficie donnée où s'articule une dialectique entre extérieur et intérieur.

2.1.3. Les centres d'accueil, des « ghetto » ?

Si les jeunes jouissent d'une liberté de circulation entre l'intérieur de l'établissement et l'espace public c'est notamment parce que les éducateurs portent un regard bienveillant sur l'environnement immédiat extérieur. Sur le terrain nombreux sont les professionnels pour qui les communes d'implantation ne représentent aucun risque pour les jeunes. Nombreux sont également ceux qui estiment que cette dimension rurale permet le déroulement de leur action éducative dans un cadre sécurisé. À Saverdun comme à Treignac, en dehors d'un café et d'un hypermarché, les mineurs n'ont en effet que peu d'endroits où ils peuvent se retrouver et faire quelque chose. Cet environnement immédiat peu attractif limite les déplacements des jeunes et provoque une fermeture du lieu sur lui-même. De plus, puisque les éventuelles ressources se trouvent dans les agglomérations, mais que s'y déplacer implique une logistique trop lourde, un rétrécissement autour de l'espace du centre s'opère.

> *« - Donc quand tu es arrivé à Saverdun tu as trouvé ça jolie ? Avant de connaître M. tu pensais que c'était comment ici ?*
> *- Moi je ne pensais franchement pas que ce serait un petit village comme ça.*
> *- Ah oui, tu trouves que c'est petit ?*
> *- C'est trop petit en fait…avant, quand j'étais à Paris je pouvais sortir tous les jours, tous les weekends. Ici, il n'y a pas grand chose et c'est compliqué.*
> *- C'est compliqué ?*
> *- Ah oui.*
> *- Qu'est-ce qui est compliqué?*
> *- Ici, où tu peux aller ? Si tu vas à Toulouse et que tu n'as pas d'argent, tu vas faire quoi ? Au moins à Paris on te donne un Navigo et après tu prends le train ou le métro, tu vas jusqu'au bout de la ligne.*
> *- Tu peux faire plein de choses à Paris ?*
> *- Oui, mais ici…rien à faire*
> *- Ici tu trouves qu'il n'y a rien à faire ?*
> *- Franchement ouais. »*
>
> Entretien F., 17 ans, Mali - Saverdun (2014)

Faute de pouvoir sortir, les mineurs se retrouvent à l'intérieur du centre la majeure partie du temps. À l'inverse de certaines structures où l'enfermement est à la base du projet d'établissement et dicte la vie dans le lieu, comme les centres éducatifs fermés pour les mineurs délinquants, ici, c'est plutôt la localisation et le rythme institutionnel qui conduisent à un repli du lieu sur lui-même. À l'Institut protestant comme au Centre des Monédières, les jeunes apparaissent coincés dans les enceintes des établissements. Ce ne sont pas les délimitations qui les empêchent de sortir, mais plutôt le manque d'activités possibles à l'extérieur qui les y contraint. À Saverdun, au cours d'un entretien, une éducatrice compare d'ailleurs l'Institut à un « ghetto ». Pour elle, les jeunes sont confinés à cet espace institutionnel qui les isole alors même que leur placement a pour but de favoriser leur intégration en dehors de la structure. Cette image du « ghetto » empruntée par l'éducatrice rend compte avec force de cet enfermement et de cette mise à l'écart des mineurs isolés étrangers vis-à-vis du reste de leur environnement social. Cette comparaison témoigne aussi de ce qui se recrée à l'intérieur des établissements entre les différentes communautés de mineurs accueillis. À l'échelle de la semaine, lors des weekends où tous les jeunes sont présents, cette dimension est particulièrement visible. À ce moment-là les MECS fonctionnent à plein régime. Des groupes se reforment en fonction des communautés, des langues parlées, du genre. Le constat que dresse l'éducatrice B. dévoile toute l'ambivalence de la position de ces établissements. Ces MECS procèdent par leur

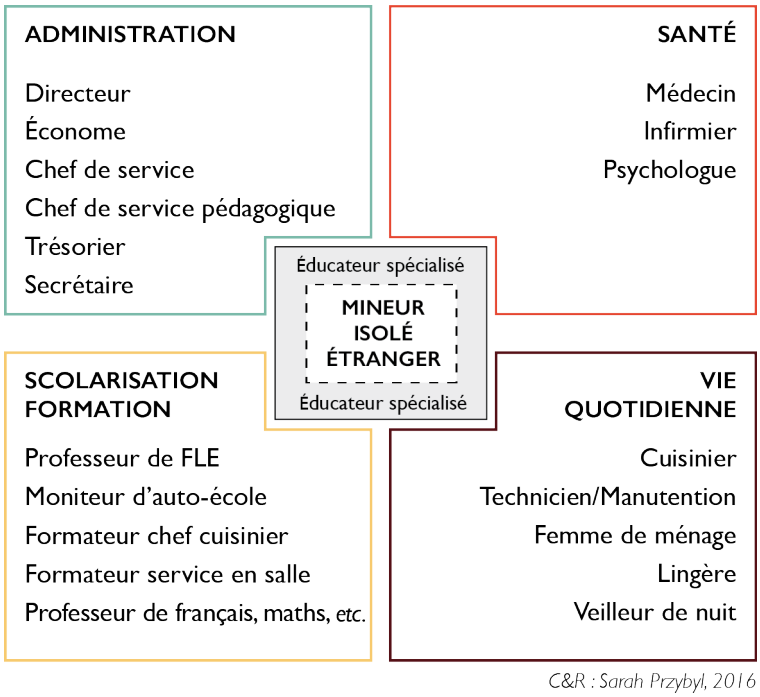
configuration à l'isolement vis-à-vis de l'extérieur autant qu'elles permettent la création de liens sécurisants et rassurants. Si le temps de la prise en charge rend bien compte de l'idée de trouver sa place, il semblerait parfois que les jeunes aient été assignés au lieu.

2.2. *Les foyers d'accueil, une ville à petite échelle*

Comme pour prendre le contrepied de cet éloignement à des ressources essentielles à l'accueil des mineurs, les structures enquêtées déploient un ensemble de services au sein de leur établissement. Ces différentes prestations assurent non seulement un accueil de qualité, mais contribuent également à l'attractivité des foyers et leur existence au long terme. Sur le terrain, le déploiement de ces services donne l'impression d'une petite ville dans la commune et interroge alors la nature des MECS enquêtées comme objets spatiaux.

2.2.1. Panorama des ressources déployées au sein des foyers

L'Institut protestant et le Centre des Monédières disposent d'une série d'équipements et de prestations. À mon arrivée dans ces MECS, j'ai toujours été saisie par le contraste existant entre les lieux du premier accueil qui bricolent pour obtenir des ressources, et la diversité de celles présentes en permanence dans les institutions pérennes. Il était d'autant plus saisissant d'envisager la rupture que cette composition incarnait du point de vue du parcours de vie de jeunes. Ainsi, alors que des professionnels rencontrés dans les structures du premier accueil portent plusieurs casquettes, à Saverdun et Treignac, les moyens sont bien différents. Des salariés issus de plusieurs domaines sont spécialement employés par les structures. Chacun avec leurs compétences, ils s'inscrivent dans différents domaines d'intervention des établissements (figure 19).



C&R : Sarah Przybyl, 2016

Figure 19 : Les acteurs de l'accueil en MECS
Dans les deux établissements enquêtés, les compétences des professionnels sont multiples et complémentaires.

En assurant les repas, les soins, l'hygiène, le bon fonctionnement des installations, *etc.* ces différents acteurs permettent aux jeunes d'accéder à des services essentiels à leur quotidien. Leur installation pérenne dans des espaces intégrés aux locaux de la MECS réduit les déplacements à l'extérieur du bâtiment et évite aux éducateurs de trop s'absenter de l'établissement. Cette dimension est plus particulièrement visible sur le plan médical. En effet, alors qu'ils doivent généralement sortir du centre pour bénéficier d'une consultation, ici, les mineurs n'ont qu'à changer d'étage ou passer d'un bâtiment à un autre pour accéder à des soins. Dans les établissements, chaque secteur d'activité est installé dans un lieu précis de l'espace de vie des jeunes. La salle de consultation médicale, la pièce destinée aux rendez-vous avec la psychologue, la lingerie, les cuisines, le local technique forment ensemble une mosaïque de micro-lieux. Chacun y a sa place et mène une action auprès des mineurs. Par leur mission non directement associée à l'accompagnement éducatif, les acteurs de ces lieux disposent d'une certaine autonomie de fonctionnement.

Ce mode de gestion et d'organisation permet d'instaurer une souplesse organisationnelle dans le fonctionnement du travail quotidien. Outre le fait que les principaux besoins sont rapidement assurés par les salariés de l'établissement, lors des réunions hebdomadaires, cette diversité de compétences permet la mise en commun de regards pluriels sur les dynamiques du centre. Ensemble, chef de service, éducateurs spécialisés, cuisiniers, personnel de l'entretien ou technique livrent leur point de vue sur la situation de certains mineurs. En effet, du fait de leur présence quasi permanente dans l'établissement, la proximité que les jeunes entretiennent avec ces professionnels participe à l'élaboration de relations de confiance privilégiée. Par exemple, à l'heure du déjeuner, dans la salle de restauration mineurs, éducateurs, psychologues ou médecins partagent le même repas. Au détour d'un café matinal, certains jeunes discutent avec les femmes de ménage en service. Ces différents visages sont totalement intégrés à la vie des MECS enquêtées et font partie de la vie banale des lieux.

2.2.2. Apprendre sans sortir de chez soi : des dispositifs de scolarisation internes aux établissements d'accueil

L'éducation occupe une place centrale dans le processus d'accueil des mineurs isolés étrangers. La formation et la scolarisation orientent la procédure de régularisation ; elles constituent des enjeux cruciaux de l'accueil des mineurs pris en charge. À l'image de l'importance de cette dimension dans le parcours de vie des jeunes, les deux établissements enquêtés ont mis en place des dispositifs de scolarisation pour les usagers du lieu. Le panel de formations proposées s'organise autour de cours d'alphabétisation, de mise à niveau en français et des enseignements qualifiants. Les deux établissements enquêtés ont en commun de faire de l'éducation une priorité de leur projet d'établissement.

Ainsi à l'Institut protestant, les lieux réservés à la scolarisation des jeunes et ceux de leur quotidien se confondent. La structure a élaboré un modèle éducatif « intégré ». Les cours de FLE ainsi que ceux délivrés dans le cadre de la formation d'agents de restauration se déroulent à l'intérieur de l'Institut. Les deux salles de classe de FLE sont situées dans le bâtiment administratif principal. Les cuisines et le restaurant d'application sont dans un autre bâtiment situé à proximité. Ces deux lieux de formation reçoivent près d'une vingtaine de mineurs isolés étrangers pris en charge à l'Institut protestant. Pour « aller à l'école » ces derniers se contentent de faire quelques mètres afin d'entrer dans un autre

bâtiment du foyer. Néanmoins, pour que le changement de lieu s'accompagne d'une rupture symbolique, le décor de la salle de classe de FLE ressemble à celui de bon nombre d'établissements scolaires. Les fournitures scolaires, le mobilier de la salle, ou encore le matériel des enseignantes plongent les jeunes dans une ambiance similaire à celle d'une école classique. Au cours de la journée, des rituels scolaires sont instaurés : les temps de la récréation ou ceux des repas au réfectoire entre les élèves sont scrupuleusement respectés. Le déroulement de la formation des jeunes accueillis telle qu'observée dans ces MECS s'éloigne d'un constat dressé par l'ethnologue de l'enfance Julie Delalande (2010 : 44) qui note que le défi des établissements scolaires est de considérer « l'enfant au-delà de l'élève ». Ici, dans la mesure où l'existence de l'établissement est d'abord liée à la situation de danger des mineurs, le processus décrit par l'ethnologue s'inverse. Dans ces MECS spécialisées, les temps de scolarisation visent à considérer davantage le statut d'élève afin de s'éloigner de celui de mineur isolé étranger.

Malgré ces efforts, la proximité entre les lieux conduit à ce que la vie du foyer s'invite dans cet environnement scolaire. Certains mineurs quittent parfois la classe pour aller voir le médecin de l'établissement, ou encore rejoindre leur éducateur dans le pavillon de vie pour régler certaines questions ou aller à un rendez-vous. À l'inverse des jeunes qui circulent beaucoup dans l'enceinte de l'établissement, les pratiques spatiales des personnels enseignants sont pour eux un moyen de se démarquer du reste de l'équipe. Ainsi, à Saverdun, il est très rare de rencontrer les deux institutrices de FLE, les formateurs de restauration et d'hôtellerie en dehors des heures de cours et encore moins de les croiser à l'intérieur des pavillons de vie situés pourtant à quelques mètres. Dès lors, quand un jeune ne se présente pas le matin en salle de classe, les formateurs ne se rendent jamais dans son lieu de vie pour connaître la raison de l'absence ou tenter de le faire venir. Si parfois cela implique de nombreux appels téléphoniques et détours, cette micro-distance leur permet de maintenir les limites entre les lieux et surtout de conserver leur position professionnelle respective. Cette indépendance est revendiquée par les deux professeures de FLE qui souhaitent ainsi préserver leur autonomie professionnelle tout en restant intégrées à la dynamique globale de l'établissement.

À l'Institut protestant, cet entremêlement des lieux et des fonctions s'observe plus particulièrement lors du repas le midi. Située au-dessus des cuisines collectives de l'Institut, la grande salle de restauration accueille tous les midis l'ensemble des jeunes et des personnels présents. Dans ce restaurant d'application, les tables sont soigneusement dressées, les mineurs en apprentissage sont en tenue de serveur et assurent le service aux élèves de la classe de FLE ainsi qu'aux différents professionnels présents. Sous l'œil attentif de leurs formateurs, les apprentis travaillent avec attention. Dans cette scène tout le monde joue le jeu, les écoliers sont des clients (photographie 25), les apprentis des serveurs et des cuisiniers.

> *« Tous les midis de la semaine à Saverdun on mange au restaurant d'application, c'est un vrai restaurant avec de la belle vaisselle et des nappes sur la table, sauf que ce sont les jeunes de l'Institut qui sont en formation qui cuisinent et qui nous servent. »*
>
> Extrait court-métrage Lassana, 17 ans, Mali - Démineurs, Saverdun (2014)



Photographie 25 : Extrait court-métrage Lassana
Dans son court-métrage, Lassana évoque le plaisir qu'il éprouve à se rendre au restaurant d'application chaque midi.

Qu'ils soient en cours de FLE ou en formation pour devenir agents de restauration, les mineurs formés au sein de l'Institut protestant n'ont donc pas besoin de sortir du lieu de leur prise en charge. Plus qu'une mission éducative, l'école joue également un rôle central dans le processus de socialisation des jeunes. Ce modèle « intégré » peut rapidement devenir pesant pour les mineurs. Toute la journée dans l'enceinte de l'institution aux côtés des mêmes camarades avec qui ils partagent aussi leur vie quotidienne, passant leur recréation dans les couloirs de l'établissement, les mineurs n'ont que peu d'opportunité de se réaliser en dehors des lieux de leur prise en charge. Vivre au rythme de la vie des jeunes scolarisés dans cette institution c'est faire avec eux l'expérience d'un rétrécissement de l'espace de vie où les lieux s'interpénètrent et les rôles se confondent constamment.

2.2.3. La géographie des foyers de l'enfance : des lieux ou des territoires ?

Par leur configuration spatiale, leurs fonctions ou en favorisant la création d'un groupe social, les foyers de l'enfance forment un objet géographique singulier. Parce que c'est « là où quelque chose se trouve ou/et se passe » (Lévy et Lussault, 2003 : 555 et 560), les MECS enquêtées peuvent donc être d'abord qualifiées de « lieu ». La notion renvoie en effet à l'idée d'une localité (le foyer) associée à un phénomène (l'accueil des mineurs isolés étrangers). Comme pour confirmer l'adéquation de ce terme avec la réalité du terrain, les professionnels de l'accueil des mineurs isolés étrangers utilisent souvent l'appellation de « lieu de vie » pour désigner ces foyers. En accord avec la définition de Jacques Lévy et Michel Lussault (*ibid.* : 555 et 560) et pour qualifier davantage ces structures d'accueil à la lumière des observations du terrain, les foyers sont donc des établissements où la vie des mineurs se déroule et se construit. À partir des enquêtes menées, les singularités observées de ces entités conduisent à prouver qu'au-delà du lieu, ces foyers de l'enfance s'apparentent davantage à des « micro-territoires ». En effet, la dimension physique et sociale observée à une petite échelle dans l'enceinte de ces structures rappelle celles qui caractérisent plus largement la notion de territoire en géographie (Di Méo, 1999 : 77).

En premier lieu, les configurations des deux sites enquêtés dévoilent par leur aménagement une caractéristique centrale du territoire : la limite. Celle-ci se matérialise à la fois par la distance géographique qui les sépare des grandes villes ou encore par les murs qui délimitent le périmètre de l'établissement d'accueil en lui-même. En plus de ces frontières visibles, les expériences et pratiques des acteurs (mineurs ou professionnels) créent d'autres limites plus immatérielles et symboliques entre l'intérieur et l'extérieur. À cet ensemble de délimitations qui procèdent au découpage de ces micro-territoires, s'ajoute un règlement intérieur spécifique. Cette réglementation, qui n'a de valeur que dans l'enceinte des foyers enquêtés, répond aux impératifs du cadre légal de la protection de

l'enfance et fixe dans le même temps les spécificités des établissements. Ce règlement constitue la « dimension politique » (*ibid.* : 76) des micro-territoires : il administre le déroulement du quotidien dans un cadre géographique délimité, fixe les droits et les devoirs spécifiques des mineurs isolés étrangers tout au long de leur accueil dans la MECS.

L'existence de ces limites et de ces règles atteste du fonctionnement singulier des structures enquêtées et distingue ces micro-territoires de leur environnement d'inscription. À l'image de poupées gigognes, la dimension matérielle et physique des foyers incarne un territoire dans le territoire. En outre, la dimension sociale observée dans ces structures confirme la pertinence de la notion de micro-territoire pour qualifier ces entités. Ce « quelque chose qui se passe » décrit par les géographes Jacques Lévy et Michel Lussault (2003 : 555) est aussi en réalité un processus d'élaboration des identités individuelles et collectives que Guy Di Méo (1999 : 76) reconnaît comme une caractéristique du territoire. Selon lui, le territoire permet de décrire « l'insertion de chaque sujet dans un groupe, voire plusieurs groupes sociaux de référence » (*ibid.* : 77). Dans les MECS enquêtées et comme dans n'importe quel territoire se trouve en effet une population donnée. Ici, les jeunes ont la particularité d'être qualifiés de mineurs isolés étrangers. En dépit de l'inexistence légale du statut et de l'appellation qu'ils portent, l'expérience spatiale et sociale du placement dans ce micro-territoire construit une appartenance individuelle et collective au groupe de mineur isolé étranger. Dans le même temps, cette expérience fait exister cette catégorie à mesure qu'elle représente une réalité sociale localisée dans un territoire donné. Ces micro-territoires incarnent et renforcent une altérité avec laquelle les jeunes comme les professionnels doivent composer tout au long du parcours de placement. Considérés comme des espaces de transition vers l'âge adulte, ces micro-territoires renvoient les jeunes à leur propre identité, ils les renseignent sur ce qu'ils sont ; dans le même temps, les individus s'ancrent dans ces lieux et se définissent comme appartenant à ces lieux (Tizon, 1996), il se développerait ainsi une identité sociale et spatiale.

> « Donc, réfléchir sur la territorialité et tenter de la mettre à jour chez les résidents d'une zone étudiée, c'est chercher à identifier la place de l'espace dans les processus de socialisation et s'efforcer de vérifier si, vraiment, " l'organisation spatiale désigne à chacun son champ d'insertion sociale " (Vant, 1986), au point de provoquer parfois une identité spatiale plus évidente que l'identité sociale. »
>
> Tizon, 1996: 33

Enfin, le choix de qualifier les structures d'accueil de « micro-territoires » permet de retranscrire la reproduction de lieux ressources dans l'enceinte de ces espaces institutionnels. Cette reproduction troublante s'inscrit dans un mimétisme visant à favoriser une adaptation des jeunes à leur environnement. École, médecin généraliste, psychologue, auto-école, restaurant d'application, lingerie, tous ces services donnent aux établissements spécialisés l'allure d'un territoire miniature au sein de leur commune d'implantation respective. Comme pour dompter un environnement inconnu, les MECS fabriquent une extériorité sur mesure à destination des mineurs pris en charge. Les structures apparaissent comme des micro-territoires de l'entre-deux assurant la transition entre les territoires de l'arrivée et ceux de l'installation définitive des mineurs. À mesure que les foyers proposent des prestations diversifiées, les jeunes ancrent par défaut leurs repères dans l'enceinte institutionnelle. En effet, les mineurs disposent de tout ce qui leur est vital dans l'enceinte du lieu et n'ont donc pas réellement besoin de s'éloigner de leur établissement de placement. Cette mise à disposition permanente des ressources renforce la limite

symbolique existante entre l'intérieur de l'établissement et l'environnement extérieur qui l'entoure.

2.3. *Mécanismes de diffusion du foyer dans la commune*

Dans l'éditorial de la revue Tracés consacré aux institutions, Arnaud Fossier et Eric Monnet (2009 : 22) affirment : « À vouloir localiser à toute force les lieux d'exercice de la contrainte ou de manifestation du pouvoir, on prend le risque de ne pas en détecter les formes les plus diffuses ». Cette proposition synthétise l'origine de la réflexion de ce dernier point. Après avoir franchi les limites du périmètre où se fait l'accueil des mineurs isolés étrangers, ce dernier temps de l'analyse identifie à présent les formes de diffusion des réalités et des impératifs de l'accueil en dehors des limites du foyer. Dans les communes d'implantation, les volontés institutionnelles comme les pratiques des jeunes participent à l'élaboration d'annexes aux structures enquêtées.

2.3.1. La formation et ses annexes institutionnelles

L'aménagement géographique des lieux de formation distingue deux modèles. Ainsi le centre des Monédières a délaissé, le modèle « intégré », reposant sur une unité de lieu, au profit d'un modèle « externalisé » distinguant géographiquement certains lieux de formation du foyer. Ainsi, la commune de Treignac a été un observatoire privilégié pour saisir cette logique de diffusion. Le modèle « externalisé » observé à Treignac propose une formation « hors les murs » de l'internat et adaptée aux mineurs isolés étrangers accueillis. La distinction entre les lieux de formation et ceux du quotidien opère une rupture dans le rythme journalier des jeunes. Plus encore, il influence leurs pratiques spatiales en élargissant la palette des lieux de leur espace de vie.

La première annexe de l'établissement se situe au collège public Lakanal de la commune. Dans cet établissement scolaire, une classe dite Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) a été mise en place par l'Éducation nationale. Cette classe qui accueille une majorité de jeunes du foyer n'est donc pas une annexe au sens où elle n'est pas directement gérée par le Centre des Monédières. Pour en assurer le suivi, le chef de service pédagogique du foyer est en lien étroit avec le professeur qui intervient dans cette UPE2A.

Les enseignements dispensés se concentrent d'abord sur l'alphabétisation et l'apprentissage du français. Parallèlement, les mineurs disposant d'une bonne connaissance de la langue suivent d'autres cours afin de diversifier leurs savoirs. Par exemple, lors d'une matinée d'observation dans l'établissement, j'ai pu suivre le rythme de cette classe d'accueil en commençant par un cours de FLE. Puis, après la récréation, deux groupes se sont formés. Des mineurs sont restés dans la classe d'alphabétisation quand d'autres ont rejoint une autre salle de classe pour recevoir un enseignement de physique et terminer enfin par un cours de sciences de la vie et de la terre. En dépit de l'existence de cette UPE2A, les jeunes sont en contact avec la même équipe enseignante que le reste des autres collégiens. Les professeurs adaptent toutefois le contenu de leurs enseignements au niveau de maîtrise du français de ces élèves. Lors des temps de récréation, une fois que les cours se terminent et que les portes des classes s'ouvrent, tous les collégiens se précipitent dans la cour. Les mineurs du Centre des Monédières de l'UPE2A se fondent dans la masse des autres élèves et participent à leur tour au brouhaha ambiant. À l'heure du repas, dans la

file d'attente qui conduit les collégiens au réfectoire, ils se retrouvent à nouveau au milieu de tous les autres élèves. Au collège Lakanal, les jeunes bénéficient d'une scolarisation spécifique et adaptée dans les murs d'une institution publique. Parmi les autres collégiens, ils tissent des relations amicales et s'inscrivent dans un environnement propice à leur socialisation. En dehors de cette classe spécialisée, l'établissement scolaire reçoit aussi d'autres mineurs isolés étrangers ayant un niveau d'étude plus confirmé. Ces derniers sont inscrits dans des classes plus « classiques » au côté des nationaux et suivent leur cursus scolaire avec les autres élèves de l'établissement.

En plus de cette classe d'accueil, le Centre des Monédières propose une formation aux métiers de la restauration dans un lycée hôtelier appartenant à l'établissement (photographie 26). Destiné à la formation professionnelle, ce complexe délivre deux Certificats d'aptitude professionnelle (CAP)[55] reconnus par l'Éducation nationale aux élèves inscrits. Le lycée hôtelier accueille 33 apprenants dont la majeure partie est constituée par des mineurs isolés étrangers accueillis au Centre des Monédières. Le lycée hôtelier est géographiquement détaché de la MECS, il se situe à quelques kilomètres de l'enceinte de la structure. Toutefois, la gestion repose en grande partie sur l'administration du Centre des Monédières puisque l'établissement est la propriété de la Fondation Claude Pompidou. De par sa gestion et la composition des apprenants, l'école hôtelière constitue une véritable annexe de la MECS.



Photographie 26 : École hôtelière du Centre des Monédières
L'école hôtelière (photo de gauche) est gérée par le Centre des Monédières. Elle est géographiquement éloignée de l'internat et accueille près de 33 apprenants qu'elle forme en partie aux métiers de la cuisine (photo de droite).
Source : www.centredesmonedieres.fr

Tous les matins, deux minibus conduits par des agents de l'établissement font la navette de l'internat vers le lycée. Les jeunes y retrouvent une équipe enseignante qui assure le programme de formation du CAP. Les professeurs de français, mathématiques, sport ainsi que la responsable de la salle et la chef cuisinière se retrouvent pour former les jeunes. Le lundi, le mardi et le jeudi midi, le restaurant d'application ouvre ses portes à la clientèle extérieure. Les mineurs sont mis en situation : une partie d'entre eux se chargent d'effectuer le service en salle alors qu'en cuisine, les autres s'affairent à préparer les différents plats au menu. Cet établissement de formation est une réelle spécificité du Centre des Monédières. Au-delà de la possibilité de délivrer des diplômes qualifiants, le complexe de formation se présente comme une véritable annexe du lieu de placement puisqu'il est géré par le chef de service pédagogique du Centre des Monédières. Son

[55] Le centre délivre le diplôme du CAP mention « Cuisine » et le CAP mention « Restaurant et Commercialisation ».

fonctionnement quotidien repose quant à lui sur une équipe d'enseignants bien distincte de la vocation de celle présente à l'internat.

L'existence de ces annexes influence le rythme de vie de l'internat. Tous les matins le rituel est immuable : la MECS se réveille au gré des différentes heures des premiers cours des jeunes. Les collégiens partent à pied avec leur sac d'école sur le dos alors que les retardataires trottinent pour les rattraper. De leur côté, les apprentis cuisiniers rejoignent un à un les navettes stationnées devant l'internat en attendant d'aller au lycée hôtelier. À l'heure du déjeuner, tous les mineurs restent dans l'établissement de scolarisation. Ces lieux ont donc d'autant plus un statut d'annexe qu'ils accueillent près de la moitié de l'effectif des jeunes pris en charge au Centre des Monédières.

2.3.2. Les entreprises locales : des relais précieux

Dans la commune de Saverdun comme dans celle de Treignac, les deux foyers enquêtés ont établi des liens avec l'extérieur au profit du projet individuel des mineurs accueillis. Ainsi, des établissements scolaires publics (collège, lycée, lycée professionnel, *etc.*) s'ajoutent aux offres de formation déjà proposées dans le micro-territoire des foyers. Situés à proximité des communes, ces établissements reçoivent régulièrement des jeunes des deux MECS enquêtées. L'offre de formation de ces quelques structures scolaires de proximité est bien connue des éducateurs. Elle leur permet d'inscrire rapidement les jeunes dans des cursus adaptés à leur projet et à leurs compétences. Néanmoins, compte tenu de la distance qui sépare parfois les lycées des MECS, certains mineurs sont inscrits en internat la semaine. Les jeunes vivent donc la plus grande partie du temps dans le lieu de leur scolarisation et ne reviennent dans le foyer d'accueil que lors des weekends.

> *« - Donc tu es en internat?*
> *- Oui*
> *- L'internat c'est différent de la vie ici à l'Institut ?*
> *- Non ça ne marche pas pareil.*
> *- Tu préfères quoi toi, l'Institut ou l'internat?*
> *- Avant à l'internat, de 17h à 18h je me sentais seul. Je me disais que je préférais rester ici plutôt qu'à l'internat. Petit à petit, j'ai commencé à créer des amitiés au lycée.*
> *- D'accord, quand tu as eu des amis tu as voulu rester à l'internat ?*
> *- Oui, c'était plus tranquille.*
> *[…]*
> *- Finalement tu ne viens pas souvent à Saverdun ? Tu viens plutôt pour les vacances, sinon le reste du temps tu es à Toulouse ?*
> *- Oui, je viens ici pour les vacances. Sinon je rentre aussi chaque weekend à Saverdun.*
> *- Du vendredi soir au dimanche ?*
> *- Non c'est du vendredi au lundi. Je dors le dimanche à l'Institut et je pars d'ici le lundi matin à 5h du matin parce que mon train pour Toulouse est à 5h30. »*
>
> Entretien M., 17 ans, Guinée - Saverdun (2014)

Si la situation géographique des MECS implique des ajustements inévitables, le parcours d'accueil en lui-même va également conduire à l'instauration de liens. Ainsi, pour les jeunes inscrits en formation professionnelle, la réussite de leur cursus dépend de la conclusion d'un stage dans une entreprise. La recherche d'un patron est une étape clé dans l'accompagnement éducatif et l'apprentissage de l'autonomie des jeunes. Avec les éducateurs, les mineurs doivent mener des recherches sur internet, apprendre à rédiger Curriculum vitae (CV) et lettres de motivation, mais aussi être en mesure d'appeler des chefss d'entreprises. Cette quête de la bonne entreprise va être rapidement contrainte par

la mobilité des jeunes. Dans ces communes rurales, ne disposant ni du permis ni d'un véhicule personnel, le périmètre géographique du marché de l'emploi à leur portée est ainsi réduit. Les offres d'emploi disponibles localement représentent donc une opportunité pour les jeunes de mener à bien leur formation. Les restaurants, les entreprises ou les employeurs situés dans les communes constituent un réseau de professionnels habitués à accueillir des mineurs isolés étrangers. Depuis des années, ces dirigeants forment régulièrement des mineurs.

> *« - Et pour les placer professionnellement justement, vous avez un réseau de partenaires ?*
> *- Oui, on a un réseau de partenaires. Petit à petit, on a construit un réseau d'employeurs qui s'est étoffé avec les années dans les métiers en tension comme les métiers du bâtiment ou les métiers de la restauration. Là on arrive effectivement à mettre des jeunes en apprentissage. Alors il y a des mineurs qui restent et qui se font embaucher en CDI [Contrat à Durée Indéterminée] chez ces mêmes patrons. Du coup ils sont contents et hop, l'année d'après ils gardent le jeune en CDI, mais ils ouvrent un nouveau poste pour prendre un autre apprenti. Voilà, et quand l'apprenti est parti, hop, la place est libre, il reprend un autre apprenti. Il y en a comme ça, c'est très régulier et ça tourne. »*
>
> Entretien chef de service - Saverdun (2014

Entre les éducateurs et ces entreprises installées localement, des habitudes de travail se sont mises en place. Les professionnels connaissent les formalités administratives à remplir pour que les jeunes puissent être embauchés, et les éducateurs savent en retour les besoins spécifiques des entreprises concernées et peuvent mieux orienter les jeunes selon leur profil. Au fil du temps, une collaboration vertueuse entre les différentes parties s'est instaurée. Alors que les MECS fournissent constamment une main-d'œuvre aux entreprises, ces dernières assurent en retour la formation des jeunes pris en charge.

> *« - Donc vous travaillez avec certains patrons ? Vous avez par exemple des habitudes avec certains employeurs que vous contactez régulièrement ?*
> *- Oui, il y a des patrons avec qui on bosse depuis des années, qui connaissent les jeunes, ils savent que ce sont des bosseurs aussi, que les jeunes ont envie et donc les employeurs ne sont pas déçus […] c'est vrai qu'après c'est tout bénef pour les patrons de prendre des jeunes en apprentissage, je veux dire ça ne leur coute pas un bras et ça fait de la main-d'œuvre en plus. »*
>
> Entretien C., éducatrice spécialisée – Saverdun (2014)

Des employeurs investissent pleinement leur rôle de formateur et deviennent des véritables ressources pour les mineurs. En accueillant les jeunes dans leur entreprise, les dirigeants créent des liens de confiance avec leurs apprentis. Outre cette dimension relationnelle, les employeurs vont jouer un rôle central dans la procédure de régularisation des mineurs. En leur fournissant une promesse d'embauche ou en s'engageant à les former, ils permettent aux mineurs de prétendre à un titre de séjour à leur majorité. L'importance de la constitution d'un réseau de professionnels par les structures enquêtées est donc directement liée au rôle que ces employeurs vont jouer dans le parcours administratif des jeunes. Les restaurants et autres entreprises installés dans les communes d'accueil ou limitrophes constituent un réseau mobilisé par les deux établissements enquêtés. Ces lieux forment un ensemble de points relais sur lesquels les MECS s'appuient pour mener à bien leur mission de formation et d'accompagnement vers l'autonomie avec les mineurs. Par la construction de ces liens et la présence des jeunes dans les lieux qui font vivre les communes, les mineurs isolés étrangers accueillis ne sont plus assignés à leur structure de placement, mais s'inscrivent dans la dynamique de vie des communes. Comme une preuve de l'importance des employeurs pour les MECS, lors du colloque annuel de l'Institut protestant de Saverdun (mai 2014), plusieurs chefs d'entreprises avaient d'ailleurs

été conviés à une table ronde pour témoigner de leur expérience professionnelle auprès de mineurs isolés étrangers.

2.3.3. Quand les pratiques spatiales des jeunes construisent de nouvelles annexes

Dans des communes comme Treignac ou Saverdun, des infrastructures publiques et privées sont impliquées dans l'accompagnement des jeunes vers l'avenir. Qualifiées d'annexes, parmi elles, certaines ont été initiées par les établissements d'accueil qui en assurent encore la gestion. D'autres structures sont en dehors des objectifs du projet, mais collaborent avec les MECS. Outre ces lieux en lien avec le projet d'accueil des jeunes, les différentes pratiques spatiales des acteurs participent également à la création d'annexes au centre. L'usage du terme d'annexe s'éloignerait donc ici de l'idée d'un espace répondant à un objectif de prise en charge, mais renverrait davantage aux lieux où se déploient les pratiques spatiales des jeunes en dehors du « micro-territoire » de la prise en charge. Dans ces différents endroits, les mineurs isolés étrangers se retrouvent régulièrement ; leur présence répétée donne l'impression d'une extension du lieu et dévoile dans le même temps des centralités correspondant aux intérêts des mineurs plus qu'à ceux des institutions. Malgré le fait qu'ils disposent d'un espace qui leur soit entièrement dédié et qui regroupe en un micro-territoire des centralités quotidiennes (soin, éducation, *etc.*) le déploiement des pratiques spatiales dans ces différentes annexes indiquent une volonté de se construire en dehors du cadre prévu par l'institution. Par ces pratiques spatiales, les jeunes se socialisent dans différents endroits de la commune et s'approprient les contours de leur espace de vie.

À Treignac, un café-bureau de tabac est installé dans le bourg de la commune à quelques mètres du Centre des Monédières. Le weekend et certains soirs de la semaine, des jeunes s'y retrouvent pour boire un café ou pour échanger avec les gérants de l'établissement. Au début de l'année 2015, au moment de la réalisation du terrain de recherche, le café connaît une affluence importante. En pleine Coupe d'Afrique des Nations, l'établissement diffuse les matchs de football sur grand écran. Il ne se passe pas une journée sans qu'au moins un jeune pris en charge ne se retrouve au café. En fonction de la nationalité des équipes qui s'affrontent, différentes communautés du continent africain se retrouvent dans l'établissement. À peine rentrés de leur lieu de formation respectif, beaucoup s'empressent d'y aller pour s'informer du score ou regarder quelques minutes du match. Le tournoi de football est pour moi l'occasion d'aller dans ce café et de constater une certaine familiarité entre les gérants et les mineurs. En plus des rendez-vous sportifs ou conviviaux, les jeunes passent aussi acheter des cartes téléphoniques pour pouvoir appeler leur famille restée au pays ou encore acheter des cigarettes. Pour les jeunes, ce café est un moyen de sortir de l'internat. Les propriétaires connaissent également les éducateurs spécialisés qui fréquentent aussi l'établissement au moins une fois par semaine lors d'un repas d'équipe. À Treignac, les pratiques spatiales quotidiennes des mineurs se déploient également dans des lieux plus étonnants de l'espace public. Dans une des petites rues qui traverse la commune, des jeunes se retrouvent régulièrement devant une habitation. Dans la rue, rien ne permet de comprendre ce qui conduit les jeunes à être là, d'autant plus qu'ils ne se parlent quasiment pas et pianotent sur leur téléphone portable. S'ils choisissent de stationner dans cette rue c'est parce qu'à l'inverse du foyer, l'habitation devant laquelle ils se retrouvent émet un signal internet non protégé par les propriétaires du logement. Ainsi, les mineurs profitent de ce réseau pour aller sur

internet, écouter de la musique, se rendre sur les réseaux sociaux ou échanger en visioconférence avec leurs proches et amis, en France ou à l'étranger. Loin des grandes villes, les jeunes ne sont pas coupés du monde. Depuis le trottoir de la petite rue de cette commune au bourg médiéval, ils accèdent virtuellement au reste du monde.

Au-delà de ces lieux de l'espace public, les différents mineurs rencontrés au cours de cette thèse fréquentent aussi des lieux plus privés. C'est particulièrement le cas à Saverdun où les mineurs accueillis à l'Institut vont dans des appartements du bourg de la commune pour retrouver des jeunes majeurs toujours pris en charge par l'ASE. L'Institut dispose en effet d'un « service appartement » ayant vocation à accompagner les majeurs vers l'autonomie. Les éducateurs salariés de ce service aident les jeunes majeurs dans la procédure de location d'un appartement, dans l'achat de meubles ou dans la gestion de leur budget. Ces majeurs sont donc toujours pris en charge par l'Institut, mais sont en dehors des murs de l'institution. Dans leur appartement, ils sont chez eux, vivent à leur rythme et selon leurs propres règles. Aussi, pour les mineurs toujours logés à l'internat, cette présence dans la commune est l'occasion de passer du temps chez des compatriotes ou d'anciens camarades avec lesquels ils ont partagé une partie de leur prise en charge. Ces logements sont bien connus des éducateurs qui s'y rendent régulièrement pour effectuer le suivi des jeunes majeurs. Grâce à cette connaissance, les sorties des mineurs dans ces appartements sont plus facilement autorisées par les professionnels qui savent où retrouver les jeunes en cas de non-respect de l'heure de retour prévue par le règlement intérieur. Des petits groupes de mineurs se rendent ainsi régulièrement dans ces appartements du bourg. C'est un moyen de sortir sans être trop inquiétés par les éducateurs. Ainsi, si les mineurs de l'internat se trouvent physiquement à l'écart du lieu de prise en charge, ils restent néanmoins en lien avec lui.

Ces différents lieux forment des annexes inattendues des MECS. Derrière l'apparente liberté qui règne dans ces espaces, l'institution reste malgré tout présente. D'ailleurs, les éducateurs spécialisés se rendent aussi dans ces lieux pour y réguler les activités des jeunes. Tout se passe comme si la présence des mineurs appelait celle de leurs éducateurs qui s'assurent du bon déroulement de leur temps libre. Ainsi, dans le café du bourg de Treignac, les repas d'équipe hebdomadaires sont l'occasion pour les professionnels d'échanger avec les propriétaires. Ils s'assurent que les consommations ont bien été réglées pour que les jeunes puissent continuer de fréquenter l'établissement. Pour pallier l'attroupement des mineurs devant la maison qui fournit l'accès à internet, la question de la diffusion d'un réseau wifi dans l'établissement était un point mis à l'ordre du jour de la réunion institutionnelle hebdomadaire. Dans le contexte de la prise en charge, le temps libre, celui qui est libéré de toute injonction institutionnelle, se retrouve malgré tout lié aux considérations du contrat d'accueil des mineurs. Les pratiques des jeunes sont donc supervisées à distance par le regard éducatif. En effet, ce que les mineurs font dans ce temps libre impacte directement sur la réputation de l'établissement d'accueil d'une part, mais influence aussi l'acceptation de la présence des mineurs par les habitants de la commune.

> *« L'autre jour je fumais devant le centre, sur le trottoir. J'étais là, tranquille et puis il y a deux vieux qui sont passés devant moi et qui ont crié :* " *voyous, délinquants !* " *en pointant le Centre du doigt. Bon, j'ai pas trop compris ce qu'il se passait… »*
>
> Extrait carnet de terrain - Treignac (2015)

Dès lors, les jeunes sont d'autant plus tenus à un devoir d'exemplarité à l'extérieur de l'établissement. Comme en témoigne l'échange retranscrit entre une éducatrice et un mineur camerounais, les jeunes doivent être le plus discrets possible.

> *« - On voulait te prévenir qu'on va aller voir le match de foot et après on revient.*
> *- C'est bien, mais tu ne sors pas habillé comme ça quand même ?*
> *- Bah quoi ?*
> *- Et bien moi je te le dis, tu ne sors pas dans la ville avec ton boubou jaune, c'est pas habituel ici tu comprends ?*
> *- Non je ne comprends pas, au pays c'est normal d'être habillé comme ça le weekend !*
> *- Oui, mais ici c'est pas pareil, donc s'il te plait, tu vas te changer et après tu iras voir le match d'accord ?*
> *- Ouais bah tu dis comme tu veux, mais moi j'y vais comme ça ! »*
>
> Extrait carnet de terrain - Saverdun (2014)

Les pratiques spatiales des jeunes expriment des préoccupations juvéniles et dévoilent dans le même temps tout le processus de négociation et de régulation qui se met en place autour de leur présence en dehors des périmètres des lieux de l'accueil. Derrière cette appropriation de leur environnement immédiat se joue la réputation de l'établissement et la bonne insertion des mineurs dans les communes.

> *« Depuis les années deux mille, on a énormément changé d'image. Ah oui ! Alors qu'à l'époque, je me souviens quand il y avait trois ou quatre jeunes congolais qui traversaient la rue, les mémés qui étaient à leur fenêtre elles fermaient les volets. Bon, après il faut aussi dire aussi qu'on est dans un espace rural donc bon…les migrants qu'ils connaissent ce sont surtout des Espagnols. »*
>
> Entretien chef de service - Saverdun (2014)

Si ces annexes sont géographiquement séparées du reste des lieux de la prise en charge, elles ne sont pas pour autant moins reliées aux enjeux de leur présence et aux professionnels de l'institution qui veillent aux activités des jeunes dans ces espaces. En observant les dynamiques des pratiques spatiales des mineurs isolés étrangers, tout se passe comme s'ils étaient finalement les porteurs irrémédiables des règles des institutions.

3. Micro-géographie de l'accueil des mineurs isolés étrangers

Dans les foyers de l'enfance enquêtés, différentes règles régissent le quotidien et orientent la prise en charge des jeunes. Considérant que l'espace constitue un support à l'expression de ce fonctionnent singulier, ce troisième point propose de circuler entre les différentes parties des MECS concernées par cette recherche, au gré des différentes pièces où les jeunes sont accueillis et des règles en vigueur dans ces espaces. L'objectif est maintenant de comprendre le modèle socio-spatial sur lequel les foyers sont organisés. En procédant à une micro-géographie du lieu, il est possible de voir comment les pratiques individuelles et collectives produisent les lieux et en retour, comment ces lieux façonnent les individus et le collectif. Un premier point s'intéresse plus particulièrement aux différents lieux et moments clés qui jalonnent l'arrivée d'un nouveau mineur. Ces temps de l'accueil apparaissent comme une opportunité pour appréhender les hiérarchies en place dans l'établissement. Un deuxième point s'attache aux différentes autorisations et restrictions qui régulent la présence des acteurs dans le lieu. Enfin, un dernier point se concentre sur le

rapport spatial des individus aux lieux pour montrer comment ils renforcent des limites préexistantes, produisent et investissent d'autres espaces.

3.1. *Étapes et rites institutionnels de l'accueil en foyer de l'enfance*

L'arrivée des mineurs isolés étrangers dans le micro-territoire des MECS étudiées est jalonnée d'étapes et de rites institutionnels. En poussant les portes des différentes pièces où se déroule l'accueil, cette réflexion mobilise l'espace pour lire les rapports sociaux qui se nouent et se nourrissent entre les acteurs présents. Du bureau du directeur au lieu de vie du jeune, les éléments présentés reviennent sur les hiérarchies emboitées dans les lieux et les enjeux éducatifs qui y sont liés.

3.1.1. Un premier entretien d'accueil pour lire la hiérarchie de l'établissement

L'accueil des mineurs dans le micro-territoire du foyer commence par un entretien d'accueil. Cet échange constitue un temps important en marquant le début de la prise en charge du jeune. Sans le savoir, en amont, les jeunes sont pourtant sélectionnés sur la base de leur âge. Cette préférence officieuse est à l'origine d'une catégorisation dans les propos des éducateurs : il y a le cas des mineurs « désirables » qui sont assez jeunes pour laisser le temps aux professionnels de mettre en place un projet individuel ; il y a aussi les « moins désirables » qui sont à seulement quelques mois de la majorité et qui forcent les travailleurs sociaux à les accompagner dans l'urgence. À la hâte, ces derniers mettent en place un projet de vie tout en sachant que les mineurs ont peu de chance d'être régularisés à leur majorité.

> *« - Est-ce que vous acceptez des jeunes qui arrivent après l'âge de 17 ans ?*
> *- Alors, en théorie oui. On les accepte, en théorie. En pratique, c'est vrai qu'on évite. Parce qu'on se dit, qu'effectivement si le gamin arrive à 17 ans et demi, surtout s'il n'est pas francophone : qu'est-ce qu'on va faire avec ? Alors ça nous est arrivés, on en a un pour qui on a fait des pieds et des mains, on se disait, il n'y arrivera pas, il n'y arrivera pas, et bon, il y est quand même arrivé. Mais bon, c'est très fragile. On ne sait pas ce qui les attend. Bon et puis celui qui arrive sur le territoire français à 17 ans et demi, lui…le préfet aussi bon…c'est pas sûr qu'il accepte de lui octroyer un titre de séjour non plus. Bon, en général on évite. Maintenant si l'ASE nous dit : "ce jeune il est très bien il a un potentiel, etc. " si elle insiste vraiment, alors nous on dit " allez, pour celui-là, on va voir ce qu'on peut faire ". Mais on ne peut pas prendre plein de jeunes de 17 ans et demi, parce que pour les caser aussi professionnellement, c'est compliqué. C'est très compliqué. »*
>
> Entretien chef de service - Saverdun (2014)

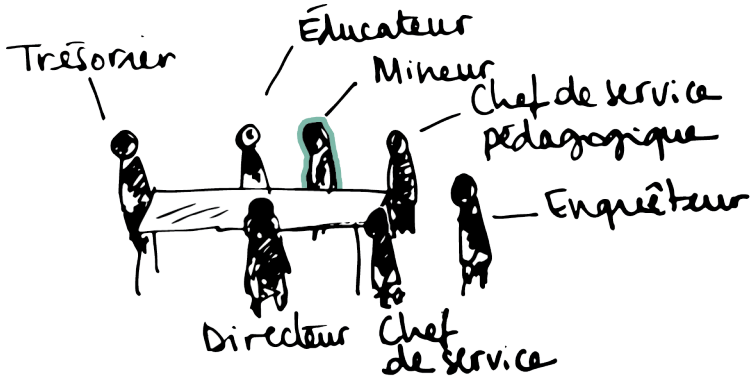
> *« Ce gamin-là, il a 17 ans et demi, dans six mois il a 18 ans mais je vais faire quoi avec lui moi maintenant ?! Il a même pas ses papiers avec lui…non mais là franchement c'est n'importe quoi de l'avoir accepté. Je ne comprends pas ce qu'il s'est passé. »*
>
> C. , éducatrice spécialisée
> Extrait carnet de terrain - Treignac (2015)

Comme le soulignent les propos de cette éducatrice, certains mineurs peuvent être perçus comme des fardeaux éducatifs pour des professionnels qui expriment clairement ne pas savoir quoi faire de ces jeunes. Les structures ont donc le choix de recevoir (ou non) le mineur. Pour symboliser le début de la prise en charge et pour chaque nouveau

bénéficiaire, le Centre des Monédières comme l'Institut protestant procèdent à un entretien d'accueil formel. Ce rendez-vous officiel a lieu peu de temps après l'arrivée du jeune. Il se déroule dans l'enceinte du bâtiment administratif, le plus souvent dans le bureau du directeur de l'établissement et/ou du chef de service. Au côté de ce représentant de la direction, un éducateur du groupe de vie, le psychologue, un stagiaire, le trésorier ou le chef de service pédagogique forment cette assemblée aussi intimidante que bienveillante. La conduite de cet échange a comme objectif d'accueillir le mineur récemment arrivé. D'après les entretiens menés avec les professionnels et les périodes d'observation réalisées dans les deux MECS, l'accueil des jeunes se réalise selon un protocole immuable respectant quatre étapes.

- **Étape 1** : Présentation de l'établissement par le chef de service et/ou le directeur au mineur nouvellement arrivé. Explication des principales missions de la MECS : accompagnement, formation, intégration.
- **Étape 2** : Présentation des missions des professionnels présents (éducateur, psychologue, trésorier, *etc.*).
- **Étape 3** : Présentation du jeune à l'équipe (nom, prénom, nationalité, âge, scolarisation, compétences professionnelles, santé, religion, *etc.*) et bilan sur la situation administrative du mineur (papiers d'identité, procédure de régularisation, *etc.*)
- **Étape 4** : Présentation par le chef de service et/ou le directeur des étapes du parcours au mineur : scolarisation, formation professionnelle, autonomie.

Les étapes de l'échange visent à ce que les jeunes et les professionnels présents fassent mutuellement et officiellement connaissance. Au cours de ce dialogue durant le plus souvent moins d'une heure, les premiers ajustements s'opèrent entre les souhaits émis par les jeunes en termes de formation et de loisirs et les possibilités concrètes offertes par les MECS. Le protocole d'accueil est aussi l'occasion pour le directeur et/ou le chef de service de faire le point sur différentes règles du lieu que le jeune s'engage à respecter par son intégration au foyer. C'est au moment où le livret d'accueil contenant le règlement intérieur est remis au mineur qu'un engagement implicite est passé. Plus qu'un échange, cet entretien se dévoile comme une première clé de lecture du fonctionnement de l'espace de prise en charge. Dans la pièce, la place que chaque acteur prend ou se voit octroyer au cours du rendez-vous d'accueil reflète de manière plus globale leur positionnement dans l'institution. Plus encore, la place de chaque acteur vis-à-vis du jeune dans ce moment reproduit la distance ou la proximité des relations qu'ils entretiendront tout au long du parcours institutionnel du mineur. Cette occupation ordonnée et codifiée de l'espace coïncide avec les différentes sphères d'action qui entourent les mineurs isolés étrangers dans leur prise en charge. L'agencement du lieu de l'entretien est mis au service de l'expression de ces sphères. Les chefs de service et/ou le directeur se trouvent toujours derrière le bureau marque une distance symbolique vis-à-vis du jeune mais aussi des autres adultes présents qui se trouvent de l'autre côté du bureau (figure 20).



C&R : Sarah Przybyl, 2016

Figure 20 : L'entretien d'accueil
Derrière le bureau, le directeur et le chef de service mènent l'entretien d'accueil. Face à eux, l'éducateur et le mineur sont proches, ils forment un duo. Un peu plus en retrait, les autres acteurs assistent à la scène.

Les interactions donnent aussi la mesure de la hiérarchie dans le lieu. Le chef de service éducatif et/ou le directeur mènent l'échange. Ainsi, les éducateurs, pourtant les plus en prise avec les jeunes au quotidien, sont étonnamment en retrait. Comme pour attester de cette distance, dans les entretiens semi-directifs menés avec les éducateurs spécialisés, ces derniers ne parlent que très rarement du premier entretien d'accueil pour évoquer le moment où ils racontent avoir accueilli les mineurs. Cette organisation de l'échange rend compte de la place de chacun des acteurs dans l'institution et permet aux jeunes de prendre indirectement le pouls du lieu et de se familiariser avec la hiérarchie existante entre les différents professionnels. Dans le prolongement de cette idée, les mineurs appréhendent aussi leur propre place dans l'ensemble du centre : s'ils sont des personnages centraux du dispositif, la gestion de leur présence est d'abord l'affaire des adultes. Cette scène que j'ai eu la chance d'observer seulement à l'issue de mon terrain à Treignac ne m'a pas permis de recueillir les impressions des mineurs sur ce moment d'accueil lors des entretiens ou des échanges informels.

3.1.2. L'attribution d'une unité de vie

Après le protocole d'admission dans le bâtiment administratif, les nouveaux mineurs sont donc officiellement intégrés en tant que nouveaux bénéficiaires. Comme le prévoit la procédure d'accueil, les jeunes sont ensuite installés dans une unité de vie. Si le principe du respect d'une mixité culturelle dicte officiellement la répartition des jeunes, sur le terrain, cet idéal est rattrapé par une considération beaucoup plus matérielle et logistique : le nombre de places disponibles. Ainsi, chaque mineur isolé étranger qui quitte la structure est rapidement remplacé par un nouveau mineur isolé étranger. À l'Institut protestant, cette installation se fait au sein de pavillons de vie qui ressemblent à des petites maisons séparées les unes des autres (photographie 27).



Photographie 27 : Pavillon de vie de l'Institut protestant
À Saverdun, les pavillons ressemblent à des petites maisons. Chaque pavillon accueille une dizaine de mineurs isolés étrangers.

Dans cet ensemble pavillonnaire, chaque pavillon est numéroté. Les professionnels comme les mineurs les désignent sous les appellations de P1, P2, P3, P4 et P5. Au Centre des Monédières, les mineurs sont quant à eux répartis dans différents étages et sections du même bâtiment. Là aussi, chaque espace est numéroté et renvoie à une partie précise de l'établissement : B1D, B1G, B2D, B2G, C1 et C2[56]. Les lieux de vie prennent des allures différentes, mais s'organisent autour des mêmes espaces : on y retrouve toujours le bureau des éducateurs, les chambres des mineurs, les sanitaires et une salle commune. Plus que de simples abréviations d'usage, chaque espace d'installation peut renseigner le jeune sur son parcours. À l'Institut protestant par exemple, les différents numéros rendent compte d'une certaine progression dans le moment de l'accueil : le P3 est le pavillon dit des « petits », il accueille les plus jeunes des bénéficiaires ; le P1, le P2 et le P4 reçoivent quant à eux les mineurs âgés de 14 à 17 ans ; le P5 accompagne enfin les plus âgés et est unanimement considéré comme le lieu de l'autonomie et de l'aboutissement du parcours. Dans ce dernier pavillon, les jeunes ne restent que quelques mois avant de quitter le centre. Plus qu'un espace choisi au hasard, le lieu de vie où les jeunes sont affectés a donc une signification institutionnelle. Ainsi, si le protocole d'accueil reflète ponctuellement l'organisation globale de l'établissement, celui de l'installation dans une unité de vie indique aux jeunes l'étape de leur parcours et leur permet de se positionner vis-à-vis du reste des mineurs accueillis.

Le passage du bâtiment administratif vers celui de l'unité de vie s'accompagne d'un nouveau fonctionnement hiérarchique dont les mineurs font rapidement l'expérience. Dans ces unités accueillant une dizaine de jeunes, les éducateurs spécialisés sont responsables du quotidien. Ce changement est repérable par une nouvelle distribution des positions dans l'espace. Désormais, ce sont les éducateurs qui se retrouvent derrière le bureau (figure 21). Ils mènent l'échange avec les mineurs, expliquent et influencent le bon fonctionnement de l'unité de vie.

[56] En guise d'exemple, le B1D renvoie à la partie du bâtiment située au premier étage (B1), et à l'aile droite (D).

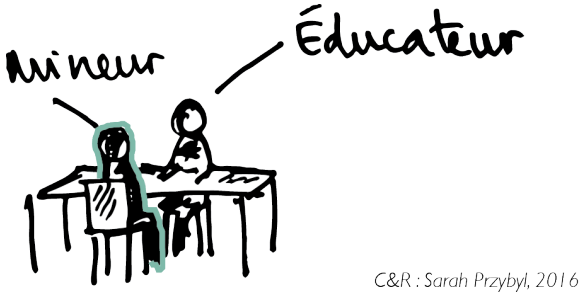


Figure 21 : Chacun à sa place
Dans l'unité de vie, ce sont désormais aux éducateurs de se retrouver de l'autre côté du bureau. Ils mènent désormais l'échange.

Malgré une politique d'établissement général, chaque lieu est géré par une équipe d'éducateurs. Plus que de simples gardiens de la règle, les éducateurs occupe une place centrale dans le quotidien des mineurs. Ils impulsent une réelle dynamique de vie et marquent les espaces d'une ambiance particulière. Chaque unité se retrouve ainsi associée à une réputation en fonction de l'éducateur présent. En l'espace d'une semaine, un lieu peut être qualifié par les jeunes de dynamique et accueillant pour devenir ensuite strict et inhospitalier. Chaque éducateur spécialisé a en effet sa manière de gérer le groupe présent, de proposer ou non des activités pour le collectif.

> *« Que le jeune soit au P4, au P1 ou au P2, c'est le même projet global. Après, la manière dont ce projet institutionnel vit au sein de l'équipe et vit sur le groupe il dépend de l'équipe éducative. Eux ils construisent leur projet tout en respectant le projet d'établissement bien sûr. Donc, si tu veux…comment dire…moi je peux arriver à dénoter des spécificités selon les équipes. Par exemple certaines équipes vont plutôt être centrées sur des sorties culturelles, et des activités sportives. Ils mettent des thèmes à l'année parfois. Ils travaillent sur plusieurs sorties. Un autre pavillon, eux, c'est culturel et sportif de groupe avec soit des randonnées par exemple. Et tu vois, il n'y a que ce pavillon-là qui monte ce genre de projet en montagne, ou qui va proposer une cueillette des champignons. Aucun autre pavillon ne me fait ce genre de projet. Moi je soutiens ça parce que je trouve qu'au moins, ça permet de découvrir la nature, etc. Bon au début, les jeunes ils ne veulent pas y aller, mais après ils en redemandent. »*
>
> Entretien chef de service - Saverdun (2014)

> *« - Et les autres jeunes ils ont des préférences pour des éducateurs ? Et toi, peut-être que tu as l'impression que certains éducateurs préfèrent certains jeunes ?*
> *- Non même pas, mais c'est une manière de parler tu vois ? Si tu demandes à tous les jeunes l'éducatrice qu'ils aiment le moins, tout le monde va dire que c'est celle-là qu'on a vu ensemble. Quand on demande qui travaille aujourd'hui et qu'on sait que c'est elle, alors tout le monde va être dégouté. À table, personne ne va parler, tout le monde fait une face triste comme ça. Elle, elle aime trop crier, elle aime pousser les jeunes. Et si tu dis quelque chose, elle te dit : "sors du bureau !". Elle te bouscule, tu vois ce que je veux dire ? »*
>
> Entretien J., 15 ans, Angola - Saverdun (2014)

3.1.3. L'attribution d'un éducateur référent

Accueillis dans les murs d'une institution puis dans un groupe de jeunes au sein d'une unité de vie, les mineurs isolés étrangers appréhendent différentes échelles du placement. Ainsi, à mesure que la procédure d'admission évolue, la prise en charge se personnalise. Les mineurs vont pouvoir poser leurs affaires personnelles dans une chambre souvent partagée avec d'autres mineurs accueillis. Outre cet espace qui leur est dédié, les jeunes se

voient attribuer un éducateur référent avec lequel ils vont former un binôme. Comme depuis le début, cette procédure repose sur un principe de remplacement que les éducateurs évoquent lors des entretiens : chaque éducateur qui a terminé un accompagnement s'occupe alors d'un nouveau jeune.

> *« - Et la référence elle est décidée comment ?*
> *- La référence elle est faite en réunion, en général c'est l'éducateur du jeune qui est parti qui reprend la référence du jeune qui arrive. C'est drôle de le dire comme ça, mais c'est ça. »*
> Entretien L., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

> *« Après, au niveau de la référence, admettons il y a un de mes référents qui part et bien je vais prendre le nouveau qui arrive, ça se fait normalement comme ça. »*
> Entretien S., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

Le rôle de l'éducateur référent s'articule autour d'une mission principale : accompagner individuellement chaque usager dans son parcours de prise en charge. Cet accompagnement s'effectue tant sur le plan éducatif, administratif, sanitaire que personnel. Ainsi, dans les unités de vie, chaque éducateur référent est en charge de deux ou trois mineurs pour lesquels il s'assure du bon déroulement du quotidien. L'élaboration de cette relation éducative repose sur une rupture majeure. Contrairement aux lieux du premier accueil qui cherchent à élucider le parcours migratoire passé des mineurs pour garantir leur accès à une protection, ici, tous les échanges et entretiens menés avec les professionnels dans les deux MECS attestent d'une mise à l'écart de cette même histoire migratoire. En disant vouloir « repartir de zéro » ou encore « prendre le gamin comme il est », les professionnels inscrivent leur action éducative dans le temps présent. Cette attitude généralisée permet d'évacuer – en partie – de l'espace du foyer les débats de la suspicion qui planent autour de leur parcours : les jeunes accueillis ont déjà été reconnus mineurs et en danger, aussi, cette question n'a plus à être posée. Au-delà de cette rupture, le travail de terrain montre que la référence éducative revêt un sens différent pour les jeunes et pour les professionnels. Du point de vue des mineurs enquêtés, la référence est à l'origine d'une véritable relation de proximité et de confiance. Pour des mineurs qui expérimentent avec difficultés la séparation d'avec leur famille, ce binôme va parfois être sujet à un surinvestissement de la relation éducative.

> *« - Oui, mon éducatrice c'est comme une mère pour moi.*
> *- C'est comme une maman pour toi?*
> *- Oui, tu sais, je ne pas comment dire…elle a le cœur d'une mère tu vois ? »*
> Entretien J., 15 ans, Angola - Saverdun (2014)

Pour que la relation entre les mineurs et leurs éducateurs référents ne soit pas trop exclusive, les MECS enquêtées mettent en place un système de co-référence. En plus du référent, un autre éducateur se charge également de suivre l'évolution du jeune. Ce partage du suivi permet de répondre à des situations d'impasse qui mettent en péril le parcours des mineurs. Ainsi, quand la communication entre un mineur et son éducateur référent est rompue, la possibilité qu'un autre professionnel puisse intervenir est reçue comme une alternative précieuse. Dès lors, si la prise en charge est personnalisée et centrée sur les besoins du jeune, la relation éducative ne doit pas quant à elle devenir trop exclusive. D'ailleurs, il est courant de constater que les relations de trop grande proximité font l'objet d'un regard réprobateur tant entre les professionnels que de la part des jeunes qui y voient du favoritisme. Dans l'entretien que nous réalisons, A. et C., deux éducatrices,

expliquent tour à tour les difficultés d'un système de référence nécessitant l'adoption d'une position à la fois impliquée et distancée.

> *« - Au sujet du lien que tu entretiens avec les jeunes que tu as en référence : est-ce que tu appuies un peu plus ton suivi ? En fait est-ce que tu es un peu impliquée avec tes référents ou tu agis de la même manière avec tous les jeunes ?*
> *- Non c'est pareil pour tous. Mais par exemple les rendez-vous j'essaie vraiment d'y être. Tu vois, hier après-midi j'avais rendez-vous avec A., je travaillais donc ça tombait bien…enfin…en fait j'avais décalé mon après-midi pour y aller. Bon après ça ne m'aurait pas dérangé qu'une collègue le fasse, mais bon, quand même, j'aime bien être présente. Je préfère être présente aussi parce que quand même cette histoire de référence c'est un peu un statut bâtard entre guillemets, parce qu'à la fois il faut être impliqué et à la fois pas trop enfin…il faut être pareil pour tous. Après au quotidien, je suis pareille avec tous, il n'y a pas de préférence avec les référents on va dire, mais voilà, on va dire qu'il n'y a pas de pré-référence. On va dire qu'avec les référents on te demande d'être plus pointue au niveau administratif, au niveau du projet professionnel, au niveau du bien-être, au niveau de la santé. Donc, il faut être plus à même de faire face, d'être plus à même répondre et être en adéquation avec son projet, donc il me semble qu'en fait, oui, je suis plus impliquée avec mes référents qu'avec les autres. En fait ça me tient à cœur. Et puis quand un jeune ne va pas bien, j'aime bien savoir…mais après c'est pour tous pareil, j'aime bien savoir ce qui ne va pas, ou ce qui va, ou comment on peut agir, comment on peut faire quelque chose pour lui ou pas. Donc, oui, je pense être plus impliquée sur mes références que j'ai…mais tout en faisant attention aux autres.*
> *- Et dans les procédures que tu mets en place avec tes référents du coup, comment ça se passe dans le suivi ?*
> *- Par exemple M. il est avec ce patron et j'avoue que lui ça fait longtemps que je ne l'ai pas appelé parce que j'en pouvais plus. Et notamment ce patron là bien particulièrement. Voilà, je l'ai dit en équipe, j'ai dit que pour moi avec ce patron ça devient compliqué, parce que le rapport avec M. il est pas simple, que le rapport avec le patron il est pas simple non plus, en plus de ça le rapport entre les deux il est pas simple donc c'était un peu lourd à la fin. Et là, S. [une éducatrice] a pris le relai, et moi ça me va très bien. »*
>
> Entretien A., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

> *« - Et donc est-ce que tu prêtes un peu plus d'attention à tes référents au quotidien ?*
> *- Non, bon certes je suis référente, c'est moi qui vais coordonner toutes les infos de l'extérieur, que ce soit les profs, le patron, etc., mais après j'essaie toujours de mettre de la distance par rapport à cette relation de référent/référé parce que tu peux te faire bouffer. Parfois, on peut ne pas y arriver comme avec une jeune où j'ai complètement délégué. Au début, c'était bien parti nous deux mais elle avait une certaine personnalité, un certain caractère, on commence à créer du lien et bon, pour des histoires d'argent, ça a mis une grande barrière entre nous. Là, l'équipe a pris le relais. Donc voilà ça c'est important parce que quand tu n'es pas là, il y a une équipe qui te relaie. Bon après ce sont quand même des moments privilégiés, sinon il n'y aurait pas statut de référent/référé. Donc lorsqu'il y a des accompagnements à faire qu'ils soient. Professionnels ou personnels, j'essaie bien entendu de le caler sur mon temps de travail. C'est un peu plus ça le sens de référent que je donne à ce terme-là. »*
>
> Entretien C., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

Les propos de A. et de C. témoignent bien d'un tiraillement entre une volonté d'être au plus proche des jeunes, mais aussi de préserver une distance nécessaire. Les éducateurs se retrouvent ainsi dans une position où ils sont responsables de tous les jeunes de l'unité de vie tout en restant plus attentifs aux mineurs dont ils sont les référents. L'analyse de l'attitude des éducateurs à l'égard des jeunes montre bien que la posture éducative oscille entre une prise en compte du collectif et une reconnaissance de la singularité de chacun. Tout l'enjeu est donc que les mineurs qui se retrouvent dans un lieu parce qu'ils sont reconnus en danger et « mineur isolé étranger » puissent aussi être considérés dans leur singularité comme n'importe quel autre jeune ou enfant.

3.2. *Permis d'entrée*

La présence de plus de 50 jeunes et adolescents entre les murs des deux MECS enquêtées implique une logistique et une gestion millimétrée. C'est à partir d'un petit objet du quotidien dont tous les acteurs rencontrés au sein des deux établissements d'enquête sont munis que ce second point entend montrer la segmentation des espaces au sein des MECS. Le regard porté sur les lieux autorisés ou interdits au sein des établissements révèle le contrôle et la régulation des pratiques spatiales des éducateurs et des mineurs. Il permet également de saisir l'influence de ces permissions ou restrictions dans l'établissement de relations sociales.

3.2.1. La clé magnétique : un outil de régulation

Bien qu'elles soient éloignées et distinctes l'une de l'autre, les deux infrastructures enquêtées au cours de cette recherche présentent de nombreux points communs. Implantation géographique, nombre de salariés, nombre de mineurs pris en charge forment un ensemble de caractéristiques partagées malgré la distance. Parmi ces similitudes repérées au cours des terrains, la clé magnétique utilisée par les acteurs a retenu toute mon attention. Cet objet de petite taille, assez banal à première vue, incarne toute la gestion et la régulation du lieu.

Le dispositif des clés magnétiques ne se retrouve pas dans les deux MECS par hasard, il est une preuve matérielle des liens entretenus entre l'Institut protestant et le Centre des Monédières. En effet, c'est à l'occasion d'une visite du foyer de l'enfance corrézien par la direction de l'Institut protestant que cette dernière s'est directement inspirée du dispositif pour équiper à son tour l'Institut. Dans les deux MECS enquêtées, chaque acteur présent détient donc une clé magnétique personnelle. Tous les individus présents disposent du même objet, mais tous ne peuvent pas ouvrir les mêmes portes. En effet, selon le statut de l'individu nouvellement arrivé (éducateur, mineur, technicien, *etc.*), le badge magnétique aura été préalablement programmé autour d'un ensemble d'autorisations et de restrictions d'accès. Dans ce contexte précis de la prise en charge des mineurs isolés étrangers, le mode de fonctionnement hiérarchisé et la place de chaque individu dans l'établissement se trouvent ici renforcés par l'existence de ces clés magnétiques. Dans ces MECS, l'accessibilité ou la restriction de l'accès à l'espace sont mises au service de la régulation et du contrôle global des pratiques des acteurs présents. Objet pratique à première vue, ces badges compartimentent les lieux de ce micro-territoire de l'accueil : il y a les lieux autorisés et les lieux interdits aux jeunes comme aux adultes. Plus qu'une simple clé, le badge magnétique se dévoile comme un outil pour distinguer les différentes catégories d'individus présents.

3.2.2. Des professionnels en libre circulation dans le foyer

Au carrefour des différents acteurs présents dans les MECS enquêtées, les éducateurs spécialisés occupent une véritable position de pivot. Parce qu'ils assurent le bon déroulement de la vie quotidienne auprès des jeunes et qu'ils mènent également toute la partie administrative de leur prise en charge, les éducateurs peuvent pénétrer dans la plupart des espaces du foyer. Leur clé magnétique ouvre presque l'intégralité des différents espaces de l'établissement. Certains lieux leur sont tout de même interdits puisqu'ils ne sont ouverts qu'à un nombre restreint de personnes. C'est le cas du bureau du

directeur ou encore celui des chefs de service. À l'échelle de l'établissement, que ce soit dans le bâtiment administratif, dans les locaux techniques comme la lingerie ou les cuisines, les éducateurs spécialisés peuvent circuler à peu près partout, et ce, à n'importe quelle heure de la journée. À l'échelle de l'étage ou du pavillon de vie, les éducateurs ont également accès à toutes les pièces (chambre des jeunes, cuisine, salon, espace repos, *etc.*). Cette possibilité de circuler dans l'enceinte du lieu est directement liée à la nécessité d'accéder rapidement aux ressources fondamentales pour mener leur mission à bien à l'égard des mineurs et ne rencontrer aucune entrave.

En plus des nombreuses autorisations dont ils disposent, les éducateurs sont les seules personnes qui peuvent entrer dans leur bureau. Le formatage de la clé magnétique des mineurs rend impossible la pénétration dans cet endroit. Le bureau occupe une place centrale dans chaque unité de vie et dans le quotidien des groupes : il est le lieu où les éducateurs travaillent la majeure partie du temps et où les jeunes viennent les rencontrer en cas de besoin. En outre, dans ce bureau sont installées un ensemble de ressources utiles aux mineurs comme aux éducateurs. L'ordinateur représente à ce titre un outil particulièrement utile et attractif. À Treignac, au Centre des Monédières, chaque bureau dispose de deux ordinateurs : l'un est destiné aux éducateurs pour le suivi des dossiers individuels, l'autre est mis en place pour les jeunes. Ainsi, les mineurs utilisent l'ordinateur pour regarder des événements sportifs, réviser leur code de la route, obtenir des renseignements pratiques sur internet ou encore aller sur les réseaux sociaux. Nombreux sont ceux qui parmi les jeunes souhaitent profiter de l'ordinateur. Face à cet engouement permanent, les éducateurs restent donc le plus souvent dans la pièce pour que l'usage de l'ordinateur soit réparti de manière équitable. À l'Institut protestant, les bureaux ne sont équipés que d'un seul ordinateur que les éducateurs et les mineurs se partagent. Cette configuration donne lieu à d'âpres négociations autour de son usage. En outre, dans ces bureaux sont stockées d'autres ressources à destination des mineurs, par exemple les jeux de société, les livres d'école, les gouters ou encore des produits sanitaires (médicaments, gel douche, shampoing, *etc.*). Leur accès et leur distribution sont contrôlés par les éducateurs. En plus de ces éléments qui concernent les jeunes, le lieu comprend un ensemble de ressources nécessaires au travail des professionnels. C'est notamment dans ce bureau que se trouve l'incontournable carnet de liaison, sorte de tableau de bord permettant d'effectuer le suivi des jeunes par les travailleurs sociaux qui y consignent les éléments importants de la journée. Ces informations revêtent un caractère confidentiel variable et permettent à l'éducateur suivant de connaître les informations clés qui concernent le groupe.

Compte tenu des différents renseignements et ressources qui s'y trouvent, le bureau est un lieu systématiquement fermé en cas d'absence prolongée de l'éducateur en service. S'il est courant que les jeunes soient autorisés à rester en cas d'absence temporaire de l'éducateur ; dans le cas contraire, les mineurs doivent impérativement quitter la pièce. Ils ne pourront revenir qu'une fois l'éducateur présent. En ayant la possibilité d'ouvrir ou fermer ce lieu central et en détenant l'accès aux autres lieux ressources, l'espace se dévoile comme un support à l'exercice d'un pouvoir dans la relation éducative. La position centrale des éducateurs dans leur mission éducative est ici confirmée par les possibilités de circuler dans l'espace du centre. En effet, puisque seuls les éducateurs accèdent de façon illimitée et non contrainte à cet espace du centre, les jeunes sont toujours dans l'obligation de s'adresser à eux quand ils ont besoin de quelque chose. Avec cette clé magnétique, c'est tout un modèle éducatif qui se dévoile où les adultes gèrent les ressources du quotidien. Quand bien même leur placement vise l'apprentissage de l'autonomie, les jeunes, non

autorisés dans certains espaces, se retrouvent pris dans une relation de dépendance vis-à-vis des éducateurs.

3.2.3. Les lieux autorisés aux mineurs isolés étrangers

Dans les deux MECS enquêtées, la clé magnétique des mineurs affiche quant à elle le plus souvent un voyant rouge lorsqu'ils la présentent aux portes de l'établissement. En effet, sur le terrain, les espaces que les jeunes sont autorisés à ouvrir sont très limités. En réalité, le formatage de leur clé magnétique ne permet d'ouvrir qu'un seul espace : la chambre qui leur a été attribuée dès leur arrivée. Dans les deux structures enquêtées, la majorité des chambres est partagée entre plusieurs mineurs accueillis (photographie 28). La promiscuité liée à cette cohabitation est à l'origine de nombreuses tensions au sein des unités de vie.



Photographie 28 : Une chambre partagée au Centre des Monédières
À l'internat du Centre des Monédières, la majorité des chambres sont partagées comme c'est le cas de cette pièce composée de trois lits.
Source : www.centredesmonedieres.fr

« - Et dans ta chambre tu es avec qui déjà ?
- Avec D. (chuchote)
[…]
- Et si tu devais changer quelque chose dans ton pavillon, tu ferais quoi ?
- Ma chambre.
- La chambre, elle ne te plait pas ?
- Oui
- Qu'est-ce qui ne va pas dans ta chambre ?
- C'est que c'est trop grand !
- Ah oui, c'est trop grand ?
- Oui, je n'aime pas comme ça !
- Tu préfères quand c'est plus petit ?
- Pas plus petit, mais un peu mieux. Parce que là c'est trop grand. Même si tu ranges maintenant par exemple, quand D. elle vient, elle fait ça, ça, ça, et ça abime tout. Mais si t'es toute seule dans ta chambre, après tu ranges, tu fais ça bien comme tu veux et toi-même tu sais si c'est bien rangé ou pas. »

Entretien E., 13 ans, Congo - Saverdun (2014)

> *« La seule chose qui le gène c'est l'omniprésence des nuisances sonores dans sa chambre le matin. J. cohabite avec deux autres jeunes qui écoutent la musique fort ou laisse la chaîne hi-fi en marche alors même qu'ils ne sont pas dans la chambre…J. souhaiterait changer de chambre et intégrer celle de son ami dès que la place sera libre. »*
>
> Dossier individuel de J., 18 ans, Chine - Treignac (2015)

Comme le soulignent ces données du terrain, l'accès à un espace personnalisé n'est donc pas toujours synonyme d'intimité. De plus, les chambres des mineurs sont accessibles aux éducateurs spécialisés et au personnel d'entretien. Grâce à leur clé magnétique, ces derniers ont le droit d'entrer dans les chambres comme ils le souhaitent en l'absence des jeunes. Quand les mineurs se trouvent dans la pièce, ils demandent le plus souvent la permission d'y entrer. Les jeunes disposent d'un accès privilégié, mais non exclusif à leur propre chambre. Puisqu'ils n'ont pas la possibilité d'aller dans les lieux des adultes et que leur propre chambre n'est pas toujours un lieu propice à une intimité recherchée, les mineurs investissent alors des lieux constamment ouverts. Entre les espaces communs des unités de vie, les jeunes de l'ensemble de l'établissement circulent librement. Au cours de la journée ou de la soirée, d'un groupe à l'autre, les mineurs se baladent dans l'enceinte de la structure d'accueil sans avoir à présenter de clé magnétique pour entrer. Ces espaces neutres semblent être devenus ceux des jeunes à l'instar des halls d'entrée, des salles télé, des terrains de foot, de cricket, ou encore des couloirs et des cages d'escalier. Toujours ouverts sur l'extérieur, ces lieux qui vivent au rythme des jeunes sont pourtant étonnement vides et froids. Ces espaces ont en effet d'abord vocation à être des endroits de passage et de circulation ; avec les pratiques spatiales qu'ils déploient, les jeunes en ont fait des lieux d'ancrage inédits.

Se construire individuellement dans les institutions spécialisées enquêtées, c'est faire l'expérience spatiale d'une intimité constamment partagée et d'une circulation contrôlée. Dans les deux espaces enquêtés, les jeunes sont toujours visibles et accessibles. L'espace des mineurs dans l'enceinte de l'établissement est à la fois ouvert et fermé : ils ont le droit de circuler dans le foyer sans réellement pouvoir accéder à tous les lieux ou créer l'espace de leur intimité. Cette circonscription fait écho à la situation vécue dans le pays d'origine où la position de mineur coincé et sans place était apparue comme une raison au départ. Dans les MECS enquêtées, en dépit d'une place administrative et institutionnelle, le règlement intérieur veut que les mineurs puissent circuler dans l'ensemble des lieux sans forcément pouvoir accéder à ce dont ils ont besoin. Il n'est donc pas rare d'observer des scènes d'attente où les jeunes patientent près d'une porte ou cherchent un éducateur pour qu'on puisse la leur ouvrir, ou encore les conduire en cuisine, à la lingerie, *etc.* Ces brèves scènes d'interaction ou d'attente confirment la relation éducative et la position que l'adulte occupe. Plus qu'un simple objet, la clé magnétique révèle ici toute la logique de régulation de la vie quotidienne. L'exercice d'une contrainte spatiale permet la régulation et la gestion de ces effectifs importants.

3.3. *Quand les pratiques des acteurs fabriquent l'espace*

Le règlement intérieur des foyers autorise et restreint les acteurs des MECS à circuler au sein de certains espaces. Pourtant, au-delà de cette clé magnétique, comment les pratiques spatiales des acteurs participent-elles à la construction de ces lieux ? Si la logistique institutionnelle segmente l'espace pour contrôler et réguler, le rapport spatial que les acteurs entretiennent avec le foyer renforce ces limites par l'édification de frontières

plus symboliques. Ainsi, cette section analyse la façon dont les éducateurs d'une part et les mineurs d'autre part négocient concomitamment leur propre territoire au sein des établissements enquêtés. Ensuite, au regard de la nécessité d'élaborer un contact dans la relation éducative, des lieux intermédiaires et éphémères se dévoilent dans les pratiques quotidiennes des acteurs comme des espaces stratégiques à l'élaboration de liens.

3.3.1. Quand les éducateurs cloisonnent les lieux

La clé magnétique est loin d'être la seule responsable de la fermeture ou de l'ouverture des lieux. Dans les deux foyers enquêtés, les attitudes et les pratiques des acteurs créent aussi des limites plus symboliques au sein de certains lieux. Parce qu'ils se situent dans un cadre pensé par les adultes, mais aussi parce qu'ils éprouveraient une nécessité juvénile à se regrouper entre pairs ; les mineurs formeraient le groupe idéal pour l'analyse de la recréation du territoire. Pourtant, dans les deux MECS enquêtées, ce mouvement de regroupement ne concerne pas uniquement les mineurs. Dans tous les espaces d'accueil enquêtés, les éducateurs aussi se réunissent et cultivent par leurs pratiques de l'espace les contours de leur propre territoire. Ainsi, sur le terrain, dans des lieux particuliers, les attitudes de ces adultes ne diffèrent pas tellement de celles des mineurs qu'ils prennent en charge. Cette micro-géographie du foyer montre comment les lieux participent à la construction des identités professionnelles.

Au niveau individuel, c'est-à-dire du point de vue des éducateurs dans leur unité de vie, les observations réalisées sur le terrain montrent que ces derniers se situent le plus souvent dans leur bureau. À l'exception du repas du soir, seul temps collectif entre l'ensemble des mineurs et les éducateurs, ces professionnels du quotidien repartent rapidement dans leur bureau. Par l'intensité de leur présence dans cette pièce, une limite symbolique se créer entre le monde des jeunes et celui de l'adulte présent dans l'unité de vie. Parce qu'ils y ont leurs repères professionnels (ordinateur, carnet de notes, dossier individuel des mineurs, *etc.*), ce bureau est assurément l'espace des éducateurs et celui où se prennent les décisions importantes. C'est d'ailleurs dans cette pièce, que se terminent la plupart des échanges débutées à table le soir ou au cours de la journée. Pour justifier ce repli dans ce bureau, l'aspect pratique est invoqué à de maintes reprises à travers l'expression : « tu viendras me voir après dans le bureau ce sera plus simple comme ça ». Toutefois, malgré l'investissement des professionnels, cette pièce est aussi souvent dénoncée par les éducateurs comme un lieu qui les enferme. Ils l'abordent dans les entretiens de manière détournée en évoquant une part administrative croissante qui les contraint à une perte de lien éducatif avec les jeunes.

> *« - Cette part d'administratif dans ton travail elle est…*
> *- Elle est énorme. Énorme. Et elle me gonfle un peu, car je pense qu'on perd de vue l'éducatif. Je pense qu'on en est plus à se poser des questions sur le bien-être du jeune en tant que tel, mais on est plus sur la régularisation administrative. »*
>
> Entretien A., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

Dans les discussions informelles, les professionnels enquêtés expliquent être comme emprisonnés par les informations à renseigner dans les dossiers individuels des jeunes. Pourtant, tous s'y installent chaque jour automatiquement et semblent finalement s'enfermer eux-mêmes en se rajoutant des charges de travail administratives. Si cette posture fixe derrière leur bureau leur permet d'être accessibles pour l'ensemble des jeunes présents dans l'unité de vie, le bureau incarne aussi une protection et une mise à distance

d'une relation éducative devenue trop prenante au regard de missions administratives chronophages. Le bureau occupe une fonction vitale dans la pratique quotidienne des éducateurs. C'est un lieu sécurisant. Pourtant, tous les professionnels regrettent unanimement cette perte de contact avec les mineurs. Selon eux, le travail éducatif est d'ailleurs remis en question par cette automatisation du suivi qu'ils ont pourtant intégré à leurs pratiques comme une nouvelle donne inévitable du travail social. Le suivi individualisé passe désormais par un suivi des dossiers informatisés. C'est derrière l'ordinateur que les cas individuels se gèrent. Toujours disponibles pour l'échange et l'accompagnement extérieur ; au sein de l'unité de vie, les éducateurs sont repliés dans leur bureau. Ils renforcent les limites symboliques qui les séparent des jeunes, créent une distance entre l'adulte et le mineur, l'éducateur et l'usager.

> *« Voilà, à des moments on n'est pas forcément avec les jeunes, on n'est pas forcément dedans. Il y a ces petites choses du quotidien qui nous embête un peu au niveau administratif et tout ça. On est moins au contact. »*
>
> Entretien L., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

À l'échelle du collectif des éducateurs, certains moments latents s'avèrent propices au regroupement. Comme une pause éducative, c'est après les repas du soir ou encore lorsque les jeunes se réunissent que les professionnels se retrouvent entre eux. Quand les mineurs sont tous ensemble et désertent complètement l'étage ou le pavillon, ce sont les adultes qui se retrouvent finalement seuls et isolés dans leur bureau. Alors, comme un rituel immuable, dans des espaces qui leur sont dédiés ou dans un bureau, ils organisent une pause café ou une pause cigarette. Dans ces instants auxquels j'ai souvent été conviée, les sujets de discussion varient. Le plus souvent, les professionnels parlent de leur journée et échangent autour de situations administratives ou personnelles complexes. Mais ces temps sont aussi l'occasion de parler de sujets plus légers et personnels. Ces moments partagés apparaissent non seulement comme un moyen de créer une identité professionnelle où il est possible d'échanger sur ses propres pratiques éducatives, mais aussi de nouer des liens plus personnels pour apprendre à se connaitre. C'est au Centre des Monédières que cette dimension a été particulièrement observée. En effet, dans cette MECS, une salle de pause du personnel existe. C'est un lieu où se retrouvent systématiquement les professionnels après le repas. Même si la salle du personnel est grande ouverte sur le hall et qu'aucun badge n'est nécessaire pour passer d'une pièce à l'autre, une distance symbolique s'instaure, les jeunes ne rentrent que ponctuellement dans ces espaces.

Par leur profession et leurs lieux de rassemblement communs, les éducateurs spécialisés forment de fait un groupe dans l'établissement. Ce statut professionnel se concrétise quotidiennement par un ensemble de pratiques sociales et spatiales dans les lieux de l'accueil. En s'appropriant certains espaces, les éducateurs produisent leur territoire entendu par le géographe Yves Barel (1990 cité par Tizon, 1996 : 21) comme ce qu'« un individu ou un groupe se reconnaît, dote ce qui l'entoure de sens et se dote lui-même de sens, met en route un processus identificatoire et identitaire ». Cette dimension éminemment subjective de l'espace ne s'observe pas hors-sol et ne saurait donc faire oublier qu'elle s'incarne avant toute chose dans des espaces physiques qui influencent les représentations réciproques des individus. Ainsi, tout se passe comme si en investissant les lieux que l'institution leur prévoit (bureau, salle de pause, *etc.*), les éducateurs étaient renseignés sur leur identité professionnelle et qu'ils renforçaient en retour la légitimité et la pertinence de l'existence de lieux qui leur seraient destinés.

3.3.2. Les espaces investis par les jeunes

Dans les foyers, les jeunes sont intégrés à une unité de vie et à un groupe d'une dizaine de mineurs. Ils disposent d'une chambre personnelle qu'ils partagent avec d'autres mineurs. Cette promiscuité constante ne reflète pourtant pas toujours les affinités entretenues et existantes. Les mineurs qui cohabitent ne partagent finalement que peu d'instants collectifs en dehors du repas qui les oblige à être tous ensemble. Pour que les repas soient préparés et bien comptés, il faut que les jeunes soient tous présents dans leur unité de vie. Une fois ce temps passé, les mineurs qui composent les groupes de chaque unité s'éparpillent dans tout le reste de la structure d'accueil. À l'Institut protestant, l'aménagement et la répartition géographique des pavillons dans l'enceinte de la MECS rendent particulièrement visible cette grande redistribution des jeunes. Selon les affinités des petits groupes se reforment. Pour circuler entre les pavillons, les mineurs se déplacent à vélo, marchent parfois plus tranquillement en petits groupes quand d'autres se livrent à une course effrénée. Puis, comme le veut le règlement, entre 21h30 et 22h, tous regagnent leur pavillon respectif. Les petites routes sont alors de nouveau empruntées par les jeunes qui se croisent, crient, discutent, s'amusent et se pressent d'être à l'heure.

> *« - Tu bouges beaucoup de ton pavillon voir les autres ?*
> *- Oui parfois je vais au P5, P3, P2.*
> *- Partout sauf au P4 ?*
> *- C'est vrai, ça fait longtemps que je ne suis pas allé là-bas.*
> *- Tu t'entends bien avec les jeunes du P5 ?*
> *- Non pas tous les jeunes. En fait je vais là-bas parce que j'ai un copain qui vient de déménager du P4 au P5. Avant je partais tout le temps au P4. Enfin pas tout le temps, tous les weekends quand je suis là.*
> *- Et donc maintenant lui, il est au P5 ?*
> *- Oui, il est au P5. Mais des fois on va aussi au P3 voir D. »*
>
> Entretien M. , 17 ans, Guinée - Saverdun (2014)

Outre ses affinités, les pratiques spatiales des mineurs révèlent leur capacité à agencer et à réguler le fonctionnement de l'espace au regard de leur nombre important. Par exemple, dans chaque pavillon, après le repas, la majeure partie des mineurs aime regarder la télévision (photographie 29). De l'émission de football aux séries télévisées en passant par les dessins animés, les différents espaces communs des pavillons se transforment alors en salle de diffusion.

> *« - Et donc j'ai remarqué que tu sors principalement dans le P2 c'est ça ? Tu peux me raconter ce qu'il y a dans le P2 ?*
> *- Il y a A., N., et P. mais il y a aussi beaucoup d'autres jeunes.*
> *- Et vous faites quoi le soir ensemble ?*
> *- On regarde la télé.*
> *- Vous regardez la télé ?*
> *- Oui parce qu'au P3 on ne peut pas regarder ce qu'on veut alors on part au P2. »*
>
> Entretien E. , 13 ans, Congo - Saverdun (2014)



Photographie 29 : Un salon d'un des pavillons de l'Institut protestant
Tous les pavillons de l'Institut protestant sont organisés de la même manière et disposent tous d'une télévision où les jeunes aiment se retrouver chaque soir.

Outre cette recomposition à l'échelle des différents pavillons, les jeunes se regroupent également dans leur chambre, à l'abri des regards des éducateurs et des autres mineurs. Ces temps de discussion entre pairs autour d'un thé ou d'un café témoignent d'un besoin de similarité, celui de faire groupe avec des personnes qui leur ressemblent avec qui ils ont le souhait de partager du temps. Se retrouver chez l'autre, parler une langue commune est crucial et permet de recréer un chez-soi. En investissant ces temps latents de la vie en foyer, les mineurs accueillis nouent des amitiés banales dans le quotidien institutionnel. L'espace des jeunes est donc à la fois celui que l'institution met à leur disposition de façon individuelle, mais aussi tous les autres espaces que les jeunes s'approprient. En créant les contours de leur territoire au sein de ce micro-territoire de l'accueil, les mineurs construisent un espace sur mesure à leur bien-être. Ils y recréent des relations, forment de nouveaux groupes. Ils montrent comment eux aussi peuvent être des acteurs de leur accueil par cette prise en main de leur quotidien et comment ils font bouger les contours des espaces pensés pour eux. Les éducateurs voient alors leur mission subitement relativisée par cette autonomie des jeunes qui organisent eux-mêmes leur quotidien.

> *« Moi je sens plutôt une fuite du pavillon qu'une recherche de lien ce que je ne ressentais pas il y a quelques années. Les gamins étaient présents, il fallait limite leurs dire : " allez, va faire un tour, va t'aérer ". J'avais l'impression de toujours avoir des jeunes au bureau, de toujours avoir des choses à faire, toujours…mais, voilà, là, au contraire, j'ai des jeunes qui sont assez fuyants. »*
>
> Entretien L., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

Les rapports spatiaux des mineurs témoignent de leur capacité à remodeler un espace à leur image. Loin de s'inscrire dans celui où l'institution les a placés par commodité ou considérations pratiques, ils reconstruisent leur territoire. Alors, dans cet espace institutionnel, comme si chacun s'inspirait de l'attitude de l'autre, éducateurs comme jeunes sont en quête d'une identité professionnelle pour certains et plus personnelle pour d'autres. Les territoires respectifs se côtoient, garantissent une identité, se superposent, mais sans réellement s'interpénétrer.

3.3.3. Les lieux de la relation éducative

Les jeunes et les éducateurs évoluent conjointement dans un huis clos où ils négocient leur place et leur identité. Sur le terrain, en dehors des entretiens très formels et programmés qui se déroulaient entre les jeunes et les éducateurs dans des bureaux, j'ai cherché à cerner ces instants de contacts, d'échanges et de complicité qui font la relation éducative. À force d'immersion dans les espaces de l'accueil, le sentiment que les jeunes et les éducateurs évoluaient ensemble sans jamais vraiment se rencontrer se confirmait à mesure que les limites symboliques s'érigeaient. C'est en sortant de mes points d'observation privilégiés (le bureau des éducateurs, les pavillons et l'internat) que j'ai saisi que la relation éducative se tissait d'abord en dehors des lieux de l'institution et/ou des temps formels.

Pour les éducateurs comme pour les jeunes, la relation de confiance est d'abord le résultat de moments non programmés par les différentes missions de l'accueil. C'est loin des injonctions de la prise en charge que j'ai eu l'opportunité d'assister à ces instants banals qui font la relation éducative. Dans l'internat du Centre des Monédières à Treignac, L., un éducateur spécialisé anime des soirées jeux de société qui se déroulent dans les différentes salles du réfectoire où les jeunes ont pourtant l'habitude de diner. Le rendez-vous est régulièrement annoncé et les mineurs comme les éducateurs qui le souhaitent peuvent venir y passer la soirée. En détournant la vocation de cet espace le temps d'une animation et en laissant le choix aux jeunes de venir, le cadre de la relation éducative devient tout à coup beaucoup plus souple. Dans cette scène, les individus sont volontaires pour échanger, ils apprennent à se connaître dans un temps de jeu qu'ils peuvent aussi quitter s'ils le souhaitent. Le jeu accélère les rencontres, il permet aux mineurs comme aux éducateurs de faire équipe ou de s'affronter le temps d'une partie. Il se créer alors des complicités ponctuelles et des souvenirs qui seront ensuite remobilisés dans les échanges comme autant de jalons à une relation.

Outre ces instants organisés dans le lieu, une série d'autres rencontres ponctuelles se déroulent au seuil des pavillons ou des établissements. Comme son sens géographique l'indique, ces seuils délimitent l'intérieur de l'établissement de l'extérieur, ils sont une sorte de *no man's land* où les acteurs se rencontrent et échangent. Dans ces interstices neutres, les relations éducatives se construisent au gré des rencontres, des déambulations des jeunes et des éducateurs qui se retrouvent là par hasard côte à côte pour fumer une cigarette, ou pour simplement prendre le temps de discuter en groupe dans la cour. C'est sur le pas de la porte, sur un trottoir ou dans le cabanon prévu pour les fumeurs que les échanges peuvent se teinter d'une certaine intensité. C'est notamment sur ces seuils que j'ai eu l'occasion d'échanger régulièrement avec les jeunes de manière informelle, de les croiser inopinément et de nouer des relations de complicité. Sur ces seuils la discussion se met en place, les jeunes se livrent. Les personnes présentes ne sont ni dans le lieu du jeune ni dans celui de l'éducateur. J'ai ainsi pu voir des éducateurs et des jeunes discuter longuement, prêts à braver le froid pour profiter de cette interaction intense qui se déclenche de manière inattendue et que le périmètre institutionnel peut verrouiller. C'est le cas du jeune A. qui nous parlera, à son éducatrice et à moi, de sa conception de la vie et de l'avenir sur le seuil d'une porte pendant près de 30 minutes ; ou encore M. qui en rentrant du travail s'attardera à discuter de sa journée avec les personnes qu'il croise devant la porte de son lieu de vie ; c'est aussi le cas de certains collégiens qui rentrent et qui viennent raconter spontanément ce qu'ils ont fait au collège. Les seuils jouent un rôle d'interface où

les interactions se font. Là, avant d'entrer dans les lieux de l'institution il est possible de stationner dans cet interstice destiné à la fois à tout le monde et à personne.

En plus de ces seuils, au cours de l'enquête, les véhicules (utilitaires ou voitures) se dévoilent comme des espaces à part entière et très importants à l'instauration d'une relation éducative. L'éloignement géographique des établissements aux grands centres urbains suppose en effet que les éducateurs et les jeunes aient parfois à faire de longs trajets en voiture. Partir une journée avec le véhicule permet d'échanger en dehors du cadre institutionnel et des impératifs de la procédure.

> *« Quand il y a besoin oui, je leur demande " si ça te dérange, si d'ici une heure on se voit tous les deux ou toutes les deux dans le bureau ". Après moi je trouve ce qu'il y a d'enrichissant au niveau de la relation, c'est quand on part à l'extérieur, même quand on prend le Trafic et d'aller avec un jeune jusqu'à Pamiers ça permet un échange différent, c'est différent du cadre institutionnel, où tu as le cadre, les limites, etc. le collectif. De prendre un jeune pour discuter à l'extérieur c'est pas mal. »*
>
> Entretien C., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

En plus de ces trajets de longue durée, d'autres, plus courts vont aussi permettre ces échanges furtifs qui fondent les relations de confiance entre les éducateurs et les jeunes. À l'Institut protestant, les containers de nourriture de chaque pavillon sont toujours transportés en camion. Alors qu'un jeune s'occupe de mettre la table, un autre accompagne l'éducateur pour aller les chercher. Ces temps sont mis à profit pour échanger de manière informelle, en dehors des enjeux de la relation éducative. Ces temps et espaces ponctuels structurent assurément le quotidien des lieux d'accueil. Parfois éducateurs et jeunes sont muets, à d'autres moments, des échanges ont lieu. La spécificité de ces interstices tient d'abord et avant tout au fait que les acteurs aient justement la possibilité de s'exprimer ou de ne rien dire.

Territoires intégrés

Le placement des mineurs isolés étrangers dans des foyers de l'enfance s'inscrit dans la continuité de certains parcours de protection. Plus qu'une étape administrative, dans le contexte des deux MECS enquêtées, le nouvel environnement institutionnel, social et géographique de la prise en charge incarne une véritable rupture pour les mineurs isolés étrangers. Au sein de ces deux foyers situés dans des communes rurales, il apparaît que les missions des établissements à l'égard de ce public visent non seulement à accompagner les jeunes dans leur prise en charge quotidienne, mais aussi à préparer les conditions sociales et administratives de leur entrée dans la majorité. En dehors de ces changements prévisibles, l'intérêt porté aux deux structures enquêtées a permis de souligner le rôle joué par la localisation géographique des foyers dans les dynamiques de l'accueil. À partir de deux cas d'étude, ce sixième chapitre ambitionnait de révéler les réalités d'un modèle de prise en charge durable, mais encore largement méconnu des mineurs dans des communes rurales. La situation inédite des deux MECS enquêtées et la volonté d'apporter des connaissances sur cette modalité d'accueil ont été le point de départ d'une démarche de recherche centrée à la fois sur les lieux qui composent les espaces d'accueil, mais aussi sur les expériences situées des acteurs. Outre une microanalyse de l'aménagement des lieux, l'immersion dans ces structures d'accueil a permis de montrer comment les relations sociales et la production de l'espace spatiale s'inscrivaient dans un équilibre délicat entre distance et proximité, intérieur et extérieur, ressemblance et différenciation. Par la description dense et détaillée du quotidien de ces micro-territoires, ces cadres d'accueil spécifiques ont souligné les enjeux multiples de cette modalité de prise en charge.

À la lumière des liens sociaux et des impératifs institutionnels, une multitude de territoires se sont alors révélés. Les périodes d'immersion dans les deux MECS mettent en lumière les logiques d'appropriation et de contournement, ainsi que les processus de contrôle et de régulation institutionnelle. Dans les deux établissements enquêtés, les différents territoires fabriqués et appropriés par les acteurs se concentrent et se superposent. Intégrés les uns aux autres, ils témoignent de la diversité des dynamiques sociales et spatiales en œuvre. Dans ces foyers de l'enfance où les mineurs sont au cœur des missions, des attentes multiples se nouent autour d'eux. Parce qu'ils doivent construire les bases de leur avenir, ils font l'objet d'une attention renforcée et d'exigences particulières. Si le placement marque une rupture inévitable, les temps de l'évaluation de la minorité ou les périodes dans des services d'accueil de jour constituent les bases d'une réserve expérientielle mobilisée à nouveau par les mineurs au moment de s'ancrer dans ces nouveaux lieux, de maîtriser les règles et les codes d'un accueil. Plus qu'un temps d'accueil inédit et complètement nouveau par sa durabilité, les expériences de prise en charge antérieures des mineurs se dévoilent comme véritable une plus-value propice à une continuité. Dans ces espaces où les jeunes se transforment et évoluent, les territoires deviennent alors des supports à l'endossement de rôles plus ou moins attendus. Bénéficiaire exemplaire de la prise en charge dans le bureau des éducateurs, jeunes parmi les autres dans un couloir ou une salle commune du foyer, personne en quête de soin et d'écoute chez le médecin, élève modèle ou plus perturbateur à l'école, etc. ; toutes ces figures se dévoilent comme les multiples identités avec lesquels les jeunes apprennent à jongler dans un quotidien institutionnel exigent. Plus que des cadres figés, les établissements de l'accueil durable se composent et se recomposent à l'aune des pratiques individuelles et collectives.

Conclusion de la deuxième partie

La première partie de cette recherche s'est attachée à analyser les origines des jeunes, les réalités de leur départ, et les formes de leur voyage. Dans la logique d'une démonstration visant à comprendre le parcours emprunté par les mineurs isolés étrangers enquêtés, cette deuxième partie a voulu poursuivre le chemin en s'intéressant à la fin de la migration. Aborder l'arrivée des mineurs permettait d'appréhender l'arrivée géographique en Europe pour mieux se concentrer sur la thématique de la protection. Or, dans cette démonstration qui a débuté à Tanger, il est apparu que le parcours de protection des mineurs s'initie bien avant la fin du voyage. De plus, l'arrivée en Europe ne rime pas toujours avec protection et prise en charge institutionnelle. Pour mettre en lumière ce constat, cette deuxième partie s'est attachée à révéler les nombreux obstacles auxquels les mineurs se heurtent au cours des étapes de leur parcours migratoire d'une part et de leur parcours de protection d'autre part. Ces limites incarnent à la fois les réalités du contrôle des flux à l'échelle mondiale, mais révèlent aussi toute la singularité de ces mineurs situés à mi-chemin entre protection de l'enfance et gestion des migrations.

Montrant que les territoires de la protection n'épousent pas toujours les contours des pays dits d'accueil, le quatrième chapitre a envisagé le moment de l'arrivée en France mais aussi dans un pays de départ, le Maroc. Original à première vue, ce choix de lecture a permis de révéler la façon dont les expériences de vie des jeunes éclairaient l'existence d'autres espaces de protection sur les routes de la migration. À Tanger, en dépit des mutations portuaires, les pratiques de la traversée du détroit de Gibraltar ont transformé cette barrière géographique en un lieu refuge et de protection avant d'atteindre l'Europe. Dans la continuité de l'analyse du parcours, les premiers temps de l'arrivée des mineurs en France ont permis d'appréhender les nouvelles frontières qui se dressent devant eux. Aujourd'hui, les procédures d'évaluation de la minorité et de l'isolement ont participé à la production de nouvelles frontières dans le parcours de protection. À leur arrivée, les mineurs se retrouvent au milieu d'un système de vérification et de tri basé sur l'authentification de leurs papiers d'identité, la réalisation d'examens médicaux contestés, ou encore sur l'analyse de la cohérence de leurs propos lors d'un entretien dit social. Ces nouvelles incarnations de la frontière dans le parcours d'accès à la protection des mineurs soulignent l'introduction des problématiques de gestion des migrations dans le champ de la protection de l'enfance. Le parcours des mineurs isolés étrangers en France est fortement lié aux préoccupations politiques et se retrouve au cœur d'enjeux de territoire. Dès lors, leurs itinéraires se retrouvent influencés par des logiques administratives comme celles liées aux processus de décentralisation qui ont façonné la construction territoriale de la protection de l'enfance dès les années quatre-vingt. Aujourd'hui, les tensions entre collectivités territoriales et services de l'État sont à l'origine de la construction de ces parcours spécifiques.

Faire le choix de positionner Tanger et les villes françaises qui accueillent les mineurs dans un même chapitre, et donc au même niveau de lecture, a montré la continuité des barrières et la pluralité des types de frontières qui s'érigent tant dans le parcours migratoire que dans le parcours d'accès à la protection des mineurs. Que ce soit en France ou au Maroc, les jeunes se heurtent à des frontières physiques et administratives qu'ils parviennent à dépasser ou non. Mettre en dialogue les parcours migratoires et les parcours

de protection c'est parvenir au constat que la fin du voyage géographique ne coïncide pas toujours avec une arrivée dans un statut protecteur.

> *« - Et quand tu es resté 20 jours bloqué, c'était à Paris ?*
> *- Ce n'était pas à Paris, mais c'était en France. Mais je ne sais où j'étais vraiment parce qu'avant je ne connaissais pas bien les quartiers.*
> *- Et à ce moment-là, tu dormais où, dehors ?*
> *- Ouais je dormais dans jardin comme ça tu vois, mais ce n'était pas bien…*
> *- D'accord, et donc tu étais avec d'autres jeunes ?*
> *- Non, j'étais tout seul.*
> *- Et pour manger tu faisais comment ?*
> *- Je demandais des petits trucs aux gens, après je demandais à une épicerie ou à une boulangerie. Je leur demandais de m'aider à manger.*
> *- Il te donnait à manger ?*
> *- Ouais. »*
>
> Entretien A., 16 ans, Maroc - Paris (2012)

Pour incarner et éclairer davantage le déroulement de ce parcours de protection en France, le cinquième chapitre a proposé une immersion au sein d'espaces d'accueil situés dans plusieurs départements français. À travers les paroles récoltées dans ces structures, il a été question de donner une place centrale aux expériences des individus pour comprendre les contours de cette protection. Au fil de la recherche, il apparait que chaque structure enquêtée intervient à différentes étapes du parcours d'accueil. De l'évaluation de la minorité à un accueil plus durable, toutes inscrivent leur action dans un cadre départemental au titre de la protection de l'enfance en danger, et dans un cadre national en lien avec l'intervention du ministère de la Justice. En dehors de l'éclairage de ces prérogatives singulières, le travail de terrain a permis de révéler un modèle d'accueil spécifique à la France. De l'évaluation de la minorité jusqu'au placement en foyer de l'enfance, en passant par la redistribution territoriale des jeunes, à travers ces structures et ces parcours de vie, c'est tout un modèle de prise en charge qui se dessine. Sans prétendre à une exhaustivité, les établissements retenus pour cette recherche ont permis d'illustrer la façon dont les mineurs isolés étrangers constituent aujourd'hui un groupe à part entière, distinct des autres bénéficiaires de la protection de droit commun. Leur reconnaissance a conduit à la mise en place de parcours dérogatoires et à la spécialisation de certains établissements pour les accueillir. Ces jeunes qui espèrent évoluer vers un quotidien banal et ordinaire se trouvent aujourd'hui dans des dispositifs extraordinaires et dérogatoires.

En plus de cette construction officielle et institutionnelle, le sixième chapitre a mis au jour toute la fabrique de la prise en charge dans le huis clos de l'accueil. Dans ces scènes d'accueil observées, les pratiques des acteurs (qu'ils soient mineurs ou professionnels) révèlent comment ces derniers s'arrangent avec les règlements, les appliquent ou les contournent. Procéder à une micro-analyse du quotidien routinier de ces espaces a permis de souligner comment se construit l'accueil des mineurs isolés étrangers en France. La description fine du rythme journalier de ces établissements répond non seulement à un besoin de documentation sur des espaces encore peu représentés, mais permet également d'éclairer l'accueil dans sa dimension plus ordinaire. Du premier accueil dans des agglomérations à une prise en charge durable dans des foyers de l'enfance situés parfois dans des communes rurales françaises, les singularités de chaque établissement ont montré la diversité des réalités quotidiennes vécues par les mineurs et les professionnels.

Outre l'éclairage de contextes locaux et de pratiques d'accueil spécifiques, ce chapitre a précisé le processus de production socio-spatiale des territoires de la protection. Les établissements sont délimités par un ensemble de règles et de normes qui régissent

leur fonctionnement. Grâce à la mobilisation des observations de la dynamique de chaque structure, il apparaît également que les acteurs construisent individuellement et collectivement ces territoires. Par leurs pratiques de l'espace du quotidien, les rapports sociaux qu'ils nouent, les impératifs liés à leur présence ou leurs missions, les professionnels comme les mineurs élaborent des micro-territoires de la protection. Dans des environnements d'accueil très hétérogènes, les expériences des mineurs isolés étrangers s'ancrent dans une série de lieux et de repères multiples. Ces « rattachements identitaires multiples » (Di Méo, 1985) incarnés dans cette multitude de lieux éclairent le processus de formation socio-spatiale des territoires de la protection. Ces derniers ne se limitent pas aux réalités officielles gérées par un ensemble de règlements, mais sont aussi le fruit des adaptations des acteurs, des stratégies qu'ils mettent en place et du type de rapport qu'ils entretiennent avec ces environnements de prise en charge.

Tout au long de leur parcours de protection, les mineurs reconnus isolés étrangers accumulent des expériences de vie. Ils apprennent à évoluer dans cette vie en institution, faite de règlements, mais aussi d'incohérences et de contradictions. Les territoires de la protection représentent un apprentissage, ou pour reprendre l'expression de Guy Di Méo (*ibid.* : 665) une formation socio-spatiale. Toutefois, en suivant la définition de ce géographe, les formations socio-spatiales supposent une certaine continuité. Des associations assurant le premier accueil au foyer de l'enfance durable, tous les lieux enquêtés s'inscrivent dans un cadre institutionnel de la protection. Par conséquent, il y a une continuité dans la forme de la prise en charge dans sa dimension institutionnelle. Cette dernière construit le collectif de « mineur isolé étranger » dans certains lieux donnés. Comme Guy Di Méo (*ibid.* : 665) le souligne, les différentes attaches que doivent nouer les jeunes pour parvenir à se construire individuellement participent aussi à cette formation socio-spatiale. Ces autres lieux qui gravitent autour des jeunes à travers leurs pratiques révèlent la diversité des enjeux qui se nouent autour d'eux. Tous aspirent à devenir ces jeunes ordinaires, à recréer un quotidien banal et rassurant en vue d'évoluer vers l'âge de la majorité dans une situation régulière. Au travers de toutes ces expériences vécues, les mineurs enquêtés au cours de cette recherche s'apprêtent à faire leur entrée dans l'âge de la majorité. Les 18 ans résonnent autant comme la promesse d'une autonomie attendue qu'ils représentent le départ vers un nouvel ailleurs fait d'incertitudes. Tout l'enjeu réside alors dans la préparation des mineurs vers ce nouvel horizon.

Partie 3. L'autre voyage

Introduction de la troisième partie

L'âge de la majorité des mineurs isolés étrangers est un tournant majeur, un changement de vie, un « couperet » (Martini, 2012). Pour les jeunes qui n'ont pas suivi un parcours de prise en charge régulier par les services de protection, ce moment charnière les conduit à se retrouver en situation irrégulière sur le territoire. À l'inverse, pour ceux qui ont emprunté un parcours plus linéaire, la majorité rend possible la régularisation de leur situation administrative grâce à l'obtention d'un titre de séjour. Plus qu'un passage à l'âge adulte, la majorité est donc synonyme de l'acquisition d'un nouveau statut légal et social, et ouvre vers la sortie des dispositifs de la protection de l'enfance en danger. Au regard de leur parcours migratoire à travers les pays et les continents, ce changement représente un nouveau départ situé cette fois en France. À l'inverse de leur émigration préparée dans le huis clos des familles ou comme une entreprise plus solitaire, le cadre officiel qui structure et oriente cette nouvelle étape de vie entend préparer les jeunes à un avenir le plus sécurisé et linéaire possible.

Cette troisième partie analyse les formes de ce départ institutionnel négocié dans les structures d'accueil afin d'entrevoir l'avenir des mineurs isolés étrangers. Elle entend saisir le processus par lequel les institutions préparent les jeunes au passage vers l'âge de la majorité et s'accordent avec les nouveaux impératifs qu'elle suppose. L'objectif de cette réflexion est de montrer que l'accession à un nouveau statut constitue la prolongation d'un voyage amorcé avec la migration. Après le parcours migratoire, le parcours de protection, l'évolution du parcours de vie vers la majorité apparaît comme un nouveau déplacement qui poursuit le voyage des jeunes sous d'autres formes. Ainsi cette partie détaille les différentes phases nécessaires à la préparation de ce changement et s'intéresse à la façon dont ce futur est pensé, appréhendé et matériellement envisagé par les différents acteurs de la protection. Entrevoir l'avenir des jeunes invite à initier une réflexion plus globale sur l'avenir d'un modèle de protection, mais aussi sur celui des ses acteurs.

Pour explorer cette diversité des futurs possibles selon les acteurs, cette troisième partie se structure autour de deux chapitres. Le septième chapitre mobilise les notions de projet et d'autonomie pour faire émerger les contraintes et les opportunités des pistes d'avenir qui s'offrent aux mineurs. Partant du constat d'un recours régulier, voire d'une omniprésence de ces termes dans le vocabulaire des professionnels sur le terrain, ce chapitre dévoile comment l'autonomie et la projection sont les révélateurs de la position future des mineurs dans l'espace social et géographique. En outre, l'analyse révèle comment les acteurs fabriquent et bricolent les différentes conditions de ce changement de vie. Dans le prolongement de ces considérations, le huitième chapitre se place dans un temps plus prospectif. En dévoilant le devenir des différents acteurs rencontrés au cours de cette thèse, il s'attarde sur les évolutions potentielles des dispositifs d'accueil. En complément, dans une démarche plus introspective, il s'agit d'envisager l'avenir d'une recherche scientifique menée avec des mineurs isolés étrangers. Entre contraintes et opportunités, échecs et réussites, l'analyse dévoile comment les différents acteurs sont forcés à déployer une capacité d'action et à faire preuve d'initiative pour prévoir leur devenir.

Chapitre sept. Vers un autre départ

Après des parcours d'accès à la protection complexes, la prise en charge des mineurs isolés étrangers dans les foyers de l'enfance constitue une étape importante pour les jeunes. L'âge des 18 ans marque la fin de ce parcours de protection. La mission des établissements d'accueil consiste non seulement à accueillir, mais aussi à préparer les jeunes à cette sortie des dispositifs de prise en charge. Dans les sociétés occidentales, la transition vers l'âge adulte se fait par le biais d'étapes symboliques et matérielles. Le départ du foyer familial, l'autonomie financière et l'obtention d'un travail forment les paliers incontournables de ce passage (Galland, 2007). Ces différentes étapes réaffirment la dimension sociale et culturelle du passage à l'âge adulte et des rites d'initiation qui l'entourent. En dépit de leurs origines culturelles multiples, tous les mineurs accueillis dans des foyers de l'enfance feront l'expérience de ces étapes. Comme s'ils devaient les éprouver pour mieux intégrer les normes requises et faire leur entrée dans la société, les mineurs isolés étrangers rencontrés, comme tous les autres jeunes, préparent leur avenir autour de la recherche d'un emploi, d'un logement et d'une autonomie financière.

Ce septième chapitre interroge ce processus d'émancipation synonyme du départ des mineurs isolés étrangers de leur institution de placement. En filigrane, il s'agit bien de saisir comment les établissements construisent et modèlent une jeunesse venue d'ailleurs. Dans la mesure où les jeunes quittent un espace, ce chapitre présuppose que les mêmes impératifs et les mêmes mots pour penser l'émigration permettent d'élucider les conditions du départ vers la majorité. Aussi, l'autonomie, le projet et le départ se dévoilent comme des clés de lecture à la compréhension de la construction du futur parcours de vie des jeunes.
Lors de ce septième chapitre, un premier point de la démonstration se concentre sur l'autonomie. L'usage de cette notion dévoile ce que les institutions mettent en place pour assurer l'intégration des jeunes dans la société. Dans le même temps, la dimension sociale de l'autonomie révèle la façon dont les jeunes maintiennent leur identité face à l'expérimentation de l'altérité. La réflexion envisage ainsi les appréciations différenciées de la notion d'autonomie et les différents processus sociaux associés. Dans un deuxième point, la figure du projet est analysée comme une véritable pierre angulaire du fonctionnement des institutions et un révélateur des contraintes et des opportunités du parcours des mineurs isolés étrangers. Ce temps de la démonstration se concentre sur les réalités vécues et celles à venir du parcours des mineurs. Pour conclure, un troisième point décrypte

l'événement du départ. Ce moment particulier est mobilisé pour saisir les enjeux sociaux et administratifs liés à cette sortie des dispositifs d'accueil.

1. Points de vue sur l'autonomie des mineurs isolés étrangers pris en charge

Dans le sens commun, l'autonomie renvoie au processus d'acquisition d'indépendance et de liberté des individus. Être autonome c'est pouvoir gérer seul son quotidien et voir l'aboutissement du parcours de l'émancipation (Monjo, 2013). Tout en créditant l'importance de ces réalités, Guillaume Nemer (2013) prolonge la réflexion afin de distinguer une autonomie psychique, liée à une indépendance du sujet, une autonomie fonctionnelle, relative aux situations, et une autonomie relationnelle, propres aux rapports avec autrui. Ma recherche sera l'occasion d'articuler ces différentes dimensions de l'autonomie au sens attribué dans l'étude des migrations internationales. La thématique de l'autonomie y a été investie pour rendre compte de l'expérience des migrants face à l'altérité. Dans ses travaux, le géographe Emmanuel Ma Mung (1999) fait de cette notion une clé de compréhension du monde social des migrants. Le « point de vue de l'autonomie » (Ma Mung, 1999) donne ainsi à saisir la façon dont les individus agencent et fabriquent leur identité dans les bouleversements induits par la migration. Ce premier point révèle les formes prises par l'autonomie dans les foyers de l'enfance pour mineurs isolés étrangers. À mesure que l'institution les conduit vers une autonomie logistique et fonctionnelle, le point de vue de l'autonomie révèle un processus d'affirmation de l'altérité des mineurs, du maintien de leur identité dans un mouvement de fabrication d'une jeunesse. Pour aborder cette autonomie dans les lieux de la prise en charge, trois domaines structurants de l'existence des mineurs ont été mobilisés : l'institution, la famille et les pairs. Ces différentes sphères permettent tant de saisir les enjeux du processus d'autonomisation que les processus sociaux à l'œuvre dans le maintien de l'identité des mineurs isolés étrangers rencontrés.

1.1. *Quelle autonomie dans l'institution d'accueil ?*

Dans les différentes institutions de prise en charge des mineurs isolés étrangers, l'acquisition de l'autonomie est omniprésente. L'action éducative vise à ce que les jeunes soient indépendants et autonomes à l'âge de leur majorité. Afin de mieux les mettre en dialogue, ce premier temps décrypte d'une part l'autonomie telle qu'elle est envisagée par les institutions et adopte d'autre part le point de vue de l'autonomie pour décrire le rapport des mineurs à une nouvelle altérité (Ma Mung, 1999). Trois domaines sont mobilisés pour comprendre cette autonomie : l'école, la vie quotidienne au foyer et les sorties extérieures au foyer.

1.1.1. La scolarisation, vecteur de transmission et d'intégration de nouvelles normes sociales

La scolarisation occupe une place centrale de la prise en charge des mineurs isolés étrangers. L'expérience scolaire transforme les jeunes dans leur parcours de vie. Plus qu'un espace d'acquisition de compétences, la thématique de la formation se dévoile dans le

quotidien des structures d'accueil comme un véritable outil d'intégration à la société d'accueil par la transmission de valeurs, de normes sociales et sociétales pour les mineurs isolés étrangers.

> « L'école apparaît évidemment comme un lieu privilégié d'intégration pour ces jeunes migrants. Si l'école n'est pas le seul endroit où l'enfant migrant alloglotte pourra apprendre le français, elle n'en demeure pas moins le principal. Par ailleurs, la maîtrise de la langue du pays d'accueil apparaît essentielle pour une intégration « réussie » du primo-arrivant en milieu scolaire. […] L'apprentissage de la langue française et la scolarisation doivent enfin permettre une « bonne » intégration culturelle, sociale et professionnelle et éviter ainsi tout phénomène de marginalisation ».
>
> Lemaire, 2009 : 22

Une fois reconnus comme des mineurs en danger et pris en charge dans des structures d'accueil, les jeunes vont être scolarisés afin de bénéficier de connaissances basiques ou plus poussées en vue de préparer leur avenir en France. Ces compétences acquises au fil du temps sont souvent comparées à des « armes » par les enseignants de français rencontrés sur le terrain. Cette métaphore n'est pas sans rappeler que le parcours du combattant des mineurs n'est pas terminé. Qu'ils soient en filière générale ou professionnelle, en classe d'alphabétisation ou à un niveau d'étude plus élevé, pouvoir justifier d'un suivi assidu à une formation joue un rôle important au moment de la demande de régularisation à l'âge de 18 ans. En effet, les mineurs qui attestent de l'inscription dans une formation qualifiante et/ou qui ont obtenu un diplôme ont plus de chances d'être régularisés. Ces savoirs et compétences scolaires constituent des éléments appréciés par les autorités pour statuer sur le caractère fondé et le sérieux d'une demande de titre de séjour. Conscients des enjeux d'avenir, les mineurs qui n'accèdent pas rapidement à ces outils expriment un sentiment de frustration important comme c'est le cas de A. qui s'impatiente de ne pouvoir aller à l'école comme les autres mineurs pris en charge.

> *« - Non, mais c'est pas possible wallah j'ai déjà demandé à aller au lycée plein de fois à l'ASE. Elle [l'éducatrice référente] me dit depuis longtemps que je dois faire un test avant et blablabla ! Mais dis-moi pourquoi les Pakistanais ils partent à l'école alors ?, et pourquoi les Bangladais ils y vont aussi alors qu'ils ne parlent même pas le français, c'est quoi ça franchement ?*
> *- Ça t'énerve de voir ça ?*
> *-Oui, wallah ça m'énerve ! »*
>
> Entretien A., 16 ans, Maroc - Paris (2012)

Outre les enjeux d'une régularisation, l'énervement du jeune A. témoigne d'un désir profond d'être comme les autres. L'accès à l'école est un moyen de se familiariser avec un rôle d'élève nouveau pour certains et plus familier pour d'autres au regard d'une scolarisation antérieure. Ces postures ne sont pas toujours taillées sur mesure pour les jeunes. Des mineurs qui ne sont jamais allés à l'école vont rencontrer des difficultés à intégrer le rythme de la classe, à prendre une place de collégien ou de lycéen. D'autres se plaisent rapidement et se fondent parfaitement dans cette nouvelle vie. Dans le cadre du projet Démineurs, une professeure de FLE évoque ce changement de position induit par la relation scolaire. Quoiqu'il arrive, lorsque les jeunes poussent la porte de cette classe, il y a un contrat implicite où deux parties doivent mutuellement accepter un rôle : d'un côté le mineur devient un élève, de l'autre l'adulte devient professeur.

> *« La salle bleue est un lieu fermé, elle est ouverte seulement lors des activités de jour avec la présence d'un éducateur scolaire. Il y a comme une frontière autour de cette salle bleue qui représente la*

> *scolarité à l'intérieur du LAO. En passant la porte, il y a un contexte particulier où chacun accepte un rôle. Sans cette acceptation des deux parties, il ne peut pas y avoir d'apprentissage par le jeune et je ne peux pas exercer ma mission d'enseignante. C'est la rencontre de ces deux volontés qui permet l'enseignement et l'apprentissage. Les murs de cette salle délimitent la frontière de cette relation, ils me permettent de distinguer la fonction de la personne. »*
>
> Extrait court-métrage Marion, enseignante - Démineurs, Taverny (2014-2015)

Cette nouvelle posture d'élève adoptée par les mineurs contribue à l'aboutissement de la migration. Les jeunes qui aspirent à une normalité deviennent ici des élèves, ils arborent un autre statut que celui de mineur isolé étranger en danger. Une des missions de la prise en charge des mineurs vise à la recréation de repères structurants au sein d'un nouvel environnement. Si les jeunes intègrent rapidement les règles de vie de leur foyer d'accueil, l'école va être un puissant moyen d'inculquer un ensemble de normes ordinaires. Dans la salle de classe, les mineurs isolés étrangers sont soumis aux mêmes règles que les autres élèves. En même temps qu'ils intègrent un collectif de pairs, ils font l'apprentissage de nouvelles normes sociales et appréhendent des règles de vie en société. L'accès à l'école est une étape qui participe à la concrétisation de la protection. Elle ancre davantage les jeunes dans leur parcours de prise en charge. En outre, la scolarisation s'accompagne d'un travail éducatif dans les foyers. En allant à l'école, les mineurs font également l'apprentissage d'une autonomie pratique et logistique. Pour les éducateurs, l'école est un moyen idéal pour instaurer des routines, demander une implication de la part des jeunes, prendre un rythme et poser les bases de l'avenir. Ainsi, les jeunes scolarisés ou en apprentissage doivent par exemple être en mesure de se lever pour aller à l'école ou chez leur employeur. Sur le terrain, la scolarité s'accompagne d'un changement de regard porté aux mineurs. L'échange relaté ci-dessous témoigne de la façon dont l'inscription dans un environnement scolaire fait évoluer la relation éducative. L'accompagnement à l'autonomie évolue vers une forme de dégagement du travail d'assistance éducative mis au profit d'une plus grande responsabilisation des jeunes.

> *« Quand j'arrive, L. [éducatrice] est affairée à remplir des papiers. Il est 9h20. Le jeune M. est censé commencer son stage dans une cuisine à 9h30 aujourd'hui. L. essaie de le réveiller depuis 8h30 ce matin, mais il ne décolle pas de son lit.*
> *C. [éducatrice] est en vacances et passe au pavillon pour voir si tout se passe bien. Une fois qu'elle a pris connaissance de la situation, elle part dans la chambre de M. le réveiller avec une certaine vigueur. À son retour dans le bureau, L. part réveiller à nouveau M., il est maintenant plus de 9h30 et M. n'est pas sorti de son lit. Il est donc déjà en retard pour son premier jour de travail. En se réveillant, il dit à L. qu'il n'a pas de tenue de travail. C. s'énerve et dit : " Mais qu'il se démerde ! Attends, le jeune il sait qu'il a stage il n'a pas de tenue. Faut pas déconner " ; L. lui répond " oui, alors je vais essayer d'appeler le restaurant d'application pour voir s'ils ont une tenue à dépanner » ; C. dit : " Non, tu ne fais surtout pas ça ! Il se démerde M., il est grand, et il le savait très bien que c'était son premier jour aujourd'hui. Nous on se fait chier pour lui trouver un stage, pas très loin, et il trouve le moyen de ne pas se lever. C'est pour lui qu'on le fait ".*
> *L. soupire profondément : " Ah oui, mais bon…qu'est-ce que tu veux c'est comme ça. Et d'ailleurs, il va avoir son diplôme après le stage ? ", C. renchérit : " non, mais ce jeune, de toute façon s'il ne va pas à son stage il ne validera pas la formation du restaurant d'application ! Alors moi je te le dis, on est mal barrés avant qu'il puisse signer son apprentissage celui-là. Lui, de toute façon, ce qu'il veut faire c'est footballeur professionnel ou barman dans une boîte de nuit alors… »*
>
> Extrait carnet de terrain - Saverdun (2014)

La scolarisation des mineurs isolés étrangers est mise à profit de l'apprentissage d'une autonomie dans les structures d'accueil. L'espace de la formation permet aux jeunes de construire et de négocier une identité en dehors du cadre institutionnel. Pour les mineurs isolés étrangers pris en charge dans des foyers de l'enfance de type MECS, l'école

constitue un espace de potentialités où il est possible de dévoiler une autre dimension de sa personnalité. Dans le huis clos des salles de classe, des jeunes d'ordinaire timides ou en retrait dans la vie quotidienne du foyer deviennent tout à coup des leaders. Les mineurs peuvent exprimer d'autres capacités que celles requises dans l'enceinte des institutions. Aussi, si certains brillent par leurs connaissances, d'autres jeunes sont en difficulté dans leur apprentissage. L'école renégocie les places et inverse parfois les rapports de force. En sortant du cadre de l'institution, les mineurs isolés étrangers que j'ai eu l'occasion de suivre se transforment. Ils se forgent de nouvelles réputations et dévoilent une autre facette de leur personnalité.

> *« -Tu sais j'arrive à sourire ici, au FLE, mais quand je rentre au pavillon je n'y arrive pas.*
> *- Toi tu trouves compliqué la vie au pavillon, c'est dur pour toi?*
> *- Ce n'est pas tous les jours, il y a des moments qui sont bien, il y a des moments où tu rigoles. Ce qui est vrai c'est que je rigole beaucoup plus au FLE qu'au pavillon. Là-bas je n'y arrive pas ! Je ne sais pas vraiment pourquoi, mais je n'y arrive pas !*
> *- Tu te sens mieux au FLE ?*
> *- Au FLE je rigole avec tout le monde, et en plus je me sens un peu mieux depuis que H. est arrivée. Maintenant on parle et on discute.*
> *- C'est une bonne copine H. alors ?*
> *- Oui »*
>
> Entretien J., 15 ans, Angola - Saverdun (2014)

> *« Ce matin je pars avec le groupe des cuisiniers au lycée hôtelier. D., seule fille en cuisine, m'accompagne et veille à ce que je suive bien le rythme. Aujourd'hui elle est la chef de brigade. Autrement dit, c'est sur elle que repose le bon déroulement de la préparation de l'ensemble des plats servis en salle. D'un naturel discret à l'internat, elle excelle dans ce rôle et s'impose au milieu de tous les garçons comme une véritable meneuse. Je découvre alors une jeune fille avec un caractère affirmé qui gère une pression importante toute la matinée. »*
>
> Extrait carnet de terrain - Treignac (2015)

Ce changement de position est d'autant plus réalisable que l'équipe enseignante dispose rarement des éléments relatifs aux histoires personnelles des jeunes. Ainsi, le statut d'élève et d'apprenant prime sur celui d'enfant en danger pris en charge. Les mineurs négocient une identité dans un nouveau cadre social. Dans les espaces scolaires, certains mineurs se distinguent par leurs connaissances. Le parcours de protection distingue les jeunes en les qualifiant de mineur isolé étranger. À l'inverse, le parcours de scolarisation leur permet de s'extraire de ce statut imposé pour faire valoir des caractéristiques de leur personnalité et des compétences particulières. L'école dévoile une autonomie moins palpable, celle de la capacité des individus à agencer leur monde. Le cas des mineurs isolés étrangers et la mise en perspective avec la vie observée dans la MECS dévoile toute leur capacité à faire de l'école plus qu'une simple étape du parcours, un espace de la construction de soi et un révélateur d'une nouvelle posture.

1.1.2. Le quotidien au service d'une autonomie pratique et fonctionnelle

La formation scolaire ou professionnelle impose un rythme de vie aux mineurs pris en charge dans des MECS. Qu'elle soit assurée en interne ou dans des établissements situés à l'extérieur de la ville, la vie quotidienne s'organise autour des horaires de classe et d'impératifs professionnels pour les mineurs en formation dans des entreprises. Les temps institutionnels, c'est-à-dire tous les moments qui se déroulent dans le foyer, sont mis à profit

de ce processus d'apprentissage de l'autonomie. Cet accompagnement est centré sur chaque individu et insiste surtout sur sa dimension pratique.

L'arrivée dans l'unité de vie du foyer où le jeune est inscrit dans un groupe s'accompagne de l'acquisition progressive de compétences ordinaires. Cette autonomie fonctionnelle, notamment évoquée par Nemer (2013), permet aux mineurs d'être indépendants et responsables de leur quotidien. Dans le fonctionnement des MECS enquêtées à Treignac et Saverdun, cet apprentissage se matérialise dans les instants les plus banals de la vie courante. Chaque jour, les éducateurs veillent à ce que les mineurs installent le couvert au moment du repas, participent au rangement du lieu, fassent leurs devoirs, prennent leur douche, rangent leur chambre, aillent aux rendez-vous fixés (psychologues, médecin, banque, *etc.*), prennent leurs médicaments, *etc.* Ces règles et ces impératifs sont autant de compétences et d'automatismes que les mineurs doivent intégrer au cours de leur prise en charge. Venus du Bangladesh, du Pakistan, du Mali ou du Maroc, tous vont devoir intégrer ce nouveau mode de vie fait d'exigences quotidiennes. L'objectif est qu'à leur sortie du dispositif de protection ils aient intégré toutes ces normes pour se prendre en charge à leur majorité. À l'Institut protestant de Saverdun par exemple, dans le pavillon qui reçoit les mineurs les plus jeunes, cette dimension de l'apprentissage de l'autonomie est particulièrement visible et distingue l'unité de vie du reste de l'établissement. Alors que dans les autres pavillons, les mineurs sont plus âgés et considérés comme plus autonomes, dans celui des plus petits, cette prégnance des règles est différemment acceptée par les mineurs. Dans l'entretien que je réalise avec la jeune H., cette dernière souligne bien qu'en plus des règles de vie du quotidien, les règles de l'institution s'ajoutent comme une contrainte supplémentaire.

> *« - Elle applique trop les règles cette éducatrice ?*
> *- Oui elle applique trop les règles ! Elle agit comme si on était ses enfants, mais nous ne sommes pas ses enfants !*
> *- Oui c'est vrai.*
> *- Même ma mère elle n'appliquait pas ces règles avec moi !*
> *- Tu trouves qu'il y a trop règles ici ?*
> *- Oui, trop de règles, beaucoup trop de règles ! L'éducatrice elle met en place beaucoup de règles. Tu sais, dans mon pays il y a des femmes comme ça qui instaurent beaucoup de règles dans leur maison avec leurs enfants. Mais leurs enfants après ils deviennent fous. C'est comme ça avec les gens qui appliquent beaucoup de règles, moi je n'aime pas ! »*
>
> Entretien H., 13 ans, Congo - Saverdun (2014)

Dans les deux MECS enquêtées mais aussi dans les autres terrains d'enquête, l'apprentissage de cette autonomie fonctionnelle se heurte aux réalités des profils de cette population. Compte tenu de leur âge, de leur parcours migratoire et de la position qu'ils avaient au sein de leur famille avant de partir, certains mineurs isolés étrangers présentent parfois un degré de responsabilité et d'autonomie important de par leurs expériences antérieures. Cette autonomie est d'ailleurs si affirmée qu'elle devance et surpasse les exigences des institutions. Tout l'enjeu du travail éducatif est alors de trouver un équilibre entre les réalités des mineurs et les exigences à leur intégration future. Par exemple, l'établissement corrézien du Centre des Monédières accueille au sein d'un étage de vie un groupe uniquement composé de filles originaires de pays d'Afrique subsaharienne. Avant d'arriver en France, toutes avaient des responsabilités importantes au sein de leur cellule familiale. Ces jeunes filles, le plus souvent aînées de leur fratrie, avaient en charge la gestion quotidienne du foyer. À leur arrivée, les éducateurs tentent ainsi de les défaire de cette posture qui ne correspond pas aux standards occidentaux attendus pour des

adolescentes. À l'étage de vie où elles sont installées, elles dédient leur weekend au nettoyage des chambres, des parties communes et de leur linge. En dépit de l'existence de la lingerie et malgré le nettoyage régulier effectué par le personnel technique de l'établissement, les filles tiennent à faire perdurer cette habitude au risque de bouleverser certaines règles de fonctionnement du foyer. Alors qu'une éducatrice m'explique avoir tenté de les dissuader de s'adonner à tant de tâches quotidiennes pour mieux profiter de leur adolescence, ces dernières n'ont jamais accepté et ont instauré un véritable rituel autour de ce temps de nettoyage collectif.

L'autonomie fonctionnelle observée dans les lieux d'accueil est une des clés de la mission éducative pour chaque structure. Elle est d'ailleurs un argument du projet d'établissement. Pourtant, derrière la recherche d'une autonomie où les jeunes sont amenés à se prendre en charge eux-mêmes dans les gestes les plus banals, l'environnement de vie dans lequel les jeunes évoluent n'a quant à lui rien d'ordinaire. En effet, dans ces institutions, le quotidien s'organise autour de rites structurants hors-normes compte tenu de l'effectif de ces centres. Les gestes journaliers et la routine n'ont rien de commun avec la vie banale à laquelle les jeunes aspirent. Aussi, apprendre la vie « normale » dans les foyers enquêtés c'est être constamment avec un éducateur et d'autres jeunes, c'est entrer et sortir avec des clés magnétiques soumises à des autorisations, c'est s'adapter à ce qui est proposé sans jamais pouvoir personnaliser son quotidien, c'est faire sa toilette dans des douches communes, c'est partager sa chambre et son intimité avec quelqu'un qu'on ne connaît pas toujours. Telle que je l'ai observée, la vie institutionnelle n'a donc rien de normal et de classique. Dans ces lieux de prise en charge prévus pour un fonctionnement collectif, l'apprentissage de l'autonomie se déroule dans un quotidien impropre à la personnalisation du quotidien, à la reconnaissance de certaines envies individuelles. Ainsi, les jeunes doivent reprendre le fil de leur propre vie, construire leur identité dans un environnement pensé pour un collectif. L'autonomie dans les MECS s'inscrit donc dans une contradiction : tous les mineurs doivent apprendre les règles d'un quotidien dans un environnement hors normes et singulier. Comme le disent souvent les éducateurs, tous doivent alors « jouer le jeu » le temps de leur accueil.

L'apprentissage d'une autonomie fonctionnelle concentre les efforts des professionnels des foyers enquêtés. En se plaçant du point de vue de l'autonomie, c'est-à-dire des jeunes qui vivent ce quotidien, c'est une tout autre dynamique qui se profile. En revenant à l'étage des filles affairées à faire le ménage en plein weekend à Treignac, il apparaît à première vue que celles-ci construisent leur apprentissage des responsabilités. Mais, il est également possible de lire dans cette scène l'expression d'une autonomie plus existentielle où par ce temps de nettoyage, les filles font perdurer une habitude malgré les changements et les bouleversements de la migration. Quand bien même ils se familiarisent avec de nouvelles réalités pour devenir des jeunes comme les autres, les mineurs cultivent certaines singularités au fondement de leur identité. Alors que la vie en collectivité annihile toute possibilité de reconnaissance de singularité, le groupe se dévoile ici comme un support au maintien et au partage d'éléments qui leur sont proches. L'altérité qu'ils vivent en tant qu'individu est une variable constante du quotidien des MECS. Ainsi, la recréation de petites communautés, permettant le partage de traits culturels en commun, constitue pour les mineurs un moyen de maintenir une différence connue et déjà maitrisée. Si ces observations apparaissent comme une forme de résistance à cette fabrique institutionnelle d'individus normés, les mineurs dévoilent ici leur capacité à se reconstruire dans un environnement qui leur est étranger. La langue constitue ici un facteur de réunion des jeunes, elle est un moyen de communiquer et de se comprendre. Les extraits d'entretiens

ci-dessous mettent en dialogue la parole de jeunes avec celle d'une éducatrice. Ils témoignent de deux processus distincts en cours dans le même moment.

> *« J'ai rencontré J. qui parlait la même langue que moi, le lingala, et moi ça me fait plaisir »*
> Extrait court-métrage Héliane, 13 ans, Congo - Démineurs, Saverdun (2014)

> *« - Les jeunes ne veulent pas s'intégrer. Ils restent toujours dans leur communauté, ne serait-ce que le soir à table, ils parlent toujours dans leur langue alors que c'est un temps défini où on parle tous normalement en français. Ils sont renforcés dans leur position. Par exemple à un moment j'ai exigé que dès qu'ils franchissaient le seuil du pavillon, ils parlent en français. Bon on ne m'a pas écouté.*
> *- Et au niveau de l'ambiance, est-ce que tu crois que ça influence la cohésion du groupe ?*
> *- Mais oui ! Ça joue énormément. Certes, les uns et les autres, d'une communauté à l'autre, ils sont pas dupes d'un langage où les autres saisissent, ah, ça c'est du gros mot. Il suffit que l'un regarde l'autre, et bien, avec la barrière de la langue, c'est normal, en disant qu'il a prononcé mon nom, des quelques minutes après il a dit un gros mot, tout ça, ça peut…alors certes ce sont des interprétations, mais ce sont des interprétations comme ça qui font qu'il y a des clashs. Et oui ! »*
> Entretien B., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

1.1.3. L'environnement extérieur, un terrain de jeu pour la construction de soi

Après un parcours parfois accidenté, la prise en charge dans un foyer de l'enfance inscrit les mineurs dans un environnement plus paisible. Dans les MECS, ils ont désormais la possibilité de grandir à leur rythme et de se construire socialement. Cet environnement propice à l'apprentissage permet aux jeunes de développer leur autonomie fonctionnelle grâce aux actions menées à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement. Sur le terrain, grâce aux périodes d'immersion prolongées, plusieurs scènes relatées ou vécues ont permis de révéler les formes prises par cet accompagnement. Afin qu'ils soient indépendants à leurs 18 ans, mais qu'ils puissent aussi trouver les moyens de leur épanouissement, une des missions du travail éducatif vise à faire découvrir aux jeunes des espaces dans lesquels ils pourront se réaliser et se construire. Pour leur montrer la voie des possibles, les éducateurs spécialisés organisent des sorties à l'extérieur de l'établissement. Durant ces moments, les mineurs isolés étrangers découvrent des lieux propices à leur épanouissement qu'ils pourront continuer de fréquenter à l'âge de leur majorité (cinéma, bibliothèque, médiathèque, piscine, *etc.*). Toutes les sorties extérieures n'ont pas vocation à parfaire cet apprentissage de l'autonomie comme lors de concerts ou de spectacles ; ces moments récréatifs participent subrepticement à l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle.

Ce processus de découverte à l'extérieur du foyer marque une rupture avec la verticalité de la relation éducative où les adultes sont les instigateurs du quotidien des jeunes. L'apprentissage de l'autonomie s'accompagne aussi d'une reconnaissance des aspirations des mineurs à vivre et à s'adonner à des activités que les mineurs associent à une jeunesse plus ordinaire. Dès lors, au Centre des Monédières comme à l'Institut protestant, les sorties font toujours l'objet d'une discussion et d'une négociation. Afin de s'assurer la présence de tous, les éducateurs abordent le sujet des sorties du mois lors du dîner. Les mineurs qui le souhaitent proposent alors des activités et prennent conscience de la faisabilité de leur projet selon l'avis rendu par l'éducateur présent. Comme l'explique l'éducatrice dans son entretien, les professionnels doivent trouver un juste milieu entre les désirs d'accès à un monde de consommation, les projets plus éducatifs contribuant à l'éveil des jeunes et la nécessité de s'amuser ensemble.

> *« - Quand je travaille de soirée, j'essaie de faire des petites sorties. Alors après il y en a qui reviennent assez régulièrement comme le bowling, mais là au moins tout le monde pose le cerveau et là on rigole. Moi je trouve ça assez marrant. Dernièrement on les a amené au Museum. C'est un peu plus culturel. On va aussi dans des endroits qu'ils ne connaissent pas forcément et dans lesquels ils n'iraient pas d'eux-mêmes. Bon il y la le cinéma aussi, c'est toujours bien, mais au niveau de la dynamique, bon chacun regarde son film.*
> *- Et ça vient plus d'une volonté de l'équipe ?*
> *- Ça vient de l'éducateur qui bosse. C'est lui qui fait son petit projet. Ensuite c'est validé ou non par le chef de service qui donne le budget. C'est au bon vouloir de l'éducateur et du chef aussi…enfin moi j'ai quand même fait plein de sorties, enfin pas énormément non plus, mais je trouve que c'est sympa de faire des sorties avec les jeunes. L'année dernière je les ai amenés au festival de Carcassonne, il y avait le groupe Sexion d'Assaut c'était bien. On a aussi fait mini-séjour à Paris, enfin il y a des choses à faire si tu cherches un peu à t'organiser, ça se fait assez facilement tout en restant assez raisonnable au niveau du budget. »*
>
> Entretien C., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

Lors du terrain de recherche à Treignac, j'ai eu l'occasion d'accompagner deux groupes de mineurs au cours d'une demi-journée entièrement consacrée à l'achat de vêtements dans un centre commercial du centre-ville de Limoges. Si les sorties de groupe sont comprises dans le « budget loisirs » alloué à chaque unité de vie pour animer la vie collective, celles pour l'achat de vêtements sont (en partie[57]) à la charge des mineurs. Les éducateurs en profitent alors pour apprendre aux jeunes à gérer leur pécule mensuel et personnel. La partie financière est centrale dans l'accompagnement vers l'autonomie. Une fois majeurs, ces jeunes qui n'ont jamais eu à gérer un compte bancaire dans leur pays d'origine se voient devenir subitement responsables de leur argent. Chaque dépense est donc un moyen pour les éducateurs d'accompagner les mineurs dans la gestion de leur budget personnel.

> *« Par autonomie on entend qu'ils soient en mesure de gérer leur quotidien à l'extérieur c'est dans ce sens-là quoi. Et c'est sur des choses simples comme faire des courses. Et alors là je ne te parle pas du côté administratif comme gérer un compte bancaire par exemple. Parce qu'ouvrir un compte ça oui, ils ouvrent un compte, mais après ils ne savent pas du tout comment ça fonctionne. Ils reçoivent des trucs et bon ils ne comprennent pas comme le relevé de comptes, ils ne savent pas ce que ça veut dire. Donc nous on leur explique. Ils ont un compte, ils ouvrent un compte et ce qu'ils retiennent c'est qu'ils ont un peu d'argent, qu'ils peuvent envoyer au bled, enfin bref toute la mécanique du fonctionnement d'un compte, ça… Va leur demander toi s'ils savent ce que c'est un compte, ce que c'est des agios, tu vas voir ! »*
>
> Entretien P., éducateur spécialisé - Treignac (2015)

Qu'elles soient culturelles ou plus ancrées dans un modèle de consommation auquel les jeunes aspirent, les différentes sorties en dehors du centre font découvrir aux mineurs les nouvelles possibilités de leur quotidien. Ainsi, en allant au musée, au cinéma, au bowling ou encore dans un centre commercial, tous découvrent ces lieux de socialisation qui forment le décor de leur nouvelle vie en France. Devenir quelqu'un d'autonome et d'indépendant réside aussi dans la connaissance des possibilités offertes par son environnement immédiat. Ces temps sont également mis à profit de l'intégration de normes de présentation de soi et d'interaction dans l'espace public. Lors de ces sorties, les jeunes apprennent aux côtés des adultes encadrants certaines règles de conduite. Les éducateurs mobilisent les différentes scènes de la vie quotidienne pour aider les jeunes à

[57] Pour les achats de vêtements, les foyers disposent d'un budget de base pour chaque jeune. Cette somme est dédiée à ce que les jeunes disposent de vêtements appropriés à la saison mais qu'ils puissent aussi s'équiper s'ils pratiquent un sport nécessitant un équipement particulier. Dans un souci d'ordre plus esthétique, si les mineurs souhaitent s'acheter d'autres vêtements en plus de ceux dont ils disposent déjà, alors, ils prennent de l'argent sur leur budget personnel.

se familiariser avec des codes particuliers. Les règles de salutation à l'égard d'un inconnu, le vouvoiement, ou encore certaines façons de se tenir sont autant de points sur lesquels veillent les professionnels. Dans ce nouvel espace de vie, les mineurs appréhendent également les attentes à leur égard en tant que jeunes. Parce qu'ils aspirent à être des jeunes ordinaires, ils doivent comme les autres, en faire l'apprentissage et s'accommoder de certains décalages culturels. Tous ces instants préparent les mineurs à leur majorité, à devenir des adultes d'une société dont les codes et les règles leur étaient jusqu'à présent inconnus. Alors en plus de l'autonomie fonctionnelle, les jeunes acquièrent une autonomie relationnelle (Nemer, 2013) liée à la construction de relations avec autrui. Sur le ton de la plaisanterie, un éducateur spécialisé résume sa mission éducative à l'idée de permettre aux mineurs de s'approprier les contours de leur environnement de vie.

> *« On peut dire qu'en gros notre travail c'est de faire découvrir à des minots les us et coutumes du pays gaulois. »*
>
> Entretien P., éducateur spécialisé - Treignac (2015)

1.2. *Interroger la place de la famille au prisme de l'apprentissage de l'autonomie*

La famille est importante pour les jeunes. Quand bien même elle peut être la raison de leur départ en migration, la famille proche ou éloignée reste une entité structurante pour les mineurs au cours de leur parcours de vie. À leur arrivée en France, cette famille est pourtant tabou tant elle est considérée comme un sujet à cacher pour bénéficier d'une protection. Malgré tout, la famille reste bien présente. Ainsi, dans un contexte de prise en charge qui doit composer avec l'isolement des mineurs, quelle est la place donnée à la variable familiale ? Quel est le rôle joué par la famille dans l'acquisition de l'autonomie en institution ?

1.2.1. Une famille mise à distance…

La prise en charge des mineurs dans les MECS est présentée comme un travail d'accompagnement global. En d'autres termes, tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leur accueil et de leur épanouissement sont considérés dans le travail éducatif. Dans le cadre de cette recherche, les différents axes d'intervention des MECS enquêtées attestent de cette dimension globale de l'accueil. Néanmoins, celles-ci ne mentionnent jamais le rôle de la famille quand bien même, malgré la distance, elle demeure une variable centrale de la vie des jeunes. Pourtant, un des fondements de l'assistance éducative réside justement dans ce travail avec la variable familiale. De par la situation d'isolement des mineurs isolés étrangers, l'accompagnement vers la majorité et l'indépendance, les MECS enquêtées ne s'enquiert pas de la relation que les jeunes conservent avec leurs proches. Comme si ce lien maintenait un lien de dépendance à l'égard de figures familiales absentes car éloignées. L'acquisition d'une autonomie ne se concentre que sur l'individu et ne cherche pas à appréhender les relations familiales qui s'intègrent dans l'apprentissage de l'autonomie relationnelle (Nemer, 2013). Or, avant de quitter l'institution à l'âge de leurs 18 ans, les mineurs doivent aussi être en mesure de gérer le lien avec cette famille éloignée géographiquement. Si les politiques de protection de l'enfance réaffirment la nécessité de maintenir le lien familial, dans les faits, les mineurs

isolés étrangers sont contraints de rompre ces liens. L'isolement vécu par ces mineurs semble avoir conduit à reléguer au second plan le sujet de la famille. Cette place secondaire n'est pas sans rappeler la figure de cet étranger sans lien et sans attache (Simmel, 1908). Les échanges menés avec les jeunes rencontrés sur le terrain, mais aussi les éducateurs montrent bien que si la migration a procédé à une séparation et donc à une indépendance forcée vis-à-vis de la cellule familiale, les mineurs restent bouleversés par la perte de ces repères familiaux structurants. Les deux extraits d'entretiens ci-dessous soulignent la façon dont l'éloignement aux figures familiales peut influencer le suivi éducatif et menacer même la santé de certains mineurs.

> *« Le frère de A. dès qu'il a débarqué, il n'a pas demandé à venir ici. C'est vraiment une souffrance pour lui d'être ici. Sa famille lui manque beaucoup trop. Avant il pleurait, il était vraiment très impulsif dans les moments difficiles. Et encore maintenant, après deux ans de placement quand il est content c'est un rire plutôt un peu nerveux. Pour moi ce n'est pas un rire d'une personne apaisée qui s'est au moins posée. Ah ça non ! Et moi comme je suis la référente j'ai demandé à la psychologue s'il ne fallait pas appeler ses parents au pays pour faire le pont et peut-être demandé à ce qu'il rentre si c'est son souhait. Si son placement n'a aucun sens après deux ans ici, alors qu'on a quand même tenté de faire pas mal de choses alors il faut arrêter là. Maintenant ça va plus loin que ça parce qu'il commence à se scarifier en écrivant maman sur son avant-bras et ça m'interpelle forcément ! »*
>
> Entretien B., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

> *« Il faut vite te dégager de certaines situations qui sont prenantes Tu es là pour ton travail, tu prends, t'éponges et en plus on a cette particularité de travailler avec des jeunes qui pour la plupart n'ont pas de famille sur le territoire. Donc tu fais fonction d'adulte repérant, d'adulte ressource. Et l'adulte ressource, dans des structures comme la notre eh bien oui des fois on fait le papa, on fait la maman, mais parce qu'il y a des gamins qui ont besoin de ce contact. Alors ça peut être un contact où je te prends par la main, ou je passe je te touche l'épaule, il y a des choses qui se lie, parce qu'il y a des moments forts où ils se confient à toi, parce qu'ils t'interpellent. Ils t'interpellent comme un enfant pourrait interpeler un papa ou une maman. »*
>
> Entretien S., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

Malgré les alertes que les éducateurs repèrent dans le comportement des jeunes, les différents établissements enquêtés ne font pourtant pas de cette question une thématique à part entière de la prise en charge. Les entretiens témoignent du profond décalage qui existe entre l'importance de la place occupée par la famille aux yeux des mineurs et celle que le travail éducatif lui consacre. Le terrain révèle que la mise à distance de la thématique de la famille est liée au fait qu'elle est jugée comme un sujet trop personnel. Dès lors, l'instauration d'une distance est justifiée par les professionnels par l'argument d'une préservation de l'intimité des jeunes. Pour respecter leur intimité, les relations familiales restent donc à la discrétion des mineurs.

> *« Au niveau du travail en équipe on ne réfléchit pas trop au bien-être du jeune, à l'approfondissement de la personne comme elle est avec ce qu'elle est, ce qu'elle a vécu, ce qu'elle a eu et ce qu'elle a subi ou pas, est-ce qu'elle a bien connu ses parents ou pas, est-ce qu'elle a une famille ou pas, enfin voilà tout ça, ce n'est pas abordé du tout. Je trouve que ça manque beaucoup. Et c'est vrai que c'est dommageable pour les jeunes et le suivi qu'on fait. »*
>
> Entretien A., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

> *« - Vous êtes en contact avec la famille ?*
> *- Non ! Moi non ! Je n'ai jamais été en contact, à un moment donné ça s'est posé par rapport à une situation de créer du lien mais c'était une situation très particulière, car la famille était sur le territoire français.*
> *- Et au pays ?*

> *- Ah non, non. Moi j'ai parlé une fois avec une famille qui était en Afghanistan ou il y avait quelqu'un qui traduisait là-bas. Il y avait la grand-mère au téléphone, qui demandait si ces enfants allaient bien. Mais tu sais, c'était un appel à l'éducatrice, celle qui s'occupe de leurs petits enfants tu vois. Mais un travail en profondeur, non, ah ça, non. »*
>
> Entretien S., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

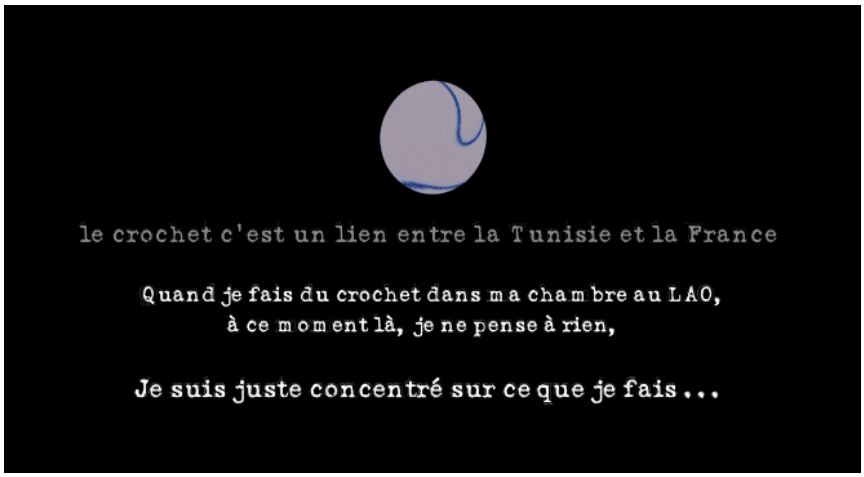
Malgré son absence dans les MECS enquêtées, la famille ressurgit au moment de la mise en place du parcours de régularisation. En effet, c'est elle qui bien souvent permet la récupération de certains documents nécessaires et qui peut alors aider le jeune à distance dans son parcours. L'accompagnement vers la majorité et l'autonomie qu'elle suppose ne laissent donc que peu de place à cette famille que la migration a éloignée. En disant accueillir les mineurs isolés étrangers comme ils sont et vouloir repartir de zéro, c'est toute une dimension de leur identité sociale et culturelle qui est mise de côté.

La prise en charge des mineurs isolés étrangers est ancrée dans une société où l'autonomie est assurée par le passage de seuils ; celui de la majorité est associé à une reconfiguration des liens avec les figures familiales. L'idée de crise adolescente retranscrit cette période complexe où les jeunes forgeraient plus spécifiquement leur identité en se rapprochant de leurs pairs et en se distançant de leurs parents. La psychologue Maria da Conceição Taborda-Simões (2005 : 526) qualifie cette crise de « tumulte normatif » pour dénoncer la force de l'ancrage de cette crise adolescente dans les recherches portant sur les adolescents et les représentations associées à cette période de vie.

> « Considérer que vivre une adolescence normale dispense de se détacher des parents ne signifie pas, toutefois, ignorer les changements que l'apparition de ce phénomène entraîne au niveau de la dynamique familiale. Il est naturel que cette dynamique s'altère et qu'ainsi l'expression comportementale du lien se modifie aussi, ce qui, il faut le souligner, ne signifie pas, pour autant, que les relations entre parents et enfants adolescents doivent être interprétées comme forcément conflictuelles et tendues. »
>
> Taborda-Simões, 2005 : 527

Dès lors, dans la perspective des mineurs isolés étrangers et de leur prise en charge, il apparaît la mise à distance des figures parentales s'inscrit dans une « normalité adolescente » ou procéderait finalement à faire advenir cette crise inévitable. Le lien distendu avec la famille des mineurs isolés étrangers s'éclaire désormais par cette étape nécessaire que ces adolescents doivent passer pour prétendre devenir des jeunes ordinaires ayant vécu la même étape que les autres. Pourtant, après les parcours migratoires qu'ils ont vécus et l'épreuve de l'éloignement à cette entité, les jeunes sont en recherche de lien avec leurs proches. Beaucoup de mineurs continuent d'entretenir des relations à distance avec leur famille comme c'est le cas de cette jeune tunisienne qui utilise le thème du crochet pour expliquer toute l'importance de garder un lien avec sa mère restée en Tunisie (photographie 30).

> *« De temps en temps ma mère m'envoie de la laine, car en France, je ne trouve pas les couleurs qui me plaisent. Ici les couleurs sont pâles et moi, j'aime les couleurs vives. […] Quand je ne me sens pas bien, je fais du crochet. »*
>
> Extrait court-métrage Rabeb, 16 ans, Tunisie - Démineurs, Taverny (2014-2015)



Photographie 30 : Le lien de Rabeb
Rabeb est une jeune fille passionnée de crochet. Plus qu'une activité récréative, le crochet lui permet de maintenir le lien avec sa mère par l'échange de pelotes de laine.

1.2.2. …mais présente malgré tout

Alors qu'en apparence la famille est relativement absente du travail éducatif et semble être cantonnée au domaine du privé et de l'intime, celle-ci s'invite malgré tout dans le parcours des mineurs. Support affectif quotidien, elle peut aussi émerger comme une contrainte majeure à l'émancipation et à l'apprentissage de l'autonomie. En effet, parmi les mineurs accueillis en France ayant quitté leur famille alors qu'elle rencontrait des difficultés financières ou médicales, l'inquiétude générée par le devenir de leurs proches restés au pays est bien palpable. Elle se révèle être un véritable frein et une source possible à la déstabilisation des mineurs dans leur parcours d'apprentissage de l'autonomie en France. Ainsi, quand bien même ils présentent une capacité à se gérer seuls et à être autonomes, les jeunes restent comme bloqués dans des situations complexes et continuent d'être liés à des problématiques dans leur pays d'origine. En dépit de l'éloignement géographique, les mineurs isolés étrangers sont donc toujours en lien avec les réalités vécues par leur famille. Par le statut de jeune responsable – paradoxe d'une autonomie trop bien acquise et renforcée par le parcours migratoire –, certains se sentent alors investis d'une mission.

> *« J'ai rendez-vous avec H. pour boire un café. Lors de la discussion, il m'explique que son père a eu un accident. Il est tombé d'un échafaudage et a dû se faire amputer d'une jambe. Il ne sait pas comment s'est passée son opération. Ça l'inquiète beaucoup. Quand je lui demande pourquoi il ne parvient pas à les joindre, H. me répond qu'il a perdu le numéro de téléphone et qu'il n'a pas assez d'argent pour appeler sa grande sœur. »*
>
> Extrait carnet de terrain - Montpellier (2014)

> *« - Et vous êtes en lien avec les familles qui sont restées au pays?*
> *- Non*
> *- Jamais?*
> *- Non, jamais avec la famille.*
> *- Ce sont eux qui sont en lien direct ?*
> *- Oui, on le sait…moi je leur demande aussi souvent comment est-ce que ça va la famille ? Quand on sait qu'ils sont vivants, on demande, ça c'est sur et certain. Après ils viennent te voir comme S. dernièrement son papa est malade. Du coup là tu essaies de prendre des nouvelles, pour voir si ça va bien, parce que les conditions médicales ne sont pas pareilles qu'en France.*
> *- Et ça affecte aussi le quotidien du jeune j'imagine ?*

> *- Oui, tu vois bien. Là il est rayonnant et puis du jour au lendemain il fait la gueule. C'est qu'il y a quelque chose dans sa famille qui ne va pas. »*
>
> Entretien C., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

Outre ces problématiques antérieures au parcours migratoire des jeunes, certaines familles rencontrent d'importantes difficultés au regard des dettes contractées pour financer le voyage de leur enfant vers la France. Leur remboursement pèse énormément sur le déroulement du parcours des jeunes. Quelques jours seulement après l'arrivée des mineurs en France, elle devient une nouvelle contrainte avec laquelle les mineurs doivent composer et apprendre à grandir. Ainsi, à peine arrivés et alors que le travail éducatif vise à les conduire vers une position d'adolescent et de jeune en quête d'autonomie, les mineurs isolés étrangers doivent déjà envisager les solutions concrètes pour être en mesure d'envoyer rapidement de l'argent à leur famille. Cette variable influence le suivi des jeunes et orientent les formes de l'accompagnement à l'autonomie. En ce sens, ces mineurs ne ressemblent pas exactement aux autres jeunes pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance en danger.

> *« Certains commencent à se dire qu'ils peuvent faire des choses et que d'une certaine manière peut-être que leurs parents seront fiers. Mais oui, il faut du temps ! Et puis pour certains c'est pas possible, parce que il y a les familles qui ont payé des passeurs. Eux-mêmes ils ont la pression là-bas faut pas l'oublier non plus. »*
>
> Entretien S., éducatrice spécialisée - Neuilly-sur-Marne (2014)

> *« - Là je travaille, je peux envoyer de l'argent parfois à la fin du mois, pour qu'elle puisse se débrouiller toute seule, qu'elle puisse manger certains trucs qu'elle veut.*
> *- Donc c'est toi qui aides ta maman maintenant?*
> *- Ouais »*
>
> Entretien M., 17 ans, Mali - Saverdun (2014)

> *« Elle a effectué deux stages qui se sont bien déroulés. Elle a bien apprécié l'accompagnement de son employeur qu'elle a trouvé très gentille. Elle a pu rencontrer quelques personnes parlant anglais. E. est perturbée par le fait que sa mère lui ait annoncé que le passeur lui réclamait de l'argent. Elle ne sait pas comment faire pour y palier. Grâce à son stage, E. a reçu 100 euros qu'elle a fait parvenir à sa mère. C'est une somme importante pour elle. »*
>
> Dossier individuel de E., 17 ans, Angola - Treignac (2015)

L'intérêt porté à l'autonomie par le prisme des relations familiales révèle un apprentissage paradoxal de l'indépendance. Alors qu'en France les mineurs sont en train de se faire progressivement une place et à devenir les adultes de la société de demain, ils ne peuvent faire valoir cette autonomie auprès de leurs proches. La figure du jeune indépendant diffère grandement d'une société à une autre. Alors que pour les proches restés au pays celui-ci est censé devenir un pilier au développement de la cellule familiale, en France, il doit avant tout être en mesure de gérer son quotidien, se préparer aux exigences administratives, mais aussi trouver les moyens de son épanouissement personnel. Si les mineurs présentent une capacité d'adaptation aux règles, au cadre de vie et aux normes imposées, le statut qu'ils sont censés avoir acquis par la migration ne correspond pas toujours aux réalités de leur position en France. Un décalage important se créer entre ce que les jeunes doivent accomplir dans leur parcours d'autonomisation institutionnel, ce qu'ils doivent réaliser pour eux, et ce que leur famille attend d'eux.

1.3. *Les loisirs et les pairs*

> Article 31 : 1. Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.
> 2. Les États parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité
>
> CIDE, 1989

D'après l'article 31 de la CIDE, tous les enfants ont le droit au repos et aux loisirs. Si l'article fait rarement la une de l'actualité consacrée aux mineurs isolés étrangers en France, différentes recherches s'accordent pourtant à considérer le jeu comme une dimension fondamentale de la vie des mineurs (Bailleul et Senovilla Hernández, 2016 ; Gernet, 2015 et Kohli, 2011(a)). Cette dernière sous-section mobilise la thématique des loisirs et des temps entre pairs comme un prisme à la lecture de deux autonomies. La première, fonctionnelle (Nemer, 2013) tend à mener les mineurs vers la majorité, et la seconde, relationnelle (*ibid.*, 2013) acquise dans la pratique des loisirs comme un moyen de maintenir une altérité vitale.

1.3.1. Des vacances pour devenir un jeune comme un autre ?

En plus des différents impératifs institutionnels, le processus d'apprentissage de l'autonomie des mineurs isolés étrangers dans les foyers de prise en charge passe par une familiarisation avec des temps propres à cet âge de la vie. Ainsi, les deux institutions enquêtées au cours de cette thèse travaillent à ce que les mineurs isolés étrangers accueillis jouissent des mêmes droits que d'autres jeunes et qu'ils puissent ainsi profiter de moments de loisirs. L'autonomie passe aussi par l'identification des envies et des désirs des jeunes pris en charge et l'accompagnement vers ces souhaits. Les mineurs isolés étrangers accueillis doivent non seulement intégrer rapidement un nouveau mode de vie hors normes, mais aussi accepter d'endosser la position de jeunes que l'institution attend d'eux. Le moment des vacances scolaires apparaît comme un temps propice à l'observation de cette normalisation des mineurs. Une fois la période de formation terminée et l'année scolaire achevée, les mineurs des deux centres d'accueil de Treignac et Saverdun partent systématiquement en vacances. Pour de nombreux jeunes nouvellement arrivés, cette expérience est totalement nouvelle. Dans des colonies de vacances, dans une famille d'accueil ou auprès de proches qui résident en France, chaque mineur quitte le foyer de l'enfance pour une durée déterminée. Si les jeunes émettent des souhaits particuliers, ils se retrouvent néanmoins tributaires de la décision des adultes décideurs. Cette nouvelle étape de leur parcours de protection est un temps d'expérimentation d'une position de dépendance. En effet, il faut que les jeunes motivent leur projet de vacances afin d'obtenir la validation à la fois symbolique, mais aussi légale des adultes qui les entourent. Le référent ASE, les chefs de service, les éducateurs référents vont alors statuer sur les envies des mineurs et sur le bien-fondé de leur demande. Ce temps illustre particulièrement la façon dont la préparation de l'indépendance des mineurs se construit dans une gestion du lien de dépendance aux adultes.

Ces vacances négociées auprès de l'institution de prise en charge visent à ce que les jeunes puissent avoir les mêmes expériences que d'autres adolescents de leur âge. Prendre le chemin de l'autonomie et de l'indépendance implique de passer par les mêmes étapes

sociales qui définissent la transition vers la majorité. La gestion du budget, du temps des vacances, du projet des vacances, la séparation de son éducateur référent et du groupe sont autant d'étapes initiatiques d'un passage vers l'âge adulte à venir. Malgré la volonté de donner aux mineurs isolés étrangers l'opportunité de profiter des mêmes vacances que d'autres jeunes afin qu'ils expérimentent une vie ordinaire, il convient de souligner que le cadre dans lequel ils réalisent cet apprentissage d'une vie banale est extra ordinaire. Ce qu'ils expérimentent dans ces lieux de villégiature est une version édulcorée voire même déconnectée des réalités qui les attendent à la majorité. Considérés comme un biais à l'intégration des mineurs, les moyens alloués aux vacances par les établissements d'accueil permettent aux mineurs de bénéficier de séjours loin du quotidien ordinaire dans le centre. Pour certains éducateurs, ces séjours à l'extérieur font l'objet d'un jugement réprobateur, car ils regrettent que les mineurs envisagent tous les possibles sans mesurer le caractère exceptionnel de ce qu'ils demandent. Dans ce contexte les jeunes définissent comme une « normalité » ce qui appartient davantage à un cadre hors-norme.

> *« Les gamins ils partent à la neige, à la mer. Y'en a même un qui a compris le truc et il a demandé à partir sur un bateau en Corse. Il s'est fait deux semaines sur un voilier. Ça a couté un bras son histoire. Donc à force, ils trouvent tous que c'est normal d'avoir des vacances de fou. Mais en vrai, qui peut vraiment se payer des vacances pareilles ? Moi personnellement mes gosses je ne peux pas les envoyer en Corse deux semaines. »*
>
> F., éducateur spécialisé
> Extrait carnet de terrain - Saverdun (2014)

Dans les deux MECS enquêtées, les projets de vacances pour les mineurs isolés étrangers sont très valorisés. Néanmoins, l'impératif de l'acquisition d'une autonomie calquée sur le modèle de transition d'une jeunesse occidentale entre en contradiction avec leur épanouissement personnel. Ce départ qui est devenu une norme réduit le temps dont certains mineurs isolés étrangers auraient besoin pour se familiariser avec l'environnement de la MECS. Lors d'un entretien, une éducatrice évoque clairement toute son inquiétude à l'égard de ce modèle. Quand bien même ils ne sont pas en mesure d'assimiler les bases de la vie quotidienne, elle récuse le fait que les jeunes doivent impérativement partir pour apprendre à devenir des individus à l'extérieur de l'établissement.

> *« Tu sais, on pourrait faire des activités, pendant les vacances comme aller à la patinoire, faire une petite balade autour d'un lac avec un bon gouter, ça permet des choses. Par exemple, tu as vu le profil de D., elle manque de savoirs, elle est complètement analphabète ! Et bien, s'ils restent là, ça permet à des jeunes comme ça de progresser. J'ai soumis ce souhait en disant que j'aimerais qu'il y ait un groupe restreint qui reste au pavillon. Mais je suis contente aussi que ceux qui ont un bon niveau puissent aller s'éclater là-bas en colo, c'est très bien ! Mais la petite D., tu sais elle ne sait pas encore ce qu'est du beurre ! Tu imagines ?! Je lui dis " vas me chercher du beurre ", elle me dit " mais c'est quoi, c'est quoi ? " et elle arrive paniquée " mais c'est quoi, c'est quoi ? " Tu te rends compte ?! Alors au lieu de l'envoyer en colo deux semaines, est-ce que ce n'est pas là le moment de leur apprendre ? […] Tu vois par exemple M. a quand même des difficultés à parler, il est sujet par moment à des moqueries, et même de ses compatriotes ; ce serait bien de faire un jeu de rôles, tu sais c'est utile mine de rien : " tiens tu mets mes vêtements là, ça c'est un short, ça un pantalon, etc. " Après je joue la caissière et bon tu lui apprends que lui il porte une taille S ou une taille M. »*
>
> Entretien B., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

Comme le souligne l'entretien avec B., l'impératif de l'apprentissage de l'autonomie se négocie dans un empressement tel que les jeunes n'ont pas toujours le temps de s'approprier les clés de compréhension d'un quotidien plus banal. Comme s'ils devaient être au plus vite des jeunes « intégrables » à leur majorité, les institutions semblent parfois

faire l'impasse sur les bases de vie essentielles à leur avenir. À vouloir en faire des jeunes comme les autres, à les ancrer dans une banalité du quotidien, les dispositifs d'accueil renforcent cette différence quitte à ne pas mesurer suffisamment l'aspect hors-norme de certaines expériences vécues par les mineurs isolés étrangers.

Alors même que l'accueil des mineurs en foyer de l'enfance vise l'acquisition d'une stabilité, certaines actions provoquent plus de bouleversements qu'elles ne permettent aux jeunes de s'ancrer dans un environnement stable. Dès lors, comme une réponse à ces paradoxes, certains moments de loisirs entre pairs dévoilent la façon dont les mineurs maintiennent leur identité juvénile dans le cadre institutionnel. Quand bien même l'autonomie voulue par les institutions les prépare à devenir des jeunes comme les autres, les mineurs créent également les conditions propices pour retrouver une similarité dans ces environnements bouleversés.

1.3.2. Se retrouver parmi les siens

Les mineurs isolés étrangers pris en charge dans les foyers de l'enfance spécialisés se confrontent à un milieu qui leur est inconnu et étranger. En domptant progressivement les contours de leur quotidien, ils font l'expérience de l'altérité à mesure qu'ils se heurtent à des éléments et des situations qui leur renvoient leur statut d'étranger. Malgré tout, ils doivent se munir des outils nécessaires pour faire leur entrée dans la majorité en étant les mieux armés possible. Les processus de (re)construction et d'ancrage identitaire dans lesquels ils se trouvent de par leur prise en charge mais aussi leur éloignement à leurs repères structurants (famille, amis, pays d'origine) les bouleversent. Alors que l'autonomie fonctionnelle occupe une place centrale dans le processus de prise en charge, l'adoption du point de vue de l'autonomie tel que développé par le géographe Emmanuel Ma Mung permet quant à lui d'entrevoir la façon dont ces mineurs se maintiennent et se construisent dans cette altérité.

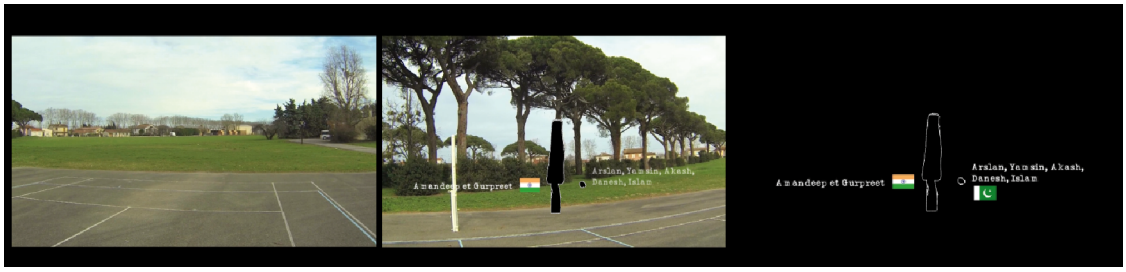
> « Le point de vue de l'autonomie appliqué à l'étude de populations localisées, c'est-à-dire situées dans l'espace, consisterait donc à voir comment des groupes humains se constituent et se maintiennent dans leurs relations avec ce qu'ils ne sont pas (autres groupes, autres espaces) ; comment ils se définissent dans les relations avec ce qui leur apparaît, et qu'ils se donnent, comme leur altérité sociale et spatiale. »
>
> Ma Mung, 1999 : 13

Pour lire cette forme de résistance sociale, la question du maintien des relations avec des pairs est apparue sur le terrain comme une variable opportune. Si depuis l'extérieur les foyers pour mineurs isolés étrangers sont un espace de concentration de l'altérité, pour les jeunes ils constituent pourtant l'espace de la similarité. Les foyers de l'enfance spécialisés enquêtés à Treignac et Saverdun constituent les seuls lieux où les jeunes peuvent faire l'expérience d'une certaine continuité malgré les bouleversements de la migration. Sorte de bulle protectrice permettant de continuer à être ce qu'ils sont, plusieurs instants clés ont pu être observés lors des périodes d'immersion comme des temps propices au maintien d'une identité bouleversée par la migration. Comme une confirmation du rôle joué par les pairs dans cette autonomie relationnelle en construction, les activités sportives se dévoilent comme un domaine central de la vie ordinaire des jeunes. Dans son article consacré à l'analyse du rôle joué par le sport chez les mineurs isolés étrangers, Stéphanie Gernet, anthropologue de la santé et pédiatre, souligne le rôle du sport dans la construction de soi et dans l'intégration à un groupe donné.

> « C'est à travers ces aventures sportives qu'on a le sentiment de construire et de " trouver sa place " de conquérir l'estime de soi en relation avec les autres. […] Renversant la contrainte sociale, le sport permet ainsi de passer du statut d'individu stigmatisé et exclu spatialement à celui de membre appartenant à un groupe au sein duquel il investit et transforme des espaces non spécifiques. »
>
> Gernet, 2015 : 16 et 18

Avec la perspective des réalités de la prise en charge des MECS, il apparaît que le sport permet de maintenir une altérité souhaitée. Dans le centre, certaines disciplines sportives sont un moyen de maintenir des éléments de sa culture, de son identité. En outre, elle permet aux mineurs d'intégrer le groupe qu'ils souhaitent et non celui que l'institution souhaite que le jeune intègre. La pratique du cricket est un exemple illustratif pour les mineurs en provenance du continent asiatique. Comme l'explique T. dans sa vidéo (photographie 31), le cricket lui permet de se retrouver avec d'autres mineurs. Malgré les différents pays dont ils proviennent, ce petit groupe échange dans une langue commune et partage le même terrain de sport de l'Institut protestant de Saverdun.

> *« Le samedi et le dimanche je joue au cricket avec Amandeep et Gurpreet, d'autres Indiens, Arslan, Yasmin, Akash, Danesh et Islam qui viennent du Pakistan »*
>
> Extrait court-métrage Téjinder, 16 ans, Inde - Démineurs, Saverdun (2014)



Photographie 31 : Le cricket, jeu favori de Téjinder
Régulièrement, T. joue au cricket avec ses camarades. Dès que le temps le permet et que d'autres mineurs en provenance du Pakistan ou d'Inde sont là, il propose et organise souvent une partie sur le terrain de jeu de l'Institut.

La pratique de ce sport particulier permet aux mineurs de partager un temps entre pairs autour d'un sport très populaire. Preuve du rôle joué par cette pratique et de l'importance de ce rendez-vous sur le plan identitaire, peu nombreux sont les mineurs en provenance d'autres pays à pouvoir jouer au cricket. À l'inverse, à Treignac, un mineur pakistanais se démarque rapidement lors des temps de loisirs. Le jeune homme préfère en effet jouer au foot et se retrouve rapidement intégré à d'autres communautés que celles des jeunes Pakistanais présents. Voyant qu'il préfère jouer au foot, au quotidien, ce jeune homme se retrouve à faire groupe avec ces coéquipiers de sport au détriment de ses compatriotes avec qui il échange malgré tout dans sa langue d'origine. Par ce comportement jugé marginal, ce jeune fait de l'acquisition de l'autonomie relationnelle un moyen de vivre de nouvelles expériences.

En plus du sport, dans tous les lieux enquêtés au cours de cette recherche, tous les espaces d'accueil organisent des moments appelés « Cuisine du monde » dans le dispositif d'accueil. Chaque semaine ou à des intervalles plus espacés, un groupe de mineurs a ainsi la possibilité de cuisiner. Les groupes qui cuisinent ne sont pas constitués en fonction des effectifs existants par unité de vie. Ce sont les mineurs eux-mêmes qui forment le groupe qu'ils souhaitent. Ces temps sont l'occasion pour les jeunes de se retrouver autour d'un

élément fort de leur identité sociale et culturelle. Comme le souligne Marie Poinsot, rédactrice en chef de la revue *Hommes et migrations*, la thématique de l'alimentation revêt une dimension identitaire forte pour les individus.

> « Les enjeux autour de l'alimentation dépassent la seule dimension pratique pour recouvrir une valeur symbolique et identitaire déterminante. […] La préparation des plats, l'art de les présenter et de les servir sont agrémentés par celui d'être à table, de recevoir, de discuter. Les mets et les mots se combinent ainsi pour tisser une relation moins distante avec les autres. Le repas devient l'espace de l'hospitalité et du partage. »
>
> Poinsot, 2010 : I

À Treignac, à l'étage des filles, certaines ont voulu organiser un repas typiquement africain. Après être allées acheter des produits exotiques dans une épicerie spécialisée située à Limoges, les filles trépignent d'avoir la clé de la pièce où elles pourront cuisiner. Une fois installées, la musique africaine résonne dans le hall du centre, des odeurs de nourriture se diffusent, des rires retentissent. Les cuisinières passeront toute l'après-midi à concocter un *yassa*. Ce plat d'origine sénégalaise est également préparé dans d'autres pays d'Afrique et a été spécialement choisi par les filles, car d'après elles « en Afrique, tout le monde aime le *yassa* ». Outre le temps de la préparation, les jeunes peuvent ensuite inviter les convives de leur choix à partager le repas. Ce soir-là, les filles ont invité près d'une trentaine de jeunes du foyer. Le réfectoire n'a plus la même allure. Toutes les tables ont été mises bout à bout. D'ordinaire rythmé par l'arrivée des plats préparés par les cuisiniers du foyer, ce soir là, ce sont les filles qui donnent le tempo du repas. Les règles sont celles que les jeunes vont mettre en place. Dans ce moment de convivialité, les mineurs sont entre eux ; ils construisent une autonomie relationnelle grâce à leur culture commune. Si le *yassa* est un plat qui paraît exotique pour les invités (les éducateurs et moi), pour les jeunes, il s'agit de quelque chose de connu et de familier. En l'espace d'une demi-journée, rien ne semblait plus différent autour de ces jeunes filles qui composaient l'environnement sonore et olfactif qu'elles désiraient.

Les repas et le sport participent à la réintroduction d'éléments connus dans un environnement bouleversant et bouleversé. Ces activités sociales sont loin d'être extraordinaires, mais de par leur banalité, elles permettent aux mineurs de rester eux-mêmes, d'ancrer leur identité dans le foyer tout en restant reliés à leur pays d'origine. Pour les mineurs isolés étrangers accueillis dans des foyers spécialisés, vivre en permanence avec d'autres jeunes partageant des caractéristiques culturelles communes est un moyen de vivre une jeunesse à mi-chemin entre permanence et bouleversement. Parce qu'ils sont souvent considérés pour leurs différences, les jeunes évoluent dans une familiarité au sein d'espaces d'accueil spécifiques et hors-normes.

L'autonomie dans les lieux de la prise en charge apparaît donc comme une co-production. D'un côté il y a ce que le dispositif institutionnel met en place pour que les jeunes soient autonomes sur un plan fonctionnel et pratique afin qu'ils soient en mesure d'être responsables de leur quotidien. De l'autre, il y a le processus de jeunesse en place que les mineurs vivent et qui les conduit à une autonomie relationnelle aux côtés de leurs pairs, mais aussi au sein d'un environnement nouveau dont ils font l'apprentissage. Cette autonomie s'inscrit à la fois dans cette affirmation de soi aux côtés de ses semblables et dans l'intégration d'une jeunesse ordinaire. S'intéresser à l'autonomie dans le cadre de l'institution permet d'identifier le quotidien des mineurs à partir des attentes du cadre institutionnel, mais aussi de voir ce qu'ils produisent, ce qu'ils font advenir pour eux et comment ils prouvent ainsi leur capacité à être des acteurs de leur protection.

2. Le projet, une figure omniprésente

Dans les structures d'accueil durables, les différentes actions mises en place pour garantir aux mineurs une certaine autonomie visent à assurer les conditions de leur intégration à la société d'accueil. Dans un quotidien banal, quoiqu'un peu hors-normes, ou lors d'activités plus exceptionnelles, les mineurs apprennent à être progressivement autonomes et posent ainsi les bases de leur avenir. La thématique de l'autonomie est considérée par les institutions comme une compétence que les jeunes doivent acquérir au cours de leur placement. Être autonome permet aux mineurs de garantir l'aboutissement de leur projet de vie en France. Loin d'être uniquement circonscrite aux périmètres des établissements d'accueil enquêtés, cette émancipation liée à la notion de projet de vie s'invite à l'échelle européenne. En 2007, le Conseil de l'Europe adopte à ce sujet une recommandation intitulée *Recommandation sur les projets de vie en faveur des mineurs migrants non accompagnés* (Conseil de l'Europe, 2007). À cette recommandation, le Conseil de l'Europe joint quelques années plus tard un document ayant une visée plus pratique et s'adressant plus particulièrement aux professionnels au contact des mineurs isolés étrangers (Drammeh, 2010). Dans ce guide, le projet de vie se révèle comme un véritable outil pour garantir le bon déroulement de l'avenir des mineurs. D'après les éléments de définition apportés par le Conseil de l'Europe, le projet de vie est d'abord envisagé comme un outil ayant une portée globale. Il permet aux jeunes et aux professionnels de mettre en lien les expériences passées, la situation vécue et les opportunités pour l'avenir.

> « [Le projet de vie] prend en compte toute une série de facteurs historiques et de questions structurelles, notamment le profil personnel du mineur, ses origines et sa situation familiale, les causes de sa migration et l'itinéraire parcouru. Il les relie à la situation présente, à savoir les aspirations et les perceptions du mineur, sa situation juridique et les possibilités offertes dans le pays d'accueil et dans le pays d'origine. Il cherche à clarifier et à consolider les perspectives d'avenir du mineur en veillant à ce que son intérêt supérieur soit respecté, que ses droits soient défendus et qu'il soit aidé afin de développer les aptitudes nécessaires à une participation active à la société. […] [Les projets de vie] sont destinés à développer les capacités et le potentiel de tout mineur, à favoriser le développement de son autonomie, de son sens des responsabilités et de sa capacité de résilience, et à lui permettre de devenir un membre actif de la société, qu'il reste dans le pays d'accueil ou qu'il retourne dans son pays d'origine. »
>
> Drammeh, 2010 : 10 et 11

Les éléments de définition soulignent que les projets de vie visent à ce que les jeunes soient en mesure d'intégrer la société du pays d'accueil où ils se trouvent. Dans le cadre des enquêtes, la réalisation de ce projet de vie global est rendue possible par la conduite de plusieurs projets dans des domaines particuliers. Le projet scolaire, le projet professionnel, le projet de régularisation, *etc.* sont autant de points sur lesquels les mineurs isolés étrangers et les professionnels se mobilisent au quotidien pour négocier les meilleures conditions d'entrée possible des jeunes dans la majorité. Certains mineurs pris en charge à un jeune âge en France bénéficient de plusieurs années pour mener à bien ces projets. D'autres, ne disposeront que d'une seule année, voire de seulement quelques mois. À partir des enquêtes conduites dans les deux MECS et les entretiens menés avec des jeunes accueillis en foyer, ce deuxième temps du septième chapitre approfondit les différents projets instaurés pour parvenir à la réussite du projet de vie des mineurs isolés étrangers. L'intérêt porté aux projets mis en place vise à mettre en lumière les pistes qui se

dégagent pour l'avenir des mineurs. Il permet également de souligner l' « entrecroisement de différentes logiques » que la sociologue Constance de Gourcy (2013(b) : 377) mobilise pour révéler le rôle des variables individuelles, familiales, administratives, scolaires, *etc.* dans la construction d'un projet de vie et le recours à certains choix. L'objectif est d'identifier par le prisme des projets conduits, les facilités et les obstacles qui se présentent sur le chemin vers la majorité des mineurs. Dans cette perspective, un premier point propose de centrer l'attention sur trois projets que les mineurs mènent en vue de leur majorité. Un deuxième se concentre quant à lui sur le projet des institutions et les impératifs auxquels elles doivent répondre. Enfin, un troisième point dévoile les raisons pour lesquelles le projet migratoire apparaît comme une notion pertinente à la lumière des réalités de l'accueil observées sur le terrain.

2.1. *Construire un projet entre opportunités et contraintes*

Quel est ton projet ? Que veux-tu faire plus tard ? Ces questions sont autant d'indices qui montrent que le projet est intimement lié à l'avenir qui s'offre aux individus et s'inscrit dans une logique d'accès à l'autonomie. Outre cette préfiguration de l'avenir, la dimension temporelle du projet permet aussi de s'intéresser au présent des individus (Berthomière, 2009 et Boutinet, 2005). L'intérêt porté à la projection des mineurs isolés étrangers donne à voir comment le présent se fabrique dans un ensemble de contraintes et d'opportunités spécifiques à la situation des mineurs isolés étrangers. Après un premier point consacré aux projets scolaires des jeunes, un deuxième s'attarde sur les enjeux liés à la régularisation des mineurs à leur majorité. Un dernier point dévoile enfin l'horizon circonscrit dans lequel les jeunes ont la possibilité de se projeter au regard de leur situation.

2.1.1. Un projet scolaire sacrifié

Quand les mineurs isolés étrangers arrivent en France, tous sont animés par la promesse d'un avenir meilleur. Ainsi, la fin du parcours migratoire sonne comme le début de ce nouvel avenir. Ceux qui ne sont jamais allés à l'école espèrent pouvoir enfin acquérir des connaissances comme n'importe quel autre jeune. Tous attendent de saisir cette chance afin de devenir professeur, médecin, traducteur ou couturier comme ils l'ont rêvé. Comme si à présent tout était possible, c'est avec plein d'espoirs et d'envies que nombre de mineurs arrivent en France en pensant à l'avenir prometteur qui les attend et qu'ils espèrent construire.

> *« - Tu aimerais faire quoi plus tard ?*
> *- Docteur*
> *- Ah c'est très bien ça, et avec des enfants ou avec des adultes ?*
> *- Des adultes, pas les enfants, parce que je ne serai plus une enfant quand je vais grandir.*
> *- Oui c'est vrai, mais tu peux être un docteur pour les enfants, ou un docteur pour les adultes.*
> *- Docteur pour enfants*
> *- Tu préfères être docteur pour enfants?*
> *- Les deux en fait c'est bien. »*
>
> Entretien H., 13 ans, Congo - Saverdun (2014)

> *« Donc, coute que coute, moi je rêvais d'être un grand journaliste. Mon père il aimait souvent écouter la BBC. À trois heures du matin, j'écoutais la BBC avec lui. Finalement je l'ai même embêté pour qu'il me paie un poste radio pour écouter BBC la nuit aussi. Parfois je dormais même la nuit avec la radio*

> *allumée. Quand ils parlaient le français à la radio, ils avaient l'accent français tu vois. C'était mon rêve de parler la langue française comme un Français. […] Ici je ne sais pas ce que l'avenir me réserve mais j'aimerais bien faire de la conduite de poids lourds parce que mon père travaillait comme mécanicien. Mais j'aime beaucoup la couture aussi. Parce que la haute couture, ça me plait beaucoup. Mais je ne sais pas ce qui va se passer après avec ce foyer. »*
>
> Entretien B., 16 ans, Guinée - Montpellier (2014)

Dès qu'ils arrivent en foyer, le premier entretien d'accueil permet de faire le bilan du niveau scolaire des mineurs et d'aborder leurs envies d'avenir. Dans les deux MECS enquêtées pour cette recherche, un projet de scolarisation est alors rapidement mis en place afin de ne pas perdre de temps sur la durée totale de prise en charge. La thématique de la formation révèle aux jeunes une réalité sociale plus pragmatique mettant à mal certaines possibilités d'avenir rêvées. Ainsi, même s'ils sont reconnus par le droit commun comme n'importe quel autre jeune le temps de leur minorité, leur situation de majeur étranger à venir impose quant à elle une temporalité singulière à leur formation. À l'inverse des mineurs nationaux, à l'âge de la majorité, les mineurs isolés étrangers basculent dans un nouveau cadre juridique. À 18 ans, ils ne sont plus considérés par l'État français comme des enfants en danger, mais comme des adultes étrangers. Aussi, s'ils ne disposent pas de promesses d'embauche ou ne justifient pas du sérieux dans le suivi d'une formation, ces jeunes accueillis et protégés ne peuvent prétendre à une demande de régularisation à leurs 18 ans[58]. Par conséquent, la prise en charge pérenne des mineurs et le projet scolaire doivent tenir compte de ces impératifs administratifs et légaux. Ainsi, deux temporalités et deux enjeux contradictoires s'entremêlent. D'un côté les institutions qui accueillent les mineurs doivent tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant et lui donner accès aux meilleures possibilités d'avenir au cours de sa minorité. De l'autre, les jeunes sont contraints de s'inscrire dans des cursus qui répondent davantage aux impératifs administratifs de leur avenir en tant qu'adultes qu'à leurs souhaits et désirs intimes.

> *« J'évoque le parcours scolaire de A., elle souhaiterait se projeter sur une formation post-bac d'assistante sociale. Je lui explique la difficulté que va représenter ce parcours, car l'ASE ne l'accompagnera certainement pas jusque là sachant qu'elle est majeure courant mars 2015 et, est en 1ère ES. Je lui conseille de se renseigner auprès d'un conseiller en orientation pour trouver un cursus plus court dans un premier temps afin de pouvoir travailler et devenir auto suffisante assez rapidement, puis d'envisager par la suite sa formation en cours d'emploi. A. maîtrise ces rouages et semble comprendre la problématique. »*
>
> Dossier individuel de A., 17 ans, Guinée - Treignac (2015)

Arrivant le plus souvent vers l'âge 16 et 17 ans, les structures d'accueil dirigent les mineurs vers des formations qui délivrent rapidement un diplôme et ouvrent ainsi la porte du marché du travail aux mineurs en vue de leur régularisation. Comme l'explique Éva Lemaire (2009), l'intérêt porté au rapport des mineurs à l'école révèle toute l'ambivalence de leur position : mineurs à éduquer d'une part, ils restent soumis aux considérations liées aux politiques d'immigration d'autre part. Alors que les réalités migratoires ne devraient pas entrer en ligne de compte pour ces mineurs, la perspective d'une majorité impose à tous les acteurs d'intégrer cette nouvelle donne.

[58] Les différents dispositifs de formation scolaire mis en place à l'Institut protestant de Saverdun et du Centre des Monédières de Treignac évoqués dans la deuxième partie de cette recherche visent à doter les jeunes le plus rapidement des bases nécessaires à la constitution d'un dossier de régularisation. La formation aux métiers de la restauration et de l'hôtellerie répond à cette nécessite de pouvoir former rapidement les jeunes. De même, le réseau de professionnels dont chaque MECS enquêtée dispose permet aux mineurs isolés étrangers de bénéficier d'opportunité d'emploi ou de stage.

> « Quoi qu'il en soit, l'apprentissage du français et la scolarisation des mineurs isolés se trouvent bien au cœur de courants antagonistes, entre logique d'intégration et logique de contrôle de l'immigration ».
>
> Lemaire, 2009 : 28

Cette réalité paradoxale évoquée par Éva Lemaire se trouve également dans les propos de cette éducatrice spécialisée. Son témoignage rend compte du décalage existant entre les ambitions des jeunes et les possibilités réelles qu'ils ont de les réaliser au regard d'un impératif administratif.

> *« Je pense que le revers de la médaille c'est qu'on est obligés ces dernières années à ne plus pouvoir tenir compte du désir du jeune, mais plutôt des opportunités ou des secteurs professionnels qui peuvent embaucher plus facilement pour après pouvoir les régulariser. Clairement, on est là-dedans. Alors, moi ça me pose toujours la question de savoir au fond quels choix ils ont vraiment. De fait, les orientations professionnelles ou scolaires, on sait qu'elles vont être induites par leur situation administrative et même si on leur dit que plus tard, dans quelques années, ils pourront faire autre chose, bon on sait très bien que c'est un leurre. En même temps j'ai l'impression qu'on choisit un peu aujourd'hui entre deux priorités ou deux maux et qu'il faut choisir le moindre. Si leur priorité à eux c'est d'avoir des papiers, et bien, ils vont s'asseoir sur le rêve d'un métier ou d'un secteur plus plaisant ou plus attractif. »*
>
> Entretien S., éducatrice spécialisée - Neuilly-sur-Marne (2013)

Grâce aux études qu'ils ont suivi dans leur pays d'origine, certains jeunes rencontrés présentent un excellent niveau scolaire. Pourtant, en raison de ces impératifs administratifs qui pèsent sur eux à l'âge de la majorité, des mineurs voient leur niveau d'étude réel ne pas être reconnu à leur arrivée en France. Dès lors, au lieu de bénéficier d'une formation au long terme cohérente avec leur parcours scolaire antérieur, les jeunes se retrouvent dans des formations professionnalisantes de court terme leur permettant d'être rapidement qualifiés en vue d'intégrer le marché du travail. Comme le souligne Éva Lemaire, si l'école est un canal d'intégration et de réussite sociale, dans le cas des mineurs isolés étrangers, cette institution transmet aussi le rapport particulier que la société entretient avec la figure de l'étranger.

> « Si l'école est un lieu privilégié d'intégration des enfants nouvellement arrivés, où l'on se pose souvent des questions d'ordre pédagogique et didactique sur les manières d'amener au mieux les primo-arrivants vers la réussite scolaire et sociale, on ne saurait oublier que l'école est aussi une institution porteuse d'un projet collectif quant à l'accueil des populations étrangères »
>
> Lemaire, 2009 : 31

Comme une sorte de « rappel bruyant à la condition d'étranger » (Gourcy, 2013(b) : 380), la plupart de ces jeunes rencontrés sont donc inscrits dans des métiers en quête de main d'œuvre. Ils apparaissent là comme une variable d'ajustement à des phénomènes structurels. Dans les métiers de la restauration, du bâtiment ou encore des services à la personne, les mineurs isolés étrangers viennent renouveler des effectifs de main d'œuvre.

> *« Alors pourquoi aujourd'hui ils sont tous dans le milieu de l'hôtellerie et de la restauration ? C'est parce qu'il y a une réussite dans cette voie. Quand tu manges sur Toulouse, dans des grands restaurants bon très souvent quand je sors du restaurant, j'ai besoin d'aller aux toilettes, etc. et alors, j'étais là et je me suis dit mais c'est incroyable, mais vrai ! Il n'y a que des personnes de l'Asie ! Alors dans un restaurant chinois c'est normal, vietnamien c'est normal, mais dans les grands restaurants, tu regardes qui sont aux fourneaux, ce ne sont que des Bangladais, des Pakistanais. Tous, tous, tous tous ! Et tu te dis*

> *même, comment ça se fait ?! Parce que tu vois quand même des personnes d'un certain âge, ben est-ce que ces personnes ont des formations dans les restaurants ou pas ? Tu ne sais plus, alors qu'il y a une dizaine d'années de cela, autant tu rentrais dans les restaurants, tu ne voyais que des cuisiniers…enfin avec moi, tu sais, il n'y a pas de barrière de la peau…mais tu vois, c'était des blancs, voilà. »*
>
> Entretien B., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

Si le système administratif influence grandement l'orientation scolaire des mineurs isolés étrangers, il convient de souligner aussi que des jeunes disposant du temps et des capacités pour bénéficier de formations plus longues refusent d'intégrer ces filières scolaires générales. Les rêves d'avenir sont aussi parfois rattrapés par des réalités concrètes et immédiates laissées derrière eux par la migration. Afin de rembourser au plus vite la dette contractée dans leur pays d'origine pour financer leur migration ou apporter une aide financière à leurs proches, les voies professionnelles sont privilégiées pour obtenir chaque mois une somme d'argent dans le cadre de leur contrat d'apprentissage ou de leurs stages.

> *« Je suis dans le bureau avec P., éducateur en service. N., un mineur bangladais est installé au petit bureau. Il navigue sur internet, regarde les résultats du cricket et consulte les actualités du Bangladesh. À un moment donné, N. regarde un site de médecine et lit une liste de médicaments. Surprise par ce que j'aperçois, je le questionne sur cet intérêt. Après une réponse timide où N. m'explique simplement aimer regarder ce site, P. m'explique que le père de N. est pharmacien et que ce dernier a grandi dans une officine au milieu des médicaments. N. connait tous les noms des médicaments et leurs fonctions. Sur le ton de l'humour, P. dit à N. qu'il pourrait faire de belles études. Âgé de 15 ans et disposant d'un bon niveau scolaire, N. pourrait en effet intégrer une formation de longue durée. Mais N. doit rembourser son voyage et travailler le plus rapidement possible pour envoyer de l'argent à sa famille. »*
>
> Extrait carnet de terrain - Treignac (2015)

Les rêves d'avenir de nombreux mineurs isolés étrangers sont ainsi abandonnés sur l'autel des réalités administratives, du traitement réservé aux étrangers en France et des pressions sociales liées à leur famille dans le pays. La projection vers un avenir inscrit davantage les jeunes dans leur condition d'étranger qu'elle ne leur offre les conditions propices à la réalisation de leurs désirs de jeunes. Malgré l'ambition de stabilité et d'autonomie, Corentin Bailleul et Daniel Senovilla Hernández (2016 : 119) soulignent que ces formations professionnalisantes permettent aux mineurs d'être stabilisés pour seulement une, voire deux années. De plus, le fait d'encourager les jeunes vers ces formations courtes et rapides répond à une logique de réduction des coûts de fonctionnement de l'ASE. En poste chez un employeur ou en formation, les jeunes sortent du dispositif de prise en charge et ne peuvent plus prétendre à un Contrat jeune majeur (CJM) qui pourrait consolider leur projet de vie, mais dont la réalisation resterait à la charge de l'ASE.

> « L'exigence d'autonomie amène parfois les services de l'Aide sociale à l'enfance à ne proposer que des formations courtes, non-diplômantes et qui ne s'étendent pas au-delà de l'âge de la majorité. Ces formations ne semblent pas permettre une véritable insertion professionnelle (elles ne débouchent pas sur un diplôme reconnu) alors même qu'elles sont plus coûteuses, car sous-traitées à des structures privées. L'une des raisons guidant l'administration serait, selon les professionnels rencontrés, d'éviter d'octroyer aux jeunes migrants des prolongations de prise en charge en considérant qu'ils atteignent la majorité avec une formation aboutie. »
>
> Bailleul et Senovilla Hernández, 2016 : 120

2.1.2. La régularisation administrative comme horizon inéluctable

L'avenir des mineurs se construit autour d'un projet de vie où la régularisation administrative occupe une place importante. Tous les jeunes rencontrés sont ainsi préoccupés par ce qu'il adviendra de leur situation légale à leur majorité. Sans papiers d'identité, les mineurs ne peuvent rester en France légalement et sont contraints à la clandestinité. Pour nombre de mineurs ayant vécu cette situation au cours de leur parcours migratoire, la régularisation de leur situation administrative résonne comme un soulagement. Malgré la validité temporaire du titre de séjour et d'un renouvellement nécessaire, l'attribution d'un statut légal est un signal fort d'acceptation de la part de l'État français aux mineurs. Quelques jeunes pris en charge depuis plus de trois ans par l'ASE peuvent effectuer une demande de naturalisation conformément à l'article 21-12 du Code civil. Comme le souligne l'éducatrice dans le dossier du jeune J., le temps de la régularisation génère alors une certaine appréhension à la hauteur de l'enjeu d'une telle entreprise. Si J. obtient la nationalité française, il n'aura plus à se soucier de ces considérations administratives.

> *« J. va solliciter la nationalité française en mai. Il a hâte d'avoir entre les mains sa carte d'identité française, il commence à s'inquiéter de la nature et de la durée des démarches. Nous en avons discuté ensemble récemment, il semble avoir compris le déroulement des choses, mais appréhende le passage au Tribunal. De nature timide et discret, cela va être une épreuve pour lui, il n'est pas très à l'aise à l'oral et appréhende vraiment cet entretien. »*
>
> Dossier individuel de J., 18 ans, Chine - Treignac (2015)

Être en situation régulière est d'autant plus important pour les mineurs isolés étrangers qui se trouvent en pleine construction identitaire au sein d'un environnement avec lequel ils se familiarisent chaque jour. A., éducatrice spécialisée, remarque à ce sujet que cet impératif administratif est un élément constitutif de leur bien-être. Comme le soulignent ses propos, il est même devenu une priorité du travail social. Plus qu'une formalité pratique, la régularisation de la situation administrative des jeunes participe à la reconnaissance d'un nouveau statut éloigné des seuls critères de la vulnérabilité et du danger.

> *« En fait, leurs priorités deviennent notre priorité. Souvent, ils viennent aussi pour les papiers, et du coup nous aussi on en fait une priorité, ce qui ne devrait pas être le cas en fait. On devrait pouvoir dissocier les deux. Mais on ne le fait pas parce qu'au quotidien il faut quand même qu'ils aient leurs papiers. Malgré tout tu es obligé de répondre à la demande du jeune et bon après il faut aussi savoir que son bien-être il passe par la régularisation administrative. En général quand il s'inscrit dans son projet et qu'il est bien dedans, ça va mieux, il va moins chez le médecin…enfin moi je trouve, après c'est ma petite expérience, mais je trouve qu'il y a quand même des différences dans le comportement, dans le bien-être. »*
>
> Entretien A., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

La prise en charge institutionnelle des mineurs isolés étrangers s'articule aussi autour de ce projet de régularisation. Sur le terrain, les éducateurs spécialisés doivent répondre à cette forte demande de la part des mineurs. Si pour la plupart des adolescents qui vivent une jeunesse ordinaire, la situation légale n'est pas une donnée préoccupante ; pour les mineurs isolés étrangers, elle constitue une dimension centrale de leur parcours de vie en France. S. est éducatrice spécialisée au sein de l'association Les Gavroches à Neuilly-sur-Marne s'occupe tout particulièrement de l'accompagnement socio-professionnel de mineurs pris en charge par l'ASE. À travers son témoignage, elle dévoile l'importance de

cette pression administrative qui pèse sur les mineurs isolés étrangers et qui se transmet aussi aux professionnels. Les mineurs comme les éducateurs sont contraints de rationaliser le temps de la prise en charge pour mener à bien les procédures.

> *« Mais par exemple, on s'est rendu compte que ça nous stressait nous aussi, parce qu'il faut qu'il ait des papiers, il faut plein de choses…et on a compris du coup qu'on les a inscrits hyper rapidement dans des secteurs, des formations, des filières et des écoles. »*
>
> Entretien S., éducatrice spécialisée - Neuilly-sur-Marne (2014)

En menant les mineurs vers une situation légale en France, le travail éducatif les prépare à passer dans la majorité de la façon la plus sereine possible sur le plan administratif, mais aussi personnel. En outre, à mesure que le projet de régularisation avance, les mineurs peuvent ainsi se projeter vers leur avenir. Toutefois, en fonction du titre de séjour auquel ils prétendent, les durées de validité varient. L'horizon des possibles et de la projection révèle alors des temporalités très hétérogènes (figure 22).

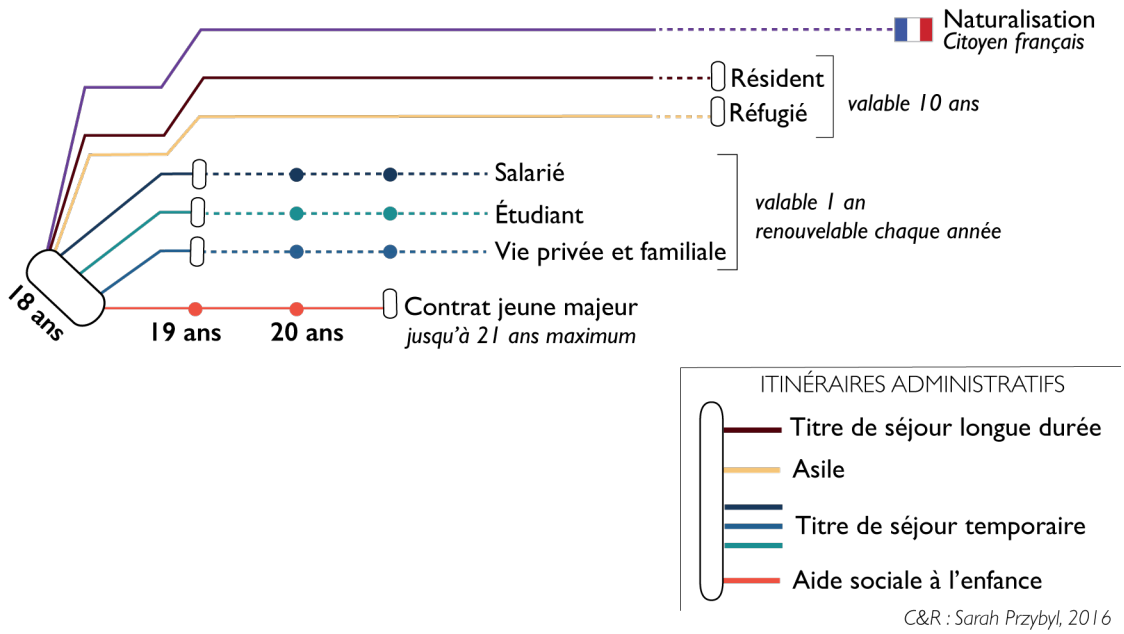


Figure 22 : Itinéraires administratifs à la majorité

À l'âge des 18 ans, plusieurs itinéraires s'ouvrent aux mineurs isolés étrangers. Tous nécessitent de fournir des pièces justificatives différentes qui attestent de la situation d'intégration des mineurs au moment de leur demande de régularisation.

Comme le souligne la figure 22, les différents titres de séjour auxquels peuvent prétendre les mineurs leur permettent de régulariser leur situation pour des durées variables. À l'inverse des dispositifs dérogatoires pour qu'ils accèdent à une protection de droit commun, ici, les conditions requises pour obtenir un statut sont généralement les mêmes que pour tous les étrangers. Dans certains cas seulement, leur parcours de prise en charge par l'ASE est considéré par les autorités et peut faciliter leur accès à certains types de titres de séjour. À cet égard, un mineur peut prétendre à obtenir la nationalité française s'il justifie d'une prise en charge par l'ASE d'au moins trois ans. À leur arrivée, l'âge moyen des mineurs isolés étrangers se situe entre 16 ans et 17 ans (DPJJ, 2014 et IGAS, 2014(a)) et seule une minorité de jeunes empruntent cette voie d'acquisition de la nationalité française. Le statut de résident est également peu demandé, au cours des enquêtes aucun mineur n'a été orienté vers cette procédure de régularisation.

Le chemin de la demande d'asile et l'octroi du statut de réfugié permettent aux mineurs de bénéficier d'un statut légal pendant au moins dix ans. Comme n'importe quel demandeur d'asile, ils doivent effectuer une demande comportant les preuves justifiant cette requête de protection de la part des autorités françaises. Toutefois, au cours des différents terrains de cette recherche, peu de professionnels orientent les mineurs vers cette procédure, conscients du peu de chances de voir leur dossier aboutir au vu du faible taux d'acceptation de la part de l'OFPRA.

Le titre de séjour salarié compte parmi les plus demandés pour les mineurs isolés étrangers accueillis dans les foyers d'accueil. Pour les jeunes ayant suivi une formation professionnelle, la conclusion d'un stage vise souvent à ce qu'ils puissent être directement recrutés à l'issue de leur période de formation. Ainsi, au moment où ils prétendent à ce titre de séjour, les mineurs peuvent doivent présenter un contrat de travail ou attester d'une promesse d'embauche de la part d'un employeur. Les titres de séjour étudiant permettent aux mineurs qui justifient d'une inscription dans un établissement scolaire et qui suivent une formation qualifiante de terminer leur cursus dans une situation régulière. Les jeunes doivent notamment prouver qu'ils obtiennent de bons résultats et fournir les éléments pour attester du sérieux dont ils font preuve (bulletin de notes, attestation de l'équipe pédagogique et/ou du chef d'établissement, lettre de recommandation d'un maître de stage, *etc.*). Le titre de séjour vie privée et familiale n'est quasiment jamais demandé dans la mesure où l'isolement des mineurs sur le territoire français ne permet pas de prétendre à ce titre de séjour.

Enfin, le Contrat jeune majeur n'est pas réellement considéré comme un titre de séjour qui procède à la régularisation de la situation des mineurs sur le territoire. Un CJM est demandé auprès des services de l'ASE pour obtenir un soutien supplémentaire de la part du conseil départemental. Cette formule permet aux mineurs de bénéficier du suivi d'éducateurs dans l'accompagnement vers l'autonomie. Ce contrat est possible jusqu'à l'âge de 21 ans. Alors que les autres titres de séjour se règlent dans les préfectures, le CJM quant à lui est soumis à l'appréciation des présidents de conseils départementaux dont la compétence n'est pourtant pas de statuer sur le bien-fondé d'une telle demande (Verdier, 2012 : 12).

Tous ces titres de séjour ont des implications différentes pour les mineurs isolés étrangers et orientent leur parcours d'accueil. Dans les MECS enquêtées, le type de régularisation est ainsi très rapidement envisagé pour les mineurs arrivés dès l'âge de 16 ans et demi ou 17 ans. En fonction des conditions requises pour l'obtention d'un statut légal, les mineurs seront orientés dans des filières scolaires différentes. L'enjeu est de maximiser leurs expériences en vue de la constitution d'une demande de régularisation. Dans les foyers de l'enfance enquêtés, le versant administratif est présenté comme un support pour que les jeunes se saisissent de leur projet individuel. Lors de l'entretien mené avec S., cette éducatrice spécialisée souligne bien que les jeunes doivent être le plus impliqués possible pour saisir les rouages de l'administration, ses procédures et ses règles.

> *« Nous on va l'accompagner dans ses démarches pour qu'il puisse prétendre à un titre de séjour. Quand ça se passe bien, qu'on a tous les éléments qui permettent de prétendre à cette carte de séjour, et bien après on explique et on l'accompagne les premières fois. Après la seconde fois, quand c'est le renouvellement, c'est le jeune qui y va tout seul. Parce que ça fait partie aussi de son projet et puis ça lui appartient aussi. Ce sont ses papiers, faut qu'il soit vraiment acteur et qu'ils sachent ce qu'on est en train de faire, ce qu'on a mis en place pour eux, et comment ça va se passer, parce que demain ils peuvent ne plus être là donc là c'est vraiment les impliquer à 300 %. »*
>
> Entretien S., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

En disant qu'ils doivent être à 300 %, cette professionnelle souligne bien l'importance de l'acquisition de savoirs sous-tendus par les démarches administratives. Les jeunes doivent acquérir des connaissances qu'ils mobiliseront à nouveau à l'âge de leur majorité. Pour beaucoup, ces méandres juridiques et administratifs sont flous, si bien qu'il est nécessaire que le travail éducatif mené permette aux jeunes de mieux les cerner. Ce qu'une éducatrice qualifie lors d'un entretien d'une « autonomie administrative » traduit cette nécessité des jeunes à savoir faire ces démarches. L'idée d'un investissement sans borne de la part des mineurs corrobore également un des principes énoncés par le Conseil de l'Europe (Drammeh, 2010) pour qui la participation des jeunes est un des vecteurs de la réussite du projet de vie des mineurs isolés étrangers.

> « Les mineurs sont aidés et encouragés à participer activement à leur propre projet de vie selon leur degré de maturité. La participation n'est pas seulement un droit, elle est aussi essentielle pour la réussite du concept de projet de vie. »
>
> Drammeh, 2010 : 10

2.1.3. Une vie soumise aux impératifs d'une projection contrainte et à court terme

Le projet de vie abordé par le Conseil de l'Europe prône une approche globale du mineur et un respect de son intérêt supérieur (Conseil de l'Europe, 2007 et Drammeh, 2010). Les considérations relatives à leur régularisation administrative et à la réussite de leur scolarité ou de leur projet professionnel semblent aujourd'hui résumer les principaux enjeux de leur avenir.

> *« Quand on parle projet du jeune on parle projet professionnel, on ne parle pas du jeune. »*
>
> Entretien A., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

La formation et la régularisation plongent les mineurs isolés étrangers dans des considérations très pratiques et pragmatiques à l'égard de leur avenir. Or, l'existence sociale et individuelle des mineurs ne se cantonne pas à ces seules dimensions. En dehors de l'emploi et des papiers, il y a aussi tout ce que les jeunes souhaitent réaliser individuellement à l'avenir. Toutefois, sur le terrain, tout se passe comme si ces jeunes étaient bloqués dans des impératifs liés à un statut d'étranger en suspens. Sans la certitude de l'obtention de titre de séjour à leur majorité, les mineurs isolés étrangers semblent être contraints à ne pouvoir se projeter que vers un avenir à court terme. La crainte de ne pas trouver de travail, d'être expulsés du territoire ou encore de ne pas réussir leur diplôme sont autant d'appréhensions nourries à l'égard de leur avenir.

> *« Parce qu'ils sont dans une immédiateté pour le moment, une fois qu'ils sont rassurés sur le fait que d'abord ils ne seront pas mis dehors tout de suite, qu'ils ont pu vérifier qu'ils pouvaient rapidement gagner de l'argent avec les semaines et les mois, ils se posent et après, petit à petit, ils reviennent en disant bon finalement tu m'avais parlé d'une formation…bon…on peut revoir ça? Et en fait voilà, on fait avec ce que eux nous amènent. Un jeune qui arrive ici avec un stress de ne pas savoir de quoi demain sera fait, parce que nous on a beau leur dire attends, ici tu y es au pour au moins un an, tu as le temps. »*
>
> Entretien S., éducatrice spécialisée - Neuilly-sur-Marne (2014)

En plus de ces horizons à court terme qui se profilent et comme en attestent les propos de cette chef de service, le parcours traumatique de certains jeunes les empêche de pouvoir se projeter vers l'avenir.

> *« Il y a des jeunes qui arrivent avec des parcours traumatiques tels que de ce qu'ils veulent faire plus tard et bien…ils ne peuvent pas se projeter ! La problématique justement d'exil est tellement lourde qu'il y a une sorte de sidération de la pensée qui fait qu'évidemment on ne va pas se projeter tant qu'on ne sait pas ce qu'il va nous arriver. Donc il y a des jeunes pour qui ce n'est même pas la peine d'aborder la question de l'avenir. »*
>
> Entretien chef de service - Saverdun (2014)

Outre ces considérations, la précarité de leur situation à l'âge de leur majorité les plonge dans un devoir d'exemplarité qui les contraint à une véritable discipline de vie. Le moindre débordement ou faux pas peut en effet menacer l'aboutissement d'une demande de titre de séjour. Les jeunes sont alors obligés d'être extrêmement vigilants dans ce qu'ils réalisent chaque jour. Tous restent dans ce qui est prévu par l'institution et disposent d'une marge de manœuvre assez restreinte pour réaliser ce qu'ils souhaitent. Alors que le processus de jeunesse s'inscrit dans un champ du devenir et que la migration permet d'envisager de nouvelles possibilités, les mineurs isolés étrangers se heurtent aux réalités d'un destin fragile. En l'absence d'un filet de sécurité administratif quant à leur séjour futur en France, les mineurs ne peuvent se projeter au long terme. Si le parcours migratoire de ces jeunes rend d'autant plus vital le désir de réalisation de soi et de transformation du cours de sa vie, l'impossible projection dans un futur réel, concret et proche anéantit tout sentiment d'existence (Boutinet, 2005). Alors que le projet procure un sentiment d'existence, les mineurs isolés étrangers apparaissent ici comme désarmés et contraints à vivre dans un futur incertain.

> « Mais aujourd'hui le futur est devenu la préoccupation quotidienne destinée à préparer les moindres adaptations des individus à leur environnement. Le sentiment d'existence pour un individu ou un groupe est lié désormais à la capacité de se projeter dans un futur aménageable (Hottois, 1978). »
>
> Boutinet, 2005 : 56

Au regard de conjonctures politiques mouvantes et sans savoir réellement de quoi demain sera fait, l'avenir des jeunes se réduit à deux composantes : trouver un emploi et avoir des papiers. Malgré toutes ces craintes et ces incertitudes, la vie quotidienne dans le centre continue. Les mineurs rencontrés s'adonnent à des activités diverses, mais continuent d'évoquer l'avenir en ne mentionnant que les thématiques de la formation et de la régularisation de leur situation administrative. Comme s'ils avaient parfaitement intégrés les impératifs d'un futur à court terme, la jeunesse des mineurs isolés étrangers s'inscrit dans des aspirations d'abord administratives. Les désirs plus personnels émergeront plus tard, au moment où leur situation légale leur permettra de disposer d'un horizon plus dégagé.

2.2. *Les projets des établissements d'accueil*

En France, les foyers de l'enfance accueillent des publics divers. À leur différence, le projet d'établissement des deux MECS enquêtées repose quant à lui sur la prise en charge exclusive du public des mineurs isolés étrangers. Au-delà du projet humaniste associé à

l'accueil de ces jeunes, le projet institutionnel révèle le regard porté par les MECS enquêtées sur ces jeunes. Plus rarement évoqués, ces projets découvrent le regard porté sur les mineurs par les acteurs de ces lieux. En plus de fixer des objectifs et un cap pour le fonctionnement de la structure, le projet institutionnel révèle des représentations à l'égard de ces jeunes et le vocabulaire de la prise en charge.

2.2.1. Une logique gestionnaire au cœur de visions différenciées

Tous les foyers visités au cours de cette thèse sont guidés par un projet d'établissement. Ce dernier contient les orientations du foyer, précise l'éthique professionnelle propre au centre et détaille certaines spécificités du lieu. Prenant le plus souvent la forme d'un document écrit, le projet détermine les réalités actuelles et pose les jalons du chemin que l'institution souhaite emprunter pour l'avenir. En plus des considérations traditionnelles de l'action sociale, d'autres préoccupations institutionnelles sont nouvellement intégrées au fil du temps et fixent de nouveaux objectifs. Malgré la portée humaniste associée à ces établissements, c'est d'abord la pérennité de l'institution qui fonde le projet. Lors des échanges menés avec les professionnels ou avec les représentants des MECS enquêtées, c'est un discours gestionnaire qui émerge. L'enjeu principal est de s'assurer de l'arrivée continue des jeunes dans leurs locaux.

> *« Cet été, on va dire que bon, ça va être le signal. À partir du mois de mai et juin normalement on reçoit 30, 40, 50 demandes d'admission. À partir de là, on essaie de planifier pour septembre en tenant compte des jeunes qui partent en contrat jeune majeur, de ceux qui finissent et qui quittent l'établissement pour pouvoir renflouer l'effectif. Là on va voir. Mais l'année dernière quand même à cette heure-ci on commençait à avoir des dizaines et des dizaines d'admissions qui se stockaient. […] Bon en gros maintenant l'objectif de la maison c'est de maintenir nos liens et de les développer aussi avec tous les départements de France de façon à maintenir un effectif et renouveler l'effectif des jeunes mineurs isolés pour qu'on puisse fonctionner à plein. Pour l'instant ça va, on est à plein, c'est vrai que là depuis six mois voir un an on est à plein. Mais c'est vrai que dès qu'on a une place vide on a pas trop le choix pour savoir qui est-ce qu'on y met alors qu'avant on avait des piles comme ça. On prenait la crème, mais maintenant il y a des fois où on est quand même obligés de trier. »*
>
> Entretien chef de service – Saverdun (2014)

Le discours gestionnaire émerge surtout au moment de l'évocation des préoccupations pour la pérennité de l'établissement. À l'instar des propos tenus par cette chef de service, les mineurs isolés étrangers apparaissent alors comme des usagers lambda que l'établissement renouvelle comme un effectif global. Les jeunes comblent et remplissent les places vides. « Stock », « remplir », « vider », « arrivée », « départ », « renflouer », « remplacer », « trier » nourrissent un vocabulaire qui résonne davantage avec les impératifs d'une gestion rationnelle et comptable qu'avec le vocabulaire de la protection de l'enfance. Quand bien même les mineurs sont des bénéficiaires au centre du dispositif, le projet de l'établissement qui fait vivre l'institution dévoile un regard plus pragmatique lié à leur présence. Le projet des établissements s'articule autour de cette considération pratique pour l'avenir et la pérennisation des effectifs de jeunes. Dans ce discours gestionnaire, les mineurs apparaissent tant comme une variable d'ajustement qu'ils forment la pierre angulaire des MECS plongées dans un impératif de reconduite de leur projet d'établissement à chacun de leur mandat.

Le principe de réalité de ces considérations et de ces visions à l'égard de la présence des jeunes vont à l'encontre de la vision nourrie des équipes de travailleurs sur le terrain.

Selon les éducateurs spécialisés enquêtés, envisager l'avenir des mineurs en ces termes est antinomique et contraire à la vocation de leur mission éducative. Au sein des institutions de prise en charge des mineurs, deux projets semblent ainsi être conjointement menés : d'un côté, le projet de l'établissement construit la politique d'accueil des mineurs et conduit à considérer les mineurs comme un stock à gérer et à répartir ; de l'autre, le projet des éducateurs pour les jeunes est plutôt ancré dans les problématiques quotidiennes de la vie en collectivité et les difficultés des parcours individuels de chacun. Ces projections produisent des visions différenciées au sein du même lieu.

> *« Mais l'été il faut fermer ! Ce n'est même pas le mot utilisé : il faut vi-der ! Il faut vider…tu entends le directeur dire qu'il faut vider. Tu entends la chef de service dire qu'il faut vider. Alors c'est là où tu sais moi je dis, est-ce que l'avenir du secteur social c'est fait pour les gens qui ont déjà un bon socle avec des savoirs qui leur permettent d'avancer seuls ou bien c'est fait pour des gens qui sont rudement défavorisés ? »*
>
> Entretien B., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

2.2.2. Si les mineurs isolés étrangers étaient un projet ?

Dans les structures d'accueil enquêtées, et de manière d'autant plus saillante dans les MECS, le projet d'établissement repose sur la présence des mineurs isolés étrangers. En adoptant la posture institutionnelle et le raisonnement gestionnaire sous-jacent à tous les projets d'établissement, la population des mineurs isolés étrangers apparait alors comme étant un projet en lui-même. En effet, dans ces établissements construits pour accueillir des « cas sociaux », les mineurs isolés étrangers jouissent d'une excellente réputation. Les représentations véhiculées à leur égard et récoltées au gré de rencontres font état de mineurs qualifiés de « sympas », « pas compliqués », « dociles », « battants », « sans problèmes », *etc.* Tous ces termes résument un vocabulaire qui non seulement essentialise les mineurs, mais justifie également le choix de vouloir accueillir préférentiellement ces mineurs que les institutions apprécient. Malgré la diversité des parcours migratoires et des trajectoires personnelles, les jeunes accueillis ont en commun d'être contraints à la réussite. Pour les mineurs, l'impératif du succès s'inscrit dans une rhétorique du combat, l'arrivée en France dans l'affrontement et le dépassement de soi. Les deux extraits d'entretiens ci-dessous soulignent bien l'exigence des mineurs à vouloir voir aboutir positivement leur avenir en France pour que leur voyage soit réussi.

> *« - En fait, moi je n'ai pas le choix, je cherche seulement à réaliser quelque chose. Je veux être une personne très sérieuse dans ma vie. Partout où on m'amène, je suis prêt à affronter les obstacles. Parce que je sais ce que j'ai quitté. Chez moi, c'est la brousse, on n'a pas de courant, on n'a pas d'électricité, on n'a rien. On n'a pas de belles maisons comme ici, c'est incomparable. Ici c'est un autre monde.*
> *- C'est très différent ?*
> *- Oui, il y a une grande différence. Moi partout où on peut m'amener, partout je suis prêt à aller. S'il faut rester, je suis prêt à rester. Seulement il faut qu'on me donne quelque chose comme les études et une formation. Après, je suis prêt à le faire. Je n'aime pas être feignant. Je me suis habitué déjà à faire des travaux durs au pays. Ici, si je dois à travailler je fais le travail, je suis prêt. »*
>
> Entretien B., 17 ans, Guinée - Montpellier (2014)

> *« Tu es venu en France, il faut te battre, tu travailles pour gagner ta vie et construire une nouvelle vie. »*
>
> Entretien M., 17 ans, Mali - Saverdun (2014)

Cette pression de la réussite qui pèse sur les épaules des jeunes influence directement le cours de la vie dans les foyers de l'enfance. En effet, l'obligation de réussite les force à suivre un parcours des plus linéaires possible. Pour les professionnels habitués à d'autres type de public, les mineurs isolés étrangers constituent une population idéale. Malgré les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, tous ont l'obligation de continuer à avancer sans manifester leur mécontentement ou leur insatisfaction vis-à-vis d'un cadre protecteur. Forcés à réussir, les mineurs isolés étrangers sont bien loin des « cas sociaux » qui mettaient tant en difficulté les professionnels. Ainsi, si les MECS enquêtées lors de cette recherche se sont progressivement spécialisées dans l'accueil des mineurs isolés étrangers, il est aujourd'hui possible de supposer que le devoir d'exemplarité des mineurs isolés étrangers a contribué à préserver les conditions du travail éducatif des professionnels. Julien Bricaud (2012) aborde cette dimension dans son ouvrage et montre la façon dont ces mineurs sont devenus une population exemplaire parmi les bénéficiaires de la protection de l'enfance.

> « Efforts à l'école, calme dans la vie en collectivité, respect du cadre institutionnel… Ces jeunes sont souvent qualifiés d'exemplaires dans la protection de l'enfance. Ces comportements " positifs " se doublent d'autres considérations à commencer par un intérêt réel pour les parcours semés de ruptures qui sont les leurs. Le récit de leurs aventures tranche avec l'ordinaire des institutions, et éveille chez certains une forme de fascination. […] Par ailleurs, les jeunes étrangers isolés présentent souvent des ressources qui étonnent les éducateurs : maturité supérieure aux autres jeunes placés, volontarisme extrême dans les études, souci inédit d'adaptation… On souligne fréquemment, non sans administration les efforts fournis pour apprendre la langue française en un laps de temps relativement court. Se dessine ainsi la figure du " bon " mineur isolé, fortement désireux d'intégration et s'inscrivant relativement aisément dans des parcours d'insertion. »
>
> Bricaud, 2012 : 48 et 49

Au fil de leur prise en charge, les mineurs isolés étrangers se sont construit une solide réputation de battants. Beaucoup de foyers de l'enfance accueillent aujourd'hui cette population considérée comme un élément positif dans le travail éducatif. Sur le terrain, il n'est pas rare d'entendre que ces jeunes sont un véritable moteur d'un cercle vertueux et qu'ils sont un exemple de comportement à suivre. Cette essentialisation des mineurs isolés étrangers se matérialise plus concrètement au moment où elle devient un argument pour placer les jeunes auprès d'entreprises ou dans des écoles.

> *« - J'ai beaucoup entendu dire que les mineurs isolés étaient plus motivés que les nationaux, parce que les enjeux sont différents, est-ce que c'est une carte que vous jouez, ou c'est quelque chose que vous mobilisez lorsque vous présentez un jeune ?*
> *- S : non moi je ne veux pas rentrer la dedans.*
> *- A: moi je l'utilise souvent quand même.*
> *- S : ouais, mais après on n'a pas les mêmes mineurs aussi…*
> *- A: alors oui d'accord il n'a pas été à l'école, il ne parle pas bien le français, mais il est hyper motivé, il sera ponctuel, il sera bien. Oui, moi je l'utilise souvent parce qu'autrement quand tu as peu de possibilités et l'unique que tu as repose sur le fait qu'il soit pris ou pas, et que tu sais que ce n'est vraiment pas gagné d'avance, moi je sais que je le mets souvent en avant. Pas plus tard qu'hier ou avant hier, je suis en train de parler avec les gens de l'école pour montrer que c'est un jeune en ce moment, il a un parcours scolaire exemplaire, et en plus il a déjà fait une formation et tout ; mais parce qu'il ne s'exprimait pas encore très bien en français, alors qu'il a 16 de moyenne, les félicitations il y a quand même une école qui était réticente, qui ne voulait pas le prendre, donc il faut rappeler.*
> *- Il faut insister?*
> *- A : oui, il faut insister, il faut mettre en avant les qualités du jeune. Comme un produit quoi. C'est un peu malheureux à dire, mais c'est ce qui se passe, et après on se dit c'est déplorable, et des fois c'est difficile même d'agir comme ça, mais la finalité c'est que le jeune il ait quand même quelque chose, et qu'il puisse s'en sortir. Et après, c'est sa conscience.*

> *- S : ouais mais ça fait toujours hurler quand après on entend, ah, mais vous aviez raison, il est bien ! Oui…pourquoi ? Sinon ils ne sont tous pas bien ? Il y a encore des stéréotypes… »*
>
> Entretien A. et S., éducatrices spécialisées - Neuilly-sur-Marne (2013)

Comme un bon produit, les mineurs isolés étrangers forment un bon investissement. Pour les mineurs, l'impossibilité de se tromper, de faire fausse route et de mettre ainsi en péril leur protection construisent en retour une réputation souvent positive autour de leur présence, mais renvoie également une bonne image de l'établissement auprès de partenaires extérieurs. L'exemplarité à laquelle les jeunes sont soumis et à laquelle ils se soumettent fait l'exemplarité des foyers de l'enfance où ils sont accueillis. La projection vers l'avenir implique pour les institutions d'accueil de savoir avec qui ils souhaitent travailler. En ce sens, l'attitude des mineurs est un argument leur donnant les moyens de mener à bien leur projet institutionnel.

> *« Ah oui, c'est plutôt calme. Oui, oui, oui, on n'a pas le type de population qui se trouve dans des foyers, dans des MECS classiques, où là, il y a vraiment des problèmes de comportements, des pathologies qui sont parfois de l'ordre du trouble de la personnalité, ou là, il y a des fugues continuelles, bagarres continuelles, bon et c'est plus dur. »*
>
> Entretien I., chef de service - Saverdun (2014)

2.3. *La valeur du projet*

Dans sa recherche doctorale, la sociologue Émilie Duvivier (2012 : 262) souligne que le travail social à l'égard des mineurs isolés étrangers s'inscrit dans un souci porté au parcours passé des jeunes, aux réalités actuelles de l'accueil et aux débouchés que les travailleurs sociaux peuvent négocier pour leur avenir. Dans cette perspective, la figure du projet occupe alors une place centrale dans le dispositif de prise en charge des mineurs isolés étrangers. Il apparaît donc comme un médium indispensable à la préparation de l'avenir des jeunes en tant que majeur. Ces observations vont dans le sens de ce qui est prôné par le Conseil de l'Europe (2007) qui considère le projet de vie comme un outil à la préparation d'un avenir durable des mineurs non accompagnés. Comme une preuve supplémentaire de l'importance du projet dans la prise en charge des mineurs isolés étrangers, Julien Bricaud (2012) évoque qu'il fait partie des éléments devenus indispensables et nécessaires de l'action sociale.

> « Cette '' nécessité '' se fait sentir de manière de plus en plus pressante au fur et à mesure que s'approche l'échéance de la majorité. Elle focalise l'énergie et le stress des professionnels et prend régulièrement le dessus sur d'autres aspects de l'accompagnement éducatif. Il faut mettre en place un projet et il faut le faire vite »
>
> Bricaud, 2012 : 42

Le travail de terrain mené dans les structures d'accueil de long terme invite à interroger les raisons d'une telle prédominance. Aux côtés des mineurs dont la jeunesse soulève presque naturellement la question de la projection, ce point interroge la valeur du projet dans le parcours de vie et de prise en charge des mineurs isolés étrangers. En analysant la figure du projet, il s'agit ici d'interroger la pertinence de la notion de projet migratoire comme un cadre réflexif pour saisir le parcours d'ancrage et d'installation des mineurs en France.

2.3.1. Une figure valorisée et positive

Du premier accueil à la prise en charge plus durable, tous les acteurs rencontrés ont un projet. Les mineurs isolés étrangers sont inscrits dans un projet de vie. Les éducateurs conduisent un projet socio-éducatif au sein de leur équipe et pour le collectif des mineurs accueillis. Les représentants de l'institution (chef de service, direction, *etc.*) œuvrent à la conduite du projet d'établissement. Sur les terrains d'enquête, tout au long du processus de prise en charge, le projet est crédité d'une valeur positive. Ce constat rejoint le propos de Jean-Pierre Boutinet (2005) qui, dans son ouvrage consacré à la figure du projet, rappelle que si le conflit et l'éclatement définissent le projet, celui-ci bénéficie d'une appréciation amplement positive dans les sociétés modernes actuelles.

> « La culture du projet apparaît donc comme éclatée et conflictuelle, même si ce projet se donne la plupart du temps comme une figure valorisée aux connotations largement positives. »
>
> Boutinet, 2005 : 9

Cette valeur positive associée au projet trouve sa traduction dans les espaces enquêtés à travers une sorte d'impératif de la projection. Les deux dérives du projet repérées par Jean-Pierre Boutinet (2005 : 8) se retrouvent dans les lieux de la prise en charge des mineurs isolés étrangers. À tous les niveaux de l'action institutionnelle, l'omniprésence du projet s'exprime à travers les pratiques « rationalisantes » d'une part et celles plus « existentielles » d'autre part. Dans les foyers d'accueil, les conduites de rationalisation correspondent aux attitudes gestionnaires observées. Elles attestent de la volonté d'une maîtrise du temps et d'anticipation de l'avenir institutionnel. Celles plus existentielles s'incarnent dans la volonté de donner un sens à l'existence des mineurs plongés dans l'incertitude du lendemain au regard des impératifs liés à leur statut de mineur isolé étranger. Les outils déployés par les mineurs comme les éducateurs matérialisent cette quête d'un état et d'un statut en règle.

Quand bien même le propre du projet est d'être caduc aussitôt réalisé, celui-ci donne un sens à l'action à tous les niveaux de l'accueil. Dans les foyers de l'enfance enquêtés, le projet devient alors une vitrine sur laquelle le jugement et l'évaluation des différents acteurs présents s'élaborent. Sur la base des projets réalisés (ou en cours), des réputations vont ainsi naitre au sein des centres et de nouvelles hiérarchies vont être produites. Au niveau des éducateurs, certaines équipes de professionnels sont jugées comme particulièrement dynamiques et d'autres, considérées plus passives dans leur travail à partir des projets qu'ils mettent en place.

> *« - Et au niveau des pavillons, en tant que chef de service, est-ce que tu impulses un projet de pavillon ou c'est l'équipe qui a un projet ?*
> *- Ah non ! C'est l'équipe qui a un projet pour son pavillon. Que le jeune soit au P4, au P1 ou au P2, c'est le même projet global. Après, la manière dont ce projet institutionnel vit au sein de l'équipe et vit sur le groupe dépend des équipes éducatives qui construisent leur projet. Ce projet se fait respectant bien sûr le projet d'établissement. Donc si tu veux après…comment dire…moi je peux arriver à dénoter des spécificités selon les équipes. Par exemple sur tel pavillon, ils vont plutôt être centrés sur des sorties culturelles et des activités sportives. Ils mettent même des thèmes à l'année parfois. Ils travaillent sur plusieurs sorties. Sur celui-là, ils font des sorties aussi culturelles et sportives mais en petit groupe. Ils font des randonnées par exemple et ça, il n'y a que ce pavillon qui monte ce genre de projet. Ils partent en montagne, ou faire la cueillette des champignons et franchement aucun autre pavillon ne me fait ce genre de projet. Moi je soutiens ça. Je trouve qu'au moins, ça permet de découvrir la nature, etc., bon au début, les jeunes ils ne veulent pas y aller, mais après ils en*

> *redemandent " c'est quand qu'on retourne aux champignons ? ". Après il y a des courts séjours à l'extérieur, ça peut être des weekends à l'extérieur ou des weekends ski. Il y a quand même pas mal de projets comme ça, de socialisation qui sont montés par l'équipe. »*
>
> Entretien I., chef de service - Saverdun (2014)

En plus de cette valeur accordée au projet dans le champ de la gestion de l'établissement, le projet est un outil mobilisé pour guider les mineurs, apprécier là où ils en sont dans leur accueil, orienter la prise en charge et s'assurer du suivi. Au Centre des Monédières, à Treignac, les documents individuels destinés au suivi des mineurs attestent de l'importance de la figure du projet. Véritable pierre angulaire des dispositifs, il forme un outil d'évaluation individuel des jeunes accueillis. La trame de chaque dossier individuel (figure 23) est ainsi basée sur un diagnostic de l'évolution du projet. À des échéances régulières, chaque mineur procède à un bilan intermédiaire de son projet individuel avec son éducateur référent. Sur le terrain, j'ai eu l'occasion de me reporter à la construction de ces dossiers dont la composition illustre la place cruciale accordée au projet.

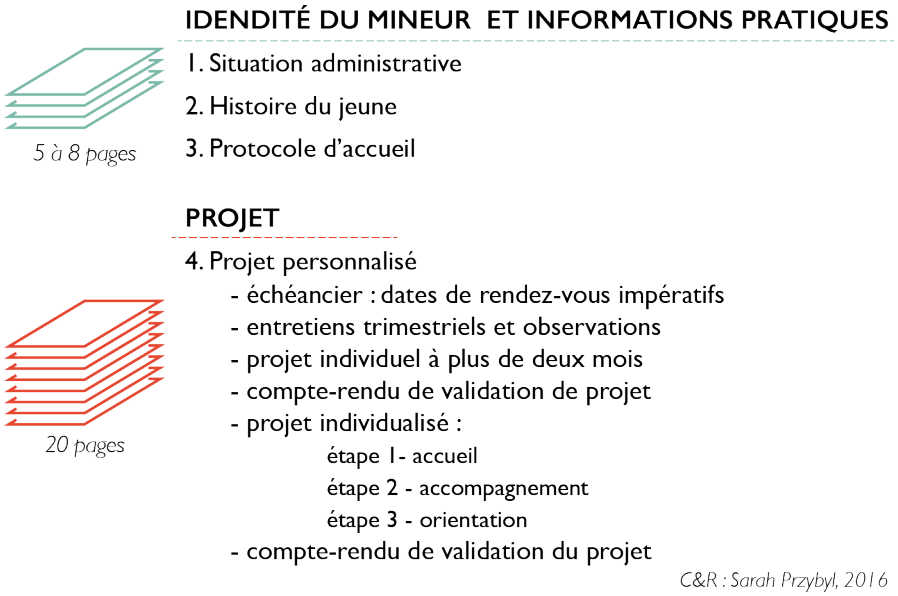


Figure 23 : Trame d'un dossier individuel

Chaque mineur dispose d'un dossier individuel informatisé. Le document est principalement dédié au projet du mineur. Ce rapport rend compte des différentes étapes du suivi du projet et de toute l'importance qu'il revêt dans la prise en charge.

Le projet constitue un véritable support au dialogue. Il permet une concertation dans les espaces institutionnels entre les professionnels des équipes, les jeunes et les responsables. Les différents acteurs et temps de la vie des établissements d'accueil enquêtés fait apparaître une véritable omniprésence du projet. Tout le système de prise en charge des mineurs isolés étrangers fonctionne grâce à lui. Le mot projet en lui-même suffit à rendre pertinente une volonté d'agir ou une action menée. Le moindre élément discuté l'est par le biais du projet. Les acteurs avancent et mobilisent constamment le projet. Les foyers d'accueil se présentent finalement comme un millefeuille de projets superposés et entremêlés : à l'échelle des mineurs, il y a le projet relatif à la situation administrative, le projet de la vie personnelle, le projet de formation, le projet scolaire ; à l'échelle plus collective, chaque groupe d'éducateurs doit avoir un projet pour le collectif des mineurs de l'unité de vie, mais aussi pour l'équipe de professionnels. Si l'omniprésence du projet

révèle une volonté de faire des choses, il dévoile un souhait du contrôle et exprime également des capacités individuelles et collectives.

> « […] La figure du projet […] tente de s'imposer dans de nombreuses sphères de notre existence et nous force à nous interroger sur la signification à accorder à une culture faite simultanément de volontarisme et d'anticipation : anticipation d'un espace à aménager, anticipation d'une société meilleure, anticipation d'un individu perfectible, anticipation d'un temps désiré ; volontarisme et anticipation se mettent au service de l'autonomie recherchée par l'individu et du groupe avide de prouver leur capacité à gérer des changements orientés, dans un environnement turbulent ; c'est là une ambivalence troublante, au moins telle qu'elle nous est donnée à observer ; le projet, expression du transitoire, et de l'éphémère au service de réalisations ponctuelles et efficaces, se recherche de sens à travers l'explicitation de finalités régulatrices non sujettes à révisions périodiques. »
>
> Boutinet, 2005 : 9

Si l'espace de la prise en charge est celui des possibilités offertes aux mineurs, il est également celui d'une recherche du contrôle sur le cours des choses. Après les bouleversements de la migration, l'action éducative vise à ce que les mineurs reprennent en main leur destin. Cette action s'inscrit dans un ensemble de contraintes politiques et économiques où le projet offre une marge de contrôle et d'adaptation des acteurs pour la mise en place de la protection des mineurs. En filigrane, la projection suppose de vouloir aller vers le progrès. D'ailleurs, si comme Jean-Paul Sartre le dit, ceux qui n'ont pas de projet n'ont pas de destin alors qu'en est-il des individus qui ne sont pas inscrits dans cette logique globale de projection ?

> « " L'homme est d'abord un certain projet qui se vit subjectivement ; rien n'existe préalablement à ce projet : l'homme sera d'abord ce qu'il aura projeté d'être ", écrit Sartre (1947, 23)
>
> Boutinet, 2005 : 42

Les environnements de prise en charge des mineurs isolés étrangers révèlent une omniprésence du projet. Si l'assistance et de protection octroyée aux jeunes accueillis a trop souvent été à l'origine d'une image du bénéficiaire de l'accueil profitant d'une position passive, les terrains conduits pour cette recherche soulignent que les jeunes doivent être actifs dans les différents projets qui les mèneront vers l'âge de la majorité. Cette exigence à l'égard de mineurs dans plusieurs domaines est liée à la nécessité d'assurer les conditions de leur régularisation à l'âge de leur majorité. Cette exigence quotidienne conduit à la production d'un impératif de l'irréprochabilité. Aussi, il convient de s'intéresser aux mineurs qualifiés de « hors-projets », ceux qui ne correspondent pas tout à fait aux attentes formulées dans les foyers de l'enfance.

2.3.2. Des mineurs hors-projet

Dans les foyers de l'enfance, le dispositif d'accueil repose sur un principe : en devenant des bénéficiaires et des usagers, les mineurs s'engagent à construire un projet de vie. Quand ils arrivent en France et parviennent à être pris en charge, les jeunes n'ont d'autre choix que d'être prêts à répondre à cet impératif. Entre la fin du parcours migratoire et le début d'un parcours chaotique d'accès au droit commun, peu de mineurs ont pu profiter d'un horizon assez dégagé pour penser à l'avenir. Par le placement en MECS, ils obtiennent une certaine stabilité, mais celle-ci est autant souhaitée pour se construire

qu'elle est brutale. Cette nouvelle configuration de l'environnement nécessite un temps d'adaptation pour les mineurs. L'investissement obligatoire et inévitable dans un projet de vie ne suscite pas toujours l'intérêt des jeunes qui n'embarqueront pas immédiatement dans cette réalité. La scolarité, les papiers, la vie au centre, *etc.* représentent un ensemble de points et de domaines sur lesquels les mineurs doivent se mobiliser avec force et vigueur. Pour Jean-Pierre Boutinet (2005), si le projet est en lui-même positif et jouit d'une réputation largement favorable du fait du contrôle et du pouvoir qu'il octroie aux acteurs, tous les individus et ici tous les mineurs, ne disposent pas des ressources nécessaires pour s'investir dans les projets proposés et élaborés. Aussi dans la mesure où le projet est la norme dominante, les mineurs dénués de projet font figure de marginaux, privés des clés de leur émancipation individuelle.

> « Première dérive qui touche directement les hors-projets de nos cultures postmodernes, celle de l'obligation qui leur est faite, édictée par l'environnement social et les institutions qui l'organisent, de devoir comme pour tout un chacun se doter d'un projet. Cette obligation présuppose que toute mise en projet soit porteuse d'émancipation ; elle devient d'autant plus injonctive que la personne démunie de perspective se trouve en situation de précarité, c'est-à-dire d'impossibilité de s'orienter à travers l'une ou l'autre variante de son choix […] Ces jeunes et adultes dans leur grande diversité, considérés comme des laissés-pour-compte au sein de notre civilisation communicationnelle, sont instamment conviés à échafauder pour eux-mêmes un projet en échange de quelque aide subsidiaire ; ce projet, ils n'auront pas la plupart du temps les moyens de le réaliser pour différentes raisons tenant tant aux fragilités de leur histoire personnelle qu'aux possibilités limitées offertes par leur environnement […] »
>
> Boutinet, 2005 : 299 et 300

Dans les centres d'accueil pour mineurs isolés étrangers, le projet est tellement omniprésent qu'il conduit à l'apparition presque inévitable de mineurs « hors-projets ». Ces jeunes à la marge sont ceux qui ne parviennent pas à être investis dans les différents domaines où pourtant, il est attendu qu'ils soient particulièrement réactifs. « Hors-projets », ils ne refusent pas l'aide qui leur est proposée, mais sont plutôt en décalage avec ce qui est exigé dans leur parcours de protection. Ce cadre de la prise en charge ancré dans un impératif de construction personnelle se révèle aussi protecteur et prometteur qu'il se confirme comme infiniment exigent et parfois pesant. En outre, la superposition constante des différents projets (scolaire, administratif, individuel, *etc.*) entremêle des temporalités multiples et parfois incompatibles. Entre le temps individuel, le temps administratif, le temps institutionnel, les mineurs isolés étrangers doivent apprendre à jongler et à intégrer des rythmes différents. Si avant leur prise en charge les mineurs étaient forcés de vivre au jour le jour, l'arrivée en MECS démultiplie les perspectives et rompt brutalement avec certaines habitudes forgées dans les institutions de premier accueil. Dans un contexte où il est nécessaire de penser le futur, où l'investissement au présent est exigé, le passé des mineurs est relégué au second plan. En conséquence, quels que soient leurs antécédents, tous les jeunes doivent s'investir de la même manière. Tous doivent avoir un projet quel que soit leur profil (Etiemble, 2002 et Etiemble et Zanna, 2013) ou la pluralité des antécédents qui les a conduits à partir en migration, Pour des jeunes qui ont vécu des traumatismes importants (guerre, violences, *etc.*) ou qui ont rencontré des difficultés plus personnelles (addictions, difficultés familiales, *etc.*), le passé empêche de pouvoir faire le lien avec son futur.

> *« Lors de son admission, R. semble être peu dynamique. Il passe beaucoup de temps seul dans sa chambre, dort beaucoup et à du mal à se lever seul. Les différentes observations médicales ne donnent*

> *pas de raisons à cet état. L'équipe a pu évoquer un état de repli " dépressif " sans que cette hypothèse ne soit validée. R. est aujourd'hui plus ouvert aux autres, il semble que son nouvel environnement ait plus de sens pour lui et qu'il l'appréhende dans une perspective de découverte et de développement personnel. »*
>
> Dossier individuel de R., 16 ans, Bangladesh - Treignac (2015)

Pour d'autres mineurs, tout se passe comme s'ils devaient faire l'expérience de leurs représentations. Le futur qu'ils s'imaginaient avant d'arriver en France doit urgemment être vécu malgré les injonctions institutionnelles et les nouvelles réalités quotidiennes. Ainsi, l'impératif du projet est supplanté par celui de vivre selon ses propres désirs et ses propres aspirations. Mais comme le souligne l'extrait du dossier individuel de L., une fois accueillis, cet ordre des priorités des mineurs entre en contradiction avec celui des institutions.

> *« L. a les capacités pour mener à bien ses projets de vie, mais le fonctionnement propre à la MECS appesanti sur sa grande difficulté de concentration. Il aimerait continuer à fonctionner comme un électron libre. Les sollicitations, les projets de vie, les fonctionnements de chacun, surtout des majeurs en fin de parcours sont alléchants et il voudrait déjà y être. Une grande partie de son énergie se disperse et il met encore beaucoup de résistance face à notre travail de re-centration. »*
>
> Dossier individuel de L., 16 ans, Albanie - Treignac (2015)

Quand bien même le dossier de L. indique le décalage existant entre les aspirations juvéniles et institutionnelles ; sur le terrain, d'autres mineurs ne parviennent pas à investir un projet sur le temps long et se retrouvent en situation d'échec. Ces mineurs en difficulté chronique dans leur scolarité ou leur prise en charge sont considérés comme des marginaux dans la marginalité de leur situation. Dans cette perspective, il apparaît que plus qu'un outil de préparation à l'avenir, le projet est un cadre qui révèle toute la logique des pratiques de don et de contre-don développée par l'anthropologue Marcel Mauss (1923) pour rendre compte des hiérarchies existantes entre les groupes. Ici, dans les centres d'accueil il ne s'agit plus d'aborder cette dialectique par l'échange économique, mais de voir que par la préparation à l'indépendance se crée et se noue une relation d'interdépendance. Si l'aide est un fondement de la prise en charge, l'investissement dans la relation d'accompagnement vers la majorité sera d'autant plus appuyée que le mineur sera investi dans un projet.

> *« - Je ne sais pas, mais est-ce que ça influence ton travail un jeune plus en demande pour toi ?*
> *- Oui tout à fait. Ça veut dire que parce que les parents ont décidé qu'ils soient là eux ils n'adhèrent pas. Ils adhèrent au projet parce qu'ils sont mandatés mais ce n'est pas dans leur faveur. Et ils ne font pas de leur placement un atout dans leur devenir. »*
>
> Entretien B., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

Les mineurs isolés étrangers répondent à un droit à la protection compte tenu de leur minorité ; toutefois, l'absence d'investissement apparent fait l'objet d'un regard réprobateur. Parfois, ces difficultés sont interprétées comme un manque de volontarisme. Si les éducateurs, les chefs de service ou les directeurs d'établissements se questionnent sur les outils à développer pour inverser cette tendance ; pour les responsables de l'ASE, les juges pour enfants, les préfets, ces attitudes sont une porte ouverte pour remettre en cause la protection. Réinterroger l'avenir des mineurs sur la base de leur investissement dans un projet institutionnel souligne bien l'idée de la mise en place d'un contrôle détourné de cette population. Alors même que les projets de vie ont pour vocation de préparer les mineurs à un avenir durable respectant leur intérêt supérieur ; ici, il apparaît comme un argument de la remise en cause de leur accueil. La prononciation de mainlevée

de la protection de la part du juge pour enfants symbolise l'ultime traduction d'une expulsion des jeunes des dispositifs d'accueil. Comme l'indique le conseil de l'Europe dans le document destiné aux professionnels, si les frontières n'ont pas réussi à régler le problème de la migration des mineurs non accompagnés de manière globale, le projet de vie quant à lui permet de procéder à un tri des mineurs.

> « Les contrôles aux frontières ne suffisant pas à eux seuls pour régler les problèmes entraînés par les migrations des mineurs non accompagnés, une approche plus individualisée a semblé nécessaire, d'où la proposition du concept de projet de vie. »
>
> Drammeh, 2010 : 9

Malgré une prise en charge en apparence durable, l'incertitude continue de planer pour certains mineurs qui ne sont pas en mesure d'être réactifs sur les différents domaines les conduisant vers leur majorité. Après avoir abordé les enjeux de leur transition vers l'âge adulte à partir d'un environnement de projection, un dernier point de la démonstration interroge désormais la pertinence du projet migratoire comme cadre de compréhension de l'accueil des mineurs et des mutations personnelles vécues.

2.3.3. Le projet migratoire, une notion pertinente pour comprendre l'accueil ?

La prise en charge des mineurs isolés étrangers dans les dispositifs de protection de l'enfance en danger repose sur une logique de la projection. La mise en place d'un projet de vie doit permettre aux mineurs de poser des bases durables pour leur avenir. Les impératifs administratifs, scolaires, personnels, *etc.* sont les principaux points sur lesquels les mineurs comme les professionnels se concentrent pour tendre vers cet objectif. L'expression de projet de vie renvoie au caractère global de l'accueil proposé. Il prend en compte de multiples problématiques à considérer pour le futur des mineurs isolés étrangers. Dans ce contexte où la projection est la norme, le projet migratoire semble pourtant avoir entièrement disparu. Ce dernier est en effet relativement absent des discours ou seulement ponctuellement évoqué parmi les préoccupations des acteurs de l'accueil.

L'absence soudaine de cette notion clé réside en partie dans la construction théorique du projet migratoire. L'expression a davantage été mobilisée pour penser le mouvement des individus au fil de la migration qu'elle n'a été utilisée pour envisager leur arrivée. Comme en atteste le propos d'Emmanuel Ma Mung (2009) pour qui « le projet migratoire est actualisé par l'acte migratoire », le projet migratoire est clairement ancré dans la perspective de la mobilité géographique. Parmi les travaux fondateurs ayant contribué à élaborer cette notion, les recherches menées par la géographe Florence Boyer (2005) ont fait du projet migratoire un cadre conceptuel mobilisé dans la compréhension des dimensions sociales et spatiales du déroulement de la migration internationale. Alors, une fois le mouvement arrêté, la destination de la migration atteinte, l'arrivée bien réelle, ce projet migratoire jusqu'alors si structurant pour comprendre le parcours de mobilité n'apparaît plus comme une considération dans l'appréciation du parcours de vie des individus. Dans le cas des mineurs isolés étrangers, comme en attestent le document du Conseil de l'Europe (Drammeh, 2010) ou encore les travaux consacrés à l'accueil des mineurs isolés étrangers (Etiemble, 2002 ; Debré, 2010 ; Bricaud, 2012 : 23 ; Duvivier, 2012 ; Bailleul et Senovilla Hernández, 2014 : 102), le projet migratoire est surtout employé comme un synonyme pour renvoyer aux objectifs que les jeunes (ou leur famille)

visent par la migration. Le recours à cette notion est donc progressivement devenu un moyen d'appréhender la redéfinition nécessaire des objectifs de vie formulés par les mineurs à partir des opportunités et des contraintes de leur prise en charge.

En se référant à cette acception, le projet migratoire se trouverait donc immédiatement remis en question à l'arrivée des mineurs en France. Au moment où les professionnels évoquent les pistes de l'avenir des jeunes sur le territoire, le projet migratoire est complètement renégocié et entièrement révisé. Le projet rêvé se trouve subitement démystifié à mesure qu'il se heurte à la réalité d'impératifs administratifs, scolaires, professionnels, *etc.* que les jeunes (ou leur famille) n'avaient pas anticipé avant de quitter leur pays.

> *« C'est le jour de l'entretien pour A., le traducteur vient d'arriver et l'échange débute. Après avoir élucidé quelques points nécessaires relatifs à son état civil, les éducateurs abordent avec lui ce qu'il souhaite faire en France. A. déclare qu'il souhaite rapidement travailler en France. Il pense que s'il ne trouve pas de travail, il se fera expulser du territoire. A. est très inquiet quant à son avenir et souhaite travailler au plus vite pour subvenir à ses propres moyens très rapidement »*
>
> Extrait carnet de terrain - Montpellier (2015)

Une fois les mineurs arrivés à destination, le projet migratoire ancré dans la mobilité laisserait donc logiquement place au projet de vie mené dans le cadre d'une installation durable en France. Tout se passe comme si une fois la migration était un temps suspendu, et qu'une fois aboutie, la vie des mineurs pouvait (re)commencer. Toutefois, en dehors de cette renégociation parfois brutale des aspirations des mineurs à leur arrivée et quand bien même il n'est plus évoqué, le projet migratoire continue d'être un cadre propice à la compréhension des dynamiques du parcours de protection. Comme le souligne la géographe Florence Boyer (2005), le propre du projet migratoire est de s'inscrire dans un continuum temporel. Si elle le mobilise dans un tout autre contexte d'étude, à la lumière de la prise en charge des mineurs isolés étrangers il permet de souligner que les enjeux de la migration perdurent en dépit de l'arrivée à destination.

> « Si nous ramenons cette remarque à l'analyse du projet migratoire, cela revient à dire qu'il se construit certes au départ, mais aussi tout au long de l'histoire migratoire, lors des séjours à l'étranger, comme lors des retours. Parler de projet migratoire conduit alors à privilégier une analyse dynamique qui se fonde sur le continuum temporel. »
>
> Boyer, 2005 : 52

Ce positionnement suppose de considérer la prise en charge des mineurs isolés étrangers comme une étape à part entière du projet et du parcours migratoire. Dès lors, si l'accueil constitue un élément de ce projet et n'est pas un signal de son aboutissement, l'arrêt dans une destination n'implique pas la fin d'un mouvement vécu par les mineurs. Au même titre qu'il est réactualisé par « l'acte migratoire » (Ma Mung, 2009), dans le contexte de l'arrivée en France, le projet migratoire est également nourri par ces nouveaux enjeux de l'accueil (régularisation, scolarité, développement individuel, *etc.*).

Cette approche élargit le champ d'analyse potentiel du projet migratoire. Il n'est plus un seul cadre pour la compréhension de la mobilité, mais permet également d'appréhender l'arrivée. Dans ses travaux, la sociologue Constance de Gourcy (2007 et 2013(b)) s'intéresse aux parcours d'étudiants algériens et souligne que le projet migratoire autorise non seulement d'envisager le déplacement géographique tout au long de la migration, mais permet aussi de cerner une mobilité plus sociale à l'arrivée des individus. Mobiliser le projet migratoire dans la perspective de l'accueil nécessite donc de

changer l'objet d'analyse et de se concentrer sur un autre type de mobilité. Après avoir traversé des États par leur migration, l'accueil des mineurs isolés étrangers serait ici une étape d'un déplacement visant à conduire les jeunes vers un autre statut. Tout d'abord ce changement se manifeste dans les logiques de prise en charge selon lesquelles ils sont reconnus comme des individus en danger ayant besoin d'une protection particulière. Puis, un deuxième bouleversement s'annonce lors du passage de la minorité à la majorité. Cette transition conduit les jeunes à se projeter vers un nouvel horizon et à se forger une nouvelle posture d'adulte en devenir. Dans cette perspective, le projet migratoire des mineurs s'éclaire et se nourrit plus exclusivement du voyage (ou en tout cas, plus seulement de ce point de vue), mais aussi à partir de l'état individuel des jeunes.

> *« - Toi tu as beaucoup changé, personnellement, comment t'étais avant de partir… ? Par exemple, si tu repars au Mali, les gens ils diront quoi de toi ?*
> *- Ah oui, j'ai trop changé ! Les gens ils vont dire que j'ai grandi, avant j'étais plus petit.*
> *- Toi tu trouves que tu as grandi?*
> *- Ah oui !*
> *- Dans ta tête aussi ou juste ton corps ?*
> *- Moi-même j'ai grandi, et mon corps aussi il a grandi. Avant j'étais petit, maintenant je suis grand.*
> *- Tu as donc beaucoup changé ?*
> *- Ah oui !*
> *- Si tu devais me dire une chose qui est très importante pour toi ?*
> *- Tout! Tout est important, la copine, l'argent, l'école tout! Tout ça c'est trop important ! »*
>
> Entretien F., 16 ans, Mali - Saverdun (2014)

> *« - D'accord, et depuis septembre tu as l'impression que tu as beaucoup changé comme personne?*
> *- Oui, j'ai grossi et je suis un peu malheureuse…*
> *- Tu as l'impression que tu as grandie ?*
> *- Oui, beaucoup, ici j'ai commencé à vivre seule. »*
>
> Entretien J., 15 ans, Angola - Saverdun (2014)

Les extraits des entretiens montrent comment les mineurs isolés étrangers attestent d'un changement individuel lié à leur parcours de protection et l'intégration de nouveaux enjeux. Les renégociations qui s'instaurent au fur et à mesure du parcours de vie des jeunes font évoluer le statut des jeunes dans leur pays d'origine. À distance, par ces nouveaux impératifs et les choix opérés par les mineurs, ils accèdent à une certaine reconnaissance individuelle. En France, à mesure qu'ils se trouvent contraints de répondre à de nouvelles exigences propres au cadre de l'accueil, ils s'émancipent de certaines contraintes imposées par les choix familiaux. Par ces nouveaux impératifs qu'ils affrontent et doivent gérer, les jeunes prennent leur propre chemin et s'éloigne de celui que des tiers attendaient qu'ils empruntent.

Même si la prise en charge des jeunes en France interrompt leur déplacement dans l'espace géographique, le projet migratoire constitue un cadre propice pour envisager les évolutions de leur posture, un déplacement plus social dans la société française. Si d'autres projets les portent, les mineurs ne sont pas arrêtés, mais prolongent un nouveau déplacement. À travers cette prise en charge en France et l'approche de la majorité, plus qu'un souhait de réussir sa migration ce nouveau mouvement s'accompagne de la volonté de « réussir sa singularité » (Martucelli, 2010 cité par Gourcy, 2013 : 385). L'amorce d'un déplacement vers l'horizon de la majorité conduit les mineurs à préparer leur avenir en dehors d'une position marginale, à poursuivre une quête d'ordinaire pour passer enfin de l'étranger à celui d'inconnu (Gourcy, 2007) pour mieux se défaire de l'étiquette de mineur isolé étranger. La prise en charge fait partie d'un parcours migratoire global où se joue une

renégociation du statut des mineurs à l'égard de leur pays d'origine, mais aussi d'un statut à venir en France à l'âge de leur majorité.

3. L'heure du départ des mineurs isolés étrangers

Parmi les pistes d'avenir qui s'offrent aux mineurs isolés étrangers, le Comité des droits de l'enfant (2005) propose dans l'Observation générale n°6 cinq pistes de solutions durables. La réunification familiale, le retour dans le pays d'origine, l'adoption internationale, la réinstallation dans un pays tiers, et l'intégration dans le pays de résidence. Comme le soulignent Corentin Bailleul et Daniel Senovilla Hernández (2016 : 125), dans le cas français, l'installation durable dans le pays de résidence reste l'option la plus favorisée. Les lieux enquêtés au cours de cette recherche mettent au jour les conditions de la préparation de ce nouveau départ et de ce nouvel ancrage à venir pour les mineurs.

L'apprentissage de l'autonomie et la mobilisation des mineurs sur différents projets ont pour objectif de préparer la sortie des jeunes du dispositif de prise en charge. Ce départ est un temps très important du parcours de vie des mineurs isolés étrangers. Le troisième point de ce septième chapitre dévoile le déroulement du processus du départ des jeunes rencontrés dans les MECS enquêtées. Trois sections abordent les principaux enjeux de ce départ vers un nouvel horizon. L'avancée de ma réflexion scientifique m'a amené à envisager la thématique du départ comme une dimension à part entière de mon analyse. Pourtant, sur le terrain, le départ n'a pas été un sujet enquêté et approfondi en tant que tel. En outre, lors des phases d'immersion dans les établissements enquêtés, le départ se matérialise davantage comme un événement ponctuel dans la vie des jeunes et des foyers qu'il ne représente une réalité récurrente de l'accueil. Ce peu d'intérêt soulève un réel paradoxe. Le départ de l'institution pourrait être considéré comme l'aboutissement d'une procédure de protection et le début d'une vie d'adulte. Pourtant les acteurs de la protection qui œuvrent au quotidien pour cette émancipation du jeune en font une préoccupation secondaire.

Ce décalage résulte d'abord de la forme même du départ élaboré comme un processus fait d'étapes intermédiaires. Ces modalités plurielles de cheminement vers la majorité, objet du premier point, montrent que le départ peut aussi se préparer de manière plus diffuse dans les centres pour permettre aux mineurs de quitter définitivement le foyer d'accueil dans de bonnes conditions et sans rupture brutale. Le deuxième point s'arrête sur le sens du passage de la vie en collectivité à un logement individuel dans la recréation d'un chez soi. Enfin, le dernier point précise les rituels de départ observés dans les foyers. Détailler les modalités dans lesquelles les jeunes quittent leur foyer d'accueil et le groupe où ils ont évolué est l'occasion d'aborder la portée symbolique de cette nouvelle séparation à la lumière des réalités migratoires vécues antérieurement.

3.1. *Des départs intermédiaires pour préparer au départ définitif*

Dans tous les lieux de la prise en charge, l'accompagnement vers l'autonomie fonctionnelle et la construction d'un projet de vie visent à poser les jalons de l'avenir des mineurs isolés étrangers accueillis. Le départ définitif du foyer se prépare, se construit et se présente sous des formes diverses dans les lieux enquêtés. Pour préparer les jeunes à aller

vers ce nouvel ailleurs, le travail de terrain mené à l'Institut protestant de Saverdun montre que des paliers intermédiaires peuvent se franchir dans l'enceinte des lieux d'accueil. Par conséquent, dans ce modèle, les départs ne se font pas toujours à l'âge de la majorité, mais tout au long du parcours d'accueil. Partir se fait d'abord en interne avant de se réaliser vers l'environnement extérieur. À l'Institut protestant, les mineurs nouvellement arrivés se positionnent dans un pavillon correspondant à leur classe d'âge. Une fois qu'ils atteignent l'âge des 17 ans ou des 17 ans et demi, les jeunes changent de pavillon pour rejoindre le P5, celui où se prépare l'ensemble des éléments nécessaires à l'entrée dans la majorité. Ce bâtiment est considéré par les mineurs comme par le personnel éducatif comme un lieu qui préfigure la vie adulte. Il est celui où les jeunes jouissent d'une plus grande liberté tout en étant responsabilisés en cas de difficulté.

> *« Les mineurs font leurs armes aussi comme ça aussi, ils se cassent les dents, et ils assument les conséquences. Voilà, la vie c'est assumer les conséquences de leurs actes quand ils sont décisionnaires sur les choses. »*
>
> Entretien L., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

Au sein de cette MECS, des trajectoires différenciées se dessinent. En fonction de l'âge de leur premier accueil, l'accès au P5 se conclut après une durée variable d'accueil. Tout au long de leur prise en charge à l'Institut protestant, les mineurs passent d'un bâtiment à un autre (figure 24). Ces étapes intermédiaires préparent progressivement les mineurs à l'âge de la majorité et à l'acquisition d'un nouveau statut social. Quand un jeune pose enfin ses valises au P5, il y a une ascension dans son statut individuel, il fait symboliquement ses premiers pas dans le monde des adultes. En franchissant ce palier, les mineurs vivent les prémices d'une vie en dehors de l'institution. En outre, cette évolution est étayée par le regard respectueux et envieux que les autres jeunes accueillis au foyer posent sur ces camarades devenus les « grands » du lieu.

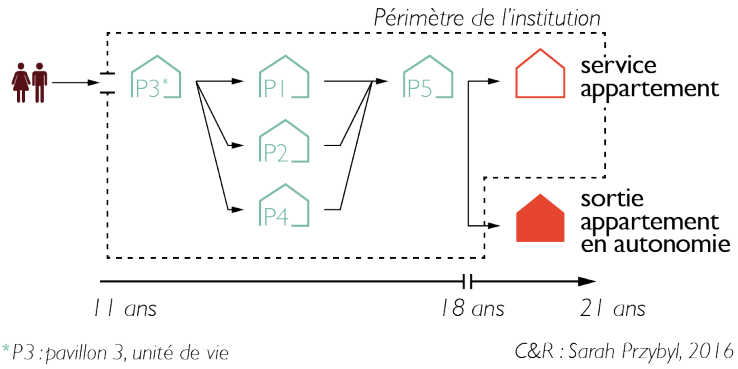


Figure 24 : Du P3 à l'appartement
À l'Institut protestant de Saverdun, les mineurs passent d'un pavillon à un autre avant de pouvoir intégrer un appartement à leur majorité. Parmi les solutions d'hébergement, l'Institut protestant propose un service appartement. Les jeunes y vivent en semi-autonomie. Ils continuent de bénéficier d'un suivi éducatif.

À Treignac, l'organisation du Centre des Monédières ne repose pas sur la même articulation des lieux. Il n'y a donc pas de progression en interne qui annonce l'entrée dans l'âge adulte. Toutefois, en fonction de son âge, chaque mineur se voit accorder de plus en plus de responsabilités en vue du moment de sa majorité. En restant présents les uns avec les autres, les mineurs les plus jeunes et ceux plus âgés évoluent conjointement. Par cette cohabitation, les moins âgés prennent ainsi conscience des réalités qu'ils rencontreront

dans quelques mois. Pour d'autres, nait inévitablement l'envie d'aller plus vite et d'être adultes avant l'heure.

> *« Objectif : le guider dans les choix qu'il doit et/ou devra faire sans l'inhiber, mais sans faillir aussi car il y met beaucoup de résistances. Sa référence, ce sont les plus grands qui sont déjà dans des projets bien avancés. L'aider pour qu'il accepte un rythme différent des autres. »*
>
> Dossier individuel de L., 16 ans, Albanie - Treignac (2015)

Parallèlement à la préparation en interne, tout au long de la prise en charge, les jeunes vont aussi avoir la possibilité de sortir à l'extérieur du centre pour visiter des personnes de leur entourage ou de leur famille. Cette nouvelle opportunité sera l'occasion de prendre progressivement une distance vis-à-vis de la vie en collectivité. Sorte d'échappée ponctuelle où ils sont les seuls responsables, ces sorties extérieures ne sont pourtant pas automatiques. Elles s'inscrivent dans le cadre d'une relation de confiance tissée avec l'équipe éducative. Dans les dossiers individuels rédigés par les éducateurs, ces sorties extérieures semblent même appartenir au domaine de la récompense.

> *« Au mois d'août, N. est allé en auberge de jeunesse à Paris. Au vu de son âge et de son attitude, l'équipe éducative (avec l'accord de N.) a opté pour ce choix de vacances hors collectivité. N. fait un bilan positif de son séjour même si il évoque que Paris " c'est bien, mais il y a trop de monde ". »*
>
> Dossier individuel de N., 17 ans, Pakistan - Treignac (2015)

Comme pour préparer leur futur départ, les mineurs vont avoir l'occasion de multiplier les ancrages et les sorties que ce soit dans les familles d'accueil ou auprès d'amis. Avec l'accord des différentes parties responsables (mineur, éducateur, ASE) tout l'enjeu est que le foyer ne soit pas la seule unité de vie de référence pour les mineurs isolés étrangers accueillis en France au moment du départ définitif.

> *« A. fait la demande d'une famille d'accueil. Cette connaissance relève d'un contact sur le site de Facebook. La jeune fille a transmis les coordonnées de la personne à l'ASE qui a elle-même pris contact avec la famille. La référente ASE s'est également rendue sur place. À la suite de cela, une lettre a été adressée au service puis au Juge afin d'obtenir l'accord de visite qui se déroulerait peut-être un weekend avant les vacances de Noël puis une seconde visite se ferait une partie des vacances. »*
>
> Dossier individuel de A., 17 ans, Guinée - Treignac (2015)

3.2. *Enjeux de la quête d'un « chez soi »*

Les différentes structures de prise en charge des mineurs isolés étrangers enquêtées au cours de cette thèse assurent la transition entre la fin de la migration et le début de la protection des jeunes dans le cadre du droit commun. Parmi elles, les MECS sont plus particulièrement chargées de conduire les mineurs vers la sortie du dispositif d'accueil spécialisé à mesure que l'âge de la majorité se rapproche. « Sortir » définitivement du foyer peut se réaliser selon deux modalités qui dépendent étroitement de la situation administrative des jeunes. Les mineurs isolés étrangers dont la situation personnelle est stable et pour lesquels les différents projets progressent de manière satisfaisante quittent le foyer et ne sont plus sous la responsabilité de l'ASE. À leur majorité, ils deviennent des adultes aux yeux de la loi française. Ils prétendent alors à un titre de séjour et sortent de la catégorie de « mineur en danger ». Les jeunes ne dépendent plus du lieu d'accueil. Préalablement à leur majorité, les éducateurs les accompagnent dans la recherche d'un

appartement. Ils les guident, les sensibilisent et les préparent aux démarches administratives qu'ils devront effectuer.

À l'inverse, pour les mineurs ayant besoin d'un accompagnement supplémentaire par les services de protection, une autre trajectoire se dessine. À la fin de leur parcours au sein du foyer à l'âge des 18 ans, ces jeunes demandent le plus souvent un Contrat jeune majeur auprès de l'ASE. Une fois accepté, ce CJM donne droit à une poursuite de la prise en charge par l'ASE jusqu'à l'âge maximum de 21 ans. Sorte de délai supplémentaire de protection, cette configuration légale permet aux éducateurs d'accompagner les mineurs dans les débuts de leur parcours en tant que majeurs. Pour proposer un cadre à cette réalité, les deux MECS enquêtées ont créé des dispositifs spécifiques internes à leur établissement afin de répondre à ces profils de jeunes majeurs. À Treignac, le « Service extérieur jeune » et à Saverdun le « Service appartement » visent à suivre les mineurs sortis de foyer, mais toujours sous la responsabilité de l'ASE. Des éducateurs leur proposent un accompagnement rapproché dans cette nouvelle vie. Les deux MECS louent des appartements dans la ville d'implantation. Elles disposent de logements formant un parc locatif mobilisable pour les mineurs sortis du dispositif de prise en charge spécialisé. En outre, l'accompagnement vers la majorité impose aux mineurs de se familiariser avec les procédures administratives essentielles comme l'ouverture d'un compte en banque, la signature d'un bail locatif, la souscription à une assurance logement, *etc.* La présence des éducateurs est ici plus que nécessaire, car elle permet aux jeunes d'être accompagnés tout au long de ces nouvelles procédures.

Quitter l'internat et le foyer nécessite pour les mineurs de trouver un nouveau lieu de vie. De par leur itinéraire institutionnel, les mineurs isolés étrangers ont toujours été placés, orientés et installés selon des logiques territoriales qui prévalent à la protection de l'enfance. Alors, si dans le parcours de jeunesse le choix d'un appartement est la continuité du parcours d'individualisation sociale et d'autonomie croissante, pour les mineurs isolés étrangers, c'est une véritable nouveauté qui peut s'avérer profondément déstabilisante. Le travail des éducateurs consiste dans un premier temps à accompagner les jeunes dans cette recherche puis, dans un second temps à les aider à gérer un petit budget lors de l'achat de fournitures (meubles, *etc.*). Cette nouvelle étape du parcours est l'occasion pour les travailleurs sociaux de mesurer l'autonomie fonctionnelle des jeunes, d'évaluer le chemin parcouru et d'appréhender les conditions dans lesquelles ils quittent l'institution. À l'intérieur du centre, pour leur donner des outils mobilisables à la suite de leur parcours, les éducateurs mettent en situation les mineurs afin qu'ils ne soient pas désarmés une fois sortis du dispositif.

> *« M. va quitter son pavillon dans quelques semaines. Afin qu'il puisse s'installer dans son nouvel appartement dans les meilleures conditions, M. doit trouver un ensemble de meubles et de fournitures avec un budget alloué par l'Institut protestant de Saverdun. Sur un site de petites annonces, M. repère avec l'éducateur présent des meubles qui l'intéressent. L'éducateur tend le téléphone à M. pour qu'il appelle le vendeur. M. est gêné, il n'ose pas appeler. Son éducateur simule avec M. un appel téléphonique type pour qu'il puisse ensuite joindre la personne. Malgré toute sa gêne, M. téléphone et conclue l'affaire au téléphone. La joie d'avoir réussi cet appel téléphonique seul se lit sur son visage. »*
>
> Extrait carnet de terrain - Saverdun (2014)

La recherche d'un nouveau chez soi est la touche finale et matérielle du départ du dispositif de prise en charge. Pouvoir disposer de son logement met fin à plusieurs mois ou années d'une vie en collectivité peu propices à la personnalisation de son espace privé. Pour les jeunes, c'est la fin des normes de la protection et des contraintes du cadre institutionnel. Pour eux, c'est le début de l'entrée dans la société. En filigrane de la

recherche du logement et de la dimension pratique qu'elle semble revêtir, il y a toute une dimension existentielle sous-entendue par cette quête. Dans le travail mené par Ravi K. S. Kohli (2011(a) : 314), l'auteur identifie trois sphères fondamentales à la vie des mineurs isolés étrangers : la sécurité, le sentiment d'appartenance et le succès. Ensemble, elles constituent les clés d'une installation réussie dans le pays d'accueil. Dans la sphère du succès, l'auteur reconnaît l'habitat et le sentiment de se sentir chez soi comme des éléments essentiels et nécessaires à l'installation durable des mineurs isolés étrangers. Dans cette perspective, le fait de trouver un appartement dépasse bien le cadre d'une solution pratique et sécurisante pour l'avenir des mineurs. Pouvoir être chez soi après les bouleversements de la migration et du placement permet aux mineurs de mesurer le chemin parcouru et de s'ancrer dans une logique vertueuse et de succès. Lors de l'entretien, C., éducatrice, confirme cette dimension au sujet du logement. Pour elle, trouver un appartement constitue une démarche positive qui autorise les jeunes à investir leur individualité singulière et à s'extraire du collectif.

> *« - Et le passage en appartement il est géré comment par les jeunes ? Ils le prennent bien ou c'est une étape un peu difficile ?*
> *- En général les jeunes sont contents. Déjà ils n'ont pas envie de passer par le P5 ils veulent aller directement au service appartement. Ils sont plutôt assez contents d'être autonomes, de gérer leur petit lieu de vie, de se faire à manger, de rentrer à l'heure qu'ils veulent, de ne pas avoir des éducateurs. Enfin, ils savent qu'on est là, mais qu'il y a un début et qu'il y a une fin. Pour M. [jeune dont C. est référente] ça a été assez difficile d'aller en appartement par crainte d'être tout seul je pense, de pas arriver à pas s'assumer, à gérer, enfin c'est beaucoup de petites excuses pour reculer avant de passer. Et là il n'y avait pas trop le choix parce que son pavillon fermait le samedi, donc il fallait qu'il fasse le grand saut quoiqu'il arrive. Enfin c'est la première fois que je rencontre un jeune aussi réticent de passer en appartement.»*
>
> Entretien C., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

Sur le temps long, ce départ est nécessaire tant il permet aux mineurs de s'émanciper du foyer, de recréer leur propre vie et d'expérimenter une indépendance à laquelle la MECS les a progressivement conditionné. Pour autant, malgré toutes les perspectives positives que la sortie du foyer laisse entrevoir et les attitudes de distanciation des mineurs observées sur le terrain, ce départ n'est pas aussi facile à vivre. Ces attitudes rappellent d'ailleurs toute la complexité des processus de confection et de défection des liens durant la période adolescente. En quête d'une autonomie et d'une émancipation, les jeunes recherchent aussi à maintenir des relations structurantes avec ce qui les sécurisent. Dans son article consacré à l'attachement à la période adolescence, le pédopsychiatre Frédéric Atger (2007) s'intéresse aux avancées des théories de l'attachement dans le cadre de consultations et du processus de soin. La notion de « base de sécurité » (*ibid.*: 76) qu'il évoque rend compte de la nécessité des relations aux figures parentales dans l'émancipation du sujet adolescent. Dans le cas des mineurs isolés étrangers, malgré l'absence des parents, il reste possible d'envisager les environnements des MECS comme des espaces familiers et parfois à dimension familiale pour les mineurs où les liens se recréent après la migration et la séparation aux parents.

> « La notion de base de sécurité, qui met l'accent sur l'importance de la balance entre attachement et exploration, permet de comprendre le rôle des parents pour favoriser l'autonomie. À l'adolescence, il est essentiel que le système d'exploration soit hautement activité pour permettre que le sujet développe ses diverses compétences physiques, intellectuelles et sociales et au-delà pour qu'il puisse nouer de nouvelles relations. La construction de l'autonomie de l'adolescent repose donc en grande partie sur l'activation du système d'exploration qui ne peut être optimale que si le système d'attachement est

désactivé. Ainsi l'autonomie de l'adolescent ne se développe pas dans l'isolement, mais dans le contexte d'une relation proche toujours possible avec ses parents lorsqu'il la demande. »
Atger, 2007 : 76

Plus qu'un foyer, les MECS spécialisées dans l'accueil des mineurs isolés étrangers forment de véritables points de repère dans la vie des jeunes. Quitter un nouveau groupe d'appartenance provoque ces réticences. L'horizon du départ est plus que prometteur, il est aussi inquiétant.

> *« Même s'il est adulte et qu'il a un emploi, il y a quand même un isolement que les jeunes n'arriveront jamais à combler. Et là, l'isolement, il est physique. Moi je vois des jeunes majeurs qui se sentent seuls dans leur studio. Alors que les travailleurs sociaux sont hyper heureux de les mettre en studio, mais eux, se sentent seuls. »*
>
> Entretien éducateur spécialisé - Marseille (2014)

Pour l'éducateur spécialisé Nicolas Mannlein, ce départ est d'autant plus difficile qu'une véritable famille se recrée dans le foyer. Le départ n'est donc pas si facile, car il procède à une nouvelle expérience de la séparation que les jeunes ont déjà vécue dans leur parcours de vie. Pour les mineurs isolés étrangers, il est difficile de repenser une nouvelle étape de vie sous l'angle d'une rupture à un environnement devenu familial et familier. Aussi, la présence de membres de cette nouvelle famille à l'extérieur de l'internat permet de faire de cette nouvelle épreuve redoutée un mouvement garant d'un avenir prometteur.

> *« Moi quand j'avais fait justement les entretiens avec les anciens jeunes, et justement celui-là qui venait en Ariège pour faire ses papiers, qui disait que voilà, pour lui l'institut c'était sa maison en France, et que les jeunes qui étaient là c'était sa famille, ceux qui l'avaient connu, et il avait toujours du lien avec des jeunes avec qui il était à l'époque. »*
>
> Entretien Nicolas Mannlein, éducateur spécialisé - Saverdun (2014)

3.3. *Les rituels du départ pour préparer l'avenir et renouer avec le passé*

Dans la mesure où le moment du départ peut être difficile à vivre pour les jeunes, des rituels sont mis en place pour symboliser cette transition d'âge et de lieux. Ainsi, au même titre qu'il existe des protocoles d'accueil au moment de l'arrivée des mineurs dans les foyers, les départs font aussi l'objet de cérémonies particulières. Avec l'exemple du changement de pavillon, il apparaît que cette transition est une étape importante pour les mineurs. Ce changement de lieu représente presque une initiation à un nouveau temps de vie, à un rite de passage vers un nouvel état. Alors, si le mineur ne connaît pas un bouleversement majeur, ce changement marque la reconnaissance de la part de l'institution à l'égard d'une évolution individuelle connue par le jeune. Comme l'indique C. dans notre entretien, le rituel du départ incarne ce changement. Il symbolise le passage et la transition.

> *« - Au niveau de l'arrivée et du départ des jeunes, il y a des rituels au moment où ils arrivent sur la structure ?*
> *- Oui, on fait un petit apéro par exemple. Et puis idem pour le départ quand on peut. Et puis à la montée du jeune, on essaie de faire un petit repas.*
> *- Et s'il ne veut pas?*

> *- On ne le force pas, mais on essaie quand même d'acheter deux trois bouteilles de coca, des cacahuètes pour marquer la fin, c'est un passage, une transition, il grandit, il passe au P5, il appréhende et normalement tout doit être fait pour bien faire la transition, expliquer le fonctionnement du pavillon. Voilà, pour le préparer quoi. »*
>
> Entretien C., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

Sur le terrain, comme pour l'arrivée, il existe un départ formel et un plus informel. Le départ officiel a lieu auprès des mêmes acteurs qui ont procédé à l'entretien d'accueil. En présence du directeur, du chef de service, de l'éducateur référent et du mineur, comme une sorte d'aboutissement, un temps solennel donne l'occasion de procéder au bilan du parcours du jeune. La progression des différents projets menés par les mineurs au cours de leur parcours individuel est abordée pour mieux présenter les pistes d'avenir qui s'offrent à eux. Cet échange solennel marque la fin officielle du parcours institutionnel dans l'enceinte de la MECS. De manière plus informelle, à l'échelle de l'unité de vie où ils sont hébergés et vivent au quotidien, les jeunes voient aussi se dérouler un rituel du départ.

Dans le cadre de la fin d'une prise en charge, ce rituel permet au mineur d'évoquer son départ auprès de tous les acteurs des sphères sociales où il est ancré. Il informe ainsi les jeunes avec qui il a partagé son quotidien. En présence des éducateurs, il mentionne son départ afin de mieux attester qu'il a parcouru avec succès le chemin vers l'autonomie. La mise en perspective de ce temps du départ avec le parcours migratoire des mineurs isolés étrangers, souligne l'importance de ces rituels. En effet, ils permettent aux jeunes de ne pas reproduire un schéma du départ ancré dans ce que la psychiatre Caroline Thibaudeau (2006 : 98) qualifie dans son article de « rupture critique » et de « rupture traumatique » vécu au cours de la migration.

> « Le départ n'était pas forcément prévu à l'avance et semble organisé au dernier moment, parfois à leur insu, par la famille proche ou élargie, un réseau de protection politique, religieux ou un voisin. La rupture est soudaine et le jeune est précipité dans l'inconnu. Il n'emporte aucune affaire, ne dit pas au revoir. Le départ n'est pas pensé, il n'est pas mentalisé. On peut alors imaginer qu'il effectue le voyage dans un état de grande anxiété, en position de survie psychique, sans aucune prise sur les événements, *sur ce qui l'attend là-bas*. Ce départ est l'équivalent d'un saut dans le vide. »
>
> Thibaudeau, 2006 : 99

Les rituels de séparation autorisent les jeunes à faire des adieux qu'ils n'ont pas toujours pu faire en quittant leur pays. Ces rituels institutionnalisent une rupture choisie et assumée avec l'institution procédant à l'accession à une autonomie psychologique. Lors d'un entretien, R., un jeune bangladais témoigne d'un certain malaise au sujet de la séparation avec ses amis.

> *« - Tu n'as pas l'air très bien, est-ce que ça va ?*
> *-Oui je suis un peu tendu aujourd'hui, car beaucoup de personnes me quittent en ce moment et c'est pour ça que je bois beaucoup de café, j'ai mal au cœur pour ça. »*
>
> Entretien R., 16 ans, Bangladesh - Paris (2012)

Il est alors très important qu'ils puissent donner leur nouvelle adresse, verbaliser les raisons de leur départ aux autres résidents ou encore échanger leur numéro de téléphone portable. Ces rituels en apparence d'une grande banalité n'ont pu être réalisés par la majeure partie des jeunes lors de leur migration. Alors, en procédant à un départ signifiant pour les mineurs et significatif pour le reste des individus présents, les jeunes ne reproduisent pas ce qu'ils ont eu tant de mal à vivre par la migration. Pour ne pas réitérer

une séparation parfois sensible, donner l'opportunité aux mineurs de faire leurs adieux correctement à leurs camarades de vie, aux adultes qui les ont accompagnés, mais aussi aux lieux où ils se sont ancrés se dévoile comme un geste hautement symbolique et loin d'être anodin. D'ailleurs, comme le souligne Nicolas Mannlein dans son entretien, il est très important que les jeunes soient systématiquement associés à ces rituels de départ afin qu'ils puissent les construire et les élaborer en concertation avec l'équipe éducative présente.

> *« - Et quand le jeune quitte officiellement l'institution, il y a un rituel de départ ?*
> *- Non, rien de spécial. Disons que, ce qui se passe c'est que il y a des rites de passage qui se font de pavillon à pavillon, ou du P5 aux appartements. Là on fait un départ, on fait quelque chose. Après quand ils sont en appartement, ils vivent en autonomie, ils ne sont plus dans un groupe, donc du coup venir à l'institut pour faire une fête ça n'a pas trop de sens, pour nous, pour eux. Et puis, on accueille tellement de jeunes qu'il faudrait faire des fêtes tous les jours (rires). Par contre, ceux en service appartement, à leur demande et avec notre autorisation, ils vont faire une fête chez eux, c'est eux qui se l'organisent, ils vont inviter des copains, ou des choses comme ça, ils vont demander…enfin, eux ils vont s'organiser des choses, mais alors là ils vont inviter d'autres jeunes qui sont en appartement. Du coup c'est eux qui sont porteurs de ça. Alors que dans le groupe, l'équipe éducative est plus porteuse, avec le jeune il est associé à une demande qui vient de l'équipe :* " *tu vas partir du pavillon, qu'est-ce qu'on fait pour ton départ ? On fait une petite fête ?* ". *Et là, des choses se mettent alors en place. »*
> Entretien Nicolas Mannlein, éducateur spécialisé - Saverdun (2014)

Malgré toute cette importance, le départ n'est parfois pas envisagé comme ce rituel essentiel. Ainsi à Saverdun, le départ ne constitue pas un événement, mais davantage une période de transition marquée par des étapes intermédiaires. Ainsi le rituel du départ est plus diffus et n'est pas matérialisé par un événement donné. L'installation du jeune dans le pavillon dédié aux usagers en fin de parcours est une première occasion pour sensibiliser le jeune sur sa propre responsabilisation. Pour les éducateurs il s'agit d'évoquer les exigences attendues dans ce nouveau lieu et de le rassurer sur ses capacités à passer à une autre étape de leur vie.

> *« - Toi dans ton travail comment gères-tu les départs, les arrivées, est-ce qu'il y a des rituels particuliers ?*
> *- Bon tu vois dans les départs, par exemple avec M. en ce moment on l'a su assez tôt et c'est vrai qu'il y a des choses qui se gèrent à ce moment-là…comment dire, en fait ça va tellement de soi ! Savoir que M. va passer sur le P5 et bien je vais plus le laisser avec ses difficultés s'il en a, je vais peut-être plus le laisser se mettre en avant dans certaines situations, je vais lui demander plus de choses, je vais avoir une exigence peut-être plus particulière en sachant qu'il va aller sur un autre pavillon qui va travailler justement ces points-là. Après c'est difficile quand on apprend un départ du jour au lendemain, on ne peut pas faire grand-chose, et ça, ça arrive souvent. »*
> Entretien S., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

Néanmoins, comme le souligne S. au cours de l'entretien, la cadence du rythme institutionnel au sein des foyers constitue un obstacle à l'organisation de ce travail éducatif progressif. C'est également une barrière à la mise en place de ces événements hautement symboliques dans le parcours des mineurs. Si S. évoque cette lacune à l'échelle du changement de pavillon, ce constat est aussi dressé par B. dans le cadre d'un départ définitif de la structure d'accueil. Certains mineurs quittent l'institution sans que les rituels de départ aient été respectés. Dans la précipitation, les jeunes partent alors subitement du foyer et se retrouvent dans leur nouveau lieu de vie.

> *« On a des rituels, en tout cas on est sensés avoir un petit rituel d'accueil. Mais il y a des moments où on est rattrapés par le temps. On est vraiment rattrapés par le temps. Ça veut dire qu'il y a des jeunes*

> *qui sont partis comme ça ! Ça veut aussi dire qu'il y a même des éducs qui sont partis comme ça. Je suis désolée de le dire mais oui…on n'a pas le temps. »*
>
> Entretien B., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

Penser les rituels de départ de l'institution au prisme de la population des mineurs isolés étrangers montre que le nouvel horizon qui se dessine pour ces jeunes est plus qu'une projection vers l'avenir, c'est un moyen d'établir un nouveau lien avec leur passé. Cette séparation brutale et souvent trop hâtive dans le parcours de vie des mineurs devient moins traumatique à mesure qu'elle n'est plus répétée. Comme cela a pu être mentionné, les relations parfois familiales qui se développent dans les MECS résonnent comme la métaphore d'une nouvelle parenté. La fin de la prise en charge ou le changement de pavillon indique la fin de ces relations ou tout du moins de leur transformation. Pour que le départ soit désormais ancré dans la promesse et non dans la destruction et la douleur, les rituels se dévoilent ici comme de véritables supports à la négociation de cette séparation. Si cette trajectoire pour l'avenir se prépare et s'étaye le plus solidement possible dans la mission éducative dans l'axe d'intégration, ce nouvel ailleurs est porteur de nombreux enjeux pour les mineurs. Véritables passeurs sur cette route de l'ailleurs et de l'inconnu, les éducateurs donnent aux jeunes la possibilité de gérer l'organisation de leur nouveau parcours et d'aborder avec plus de sérénité ce futur aussi angoissant que stimulant.

Autre départ, nouvel horizon

Le parcours de protection des jeunes en tant que mineurs isolés étrangers prend fin à l'âge de leurs 18 ans. Cette étape résonne comme un nouveau départ non plus géographique, mais social dans la vie adulte et les responsabilités qu'elle implique. L'horizon de la majorité se dessine à travers de nouvelles opportunités et de nouvelles contraintes que les mineurs comme les professionnels chargés de leur protection cherchent à anticiper tout au long de la période d'accueil. En effet, à leur majorité, les jeunes ne bénéficient plus des mesures réglementaires spécifiques qui les distinguent et les protègent. Ils se retrouvent alors sous le même régime légal que les adultes. S'ils ne présentent pas les conditions satisfaisantes pour obtenir un titre de séjour, ils sont désormais des étrangers que les autorités peuvent éloignés du territoire. Pour rendre compte de ce changement de régime brutal à leur égard, Émilie Duvivier (2012 : 262) qualifie les mineurs isolés étrangers de « jeunes en sursis ».

Tout au long de ce chapitre, il a été montré comment la perspective de cet avenir incertain déterminait les orientations prises au cours du parcours de prise en charge des mineurs. De par les différentes pistes de régularisation qui s'offrent à eux, un ensemble de décisions clés doivent être prises en amont de leur majorité. Alors qu'ils aspirent à vivre une vie ordinaire et à réaliser leurs rêves, ces mineurs sont rattrapés par des réalités administratives dont peu de jeunes de leur âge ont à se soucier. Loin d'être une parenthèse, dès leur minorité et tout au long de leur parcours de protection, ils expérimentent le poids des contraintes qui les attendent à leur majorité à travers un ensemble de concessions qu'ils doivent accepter pour garantir la régularité de leur séjour et leur avenir en France. Le parcours des mineurs vers la majorité est d'abord un itinéraire jalonné par des choix et des décisions.

L'analyse du processus de construction du « bon » parcours révèle une action éducative en tension entre deux considérations qui peuvent parfois entrer en conflit. La protection est ancrée d'une part dans une visée stratégique qui consiste à prendre un ensemble de décisions clés pour que les jeunes réunissent les conditions nécessaires à l'obtention d'un statut légal, et d'autre part dans la volonté d'assurer aux mineurs un avenir banal, de les préparer à devenir des adultes responsables et autonomes. Ces deux dynamiques conduisent à faire des lieux de protection des lieux de production d'un ensemble d'exigences adressées aux mineurs. Sous peine de mettre en danger leur séjour en France, les mineurs n'ont pas le droit à l'erreur. Tous les points sur lesquels ils doivent s'engager pour réussir (école, régularisation, *etc.*) les contraignent à un devoir d'exemplarité quotidien. L'impératif d'une bonne « intégration institutionnelle » (*ibid.*) assure aux mineurs leur bonne intégration à la société française.

Pourtant, ces différentes exigences ne parviennent pas à garantir l'avenir de tous les jeunes. En effet, dans environnement où l'erreur est fatale, la recherche souligne comment les dispositifs institutionnels produisent également des mineurs marginaux parce qu'incapables de répondre à ce devoir d'exemplarité attendu. Après les avoir préparés à faire leur entrée dans le monde des adultes, l'heure du départ des lieux de la protection et de la sortie des dispositifs de protection des mineurs s'accompagne d'un ensemble de rituels qui visent à négocier une transition vers un nouveau statut. Avoir eu l'opportunité de rester en contact avec d'anciens mineurs sortis des dispositifs a permis d'appréhender la place que cette institution de protection continue d'occuper (ou non) dans la vie des jeunes majeurs. Alors que ce septième chapitre a permis de souligner les conditions de la

préparation du départ des jeunes devenus majeurs, tandis que le dernier chapitre de cette troisième partie propose d'aller à la rencontre de majeurs déjà sortis du dispositif.

Chapitre huit. Avenir et devenir

L'analyse du parcours migratoire et du parcours de protection nécessite de croiser plusieurs perspectives. Au cours des premières parties, un regard rétrospectif a permis d'aborder les origines des jeunes et d'appréhender les conditions de leur voyage. Puis, dans un temps plus introspectif, j'ai évoqué les expériences quotidiennes des jeunes afin de comprendre les réalités de leur accueil. Parmi elles, le devenir des mineurs comme l'avenir des dispositifs sont ressortis comme des problématiques au cœur des préoccupations quotidiennes. Le futur occupe une place cruciale. Au-delà de la singularité des itinéraires de vie des mineurs isolés étrangers, cette population se démarque par le fait qu'elle incarne – comme bien d'autres jeunes – le futur des sociétés qui les ont accueillies au cours de leur minorité. Ce huitième chapitre révèle les pistes d'avenir réelles ou plus théoriques de la prise en charge des mineurs isolés étrangers en adoptant parfois une démarche prospective. Pour ce faire, ma recherche considère l'accueil comme un système orchestré par trois principaux acteurs : les acteurs institutionnels, les mineurs isolés étrangers et le chercheur. Le choix d'intégrer le chercheur comme un acteur de l'accueil vise à appréhender l'influence de sa présence sur les réalités observées. De surcroit, ce parti pris est l'occasion d'aborder les adaptations mises en place au cours du travail et les enseignements tirés pour approfondir les modalités d'enquête avec les mineurs isolés étrangers. Il s'agit de saisir les conditions dans lesquelles j'ai négocié mon propre départ de ces lieux en tant que chercheuse, mais aussi en tant que personne intégrée à un décor relationnel singulier.

En isolant chacun de ces acteurs, ce chapitre ambitionne de mettre au jour les pistes qui s'offrent à ces individus en fonction de nouveaux impératifs, de nouvelles opportunités et de nouvelles contraintes qu'ils identifient. Comment évolueront les dispositifs de la prise en charge des mineurs isolés étrangers dans les années à venir ? Comment les professionnels de l'accueil imaginent leur avenir de travailleur social ? Que deviennent les mineurs isolés étrangers une fois devenus majeurs ? Quelle est la place que le chercheur peut négocier sur ce terrain d'enquête délicat ?

Pour répondre à ces questionnements, c'est en s'inspirant d'une démarche souvent mobilisée dans les études géographiques et appliquée aux projets de territoire, que le dernier chapitre de cette thèse propose une réflexion axée sur les évolutions à venir ou déjà en cours de réalisation. Un premier temps du chapitre est consacré au devenir des institutions et aux professionnels qui les font vivre. En dévoilant les paroles des professionnels, ce premier point montre ce qui tend à perdurer, à être transformé, mais

aussi les nouvelles limites des actions à venir. Un deuxième temps s'arrête sur le devenir de mineurs isolés étrangers suivis dès le début de la recherche et devenus aujourd'hui des adultes. Entre des parcours jugés réussis et d'autres, plus chaotiques, se dévoilent les configurations dans lesquelles ces jeunes s'insèrent dans la société à leur majorité. Ce point révèle également la nouvelle place occupée par le pays d'origine dans cet avenir qui se profile en France. Un dernier temps propose une réflexion sur le devenir de la recherche scientifique en approfondissant notamment le rôle que les jeunes majeurs peuvent jouer dans le travail de compréhension du parcours des mineurs isolés étrangers. Cette dernière section interroge ainsi la posture que le chercheur adopte face à des jeunes qui forcent à l'inventivité méthodologique et à une réflexion éthique.

1. Devenir des dispositifs et des établissements d'accueil

Le devenir des institutions en charge de l'accueil des mineurs isolés étrangers se joue à plusieurs échelles géographiques (flux migratoires mondiaux, politique nationale, gestion départementale). Il s'inscrit également au croisement de différents enjeux de société, d'évolutions politiques, juridiques et sociales qui transcendent le champ des migrations internationales. À la lumière des enjeux émergents dans les débats et les évolutions contemporaines de l'accueil des mineurs isolés étrangers, ce premier temps interroge le devenir du modèle institutionnel de l'accueil des mineurs isolés étrangers. Cette première sous-partie se place du point de vue des différents acteurs qui élaborent et font vivre ce système d'accueil. Les contraintes et les opportunités qu'ils identifient donnent à comprendre le cadre de leur action future. Le premier point de cette démonstration se focalise sur le devenir des dispositifs de prise en charge des mineurs isolés étrangers à l'échelle nationale. En plus d'une prospection théorique amorcée pour homogénéiser les pratiques d'accueil, il s'agit d'évoquer certaines évolutions déjà en cours de réalisation. Ce premier point présente également les nouveaux interlocuteurs qui se positionnent dans ce nouveau cadre de l'accueil. Un deuxième point donne la parole aux éducateurs spécialisés. Ouvriers de la protection, les différentes difficultés officielles qu'ils rencontrent et celles plus officieuses qu'ils identifient ou fabriquent parfois sont analysées ici comme autant de raisons qui menacent la poursuite de leur mission. Ces différents arguments sont aussi considérés comme des éléments qui construisent la réalité de l'accueil. Enfin, s'interroger sur le devenir des institutions qui ont en charge les mineurs isolés étrangers implique aussi de questionner la place qu'elles occupent dans la vie des jeunes majeurs sortis du dispositif. En présentant les rapports ambivalents que les jeunes entretiennent à l'égard de ces lieux, un troisième point montre comment les majeurs continuent de façonner les espaces de leur prise en charge.

1.1. *Quel modèle pour la protection des mineurs isolés étrangers ?*

Le dispositif de protection de l'enfance est la clé de voute du parcours de vie des mineurs isolés étrangers en France. Loin d'être figé, des évolutions du modèle d'accueil français se laissent entrevoir et révèlent de nouveaux enjeux de la prise en charge. Ce premier point s'inscrit dans une démarche résolument prospective pour aborder les évolutions annoncées et celles déjà amorcées. Du cheminement vers un accueil similaire à

celui en vigueur dans le champ de l'asile à la nouvelle clé de la répartition des jeunes sur le territoire, deux premières sections s'interrogent sur l'avenir des dispositifs de protection des mineurs isolés étrangers. Une troisième partie se concentre sur les nouveaux acteurs présents sur la scène des décisions relatives aux mineurs isolés étrangers.

1.1.1. Le parcours de la demande d'asile comme source d'inspiration

Les dispositifs de prise en charge des mineurs en situation de danger doivent être en conformité avec les principes du droit commun français, respecter les normes réglementaires européennes et être en accord avec les engagements internationaux. Face à une nouvelle figure de l'enfance en danger venue de l'étranger, des nouveaux modèles d'accueil ont été créés. Progressivement, ils se sont accompagnés d'itinéraires dérogatoires reposant sur un circuit d'accès à la protection de plus en plus sinueux et semé d'embuches. Au regard du parcours qu'ils vivent en France, il semblerait que les difficultés soient un véritable leitmotiv de leur parcours alors même que la protection devrait être une considération primordiale à leur égard. Dans la deuxième partie de cette thèse, les différentes évolutions législatives évoquées ou encore le décryptage des attitudes des éducateurs chargés de réaliser l'évaluation de la minorité ont conduit à effectuer ponctuellement un parallèle avec le système de la demande d'asile en vigueur en France. Aussi, au moment d'aborder l'avenir des dispositifs de protection, plus qu'une simple métaphore le modèle de la demande d'asile semble se transposer et définir le nouveau cadre du parcours de prise en charge des mineurs isolés étrangers.

Pour illustrer cette évolution, en 2014, l'IGAS produit un rapport à l'occasion de l'évaluation de la circulaire de 2013. En plus des conclusions établies sur les résultats du dispositif en lui-même, un certain nombre de recommandations sont établies. Comme le souligne le propos introductif du rapport, les possibles évolutions du dispositif mentionnées dans ce le document ont pour but de rationaliser au mieux les procédures d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers sur le territoire français.

> « La conception et la mise en œuvre de ce dispositif demeurent néanmoins fragiles et perfectibles sur plusieurs points. Tout en en préconisant la poursuite, ce rapport trace les voies d'une évolution indispensable pour sa pérennisation juridique et financière et propose des aménagements nécessaires à son bon fonctionnement. »
>
> IGAS, 2014(a) : 7

Dans la section consacrée au déroulement de l'entretien de la minorité et de l'isolement des mineurs, l'IGAS préconise l'adoption d'un modèle d'évaluation des mineurs extrêmement proche de celui en vigueur dans l'évaluation des dossiers des demandeurs d'asile. Les méthodes de vérification développées et perfectionnées par l'OFPRA y sont alors mobilisées comme la piste pour l'amélioration de la formation des évaluateurs travaillant auprès des mineurs isolés étrangers. L'IGAS recommande qu'un rapprochement s'effectue entre les évaluateurs et les agents de l'OFPRA. Comme un basculement plus franc de la protection de l'enfance vers le contrôle et le statut d'étranger des mineurs, l'OFPRA et le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile sont évoqués de façon récurrente dans le rapport de l'IGAS.

> « La mission considère que la pluridisciplinarité des équipes, ainsi que le recrutement d'agents ayant de bonnes connaissances géopolitiques sont un atout majeur pour permettre de décrypter le récit du jeune, de vérifier la véracité des éléments concourant à établir la

> minorité, pour en souligner, le cas échéant, les incohérences. C'est d'ailleurs le profil des agents de protection de l'OFPRA dont la mission, hormis le cadre juridique de la protection appliquée, présente des points communs évidents avec celle des évaluateurs des conseils généraux »
>
> IGAS, 2014(a) : 54

> « Assurer une formation du personnel en charge des entretiens dans tous les départements ou services mutualisés. […] Mieux apprécier les critères de la minorité et de danger, ou de risque de danger à partir des déclarations des jeunes évalués et de décrypter les incohérences éventuelles du récit ; cela suppose à la fois une connaissance géopolitique des pays d'origine, une appréhension des cultures concernées, mais aussi des enjeux qui découlent de la qualité de MIE en France pour ces jeunes. […] La mission recommande d'associer l'OFPRA au contenu de cette formation au regard de son expertise reconnue, et d'accueillir des officiers de protection comme intervenants. »
>
> IGAS, 2014(a) : 57

> « L'analyse des récits des jeunes montre qu'ils font parfois référence à des situations locales très précises (description de conflits « ethniques » par exemple) dont l'évaluateur devrait être en mesure d'apprécier la véracité. Cette faculté suppose des connaissances géopolitiques que l'on ne peut délivrer lors d'une formation et qui doit pouvoir s'appuyer sur l'accès permanent à une ressource document très régulièrement mise à jour. L'OFPRA dispose de cette ressource dont il conviendrait que la mission PJJ étudie les modalités de mobilisation par les services évaluateurs. »
>
> IGAS, 2014(a) : 58

Par l'imposition de la double casquette d'évaluateur-éducateur aux professionnels, le travail de terrain mené dans les structures du premier accueil atteste du conflit éthique créé par le dispositif d'accueil de la circulaire de 2013. Alors que la situation d'isolement devrait suffire à l'octroi d'une protection, selon les propositions faites par l'IGAS, l'histoire migratoire des jeunes tend pourtant à prendre une place croissante dans les procédures d'évaluation. Ces dernières se rapprochent ainsi de manière croissante du parcours des demandeurs d'asile et interrogent dès lors le statut accordé à la protection. En effet, à l'inverse de la demande d'asile qui octroie un statut légal de « réfugié », celui de mineur en danger, et encore moins celui de mineur isolé étranger sont reconnus comme des statuts légaux ou administratifs. Il constitue davantage une situation octroyant une protection temporaire jusqu'à l'âge de la majorité. En aucun cas, cette protection ne peut être mise au même niveau que celle des garanties offertes par le statut de réfugié. D'ailleurs, le rapport de l'IGAS (2014 : 77) recommande le rapatriement volontaire dans le pays d'origine comme une solution à envisager davantage pour les mineurs isolés étrangers lors de leur prise en charge. Cette piste ne pourrait jamais sérieusement être abordée pour les réfugiés venus trouver une protection en France. Ainsi, les orientations prônées par l'IGAS se placent du point de vue des institutions et ne resituent à aucun moment la parole des mineurs ou n'analysent leur rapport à ces dispositifs. La généralisation de ces considérations mène à une confusion autour de la situation des mineurs davantage perçus comme de potentiels fraudeurs et usurpateurs de la protection que des enfants en danger à protéger. Cette logique en développement établit les bases d'un terrain propice à l'émergence de la figure du « faux mineur » comme un écho à celle des « faux demandeurs d'asile » qui voudraient obtenir le statut protecteur de réfugié.

Comme le souligne Julien Bricaud (2012) tout au long de son ouvrage consacré au soupçon, ces considérations sont déjà bien présentes dans les foyers d'accueil de la prise en charge des mineurs. Plus récemment, les travaux récents menés par Corentin Bailleul et Daniel Senovilla Hernández (2016) ou encore les communiqués de l'ADJIE (2013) sur les

résultats des évaluations de la minorité attestent également de la généralisation des attitudes de suspicion dans les rapports des autorités à l'égard de ces mineurs. Une évolution des dispositifs érigerait alors des pratiques éducatives ou institutionnelles jugées marginales en une norme commune à tous les acteurs. Comme une piste concrète au rapprochement de deux champs de l'action politique pourtant opposés (immigration et protection de l'enfance), deux modèles de développement sont envisagés par l'IGAS à l'avenir du dispositif d'évaluation des mineurs. L'organisme rappelle que ces recommandations restent tributaires de la bonne volonté des conseils départementaux et confirme dans le même temps la place de choix de cet acteur territorial.

> « La faisabilité de cette recommandation, s'agissant d'une compétence départementale, repose sur une démarche volontaire des collectivités concernées. »
>
> IGAS, 2014(a) : 57

Dans son rapport, l'IGAS envisage deux propositions pour prévoir l'avenir de la phase d'évaluation. La première poursuit la logique en cours misant sur le renforcement du rôle des départements et la deuxième, plus intrigante, mise sur l'externalisation de l'évaluation par un nouvel « opérateur ».

> « La mission propose de charger les préfets de région de réunir les conseils généraux afin d'examiner avec eux les conditions d'une mutualisation de la « prestation d'évaluation sociale », réalisée pour leur compte soit par l'un des Conseils généraux (hypothèse 1), soit par un délégataire commun (hypothèse 2). […]
> Hypothèse 1 : la mutualisation autour d'un Conseil général chef de file, volontaire pour accueillir et superviser la réalisation des entretiens pour le compte des autres départements. […]
> Hypothèse 2 : les départements délèguent l'organisation et la réalisation des entretiens à un opérateur commun. […] La concertation menée par le préfet aboutirait à ce que les conseils généraux participants organisent un appel un projet commun pour contacter avec un même délégataire chargé de réaliser les entretiens pour leur compte. Comme c'est le cas aujourd'hui lorsqu'une association réalise les entretiens, la décision finale reviendrait au président du Conseil général délégant la réalisation de la prestation. […] En outre, si plusieurs entretiens sont nécessaires pour un même jeune, ils devraient être dans toute la mesure du possible réalisés dans la journée. »
>
> IGAS, 2014(a) : 56

Après la preuve de la performance du système de filtrage initié dans les locaux de la PAOMIE lors de la délégation à des opérateurs associatifs de l'évaluation de la minorité et de l'isolement, l'IGAS atteste ici vouloir élargir la sous-traitance de l'évaluation à l'échelle nationale. Sous couvert d'aider les départements concernés, cette option questionne. Qui seraient ces prestataires extérieurs ? Quelle indépendance auraient-ils vis-à-vis des intérêts départementaux et politiques ? Dès lors que les conseils départements auraient recours à ces prestataires, comment assurer le contrôle des pratiques d'évaluation ? Ces prestataires seraient-ils sensibilisés aux réalités migratoires des mineurs ? Les évolutions probables ou celles déjà mises en place dans l'accueil des mineurs isolés étrangers partagent de plus en plus de caractéristiques avec le parcours des demandeurs d'asile. Si la logique de contrôle et de sécurité se voit substituer progressivement à celle de la protection, il est fortement envisageable qu'à terme, les mineurs isolés étrangers soient intégrés aux dispositions contenues dans le droit spécifique des étrangers en France (CESEDA) et ne relèvent plus du droit commun.

Comme une préfiguration des évolutions à venir, des conséquences liées à ce type de modèle se constatent d'ores et déjà sur le terrain. En effet, à l'image des déboutés du

droit d'asile, des mineurs se retrouvent en dehors du droit à toute protection. À l'issue de la période d'évaluation, en dépit des documents et des preuves qu'ils présentent, ces jeunes ne sont pas toujours reconnus mineurs (Bailleul et Senovilla Hernández, 2016). Par conséquent, ils sont exclus des dispositifs d'accueil et d'aide dédiés aux mineurs. Dans le même temps, puisque les documents qu'ils ont en leur possession attestent de leur minorité, ces jeunes ne sont pas acceptés dans les structures d'urgence pour majeurs. Les mineurs se retrouvent alors dans un *no man's land* juridique et tentent de trouver une solution par le biais d'associations de soutien aux droits des étrangers ou de réseaux militants. Le rapport MINAS (*ibid.* : 94) évoque en détail les conditions de vie préoccupantes de ces mineurs déboutés de la protection. N'entrant dans aucune des catégories où ils pourraient bénéficier d'une protection, ces jeunes vivent à la rue, leur fragilité se retrouve alors redoublée par cette mise en danger institutionnelle. Ainsi, si la vulnérabilité est régulièrement évoquée pour qualifier les mineurs en situation d'isolement, la sévérité des dispositifs en place et l'absence de réponse pour ces mineurs « hors-catégories » sont à l'origine d'une nouvelle forme de la vulnérabilité. De par leur âge et les maltraitances institutionnelles auxquels ils sont exposés, ils deviennent des individus en danger dans des contextes et des environnements hostiles à leur bien-être.

1.1.2. Une nouvelle clé de répartition territoriale

Les nouvelles logiques de développement potentielles de la prise en charge se présentent comme autant d'évolutions à envisager pour l'avenir des mineurs isolés étrangers. Le rapprochement entre le modèle de traitement réservé aux demandeurs d'asile et celui octroyé aux mineurs est un premier pas vers la reconsidération des modalités de leur accueil. Opérant pourtant déjà dans certains départements, la généralisation de ce système marquerait une homogénéisation définitive des approches et mettrait fin aux pratiques éducatives spécifiques et savoir-faire locaux. Suite à la remise en cause de la clé de répartition par le biais de la saisine du Conseil d'État par les départements, un décret datant de juin 2016 annonce un changement important dans l'organisation de la répartition territoriale des mineurs. La répartition des mineurs de moins de 19 ans par département selon la circulaire de 2013, est mise à jour par un nouvel indice basé sur deux variables :

- **variable 1** : « part de la population de jeunes de 19 ans et moins dans le département, rapportée à celle des jeunes de 19 ans et moins recensée dans l'ensemble des départements concernés. » (www.localtis.in).

- **variable 2** : « correspond au cinquième d'un rapport entre deux données. D'une part, la différence entre le nombre de MIE que ce département aurait dû accueillir au 31 décembre de l'année précédente sur la base du premier critère et le nombre de mineurs effectivement pris en charge par le département à cette date. D'autre part, le nombre de mineurs accueillis dans l'ensemble des départements concernés au 31 décembre de l'année précédente. La clé de répartition ainsi calculée pour chaque département sera rendue publique par le ministère de la Justice le 15 avril de chaque année (le 1er juillet pour 2016). » (www.localtis.in).

Cette complexification de l'indice de répartition minimise l'importance de la part des moins de 19 ans par département. Cet indice ne constitue plus la pierre angulaire de

l'orientation. L'introduction du différentiel entre les mineurs que les départements auraient dû accueillir et ceux qu'ils ont réellement accueillis laisse présager que les capacités matérielles de l'accueil soient enfin considérées. Or, il n'en est jamais fait mention. Dans cette évolution légale, les mineurs restent toujours une simple donnée des systèmes comptables et statistiques qui animent les collectivités et qui transcendent plus largement le champ de la gestion des migrations. Dans ce décret qui fixe les contours de ce nouvel indice, l'intérêt supérieur de l'enfant n'est toujours pas considéré comme un critère central de la procédure réorientation. D'ailleurs, comme une confirmation supplémentaire d'un contrôle renforcé, le ministère de la Justice impose aux départements de fournir des chiffres sous prétexte d'une meilleure organisation représente en réalité une opportunité pour un meilleur contrôle des flux des mineurs isolés étrangers. Ainsi, il est possible d'imaginer une nette opposition entre des départements prompts à diffuser leur chiffre en raison d'une pression déjà forte autour de l'accueil des mineurs isolés étrangers et d'autres plus réticents car moins concernés par le phénomène. Ces attitudes différenciées exacerberont encore davantage les enjeux économiques liés à cet accueil et ne manqueront de politiser encore davantage le sujet.

Cette nouvelle clé de répartition publiée par décret à la fin du mois de juin 2016 annonce un changement central dans la gestion géographique du phénomène. Elle confirme la primeur des intérêts institutionnels face à ceux d'une population en danger. Plus largement, du point de vue de la dynamique géographique, cette nouvelle distribution géographique plonge les collectivités territoriales dans un mouvement et une instabilité perpétuels. D'une année sur l'autre, chaque 15 avril, une nouvelle répartition se mettra ainsi en marche sans que les évolutions ponctuelles sous l'effet des contextes sociaux et politiques au cours de l'année ne puissent être prises en compte.

Dans ce nouveau contexte et comme le souligne très justement l'article du site localtis.in, l'Association des départements de France n'a ni été invitée ni intégrée à la création du comité de suivi. Association aux avant-postes de la mise en place de la circulaire de 2013, l'ADF est aujourd'hui mise à l'écart de l'analyse de l'évolution du dispositif où le rôle de chef de file du département sur le plan financier est pourtant rappelé. En effet, si le département n'est plus réellement au cœur de la négociation du contenu, le décret en fait davantage un support de l'action et un financeur des décisions étatiques. Dans la conclusion de l'article, le site localtis.in fait référence à une motion récemment promulguée. Dans ce communiqué, le propos des présidents de conseils départementaux faisait état de la demande d'une meilleure répartition de la charge financière induite par la prise en charge des mineurs isolés étrangers. Ces derniers exigeaient que l'État intervienne sur le dossier des mineurs au titre de la gestion de l'immigration clandestine et de l'arrêt des filières migratoires clandestines. Le décret révèle le bras de fer opposant, depuis plusieurs années, l'État et les départements. Malgré les évolutions, il semble devoir perdurer tant que ces jeunes resteront coincés entre l'impératif de protection de l'enfance et le contrôle de l'immigration.

1.1.3. La voix des mineurs

L'avenir des dispositifs de prise en charge des mineurs isolés étrangers se joue dans la cour des institutions et des décideurs politiques. Toutefois les évolutions récentes et celles à venir ne sauraient faire indéfiniment l'impasse de l'émergence de la voix des mineurs. Toutefois comme mineur, les jeunes sont juridiquement incapables et ne peuvent être considérés comme des interlocuteurs. En d'autres termes, compte tenu de leur âge les

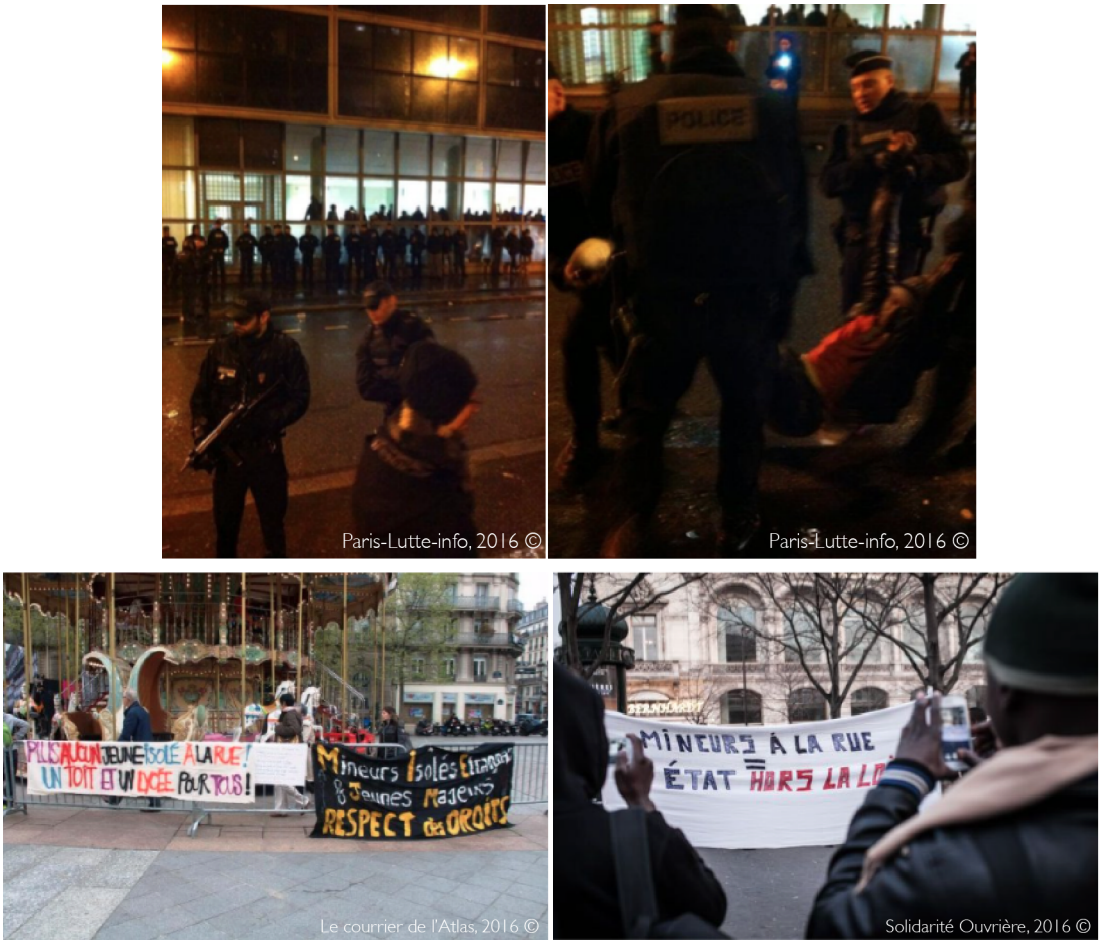
mineurs ne peuvent parler en leur nom ni être les responsables légaux des procédures en cours. Pour limiter cette incapacité juridique des associations qui militent et participent à leur prise en charge, se font les rapporteurs de leur voix sur la scène des débats contemporains. L'intégration, la consultation et la prise en considération du point de vue des associations dans le comité de suivi du dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers en France attestent de la place croissante donnée à la parole de ces acteurs au contact des jeunes.

Une des principales difficultés au cœur de l'impasse dans laquelle se trouvent de nombreux mineurs réside dans cette minorité qui dans la loi française, les rend incapables juridiquement et conduit à ce qu'ils ne soient pas considérés comme des interlocuteurs. En d'autres termes, compte tenu de leur âge les mineurs ne peuvent parler en leur nom, ni être les responsables légaux des procédures en cours. Cette incapacité juridique des mineurs explique la quiétude de certaines institutions, associations ou organismes qui mettent en échec l'accès à la protection. Des associations, des avocats engagés ou des citoyens relaient aujourd'hui la parole de ces mineurs restée longtemps inaudible.

En plus du poids croissant pris par les associations dans les débats, un autre type de pression est exercée sur les autorités. Reconnu pour son rôle dans le contrôle du respect des droits humains, le Défenseur des droits s'est spécialement exprimé à deux reprises sur le sujet des mineurs isolés étrangers. En décembre 2012 (MDE-2012-179) et en avril 2016 (MDE-2016-052) ses avis prônent l'instauration d'un meilleur accueil des mineurs sur le sol français au regard des obligations légales de protection de la France. La Cour européenne des droits de l'Homme s'est également prononcée sur la situation de la France en la condamnant fermement pour le traitement réservé aux mineurs isolés étrangers dans leur parcours de protection. Hormis la ponctualité d'une sentence et la portée non contraignante des rappels aux obligations de l'État, ces différentes condamnations soulignent les tensions grandissantes autour du sort réservé aux mineurs isolés étrangers. Encore plus récemment, le rapport publié par l'UNICEF (2016) consacré aux mineurs non accompagnés dans le nord de la France est venu dénoncer à nouveau les manquements de l'État français dans le respect de l'accueil de ces jeunes en danger. Les conditions sanitaires déplorables, l'absence de scolarisation, les réseaux de traite, les traumatismes, *etc.* sont autant de problématiques auxquelles les mineurs sont confrontés sur un territoire où l'arsenal législatif et institutionnel devrait pourtant garantir leur accès aux droits fondamentaux. Dans l'avant-propos du rapport, Marie-Pierre Poirier, directrice régionale de l'UNICEF et coordinatrice spéciale pour la crise des réfugiés et des migrants en Europe, évoque d'ailleurs une véritable crise pour les enfants en Europe à travers le cas des mineurs non accompagnés. Dans un contexte où les flux migratoires sont devenus un enjeu contemporain, les mineurs se révèlent être un indicateur de l'incapacité des autorités à proposer des réponses à des mineurs en situation de danger.

> « La plupart des enfants qui rejoignent l'Europe sont à la recherche de sécurité et de protection, et ont l'espoir d'un avenir meilleur; mais atteindre l'Europe ne met pas fin aux dangers auxquels ils sont exposés. L'étude montre qu'une fois que ces enfants arrivent en France, ils ont un accès limité aux services d'hygiène ou à de la nourriture et pas d'accès à l'éducation. Leur sécurité est incessamment menacée, et ils n'ont pas accès aux dispositifs de protection de l'enfance. L'étude démontre également que les procédures mises en place pour la réunification familiale sont loin d'être efficaces. La situation dans d'autres pays européens est similaire. C'est véritablement une crise pour les enfants en Europe. »
>
> UNICEF, 2016 : 5

Alors que les associations et organisations sont la voix des intérêts des mineurs, le processus de concertation des procédures institutionnelles, la voix des mineurs isolés étrangers se fait progressivement entendre à travers des actions symboliques menées par les mineurs isolés étrangers dans l'espace public. En février 2015, à Paris, des mineurs occupent la PAOMIE (photographie 32) pour protester contre la durée des procédures et les méthodes d'évaluation menées pour vérifier leur minorité. Soutenue par des associations militantes (Bailleul et Senovilla Hernández, 2016 : 105), cette action est hautement symbolique et provoque alors une véritable onde de choc. Elle marque l'émergence des mineurs dans l'espace public et participe au dévoilement du visage des jeunes au grand public. Jusqu'alors tapis dans l'ombre des adultes, les mineurs se démasquent progressivement par les actions de contestation et de protestation qu'ils mettent eux-mêmes en place. Les combats menés par des avocats et des bénévoles rappellent les responsables départementaux à leurs obligations à l'égard de ces jeunes et du respect de leurs droits fondamentaux.



Photographie 32 : Quand les mineurs occupent l'espace public
L'occupation de la PAOMIE en 2015 marque un tournant dans la représentation des mineurs isolés étrangers dans l'espace public (deux photos de la partie supérieure). S'ensuivent plusieurs manifestations visant à dénoncer le non-respect des droits fondamentaux de ces jeunes (deux photos de la partie inférieure).

Ces derniers temps, l'attention médiatique causée par la « crise migratoire » en Europe focalise ponctuellement l'attention autour de la situation des mineurs. Figure vulnérable qui cristallise toutes les incohérences des systèmes d'accueil, ils sont régulièrement évoqués dans les médias au sujet des situations de dénuement dans lesquelles ils sont laissés. Les mineurs isolés étrangers prennent de plus en plus la parole et

révèlent leur situation au grand public sur des pancartes lors de manifestations. Ils alertent ainsi les autorités sur les conditions de vie dans lesquelles ils sont contraints d'évoluer. L'avenir des dispositifs se voit aussi être bousculé par cette nouvelle donne. Si leur vulnérabilité est toujours évoquée par le biais de leur parcours migratoire, elle l'est beaucoup moins du point de vue de la maltraitance institutionnelle liée aux dispositifs de prise en charge défectueux. En prenant la parole, les mineurs font basculer la situation et les rapports de force. Les associations doivent désormais se positionner et prendre part à ce contexte en redéfinition. La fermeture des bureaux de la PAOMIE gérés par FTDA révèle l'impact de certaines actions sur la réputation d'associations.

Après avoir abordé les pistes d'avenir du cadre de la prise en charge, un second point s'intéresse aux acteurs du quotidien, à ces professionnels qui œuvrent pour les mineurs isolés étrangers dans un environnement de plus en plus jalonné d'injonctions contradictoires.

1.2. *L'avenir des travailleurs sociaux au contact des mineurs isolés étrangers*

Les travailleurs sociaux sont à mi-chemin entre les besoins des mineurs et les impératifs du cadre légal de la protection de l'enfance. S'intéresser à l'avenir des mineurs ou des dispositifs ne peut faire l'économie d'un regard porté à ces médiateurs indispensables. Ces professionnels du social sont les garants de la bonne prise en charge des mineurs isolés étrangers sur le terrain. Dans les structures du premier accueil à celles de la prise en charge plus durable, leurs attitudes, leurs démarches et les marges de manœuvre qu'ils bricolent dans les lieux d'accueil façonnent les espaces de la protection. Ce deuxième point s'intéresse à la façon dont ces acteurs perçoivent leur avenir au regard de la spécificité de la situation des mineurs isolés étrangers, mais également des impératifs et des contraintes qu'ils identifient dans leur mission éducative.

1.2.1. Quand le contexte légal et officiel de l'accueil devient une contrainte à la mise en place d'une protection

Au cours des différents terrains de recherche menés au cours de cette recherche, le travail des éducateurs spécialisés observé s'inscrit dans un environnement traversé d'injonctions contradictoires. D'un côté, les dispositifs réglementaires et légaux leur imposent de respecter des procédures dans des délais de plus en plus restreints (évaluation de la minorité, vérification des documents d'identité, *etc.*) ; de l'autre, les mineurs accueillis et leurs besoins journaliers en font des acteurs en proie à des sollicitations permanentes. Entre la part croissante du travail administratif et l'accueil concret, les professionnels doivent jongler avec aisance et délicatesse. À Neuilly-sur-Marne, pour rendre compte de cette place d'entre-deux, une éducatrice spécialisée compare sa mission éducative à une action de temporisation entre une pression institutionnelle d'une part et les impératifs de l'accueil des jeunes d'autre part.

> *« Oui forcément, de toute façon on est un peu à mi-chemin, on fait le lien, on disait tout à l'heure il faut nous qu'on arrive à être moins prise dans ces pressions qui viennent de l'institution, de ce qu'on nous demande nous de faire, et en même temps, dans les besoins et les demandes du jeune, donc effectivement oui, on fait tampon dans ce sens-là, on essaie de tempérer un peu les choses… »*
>
> Entretien A., éducatrice spécialisée - Neuilly-sur-Marne (2013)

L'action éducative est un intermédiaire entre les impératifs du monde extérieur et les réalités vécues par les mineurs. Ces dernières années, le contexte français de l'accueil des mineurs isolés étrangers évolue. Les logiques de protection et les considérations politiques pour les migrations s'entremêlent et se superposent. Cette confusion des genres questionne les éducateurs spécialisés et les acteurs de terrain. Dans les lieux du premier accueil, les professionnels enquêtés attestent de l'introduction d'un changement dans leur mission. De leur vocation initiale de protection de l'enfance à l'immixtion de la logique d'évaluation, les professionnels s'interrogent aujourd'hui sur le cadre éthique et moral de l'exercice de leur mission à l'égard des mineurs. Les nouvelles responsabilités prises (ou déléguées) dans les associations agissent comme des nouvelles contraintes de l'exercice éducatif. Comme le souligne le directeur de l'association RAIH à Montpellier, si la pérennité des associations est assurée, celle de ces premiers connaisseurs du terrain est directement menacée par les différentes évolutions du cadre.

> *« Mais voilà, après je crois que les salariés ils peuvent se positionner les uns et les autres ; très personnellement, si un jour je n'y trouve plus mon compte, et bien j'en tirerai mes conclusions et je partirai, mais je ne mettrai pas en danger l'association. »*
>
> Entretien directeur association RAIH - Montpellier (2014)

Dans les foyers de l'enfance enquêtés, les décisions des autorités ainsi que les mutations du cadre légal de l'action éducative bouleversent les pratiques. La nouvelle vision qui consiste à positionner le mineur au centre du dispositif devient paradoxalement une barrière croissante à l'établissement d'une relation éducative. Cette nouvelle orientation se concrétise et se traduit par une informatisation systématique des dossiers et une automatisation du report écrit des différentes actions menées dans les dossiers des mineurs. Chaque geste, chaque changement et chaque nouveauté doivent être notés dans le fichier informatique correspondant. Cette montée en puissance de la systématisation devient un poids quotidien pour les éducateurs spécialisés. Dans le même temps, pour les interlocuteurs officiels des foyers il témoigne d'un suivi sérieux et se présente ainsi comme un support à l'entretien d'une bonne relation avec les autorités (ASE, préfet, juge, *etc.*). Du premier accueil à la prise en charge pérenne, le dispositif global de protection est traversé de considérations paradoxales. Les éducateurs font avec ce qu'ils ont. Ils s'arrangent des opportunités comme des contraintes induites par le cadre légal de leur mission. Loin d'être les exécutants des règles d'un système, ces acteurs se révèlent plutôt comme de véritables bricoleurs qui œuvrent au quotidien avec les outils dont ils disposent.

> *« Donc ouais, on jongle en permanence et on bricole. On fait comme on peut avec ce qu'on a. »*
>
> Entretien S., éducatrice spécialisée - Neuilly-sur-Marne (2013)

> *« Avec ces jeunes, il a fallu un peu bidouiller, bricoler comme d'habitude. »*
>
> Entretien éducateur spécialisé - Marseille (2014)

Cette figure du bricoleur résonne avec la définition que l'anthropologue et ethnologue Claude Lévi-Strauss évoque dans son ouvrage *La pensée sauvage* (1985). Selon lui, les bricoleurs construisent et font avec ce dont ils disposent au jour le jour pour

répondre à la situation qui se présente à eux. Dans une perspective cumulative, ils conservent les différents outils dont ils ont eu besoin. Quand ils les remobilisent, se rappellent alors à eux les différentes relations et situations auxquelles ils ont eu à faire face.

> « Le bricoleur est apte à exécuter un grand nombre de tâches diversifiées ; […] son univers instrumental est clos, et la règle de son jeu est toujours de s'arranger avec les « moyens du bord », c'est-à-dire un ensemble à chaque instant fini d'outils et de matériaux, hétéroclite au surplus, parce que la composition de l'ensemble n'est pas en rapport avec le projet du moment, ni d'ailleurs avec aucun projet particulier, mais le résultat contingent de toutes les occasions qui se sont présentées de renouveler ou d'enrichir le stock, ou de l'entretenir avec les résidus des constructions et de destructions antérieures. L'ensemble de moyens du bricoleur n'est pas définissable par un projet […] il se définit seulement par son instrumentalité, autrement dit, et pour employer le langage même du bricoleur, parce que les éléments sont recueillis ou conservés en vertu du principe que " ça peut toujours servir ". […] Chaque élément représente un ensemble de relations, à la fois concrètes et virtuelles ; ce sont des opérateurs, mais utilisables en vue d'opérations quelconques au sein d'un type »
>
> Lévi-Strauss, 1985 : 31

Pourtant, comme le souligne S., éducatrice spécialisée, malgré tous les outils et l'ingéniosité dont ils font preuve dans leur travail éducatif, les bricoleurs peuvent être à court de ruses et de marges de manœuvre. L'avenir du travail éducatif se joue dans un cadre en évolution et surtout dans l'espoir que les éducateurs placent en l'effectivité de leurs compétences, leur pugnacité, mais aussi en la volonté des jeunes à aller de l'avant et à s'en sortir. L'immense déception produite par l'échec d'un accompagnement génère alors un profond sentiment d'impuissance pour les éducateurs.

> *« Mais voilà, je crois que plus pour les mineurs isolés que pour les autres, il ne faut pas penser que tu vas pouvoir faire grand-chose parfois, c'est ça qui est le plus difficile à accepter, c'est que des fois, t'es….tu ne peux rien faire. »*
>
> Entretien S., éducatrice spécialisée - Neuilly-sur-Marne (2013)

Comme s'ils étaient déterminés par un cadre légal de plus en plus verrouillé, et exposés à des déceptions chroniques, nombreux sont les professionnels à m'avoir confié vouloir quitter leur travail en cas de nouveau changement réglementaire. Près d'un an après notre entretien S. quittera d'ailleurs cette structure pour changer complètement de domaine d'activité. Alors que la notion de bricolage souligne ces adaptations ponctuelles que les professionnels doivent mettre en place pour répondre à la complexité de la situation des mineurs isolés étrangers, il apparaît que cette notion s'ancre de manière croissante dans le travail social à destination de cette population. Comme le souligne le titre du colloque *Mineurs isolés étrangers en France : un bricolage intelligent ?,* organisé par le Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (CNLAPS) à Marseille, le bricolage n'est plus seulement un outil ponctuel auquel les éducateurs ont recours, mais devient une réalité récurrente de l'accueil des mineurs isolés étrangers. Le cadre de la prise en charge ne semble plus fournir les outils adéquats et force les professionnels à bricoler des solutions pour répondre aux besoins de ce public.

1.2.2. Des contraintes internes aux structures de plus en plus pesantes

Les contraintes rencontrées par le personnel éducatif sont non seulement attribuées au cadre politique de l'accueil, mais sont aussi exprimées à l'égard de l'institution où ils

exercent leur mission. Comme une transposition des difficultés du cadre légal général au fonctionnement et au règlement interne aux structures, un deuxième niveau de contrainte de l'action éducative apparaît dans le propos des éducateurs. C'est à l'échelle du règlement officiel des établissements qui régit le cadre quotidien de la prise en charge que ces difficultés émergent. Comme toutes normes, celles des structures d'accueil visent à définir ce qui est autorisé de ce qui ne l'est pas. Sorte de nomenclature des pratiques, ces règles sont également un outil de contrôle des missions que chaque professionnel met en place. Pour les éducateurs, ce cadre fixé par la direction est à l'origine du ralentissement de l'efficience de l'action éducative. Comme un mimétisme des impératifs qu'ils doivent respecter à l'échelle nationale, les structures enquêtées reproduisent les dérives procédurières qui jalonnent aujourd'hui l'accueil des mineurs. En plus de la pression exercée par l'accompagnement des jeunes vers la majorité, les éducateurs décrivent des contraintes générées par les règles de l'établissement. Les lenteurs dénoncées par nombre d'éducateurs lors de discussions informelles témoignent de la généralisation du recours à la procédure dans les différentes interactions sociales. Tous les échanges sont marqués par le recours à une procédure et un circuit précis. Alors que la proximité et la promiscuité des professionnels dans les foyers d'accueil pérennes tendraient à faciliter les échanges, la domination du recours à la procédure enraye la mécanique de fonctionnement du lieu.

> *« Ici, quand tu veux un stylo il faut que tu envoies un mail. Après le mail est transféré à la comptable qui note que tu as pris un stylo. En attendant moi je n'ai toujours pas de stylo. C'est limite si tu ne passes pas en commission pour dire que tu as besoin d'un stylo. Alors moi tu vois, et bien pour faire ça, je prends un stylo chez moi et je le ramène ici. Là, ça va plus vite. »*
>
> Extrait carnet de terrain - Saverdun (2014)

> *« On va dire qu'il y a un manque de liens. Par exemple avec le FLE on est en manque de liens. L'année dernière j'avais demandé une entrevue avec le FLE parce qu'un jeune m'avait rapporté que ça n'allait pas trop. Donc je demande par mail au FLE directement un rendez-vous. Et malheureusement, sans passer par mon chef de service. Et là, oh mon dieu ! Tollé dans le bureau du chef de service ! Je suis convoquée par mon chef de service qui me demande ce qu'il se passe. Donc là je me dis " ah ben tiens, je pensais qu'on pouvait fonctionner comme ça ". Mais visiblement je me trompe donc ce n'est pas grave de se tromper, mais maintenant je passerais tout le temps par mon chef de service pour contacter le FLE. Ça me dérange, car à mon sens, tu n'as pas besoin de passer par un chef de service pour résoudre un problème qui se passe directement avec le jeune. Je ne sais pas, c'est de l'éducatif, enfin même pas, pour moi c'est du bon sens. Ce n'est même pas de l'éducatif, c'est du bon sens, mais bon, après, le bon sens ce n'est pas pour tout le monde pareil. Donc il y a un manque de liens entre les services, je trouve qu'on ne se parle pas assez. On est un peu des pions qu'on peut un peu déplacer à souhait, en faire ce qu'on veut, comme on peut faire ce qu'on veut en tant que cadre de direction, je pense. »*
>
> Entretien G., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

Ces lenteurs ou complications générées par ces procédures à répétition mènent à l'essoufflement de l'engagement éducatif. À ces contraintes imposées par le cadre de l'établissement où ils travaillent, s'ajoutent des divergences au sein des équipes. Formées de cinq à sept professionnels, ces équipes éducatives se relaient au cours de la semaine selon un rythme propre à chaque structure. Chacun avec leurs compétences et leur tempérament, l'équilibre au sein des équipes est délicat à trouver. Pour rendre compte de ces sensibilités et origines multiples, la chef de service enquêtée compare ainsi le fonctionnement de ces équipes de professionnels à celui d'une équipe de foot.

> *« Que ce soit une équipe de foot ou un équipe de travail social, il y a toujours de meneurs, et puis des suiveurs. Ça on n'y peut rien, c'est la vie, c'est comme ça. Donc, disons qu'il y a des éducateurs qui ont besoin d'aide ou de soutien. »*
>
> Entretien chef de service - Saverdun (2014)

Lors d'un entretien avec L., une éducatrice spécialisée qui quittera bientôt le foyer, des divergences fortes émergent aussi dans les compétences de chacun des éducateurs et viennent fragiliser le travail social. Comme le souligne l'extrait de l'entretien, il est difficile pour les professionnels de trouver un terrain d'entente qui puisse permettre un accompagnement éducatif homogène.

> *« Je ne dirais pas qu'il y a des tensions sur le pavillon. Dans l'équipe on est très différents, c'est ce qui est intéressant. Après on n'a pas du tout la même manière de travailler. Il faut juste qu'on arrive à travailler ensemble parce qu'après c'est intéressant d'avoir des manières de travailler qui sont différentes. Forcément on a un regard sur les choses qui est différent, donc c'est intéressant. Ce qu'il y a, c'est qu'il faut qu'on arrive à se coordonner a minima pour que ça fonctionne. Moi je suis quelqu'un qui est assez carré et les trucs administratifs, c'est barbant, mais une fois que c'est fait tu peux te consacrer à autre chose et être plus avec les jeunes, être plus dans le lien. Mais ce sont des choses qui…si elles ne sont pas faites, on est emmerdés donc des fois il y a du laisser-aller sur certaines choses donc c'est un peu tendu sans l'être vraiment. Moi j'apprécie mes collègues et le travail qu'ils font. »*
>
> Entretien L., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

En interne, le poids des règles du foyer pèse sur les éducateurs. Ils ne peuvent plus vraiment faire ce qu'ils veulent avec et pour les jeunes. Leur champ d'actions et d'initiatives au sein de l'institution est restreint. Comme solution à ce rétrécissement, des éducateurs délocalisent le suivi des mineurs à l'extérieur des établissements et agissent en dehors du mandat de leur mission de travailleur social. Ainsi, sur leur temps personnel, des éducateurs mobilisaient ainsi leur propre réseau de connaissances pour accompagner des mineurs dans la recherche d'un emploi ou d'un logement.

> *« Nous, les travailleurs sociaux, on est souvent à la marge de la légalité. Tu es tout le temps sur la corde raide, mais tu ne transgresses jamais, ou alors si tu transgresses, c'est en tant qu'humain pas en tant que professionnel. »*
>
> Entretien éducateur spécialisé - Marseille (2014)

Si ces initiatives ont permis à certains mineurs de bénéficier ponctuellement d'une avancée dans leur parcours, pour d'autres, l'issue a été beaucoup plus catastrophique. Par exemple, sans que l'ASE ni le centre d'accueil ne soient associés à la démarche, L., un jeune chinois, s'est ainsi retrouvé à travailler dans les cuisines d'un restaurant sans contrat de travail pour gagner un peu d'argent afin de rembourser la dette de son voyage. Sans preuve de ce travail, à l'âge de la majorité, L. n'a pas vu sa demande de titre de séjour salarié aboutir positivement. Quelques mois plus tard après ses 18 ans, je revois L., il travaille toujours dans les mêmes cuisines et fait des journées de travail de plus de 12 heures. Il n'en veut pas à son éducateur de lui avoir conseillé de faire ces choix même s'il regrette sa situation actuelle. L. continue de voir son éducateur pour régulariser sa situation. Il a toujours une entière confiance en lui. Les contraintes contenues dans l'évolution des politiques d'accueil ou encore les freins repérés dans le fonctionnement des établissements mettent en difficulté les professionnels. Après l'identification de ces barrières de l'action sociale, un dernier point s'intéresse à la façon dont le profil des mineurs peut également remettre en cause le travail des éducateurs.

1.2.3. Les profils des mineurs isolés étrangers à l'origine de questionnements professionnels

Dans le travail de terrain mené au cours de cette recherche, en plus des contraintes exogènes, certains profils de mineurs remettent en question le travail des éducateurs. Ces figures évoquées lors des entretiens avec une certaine prudence dessinent les contours des représentations associées aux mineurs isolés étrangers non plus comme des enfants en danger, mais comme des bénéficiaires d'une aide sociale. Elles dévoilent ce que les professionnels attendent des jeunes. Ces usagers aux parcours et histoires singulières ne correspondent pas toujours aux cadres des catégories classiques de la protection de l'enfance ou de l'assistance sociale. Sous l'impulsion des dynamiques migratoires mondialisées, les profils géographiques ont non seulement évolué, mais les origines sociales des mineurs se sont aussi diversifiées au fil du temps. Ces figures inédites qui se dévoilent dans la prise en charge n'apparaissent pas dans les travaux consacrés aux mineurs. Parmi elles, les mineurs qui déclarent être issus de familles au niveau de vie confortable ne sont jamais abordés dans les recherches. Lors de cette thèse, cette information émerge comme une donnée bouleversante qui perturbe le sens de l'action éducative et les représentations classiquement accordées aux mineurs isolés étrangers.

> *« Je pensais que j'enseignais à des jeunes qui avaient fui la misère, mais là en fait ce n'est pas du tout le cas, ces jeunes en fait ils sont plus riches que moi dans leur pays d'origine. »*
>
> Extrait carnet de terrain

L'arrivée en France de mineurs qui avaient une situation de vie confortable dans leur pays d'origine bouleverse la figure stéréotypée du mineur pauvre et en détresse. Une fois la situation connue, les professionnels se questionnent inévitablement sur le sens du travail social. Malgré les changements que cela implique en terme d'accompagnement et la remise en question des représentations professionnelles, B. souligne que ces origines sociales ne doivent pas pour autant devenir une menace directe sur l'avenir de ces jeunes. Pour cette éducatrice spécialisée, qu'ils soient issus de familles pauvres ou bien qu'ils aient eu un niveau de vie plus aisé, les mineurs doivent être pris en charge de la même manière.

> *« Parce que, ça c'est vrai, y'a des moments où tu peux te dire qu'après tout ils sont issus de familles aisées, parce que quand ils racontent leur Noël dans leur pays ou les mariages tu sais que ce sont des indicateurs d'une vie assez faste. Mais après tu n'as pas le droit de mettre ça dans la loi parce que des fois on entre là-dedans et on a tendance à dire qu'après tout s'ils ne veulent pas de l'aide et bien ils ont une famille qui peut les reprendre. Mais, on n'a pas le droit de faire ça si on est vraiment professionnel bien sûr. »*
>
> Entretien B., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

Le discours de B. indique les dérives possibles induites par les évolutions des profils des mineurs. Il est intéressant de constater la façon dont l'émergence de cette figure questionne l'action éducative et va à l'encontre des représentations à l'égard des bénéficiaires d'une protection sociale. Outre l'émergence de ce profil peu évoqué, le terrain confirme également la permanence et l'ancrage de certaines représentations. Tel est le cas de celle du mineur soupçonné de mentir (Bricaud, 2012). Cette figure qui transcende les débats politiques remet en cause les termes d'une relation éducative que les professionnels construisent sur un principe de vérité et d'honnêteté.

> *« Ouais, tu mets un bémol dans cette relation parce que tu n'es jamais sûr que ce soit vrai. Le mec il arrive il dit qu'il a 15 ans il en fait 30…bon rien que ça tu vois. On n'est pas des…enfin tu vois c'est ça*

> *qui me dérange avec ce public. Malgré le fait qu'il soit adorable et tout, ce qui me gêne c'est de ne pas travailler avec la véracité de leurs propos, de travailler dans le mensonge avec eux. Moi, ça commence à…enfin moi ça me pèse. »*
>
> Entretien C., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

Les mineurs issus de familles modestes ou les mineurs supposés être des menteurs poussent les éducateurs à questionner les fondements de leur action. Ces profils construits et parfois fantasmés mettent en doute les représentations que les professionnels nourrissent à l'égard de leur propre travail ainsi que celles qui ont en direction des mineurs. En filigrane de ces nouvelles figures de la prise en charge, la question de la légitimité du bon profil de bénéficiaire d'une protection est posé par les éducateurs. La figure du mineur qui ne vivait pas dans une misère totale perturbe, car elle menace une relation de pouvoir induite par la relation d'assistance : si les jeunes avaient déjà quelque chose là-bas dans leur pays d'origine et qu'ils étaient promis à un destin, qu'est-ce que les éducateurs peuvent alors leur offrir de mieux ? La figure du mineur qui oserait le mensonge questionne elle aussi : comment préparer des jeunes à un futur sur les bases fragiles d'un récit construit et d'une identité fabriquée ? Certains éducateurs semblent questionner leur avenir professionnel à l'aune de ces nouvelles considérations.

En guise de conclusion à cette présentation des contraintes qui menacent l'action éducative des professionnels enquêtés, à la fin de certains entretiens semi-directifs menés à Saverdun, j'ai ainsi demandé aux éducateurs comment ils percevaient leur avenir professionnel au sein du lieu enquêté. Comme une confirmation du désir d'un nouvel ailleurs professionnel, les nouvelles contingences législatives, les règles internes à l'institution et les relations mouvantes avec les mineurs isolés étrangers constituent autant de caractéristiques mentionnées comme des causes possibles d'une démission. Beaucoup des éducateurs enquêtés ne se voient pas rester dans ces institutions et ont en commun d'exprimer le sentiment « d'avoir fait le tour », d'être lassés, de ressentir une fatigue tant relationnelle que professionnelle.

> *« - Tu ne comptes pas rester?*
> *- Ah non, je ne compte pas rester.*
> *- Tu te sens fatiguée?*
> *- Oui, continuellement, l'institutionnel, ça me fatigue. »*
>
> Entretien A., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

> *« - Par contre au niveau professionnel, ce n'est pas ça que je veux faire.*
> *- Tu ne t'y retrouves pas?*
> *- Non, je m'y retrouve mais je n'ai plus la niaque, je n'ai plus l'entrain. À un moment donné il y avait des vacances, c'était des trucs chouettes, mais là je n'ai plus envie. »*
>
> Entretien S., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

> *« - Je me suis beaucoup investie, enfin je m'investis toujours. Mais bon je ne suis pas du tout râleuse contrairement à certains, je suis satisfaite de mes conditions de travail, du public avec lequel je travaille, avec lequel on bosse. Et puis ça passe super vite ! Donc que du positif.*
> *- Et tu te vois donc rester ici?*
> *- Non ! Alors là non non non. Je vais essayer de trouver du boulot ailleurs, J'ai besoin d'un changement, je pense qu'au bout de 10 ans de boite dans le social…il faut se renouveler. »*
>
> Entretien C., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

Les dynamiques de la définition du cadre de la prise en charge et celles qui se déroulent au sein des établissements enquêtés mettent au jour la fragilité de l'avenir des dispositifs d'accueil. Après avoir interrogé le devenir des structures d'accueil vis-à-vis des

professionnels des lieux, un troisième point dévoile la place que les mineurs isolés étrangers accordent à ces lieux une fois leur majorité atteinte.

1.3. *La place des structures d'accueil dans le parcours des mineurs devenus majeurs*

Les lieux d'accueil condensent des histoires de vie et des trajectoires multiples. Pour poursuivre l'analyse de l'avenir des structures d'accueil, ce troisième point aborde la place que ces espaces de la prise en charge occupent dans la vie des jeunes devenus majeurs. Plusieurs retours informels dans les structures d'accueil, les contacts maintenus avec d'anciens mineurs isolés étrangers ou encore les observations du retour de majeurs dans les lieux de prise en charge où j'ai enquêté ont été autant d'opportunités pour saisir quel été l'avenir des structures du point de vue des jeunes. Ces différents temps et terrains d'observation m'ont permis de considérer le rapport ambivalent des mineurs à leur ancien lieu d'accueil en fonction des expériences vécues, mais aussi des enjeux du retour dans un tel lieu.

1.3.1. Un lieu ressource encore fréquenté

Les différents établissements ayant accueilli et protégé les mineurs continuent de constituer une référence pour eux. Officiellement majeurs, ces derniers sont amenés à revenir dans les structures pour des considérations très diverses. Les retours spontanés dans l'enceinte de la structure s'inscrivent dans des considérations pratiques témoignant du fait que le lieu est encore identifié comme un espace protecteur et pourvoyeur d'une aide. À peine majeurs et malgré le travail réalisé en amont de leurs 18 ans, certains jeunes rencontrent des difficultés dans l'élaboration de dossiers administratifs (régularisation, logement, scolarisation, travail, *etc.*). Quand ils habitent à proximité de l'établissement de placement, ils reviennent pour lever un doute ou apporter une réponse à une question sur une procédure. D'autres jeunes passent aussi pour faire part de problématiques plus personnelles et intimes.

> *« Normalement quand le suivi s'arrête les éducateurs ont du permettre au jeune de se repérer avec les institutions de droit commun comme la sécurité sociale, les impôts et éventuellement les mettre en lien avec une assistante sociale de secteur pour que ces jeunes puissent continuer à se débrouiller sans nous solliciter après. […] Alors bon la règle c'est que dans les six mois qui suivent la sortie d'un jeune, il peut revenir vers nous, parce qu'il y a les premières déclarations d'impôt qui arrivent, ce genre de choses. Après en principe ils sont sensés savoir-faire, mais bon dans les six mois, tous reviennent au moins une fois ou deux, et puis après c'est beaucoup plus sporadique. »*
>
> Entretien S., éducatrice spécialisée - Neuilly-sur-Marne (2013)

> *« - Et donc ces jeunes qui deviennent majeurs, et qui ne sont plus dans tes compétences, toi tu continues à les suivre parce que ça a été tes référents à un moment donné ?*
> *- C'est eux qui ne nous lâchent pas et nous ça nous a permis de voir qu'après les 18 ans il y avait beaucoup de choses qui avaient été traitées du temps de la minorité, mais qu'il en restait autant à traiter après les 18 ans. »*
>
> Entretien éducateur spécialisé - Marseille (2014)

À la lumière de ces exemples, l'établissement de prise en charge apparaît comme un repère et une ressource que les jeunes continuent de mobiliser en dehors de tout cadre

institutionnel. De plus les relations que les jeunes ont tissées avec le personnel éducatif continuent d'être rassurantes et familières et leur permettent d'avancer dans leur parcours de vie. En outre, ce personnel éducatif est souvent celui qui est le plus compétent pour les aider dans leur parcours de par la connaissance de leur dossier personnel. D'après les entretiens menés avec les éducateurs et les observations réalisées, la fréquence de ces retours diminue dans le temps. Progressivement, le lien pratique qui unit les lieux de placement avec les jeunes majeurs se distend. Il laisse place à des retours plus irréguliers et dénués de toutes considérations administratives.

En plus de ces visites qui attestent d'une construction du processus d'autonomie, d'autres jeunes reviennent sans associer à ces retours des considérations fonctionnelles. Nombre de jeunes reviennent pour voir un membre de leur fratrie toujours pris en charge par l'institution. Pour les cadets toujours sous protection, leur(s) ainé(s) représente(nt) des relais extérieurs avec qui l'établissement organise des temps de rapprochement familial en dehors de la vie collective. Les vacances marquent aussi le retour des jeunes dans les lieux de leur accueil. Le plus souvent, ces majeurs passent simplement dire bonjour à l'équipe éducative qui les a accompagnés et suivis. Ce retour permet aux anciens mineurs bénéficiaires de l'ASE de montrer que l'investissement tout au long de ses années a abouti. Revenir dans l'espace qui les a accueillis après des parcours migratoires chaotiques symbolise non seulement une forme de revanche sociale mais témoigne également d'une reconnaissance à l'égard de ce qui leur a été donné. En revenant, les majeurs montrent ce qu'ils ont réussi à accomplir à leurs anciens éducateurs, aux anciens camarades toujours accueillis, mais aussi aux nouveaux venus. Dans ces rencontres que j'ai eu l'occasion d'observer, une grande fierté se dégage ainsi qu'un fort sentiment de reconnaissance. Jeunes et éducateurs se félicitent du chemin parcouru. Ces retrouvailles sont toujours l'occasion de partager un moment chaleureux et convivial.

> *« Pas plus tard que dimanche, quand j'ai travaillé, j'ai eu droit à une visite à l'improviste. Ça m'a fait vraiment plaisir, c'était un jeune qui était là en 1991, c'était un vietnamien qui était arrivé avec son fils et sa grand-mère. Lorsqu'il a eu sa nationalité il a tenu à témoigner que bon c'était grâce à nous qu'ils avaient pu quand même…parce que maintenant il a des restaurants partout, il a une petite famille enfin quelqu'un de très bosseur. »*
>
> Entretien B., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

> *« - Et tu as encore des contacts avec les jeunes qui ont quitté l'Institut ?*
> *- Certains oui, depuis quelques années, parfois plus de dix ans. Il y en a deux avec qui j'ai gardé contact en particulier. Bon, après une fois par an, tu vois pour la bonne année, une fois en été, une fois en automne, voilà. Oui j'ai gardé des contacts, mais c'est tout. »*
>
> Entretien S., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

Au-delà du simple bonjour, le retour de certains mineurs qui ont particulièrement réussi leur permet de « renvoyer l'ascenseur » pour aider à leur tour les éducateurs. Comme si tout à coup la relation s'inversait, ce sont désormais les jeunes qui viennent proposer leur aide et leur soutien aux structures qui les ont accompagnées jusqu'à leur majorité.

> *« Il y en a qui reviennent juste pour dire bonjour. C'est plus pour donner des nouvelles. Certains reviennent parce qu'ils ont des emplois assez intéressants. Ils reviennent vers nous en disant voilà, " sachez que dans ma boite on peut prendre des stagiaires, et je pense à vos jeunes aujourd'hui ". Donc ils reviennent avec une espèce de renvoi d'ascenseur aussi parce qu'ils sont en situation aujourd'hui de dire qu'ils peuvent accueillir des stagiaires. On a aussi des anciens qui reviennent en nous donnant des pistes d'insertion pour des jeunes qui sont là en ce moment. Mais plus généralement c'est plus pour dire bonjour, et pour prendre des nouvelles qu'ils reviennent. »*
>
> Entretien S., éducatrice spécialisée - Neuilly-sur-Marne (2013)

Comme pour ritualiser ces retours, des structures organisent des retrouvailles plus officielles. Ainsi, à la suite de mon premier terrain de recherche, j'ai été invitée à plusieurs reprises à la « Fête des anciens » organisée par le SAJ MIE (Paris), une institution désormais fermée. Un samedi par année cette réunion était programmée et annoncée des mois à l'avance. Les éducateurs, les jeunes et autres intervenants ayant quitté la structure étaient tous invités à partager ensemble une journée avec les mineurs accueillis et les professionnels en poste. Cette fête était un moyen pour tous ces individus ayant partagé un temps de vie de se retrouver à l'occasion d'un moment convivial et non contraint. Comme un témoin de l'importance de ce rendez-vous, j'ai retrouvé pendant près de quatre ans presque tous les jeunes avec qui j'avais partagé mon premier terrain de recherche. Devenus de jeunes hommes et de jeunes femmes au français presque parfait, c'est grâce à cette fête que nous avons eu l'occasion d'échanger pendant de longs moments. Tous vêtus avec soin pour l'occasion, ce temps de réunion était aussi un moyen pour les jeunes majeurs de revoir leurs anciens camarades de placement, de se donner des nouvelles, d'échanger et de constater les changements physiques de chacun d'entre eux. Les retrouvailles souvent émues et joviales permettaient aux éducateurs de revoir les jeunes qu'ils avaient accompagnés pendant plusieurs mois. Loin de l'urgence de la prise en charge et du placement, il était désormais possible de parler de la vie banale. Plus qu'une relation éducative, des liens d'amitié et des complicités indéfectibles se sont noués dans ces lieux de la prise en charge. Bien après l'âge des 18 ans et quand bien même leur situation personnelle s'est stabilisée, ces établissements forment des lieux structurants et des repères dans la vie des anciens mineurs isolés étrangers.

1.3.2. Un lieu contourné et évité

Le retour des mineurs dans les lieux de leur accueil est le plus souvent inscrit dans un registre positif. Le terrain montre à l'inverse que les établissements d'accueil deviennent progressivement des périphéries dans le panel des lieux ressources des majeurs. Cette distance prise à l'âge de la majorité s'explique dans l'opportunité de ne plus être dans des relations sociales obligatoires dictées par le cadre de la prise en charge. En effet, si nombre de relations éducatives se déroulent sans encombre, d'autres ne bénéficient pas du « déclic » relationnel évoqué par les éducateurs sur le terrain. L'âge de la majorité autorise alors une émancipation de cette relation éducative contrainte et obligatoire. Le lieu de l'accueil n'est plus une centralité pour ces jeunes qui préfèrent éviter d'y retourner pour ne pas retrouver ce cadre de vie. Dans les centres du premier accueil, la désertion progressive des mineurs après leur placement est liée à une temporalité de prise en charge de plus en plus courte induite par les nouveaux impératifs du cadre légal. Disposant de moins de temps pour se poser, les jeunes n'ont pas véritablement le temps de s'ancrer et de faire de ce lieu un repère.

> *« Après effectivement, quand il y aura des jeunes qu'on aura vu dans leur parcours que le temps de l'évaluation plus cinq ou six jours, effectivement le lien ne sera plus le même donc on verra ce que ça donnera sur le long terme dans l'accompagnement. »*
>
> Entretien directeur association RAIH - Montpellier (2014)

En plus de cet ancrage limité, l'absence se trouve également justifiée par la situation de précarité vécue par des jeunes. Dans ce cas, il est ainsi impossible d'envisager un retour. La prise en charge des mineurs isolés étrangers s'inscrit dans une exigence de la réussite.

Très rares sont ceux qui sortent des structures d'accueil sans perspectives de vie. Ainsi, revenir en situation de clandestinité ou d'attente d'un emploi provoque un sentiment de honte. Ce constat fait écho à l'impératif de la réussite que bon nombre de migrants expérimentent au moment où ils retournent dans leur pays.

> « Dans ce sens, le retour s'analyse comme le moment où l'individu a accumulé suffisamment d'éléments objectifs et subjectifs de sa réussite pour que le groupe des pairs réévalue sa position à son retour au pays. »
>
> Charbit, 2007 : 77

Ces majeurs sont dans une situation inconfortable vis-à-vis des autres jeunes, de leurs anciens éducateurs et d'eux-mêmes. Ils ne préfèrent pas revenir du tout que d'avoir à effectuer un retour raté. Pour contourner ces situations gênantes, à la « Fête des anciens » des mineurs passent et ne restent que très peu de temps. Ils saluent tout le monde, évitent de parler d'eux et repartent rapidement. Dans un espace où la majorité des jeunes a réussi son parcours, revenir en étant le porteur d'un échec revient à expérimenter à nouveau une situation de marginalité et de précarité.

En dehors de ces dimensions plus négatives, l'absence des majeurs dans les lieux de la prise en charge témoigne aussi de l'effectivité d'une transition effectuée. Fin d'une étape d'un parcours institutionnel et social, les jeunes ne reviennent plus dans les espaces, mais continuent de fréquenter leurs anciens éducateurs et camarades dans un cadre cette fois-ci strictement personnel à l'abri des regards des autres professionnels. Indice de cette distance prise progressivement à l'égard des lieux de placement, au fur et à mesure des années où je me présentais à la « Fête des anciens » à Paris, les mineurs et majeurs que je connaissais étaient de moins en moins nombreux à répondre présents. Encore fidèle au rendez-vous, je mesurais que les anciens jeunes étaient passés à autre chose. Tous se rencontraient en dehors de ces cadres officiels et institutionnels pour se rejoindre dans des espaces plus neutres et anonymes fréquentés du grand public. L'absence des anciens bénéficiaires n'était pas à considérer uniquement par le prisme de l'évitement, mais plutôt comme le signe de la fin d'un chemin dans les murs des établissements de l'accueil. Symbole d'une page de vie qui s'est tournée, ces jeunes adultes mènent désormais leur existence comme n'importe qui. Ils aspirent maintenant à un anonymat autorisé par la stabilisation de leur situation de vie.

2. Le devenir des mineurs isolés étrangers à l'âge des 18 ans

Le devenir des mineurs isolés étrangers sortis des dispositifs de protection questionne. Désormais majeurs, et ne répondant plus à cette catégorie singulière, ces jeunes entrent dans un cadre légal commun ne permettant plus leur suivi automatisé. Comme pour souligner l'importance de cette dimension pour les autorités, l'IGAS propose dans son rapport de 2014 de suivre le devenir des mineurs isolés étrangers sortis des dispositifs de prise en charge. L'IGAS (2014 : 80) préconise comme méthode un suivi du devenir administratif des jeunes par le biais des titres de séjour auxquels ils prétendent. À l'heure actuelle, l'âge des 18 ans constitue un tournant dans les trajectoires de vie des jeunes ; or peu de données sont disponibles pour continuer d'appréhender ce phénomène. En effet, le devenir des anciens bénéficiaires de la protection de l'enfance reste une donnée encore peu renseignée à l'heure actuelle.

Après l'intérêt porté aux évolutions des dispositifs institutionnels et des professionnels, ce deuxième temps du huitième chapitre se focalise sur l'avenir des jeunes en tant qu'individus majeurs sortis d'une prise en charge. Les conditions d'entrée dans la vie adulte et les trajectoires différenciées empruntées par les anciens mineurs isolés étrangers dévoilent les résultats des actions menées au sein des dispositifs de protection. Un premier point aborde les parcours jugés réussis par les professionnels et les jeunes majeurs pour mieux dévoiler le contenu et le sens donné à cette réussite. Un deuxième point s'attache à présenter les itinéraires plus chaotiques des jeunes majeurs sortis des dispositifs de la protection en situation de difficulté. Outre l'identification des raisons d'un échec, ce point révèle les conditions de vie dans lesquelles les jeunes se retrouvent. Enfin un troisième point analyse la place occupée par le pays d'origine dans la construction de l'avenir des jeunes. Espace de la familiarité et du connu, l'expérience des jeunes majeurs tend à montrer que la vocation du pays d'origine évolue au fil d'un ancrage et d'une intégration en France.

2.1. *Quelle réussite pour les mineurs isolés étrangers ?*

La majorité des anciens mineurs isolés étrangers rencontrés au cours de cette thèse poursuit une vie professionnelle et sociale des plus banales en France. Entre ce que les institutions ont préparé avec eux pendant plusieurs années, ce que les jeunes exigent de leur propre parcours, ce que les familles restées au pays peuvent demander, ces jeunes n'ont pas d'autre choix que de réussir. Mais, quel est le sens que les mineurs accordent à la réussite au regard de leurs expériences de vie ? Quelle est la réussite que les professionnels entendent atteindre à travers leur mission éducative ? Ce premier point propose d'apporter des réponses à ces questionnements à travers des éléments de définition fournis par les enquêtés mais aussi par la présentation de certains parcours de mineurs jugés réussis.

2.1.1. Entre réussite et aboutissement : éléments de définition

La réussite renvoie au succès et au triomphe d'un projet. Dans le cas des mineurs isolés étrangers pris en charge, de quoi est faite la réussite ? Comment est-elle évaluée par les professionnels ? Que signifie-t-elle pour les éducateurs qui conduisent les jeunes vers la majorité ? Pour répondre à ces interrogations, différents professionnels se sont exprimés lors des entretiens sur la signification qu'ils accordaient à la réussite. En les questionnant sur ce thème, il s'agissait alors de mieux appréhender là où se situait le curseur sur le baromètre de la réussite dans l'action éducative. Ainsi, parmi les hypothèses sous-jacentes à cette réflexion, je postulais que la notion de réussite dépendait de la place de l'institution dans le parcours de prise en charge des jeunes. Ainsi je pensais entrevoir le succès des professionnels d'une association de premier accueil dans l'accès à une prise en charge et dans l'obtention d'une protection, de ceux d'une MECS dans une acquisition de l'autonomie. Or, les professionnels ne semblent pas définir la réussite d'une prise en charge selon les missions institutionnelles de chacun des lieux intervenant dans le parcours de prise en charge.

Pour eux, la réussite relève davantage de l'appréciation d'éléments plus subjectifs qu'elle ne reflète des objectifs institutionnels atteints. Ainsi, malgré la diversité de leurs missions, tous les professionnels soulignent que le succès des jeunes réside dans un

équilibre entre une situation administrative assurée et une situation personnelle sereine. Dans cette perspective, la réussite n'est pas diamétralement opposée aux considérations d'une jeunesse globale qui aspire à s'ancrer dans la stabilité et à éprouver les normes sociales en vigueur de transition vers l'âge adulte. C'est donc presque sans surprise que les domaines de l'emploi et du logement constituent les deux variables les plus abordées par les professionnels. Les différentes discussions révèlent également que la réussite se situe d'abord dans la capacité des mineurs à se saisir des différents savoirs qu'ils ont pu intégrer au cours de leur parcours. Aussi, lorsqu'un jeune majeur sort du dispositif sans emploi ni logement, les éducateurs ne considèrent pas son parcours de prise en charge comme un échec. Pour les professionnels, il est plus important que le jeune sache comment se débrouiller, à qui faire appel et où aller en cas de besoin. Les entretiens montrent que le succès d'un parcours tient d'abord en cette capacité d'adaptation et d'initiative. Puis, l'intégration occupe une place importante dans cette réussite puisqu'elle permet l'acquisition d'une citoyenneté. Ainsi, pour une éducatrice spécialisée enquêtée, les mineurs doivent faire preuve d'une « intégration sincère » pour réussir leur parcours de vie en France. En plus de ces éléments récurrents qui forment un noyau central à la définition, plusieurs autres données ont été évoquées par les professionnels lors des entretiens et sont récapitulées dans cette représentation graphique (figure 25).

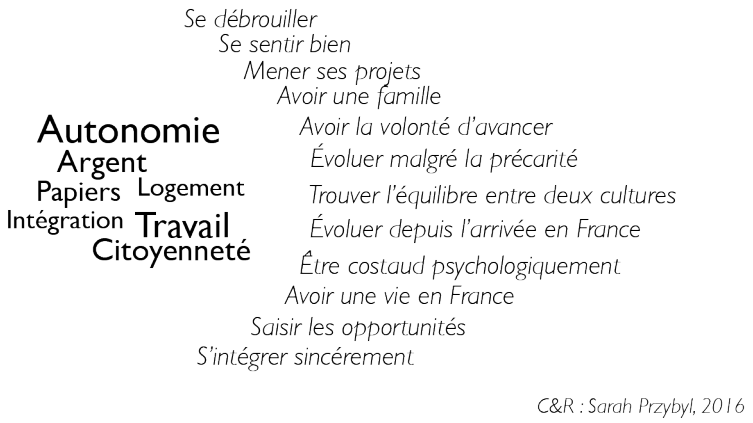


Figure 25 : Les domaines de la réussite
Autour de considérations primordiales (autonomie, travail, logement, *etc.*) gravitent d'autres éléments qui viennent définir la réussite des mineurs isolés étrangers.

Outre ces considérations et à l'inverse de la plupart des jeunes, la spécificité de la réussite des mineurs isolés étrangers réside dans l'acquisition d'un titre de séjour en règle. Des éducateurs enquêtés concèdent que l'obtention d'un titre de séjour permet aux mineurs de régulariser leur situation et d'être dans de meilleures dispositions de vie.

> *« Ce sont les papiers qui font la différence. Le fait d'avoir le titre de séjour ça n'a plus rien à voir. Le jeune n'est plus du tout dans le même état d'esprit, et il ne se ressent pas de la même manière, il s'épanouit en fait. Rien que le fait d'avoir ce papier ça change tout »*
> Entretien A., éducatrice spécialisée - Neuilly-sur-Marne (2013)

La composante administrative joue un rôle important dans le parcours de vie des jeunes. Elle procure une sécurité au séjour et reconnaît la légalité de la présence de l'individu. À l'instar des propos du directeur de l'association RAIH, la seule dimension administrative ne saurait pourtant être une variable d'appréciation de la réussite.

> *« Alors un jeune qui a réussi on va dire que ça dépend sous quel angle on se place. Pour certains, c'est le fait qu'ils aient des papiers, mais pour moi c'est un peu plus que ça. »*
> Entretien directeur association RAIH - Montpellier (2014)

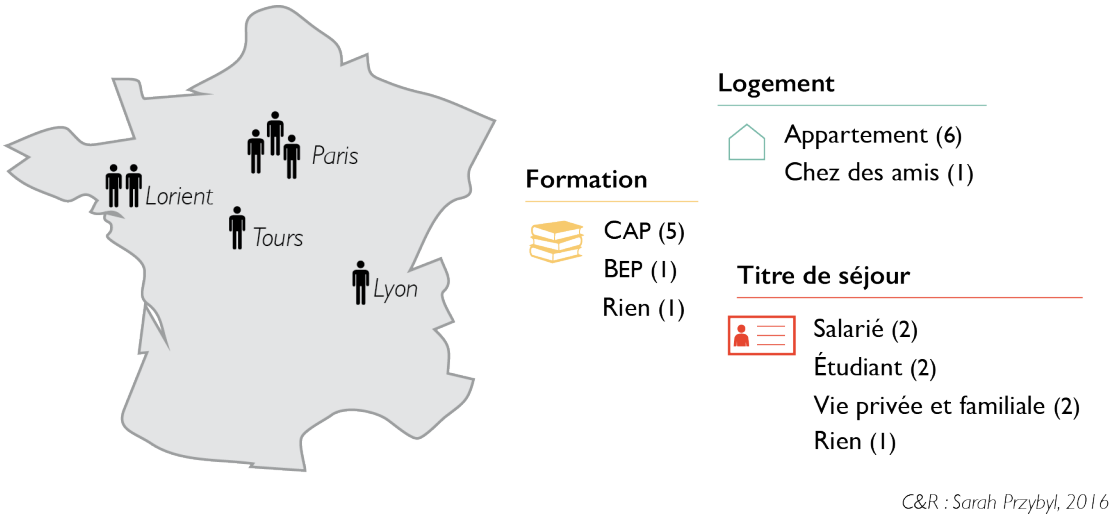
Le travail de terrain mené au cours de cette recherche souligne que l'atteinte d'objectifs fixés par la mission éducative appartient plutôt à ce qu'un éducateur qualifie d'aboutissement et s'éloigne du domaine de la réussite. Les papiers, le logement et le travail forment des impératifs de la vie quotidienne dans son versant pratique. Ils se distancent du domaine d'une réussite qui ne se mesure pas et qui relève de la progression individuelle, au bien-être ou à la capacité d'évoluer. Pourtant, en dépit de l'obtention d'un titre de séjour, d'un emploi ou d'un logement, ces équilibres restent fragiles et précaires pour les jeunes majeurs. Toutes les réussites sont bien réelles, mais toutes ne sont pas définitives. Ainsi, la spécificité de la réussite des mineurs isolés étrangers telle qu'elle apparaît dans les différents entretiens réside en la précarité de sa pérennité. Contrairement à la plupart des jeunes, ces derniers doivent s'assurer la régularité de leur séjour année après année. La réussite des mineurs s'inscrit d'une part dans une dimension très personnelle et intime, et répond d'autre part à l'aboutissement de leur situation administrative.

2.1.2. La réussite des jeunes majeurs

Pour témoigner de la transposition de l'aboutissement du parcours et de la réussite personnelle selon les critères évoqués par les professionnels, plusieurs jeunes rencontrés et ayant été pris en charge par l'ASE[59] ont accepté de répondre à un questionnaire en ligne. Adressée via les réseaux sociaux, cette enquête a été envoyée à dix anciens mineurs isolés étrangers et avec qui les contacts ont été plus particulièrement maintenus. Parmi eux, sept ont accepté de répondre. L'objectif de ce sondage était d'aborder les différentes dimensions de leur parcours de vie en tant que majeurs. Aucune précision sur leur vie personnelle n'a été demandée compte tenu de la virtualité de l'enquête et dans la mesure où d'autres contacts plus réguliers me permettaient d'approfondir ce versant personnel de leur réussite.

Parmi les sept individus ayant répondu aux questions, il est apparu que six d'entre eux ont poursuivi à leur majorité un parcours sans rencontrer de réelles difficultés qui auraient pu remettre en cause leur séjour sur le territoire. Du point de vue des indicateurs qui relèveraient du domaine de l'aboutissement du parcours : le travail, le logement et le titre de séjour de six des jeunes enquêtés sont satisfaisants. Parmi les sept anciens mineurs, six vivent seuls ou en collocation dans un appartement. Les mêmes jeunes passent ou ont obtenu un diplôme (CAP, BEP) dans différentes filières professionnelles comme la boulangerie, le bâtiment ou la maçonnerie. Ces jeunes disposent tous d'un titre de séjour en règle correspondant à leur parcours de prise en charge et leur permettant de rester légalement sur le territoire (figure 26). Tous ces mineurs ont bénéficié d'un suivi et d'un accompagnement vers la régularisation de la part de travailleurs sociaux. Au moment de cette enquête en ligne, la plupart de ces majeurs vivent dans une agglomération proche de leur dernier placement.

[59] Les majeurs enquêtés ont été rencontrés dans les structures des différents terrains menés au cours de cette recherche. Tous ont fait l'objet d'une prise en charge par l'ASE jusqu'à leur majorité.



C&R : Sarah Przybyl, 2016

Figure 26 : La situation de sept jeunes majeurs
Parmi les sept jeunes ayant répondu au questionnaire, six d'entre eux ont une situation stabilisée (logement, formation, titre de séjour). Un seul jeune rencontre d'importantes difficultés.

Du point de vue des indicateurs d'une réussite personnelle, plusieurs informations recueillies ont permis de voir que les jeunes majeurs se déclarent satisfaits de leur situation au moment de l'enquête. Selon eux, ce qu'ils vivent est en accord avec leur projet individuel. Cinq d'entre eux estiment que l'activité qu'ils font correspond avec ce qu'ils ambitionnaient de réaliser suite à leur migration. À l'inverse, deux autres jeunes évoquent ne pas avoir eu réellement le choix de leur profession et expliquent être dans une situation qu'ils ne souhaitaient pas forcément. Ils mentionnent ainsi la possibilité d'un changement d'orientation au long terme. Ces deux jeunes considèrent leur situation comme une solution temporaire qui leur permet de venir en aide à leur famille et de subvenir à leurs besoins quotidiens. La majorité des jeunes enquêtés est inscrite dans une situation de vie stabilisée, au moment de l'enquête ils évaluent leur vie comme convenable.

Outre l'adéquation ou l'inadéquation des réalités vécues par les jeunes, il y a une réussite moins palpable qui consiste en la recréation d'une vie sociale par les jeunes majeurs en France. Des liens avec des compatriotes, avec d'anciens mineurs isolés étrangers ainsi qu'avec des mineurs français se créent et permettent aux jeunes majeurs de retisser progressivement une sphère de socialisation autour d'eux. Ces majeurs vivent une vie banale à laquelle ils aspirent. Ils ont des loisirs, un travail, des amis, une vie amoureuse. Toute cette nouvelle vie sociale et professionnelle qui se construit assure non seulement la bonne intégration des jeunes à la société par la familiarisation avec les normes sociales et culturelles, mais elle leur permet en retour d'élaborer les conditions propices à leur épanouissement personnel et à leur réussite individuelle.

> « Protection in that respect is about coming back to ordinary life, and feeling human. »
> Kohli, 2014 : 100

Comme le rappelle Ravi Kohli, pour les jeunes suivis pendant ces quatre années, la réussite du parcours de protection correspond à des destinées différentes qui malgré les écarts avec les aspirations initiales restent pourvoyeuses de l'aboutissement et du succès. Réussir après un parcours migratoire ne se retrouve pas dans des parcours de vie hors-normes et extraordinaires, mais plutôt dans la possibilité de revivre une vie normale et ordinaire.

2.1.3. La débrouille et le savoir-faire, des outils pour l'avenir

Au cours des différents échanges réalisés avec les professionnels comme avec les jeunes, la réussite et l'aboutissement sont surtout évalués par le biais de résultats concrets. Pourtant mon travail d'enquête montre que la capacité à savoir faire des choses et à se saisir des éléments de l'environnement social immédiat constitue aussi des indicateurs de cette réussite. Ainsi, plusieurs éducateurs et/ou responsables ont affirmé préférer savoir un jeune en situation précaire, mais en pleine autonomie plutôt qu'un jeune majeur stabilisé et de nouveau tributaire d'une aide sociale ou d'un besoin d'assistance. Cette mise en œuvre du « pouvoir-faire » entendue comme une capacité d'initiative (Ma Mung, 1999) s'incarne plus particulièrement dans le domaine de la gestion des procédures administratives que doivent maîtriser les jeunes à leur majorité. Comme le souligne le travail sur les normes juridiques dans les parcours de mineurs en Afrique subsaharienne effectué par la géographe Nelly Robin (2014), le pouvoir-faire peut être hérité de l'expérience migratoire et des différentes adaptations dont les jeunes ont du faire preuve au cours du voyage. Le terrain de recherche de cette thèse révèle aussi que les professionnels de l'accueil en France sont des vecteurs de la transmission d'un système de ruse et de bricolage avec les procédures. Au cours de leur prise en charge, les jeunes apprennent par le biais des pratiques des éducateurs les différents réflexes et usages des administrations.

> *« Le système est fait comme ça et on doit jouer avec les règles. Pour le moment, vu que les ministères ne communiquent pas trop trop entre eux, nous on a encore une marge de manœuvre pour les papiers. Les jeunes ils voient bien ce qu'on fait et comment on le fait. Et puis on doit aussi leur expliquer. Pour être en règle, en fait on leur apprend à contourner la règle. C'est quand même drôle quand tu penses à notre mission vis-à-vis d'eux. Donc à la fin, oui, ils se débrouillent comme nous on s'est débrouillés pour les aider. »*
>
> Extrait carnet de terrain, Neuilly-sur-Marne (2013)
> Échange avec une éducatrice spécialisée

Les mots de cette éducatrice résonnent avec certaines stratégies de vie observées ou relatées sur le terrain. Pour être en règle, les jeunes jouent avec les limites de la légalité. Ainsi, le territoire de la prise en charge des mineurs comme celui des règles de la régularisation des adultes étrangers répond à des impératifs politiques dictés localement par des préfectures en lien avec les services de l'État. Cette réalité géographique et politique demeure un support de l'expression des stratégies de la part des anciens mineurs isolés étrangers. Après leur placement, beaucoup de jeunes majeurs font le choix de rejoindre Paris pour retrouver des compatriotes ou pour trouver un travail. Or, au moment de leur régularisation administrative, beaucoup sont déçus par ce choix. La situation parisienne en termes de conditions d'accès à un titre de séjour et des chances de régularisation est bien loin de celle que les jeunes ont laissé en quittant les communes ou les petites villes de leur placement. Alors que le retour à Paris constitue une opportunité sur le plan social et professionnel, il se dévoile également comme une contrainte majeure sur le plan administratif. Alors, des stratégies d'optimisation s'organisent. En Ariège par exemple, pour dépasser cette difficulté, d'anciens mineurs isolés étrangers profitent de liens maintenus avec des jeunes majeurs restés dans ce département. En se domiciliant chez eux, ils profitent d'une plus grande chance d'être régularisés au regard d'une pression moins importante exercée sur les services préfectoraux.

> *« Je me souviens d'un jeune qui habitait à Paris et qui avait réussi à faire ses démarches parce qu'il avait un copain qui habitait en Ariège. Il avait donc réussi à garder une adresse en Ariège et il faisait croire à la préfecture qu'il habitait lui aussi en Ariège. Il faisait venir faire ses nouvelles cartes de séjour en Ariège. Parce qu'il disait qu'à Paris il faut aller à la préfecture à une heure ou deux heures du matin et commencer à faire la queue très tôt. Il disait même qu'à cette heure-là, il n'était pas sûr de passer dans la journée. Enfin faire transférer un dossier de l'Ariège à Paris c'est déjà très compliqué. Ça prend plusieurs mois donc il préférait garder une adresse en Ariège, revenir en Ariège et faire ses changements de carte de séjour ici plutôt que de s'inscrire à Paris. Ça a duré quelques années et puis un jour il ne pouvait plus avoir d'adresse en Ariège. Il a dû s'organiser autrement. Je voulais dire que même si c'est compliqué, les jeunes ont des ressources et pour certains ils savent les mobiliser et s'organiser aussi de leur côté. »*
>
> Entretien Nicolas Mannlein, éducateur spécialisé - Saverdun (2014)

Cette capacité de débrouille évoquée par Nicolas Mannlein dans notre entretien montre que le bricolage n'est pas la seule attribution des adultes. Les jeunes s'arrangent avec les outils à leur disposition pour maximiser leurs chances de régularisation. Mobiliser les ressources disponibles est une forme de la réussite qui confirme l'acquisition d'une autonomie, d'une capacité à progresser et à transformer son environnement immédiat dans un climat fait de contraintes et d'opportunités.

Depuis la France, les jeunes majeurs peuvent aussi transformer l'environnement du pays d'origine qu'ils ont quitté. Si tous n'ont pas un travail fixe, un logement et une situation légale stable, la plupart d'entre eux mobilisent le peu qu'ils ont pour infléchir le cours de la vie dans leur pays d'origine. Ainsi, parmi les jeunes majeurs que j'ai continué de fréquenter, certains ont eu un parcours exemplaire et poursuivent à l'heure actuelle des carrières professionnelles valorisantes. Au-delà de l'aboutissement et de la réussite de leur parcours de protection, ces anciens mineurs isolés étrangers s'investissent également dans des projets dans leur pays d'origine. Ces majeurs mènent ainsi deux projets en parallèle. D'un côté, en France, ils conduisent leur projet de vie avec les opportunités qui s'offrent à eux ; de l'autre, dans leur pays d'origine, ils investissent les retombées de leur réussite auprès de leur famille et de leur entourage. Cette stratégie s'inscrit non seulement dans un équilibre à trouver entre la vie dans le pays d'origine et celui dans le pays d'accueil, mais aussi dans cette possibilité de faire ce qui était impossible de réaliser avant la migration. Savoir rebondir et se saisir des armes données au cours de la prise en charge réside dans la capacité des jeunes à se saisir d'un nouveau statut acquis à l'étranger pour avancer dans son propre pays.

> *« G. a économisé de l'argent grâce à sa formation et aux emplois qu'il a occupé. Dans son pays d'origine, il est en lien avec d'anciens camarades formés dans des filières de commerce. Il profite de ses relations pour préparer l'ouverture d'un commerce dans son pays. G. aide également beaucoup sa famille et fait attention à la façon dont il gère son budget. Avec un ancien mineur isolé étranger qu'il a connu au début de sa prise en charge, ils économisent et organisent les transferts d'argent vers le Bangladesh. Ils sont devenus des piliers. »*
>
> Extrait carnet de terrain (2015)

Si le jeune G. conduit des projets valorisants dans son pays, la réussite se mesure également pour lui dans la possibilité qu'il a de réaliser seul ses démarches administratives. Ces papiers ont une valeur hautement symbolique, ils révèlent aux jeunes majeurs leur capacité à être des individus autonomes et en capacité de faire comme tout le monde.

> *« G. me raconte qu'il doit préparer un nouveau dossier de demande de régularisation. Il est très fier de me dire qu'il a réussi à faire pour la première fois ce dossier tout seul et sans aide. Même s'il y a eu des complications, ce n'est pas de sa faute. La guichetière lui avait donné les mauvaises informations. G. est heureux, maintenant il sait le faire seul. »*
>
> Extrait carnet de terrain (2015)

2.2. *Parcours chaotiques et destins brisés*

Parmi les différents jeunes rencontrés au cours de leur prise en charge et suivis une fois leur majorité atteinte, une faible proportion d'entre eux n'emprunte pas le parcours abouti et réussi attendu. Cette issue malheureuse est multifactorielle. Elle s'inscrit dans une conjonction de difficultés liées au dispositif de protection en lui-même, mais aussi aux fragilités individuelles de certains mineurs. En 2013, le rapport produit dans le cadre du projet PUCAFREU par Daniel Senovilla Hernández (2013 : 83-106) identifiait déjà plusieurs causes à l'absence de la protection des mineurs isolés étrangers, mais aussi aux problématiques qu'ils pouvaient rencontrer à leur majorité. À l'échelle de plusieurs pays européens (France, Espagne, Italie, Belgique), les recherches de terrain révélaient alors trois groupes de raisons expliquant les difficultés rencontrées par les jeunes :

- « les raisons liées au statut légal et au traitement juridique des mineurs isolés étrangers ;
- les raisons liées à l'influence de l'entourage des mineurs isolés étrangers, se trouvant aussi bien dans le pays de destination que d'origine ;
- les raisons liées aux pratiques de maltraitance institutionnelles ou d'exclusion. » (*ibid.* : 83)

Dans la lignée de l'hétérogénéité des causes à l'origine des difficultés rencontrées par les mineurs, ce deuxième temps présente les parcours plus chaotiques de jeunes majeurs suivis au cours de cette recherche. Outre les raisons à l'entrée bouleversée dans une majorité, cette sous-partie révèle les conditions de vie dans lesquelles se retrouvent les jeunes majeurs en situation de marginalité.

2.2.1. Les raisons de l'échec

Les individus considérés en situation d'échec sont des jeunes majeurs sans logement, sans travail et sans papiers en règle. Ceux qui disposent d'un travail, mais pas de logement, ou encore ceux qui ont un titre de séjour, mais qui n'ont pas encore trouvé de travail ne sont donc pas considérés comme des personnes en situation d'échec. Au-delà de l'inaboutissement du parcours de prise en charge (travail, logement, régularisation), cette déception se constate également sur le plan plus personnel. Ces majeurs se retrouvent dans la vie adulte sans avoir recréé un réseau social de confiance sur lequel ils puissent compter.

> *« Aujourd'hui il n'y a plus personne qui m'aide. Les potes quand tu as des problèmes ils partent. Ils sont là quand ça va après il n'y a plus personne. »*
>
> Extrait carnet de terrain (2014)
> Échange avec jeune majeur en situation irrégulière

Les causes des difficultés rencontrées par les mineurs sont nombreuses. Elles n'apparaissent pas subitement à l'âge des 18 ans, mais interviennent déjà au cours de la minorité alors que les jeunes sont pris en charge. Dès leur arrivée ces jeunes débutent un parcours de prise en charge qui les met à rude épreuve. La vie en hôtel social, les difficultés personnelles liées à l'expérience de l'isolement, la gestion du bouleversement du voyage, la démarche de deuil de certains mineurs, les problèmes d'addiction et la reconstruction individuelle sont autant de fragilités redoublées par les carences des dispositifs d'accueil pour les mineurs isolés étrangers. Dans ce temps de vie où les jeunes sont particulièrement vulnérables et de par les différentes épreuves qui se présentent à eux, c'est au cours de la minorité que certains vont alors déroger aux attentes de l'institution. Ces premiers écarts débutent par de mauvaises fréquentations. Ils se repèrent rapidement par une présence de plus en plus sporadique dans l'espace d'accueil, mais aussi par l'expression d'attitudes de défiance à l'égard des professionnels. À l'extérieur des centres de protection, alors qu'ils sont encore désorientés et qu'aucun adulte ne les accompagne, certains mineurs se dirigent discrètement dans la délinquance.

> *« A. vole dans un magasin des parfums avec des copains de temps en temps pour s'amuser. Le soir, il va fumer de la drogue dans un parc avec le même groupe de copains. Ces derniers mois, il se fait tout le temps arrêté par la police. À son hôtel, il invite beaucoup d'amis, commence à détériorer le bâtiment (parties communes, chambre, etc.). A. est livré à lui-même. Un samedi soir, je profite d'un déplacement à Paris pour le rencontrer. Nous convenons d'un rendez-vous. Après l'avoir attendu près d'une heure, je pars. A. me contacte le lendemain, il était au poste de police pour avoir encore volé dans un magasin. »*
>
> *« H. est une jeune fille en difficulté. Récemment elle s'est battue violemment dans le métro. J'apprends plus tard qu'elle a agressé quelqu'un avec une arme blanche. »*
>
> *« K. et H. se sont déjà fait arrêter à plusieurs reprises par la police. Cette fois-ci ils ont volé une montre à un touriste. Au commissariat, la police découvre que K. n'est pas la vraie identité de ce mineur. En plus du vol, il est désormais inquiété pour fraude documentaire. Depuis cet épisode, K. évite de revenir à l'association. Les éducateurs décident de le convoquer officiellement pour faire la lumière sur ses histoires. »*
>
> Extraits des carnets de terrain (2014 et 2015)

Ces situations constituent de véritables menaces à la régularisation des jeunes. Les actes relatés sont en effet autant de faits consignés dans les dossiers personnels des mineurs que les autorités consultent et mobilisent aisément comme argument au moment de statuer sur une demande de titre de séjour à l'âge de 18 ou 21 ans. Au cours de la minorité, une suspension de la protection appelée une mainlevée peut aussi être prononcée par un juge des enfants. Si ces actes issus du terrain se déroulent à l'extérieur du lieu de prise en charge, parfois au sein même du lieu d'accueil, une simple dispute avec le personnel éducatif peut provoquer le départ des jeunes de l'institution ou rompre les liens avec l'équipe en charge de leur protection. Des jeunes disparaissent subitement sans donner de nouvelles pendant plusieurs jours ou plusieurs semaines, puis finissent par réapparaitre. L'application stricte des règles au sein des lieux d'accueil laisse peu de marge de manœuvre aux professionnels qui doivent faire face à des mineurs aux problématiques complexes. Dans ce type de situation, au cours de cette recherche les mineurs revenaient toujours dans les lieux d'accueil. Pourtant, comme le souligne Daniel Senovilla Hernández (2013), ce décalage est aussi à l'origine du départ définitif de certains mineurs.

> « Le manque de perspectives et le sentiment d'instabilité qui est associé à cette application stricte de la législation en vigueur sont une source majeure de découragement pour les

> mineurs isolés étrangers pris en charge qui ont conscience qu'ils peuvent être expulsés dès qu'ils atteignent leur majorité. […] cette situation est une cause directe de disparition des mineurs isolés étrangers des dispositifs institutionnels de protection […]. »
>
> Senovilla Hernández, 2013 : 87

En cas de rapport conflictuel récurrent, les mineurs sont rapidement marginalisés vis-à-vis des autres jeunes et sont considérés comme des éléments perturbateurs du service comme des individus « hors-normes ». Par conséquent, ils ne s'insèrent pas comme les autres dans les dispositifs proposés et ne suivent pas le parcours de prise en charge global et durable. Parfois, alors qu'ils ont quitté le premier accueil et sont pris en charge dans des foyers de l'enfance, des jeunes rencontrent des difficultés pour récupérer leurs papiers d'identité dans l'ambassade de leur pays d'origine ou encore auprès de leur famille restée au pays. Au moment de la présentation du dossier de demande de titre de séjour devant les autorités françaises, certains mineurs ne disposent pas toujours de toutes les pièces requises en temps et en heure. Si le CJM constituerait ici un cadre légal propice à l'aide de ces jeunes en difficulté, le caractère discrétionnaire de son attribution met pourtant en péril l'avenir des mineurs dans la possibilité d'effectuer un séjour régulier en France. Certains conseils départementaux sont en effet réputés pour leur sévérité dans la délivrance de CJM qui faciliterait pourtant l'entrée des mineurs dans la majorité. Ces jeunes sont désemparés, ils se retrouvent sans titre de séjour, en dehors des dispositifs d'accueil et sans la possibilité d'être suivis par des professionnels de la protection.

En plus de ces complications administratives, des difficultés relatives au stade de développement personnel des mineurs constituent une contrainte supplémentaire dans le parcours d'accès à la majorité. En effet, tous les mineurs pris en charge ne sont pas prêts à devenir des adultes, à faire leur entrée dans le monde des majeurs et des responsabilités qu'il implique. N'étant pas disposés à passer les étapes d'acquisition de l'autonomie fonctionnelle et psychique, ou encore parce qu'ils ne remplissent pas les exigences de l'administration, des jeunes se retrouvent à leur majorité sans CJM, sans titre de séjour en règle, sans prise en charge. Le décalage entre le temps administratif, le temps institutionnel et celui de l'individu demeure une menace à l'avenir des jeunes majeurs au moment où ils doivent justement devenir des acteurs à part entière de la société.

2.2.2. Conditions de vie de majeurs isolés étrangers

Quand le parcours institutionnel se solde par un échec, le passage à l'âge de la majorité s'accompagne d'une transition dans la précarité. Sans travail, sans logement et sans papiers, ces jeunes vivent la même situation que nombre d'étrangers en situation irrégulière en France. L'existence d'un réseau social et communautaire permet aux jeunes de bénéficier ponctuellement d'une aide le temps, de rebondir et de stabiliser *a minima* leur situation. D'ami en ami, de logement en logement, les jeunes majeurs bricolent des solutions temporaires dans l'espoir d'une amélioration de leurs conditions de vie. Sans ces soutiens, ils seraient inévitablement relégués aux marges de la société d'accueil. Ils vivotent alors au gré des opportunités qui s'offrent à eux. Chaque jour, ils se débrouillent comme ils le peuvent.

D'autres, plus isolés, sont plongés dans l'univers de la rue et de l'incertitude, ils vont alors alimenter les files des bénéficiaires de la soupe populaire avant de tenter le soir venu d'être accueillis dans des centres d'hébergement d'urgence pour dormir à l'abri. Ces jeunes vivent leur entrée dans la société et le passage à l'âge de la majorité dans une

situation de marginalité. Ils revivent en quelque sorte la précarité qu'ils ont expérimentée à leur arrivée en France. Les soirs où les espaces d'accueil sont saturés, les mineurs se retrouvent dans la rue, contraints de vivre dans des squats peu sécurisés. Alors qu'ils étaient encore mineurs, certains ont quitté leur pays d'origine et émigré vers la France pour fuir une vie d'errance. Désormais majeurs ils se retrouvent dans une nouvelle situation de déréliction où la débrouille les plonge dans la précarité et l'absence de perspectives de vie. Contraints à la clandestinité ils doivent être les moins visibles possible pour ne pas se faire arrêter tout en assurant leur séjour sur le territoire quand bien même celui-ci reste irrégulier. Vente à la sauvette, trafic de cigarettes, petit délit, travail au noir ou encore réseau de traite constituent les nouvelles pistes de la survie quotidienne des jeunes majeurs.

> *« A. sort du dispositif de prise en charge sans pistes d'avenir. Pas de travail. Pas de logement. Pas de papiers. Il alterne entre la rue et les centres d'accueil d'urgence. Parfois, il dort chez une personne qui accepte de le loger gracieusement. Depuis trois ans, A. enchaine les petits emplois au noir. Il n'a toujours pas de papiers. À chaque fois que nous parlons, il me dit que " c'est toujours la même chose, rien ne change ". Il semble s'être résigné à vivre dans la clandestinité. »*
>
> Extrait carnet de terrain (2016)

Les majeurs qui se retrouvent dans la situation de A. ne sont pas nombreux. Comme ont pu en attester des éducateurs spécialisés sur les terrains de cette recherche, les foyers de l'enfance et services d'accueil de jour laissent rarement sortir les mineurs isolés étrangers sans aucune piste d'avenir. Ces rares jeunes qui se retrouvent en situation d'échec sur tous les plans doivent se débrouiller, mobiliser toutes les ressources dont ils ont besoin pour s'en sortir. Le caractère exceptionnel de leur situation impacte directement le regard qu'ils portent sur leur institution de placement qu'ils perçoivent comme un lieu d'abandon et sur les autres espaces d'assistance de manière plus générale. Ces jeunes majeurs qui sortent des dispositifs de protection en situation de précarité ne sauraient faire oublier les autres mineurs beaucoup plus nombreux qui se retrouvent dans une situation similaire après avoir été déboutés d'une protection ou encore laissés livrés à eux-mêmes jusqu'à leurs 18 ans dans des chambres d'hôtel. Les éléments rapportés dans le cadre de l'enquête MINAS montrent comment les défaillances des systèmes de prise en charge conduisent les mineurs à se retrouver dans des situations d'extrême précarité.

> « Lorsque c'est la non-reconnaissance de leur isolement qui est à l'origine de leur refus d'admission, l'administration et les autorités judiciaires devraient tout mettre en œuvre pour évaluer la teneur et la qualité des relations qui lient les jeunes à leurs éventuels accompagnants, et ordonner si nécessaire toute mesure utile pour leur permettre une protection. […] Ainsi, les jeunes déboutés du droit à la protection ne peuvent plus se réclamer des dispositifs pour mineurs et font face à de larges difficultés pour pouvoir bénéficier des dispositifs pour majeurs. D'une part, parce que souvent munis d'un document d'état civil attestant de leur minorité et se réclamant mineur, les centres d'hébergement pour adultes, non habilités à accueillir les personnes mineures, leur refusent souvent l'accès. Et d'autre part, en raison de la saturation très fréquente des dispositifs d'urgence. […]La plupart des jeunes déboutés que nous avons rencontrés devaient survivre en situation de rue. »
>
> Bailleul et Senovilla Hernández, 2016 : 95 et 96

Se retrouver parmi ceux qui n'ont rien eu, ne fait que renforcer un sentiment d'échec et d'incompréhension. Conséquence directe de cette expérience malheureuse au cours de la minorité, des jeunes majeurs en situation de grande précarité refusent de se tourner vers des acteurs officiels de l'assistance pour faire évoluer leur situation administrative ou

personnelle. Ils préfèrent emprunter des canaux d'aide informelle et s'en remettre à des personnes qu'ils rencontrent dans les marges des villes où ils se retrouvent.

> *« Depuis quelques mois, A. est logé chez un homme qu'il a rencontré sur la terrasse d'un café. Il lui a promis de l'aider et de l'accompagner chez une avocate. A. est très heureux de cette situation qu'il me décrit comme étant une solution durable et sécurisée. Pourtant, depuis plus d'un an et malgré cette rencontre, A. est toujours en situation irrégulière. Comme il me le dit " c'est toujours la même, rien n'a changé ". »*
>
> Extrait carnet de terrain (2016)

Au-delà des conditions matérielles précaires dans lesquelles ces jeunes vivent, ces majeurs témoignent la permanence d'une vie construite dans la marginalité. De mineur isolé étranger, ces individus passent à une situation de majeur isolé étranger. Ces derniers continuent d'être isolés puisqu'ils restent toujours éloignés de leur famille ; l'absence d'un réseau social et sécurisant en France renforce le sentiment d'isolement et de solitude. Ces majeurs expérimentent de nouveau leur extranéité de par leur situation administrative. Pour ces jeunes majeurs qui répondent désormais au régime légal des étrangers majeurs (CESEDA), l'absence de titre de séjour en règle est une grande inquiétude. Sorte d'épée de Damoclès qui pèse sur la pérennité de leur séjour, ces majeurs en difficulté apparaissent comme bloqués en France. En quête d'une solution, ils n'ont plus la possibilité d'être aidés pour mener à bien leurs procédures et doivent désormais se débrouiller seuls avec les quelques ressources dont ils disposent. L'analyse des parcours jugés réussis ou de ceux considérés comme échoués s'est construite à partir de la perspective d'une installation durable des jeunes en France. Après avoir abordé l'avenir vis-à-vis du pays d'installation, un dernier temps continue de se concentrer sur ce futur, mais en considérant le pays d'origine comme solution d'avenir.

2.3. *Le pays d'origine comme horizon inévitable*

La France est le territoire d'installation des jeunes majeurs ayant été pris en charge par l'ASE. Ces derniers s'établissent dans des communes, des agglomérations ou dans la capitale. En dépit de la réussite ou de l'échec de leur parcours de protection, le pays d'origine des jeunes continue quant à lui d'occuper une place dans leur avenir. Dans cette section consacrée au devenir des mineurs isolés étrangers, ce troisième point aborde en premier lieu le regard porté par les mineurs alors qu'ils sont encore pris en charge sur le pays de départ. L'objectif est de saisir les ambitions qu'ils nourrissent à l'égard de leur pays d'origine, dans leur vision de l'avenir. En second lieu, l'attention dévoile les conditions dans lesquelles le retour dans le pays d'origine se déroule et le contexte de la négociation d'un nouveau rapport à cet espace. À travers ces deux points, il s'agit de montrer l'évolution de la relation que les jeunes entretiennent avec leur pays d'origine entre le temps de la minorité et celui de la majorité, mais surtout après un premier retour dans leur pays.

2.3.1. Quel retour pour les jeunes majeurs ?

Dans les foyers de l'enfance où ils posent les bases pour leur avenir, j'ai souhaité interroger les mineurs sur leur volonté de rentrer un jour dans leur pays d'origine[60]. En effet, une des hypothèses était que puisqu'en tant que mineurs ils n'avaient pas toujours eu le choix du départ en migration, une fois majeurs ils viseraient un retour définitif ou ponctuel dans leur pays d'origine. À l'issue de ces échanges, le constat est sans appel : tous veulent, le temps d'un séjour, repartir dans leur pays d'origine une fois leur situation administrative stabilisée. Comme la réaction de F. en témoigne, la question en elle-même semble insensée tant il est évident que les jeunes aspirent naturellement rentrer à un moment donné. Pour F., pour un mineur né « au bled », il serait d'ailleurs anormal de ne jamais vouloir rentrer dans son pays d'origine.

> *« - Tu as envie de retourner au Mali un jour ?*
> *- C'est normal de vouloir rentrer !*
> *- Comment ça, c'est normal ?*
> *- Bah c'est normal.*
> *- Moi je ne sais pas ce qui est normal, mais en tout cas il y a des jeunes qui ne veulent pas toujours rentrer chez eux tu sais ?*
> *- Et ces jeunes, ils sont nés ici ou ils sont étrangers ? Ils sont nés au bled ?*
> *- Oui des jeunes nés à l'étranger.*
> *- Non non ce n'est pas possible de ne pas vouloir. Un jour ils vont rentrer chez eux. On ne peut pas rester ici jusqu'à la fin de sa vie comme ça sans rentrer. »*
>
> Entretien F., 16 ans, Mali - Saverdun (2014)

Dans la continuité de la vie normale pour certains, le retour au pays est présenté comme quelque chose de vital par d'autres et éclaire le désir viscéral du retour. Ainsi, pour J. cette perspective est une obligation. Dans ses propos, ce retour apparaît même comme une question de vie ou de mort. Pour elle, ne jamais rentrer en Angola appartient au domaine de l'impensable. Son discours met en lumière le lien vital et organique qui la relie à son pays, à ses proches, à sa famille. Elle exprime avec simplicité toute l'importance que la perspective du retour occupe dans le fait qu'elle soit en vie.

> *« - Et après quand tu iras à l'école et que tu auras fini ton parcours à l'Institut, est-ce que tu veux retourner en Angola ?*
> *- Oui ! Oui !*
> *- Tu ne veux pas rester en France?*
> *- Je ne sais pas si je veux rester, mais vivre sans retourner de toute ma vie là-bas en Angola non ! Je ne veux pas que ça arrive. Je ne sais même pas si dans trois ou quatre ans je ne vais pas rentrer. Enfin, si je ne rentre pas, je vais mourir. »*
>
> Entretien J., 15 ans, Angola - Saverdun (2014)

Les mineurs enquêtés pensent leur avenir dans un horizon géographique partagé entre la France et leur pays d'origine. Or, si une grande majorité de mineurs évoque la possibilité de rentrer, ce retour est toujours évoqué comme ponctuel et temporaire. Il n'est jamais définitif et est envisagé comme un moyen de rendre visite à la famille laissée derrière soi par la migration. Alors que le jeune F. était catégorique sur la perspective de son retour, il tempère toutefois son propos en soulignant qu'il ne souhaite pas rentrer définitivement au Mali.

[60] Cette question n'a jamais été adressée aux mineurs dont je connaissais l'absence de famille dans le pays d'origine comme c'est le cas de mineurs dont les parents sont décédés suite à des guerres ou des conflits.

> *« - Tu aurais peut-être aimé rester en Espagne ou bien la France, ça te plait ?*
> *- Non, moi j'aimerais rester en France, mais après je vais aller au pays, dans mon pays.*
> *- Tu veux rentrer dans ton pays?*
> *- Oui, je vais aller y passer trois mois après, peut-être juste un ou deux mois, et après…*
> *- …après tu reviens ici ?*
> *- Oui*
> *- Tu veux faire des aller-retour entre le Mali et la France pour revoir ta famille ?*
> *- Ouais c'est ça. »*
>
> Entretien F., 16 ans, Mali - Saverdun (2014)

> *« - Tu me disais qu'une fois que tu auras tes papiers tu aimerais repartir au Mali ?*
> *- Je vais y aller. J'aimerais bien rendre visite à ma mère vite fait et revenir ici. Parce que là je suis là pour elle. Pour elle et pour moi aussi.*
> *- Pour elle et toi aussi?*
> *- Oui, parce que ça fait un moment que je ne l'ai pas vu et si j'ai mon papier, que je travaille beaucoup…*
> *- Tu y retournerais pour la voir puis tu reviendrais ici en fait ?*
> *- Ah oui, je repars seulement pour un mois maximum pour un mois ou alors trois semaines, c'est normal ça. Après je reviens si elle va bien. Là je l'appelle, mais ce n'est pas pareil, c'est mieux quand tu es présent et quand tu as les moyens d'être là-bas. »*
>
> Entretien M., 17 ans, Mali - Saverdun (2014)

Dans les propos de M. et de F., le pays d'origine continue d'être une référence géographique et sociale. Quand F. dit qu'il va rentrer au pays, dans son pays, il affirme toute son appartenance à son pays d'origine. Pour M., sa famille et plus particulièrement sa mère est la raison même de sa présence en France et des efforts qu'il réalise dans son parcours. En enquêtant sur le point de vue de mineurs pris en charge qui ne sont jamais rentrés dans leur pays d'origine, le territoire de départ continue d'être un point de repère et une référence rassurante pour eux. Dans leurs propos, le pays qu'ils ont quitté est la seule référence familière. Malgré la distance et les difficultés qu'ils y ont endurées, c'est là-bas qu'ils sont chez eux ; là-bas, ils n'ont jamais éprouvé le sentiment d'être étranger à leur environnement. La vigueur avec laquelle les jeunes expriment le souhait de rentrer témoigne de ce lien maintenu à distance et de la représentation positive qu'ils nourrissent à l'égard de leur espace d'origine. Pour ces jeunes encore mineurs, la patience sera le maître mot avant de pouvoir enfin rentrer chez eux. Pour d'autres, cette perspective est impossible. Ils doivent faire le deuil de l'hypothétique retour tant les raisons qui les avaient poussés à partir sont toujours d'actualité et menacent les conditions d'un tel projet (conflit, guerre, menace, absence des proches, *etc.*).

Encadré 5 : Un retour définitif pour l'Albanie

Le retour est une perspective inévitable et vivement souhaitée dans les projections des mineurs vers l'avenir. Au Centre des Monédières, le retour a bouleversé la vie d'un jeune de façon beaucoup plus concrète. En effet, alors qu'il était pris en charge, un mineur albanais est rentré dans son pays d'origine, car sa mère était gravement malade. En lien avec la grande sœur du mineur, les services de l'ASE, le conseil départemental, le personnel éducatif ainsi que les responsables du foyer ont tout mis en place pour préparer le retour du mineur vers l'Albanie. Son départ provoqua une grande tristesse dans l'enceinte de l'établissement rarement confronté à une telle situation. Le jeune K. était très apprécié des autres mineurs isolés étrangers pris en charge, son itinéraire scolaire se déroulait sans encombre, son parcours était qualifié d'exemplaire par le personnel éducatif. Son retour définitif en Albanie résonne autant comme la promesse de retrouvailles avec une famille qui lui manque, mais aussi comme la fin d'un nouvel avenir en France. Le mineur déclare être heureux de rentrer auprès des siens, mais avoue être déçu par la dimension définitive de cette solution.

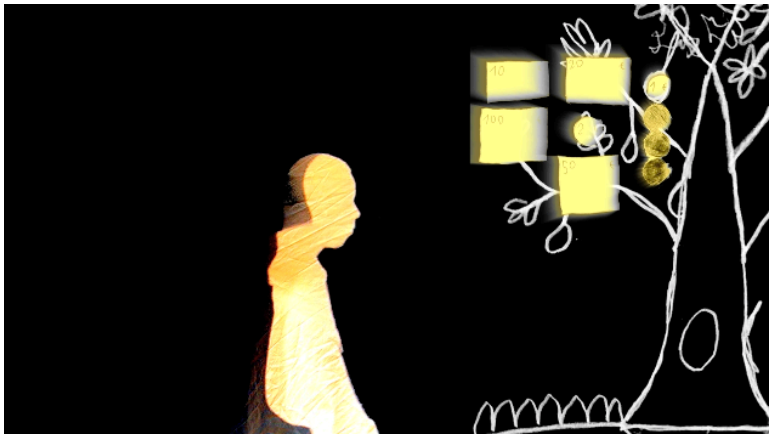
2.3.2. Quand le pays d'origine devient un lieu de villégiature

Ayant longtemps aspiré à rentrer chez eux au cours de leur minorité, c'est quelques années plus tard que les jeunes majeurs ont enfin la possibilité de vivre concrètement ce retour. À l'occasion de congés pour certains ou de vacances scolaires pour d'autres, l'heure du retour est attendue avec une grande impatience. Parmi les jeunes enquêtés, ce premier retour au pays d'origine intervient bien après l'âge légal et officiel de la majorité. Pour rentrer dans leur pays, les jeunes doivent disposer d'une situation administrative stable afin de circuler légalement entre les deux pays. Outre cette dimension légale, ils doivent disposer d'un budget suffisant pour financer leur voyage. Outre le paiement du billet, cette somme permettra d'apporter des cadeaux et une somme d'argent pour la famille.

Pour ces majeurs comme pour la famille restée dans le pays d'origine, le premier retour au pays est un grand moment. Quand ils repartent, certains arrivés parmi les plus jeunes en France n'ont pas vu leur famille depuis près de sept ans. Grâce au suivi d'une cohorte d'une quinzaine de jeunes de manière informelle et très irrégulière, j'ai pu échanger avec ceux qui étaient rentrés au pays et recueillir leurs impressions sur ce retour tant attendu. À l'occasion de ces retrouvailles informelles, nous échangions ensemble sur ce retour et sur leurs expériences. Pour la plupart des jeunes, le retour est d'abord une immense joie. Ce bonheur attendu depuis plusieurs années se résume dans le simple fait de pouvoir revoir ses proches, d'échanger, de se revoir, de retrouver une maison, *etc.* Dans ce retour, il y a quelque chose que seuls les jeunes ont pu ressentir et vivre. Quand bien même certains ont tenté de me l'expliquer, les mots ne suffisaient jamais à retranscrire l'intensité de ces retrouvailles. À cette première dimension agréable du retour dans un environnement familier, les jeunes témoignent également du sentiment d'une perte de repères. En effet, après les premières effusions, les jeunes constataient bien souvent tous les changements intervenus après de longues années d'absence. Des jeunes me disaient ne pas avoir reconnu un cousin ou un frère qu'ils avaient quitté alors qu'ils étaient encore un nourrisson au moment du départ. Ces différents détails peuvent être anecdotiques au regard du parcours de vie global de l'individu. Toutefois, ils provoquent un bouleversement important : en rentrant dans leur pays, les jeunes découvrent qu'ils ne sont plus véritablement chez eux. Ils ne reconnaissent plus leur maison et n'y disposent plus de leur espace personnel. S'ils restent bien un membre à part entière de la famille, il y a une familière étrangeté qui se joue dans ce retour.

Dans ce chez-soi qu'ils ne reconnaissent plus totalement, les jeunes disent également être déstabilisés par les nouveaux rapports sociaux qui se tissent autour d'eux. Chez eux, ils ont acquis un nouveau statut de par leur émigration en France et la réalisation d'un rêve européen. C'est avec une certaine surprise que les jeunes constatent que la migration a procédé à faire changer leur statut. Les membres de leur famille, leurs proches, mais aussi les habitants qu'ils côtoyaient portent tous un nouveau regard sur eux. Quand ils décrivent leur retour, les jeunes semblent donc être précédés d'une réputation qui s'est forgée par le fait d'avoir émigré, par les représentations nourries dans les pays d'origine à l'égard de la migration. Ainsi, alors qu'ils ont bien souvent quitté leur foyer dans un certain anonymat, voire parfois même, dans un certain rejet, les jeunes reviennent comme de véritables héros locaux. Ils deviennent subitement des personnes très écoutées, leur parole a une grande importance, ils sont célébrés chaque jour et semblent tout à fait déstabilisés par ce nouveau statut.

> *« Quand on redescendra au Mali peut-être que ça changera beaucoup. Parce que quand tu reviens de France et que tu redescends au Mali tout le monde t'écoute parce que tu as de l'argent et que tu as voyagé dans plusieurs pays. »*
>
> Extrait court-métrage Sikoumarou, 16 ans, Mali - Démineurs, Taverny (2014-2015)



Photographie 33 : La parole écoutée

Sikoumaraou a 16 ans. Dans son court-métrage consacré à l'homosexualité, il explique que les migrants de retour peuvent changer les mentalités. De par leur migration et la richesse supposée dont ils disposent, ces migrants de retour sont très écoutés.

> *« Lors du retour de G. dans son pays, il me raconte le côté surréaliste de ce qu'il y a vécu. Alors qu'il s'attendait à rentrer de la manière la plus banale possible, il y a une cérémonie d'accueil à son arrivée. Puis, alors qu'il participe à un tournoi de foot dans sa ville natale, G. entend son nom annoncé au micro comme un grand joueur de foot. En France, G. est inscrit dans un petit club de la commune où il a été placé. Gagnant des tournois amicaux avec son club en France, G. postait souvent des photos sur les réseaux sociaux. Il m'explique qu'à son arrivée, il y a eu une distorsion énorme entre ce qu'il vit en France et ce que les habitants qui l'ont accueilli pensent qu'il vit. »*
>
> Extrait carnet d'entretien (2015)

De par le nouveau statut qu'ils ont, ces jeunes de retour font l'objet de convoitise à distance. Des familles font de ces jeunes qui résident en France des atouts et des arguments pour procéder à des arrangements. À leur retour, des jeunes ont une femme qui leur est promise quand bien même ils n'envisagent plus leur avenir dans le pays d'origine. Lors de nos échanges, les anciens mineurs témoignent avoir été profondément déstabilisés par le fait de ressentir pour la première fois un décalage culturel vis-à-vis de leur propre pays d'origine. S'ils disposent toujours des codes et des connaissances culturelles, ils ne se reconnaissent plus dans ses traditions et mobilisent leur nouveau statut d'émigré ainsi que l'argument de la construction d'une nouvelle vie en France pour s'en émanciper. Alors qu'ils aspiraient à revenir chez eux, les anciens mineurs ne reconnaissent plus forcément ce qu'ils ont quitté. En me présentant leurs photos, en me racontant leurs péripéties quotidiennes et les décalages qu'ils constataient, il apparaît que les frontières qui délimitent l'espace de leur « chez-eux » ne soient plus si claires pour les jeunes. Comme partagés entre deux lieux, l'expérience du retour est d'abord celle d'une prise de conscience parfois brutale d'un changement et d'un décalage. Leur pays d'origine est devenu l'ailleurs d'aujourd'hui, tandis que la France, cet ailleurs si étranger à leur arrivée, s'est transformé en un ici au fil de leur parcours. Cette inversion des perspectives fait du pays d'origine un lieu de villégiature. Le territoire d'origine perd sa vocation. Les racines culturelles et identitaires s'étendent entre plusieurs territoires. Le lieu de la vie d'avant devient un lieu de ressourcement où les jeunes ne restent que temporairement.

3. Avenir d'une recherche auprès de jeunes isolés étrangers

Les mineurs isolés étrangers d'une part et les professionnels d'autre part forment les principaux acteurs rencontrés sur le terrain. Ces deux groupes d'individus ont pris part aux scènes observées tout au long de cette recherche. Ensemble, ils façonnent les lieux par leur action et leur présence. Si jusqu'à présent le temps de la prospection s'est consacré à ces deux acteurs incontournables, ce chapitre interroge le devenir du chercheur positionné dans une relation d'enquête. S'il n'a pas vocation à faire partie des dispositifs d'accueil, l'intérêt croissant pour cette thématique conduit à ce que de plus en plus de chercheurs pénètrent dans les lieux dédiés aux mineurs isolés étrangers. Aussi il convient d'intégrer ici sa présence comme une variable influençant ponctuellement le fonctionnement des structures d'accueil. De plus, si les expériences des mineurs et des professionnels permettent d'envisager leur avenir, celles de l'enquêteur constituent autant d'hypothèses pour envisager le devenir de la recherche auprès de ce public. Ce troisième point aborde les mutations potentielles des enquêtes auprès des mineurs isolés étrangers. Pour conduire un travail de prospection, un premier temps analyse la place des jeunes majeurs dans les dispositifs d'enquête pour identifier les retombées de la variable des 18 ans dans la relation d'enquête. Puis, un second temps se concentre sur la place que le chercheur adopte vis-à-vis des mineurs isolés étrangers à l'aune de nouveaux supports d'investigation et d'une tension permanente vers les rapports adaptés à entretenir avec les enquêtés.

3.1. *La place des jeunes majeurs dans les dispositifs d'enquête : une solution méthodologique ?*

De par leur âge et leur parcours de vie, les mineurs isolés étrangers forment une population singulière à enquêter dans le champ d'études des migrations internationales. Leurs itinéraires migratoires et leurs parcours dans les dispositifs de protection mettent en lumière les incohérences et les limites du cadre légal de l'accueil. Une fois majeurs et alors qu'ils n'entrent plus dans ces cadres dérogatoires, ces jeunes ne semblent plus être intéressants puisque leur devenir ne renseigne plus sur les réalités des pratiques d'accueil en France. Pourtant, malgré le fait qu'ils ne soient plus pris en charge, l'enquête avec les jeunes majeurs dévoile plusieurs intérêts méthodologiques dans la compréhension du parcours des mineurs. Ce nouveau cadre d'investigations invite à questionner la nature de la relation d'enquête avec ces jeunes sortis des cadres de la protection et ses limites.

3.1.1. Le recueil de la parole des mineurs à l'âge de la majorité

La recherche scientifique menée avec les mineurs isolés étrangers s'accorde avec le temps de la prise en charge. Ainsi le travail d'enquête auprès de ces jeunes suppose l'instauration d'une relation de confiance mutuelle comme une condition indispensable à la démarche. À partir des expériences de terrain vécues lors de cette recherche, une relation de confiance se définit comme un lien construit sur la durée grâce à un ensemble d'interactions répétées et établies dans le temps long. La confiance s'instaure également dans une posture désintéressée du chercheur qui ne cherche pas dans tous les contacts à obtenir des informations, mais plutôt à partager des temps de vie avec les enquêtés. Parvenir à mener sa recherche c'est finalement être en mesure de ne pas être animé par

celle-ci et de ne pas jouer de rôle particulier avec les enquêtés. Enfin, la relation de confiance suppose qu'un cadre clair soit établi entre les individus afin que les deux parties s'accordent sur les conditions de l'échange lors d'un entretien semi-directif ou de temps d'observation particuliers.

En outre, la construction d'une place pour l'enquêteur et la compréhension des objectifs de la recherche par les acteurs présents constituent des conditions essentielles au bon déroulement du terrain. Les différents impératifs de la prise en charge (rendez-vous administratifs, médicaux, institutionnels, *etc.*) ou encore ceux de leur quotidien rendent les mineurs assez indisponibles. Souvent occupés à vivre une vie d'adolescent, c'est dans leur chambre, seul lieu d'une pseudo intimité, que les mineurs se replient. Pour le chercheur, se faire une place aux côtés des mineurs n'est pas toujours évident. Outre les difficultés de cette position à conquérir, et qui est commune aux recherches qui font le choix de l'immersion, la spécificité du travail avec les mineurs isolés étrangers se révèle dans le déroulement des entretiens semi-directifs. En effet, différents biais discursifs sont introduits par les impératifs des dispositifs d'accueil. Lors de l'évocation de leur parcours migratoire et de leur vie dans le pays d'origine, les jeunes font preuve d'une extrême prudence. Ils doivent rester fidèles au discours délivré aux autorités à leur arrivée. Cette version de leur histoire est celle qui leur a ouvert les portes de la protection. Désormais elle définit leur identité en France dans les contacts avec les représentants institutionnels. En proposer une autre au moment de l'entretien semi-directif serait se mettre en danger. Comme un deuxième biais dans leur récit, les mineurs ont dû mal à verbaliser leur regard sur l'institution. Les jeunes ont souvent des difficultés à prendre du recul vis-à-vis de leur expérience actuelle.

Pour s'affranchir de cette parole verrouillée et fragile, les échanges avec les jeunes majeurs constituent l'une des alternatives possibles pour contourner ces biais discursifs. La relation d'enquête avec les mineurs isolés étrangers c'est d'abord le dialogue entre un jeune (le mineur) et un adulte (l'enquêteur). Cette interaction induit un rapport dual où les représentations des mineurs à l'égard de la figure de l'adulte en France sont influencées. La plupart des échanges que les jeunes ont avec des adultes s'inscrivent dans le cadre de la procédure d'accueil. Inéluctablement, la relation d'enquête reproduit ces premières expériences relationnelles. Quand les mineurs ont 18 ans, ils deviennent légalement majeurs. Dans la relation d'enquête, ce changement rééquilibre les rapports sociaux entre enquêteur et enquêtés. Lors d'entretiens informels, l'échange n'est plus celui entre un mineur et un adulte, mais celui entre deux adultes. Plus qu'une évolution légale, le regard que les jeunes portent sur leur propre position change et donne une nouvelle tonalité à l'interaction. Les rôles sont alors redistribués.

Les diverses rencontres avec les jeunes majeurs démontrent une propension à lever les multiples barrières du discours identifiées comme des biais lors de leur minorité. Désormais adultes et ayant franchi le cap de la période de la prise en charge, les jeunes s'autorisent à exprimer un regard critique de leur expérience d'accueil. Signe d'une certaine maturité et d'une autonomie revendiquée par une prise de parole plus libre, les anciens mineurs isolés étrangers ne sont plus liés aux injonctions du cadre protecteur. Ainsi B., un jeune guinéen proche de la majorité a laissé entrevoir de premières critiques à l'égard de son parcours. Toutefois c'est seulement lors d'une rencontre réalisée après son départ que sa parole s'est réellement libérée. Par son exemple B. montre que le départ d'une institution d'une part et que l'accès à l'âge de la majorité d'autre part peuvent être des facteurs participant à la libération de la parole et à la construction d'un regard critique et distancé du vécu. En outre ces enquêtes avec les majeurs sont d'autant plus ouvertes que

les progrès des jeunes en langue française permettent une description plus fine et cohérente du vécu.

Pour nombre de jeunes le passage à l'âge adulte, n'efface pas les douleurs du voyage ou la tristesse d'une séparation avec la famille. Toutefois, à leur majorité, certains jeunes parviennent à parler plus facilement de cette partie de leur parcours grâce à une distanciation progressive. Le suivi de jeunes majeurs permet d'échanger avec des individus ayant trouvé une certaine stabilité administrative, affective et personnelle. Cette stabilité acquise ouvre les différents verrous du discours et libère alors une parole inattendue.

> *« Maintenant tu joues le jeu, si tu à 22 ans et que tu es dans le pavillon des 14-16 ans alors tu dois mettre la table comme tout le monde. Voilà après je veux dire que si le jeune déclare 16 ans ou 17 ans il y a des règles à respecter. C'est un groupe d'ados donc il doit suivre le rythme, venir avec nous au bowling, il n'a pas le choix. »*
>
> Entretien C., éducatrice spécialisée - Saverdun (2014)

> *« Je discute avec A. pour prendre de ses nouvelles. Ce jeune pakistanais désormais majeurs, travaille dans une entreprise spécialisée dans la pose de carrelage. Alors que je lui demande si sa famille se porte bien, il me dit que son oncle qui vit en France va bien et qu'il vit avec lui. A. me demande de ne rien dire à son ancienne éducatrice et de garder ce secret qu'il n'avait jamais pu dire. »*
>
> Extrait carnet de terrain (2015)

La parole des jeunes majeurs s'inscrit dans un cadre libéré des impératifs de la prise en charge. Le focus sur ces profils n'implique pas d'abandonner entièrement le travail dans les lieux de l'accueil des mineurs. L'intérêt porté à ces individus de leur minorité jusqu'à leur entrée dans l'âge adulte ouvre une porte sur un suivi au long terme et permet de mesurer une certaine évolution des trajectoires individuelles. Pour comprendre la minorité à l'aune de la majorité, il convient de ne pas délaisser le terrain dans lequel se déroule l'expérience des mineurs isolés étrangers. Il s'agit plutôt d'orienter la recherche vers une combinaison entre le temps de la minorité et celui de la majorité afin de comprendre les dynamiques de l'accueil *in situ*. En outre cela permet de mieux saisir rétrospectivement le regard que les jeunes portent sur leurs expériences antérieures une fois majeurs.

3.1.2. La relation d'enquête avec les jeunes majeurs en question

L'origine de la relation d'enquête avec les jeunes majeurs est assez inédite. Elle puise ses origines dans un cadre inhabituel de la rencontre et se situe en dehors des normes dans lesquelles les individus font habituellement connaissance. Le maintien du lien avec les mineurs sortis du dispositif de protection ouvre une nouvelle perspective à la compréhension du parcours de prise en charge. Il est alors autorisé d'envisager le devenir des jeunes non plus dans la projection théorique et hypothétique, mais bien dans la dimension concrète et pratique. Savoir ce que deviennent les mineurs isolés étrangers plusieurs années après leur prise en charge représente donc une véritable opportunité scientifique. Cet intérêt est d'autant plus réel qu'une fois sortis des dispositifs de prise en charge spécifiques, ces jeunes majeurs sont plongés dans l'anonymat. Cette opportunité de maintenir un lien avec des mineurs devenus majeurs permet de cerner les conditions dans lesquelles se conclue le parcours de prise en charge et d'envisager les différentes trajectoires de vie que ces individus empruntent.

En dépit de tout leur intérêt, ces arguments n'ont jamais été pensés au début de cette thèse comme une partie distincte du dispositif méthodologique mis en place. Le suivi

des jeunes majeurs ne s'est pas mis en place dans une perspective scientifique, il n'a pas fait l'objet d'un dispositif méthodologique particulier. En d'autres termes, les relations maintenues avec les mineurs ne l'ont jamais été pour des raisons scientifiques. Si les interactions ont perduré avec certains jeunes, c'est parce qu'au cours des recherches, la notion de relation de confiance, si souvent évoquée dans les travaux académiques auprès des mineurs, n'a pas pris fin avec mon départ du terrain, mais s'est poursuivie au-delà du cadre de l'enquête. Sur les terrains d'investigation, l'enquête qui se déroule est celle qui est retranscrite dans la thèse à travers les différents résultats. Or, parallèlement à ce qui est enregistré et consigné, se déroulent des scènes de la vie quotidienne, des temps de partage, des joies ainsi que des inquiétudes. Tous ces moments partagés avec les jeunes ayant participé à l'enquête ont conduit à mettre au second plan la posture de chercheur animé par la curiosité scientifique pour faire valoir celle de l'individu qui vit la relation humaine et sociale en dehors de tout objectif académique.

Les interactions personnelles avec les jeunes majeurs n'ont jamais été cadrées par des considérations scientifiques. Sortir des lieux de l'accueil, de la minorité, de la relation mineur/majeur a permis de s'extraire des considérations scientifiques pour s'intéresser à l'individu et à d'autres dimensions de sa personnalité. Ainsi, mobiliser le suivi personnel des jeunes majeurs pour cette thèse n'a pas été sans susciter des questionnements. Sans être uniquement circonscrit à l'échelle de cette recherche, cette démarche interroge plus largement les pistes éthiques relatives au suivi des mineurs isolés étrangers devenus majeurs. Dans la mesure où aucun cadre n'a guidé mes échanges avec eux, si ce n'est celui de la spontanéité de nos interactions, que se serait-il passé si j'avais continué à dire que nos rencontres s'inscrivaient dans un suivi scientifique des jeunes majeurs plutôt que la continuité d'une relation d'amitié ? Plusieurs interrogations transcendent aujourd'hui cette relation avec ces jeunes majeurs : qu'est-ce que les jeunes ont confié à l'enquêtrice et qu'ont-ils dit à l'amie ? Dans quelle mesure la relation sociale avec les jeunes majeurs a-t-elle été parfois opportuniste ? Que devient la relation d'enquête créée avec ces jeunes ? En filigrane de ces interrogations le chercheur doit également s'interroger sur ce que la relation d'enquête fait perdurer chez les jeunes majeurs en termes de statut et comment il ramène les jeunes à une expérience de mineur isolé étranger appartenant désormais au passé. Ainsi, à quelle partie de l'individu l'enquêteur s'intéresse-t-il quand il continue de fréquenter des jeunes majeurs ? Est-ce que les jeunes se retrouvent de nouveau renvoyés à une position singulière qu'ils ont pourtant quittée ?

À terme, ces considérations qui émergent avec ces individus devenus pour certains des personnes proches conduisent à poser la question inévitable de la divulgation des informations récoltées informellement. Il faut ici mentionner la possibilité de l'expression de réactions hostiles de la part des jeunes au moment de la diffusion de cette relation d'enquête qui suppose une proximité. Publier le travail de recherche grâce aux entretiens semi-directifs ou informations données de manière informelle dévoile aux yeux d'un lectorat public la construction d'une relation d'enquête. Révéler des conclusions scientifiques grâce aux parcours de vie de mineurs isolés étrangers implique de voir la relation avec l'autre subitement objectivée, alors qu'elle était le fruit d'une rencontre spontanée. La présence dans les lieux d'enquête est intéressée, aucune personne extérieure aux centres d'accueil n'a eu l'opportunité d'aller vivre un mois dans une MECS si ce n'est pour les besoins de la recherche. Alors, une fois que l'enquêteur part du lieu, un impératif de clarification doit guider la poursuite de ce lien. Si le devenir des jeunes est intéressant parce qu'il donne des informations précieuses sur le parcours des anciens mineurs isolés étranger, il convient d'estimer ce qui relève de l'intimité confiée et de la

donnée officielle et « dévoilable ». Ainsi, j'ai choisi de ne pas parler certaines thématiques intimes telles que les questions liées à leur santé, aux relations familiales intimes, au devenir de leur famille, ou encore aux événements sentimentaux vécus par les mineurs.

3.2. *La place du chercheur dans l'enquête avec les mineurs isolés étrangers*

Si les majeurs ont leur place dans les dispositifs d'enquête destinés à comprendre la situation des mineurs, quelle est la place que le chercheur occupe ? Ce deuxième point invite à questionner cette position de l'enquêteur vis-à-vis des contraintes et des opportunités du travail avec les mineurs isolés étrangers. Face à une population particulière au croisement entre une jeunesse ordinaire aux parcours extraordinaires. Au sein de groupes d'individus dotés d'une grande envie de progresser, l'enquêteur doit trouver l'équilibre et les clés de l'apprentissage d'une relation d'enquête fragile le conduisant sur un terrain méthodologique inédit.

3.2.1. Une relation d'enquête délicate

Les méthodes de recherche comme l'observation immersive et les entretiens semi-directifs permettent de pénétrer dans le huis clos de la prise en charge, dans l'expérience quotidienne des jeunes comme de celle des professionnels. Cette posture donne la priorité à la parole et au vécu des acteurs. Les différents individus rencontrés sont donc amenés à se livrer sur leur vie personnelle et à donner leur point de vue sur leurs expériences. Dans ce climat, la parole livrée constitue une forme de don de la part des enquêtés qui livrent une partie de ce qu'ils sont et de ce qu'ils vivent. En échange, comme une sorte de contre-don, c'est par l'immersion que l'enquêteur se retrouve aux côtés des enquêtés dans des situations qui dépassent le cadre des recherches. Il s'engage sur le terrain et se retrouve au cœur de scènes imprévues pour lesquels le dispositif méthodologique ne l'a pas préparé.

Parmi les différentes situations vécues au cours de cette recherche il est apparu que l'interaction avec des jeunes, empêtrés dans des problématiques relationnelles par leur migration, questionne la posture de l'enquêteur dans la distance qu'il instaure avec les enquêtés. Lors des terrains réalisés dans plusieurs lieux d'accueil, l'enquêteur se positionne comme un adulte disponible de par son désengagement des impératifs de la prise en charge. Il est là, ouvert aux jeunes, extérieur aux considérations du lieu et aux enjeux qui gravitent autour des mineurs. Ainsi, dans les foyers de l'enfance, différents temps de partage pour lesquels les éducateurs n'avaient pas de disponibilités m'ont été octroyés. Les exercices scolaires, les accompagnements extérieurs ou encore les temps de loisirs partagés avec les jeunes ont été des opportunités pour construire une relation de confiance. Ces liens tissés avec les jeunes sur place et au fil des jours ont parfois donné lieu à une véritable complicité. Dans le cadre d'un accueil pérenne, la multiplicité des acteurs adultes ainsi que celle des mineurs isolés étrangers ne font pas de la relation d'enquête quelque chose d'inédit et d'exclusif. À ce moment de la prise en charge, la plupart des jeunes sont en effet déjà réinsérés dans une sphère sociale plus stable et structurante.

À l'inverse, dans les lieux du premier accueil, alors que les jeunes viennent de finir leur voyage et qu'ils sont en quête de repères, l'adulte disponible va devenir une figure surinvestie. La relation d'enquête et l'observation immersive conduisent inévitablement le chercheur à incarner cet adulte disponible auprès duquel les jeunes viennent chercher de

l'aide. Ainsi, à plusieurs reprises la question de l'aide à apporter ou non aux jeunes se pose au chercheur. Au moment où l'enquêteur adopte une posture d'aide et d'assistance, il dévie le sens de sa mission scientifique et transforme le fondement de la relation entretenue. En sortant de ce cadre pour agir et influer sur le cours des choses, il ouvre sa démarche à de nouvelles considérations et change dans le même temps le regard que les jeunes portent sur ses investigations. Toutefois, la situation de délaissement, d'abandon ou de détresse vécue par les jeunes rend l'inaction impossible. Les cas rencontrés au cours de cette thèse invitent à dépasser l'observation à distance et la compréhension des difficultés par l'écoute pour donner à sa présence scientifique un nouvel écho. Tout l'enjeu réside alors dans la façon dont la recherche peut constituer en lui-même un acte de soutien. En effet, dans une sphère où tous les individus sont en action, en octroyant ou en recevant une assistance, l'attitude du chercheur/observateur tranche avec l'ambiance générale des terrains. Pourtant, à l'inverse des travailleurs sociaux, l'enquêteur ne dispose d'aucun cadre professionnel qui servirait de filet de sécurité en cas de difficultés.

Alors, malgré la présentation des objectifs de la recherche et de l'impératif de distanciation, des mineurs ancrés dans des difficultés relationnelles investissent tellement la relation d'enquête qu'elle en devient étouffante pour le chercheur. Cette dérive aboutit parfois à l'exclusion des autres jeunes. Ce constat est étayé par les propos de nombreux individus rencontrés sur le terrain ; qu'ils soient acteurs de la prise en charge, chercheurs ou responsables institutionnels, tous s'accordent à reconnaitre que ces jeunes appellent un investissement particulier. Plus qu'une simple enquête ou une interaction formelle, tous les interlocuteurs admettent avoir été happés par cette relation particulière avec des mineurs isolés étrangers qui nécessite un engagement personnel dépassant tout cadre professionnel.

> *« Dans le cadre de mon travail, je pense à la limite entre la vie professionnelle et la vie personnelle. En général on dit qu'il ne faut pas mélanger ces deux éléments, mais lorsqu'on travaille dans un lieu comme le LAO ce n'est pas toujours évident. »*
>
> Extrait court-métrage Tahia, enseignante - Démineurs, Taverny (2014-2015)

Proximité et confiance impliquent de gérer autant que possible l'intensité des liens créés sur le terrain. Or, face à des jeunes qui ne maîtrisent pas toujours les enjeux relationnels compte tenu des bouleversements qu'ils ont vécus, il revient au chercheur de maîtriser les cadres de cet échange qui dépasse souvent la relation d'enquête.

3.2.2. Repenser les outils dans l'enquête avec et pour les mineurs isolés étrangers

La spécificité des mineurs isolés étrangers réside dans le statut dérogatoire et inexistant qu'ils expérimentent dès leur arrivée en France. Mais avant d'être une catégorie d'individus, ces jeunes vivent leur adolescence et intègrent les codes et les normes d'une jeunesse à laquelle ils aspirent ressembler. Dans ce mouvement de transformation individuelle, il revient à l'enquêteur d'adapter le cadre méthodologique de sa recherche à la singularité de ce public. En effet, face à ces mineurs, les dispositifs d'enquête pensés pour les majeurs sont inadaptés. Pour alimenter le travail d'enquête en tenant compte des spécificités de cette population, il convient de repérer les espaces et les supports où les jeunes aiment se raconter afin que leur parole se libère aisément. Ces considérations

réorientent les habitudes méthodologiques. Elles imposent de nouvelles configurations plus adaptées au temps de vie des jeunes et à l'échange entre un mineur et un adulte.

Dans la période de vie qu'est l'adolescence, l'image forme un premier axe de réflexion. Leur image compte énormément. Elle a d'autant plus de valeur aux yeux des mineurs que la migration s'inscrit dans cette quête d'un changement de soi-même et de son image (Vacchiano, 2014). Chaque partage d'image (photograhie, autoportrait, image capturée sur internet) par un jeune sur le web ou par téléphone est adressé à quelqu'un, elle est destinée à un public. Avec les mineurs enquêtés, l'image est non seulement celle transmise aux pairs, à la famille restée au pays, mais elle est aussi celle que les jeunes se renvoient à eux-mêmes. En s'exposant, les mineurs s'approprient leur propre image et se montrent tels qu'ils veulent se voir. Compte tenu de cette place de l'image dans le quotidien des jeunes, plusieurs vecteurs et supports permettent de mobiliser l'image dans l'enquête. Les réseaux sociaux, l'outil vidéo ou encore le dessin sont de véritables médiateurs à l'interaction. Ils permettent de sortir les jeunes comme l'enquêteur d'une relation où la parole est le seul moyen d'échange. Mobiliser les images comme un vecteur à l'enquête permet de renégocier le contrat de l'interaction avec les jeunes et faciliter ainsi les échanges. Par le biais des ateliers vidéo du projet Démineurs, le procédé filmique et créatif a permis de mettre le recueil de la parole des mineurs au centre du dispositif. Sans les questionner, ce sont eux qui ont livré ce qu'ils souhaitaient sur leur propre vie et ont pu mettre leur parole en image par le biais de dessins ou de photographies. En maîtrisant du début à la fin le processus narratif, les mineurs disposent du contrôle total de leur parole, peuvent retirer des parties, en ajouter d'autres.

Donner le contrôle aux mineurs isolés étrangers dans le temps de l'enquête leur permet de se réapproprier cette parole orale devenue l'outil central des procédures et de la vérification. En outre, pour des mineurs qui ne maîtrisent pas la langue française, il semble d'autant plus complexe de s'exprimer clairement dans le cadre d'un entretien semi-directif enregistré. C'est ainsi que les réseaux sociaux présentent une alternative possible pour échanger avec les jeunes. Ces plateformes constituent des outils de médiation pour l'enquêteur et des espaces prisés, connus et maîtrisés de beaucoup de jeunes. Pour ceux qui manient l'outil informatique et la langue française (ou anglaise), l'échange par écran d'ordinateur ou de téléphone interposé introduit un filtre à la parole. Les mineurs les plus timides ou les moins à l'aise avec l'interaction orale ont alors la possibilité de maîtriser le cadre de l'échange. L'écriture virtuelle permet de composer, d'effacer et de corriger à l'infini et sans aucune injonction. De plus, à ce contrôle du discours, les réseaux sociaux offrent la possibilité de contrôler son image. Comme le souligne Chavier Gimeno (2015) au sujet de l'usage de Facebook par des mineurs accueillis dans un centre de prise en charge en Espagne, internet est une interface où les jeunes contrôlent rigoureusement leur image et diffusent avec précaution de nouveaux éléments. D'ailleurs comme une preuve de ce contrôle, les enquêtés rencontrés ont souvent plusieurs comptes personnels sur Facebook. Chaque compte est associé à un type de profil qu'un mineur adresse à un public particulier ; le premier est destiné aux amis, un deuxième à la famille et un troisième aux nouvelles connaissances en France. Ce dédoublement des profils se dévoile comme la mise en scène d'une identité bricolée. Sur internet, les jeunes montrent toute l'ambivalence des rôles qu'ils doivent assumer par leur migration. Exemple de la réussite, enfant modèle ou jeune occidentalisé, sont autant de statuts que les mineurs alimentent à travers les réseaux sociaux. Internet est donc une interface pour connaître les jeunes dans ce qu'ils montrent, mais est également un moyen de leur donner la parole différemment, virtuellement et dans un environnement qu'il maîtrise.

L'enjeu de l'enquête avec des mineurs isolés étrangers consiste en la quête d'alternatives méthodologiques pour que l'expression soit facilitée. C'est ici à l'enquêteur de s'adapter. Le téléphone portable, internet, les sms, les jeux, la vidéo, *etc.* constituent autant de supports à mobiliser pour échanger avec des mineurs qui ne disposent pas tous des mêmes ressources communicationnelles. Penser à l'outil en vue d'obtenir des résultats est une première considération, mais il convient aussi de se questionner sur ce qui dans l'enquête permettra de faire progresser les jeunes ou leur situation. Un des défis du travail scientifique avec les jeunes réside dans la manière de transformer l'enquête en un espace d'apprentissage mutuel et non en un lieu d'échange unilatéralement orienté allant de l'enquêté vers le chercheur. Ainsi la conduite d'entretiens a parfois des résonnances au sein des MECS en libérant la parole des jeunes. Plus spécifiquement, les courts-métrages du projet Démineurs ont été mobilisés par les psychologues lors de consultations médicales comme un support à l'expression. Le travail d'enquête et son dispositif méthodologique peuvent parfois débloquer, et de manière inattendue, les mots comme les maux des jeunes.

Les outils de l'enquête permettent de choisir comment emprunter le chemin de la méthode. Le passage de l'enquêteur ne doit jamais être préjudiciable au mineur. L'enquête se fait avec, mais aussi pour les mineurs isolés étrangers. Alors si les conclusions des recherches ambitionnent de comprendre les fonctionnements et les dysfonctionnements de la prise en charge, le dispositif méthodologique ne doit pas causer de perturbations supplémentaires.

3.2.3. Quelle place pour le chercheur dans la recherche avec les mineurs isolés étrangers ?

L'enquête avec les mineurs questionne le processus pour atteindre l'équilibre relationnel et l'adoption d'une position suffisamment mesurée vis-à-vis de ce qui les entoure. Ces dernières années, les mineurs isolés étrangers sont devenus un sujet de plus en plus évoqué dans les médias (graphique 2). En outre, compte tenu des enjeux politiques qui gravitent autour des mineurs et de la singularité de cette population, la conduite de l'enquête soulève autant de questions éthiques que morales au moment de la diffusion des propos et confidences des jeunes. En outre dans un contexte en tension où les procédures d'accueil et d'évaluation ressemblent de plus en plus aux enquêtes biographiques, l'une des ambitions du chercheur doit être de distinguer son approche de celle des interlocuteurs institutionnels au contact des mineurs. Ce souhait de la distinction ne doit pourtant pas menacer l'obtention des informations nécessaires pour conduire son analyse. Ainsi, au fil des enquêtes, une des portes de sortie aux impasses méthodologiques rencontrées a résidé dans la diversification des supports pour recueillir la parole d'un seul enquêté. En outre, j'ai accordé une importante toute particulière à la dimension spatiale de mes investigations. Le lieu d'enquête est très rapidement devenu une donnée supplémentaire à intégrer dans le recueil de l'information. Alors plus qu'une recherche des bons outils, la relation d'enquête suscite de repenser le cadre global de la recherche pour adapter les méthodes et l'analyse.

L'illusion biographique évoquée par le sociologue Pierre Bourdieu (1986(b)) fait référence à cette linéarité du discours et au sens que les individus octroient à leur parole au moment où ils la livrent. Cette posture sociologique trouve ici un écho particulier vis-à-vis du cadre de l'enquête menée avec les mineurs isolés étrangers. En effet, si le chercheur construit son enquête pour mettre en ordre le discours livré par l'enquêté, c'est en

entendant le désordre du récit et en abandonnant la quête de la vérité que les mots des jeunes permettent de donner un sens à leur vécu. Pour comprendre le parcours migratoire et institutionnel, il convient de prendre le récit livré par l'enquêté comme un espace en tant que tel. Mobiliser le cadre du récit comme un espace conduit à suivre le discours du jeune à travers ses détours, ses arrêts et ses incohérences. Par cette écoute attentive et empathique, il est alors possible de saisir l'itinéraire biographique des mineurs, d'appréhender la manière dont ils se déplacent et se placent dans leur histoire personnelle. Selon les trajectoires sinueuses que le discours emprunte, par l'évocation d'événements pluriels, ces détours révèlent leur position dans un espace social et spatial en construction. La place du chercheur réside dans cette acceptation du désordre et de l'incohérence dans les mots des jeunes.

> « Les événements biographiques se définissent comme autant de placements et de déplacements dans l'espace social, c'est-à-dire, plus précisément, dans les différents états successifs de la structure de la distribution des différentes espèces de capital qui sont en jeu dans le champ considéré. »
>
> Bourdieu, 1986(b) : 71

Accueillir le stéréotype et les histoires récurrentes permet d'appréhender leurs fondements. Sans pour autant faire l'apologie de la naïveté, le chercheur se doit d'avoir ce regard neuf qui accepte que les jeunes ne puissent pas tout dire, ou qu'ils puissent aussi le dire de façon décousue.

Le chercheur est plongé dans un environnement à la croisée entre les jeunes, les acteurs professionnels et un contexte en tension croissante. À la rencontre de ces différents champs, l'enjeu est de parvenir à faire entendre son objectif scientifique. La place de l'enquêteur réside dans la posture qu'il construit en tant qu'acteur social parmi les autres, mais aussi dans la position dans l'espace qu'il élabore et où il doit relever constamment le défi de construire les bases d'une situation la plus juste vis-à-vis de l'enquêté mineur.

Ce qui est à venir…

Des premiers pas sur les routes migratoires jusqu'au moment où ils quittent les dispositifs de protection, l'avenir et le devenir sont omniprésents. En quittant leur pays, les jeunes aspirent devenir quelqu'un, bénéficier d'un protection, réaliser quelque chose qui changera leur destin et parfois même celui de leurs proches restés au pays. Alors que la question de l'avenir se pose frontalement pour les mineurs isolés étrangers au regard de leur âge et de leur extranéité, ce dernier chapitre a choisi d'élargir le spectre d'appréciation du devenir à d'autres acteurs et d'autres dimensions qui prennent également part à la réalité de cette thématique. Cette orientation a donc conduit à analyser le devenir des dispositifs de protection grâce aux évolutions légales annoncées, mais aussi à travers le regard que portent les travailleurs sociaux sur leur pratique professionnelle. En plus, ce huitième chapitre s'est concentré sur le devenir du chercheur, cet acteur plus ponctuel sur les terrains s'est révélé prendre part aux réalités observées. L'avenir des méthodes qu'il déploie est en lien direct avec les évolutions d'un contexte d'accueil.

Le travail prospectif ne s'est pas seulement inscrit dans une construction de futurs possibles. À travers les expériences de jeunes ou encore celles des éducateurs spécialisés, ce dernier chapitre a levé le voile sur les réalités d'un avenir déjà-là pour certains acteurs. En adoptant le point de vue de chacun d'entre eux, les pistes éventuelles qu'ils identifient comme s'offrir à eux, ou encore celles qu'ils ont commencé à emprunter, se dessinent les contours des contraintes et des opportunités qui caractérisent leur environnement à venir. À l'issue de cette réflexion, il apparaît que les mineurs isolés étrangers, les jeunes majeurs, les travailleurs sociaux, comme les chercheurs, évoluent dans un avenir incertain jalonné d'opportunités et de contraintes. Tous ces acteurs partagent le fait d'avoir à rebondir et à faire preuve d'un pouvoir-faire pour aménager le terrain de leur avenir et de leur devenir. Si l'autonomie est souvent évoquée pour les jeunes, elle concerne en réalité tous les acteurs et transcende les réalités observées ou vécues. Tous doivent faire preuve d'une capacité d'initiative, d'une inventivité, d'une force de renégociation pour s'adapter à un contexte mouvant. À travers ce chapitre résolument tourné vers un avenir central, mais pourtant rarement évoqué, l'analyse a cherché à dévoiler les nouveaux défis qui se posent aux individus dans la reconfiguration de leur environnement. Si le futur résonne comme la fin d'une aventure professionnelle ou l'entrée dans une période plus chaotique, l'avenir est aussi la promesse de nouvelles possibilités de vie pour les mineurs et un terrain propice à de nouveaux dispositifs méthodologiques adaptés aux réalités d'un public spécifique.

Conclusion de la troisième partie

Les mineurs isolés étrangers constituent une population pour qui l'avenir se teinte d'une tonalité particulière. Pour certains d'entre eux, le futur résonne comme la promesse d'une renaissance individuelle ; pour d'autres, plus qu'un enjeu personnel, l'avenir se compose à partir d'une dimension plus collective. Les mineurs rencontrés sur de nouveaux terrains ou les jeunes majeurs suivis depuis plusieurs années incarnent parfois l'espoir de toute une famille voire de toute une communauté. En France, le temps de la protection et de l'acclimatation des jeunes à leur espace laisse rapidement place à la construction d'un projet de vie en France. Ce départ s'ancre dans les nouvelles normes de la société d'accueil à l'égard de jeunes symbolisant d'abord des candidats à la régularisation avant d'incarner une promesse sociale.

À l'issue de cette troisième partie, le constat est sans appel. Parce qu'ils doivent assurer les conditions de leur séjour à leurs 18 ans, les mineurs isolés étrangers n'ont pas tout à fait l'opportunité de réaliser leurs ambitions personnelles. Rattrapés par cette condition d'étranger, les mineurs sont devenus une variable d'ajustement de phénomènes structurels. Tout se passe comme si ces jeunes, désignés comme les causes d'un engorgement des systèmes de protection de l'enfance, ne devaient pas devenir un nouveau problème lors de leur passage à la majorité. L'impératif de la réussite et de la discrétion s'inculque au sein des foyers de l'enfance. Dans le cadre de cette recherche et pour les mineurs pris en charge par l'ASE, la préparation à une normalité attendue et représentée se construit d'abord dans des foyers de l'enfance spécialisés. Dans ces institutions qui accueillent près d'une cinquantaine de jeunes, le quotidien et la vie en collectivité sont en dehors de toutes normes. En France, alors qu'il est exigé d'eux qu'ils intègrent les normes sociales et culturelles en vue de leurs 18 ans, tout ce qu'ils vivent n'a finalement rien de normal.

Quitter les dispositifs de protection est une nouvelle étape marquant l'émancipation d'un cadre exigeant et pesant. Comme au moment du départ en migration, ce temps est aussi celui de l'inquiétude et de l'incertitude. Le futur, objet de toutes les appréhensions mais créateur de toutes les envies, se dévoile ici comme une opportunité pour aborder le devenir des différents acteurs rencontrés au cours de cette recherche. Les nouveaux départs des individus se font tant dans la réussite que dans l'échec. Ils donnent à comprendre les possibilités d'initier de nouvelles choses. Ils montrent les questionnements à l'œuvre chez ces acteurs dans ce qui participe à les animer ou bien à les contraindre.

Conclusion générale

Depuis les pays d'origine des mineurs jusqu'à leur arrivée en France en passant par les États traversés au cours de leur migration, ma thèse a exploré l'itinéraire de vie des mineurs isolés étrangers. Ancrée dans une approche de géographie sociale, la problématique qui a guidé ce cheminement entendait décrypter les logiques de construction des territoires de la migration et de la protection à travers les expériences des mineurs isolés étrangers. Pour appréhender les différentes séquences du voyage, trois temps ont guidé le déroulement de l'analyse.

Animée par la volonté de connaître ces jeunes en dehors des catégories des pays d'accueil, le point de départ de ma recherche s'est concentré sur leurs conditions de vie avant qu'ils ne quittent leur pays. La pluralité des origines géographiques et sociales des mineurs, tout comme celle des motivations à leur départ, a ensuite permis d'explorer les différentes routes migratoires empruntées jusqu'en France. Cette attention a été un moyen de comprendre la diversité des expériences vécues par ces jeunes lors de leur mobilité. Le deuxième temps de mon analyse a été dédié à l'arrivée des mineurs. Des côtes de Tanger jusqu'en France, des lieux de l'accueil d'urgence aux foyers de l'enfance, l'étude des relations sociales et des dynamiques spatiales structurantes de la migration ont permis de décrypter les processus d'élaboration de territoires et de micro-territoires. Les dispositifs de protection, les expériences des mineurs comme celles des acteurs de la prise en charge soulignent les enjeux qui transcendent un accueil à mi-chemin entre protection de l'enfance en danger et gestion d'une immigration. Après un parcours d'accès aux droits semé d'embuches, la reconnaissance de l'isolement et de la minorité permet aux mineurs de bénéficier d'une prise en charge par les autorités jusqu'à leur majorité. Dans la continuité de ce parcours, le dernier temps a envisagé l'atteinte des 18 ans comme un nouveau départ dans le parcours de vie des jeunes. La préparation à l'âge adulte et l'élaboration de conditions propices pour une régularisation administrative dévoilent toute l'importance de l'acquisition d'une autonomie dans la construction du projet de vie. L'intérêt porté au devenir des jeunes majeurs a permis d'éclairer les dispositifs de protection sous un angle différent. Les multiples défis rencontrés par certains majeurs questionnent l'efficacité des modèles d'accueil au-delà de la période de prise en charge.

En soutenant la thèse que le parcours de vie des jeunes pouvait être considéré comme un éternel voyage jalonné de contraintes et d'opportunités, ma recherche a exploré

les contours de ces itinéraires de vie partagés entre protection de l'enfance en danger et condition d'étranger. Pour rythmer la construction de l'analyse, trois dimensions ont été particulièrement explorées et constituent les principaux apports de ma recherche.

Des mineurs acteurs de leur parcours

Du fait de leur âge, les mineurs isolés étrangers peuvent faire l'objet d'un traitement par le seul prisme de la vulnérabilité. Incarnation d'une enfance subordonnée à l'autorité parentale, leur migration est envisagée à travers une approche déterministe où la famille est souvent jugée coupable d'avoir mis ces jeunes sur les routes migratoires. Comme pour se détourner de la difficulté à penser cette migration selon le point de vue des jeunes, ces derniers sont souvent rapprochés des grandes catégories opérantes pour les adultes (demandeur d'asile, réfugié, migrant économique, *etc.*). Dans cette configuration, la migration des mineurs apparaît comme une version « pour enfant » de celle des adultes. Au fil du temps et des recherches menées sur cette population, la reconnaissance progressive de la capacité à agir des mineurs confirme la singularité de cette migration et de ses propres caractéristiques. Toutefois, une difficulté subsiste. La reconnaissance de leur capacité à agir reste timide. En effet, elle pourrait venir remettre en question l'image du mineur vulnérable et *in fine* leur droit à la protection. Dans le contexte français, la question semble d'autant plus épineuse que les orientations politiques dans la gestion de leur accueil prennent un tournant de plus en plus sécuritaire. Dès lors, la permanence de la figure du mineur vulnérable est justifiée par la nécessité de rappeler leur droit à la protection. Dans le même temps, elle participe à maintenir ces mineurs au second plan de dynamiques dont ils sont pourtant les premiers acteurs.

Tout au long de cette recherche, les différentes étapes du parcours migratoire et de protection visaient à apprécier la capacité à agir des mineurs dans des contextes variés. À l'issue de la démonstration, il apparaît que ces jeunes oscillent entre deux postures qui dévoilent finalement toute la complexité de leur situation et résument les contradictions de leurs parcours. Que ce soit au cours de la migration ou de leur prise en charge en France, les mineurs restent d'abord tributaires de certains adultes qui ont pour mission officielle, ou plus officieuse, d'assurer la conduite de leur parcours. Le départ en migration représente une opportunité de changement, une possibilité de prendre en main son destin ou encore un tremplin vers l'émancipation. Or, les expériences des mineurs révèlent que la réalisation de la migration leur imposent toutefois de rester dans une relation de dépendance imposée, souhaitée, protectrice ou parfois plus improvisée et ponctuelle. Passeurs, membres de la famille, connaissances, rencontres fortuites, *etc.* sont autant de relais dont les mineurs ont dû dépendre au cours de leur voyage. Cette posture subordonnant les jeunes à la figure de l'adulte résonne également avec leur situation lors de leur parcours de protection en France. En effet, la reconnaissance de leur minorité s'accompagne de l'affirmation d'un besoin d'assistance spéciale. Dans ce cheminement, les services départementaux de protection, le juge des enfants, les professionnels des foyers ou des associations sont autant de professionnels ayant pour mission de représenter les jeunes. Tout au long des procédures de prise en charge, mais aussi pour les actes du quotidien, les mineurs restent dépendants d'adultes responsables.

Cette subordination contraste avec l'envie des mineurs de changer par eux-mêmes le cours de leur destin. Tout au long de leur parcours, ils ne disposent que d'une faible marge de manœuvre pour réaliser certaines de leurs envies ou pour initier certaines de leurs

actions. Leur parcours de protection les conduit à emprunter un itinéraire de vie d'ores et déjà orienté par des impératifs administratifs et institutionnels. Cette difficulté des mineurs isolés étrangers à être des acteurs de leur parcours a été illustrée par le discours de ces personnes les présentant comme un bon investissement au regard de leur motivation. Dans les foyers enquêtés, les jeunes peuvent être présentés comme le paramètre d'une approche gestionnaire et comptable de l'accueil. En France, ils représentent des variables d'ajustement au cœur d'enjeux de territoire et de spéculations politiques. Les mineurs ne sont donc pas des acteurs au sens où ils modifient directement le contexte législatif ou encore le règlement des lieux de leur accueil. Dans cette première approche, les mineurs apparaissent davantage dans une incapacité d'action sur le plan administratif et institutionnel. Toutefois, penser la capacité à agir des mineurs ne peut se réduire à ces seules considérations. Pour s'extraire d'une vision trop stéréotypée, l'approche micro-géographique, ancrée dans les lieux où se vit la protection, révèle les autres dimensions qui permettent d'apprécier les capacités d'action des jeunes.

Que ce soit sur le plan des relations sociales qu'ils établissent ou dans l'appropriation des lieux de leur protection, les mineurs apparaissent comme des acteurs de leur environnement de prise en charge. Ce basculement ne doit pas inviter à penser qu'ils maîtrisent les tenants et les aboutissants de leur accueil, mais bien plus à envisager la manière dont ils s'approprient les lieux, les modifient, les habitent et les construisent. Dès lors que cet agir s'incarne dans la vie ordinaire et quotidienne, elle ne se circonscrit pas à un lieu, mais se retrouve tout au long du parcours de vie des jeunes. Dans les pays d'origine, le quotidien révèle le processus de construction de relations sociales et leur importance dans la délimitation des contours d'un territoire propre à chaque mineur. Au cours de leur voyage, certains parcours et expériences montrent le bricolage que les jeunes mettent en place pour progresser dans leur itinéraire. En dépit de leur jeune âge, ils s'approprient donc les contraintes et les opportunités de la route pour faire progresser leur situation. À Tanger, les mineurs rencontrés ont attesté de toute leur capacité à s'approprier la frontière pour en faire un espace de vie grâce à la construction de relations sociales et le détournement de certains lieux. Par cette appropriation des réalités, les mineurs agissent et font évoluer le décor de leur situation. Dans les espaces d'évaluation ou de la prise en charge plus durable, l'acquisition d'une autonomie, mais aussi leur souhait de devenir des jeunes ordinaires les conduit à s'approprier les solutions qui s'offrent à eux. Les mineurs s'affirment en tant qu'acteurs, adoptent les conditions nouvelles de leur vie dans un pays étranger et jonglent avec les différentes injonctions qui leur sont faites. Les mineurs deviennent des acteurs de leur prise en charge car ils façonnent les lieux par les dynamiques socio-spatiales qu'ils initient.

Les mineurs sont-ils des objets ou des sujets de la migration et de la protection ? À l'issue de cette recherche, aucune réponse définitive ne peut être apportée. Les expériences qu'ils décrivent tout au long de leurs différents parcours révèlent que les mineurs construisent leur posture à la croisée de ces deux dimensions. À la fois objets de décisions prises pour eux sans qu'ils ne puissent en changer le cours, ils se dévoilent aussi comme des sujets de leurs parcours dans leurs capacités à agencer leur quotidien. Si les mineurs oscillent toujours entre ces deux postures, cette caractéristique ne saurait être un argument pour réaffirmer leur singularité. À l'image de l'existence banale de nombreux autres individus, ils s'adaptent avec les marges d'action dont ils disposent pour s'approprier les contraintes et les opportunités de leur quotidien. À la fois acteurs et spectateurs, les jeunes expérimenteraient finalement cette existence ordinaire à laquelle ils aspirent.

Les territoires de la protection

Le constat d'un manque de recherches géographiques sur la migration des mineurs isolés étrangers m'a conduit à aborder les logiques de construction des territoires de la migration et de la protection à partir des expériences des acteurs (mineurs et professionnels). Dans la lignée d'une géographie sociale qui considère le territoire comme une construction à la fois matérielle, mais aussi plus sensible et subjective, ma recherche ne souhaitait pas proposer une approche figée de ces territoires en se limitant à leur seule dimension visible. À partir des points de vue des individus rencontrés ou enquêtés mais aussi des observations de terrain, j'ai souhaité souligner la dimension sociale des lieux. Animée par la volonté de décloisonner les territoires pour mieux comprendre les parcours, les expériences des acteurs sont venues consolider cette ambition.

Dans une première appréhension du sujet, l'acception très « ouverte » du territoire en géographie sociale a permis de porter un intérêt aux réalités socio-spatiales dans les pays d'origine des jeunes. La polysémie accordée au territoire a démontré toute la diversité des provenances des jeunes. Plus que des nationalités, les origines prennent racine dans une pluralité de réalités sociales, géographiques et culturelles. Les contours des territoires d'origine des mineurs dépassent les frontières nationales pour se redessiner à la lumière d'appartenances sociales, culturelles et géographiques, qu'elles soient individuelles ou collectives. Dans cette même perspective de renégociation des territoires, la construction du projet migratoire et l'imaginaire associé à l'Europe remettent en question les frontières qui délimitent les nations. En se projetant vers un ailleurs, les jeunes redéfinissent la distance entre ici (leur pays d'origine) et là-bas (l'Europe). Par cet imaginaire nourri et la renégociation des relations sociales qu'impose la concrétisation du départ, les mineurs sont déjà en lien avec cet horizon géographique. Par ces reconfigurations socio-spatiales, le territoire de la migration n'apparaît plus comme cloisonné, mais bien comme un continuum entre une origine et un ailleurs.

Toutefois, au fil de leur parcours de protection sur le territoire français et malgré le maintien de liens, les expériences des jeunes réintroduisent de la distance sociale avec le pays d'origine. Parfois, sous l'effet d'un désir d'émancipation, ces liens se rompent définitivement. Les nouvelles dynamiques individuelles et la renégociation des relations avec le contexte d'origine participent à transformer ce continuum. Lors d'un retour temporaire dans leur pays, les témoignages des mineurs soulignent cette nouvelle distance qui s'instaure parfois malgré eux.

Dans la continuité de territoires rapprochés par l'imaginaire et la projection, les expériences montrent que les différents lieux parcourus, traversés ou investis façonnent un capital spatial et expérientiel propre à chaque jeune. Alors que la migration s'appréhende sous l'angle du bouleversement au regard du changement d'espace, les expériences des jeunes introduisent de la continuité entre les territoires de départ et d'arrivée. Ce continuum spatial se crée dans le maintien des liens tissés avec des pairs, des compatriotes ou des adultes. Au même titre qu'ils ont su évoluer à travers les territoires, ils parviennent à progresser dans leur prise en charge grâce à cette accumulation d'expériences. Pour attester d'une certaine permanence dans la migration, la frontière est alors apparue comme une réalité qui transcende les différents territoires du parcours des jeunes. Si elle se présente dans une forme très matérielle au fil des pays traversés lors de la migration, les difficultés que rencontrent les mineurs pour accéder à une protection en France soulignent une mutation de la frontière vers une forme plus immatérielle. Elle n'est plus celle de l'État, mais celle de l'accession à la prise en charge. La frontière se dévoile comme une réalité

moins saisissable qui se loge dans un contrôle des documents d'état civil, dans l'évaluation de la parole des mineurs et dans une expertise de la conformité de leur corps d'adolescent. Ainsi, la frontière jalonne toutes les étapes du parcours des mineurs isolés étrangers.

Alors que les frontières éclairent les expériences des mineurs, elles émergent également dans l'analyse de la construction des dispositifs d'accueil à l'échelle française. Loin d'être seulement une séparation avec les autres pays, les frontières existent aussi à l'intérieur des nations. En France, dans un héritage de la décentralisation où des compétences de l'État ont été transférées aux départements, l'arrivée des mineurs isolés étrangers a relancé les débats réaffirmant l'existence de frontières. Certaines collectivités se déclarent en effet complètement saturées par la prise en charge des mineurs. Les négociations pour rétablir un équilibre national ont alors été relancées avec une certaine vigueur. Dans ces débats, les mineurs sont apparus comme des individus sans lien avec le territoire. Figure d'un étranger sans attache et déplaçable à souhait, la gestion de la présence des mineurs semble avoir renforcé les frontières entre les départements pour mieux garantir les intérêts politiques. À l'échelle nationale, les débats pour une meilleure organisation de la présence des jeunes ont réintroduit de la mobilité dans une procédure d'accueil qui entend permettre une meilleure installation des mineurs et une adhésion aux solutions de protection qui leur sont proposées.

Outre l'éclairage de la construction du territoire de la protection par les politiques, le parcours de prise en charge des mineurs enquêtés dans des structures d'accueil a révélé la construction de micro-territoires de la protection. À une échelle plus proche des individus, le recours à une micro-géographie centrée sur le fonctionnement des espaces du quotidien a souligné les logiques d'élaboration des espaces de la prise en charge. En plus des réalités institutionnelles qui structurent l'accueil et composent la dimension politique des établissements, les mineurs comme les professionnels qui y vivent au quotidien créent leur propre territoire pour évoluer et maintenir leur identité. Dans ces lieux aux configurations spatiales diverses, les différents acteurs (mineurs, éducateurs, *etc.*) fabriquent des micro-territoires en s'arrangeant d'impératifs quotidiens, mais aussi d'opportunités et de contraintes. Ensemble, ils construisent les limites de leur propre territoire pour mieux s'approprier les réalités de leur quotidien et assurer leur place. Le territoire de la protection institutionnelle n'est pas un lieu d'ancrage pérenne pour les jeunes. Dès lors, en accord avec la thèse selon laquelle les mineurs sont dans une migration géographique et sociale perpétuelle, l'horizon de la majorité apparaît comme un nouveau territoire inconnu cerné de nouvelles frontières qui redessinent des parcours différenciés.

La construction des territoires de la migration et de la protection permet d'apprécier la situation des mineurs isolés étrangers à la croisée de plusieurs échelles d'analyse. Le niveau international permet d'envisager l'articulation entre les différents États tout au long du parcours migratoire. L'échelle nationale révèle d'une part les enjeux d'une nouvelle frontière immatérielle représentée par l'évaluation de la légitimité des candidats pour accéder à une prise en charge. Elle dévoile d'autre part les frontières d'un débat départemental où les élus sont en première ligne pour parvenir à une répartition égale du phénomène. Enfin, au niveau local, l'approche centrée sur les lieux du quotidien et les acteurs de la prise en charge a souligné que les micro-territoires étaient le théâtre de l'expression de relations sociales et spatiales aux enjeux multiples. Plus que des supports matériels, les territoires sont apparus comme un médium qui donne aux individus la possibilité de construire des appartenances, de les revendiquer ou parfois de s'en éloigner pour mieux se distinguer. Les territoires de la migration comme ceux de la protection ne sont donc plus seulement consignés à des frontières étatiques, mais sont fabriqués par les

individus. Dès lors, elles transcendent les espaces d'arrivée et de départ pour construire une continuité entre des territoires intégrés donnant un sens socio-spatial aux parcours individuels.

Une enquête adaptée aux mineurs isolés étrangers ?

Les mineurs isolés étrangers représentent une population dont l'âge et les parcours de vie ont nécessité la mise en place de méthodes d'enquête flexibles. Cette adaptation inévitable des modes d'investigation constitue un défi pour le chercheur qui doit alors moduler les contours de son enquête au public qu'il rencontre et aux réalités de sa prise en charge. Même si elles produisent certains résultats, les méthodes uniquement basées sur un échange ponctuel d'une durée limitée et abordant les réalités du parcours migratoire des jeunes nous paraissent en général peu adaptées au profil des mineurs isolés étrangers. Elles sont devenues d'autant plus incompatibles que la trame de l'entretien d'évaluation de la minorité repose également sur des entretiens semi-directifs. Un telle similitude nous fait courir le risque que la différence entre pratiques de recherche et de contrôle ne soit plus distinguée par les enquêtés. L'incapacité des mineurs à s'exprimer dans ce type de cadre est utilisée comme un argument pour remettre en question leur minorité. Du point de vue de la recherche, cette donnée a été le point de départ pour amorcer une réflexion sur les outils du recueil de la parole des jeunes.

Dans ce contexte, plus que la méthode, il apparaît que la négociation de l'enquête détermine grandement la conduite des échanges. Les limites des interactions ponctuelles révèlent la complexité du lien avec ces jeunes et soulignent la nécessité de la construction d'une relation de confiance autorisée par une présence répétée sur un temps long. Au gré de différents échanges réalisés avec les mineurs, j'ai eu l'occasion de me familiariser avec la relation d'enquête, de faire des erreurs et d'identifier les causes qui expliquent les difficultés des jeunes à échanger autour de certains sujets. Au fil de leur prise en charge, la parole de ces mineurs est tellement sollicitée qu'un renversement se produit. Leur récit, leur parole, leur subjectivité ne sont plus des moyens de s'exprimer, mais deviennent des supports du contrôle de leur minorité et de la véracité des informations qu'ils abordent. Dès lors, cette parole n'est plus un outil de communication, mais devient un outil de vérification qui apparaît d'autant plus difficile à mobiliser pour l'enquêteur. Ainsi, à l'issue de cette recherche, il apparaît que les conditions dans lesquelles l'enquêteur propose aux mineurs d'échanger et les précautions dont il doit se prémunir pour en garantir son bon déroulement constituent des prérequis indispensables. La mobilisation de l'audiovisuel est ainsi venue ouvrir un nouveau champ de recueil de la parole des mineurs et offrir un cadre préalable aux enquêtes. Ma recherche montre que la bonne conduite de l'enquête ne tient pas seulement au sérieux de sa construction, mais reste tributaire de la légitimité que les mineurs et les professionnels des lieux octroient à la démarche. Tout l'enjeu est donc de construire une posture qui permette à l'enquêteur d'être légitime dans le lieu.

Dans ma recherche, le temps long constitue un élément fondamental. Il y a d'une part le temps long des périodes d'enquête et des immersions sur les terrains ; d'autre part, il y a celui du suivi longitudinal ayant permis d'aborder le devenir de mineurs enquêtés au fil de ma thèse. Parier sur une démarche au long terme a permis de multiplier les situations propices au recueil des expériences des jeunes. Dans les premiers temps de l'enquête, j'ai souhaité ne pas forcer l'élaboration de relations, mais plutôt accepter qu'elles se fassent d'elles-mêmes. Cette posture, plus passive, suppose d'admettre que la relation puisse ne

pas se produire. Délaissant l'idée d'échanges pensés et calibrés, cette méthode accorde de l'importance à la spontanéité et au hasard des rencontres. Ce parti pris, impliquant de laisser certains objectifs scientifiques à la variable de l'imprévu, permet avant tout de respecter l'intégrité des jeunes afin de ne pas brusquer leur parole sans connaître leur histoire. Loin de désapprouver l'intérêt de l'entretien semi-directif enregistré pour une apologie de l'informel, il convient plutôt de le réinscrire dans une démarche plus global. Sans être le seul support pour comprendre les expériences des enquêtés, à la fin de la période d'immersion, c'est au moment où il n'est plus la clé de l'enquête que l'entretien prend toute sa dimension et révèle sa pertinence. Le temps long a aussi permis de suivre les mineurs ayant quitté les dispositifs de protection afin de mieux comprendre leurs expériences à l'âge de la majorité et recueillir une parole plus libérée et davantage maîtrisée.

Ma recherche a montré qu'il est nécessaire de repenser certains dispositifs d'enquêtes. Avec des mineurs, l'impossibilité de reproduire toujours la même trame d'investigation conduit à confectionner une grille adaptée pour chacun d'entre eux. La mise en place d'entretiens « taillés sur mesure » a permis à chaque jeune de se livrer dans un cadre pensé et construit pour lui. Plus que de chercher l'indicible ou de partir en quête de l'information inédite jamais révélée, ma mission aura été de faire de l'échange un espace dépourvu de toute attente de l'aveu. J'ai ainsi accepté un récit brut qui comporte des incohérences et j'ai appris à m'adapter à des entretiens parfois entièrement contrôlés par les mineurs. Plus que de trouver un moyen de les faire parler autrement, ou de leur faire revivre un moment douloureux en rejouant des scènes déjà vécues, l'issue méthodologique que je propose réside dans une approche simple de leur situation. Elle suppose d'introduire dans l'échange entre enquêteur et enquêté un rapport d'égal à égal afin de ne pas biaiser les relations. Elle invite aussi l'enquêteur à adopter une posture empathique pour écouter le jeune enquêté et accepter ses silences. Cette attitude implique pour l'enquêteur une adaptation permanente pour construire le dispositif d'enquête et accepter de revoir certaines de ses ambitions scientifiques pour mieux s'accommoder de la parole livrée par les mineurs. En somme, l'approche consiste à accepter que les jeunes sont finalement tout à fait en mesure de parler d'eux, mais avec leurs mots et selon leur façon de penser. Un des obstacles majeurs au recueil de cette parole réside dans les attentes et les exigences de l'enquêteur pour capter un discours qui n'appartient qu'aux intéressés.

Les limites de la démarche scientifique

Retracer le fil de sa recherche est l'occasion de revenir sur ses principaux apports ; l'espace de la conclusion permet aussi de prendre du recul avec sa démarche, d'identifier certaines de ses limites et d'envisager de premières pistes de réflexion futures.

La première limite de ma démarche est relative à mon engagement. Toute recherche scientifique bâtit sa réputation sur une objectivité. Elle se démarque en ce sens des productions engagées qui présentent un point de vue partisan. Ayant toujours mis un point d'honneur à ne pas me positionner sur le terrain militant ou à seulement proposer un engagement toujours mesuré auprès des mineurs que j'enquêtais, le passage à l'écriture des expériences observées m'a parfois conduit à adopter un ton plus vindicatif à l'égard de certaines situations. Ainsi, après avoir procédé à l'état des lieux de certains hôtels sociaux inadaptés, avoir constaté des situations de dénuement de mineurs traumatisés par le

voyage et laissés ensuite à la rue, ou encore avoir observé des pratiques discriminatoires à l'égard des jeunes, c'est au moment de rendre compte de ces réalités que mon propos scientifique a pu dévier de son objectivité pour prendre un ton plus engagé. Au fil de ma recherche, mon regard scientifique s'est parfois laissé emmener par la volonté de rendre compte de certaines situations que j'ai jugées injustes. Au cours de l'écriture, j'ai donc été malgré moi en difficulté au moment de prioriser certains propos. Les expériences d'immersion peuvent mettre à mal l'effort de distanciation du chercheur qui cherche à comprendre sans se faire trop happer par les dynamiques qu'il observe. Pourtant, dans le cadre de la construction d'une relation de confiance, les histoires de vie de certains jeunes s'accompagnent bien souvent d'une empathie renforcée.

La deuxième limite de cette recherche se situe davantage sur le plan de l'élaboration de la démarche. Au cours de la construction de l'analyse, ma réflexion a mobilisé de façon trop parcellaire les courts-métrages réalisés dans le cadre du projet Démineurs. Ces vidéos ont notamment souligné la nécessité de construire un environnement propice à la libération de la parole des jeunes. De plus, les courts-métrages ont révélé l'envie profonde de certains mineurs à vouloir faire de cet espace d'expression une tribune pour délivrer leur point de vue sur les sujets de leur choix. Dans la construction de mon raisonnement, ces supports ont été mobilisés comme des éléments venus étayer certains discours de jeunes ou consolider des réflexions. Cette expérience audiovisuelle n'a pourtant été que trop peu retranscrite dans mon approche. La construction même du projet a été à l'origine de cette relative mise au second plan. Démineurs n'a jamais été construit pour nourrir ma recherche, mais constitue avant tout un dispositif créatif et d'éducation à l'image. Pour cette raison, les ateliers n'ont jamais été orientés par mes intérêts scientifiques et les sujets ont toujours été librement choisis par les participants. Ce projet a été un moyen indéniable de recueillir la parole des jeunes, mais il a toujours été un espace d'expression que Fred Soupa et moi-même avons construit pour les mineurs.

Ce projet a progressivement révélé sa richesse sur le plan méthodologique, mais également par les discours recueillis au sujet des expériences des jeunes. Démineurs a été intégré à la démonstration, mais je regrette de l'avoir envisagé seulement dans sa portée illustrative et non analytique. Cette limite résonne comme une piste d'approfondissement pour ce projet qui fait aujourd'hui l'objet d'une valorisation sous forme d'expositions et constitue un support à la conduite de formation d'éducateurs. Alors que les courts-métrages ont été réalisés, il conviendrait dès à présent de les utiliser comme des déclencheurs de parole de professionnels, de mineurs, de majeurs et d'adolescents. Dans une perspective de suivi longitudinal, il serait intéressant de donner à revoir certains courts-métrages à leurs auteurs après qu'ils soient devenus majeurs pour apprécier leur point de vue.

La dernière limite de ma démarche réside dans la représentativité des données récoltées. Pour des raisons de faisabilité, mon dispositif d'investigation s'est concentré sur plusieurs lieux exclusivement spécialisés dans l'accueil ou dans la prise en charge des mineurs isolés étrangers. La cohérence du choix de ces terrains a résidé dans la possibilité de suivre les différentes étapes du parcours de protection des mineurs reconnus isolés étrangers. De plus, en prenant l'exemple des deux MECS situées dans des communes rurales, je souhaitais donner une certaine visibilité à des lieux peu connus. Si ces quelques terrains ont une certaine représentativité à l'échelle de ma recherche, mon analyse n'a pourtant pas prétention à proposer une approche exhaustive de la thématique de la prise

en charge des mineurs isolés étrangers sur le territoire français. Résonnant comme une précaution de l'interprétation de ma démarche, les résultats doivent aujourd'hui être mis en perspective avec d'autres contextes d'origine, d'autres départements d'évaluation et de prise en charge, d'autres modèles nationaux, *etc.*

Les pistes d'un approfondissement scientifique

Ma recherche doctorale s'est concentrée sur une partie du parcours de vie des mineurs isolés étrangers. Aussi, malgré les limites qu'elle contient, la conduite de cette thèse permet d'envisager plusieurs pistes d'approfondissement pouvant faire l'objet d'investigation à venir.

Tout au long de ma recherche, j'ai souhaité aborder le parcours des jeunes en portant une attention égale à chacune des différentes étapes. Cette dimension globale des itinéraires entendait mettre en lien le départ, le voyage et l'arrivée. Par cette approche, j'ai voulu apprécier la construction des territoires selon la perspective de l'expérience vécue par différents acteurs (éducateurs, médecins, chefs de service) et principalement celle vécue par les jeunes. Pour prolonger cette approche géographique à travers les lieux et depuis le point de vue des acteurs, il serait intéressant d'envisager les parcours de protection de mineurs pris en charge dans d'autres pays européens que la France. Ce prolongement permettrait d'étayer les expériences recueillies en France par de nouveaux récits de jeunes pris en charge au sein de modèles d'accueil différents. Par cette piste d'approfondissement, j'appréhenderais la construction des territoires de la protection selon différents dispositifs nationaux. Cette approche située à l'échelle des centres d'accueil, des associations ou des foyers de l'enfance, permettrait de mettre en lumière certaines similarités dans les modalités d'accueil et de protection. Elles nous donneraient alors l'opportunité d'évaluer les différences de positionnement dans les pratiques éducatives. Toujours dans cette perspective, il serait envisageable de recevoir la parole de professionnels chargés d'accueillir les mineurs dans le but d'estimer l'influence du contenu des dispositifs de protection dans la construction de la relation d'assistance et de protection. Au regard de leur gestion par le prisme de l'asile et du nombre important de jeunes qu'ils accueillent, le Royaume-Uni ou la Suède pourraient représenter des terrains d'investigation à venir.

Dans la l'idée d'un élargissement des terrains d'enquête à de nouveaux pays, la deuxième piste étendrait l'analyse à de nouveaux acteurs. L'expérience de recherche au Maroc a souligné l'intérêt d'éclairer le parcours des mineurs à la lumière de leur environnement géographique et social d'origine. Pour poursuivre sur cette idée, il s'agirait de mobiliser le regard que les familles portent sur le parcours de vie des jeunes et leur choix d'opter pour l'émigration. Outre ce premier angle d'analyse, l'introduction de cette dimension permettrait de mettre en perspective le voyage des mineurs dans les transformations vécues par la famille : changement des conditions de vie des proches, renégociation du statut social du mineur, *etc*. Cette piste d'approfondissement inviterait à analyser la place des mineurs devenus, malgré leur absence, des acteurs dans leur pays d'origine. Loin des lieux de l'accueil et de leurs problématiques, cette orientation saisirait l'agir des mineurs à la lumière d'autres attentes et normes sociales. En plus de l'introduction du point de vue de la famille, cette piste interrogerait également le rôle de l'émigration

dans la transformation des relations des mineurs isolés étrangers avec leurs pairs restés au pays d'origine. Les expériences relatées par les jeunes depuis la France éclaireraient alors les dynamiques de construction du regard que ceux restés au pays portent sur l'émigration. En donnant la parole à des acteurs absents, cette orientation propose un nouvel angle d'analyse des parcours et expériences des mineurs. Elle favorise le point de vue des proches (familles, pairs) et cerne le rôle des mineurs isolés étrangers dans les transformations vécues dans le pays d'origine.

Cette recherche s'est plongée dans le rythme de lieux exclusivement dédiés aux mineurs isolés étrangers. À l'échelle française, seuls quelques foyers de l'enfance ont fait le choix de se spécialiser dans l'accueil de cette population. En tant que mineurs pris en charge par les services de la protection, ils peuvent également intégrer des foyers de l'enfance accueillant des mineurs nationaux rencontrant d'autres problématiques. La troisième piste d'investigation consisterait à conduire des enquêtes dans ces lieux qui prennent en charge un public mixte. Je questionnerais alors les logiques de construction des territoires de la protection à partir des expériences sociales de mineurs isolés étrangers séparés de leurs compatriotes, mais évoluant auprès d'individus qui leur ressemblent. Cette troisième piste donnerait à voir la place que les éducateurs et les autres professionnels accordent à ces jeunes dans le quotidien. Cette prise en charge renforce-t-elle la singularité de ces mineurs ou au contraire, favorise-t-elle la reconnaissance d'un visage plus ordinaire ?

Outre le décryptage d'un système de prise en charge français particulier, ma recherche a souhaité incarner une facette de cette réalité institutionnelle en donnant la parole aux acteurs des lieux. Ces témoignages parfois bruts incarnent des préoccupations quotidiennes, administratives, professionnelles ou parfois plus intimes et existentielles des individus. Les différents matériaux présentés ne sont aujourd'hui qu'une infime retranscription du vécu des mineurs et des professionnels. Entre légèreté, insouciance et gravité, les témoignages de ces personnages qui vivent la protection dans leur quotidien ont rendu compte d'expériences trop souvent passées sous silence.

Annexe 1

Glossaire

ADDAP : Association départementale pour le développement des actions de prévention
ADF : Association des départements de France
ADJIE : Accompagnement et la défense des jeunes isolés étrangers
ASE : Aide sociale à l'enfance
ASP : Agence de services et de paiement
CAP : Certificats d'aptitude professionnelle
CASF : Code de l'action sociale et des familles
CCNE : Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé
CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDH : Cour européenne des droits de l'Homme
CESEDA : Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CIDE : Convention internationale des droits de l'enfant
CJM : Contrat jeune majeur
CNCDH : Commission nationale consultative des droits de l'Homme
CNLAPS : Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée
CRC : Committee on the rights of the child
CV : Curriculum vitae
DASES : Direction de l'action sociale et de l'enfance
DEMIE : Dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers
DPJJ : Direction de la protection judiciaire et de la jeunesse
DPM : Direction de la population et des migrations
EJF : Environnmental justice foundation
FLE : Français langue étrangère
FTDA : France terre d'asile
GITSI : Groupe d'information et de soutien des immigrés
HCSP : Haut conseil de la santé publique
IGAS : Inspection générales des affaires sociales
IPM : Index de la propension à migrer
LAO : Lieu d'accueil et d'orientation
MECS : Maisons d'enfant à caractère social
MIE : Mineur isolé étranger
MJR : Maison du jeune réfugié
MNA : Mineur non accompagné
OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration
OFRPA : Office français de protection des réfugiés et des apatrides
OIM : Organisation internationale pour les migrations Italie
OIT : Organisation internationale du travail
ONG : Organisations non gouvernementales
OPP : Ordonnance de placement provisoire
PAF : Police aux frontières
PAOMIE : Permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers
PJJ : Protection juridique et judiciaire

PUCAFREU : Promoting unaccompanied children's access to fundamental rights in the european union
RAIH : Réseau accueil insertion Hérault
SAAE : Soutien, solidarité et actions en faveur des émigrants
SAAMENA : Service d'accueil et d'accompagnement des mineurs étrangers non accompagnés
SAJ MIE : Service d'accueil de jour pour mineurs isolés étrangers
SALEM Solidarité avec les enfants du Maroc
SAPT : Société d'aménagement pour la reconversion portuaire de Tanger
SCEP : Separated children in Europe programme
TMSA : Agence spéciale Tanger-Méditerranée
TVA : Taxe sur la valeur ajoutée
UMJ : Unité médico-judiciaire
UNHCR : Haut commissariat aux réfugiés pour les Nations-Unies
UNICEF : United nations international children's emergency fund
UPE2A : Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants
USAID : Agence des États-Unis pour le développement international

Annexe 2

Protocole d'évaluation de l'âge et de l'isolement (2013)

Jeunes étrangers isolés
Evaluation de l'âge et de l'isolement

Protocole d'évaluation

L'évaluation est destinée à s'assurer de la minorité du jeune et de sa situation d'isolement sur le territoire français.

L'évaluation se déroule dans une langue que comprend le jeune - si nécessaire avec le recours d'un interprète.
Le jeune doit être informé des objectifs et des enjeux de l'évaluation.
Les entretiens conduits selon la trame d'évaluation proposée ci-après permettent de recueillir les éléments plaidant en faveur de la minorité du jeune, selon l'âge que lui-même affirme avoir, ainsi que de sa situation d'isolement[1] sur le territoire français.

Si les entretiens ne permettent pas une appréciation fondée de la minorité, le recours à un examen médical pourra être envisagé.

1. La trame d'évaluation

Elle porte sur les points suivants :

❖ **Présentation du jeune**
- présentation par le jeune de sa situation et de son état civil
- présentation du pays et de la région d'origine
- documents d'état-civil et conditions de leur obtention

L'évaluateur devra recueillir les documents d'état-civil en possession du jeune, et apprécier le cas échéant l'opportunité d'une transmission aux services de la fraude documentaire.

---

[1] **La circulaire n° CIV/01/05 du 14 avril 2005** de la direction des affaires civiles et du sceau, prise en application du décret n° 2003-841 du 2 septembre 2003 relatif aux modalités de désignation et d'indemnisation des administrateurs ad hoc institués par l'article 17 de la loi n° 2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale, précise que *«la preuve d'un lien de filiation par tout document en cours de validité, permettra par exemple, que le mineur ne soit pas reconnu comme isolé. De même, le mineur étranger ne pourra être considéré comme isolé s'il est inscrit sur le passeport d'un majeur, ou encore s'il est produit un acte valant de plein droit délégation d'autorité parentale»*. Ces documents devront répondre aux exigences formulées à l'article 47 alinéa 1 du Code civil.

Le critère d'isolement se trouve quant à lui défini dans plusieurs instruments internationaux :
- La **résolution du Conseil de l'Union européenne du 26 juin 1997** concernant les mineurs non accompagnés ressortissants de pays tiers les définit comme les *« ressortissants de pays tiers âgés de moins de dix-huit ans qui entrent sur le territoire des États membres sans être accompagnés d'un adulte qui soit responsable d'eux, de par la loi ou la coutume, et tant qu'ils ne sont pas effectivement pris en charge par une telle personne. »*
- **La définition du Conseil de l'Europe du 12 juillet 2007 des mineurs non accompagnés est la suivante :** Les mineurs non accompagnés sont des enfants âgés de moins de 18 ans, qui ont été séparés de leur deux parents et d'autres membres proches de leur famille, et ne sont pas pris en charge par un adulte investi de cette responsabilité par la loi ou la coutume.
- définition du Haut commissariat aux réfugiés (HCR) : **Déclaration de bonnes pratiques du HCR de 2004 :** *On entend par "enfants séparés" des enfants de moins de 18 ans qui se trouvent en dehors de leur pays d'origine et sont séparés de leurs deux parents ou de leur ancien tuteur légal/coutumier.*

L'authenticité des documents d'état civil devra être vérifiée, si nécessaire, sur le fondement de l'article 47 du code civil[2]. S'il appartient au parquet de saisir le bureau de la fraude documentaire de la direction centrale de la police aux frontières, les conseils généraux peuvent solliciter eux-mêmes le réseau de personnes référentes « fraude documentaire » au sein des préfectures et de certaines mairies.

Le jeune peut être invité à déposer lui-même ses documents au greffe du tribunal.

❖ **Présentation des parents et de la fratrie**

- éléments sur sa famille et/ou l'entourage dans le pays d'origine,
- composition de la famille et place du jeune,
- identité et âge des parents et des frères et soeurs,
- maintien des liens avec la famille : cet élément permet également de s'assurer de la situation d'isolement du jeune.

❖ **Présentation du mode de vie et de la scolarisation dans le pays d'origine**

- mode de vie,
- niveau et déroulement de la scolarité,
- compétences,
- le cas échéant, apprentissage d'un métier ou travail dans le pays d'origine.

L'évaluateur portera attention au niveau d'émancipation et d'autonomie du jeune.

❖ **Présentation du parcours jusqu'à l'arrivée en France**

- motifs du départ,
- organisation (financement le cas échéant) du voyage ; rôle éventuel de passeurs,
- dates,
- itinéraire et pays traversés ; durée et conditions du séjour dans chaque pays ; démarches administratives éventuellement initiées dans les pays traversés ; prise en charge éventuelle par les services d'aide à l'enfance dans les pays traversés,
- conditions d'arrivée en France,
- conditions de vie depuis l'arrivée en France,
- conditions de l'orientation du jeune vers le lieu de l'évaluation.

❖ **Projet du jeune en France**

- projet du jeune ou projet parental (scolaire, professionnel),
- demande d'asile éventuelle.

---

[2] *« Tout acte de l'état civil des Français et des étrangers fait en pays étranger et rédigé dans les formes usitées dans ce pays fait foi, sauf si d'autres actes ou pièces détenus, des données extérieures ou des éléments tirés de l'acte lui-même établissent, le cas échéant après toutes vérifications utiles, que cet acte est irrégulier, falsifié ou que les faits qui y sont déclarés ne correspondent pas à la réalité ».*

A chaque stade de l'entretien, l'évaluateur devra être attentif aux éléments suivants :

- le développement physique du jeune et la compatibilité de l'apparence physique avec l'âge allégué,
- le comportement du jeune et la compatibilité du comportement avec l'âge allégué,
- la vulnérabilité du jeune,
- la capacité du jeune à l'indépendance et à l'autonomie,
- la capacité de raisonnement et de compréhension.

Sachant que l'impression recueillie par l'évaluateur est par nature subjective, il s'attachera à prendre en compte dans son observation l'origine du jeune, le cas échéant les difficultés rencontrées et épreuves subies dans son pays d'origine ou lors de son parcours avant son arrivée en France. D'autant plus que :

- beaucoup d'éléments demandés au jeune ne pourront être que déclaratifs,
- il conviendra de prendre garde aux stéréotypes,
- le jeune peut avoir des difficultés à parler de sa famille, de son histoire et de son parcours.

Il convient de bien souligner que la connaissance, aussi complète soit-elle, par l'évaluateur, du pays d'origine du jeune, ne garantit pas nécessairement la qualité de l'évaluation.

Les points de vigilance :

- l'aspect linguistique,
- la qualité et la formation des évaluateurs : chaque rubrique démontre que la formation et la pluridisciplinarité des évaluateurs sont essentielles,
- la nécessité d'un avis de plusieurs évaluateurs ou d'une évaluation plurielle en cas de situation complexe.

Si la santé du jeune ne peut en elle-même être un élément à prendre en compte dans l'appréciation de la minorité, l'entretien devra permettre de déceler d'éventuels problèmes nécessitant des soins rapides.

Conclusion :

Aucune des rubriques retenues ci-dessus ne permet en elle-même une appréciation fondée de la compatibilité entre l'âge allégué par le jeune et son âge réel. L'évaluateur devra apprécier si tous les éléments apportés forment un ensemble cohérent. Ces éléments constitueront un faisceau d'indices qui permettra à l'évaluateur d'apprécier si le le jeune **peut ou non** avoir l'âge qu'il affirme avoir.

L'évaluation ne pourra conclure à un âge précis, mais au fait que le jeune peut - ou non - avoir l'âge qu'il allègue.

2. Le protocole médical

Préconisations :

- l'examen médical n'intervient qu'en cas de doute sur la minorité du jeune,
- le jeune doit être **consentant à l'examen et informé de ses modalités et de ses conséquences** en termes de prise en charge, dans une langue dont il est raisonnable de penser qu'il la comprend,
- dans tous les cas, le doute au vu des conclusions de l'examen médical bénéficiera au jeune,
- la réquisition doit être faite par le **parquet,**
- l'examen doit être effectué exclusivement au sein d'une **unité médico-judiciaire** (UMJ),
- l'examen doit être réalisé sur la base d'un **protocole unique et opposable** intégrant : des données cliniques, des données dentaires, des données radiologiques de maturité osseuse (cf modèle de protocole utilisé à l'Hôtel-Dieu de Paris).
- a minima une **double lecture** est nécessaire,
- l'examen médical est **l'un des éléments** venant à l'appui de la décision de reconnaissance ou non de la minorité prise au vu des conclusions de cet examen, et au vu des autres éléments qui sont : les conclusions de l'évaluation pluridisciplinaire, et l'authenticité des documents dont dispose le jeune le cas échéant, la vérification étant effectuée si nécessaire par l'autorité compétente.

Sources

Documentation scientifique

ALDHUY Julien, 2008, « Au-delà du territoire, la territorialité ? », *Géodoc*, pp. 35-42.

ANDREEVA Martina, LÉGAUT Jean-Philippe, TAWFIK Lélia, LARDANCHET Guillaume et SENOVILLA HERNÁNDEZ Daniel, 2013, *Mineurs isolés étrangers et sans protection en Europe. Recherche conduite en France dans le cadre du projet PUCAFREU,* PUCAFREU – Promoting unaccompanied children's access to fundamental rights in the European Union, 96 p.

ANTONELLI Fulvia, 2012, « Ethnographie de la " malavita " mobile », in PÉRALDI Michel (dir.), 2012, *Gamins des quais. Mineurs migrants dans l'espace euro-méditerranéen*, CISS-CJB-SARP, Confédération Suisse, pp. 53-85. Disponible sur : www.minorimigranti.org.

ARAB Chadia, 2007, « Le "hrague" ou comment les Marocains brûlent les frontières », *Hommes et migrations*, n° 1266, pp. 82-94.

ATGER Frédéric, 2007, « L'attachement à l'adolescence », *Dialogue*, n° 175, vol. 1, pp. 73-86.

AUDEBERT Cédric, 2007, « Introduction générale. Les migrations internationales : enjeux contemporains et questions nouvelles », in AUDEBERT Cédric et MA MUNG Emmanuel (dir.), *Les migrations internationales : enjeux contemporains et questions nouvelles*, Migration, Bilbao, pp 11-16.

BAILLEUL Corentin et SENOVILLA HERNÁNDEZ Daniel, 2016, Dans l'intérêt supérieur de qui ? Enquête sur l'interprétation et l'application de l'article 3 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant dans les mesures prises à l'égard des mineurs isolés étrangers en France, MIGRINTER, Poitiers, 157 p.

BARRÈRE Céline et LÉVY-VROELANT Claire, 2012, *Hôtels meublés à Paris, enquête sur une mémoire de l'immigration*, Créaphis, Collection Lieux habités, Paris, 300 p.

BEAUD Stéphane et WEBER Florence, 1997, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, La découverte, Paris, 328p.

BERTHOMIÈRE William, 2009, « Pas de monde sans mobilités », in DUREAU Françoise et HILY Marie-Antoinette (dir.), *Les mondes de la mobilité*, PUR, Rennes, pp. 175-185.

BERTHOMIÈRE William, 2012, *En-quête de signes : Migrations, Places et Continuité(s). Retour d'expérience à partir du cas israélien*, Thèse d'habilitation à diriger des recherches. Géographie. Tome 1. Université de Poitiers. 133 p.

BERTUCCI Marie-Madeleine, 2009, « Place de la réflexivité dans les sciences sociales : quelques jalons », *Cahiers de sociolinguistique*, n° 14, vol. 1, pp. 43-55.

BOECK Filip (de) et HONWANA Alcinda et HIBOU Béatrice, 2000, « Faire et défaire la société : enfants, jeunes et politique en Afrique », *Politique africaine*, n°80, vol. 4, pp. 5-11.

BONNEMAISON Joël, 1981, « Voyage autour du territoire », *Espace géographique*, n°4, vol. 10, pp. 249-262.

BORDIN Dominique, 2008, « France Terre d'Asile et le dispositif parisien face aux mineurs isolés en transit », *Journal du droit des jeunes*, n° 277, vol. 7, pp. 28-32.

BORGETTO Michel, 2010, « La décentralisation du "social" : de quoi parle-t-on ? », *Informations sociales*, n° 162, vol. 6, pp. 6-11.

BOSWELL Christina, 2003, « Burden-sharing in the New Age of Immigration », disponible en ligne : www. migrationpolicy.org.

BOUILLON Florence, 2003, « Des migrants et des squats : précarités et résistances aux marges de la ville », *Revue européenne des migrations internationales*, n° 2, vol. 19, pp. 23-46.

BOURDIEU Pierre, 1979(a), *La distinction : critique sociale du jugement*, Éditions de minuit, Paris, 670 p.

BOURDIEU Pierre, 1979(b), « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 1, vol. 30, pp. 3-6.

BOURDIEU Pierre, 1980, « Le capital social. Notes provisoires, *Actes de la recherche en sciences sociales,* n°1, vol. 31, pp. 2-3.

BOURDIEU Pierre, 1986(a), « The forms of capital », in RICHARDSON John G., 1986, *Handbook of theory and research for the sociology of education*, Greenwood press, New-York, pp. 242-258.

BOURDIEU Pierre, 1986(b), « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62-63, pp. 69-72.

BOUTINET Jean-Pierre, 2005, *Anthropologie du projet*, Quadriges Manuels, Presses universitaires de France, Paris, 392 p.

BOYER Florence, 2005, « Le projet migratoire des migrants touaregs de la zone Bankilaré : la pauvreté désavouée », *Special issue on african migrations, Historical perspectives and contemporary dynamics,* Stichproben, n°8, pp. 47-67.

BRÉDELOUP Sylvie, 2014, *Migrations d'aventures : terrains africains*, CTHS, CTHS Géographie, Paris, 141 p.

BRICAUD Julien, 2012, *Accueillir les jeunes migrants. Les mineurs isolés étrangers à l'épreuve du soupçon*, Chronique sociale, Collection Comprendre la société, Lyon, 223 p.

BROMBERGER Christian, 1998, *Passions ordinaires*, Bayard, Collection Pluriel, Paris, 544 p.

BURDILLAT Martine, 2001, « L'administration sanitaire et sociale dans le champ du débat politique et social », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, vol. 4, pp. 13-31.

CARREGA France, 2012, « Errances à Marseille », in PÉRALDI Michel (dir.), 2012, *Gamins des quais. Mineurs migrants dans l'espace euro-méditerranéen*, CISS-CJB-SARP, Confédération Suisse, pp. 53-85. Disponible sur : www.minorimigranti.org.

CHARBIT Yves, 2007, « Transferts, retours et développement, données, concepts et problématiques », in PETIT Véronique (ed.), *Migrations internationales de retour et pays d'origine*, CEPED, Paris, pp. 57-85.

CISSÉ Ousmane Elh et SENOVILLA HERNÁNDEZ Daniel, 2011, « La circulation migratoire des mineurs dits " non accompagnés " entre le Sénégal et l'Espagne, *e-migrinter*, n°7, pp. 6-16.

CLAVAL Paul, 1995, « Le territoire dans la transition à la postmodernité », Colloque *Le territoire, lien ou frontière ?*, Paris, Université de Paris-Sorbonne.

COMAROFF Jean et COMAROFF John, 2000, « Réflexions sur la jeunesse. Du passé à la postcolonie », *Politique africaine*, n°80, vol. 4, pp. 90-110.

CORBET Éliane, 2000, « Les concepts de violence et de maltraitance », *Actualité et dossier en santé publique*, n° 31, pp. 20-25.

CUIN Charles-Henry, 2011, « Esquisse d'une théorie sociologie de l'adolescence », *Revue européenne des sciences sociales*, n°2, vol. 49, pp. 71-92.

DANIC Isabelle, DELALANDE Julie et RAYOU Patrick, 2006, *Enquêter auprès d'enfants et de jeunes. Objets, méthodes et terrains de recherche en sciences sociales*. Dictat Education, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 216 p.

DEKEUWER-DÉFOSSEZ Françoise, 2010, *Les droits de l'enfant*, Presses Universitaires de France, Collection Que Sais-je ?, Paris, 128 p.

DELALANDE Julie, 2010, « La socialisation des enfants dans la cour d'école : une conquête consentie ? » in DANIC Isabelle, DAVID Olivier et DEPEAU Sandrine (dir.), *Enfants et jeunes dans les espaces du quotidien*, Presses universitaires de Rennes, Collection Géographie sociale, Rennes, pp. 35-47.

DELMAS Antoine, 2014, *Terre des Hommes, pays des glaces. L'expérience touristique au Groenland*, Thèse de doctorat de géographie dirigée par Michel Desse et Daniel Peyrusaubes, Université de Poitiers, 366 p.

DEPEAU Sandrine, 2010, « Introduction », in DANIC Isabelle, DAVID Olivier et DEPEAU Sandrine (dir.), *Enfants et jeunes dans les espaces du quotidien*, Presses universitaires de Rennes, Collection Géographie sociale, Rennes, pp. 15-21.

DERVILLE Grégory et RABIN-COSTY Guillemette, 2009, *Maxi fiches : La protection de l'enfance*, Dunod, Action sociale, Paris, 213 p.

DERVILLE Grégory, 2010, « Le système territorialisé de protection de l'enfance : enjeux et difficultés de la mise en œuvre de la réforme du 5 mars 2007 », *Informations sociales*, n° 162, vol. 6, pp. 122-129.

DI MÉO, 1985, « Les formations socio-spatiales ou la dimension infra-régionale en géographie », *Annales de géographie*, n° 526, vol. 94, pp. 661-689.

DI MÉO Guy, 1999, « Géographies tranquilles du quotidien. Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales. », *Cahiers de Géographie du Québec*, n°118, vol. 43, pp. 75-93.

DI MÉO Guy, 2000, « Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace ? » in LÉVY Jacques et LUSSAULT Michel (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Belin, Collection Mappemonde, Paris, pp. 37-48

DI MÉO Guy et BULÉON Pascal, 2005, *L'espace social : une lecture géographique des sociétés*, Armand Colin, Collection U. Géographie, Paris, 303 p.

DIOP Marie, 2013, « Migration des enfants non accompagnés de l'Afrique de l'Ouest vers l'Afrique du Nord. », Disponible en ligne : www.emnbelgium.be, consulté le 11 octobre 2016.

DIOUF Mamadou, COLLIGNON René, 2001, « Les jeunes du Sud et le temps du monde : identités, conflits et adaptations », *Autrepart*, n°18, vol. 2, pp. 5-15.

DORAÏ Kamel et PUIG Nicolas, 2012, *L'urbanité des marges. Migrants et réfugiés dans les villes du Proche-Orient*, Téraèdre, Collection Un lointain si proche, Paris, 340 p.

DUBET François, ZEITLER André et GUERIN Jérôme, 2012, « Entretien. La construction de l'expérience. », *Recherche & formation,* n°70, vol. 2, pp. 119-120.

DUTERTRE Sylvie, 2012, « Analyse des difficultés rencontrées par le professionnels intervenant auprès de mineurs étrangers non accompagnés à partir d'entretiens psychologiques », Colloque international *Les mineurs non accompagnés et sans protection en Europe : quelles raisons expliquent leur manque de protection ?* », octobre 2012, Université de Poitiers.

DUVIVIER Émilie, 2008, « Du " Temps du placement " au " Temps de l'institution " : analyse des trajectoires migratoires d'un groupe de mineurs isolés pris en charge dans un foyer socio-éducatif de la métropole lilloise », *e-migrinter*, n°2, pp. 196-207.

DUVIVIER Émilie, 2010, « Entre installation et poursuite de la mobilité. Analyse des trajectoires post institutionnelles de jeunes isolés étrangers accueillis à l'Aide sociale à l'enfance », *Migrations et Sociétés,* n°129-30, vol. 22, pp. 243-255.

DUVIVIER Émilie, 2012, *Entre protection et surveillance : parcours et logiques de mobilité de jeunes migrants isolés*, Thèse de doctorat de sociologie dirigée par Licia Valladares, Université de Lille 1, 417 p.

DUVIVIER Émilie, 2014, « Habiter la rue et se " débrouiller ". Parcours de mineurs étrangers non accompagnés à Bruxelles. », *Pensée plurielle*, n° 35, vol. 1, pp. 69-81.

ETIEMBLE Angelina et ZANNA Omar, 2013, *Synthèse. Des typologies pour faire connaissance avec les mineurs isolés étrangers et mieux les accompagner.* Topik, Mission de recherche Droit et justice, 16 p.

ETIEMBLE Angelina, 2002, *Les mineurs isolés étrangers en France. Évolution quantitative de la population accueillie à l'Aide Sociale à l'Enfance. Les termes de l'accueil et de la prise en charge. Étude réalisée pour la Direction de la Population et des Migrations*, QUEST'US, Rennes, 272 p.

FAIST Thomas, 1997, « The crucial meso-level » in HAMMAR Tomas, BROCHMANN Grete, TAMAS Kristof et FAIST Thomas, *International migration, immobility and development. Multidisciplinarity Perspectives*, Berg, Oxford, pp. 187-217.

FERNANDEZ Jean, 1999, « Passages à Tanger », *Socio-anthropologie*, n° 6.

FOSSIER Arnaud et MONNET Éric, 2009, « Les institutions, mode d'emploi », *Tracés*, n° 17, vol. 2, pp. 7-28.

FRIGOLI Gilles, 2009, « " De la circulaire au guichet. " Une enquête sur la fabrique des populations vulnérables par les politiques publiques », *Déviance et Société*, n° 33, vol. 2, pp. 125-138.

GALLAND Olivier, 2001, « Adolescence, post-adolescence, jeunesse : retour sur quelques interprétations », *Revue française de sociologie*, vol. 4, n°42, pp. 611-640.

GALLAND Olivier, 2007, *Sociologie de la jeunesse*, Armand Colin, Collection U Sociologie, Paris, 247 p.

GERNET Stéphanie, 2013, « Construire un avenir entre deux mondes : le projet des mineurs isolés étrangers en question », *Adolescence*, Vol. 3, n°3, pp. 633-649.

GERNET Stéphanie, 2015, « " Passions ordinaires "des jeunes mineurs isolés étrangers : l'exemple de la pratique sportive comme processus de transformation identitaire », *Jeunes et Mineurs en Mobilité*, n°1, pp. 11-20.

GIANÈSE-MADELAINE Catherine et PAVOUX Max, 2011 « " Agirs à risque à l'adolescence ". De la rupture à la séparation. », *Le divan familial*, n°27, vol. 2, pp. 69-80.

GIMENO Chabier, 2015, « Cultural bricolage on minors who migrate on their own » in SABATÉ Flocel (ed), *Perverse Identities. Identities in conflicts,* Peter Lang, Berlin, pp. 527-559.

GOFFMAN Erving, 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne, 1. La présentation de soi*, Éditions du minuit, Collection Le sens commun, Paris, 251 p.

GOURCY Constance (de), 2007, « Le projet migratoire entre logique d'hospitalité et logique d'attractivité. Le cas des étudiants algériens », *Revue de l'Institut de Sociologie,* Université Libre de Bruxelles, pp. 131-147

GOURCY Constance (de), 2013(a), « Partir, rester, habiter : le projet migratoire dans le littérature exilaire », *Revue européennes des migrations internationales*, n°4, vol. 4, pp. 43-57.

GOURCY Constance (de), 2013(b), « Circulation estudiantine en France et projets migratoires sous contraintes : figures de l'étudiant algérien dans la mondialisation », *Cahiers québécois de démographie*, n° 2, vol. 42, pp. 371-388.

GREEN Nancy, 1990, « L'histoire comparative et le champ des études migratoires », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations 45e année*, n°6, pp. 1335-1350.

GREULICH William W. et PYLE Idell S. ,1959, *Radiographic atlas of skeletal development of the hand and wrist*, Stanford University Press, Stanford, 272 p.

GUY Fleur, 2011, « Entre mise à distance et proximité : la dimension spatiale du placement des mineurs dans le Rhône », *Carnets de géographe,* n°3, 20 p.

HELFTER Clémence, 2010, « La construction des politiques d'action sociale au sein des départements », *Informations sociales*, n° 162, vol. 6, pp. 86-91.

HERNANDEZ Lucie, 2012, *Relations entre pairs et mobilisation scolaire d'adolescents de 14 à 16 ans : entre richesse et pression du groupe. Le rôle médiateur de la valeur accordée à l'école*, Thèse de doctorat de psychologie du développement dirigée par Yves Prêteur et Nathalie Oubrayrie-Roussel, Université de Toulouse 2, 262 p.

JAYET Hubert et UKRAYINCHUK Nadyia, 2007, « La localisation des immigrants en France : une première approche », *Revue d'Économie régionale & urbaine*, vol. 4, pp. 625-649.

JEFFREY Denis, 2014, « Banalité des rites quotidiens », *Sociétés*, n° 123, vol. 1, pp. 73-81.

JIMÉNEZ ALVAREZ Mercedes, 2012, « " Ils ne sont pas des nôtres. " L'irruption des "mineurs non accompagnés " en Espagne. De l'analyse institutionnelle à l'ethnographie transnationale. » in PÉRALDI Michel (dir.), *Gamins des quais. Mineurs migrants dans l'espace euro-méditerranéen*, CISS-CJB-SARP, Confédération Suisse, pp. 53-85. Disponible sur : www.minorimigranti.org.

JULIEN Marie-Pierre, ROSSELIN Céline et WARNIER Jean-Pierre, 2006, « Le corps : matière à décrire », *Corps*, n° 1, vol. 1, pp. 45-52.

KOHLI Ravi K. S., 2011(a), « Working to ensure safety, belonging and success for unaccompanied asylum-seeking children », *Child abuse review*, vol. 20, pp. 311-323.

KOHLI Ravi K. S., 2011(b), « Social work with unaccompanied asylum-seeking young people », *Forced migration review*, n° 12, pp. 31-33.

KOHLI Ravi K. S., 2014, « Protecting asylum seeking children on the move », *Revue européenne des migrations internationales,* n° 1, vol. 30, pp. 83-104

LAFORE Robert, 2004, « La décentralisation de l'action sociale. L'irrésistible ascension du " département providence " », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, vol. 4, pp. 17-34.

LAIZ MOREIRA Sofía, 2012, « Famille, communauté et transnationalisme. Migrations des mineurs marocains vers l'Espagne : le cas de Béni Mellal. », *Hommes & migrations*, n°1300, vol. 6, pp. 62-71.

LAMBERT Agnès, 1998, « Espaces d'échanges, territoires d'État en Afrique de l'Ouest », *Autrepart*, n° 6, pp. 27-28.

LATOUR Éliane (de), 2001, « Métaphores sociales dans les ghettos de Côte-d'Ivoire », *Autrepart*, n°18, vol. 2, pp. 151-167.

LE BOEDEC Guillaume, 2007, « Le détroit de Gibraltar », *EchoGéo*, n° 2.

LE LIDEC Patrick, 2010, « Les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales : un sauvetage des conseils généraux orchestré au prix fort », *Informations sociales*, n° 162, vol. 6, pp. 32-40.

LE RUN Jean-Louis, 2006, « La bande à l'adolescence », *Enfances & Psy*, n°31, vol. 2, pp. 56-66.

LEE Everett S., 2013, « Une théorie de la migration », in PICHÉ Victor (dir.), *Les théories de la migration*, Ined, Collection Les Manuels, Paris, pp. 103-117.

LEHMAN-FRISCH Sonia et VIVET Jeanne, 2011, « Géographie des enfants et des jeunes », *Carnets de géographes*, n° 3, 19 p.

LEMAIRE Éva, 2009, « Les enjeux sous-jacents de la scolarisation des mineurs étrangers isolés », *Le français aujourd'hui*, n° 164, vol. 1, pp. 21-32.

LEMOUX Julie, 2014, *Jeunesse et migration : rôle de la harga dans le processus identitaire des mineurs algériens*, Mémoire de Master 2 Migrations internationales, Espaces et Sociétés dirigé par Véronique Petit et Olivier Clochard, Université de Poitiers, 115 p.

LÉVI-STRAUSS Claude, 1985, *La pensée sauvage*, Presses Pocket, Agora, Paris, 349 p.

LÉVY Jacques et LUSSAULT Michel (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 1033 p.

LÉVY Jacques, 1993, « A-t-on encore (vraiment) besoin du territoire ? », *Espaces Temps*, n°51-52, pp. 102-142.

LÉVY Jacques, 1998, « Nous habitons des lieux multiples » in KNAFOU Rémy (dir.), *La planète « nomade ». Les mobilités géographiques d'aujourd'hui,* Belin, Paris, pp. 193-197.

LUSSAULT Michel, 2009, *De la lutte des classes à la lutte des places*, Grasset, Mondes vécus, Paris, 220 p.

MA MUNG Emmanuel, 1999, *Autonomie, Migrations et Altérité.* Thèse d'habilitation à diriger des recherches. Géographie. Tome 1. Université de Poitiers. 458 p.

MA MUNG Emmanuel, 2009, « Le point de vue de l'autonomie dans l'étude des migrations internationales. Penser de l'intérieur les phénomènes de mobilité. » in DUREAU Françoise et HILY Marie-Antoinette (dir.), *Les mondes de la mobilité*, Presses universitaires de Rennes, pp. 25-38.

MAI Nicolas, 2010, « Marginalized young (male) migrants in the European Union : caught between the desire of autonomy and the priorities of social protection », in KANICS Jyothi, SENOVILLA HERNÁNDEZ et TOUZENIS Kristina, *Migrating alone : Unaccompanied and Separated children's migration to Europe*, UNESCO, Paris, pp. 69-90.

MAISONNEUVE Jean, 1988, *Les rituels*, Presses universitaires de France, Collection Que sais-je ?, Paris, 125 p.

MAKAREMI Chowra, 2008, « Pénalisation de la circulation et reconfigurations de la frontière : le maintien des étrangers en " zone d'attente " », *Cultres & Conflits*, n°71, pp. 55-73.

MANN Carole, 2008, « L'enfance est-elle possible en Afghanistan ? », *Enfances & Psy*, n°40, vol. 3, pp. 165-174.

MANNLEIN Nicolas, 2011, *Du déracinement à l'enracinement, les représentations de mineurs isolés étrangers*, Mémoire de Diplôme des Hautes études des pratiques sociales, responsable d'études et de projet social (DHEPS-REPS) dirigé par Alain Piaser, Université Le Mirail, Toulouse, 144 p.

MARTINI Jean-François, 2012, « Mineurs étrangers : le tri qui tue », *Plein droit*, n° 92, vol. 1, pp. 11-15.

MARTINI Jean-François, 2014, « Allez vous faire protéger ailleurs ! », *Plein droit*, n° 102, vol. 3, pp. 3-8.

MASSON Bénédicte, 2010, « Mineurs isolés étrangers : le sens d'une appellation », *Migrations et société*, n° 129-130, vol. 22, pp. 115-128.

MAUGER Gérard, 1991, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses,* n°6, pp. 125-143.

MAUSS Marcel, 1923, « Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », in MAUSS Marcel, 1993 (2008), Sociologie et anthropologie, Paris, PUF. pp. 145-279.

MONJO Roger, 2013, « L'autonomie, de l'indépendance vers l'interdépendance », *Le sociographe*, vol. 5, pp. 173-192.

MORELLE Marie, 2007, *La rue des enfants, les enfants des rues. Yaoundé et Antananarivo*, CNRS Éditions, Paris, 284 p.

NEMER Guillaume, 2013, « L'autonomie, les contours du phénomène », *Le sociographe*, vol.5, pp. 13-16.

NOËL Janine et SOULÉ Michel, 2004, « L'enfant " cas social " » in LEBOVICI Serge, DIATKINE René et SOULÉ Michel, *Nouveau traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, Presses universitaires de France, Collection Quadrige Manuels, Paris, pp. 2337-2364.

O'HIGGINS Aoife, 2012, « Vulnerability and Agency : An irreconcilable dichotomy for social workers working with young refugees in the UK. » in CLARK-KAZAK Christiana, ORGOCKA Aida (dir.), *Independent child migrations : insights into agency, vulnerability and structures,* New directions for Child and Adolescent, n°136, pp.70-93.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2000, « Le « je » méthodologique. Implication et explication dans l'enquête de terrain », *Revue française de sociologie*, n°41, vol. 3, pp. 417-445

ORGOCKA Aida, 2010, « The international migration of children from rural north-east Albania », in SENOVILLA HERNÁNDEZ Daniel et TOUZENIS Kristina, *Migrating alone : Unaccompanied and Separated children's migration to Europe*, UNESCO, Paris, pp. 129-154

PENRAD Jean-Claude, 2003, « Religieux et profane dans l'École coranique. Le cas de l'Afrique orientale et de l'océan Indien occidental », *Cahiers d'études africaines*, n°169-170, pp. 321-336

PÉRALDI Michel (dir.), 2012, *Gamins des quais. Mineurs migrants dans l'espace euro-méditerranéen*, CISS-CJB-SARP, Confédération Suisse, pp. 53-85. En ligne : http://www.minorimigranti.org/uploads/1/7/9/5/1795513/gamins_des_quais_web.pdf (consulté le 30 janvier 2012)

PÉRALDI Michel, 2007, « Des " pateras " au transnationalisme », *Hommes et migrations*, n°1266, pp. 66-80.

PÉRALDI Michel (ed.), 2014, *Les mineurs migrants non accompagnés. Un défi pour les pays européens*. Questions d'enfance, Karthala, Paris, 360 p.

PEYROUX Olivier, 2013, *Délinquants et victimes. La traite des enfants d'Europe de l'Est en France*. Non-Lieu, Paris, 203 p.

PICHÉ Victor, 2013, « Les fondements des théories migratoires contemporaines », in PICHÉ Victor (dir.), *Les théories de la migration*, Ined, Collection Les Manuels, Paris, pp. 19-60.

PIERCE Sarah, 2015, « Unaccompanied child migrants in U.S. communities, immigration court, and schools », *Issue Brief*, Migration policy institute, 23 p.

PINÇON Michel et PINÇON-CHARLOT Monique, 1991, « Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et le grande bourgeoisie : distance sociale et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif », *Genèse*, n° 3, pp. 120-133.

POINSOT Marie, 2010, « À la table des migrants », *Hommes et Migrations*, n° 1283, 1 p.

PRZYBYL Sarah, 2011, *Le projet migratoire des mineurs migrants non accompagnés accueillis en France*, Mémoire de Master 1, Migrations internationales, Espaces et Sociétés dirigé par William Berthomière, Université de Poitiers, 115 p.

PRZYBYL Sarah, 2012, *La pratique de l'espace du quotidien des mineurs isolés étrangers accueillis à Paris. Étude d'une structure d'accueil de jour de la Croix-Rouge française*, Mémoire de Master 2, Migrations internationales, Espaces et Sociétés dirigé par William Berthomière et Daniel Senovilla Hernández, Université de Poitiers, 164 p.

RABAIN-JAMIN Jacqueline, 1986, « Systèmes familiaux africains », in A.N.P.A.S.E (dir.), *Enfances et cultures. Problématiques de la différence et pratiques de l'interculturel*, Privat, Toulouse, pp 125-136.

RADJACK Rahmeth, HIERON Sabrina, WOESTELANDT Laure et MORO Marie Rose, 2012, « L'accueil des mineurs isolés étrangers : un défi face à de multiples paradoxes », *Enfances & Psy*, n°67, vol. 3, pp. 54-64.

RAFFESTIN Claude, 1986, « Territorialité : concept ou paradigme de la géographie sociale ? », *Geographica helvetica,* n°2, pp. 91-96

RAMOS, Elsa, 2006, *L'invention des origines : sociologie de l'ancrage identitaire*, Armand Colin, Paris, 220 p.

RAVENSTEIN Ernst Georg, 1885, « The Laws of migration », *Journal of the Statistical Society of London*, vol. 48, pp. 167-227.

ROBIN Nelly, 2014, *Migrations, observatoire et droit. Complexité du système migratoire ouest-africain. Migrants et normes juridiques.* Thèse d'habilitation à diriger des recherches. Droit. Tome 1. Université de Poitiers. 144 p.

RODIER Claire et VALLOIS Élise, « Quel asile en France ? (un guide) », *Vacarme*, n°25, pp. 106-107.

RONGÉ Jean-Luc, 2012, « Une absence volontaire de protection : les mineurs isolés étrangers victimes de maltraitance institutionnelle », *Journal du droit des jeunes*, n° 311, pp. 19-24.

ROUSSEAU Cécile, TAHER Said M., GAGNÉ Marie-Josée et BIBEAU Gilles, 2001, « Rêver ensemble le départ. Construction du mythe chez les jeunes Somaliens réfugiés », *Autrepart*, n° 18, vol. 2, pp. 51-68

SAYAD Abdelmalek, 1999, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, Collection Liber, Paris, 437 p.

SENOVILLA HERNÁNDEZ Daniel, 2010, *Le traitement des mineurs étrangers non accompagnés et séparés en Europe. Une étude comparée de six pays*, Thèse de doctorat de droit dirigée par Isabel Lázaro González, Université de Comillas, Madrid.

SENOVILLA HERNÁNDEZ Daniel, 2013, *Mineurs isolés étrangers et sans protection en Europe. Rapport comparatif final,* PUCAFREU – Promoting unaccompanied children's access to fundamental rights in the European Union, 128 p.

SENOVILLA HERNÁNDEZ Daniel, 2014(a), « Analyse d'une catégorie juridique récente : le mineur étranger non accompagné, séparé ou isolé », in *Revue européenne des migrations internationales*, n°1, vol. 30, pp. 17-34.

SENOVILLA HERNÁNDEZ Daniel, 2014(b), « Éditorial », *Revue européenne des migrations internationales*, n°1, vol. 30, pp. 11-15.

SIMMEL Georg, 1908, « Digressions sur l'étranger » in GRAFMEYER Yves, JOSEPH Isaac, 2004, *L'École de Chicago : naissance de l'écologie urbaine*, Flammarion, Collection Champs, Paris, pp. 53- 59.

SIMON Gildas, 2002, « Penser globalement les migrations », *Revue Projet*, n°272, vol. 4, pp. 37-45.

SIMON Gildas, 2006, « Migrations, la spatialisation du regard », *Revue européenne des migrations internationales*, n°2, vol. 22, pp. 9-21.

SIMON Gildas, 2008, *La planète migratoire dans la mondialisation*, Armand Colin, Paris, 255 p.

SPIRE Alexis, 2008, *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration,* Raisons d'agir, Paris, 124 p.

SZULC Andrea, HECHT Ana Carolina, HERNÁNDEZ María Celeste, LEAVY Pía, VARELA Melina, VERÓN Lorena Verón et FINCHELSTEIN Inés, 2012, « Naturalism, agency and ethics in ethnographic research with children. Sugestion for debate », *AnthropoChildren*, n°2, 11 p.

TABORDA-SIMÕES Maria da Conceição, 2005, « L'adolescence : une transition, une crise ou un changement ? », *Bulletin de psychologie*, n°479, vol. 5, pp. 521-534.

TESTEMALE Manon et MÉDARD Robin, 2014, « Les pratiques infra-droit du dispositif parisien des mineurs étrangers isolés sous le feu des critiques du Défenseur des droits », *La Revue des droits de l'homme,* En ligne : www.revdh.revues.org (consulté le 25 décembre 2015)

THIBAUDEAU Caroline, 2006, « Mineurs étrangers isolés : expérience brutale de la séparation », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, n°64, vol. 2, pp. 97-104

TIMERA Mahamet, 2001, « Les migrations des jeunes Sahéliens : affirmation de soi et émancipation », *Autrepart*, n°18, vol. 2, pp. 37-49.

TIZON Philippe, 1996, « Qu'est-ce que le territoire ? » in Di Méo (dir.), *Les territoires du quotidien*, L'Harmattan, Collection Géographie sociale, Paris, pp. 17-34.

TSHIKALA K. BIAYA, 2000, « Jeunes et culture de la rue en Afrique urbaine (Addis-Abeba, Dakar et Kinshasa) », *Politique africaine*, n°80, vol. 4, pp. 12-31.

VACCHIANO Francesco, 2014, « À la recherche d'une citoyenneté globale. L'expérience des adolescents migrants en Europe », *Revue européenne des migrations internationales*, n°1, vol. 30, pp. 58-81.

VACCHIANO Francesco, JIMÉNEZ ALVAREZ Mercedes, 2012, « Between agency and repression : Moroccan children on the edge », *Children's geographies*, n°4, vol. 10, pp. 457-471.

VASSORT Marine, 2004, « " J'habite pas, je suis de partout ". Les jeunes errants à Marseille, une question politique. », *Espaces et sociétés*, n°116-117, vol. 1, pp. 79-92.

VERDIER Pierre, 2012, « Le " contrat jeune majeur " » : mythe et réalité », *Journal du droit des jeunes*, n°320, pp. 9-14.

WEISS Danièle, 2010, « Évolution sociohistorique de la famille », *Journal français de psychiatrie,* n°37, vol. 2, pp. 23-24.

YOUF Dominique, « Construire un droit de l'enfance », *Le Débat*, n°121, vol. 4, pp. 158-166.

ZEITLER André et BARBIER Jean-Marie, 2012, « La notion d'expérience, entre le langage savant et le langage ordinaire. », *Recherche & formation,* n°70, vol. 2, pp. 107-118

ZEITLER André, GUERIN Jérôme et BARBIER Jean-Marie, 2012, « La construction de l'expérience. », *Recherche & formation,* n°70, vol. 2, pp. 9-14

Textes officiels et rapports

ASSOCIATION RAIH, 2013, *Rapport d'activité 2012*, 31 p.

CODE CIVIL, 2016. En ligne : www.legifrance.gouv.fr, consulté le 11 octobre 2016.

CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (CASF), 2016. En ligne : www.legifrance.gouv.fr, consulté le 11 octobre 2016.

CODE DE L'ENTRÉE ET DU SEJOUR DES ETRANGERS ET DU DROIT D'ASILE (CESEDA), 2016. En ligne : www.legifrance.gouv.fr, consulté le 11 octobre 2016.

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT, 2005, Observation générale n°6. Traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés en dehors de leur pays d'origine. 39ème session du Comité des droits de l'enfant.

COMMITTEE ON THE RIGHTS OF THE CHILD (CRC), 2009, 52ème session, Examen des rapports soumis *par les États parties en application de l'article 44 de la Convention. Pakistan*, 29 p.

COMMITTEE ON THE RIGHTS OF THE CHILD (CRC), 2010, 54ème session, liste des points à traiter à l'occasion de l'examen des troisième et quatrième rapport *périodiques du Nigeria*, 3 p.

COMMITTEE ON THE RIGHTS OF THE CHILD (CRC), 2011, 63ème session, *Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 44 de la Convention. Guinée*, 60 p.

CONSEIL DE L'EUROPE, 2007, Recommandation CM/Rec (2007) 9 du Comité des Ministres aux États membres sur les projets de vie en faveur des mineurs migrants non accompagnés.

DEBRÉ Isabelle, 2010, Les mineurs isolés étrangers en France, Sénat, Paris, 160 p.

DRAMMEH Louise, 2010, *Projets de vie pour des mineurs migrants non accompagnés. Manuel à l'usage des professionnels de terrain*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 69 p.

DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (DPJJ), 2013, *Les mineurs isolés étrangers : la situation en France, données générales, perspectives,* Ministère de la Justice, 24 p.

DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (DPJJ), 2014, *Rapport d'activité du dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers,* Ministère de la Justice, 16 p.

ENVIRONMENTAL JUSTICE FOUNDATION (EJF), 2007, *The children behind our cotton*, Environmental justice foundation, London, 25 p.

EUROSTAT, 2016, *Communiqué de presse 87/2016*, 5 p. En ligne : www.ec.europa.eu, consulté le 11 octobre 2016.

HAUT CONSEIL DE SANTÉ PUBLIQUE (HCSP), 2014, Avis du Haut conseil de la santé publique relatif à l'évaluation d'un jeune isolé étranger.

HUMAN RIGHTS WATCH, 2016, « *Why are you keeping me here ?* », *Unaccompanied children detained in Greece*, Human Rights Watch, United States of America, 27 p.

INSPECTION GÉNÉRALES DES AFFAIRES SOCIALES (IGAS), 2005, Mission d'analyse et de proposition sur les conditions d'accueil des mineurs étrangers isolés en France, 114 p.

INSPECTION GÉNÉRALES DES AFFAIRES SOCIALES (IGAS), 2014(a), *L'évaluation du dispositif relatif aux mineurs isolés étrangers mis en place par le protocole et la circulaire du 31 mai 2013*, Paris, 176 p.

INSPECTION GÉNÉRALES DES AFFAIRES SOCIALES (IGAS), 2014(b), *L'évaluation du dispositif relatif aux mineurs isolés étrangers mis en place par le protocole et la circulaire du 31 mai 2013. Annexes*, Paris, 86 p.

INTERNATIONAL LABOUR ORGANIZATION (ILO), 2015, *World report on child labour. Paving the way to decent work for young people*, ILO, Genève, 112 p.

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR MIGRATION (IOM) et UNITED NATIONS INTERNATIONAL CHILDREN'S EMERGENCY FUND (UNICEF), 2015, *Data brief : migration of children to Europe*, Global migration data analysis centre (GMDAC), 5 p.

Loi n°02.03 2003, Loi relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et à l'immigration irrégulière. En ligne : www.gadem.com, consulté le 11 octobre 2016.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE, 2013(a), *Circulaire relative aux modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers : dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation*, Ministère de la Justice, Paris, 6 p.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE, 2013(b), *Jeunes étrangers isolés. Évaluation de l'âge et de l'isolement. Protocole d'évaluation*, Ministère de la Justice, Paris, 4 p.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE, 2015, Modalités de prise en charge des mineurs isolés étrangers suite à la décision du Conseil d'État du 30 janvier 2015 portant sur la légalité de la circulaire du 31 mais 2013 relative aux modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers : dispositif nation de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation, 3 p.

MINSITÈRE DE LA JUSTICE, 2016(a), Rapport annuel d'activité 2015. Mission mineurs isolés étrangers, 17 p.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE, 2016(b), Comité de suivi des mineurs non accompagnés, communiqué de presse de Jean-Jacques Urvoas, garde des Sceaux, ministre de la Justice. En ligne : www.justice.gouv.fr, consulté le 19 octobre 2016.

NATIONS UNIES, 1989, Convention internationale des droits de l'enfant.

SAVE THE CHILDREN, 2003, *The Children of Kabul. Discussion with Afghan families*, Save the Children Federation, Geneve, 75 p.

SEPARATED CHILDREN IN EUROPE PROGRAMME (SCEP), 2004, *Statement of good pratice*, United nations high commissioner for refugees (UNHCR), 47 p.

UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR), 2010, « Trees only move in the wind », Policy development and evaluation service, Geneve, 49 p.

UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR), 2008, *Principes directeurs du HCR relatifs à la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant*, UNHCR, 100 p.

UNITED NATIONS INTERNATIONAL CHILDREN'S EMERGENCY FUND (UNICEF), 2005, *Nouveau visage de la migration. Les mineurs non accompagnés. Analyse transnationale du phénomène migratoire des mineurs marocains vers l'Espagne,* UNICEF, Tanger, 52 p. En ligne : www.unicef.org, consulté le 11 octobre 2016.

UNITED NATIONS INTERNATIONAL CHILDREN'S EMERGENCY FUND (UNICEF), 2007, *Migration en Espagne des enfants non accompagnés : cas du Maroc. Lignes directrices d'une stratégie garantissant les droits des migrants non accompagnés.* En ligne : www.unicef.org, consulté le 11 octobre 2016

UNITED NATIONS INTERNATIONAL CHILDREN'S EMERGENCY FUND (UNICEF), 2009, *Les mineurs en contexte d'exclusion autour du port de Tanger.* En ligne : www.unicef.org, consulté le 11 octobre 2016

UNITED NATIONS INTERNATIONAL CHILDREN'S EMERGENCY FUND (UNICEF), 2016, *Ni sains, ni saufs. Enquête sur les enfants non accompagnés dans le Nord de la France,* UNICEF France, 111 p.

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM), 2010, *L'attitude des jeunes au Maroc à l'égard de la migration : entre modernité et tradition. Réalisation d'un index de la propension à la migration (IPM)*, Organisation internationale pour les migrations, Genève, 78 p.

Presse

BERGER Christophe, 14 janvier 2015, Des mineurs africains qui errent dans les rues. En ligne : www.courrier-picard.fr, consulté le 11 octobre 2016.

BOUCHET Claude, 11 septembre 2015, La Loire-Atlantique expérimente l'accueil de mineurs isolés étrangers par des particuliers. En ligne : www.france3tvinfo.fr , consulté le 11 octobre 2016.

DOYEN Guillaume, 15 juin 2001, Les pilleurs d'horodateurs. En ligne : www.leparisien.fr, consulté le 11 octobre 2016.

KRÉMER Pascale, 6 août 2013, Polémique sur l'accueil des mineurs isolés par les conseils généraux. En ligne : www.lemonde.fr, consulté le 11 octobre 2016.

LA DEPECHE, 10 janvier 2016, La prefète Marie Lajus en visite à l'Institut Protestant. En ligne : www.ladepeche.fr, consulté le 11 octobre 2016.

LA MONTAGNE, 9 juillet 2013, Bernadette Chirac, invitée d'honneur du 40ème anniversaire du Centre des Monédières. En ligne : www.lamontagne.fr, consulté le 11 octobre 2016.

MARKON Jerry et PARTLOW, 16 décembre 2015, Unaccompanied children crossing southern border in greater numbers again, raising fears of new migrant. En ligne : www.thewhashingtonpost.com, consulté le 11 octobre 2016.

THOUNY Laurent, 9 septembre 2011, Que deviennent les mineurs étrangers isolés de Seine-Saint-Denis ?. En ligne : www.libération.fr, consulté le 11 octobre 2016.

TROUCAUTE Delphine, 8 mai 2014, L'examen osseux, un « couperet » pour les jeunes immigrés. En ligne : www.lemonde.fr, consulté le 11 octobre 2016.

Filmographie

COLLARDEY Samuel, 2013, Comme un lion, 102 min.

WINTERBOTTOM Michael, 2002, In this world, 88 min.

Sites internet

www.afrik.com
www.ccne-ethique.fr
www.cncdh.fr
www.cnt-so.org
www.conseil-etat.fr
www.defenseurdesdroits.fr
www.departements.fr
www.europa.eu
www.europedia.moussis.eu
www.exiles10.org
www.gisti.fr
www.hcsp.fr
www.infomie.net
www.justice-gouv.fr
www.lavieeco.com
www.lecourrierdelatlas.com
www.lemondediplomatique.fr
www.maroc.ma
www.paris-luttes.info
www.sapt.com
www.senat.fr
www.touteleurope.eu
www.tmsa.ma
www.unicef.com
www.vie-publique.fr
www.wcd.coe.int

Table des matières

Introduction générale 1

PARTIE 1. ORIGINES D'UNE MIGRATION 25

Introduction de la première partie 27

Chapitre un. Les origines 29

1. Des mineurs venus d'ailleurs : contours géographiques d'une migration 30
1.1. Temps, chiffres et géographie d'une migration juvénile 30
1.1.1. De la naissance à la confirmation d'une migration de mineurs 30
1.1.2. Vers une meilleure connaissance des flux 33
1.2. Les territoires des origines des mineurs isolés étrangers 34
1.2.1. L'État, une échelle pour définir les origines 35
1.2.2. La mobilisation d'un territoire subjectif 37
1.2.3. Quand les mineurs définissent leurs origines 38
1.3. Des milieux de vie contrastés 39

2. Une minorité, des mineurs 42
2.1. Des minorités et des limites 42
2.1.1. La majorité civile, une réalité protéiforme 43
2.1.2. Être adulte avant sa majorité 45
2.1.3. L'adulte, cet enfant responsable 49
2.2. Des jeunes en transition vers l'âge adulte 50
2.2.1. Des mineurs aux jeunes isolés étrangers 51
2.2.2. Profil d'âge d'une migration adolescente 52

3. Les sphères du quotidien 53
3.1. La famille, sphère de socialisation primordiale 54
3.1.1. Définir la famille à la lumière de contextes géographiques hétérogènes 54
3.1.2. La sphère familiale : entre protection et maltraitance 56
3.2. Les pairs, une sphère structurante de l'identité juvénile 58
3.2.1. Vivre ses « passions ordinaires » 59
3.2.2. Le groupe de pairs, un rempart contre l'ennui 61
3.3. La sphère scolaire comme espace d'expériences plurielles 62
3.3.1. La socialisation différenciée des jeunes scolarisés 63
3.3.2. L'école, un indicateur du niveau de vie 64

Une destination, des origines 67

Chapitre deux. Le départ 69

1. Points de vue sur le départ 70
1.1. Le départ, un outil pour les pays d'immigration 70
1.1.1. Identifier les motifs du départ pour expliquer les migrations internationales 71
1.1.2. Quand les raisons du départ définissent le profil des mineurs 74
1.1.3. Une reconnaissance timide de la capacité à agir des mineurs 76

1.2. Les raisons de l'émigration des jeunes vues depuis les pays de départ 80
1.2.1. À la recherche des déterminants de la migration 80
1.2.2. L'émigration des mineurs : un sujet pour les pays de départ ? 83
1.2.3. Une jeunesse en quête de place(s) 86

2. Du réel à la construction du vrai : enquêter les motifs du départ des mineurs 89
2.1. De la théorie aux terrains, des représentations à la réalité 90
2.1.1. Les sources d'un imaginaire 90
2.1.2. Vers la déconstruction des représentations 93
2.1.3. Un dispositif d'enquête pris dans des enjeux institutionnels 94
2.2. Aller voir le départ 96
2.2.1. Les enjeux d'un changement de perspective 96
2.2.2. Nouveau terrain, nouveaux enjeux 98
2.2.3. Une journée à Casablanca 100
2.3. Saisir le parcours des mineurs dans les lieux de l'accueil 101
2.3.1. Quand les jeunes évoquent leur parcours pour la première fois 102
2.3.2. Prégnance du parcours dans le discours 104
2.3.3. Ancrer la démarche compréhensive dans un univers pragmatique 106

3. Le départ vers un ailleurs 107
3.1. Les raisons du départ des mineurs isolés étrangers 108
3.1.1. Le projet migratoire, un outil théorique pour envisager l'émigration 108
3.1.2. Panorama des raisons du départ des mineurs 109
3.1.3. Le départ des jeunes à la lumière de situations de vie 112
3.2. Les temps du départ 115
3.2.1. Une jeunesse symbole d'avenir, bloquée au présent 115
3.2.2. Entre construction et précipitation : quand les raisons du départ influencent la temporalité de l'émigration 116
3.3. Images et symboles de l'ailleurs 117
3.3.1. L'imaginaire des lieux de la migration 118
3.3.2. Un ailleurs gage de nombreuses promesses 119
3.3.3. D'un ailleurs rêvé à un ailleurs impensé 120
3.3.4. Un ailleurs redouté 121

L'impératif du départ 125

Chapitre trois. Routes et expériences 127

1. De la réflexion à la concrétisation du projet migratoire 128
1.1. La préparation du départ 128
1.1.1. La dimension concrète du projet migratoire 128
1.1.2. Enquêter le temps de la préparation du voyage 130
1.1.3. L'audiovisuel, un outil pour recueillir la parole des jeunes 132
1.2. Les acteurs de la préparation du départ 133
1.2.1. Des mineurs mis à l'écart de la préparation de leur voyage 134
1.2.2. L'émigration, une entreprise solitaire 135
1.2.3. Un départ préparé collectivement 138
1.3. Les mobilités antérieures des mineurs 140
1.3.1. L'expérience de la mobilité, une ressource migratoire 140
1.3.2. L'Europe, un territoire connu 141

2. Les routes de la migration 146

2.1. Le voyage instantané par les airs 146
2.1.1. Stratégies de départ et profils des mineurs 147
2.1.2. Cartographie des parcours 147
2.1.3. Expériences d'un voyage rapide 150
2.2. Une migration par relais 151
2.2.1. Un itinéraire négocié 152
2.2.2. Un parcours migratoire par étape 153
2.2.3. Quand l'expérience épouse le rythme du voyage 155
2.3. Une migration chaotique, entre bricolage et construction 156
2.3.1. La migration, un jeu de hasard 157
2.3.2. Les routes de la débrouille et de la construction 158
2.3.3. Des mineurs impliqués malgré eux 161
3. Territoires et projets migratoires 162
3.1. Une géographie redessinée 162
3.1.1. Des territoires redécoupés par l'expérience migratoire 162
3.1.2. Continuité et permanence dans le bouleversement de la migration 165
3.2. La migration juvénile pour lire le projet migratoire 166
3.2.1. De l'échelle locale à l'échelle globale, le projet migratoire au fil des routes 167
3.2.2. Des échelles spatiales aux échelles sociales du projet migratoire 169
Le voyage vers l'ailleurs 173
Conclusion de la première partie 175

PARTIE 2. PARCOURS ET EXPERIENCES DANS LES TERRITOIRES DE LA PROTECTION 177

Introduction de la deuxième partie 179

Chapitre quatre. Frontières et enjeux territoriaux de la prise en charge 181

1. Arrêt dans une des dernières frontières du parcours migratoire 182
1.1. Tanger, un littoral frontalier en mouvement 183
1.1.1. La reconversion du port historique de Tanger-ville 183
1.1.2. Le nouveau géant Tanger-Méditerranée 185
1.1.3. Entre modernité et authenticité : Tanger la nouvelle vitrine du Royaume 186
1.1.4. La frontière renforcée 189
1.2. Des mineurs à la frontière 190
1.2.1. Profil des mineurs rencontrés sur le littoral tangérois 191
1.2.2. Les *harragas* : contours d'un phénomène migratoire 193
1.2.3. Des dispositifs de protection fragiles 194
1.3. Quand les mineurs habitent et redéfinissent la frontière 197
1.3.1. Tanger-ville, la frontière dans la ville 197
1.3.2. Tanger-Méditerranée, la frontière habitée 198
1.3.3. La frontière comme horizon 200
2. Les nouvelles frontières du parcours migratoire 202
2.1. Les preuves d'un statut 204
2.1.1. Des papiers d'identité insuffisants 204
2.1.2. La parole des mineurs auscultée 207
2.1.3. Le corps pour ultime frontière 212
2.2. L'accueil des mineurs isolés étrangers au cœur d'enjeux territoriaux 217

2.2.1. Le département, un acteur incontournable 217
2.2.2. Le département, un échelon pertinent dans l'accueil des mineurs isolés étrangers ? 220
2.3. Du dispositif Versini à la circulaire de mai 2013 : la répartition des mineurs isolés étrangers en France 221
2.3.1. Des arrivées inégalement réparties sur le territoire national à l'origine de dispositifs dérogatoires 221
2.3.2. Paris et le dispositif Versini : un premier système dérogatoire 223
2.3.3. La gronde des élus départementaux 227
2.3.4. L'entrée en vigueur de la circulaire du 31 mai 2013 : une réponse d'abord politique ? 228
2.4. Enjeux et limites du nouveau cadre de la prise en charge des mineurs isolés étrangers en France 230
2.4.1. Quand la gestion politique des flux migratoires s'invite dans la protection de l'enfance 230
2.4.2. L'accueil des mineurs isolés étrangers : d'une problématique locale à un enjeu national 232
2.4.3. Quelle place pour les droits fondamentaux des mineurs isolés étrangers ? 235
Les frontières du parcours 237

Chapitre cinq. Dans les lieux de la protection 239

1. Premiers contacts avec les acteurs de la prise en charge 240
1.1. Une diversité d'intervenants 240
1.1.1. Les acteurs officiels de la protection 241
1.1.2. Les acteurs plus discrets de la protection des mineurs isolés étrangers 242
1.2. La mise en scène de la protection 245
1.2.1. Le décor : l'espace de l'accueil 245
1.2.2. Les acteurs : des professionnels aux compétences multiples 247
1.2.3. Le levé de rideau : quand les jeunes entrent en scène 249
1.3. Le déroulement de l'évaluation de la minorité, une étape incontournable de l'accueil 250
1.3.1. Le premier rendez-vous 251
1.3.2. « Combler les trous » du parcours 253
1.3.3. De l'irruption à l'omniprésence de l'évaluation des mineurs 255
2. Incohérences et limites d'une formule d'accueil de jour 256
2.1. Le rythme des structures d'accueil de jour 257
2.1.1. Rôle et importance des rituels 257
2.1.2. Les types d'espace du quotidien des mineurs 260
2.1.3. Le temps des loisirs pour rompre avec la routine 261
2.2. Un accueil de jour marqué par l'attente et l'ennui 263
2.2.1. S'ennuyer pour être protégé 263
2.2.2. L'espace public comme terrain de jeu privilégié 264
2.2.3. Des mineurs en quête d'intimité dans les lieux de l'accueil 266
2.3. L'accueil de nuit : des mineurs en danger à l'hôtel 269
2.3.1. Le choix d'une formule rentable et discrète 269
2.3.2. Typologie des hôtels conventionnés par l'Aide sociale à l'enfance 274
2.3.3. Conséquences d'une vie à l'hôtel sur un parcours de protection 276

3. Rester ou partir ? La dimension spatiale du placement des mineurs isolés étrangers 277
3.1. Quand les jeunes restent dans le même département 279
3.1.1. Un départ administratif avant tout 279
3.1.2. Quels changements pour les mineurs isolés étrangers ? 281
3.1.3. Les débuts fragilisés d'un projet de vie 282
3.2. Quand le placement rime avec déplacement 283
3.2.1. Organiser le départ vers un nouvel ailleurs 284
3.2.2. Une mobilité redoutée 285
3.2.3. Une réorientation souhaitée 288
Expériences contradictoires 291

Chapitre six. La prise en charge dans des communes rurales : une protection méconnue 293

1. Des foyers de l'enfance spécialisés dans l'accueil de mineurs isolés étrangers 294
1.1. Portrait de deux institutions discrètes 294
1.1.1. Les foyers de l'enfance : des établissements méconnus 295
1.1.2. Des orphelins aux mineurs isolés étrangers : brève histoire de l'Institut protestant de Saverdun (Ariège) 297
1.1.3. Des réfugiés libanais aux mineurs isolés étrangers : le Centre des Monédières à Treignac (Corrèze) 299
1.2. Deux foyers de l'enfance, une mission au service des mineurs isolés étrangers. 301
1.2.1. Profil des mineurs accueillis à l'Institut protestant et au Centre des Monédières 302
1.2.2. Un arsenal de professionnels au service des mineurs isolés étrangers 303
1.2.3. Trois axes d'un accueil pérenne et durable 305
1.3. Nouveau terrain, nouvelles méthodes d'enquête 308
1.3.1. L'immersion pour vivre au rythme des lieux 308
1.3.2. Une enquêtrice caméléon ? 310
1.3.3. Atouts et contraintes d'un terrain en foyer de l'enfance 311
2. Un micro-territoire de l'accueil isolé et connecté 313
2.1. Les échelles de l'isolement 314
2.1.1. Des établissements à l'écart des villes 314
2.1.2. Les limites du micro-territoire des foyers 317
2.1.3. Les centres d'accueil, des « ghetto » ? 319
2.2. Les foyers d'accueil, une ville à petite échelle 320
2.2.1. Panorama des ressources déployées au sein des foyers 320
2.2.2. Apprendre sans sortir de chez soi : des dispositifs de scolarisation internes aux établissements d'accueil 321
2.2.3. La géographie des foyers de l'enfance : des lieux ou des territoires ? 323
2.3. Mécanismes de diffusion du foyer dans la commune 325
2.3.1. La formation et ses annexes institutionnelles 325
2.3.2. Les entreprises locales : des relais précieux 327
2.3.3. Quand les pratiques spatiales des jeunes construisent de nouvelles annexes.. 329
3. Micro-géographie de l'accueil des mineurs isolés étrangers 331
3.1. Étapes et rites institutionnels de l'accueil en foyer de l'enfance 332
3.1.1. Un premier entretien d'accueil pour lire la hiérarchie de l'établissement 332

3.1.2. L'attribution d'une unité de vie 334
3.1.3. L'attribution d'un éducateur référent 336
3.2. Permis d'entrée 339
3.2.1. La clé magnétique : un outil de régulation 339
3.2.2. Des professionnels en libre circulation dans le foyer 339
3.2.3. Les lieux autorisés aux mineurs isolés étrangers 341
3.3. Quand les pratiques des acteurs fabriquent l'espace 342
3.3.1. Quand les éducateurs cloisonnent les lieux 343
3.3.2. Les espaces investis par les jeunes 345
3.3.3. Les lieux de la relation éducative 347
Territoires intégrés 349
Conclusion de la deuxième partie 351

PARTIE 3. L'AUTRE VOYAGE 355

Introduction de la troisième partie 357

Chapitre sept. Vers un autre départ 359

1. Points de vue sur l'autonomie des mineurs isolés étrangers pris en charge 360
1.1. Quelle autonomie dans l'institution d'accueil ? 360
1.1.1. La scolarisation, vecteur de transmission et d'intégration de nouvelles normes sociales 360
1.1.2. Le quotidien au service d'une autonomie pratique et fonctionnelle 363
1.1.3. L'environnement extérieur, un terrain de jeu pour la construction de soi 366
1.2. Interroger la place de la famille au prisme de l'apprentissage de l'autonomie .. 368
1.2.1. Une famille mise à distance… 368
1.2.2. …mais présente malgré tout 371
1.3. Les loisirs et les pairs 373
1.3.1. Des vacances pour devenir un jeune comme un autre ? 373
1.3.2. Se retrouver parmi les siens 375
2. Le projet, une figure omniprésente 378
2.1. Construire un projet entre opportunités et contraintes 379
2.1.1. Un projet scolaire sacrifié 379
2.1.2. La régularisation administrative comme horizon inéluctable 383
2.1.3. Une vie soumise aux impératifs d'une projection contrainte et à court terme .. 386
2.2. Les projets des établissements d'accueil 387
2.2.1. Une logique gestionnaire au cœur de visions différenciées 388
2.2.2. Si les mineurs isolés étrangers étaient un projet ? 389
2.3. La valeur du projet 391
2.3.1. Une figure valorisée et positive 392
2.3.2. Des mineurs hors-projet 394
2.3.3. Le projet migratoire, une notion pertinente pour comprendre l'accueil ? 397
3. L'heure du départ des mineurs isolés étrangers 400
3.1. Des départs intermédiaires pour préparer au départ définitif 400
3.2. Enjeux de la quête d'un « chez soi » 402
3.3. Les rituels du départ pour préparer l'avenir et renouer avec le passé 405
Autre départ, nouvel horizon 409

Chapitre huit. Avenir et devenir 411

1. Devenir des dispositifs et des établissements d'accueil 412
1.1. Quel modèle pour la protection des mineurs isolés étrangers ? 412
1.1.1. Le parcours de la demande d'asile comme source d'inspiration 413
1.1.2. Une nouvelle clé de répartition territoriale 416
1.1.3. La voix des mineurs 417
1.2. L'avenir des travailleurs sociaux au contact des mineurs isolés étrangers 420
1.2.1. Quand le contexte légal et officiel de l'accueil devient une contrainte à la mise en place d'une protection 420
1.2.2. Des contraintes internes aux structures de plus en plus pesantes 422
1.2.3. Les profils des mineurs isolés étrangers à l'origine de questionnements professionnels 425
1.3. La place des structures d'accueil dans le parcours des mineurs devenus majeurs. 427
1.3.1. Un lieu ressource encore fréquenté 427
1.3.2. Un lieu contourné et évité 429

2. Le devenir des mineurs isolés étrangers à l'âge des 18 ans 430
2.1. Quelle réussite pour les mineurs isolés étrangers ? 431
2.1.1. Entre réussite et aboutissement : éléments de définition 431
2.1.2. La réussite des jeunes majeurs 433
2.1.3. La débrouille et le savoir-faire, des outils pour l'avenir 435
2.2. Parcours chaotiques et destins brisés 437
2.2.1. Les raisons de l'échec 437
2.2.2. Conditions de vie de majeurs isolés étrangers 439
2.3. Le pays d'origine comme horizon inévitable 441
2.3.1. Quel retour pour les jeunes majeurs ? 442
2.3.2. Quand le pays d'origine devient un lieu de villégiature 444

3. Avenir d'une recherche auprès de jeunes isolés étrangers 446
3.1. La place des jeunes majeurs dans les dispositifs d'enquête : une solution méthodologique ? 446
3.1.1. Le recueil de la parole des mineurs à l'âge de la majorité 446
3.1.2. La relation d'enquête avec les jeunes majeurs en question 448
3.2. La place du chercheur dans l'enquête avec les mineurs isolés étrangers 450
3.2.1. Une relation d'enquête délicate 450
3.2.2. Repenser les outils dans l'enquête avec et pour les mineurs isolés étrangers .. 451
3.2.3. Quelle place pour le chercheur dans la recherche avec les mineurs isolés étrangers ? 453

Ce qui est à venir… 455

Conclusion de la troisième partie 457

Conclusion générale 459

Annexe 1 Glossaire 471

Annexe 2 Protocole d'évaluation de l'âge et de l'isolement (2013) 473

Sources 477

Table des matières 491

Table des encadrés 499
Table des cartes 499
Table des figures 500
Table des graphiques 500
Table des photographies 501

Table des encadrés

Encadré 1 : Les limites d'une première étude de référence 33
Encadré 2 : Évolution du nombre de non-réponse (NR) 111
Encadré 3 : Les recours possibles en cas de non-reconnaissance de la minorité 216
Encadré 4 : Quand la recherche résonne avec une actualité tragique 301
Encadré 5 : Un retour définitif pour l'Albanie 443

Table des cartes

Carte 1 : Évolution du nombre de mineurs par région de provenance entre 2011 et 2014 34
Carte 2 : La majorité civile : une réalité, des seuils différents 44
Carte 3 : Un terrain exploratoire au Maroc 99
Carte 4 : Parcours de I. 142
Carte 5 : Parcours de H. 144
Carte 6 : Parcours de C. 145
Carte 7 : Une migration par voie aérienne 149
Carte 8 : Une migration par relais 154
Carte 9 : Les routes de la débrouille 160
Carte 10 : Les ruptures et les continuités du voyage de S. 164
Carte 11 : « Des morts par milliers aux portes de l'Europe » 188
Carte 12 : La répartition des mineurs sur le territoire français 222
Carte 13 : Répartition des mineurs sur le territoire français en septembre 2016 234
Carte 14 : Localisation de Saverdun 297
Carte 15 : Localisation de Treignac 299

Table des figures

Figure 1 : Terrains et enquêtés d'une recherche....22
Figure 2 : Périodes couvertes par les rapports institutionnels....33
Figure 3 : Quand le travail modifie le cycle de vie....48
Figure 4 : Les mineurs en cinq profils....75
Figure 5 : Une typologie à 14 profils types....78
Figure 6 : Agents ou acteurs ? Les mineurs en sept profils....79
Figure 7 : Profils types de mineurs....81
Figure 8 : Un dispositif d'enquête qualitatif mis en place au SAJ MIE....94
Figure 9 : Du modèle convergent au modèle linéaire....97
Figure 10 : Déroulement du projet Démineurs....132
Figure 11 : Les rubriques de l'évaluation sociale....208
Figure 12 : Répartition associative de l'accueil des mineurs à Paris....226
Figure 13 : Les acteurs qui gravitent autour des mineurs....249
Figure 14 : Les espaces des mineurs isolés étrangers....261
Figure 15 : État des lieux des hôtels conventionnés par l'ASE....273
Figure 16 : Caractéristiques des hôtels visités....274
Figure 17 : L'aménagement de l'Institut protestant de Saverdun....317
Figure 18 : Le Centre des Monédières de Treignac....318
Figure 19 : Les acteurs de l'accueil en MECS....320
Figure 20 : L'entretien d'accueil....334
Figure 21 : Chacun à sa place....336
Figure 22 : Itinéraires administratifs à la majorité....384
Figure 23 : Trame d'un dossier individuel....393
Figure 24 : Du P3 à l'appartement....401
Figure 25 : Les domaines de la réussite....432
Figure 26 : La situation de sept jeunes majeurs....434

Table des graphiques

Graphique 1 : Répartition par âge des mineurs isolés étrangers....52
Graphique 2 : Les mineurs isolés étrangers dans la presse....91
Graphique 3 : Les domaines primaires du départ....110
Graphique 4 : Les domaines secondaires du départ des mineurs....111
Graphique 5: Préciser les raisons principales : des situations de vie plurielles à l'origine du départ....113
Graphique 6 : Préciser les raisons secondaires : des situations de vie plurielles à l'origine du départ....113

Table des photographies

Photographie 1 : Un train pour l'avenir 2
Photographie 2 : Des enfants avant tout 4
Photographie 3 : Extrait du journal Le Parisien 32
Photographie 4 : Les mineurs africains 42
Photographie 5 : Hamed s'adresse à sa mère 57
Photographie 6 : De la réalité à la fiction 61
Photographie 7 : Plasatoro, cacher les indésirables 85
Photographie 8 : La maison dessinée par R. et E. 88
Photographie 9 : Supports visuels d'un imaginaire 92
Photographie 10 : Le port historique de Tanger 184
Photographie 11 : Le projet de reconversion de Tanger-ville 185
Photographie 12 : Le géant portuaire Tanger-Méditerranée 186
Photographie 13 : De Tanger-ville à Tanger-vide ? 189
Photographie 14 : Sur l'enceinte du port de Tanger-ville, les agents de sécurité veillent 189
Photographie 15 : Tanger-Méditerranée vous surveille 190
Photographie 16 : Sur les remparts, des mineurs observent le port 191
Photographie 17 : La cour de la maison bleue 196
Photographie 18 : « *Harago* » (ceux qui ont brûlé) 198
Photographie 19 : La frontière habitée 200
Photographie 20 : L'accueil problématique des mineurs isolés étrangers 218
Photographie 21 : R. photographie sa chambre 268
Photographie 22 : Visite préfectorale à Saverdun 289
Photographie 23 : Les tentes du métro Jaurès à Paris 295
Photographie 24 : Bernadette Chirac, invitée d'honneur du 40ème anniversaire du Centre des Monédières 300
Photographie 25 : Extrait court-métrage Lassana 323
Photographie 26 : École hôtelière du Centre des Monédières 326
Photographie 27 : Pavillon de vie de l'Institut protestant 335
Photographie 28 : Une chambre partagée au Centre des Monédières 341
Photographie 29 : Un salon d'un des pavillons de l'Institut protestant 346
Photographie 30 : Le lien de Rabeb 371
Photographie 31 : Le cricket, jeu favori de Téjinder 376
Photographie 32 : Quand les mineurs occupent l'espace public 419
Photographie 33 : La parole écoutée 445

Territoires de la migration, territoires de la protection
Parcours et expériences des mineurs isolés étrangers accueillis en France

Visage inédit des flux migratoires contemporains, de plus en plus d'individus âgés de moins de 18 ans arrivent en Europe sans leur représentant légal. Enfants en danger à accueillir aujourd'hui, étrangers candidats à la régularisation de demain, le parcours de prise en charge de ces jeunes révèle toutes les limites institutionnelles et politiques des dispositifs d'accueil. En France, ces jeunes qualifiés de « mineurs isolés étrangers » sont souvent perçus comme des victimes d'une mobilité contrainte ou des aventuriers ayant pris tous les risques. Avec l'ambition de se défaire de ces représentations pour mieux refléter la pluralité des situations, cette recherche considère ces individus avant tout comme des jeunes autonomes, acteurs de leurs expériences. Loin d'être une reproduction du parcours migratoire des adultes, cette recherche doctorale révèle les formes du voyage dans leur diversité et mobilise les expériences de vie individuelles pour souligner toute la singularité de cette migration juvénile. En s'immisçant dans le huis clos des lieux de la protection, cette thèse propose une lecture de la prise en charge selon une approche micro-géographique. Après avoir détaillé le fonctionnement de structures spécialisées dans l'accueil de mineurs isolés étrangers, l'adoption du regard des acteurs de ces lieux révèle les logiques de production de l'espace. Si le parcours de protection des mineurs les prépare à l'autonomie, la fin de leur accueil s'accompagne d'un nouveau défi : créer les conditions légales de leur établissement et celles plus personnelles propices à leur épanouissement. Cette recherche doctorale propose une lecture globale de l'expérience migratoire des mineurs à travers trois séquences du parcours : le départ en migration, la prise en charge par les services de protection et l'entrée dans la majorité.

Mot clé : mineur isolé étranger, jeunesse, territoire, protection, autonomie, expérience

Territories of migration, territories of protection
Paths and experiences of unaccompanied minors protected in France

Unprecedented faces of contemporary migration flows, more and more individuals aged under 18 years old are coming to Europe without the presence of their legal guardian. These vulnerables children are in danger, but also may represent the future applicants for regularization. The way their official protection is managed reveals all the institutional and political limits of the care system. In France, these teenagers are referred to as " unaccompanied foreigns minors ". They are often perceived as victims of a constraint mobility or like adventurers who risked everything. With the ambition to take these representations away to reflect the plurality of situations, this research considers these youths firstly as capable of acting and speaking of their own experiences. Far from being a reproduction of the migratory journey of adults, this research reveals the travels diversity and mobilizes individual life experiences to highlight all the singularity of this migration. By an immersion in protection places and life spaces, this research proposes a micro-geographical approach. After explaining the functioning of specialized structures in the reception of " unaccompanied foreign minors ", the adoption of the actors' look on these places reveals the complex logic of space production. If the protection of minors prepares the path to independence, the end of their institutionnal assistance is annoncing a new challenge: create the legal conditions for their establishment and find the way of their personal fulfillment. This research proposes a comprehensive approach of the migration experiences through three sequences : starting migration, reception by authorities and entry into the adult age.

Keyword : unaccompanied minors, youth, territory, protection, autonomy, experience